


EX LIBRIS
de SAVITSCH
19
48

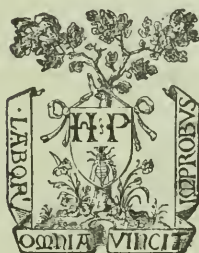
ADRIEN BOUDOU S. J.

LE SAINT-SIÈGE ET LA RUSSIE

LEURS RELATIONS DIPLOMATIQUES AU XIXe SIÈCLE



1814-1847



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE-6e

LE SAINT-SIÈGE
ET
LA RUSSIE
★
1814-1847

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur en 1922.

ADRIEN BOUDOU S. J.

LE SAINT-SIÈGE ET LA RUSSIE

LEURS RELATIONS DIPLOMATIQUES AU XIXe SIÈCLE



1814-1847

[t. 1]



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE-6e


LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO

AVANT-PROPOS

Le Père Paul Pierling est mort vers la fin du mois de février de cette année, avant d'avoir vu paraître ce livre. C'est à lui que devait revenir le soin de l'écrire. Le sujet lui était familier. Il avait consacré à ce genre d'études la plus grande partie de sa longue vie; personne, peut-être, ne connaissait comme lui, à ce point de vue, les bibliothèques et les archives de Russie et d'Italie. Le cinquième volume de son grand ouvrage, la Russie et le Saint-Siège, *se termine à la rupture consommée entre le jeune empereur Alexandre Ier et le pape Pie VII. Le Père Pierling se proposait de continuer son œuvre. L'âge et la maladie, avant de le terrasser définitivement, lui ont rendu ce labeur impossible, et il a dû l'abandonner à une main plus jeune. Le vénéré octogénaire portait un vif intérêt à mon travail; ses conseils et ses critiques ne m'auront pas été inutiles. Il a eu la force de relire l'introduction et les trois premiers chapitres. Pour le reste, j'ai parfois bénéficié des trésors que sa mémoire très fidèle conservait intacts. Telle l'impression inoubliable que lui avait laissée, dans son enfance, le regard terrible de Nicolas Ier, rencontré au hasard d'une promenade. En évoquant ici le souvenir du Père Paul Pierling, j'accomplis un devoir de piété filiale.*

On distinguera dans le présent livre la mise en œuvre et les matériaux employés. La mise en œuvre est ce qu'elle est; mais les matériaux sont bons. En particulier, les travaux russes ont été largement mis à profit. Je ne veux ici ni discuter ni diminuer la valeur des autres sources. J'ai seulement invoqué, de préférence, le témoignage des historiens russes et orthodoxes, peu suspects de présenter les

faits sous un jour défavorable à leur thèse; et dans ce qui venait d'ailleurs, j'ai écarté ou négligé certaines exagérations. La vérité, telle que j'ai cru l'entrevoir, m'a paru suffisamment triste et saisissante.

Il y aurait quelque injustice à faire le procès des historiens qui ont jadis abordé le même sujet, comme le Père Augustin Theiner, vers 1840, et plus tard le Père Lescœur. Le seul reproche que je leur adresserai, c'est de n'avoir pas fait assez valoir les pièces dont ils disposaient et qu'ils ont reléguées dans de copieux appendices. Ma documentation s'enchevêtre avec la leur, la complète, et, sur bien des points, la dépasse. Une très haute bienveillance, sans laquelle ce livre eût été impossible, m'a ouvert de précieux trésors, et j'y ai puisé à pleines mains. Qu'il me soit permis de marquer ici ma plus respectueuse reconnaissance.

Certains trouveront sans doute que les grands faits qui forment la trame de l'histoire du dix-neuvième siècle ont été trop négligés. Il ne m'appartenait pas de les raconter, et je me suis strictement enfermé dans mon sujet. Qu'on ne cherche donc pas ici, par exemple, le tableau complet des négociations de Consalvi à Vienne, ou celui des révolutions de 1830. De l'histoire générale, je ne devais retenir que ce qui était indispensable à la clarté de mon récit.

Pendant de longs mois passés à Rome, j'ai mis à l'épreuve la complaisance de deux archivistes laborieux et compétents, monsignor Pietro Pirri, et son successeur monsignor Pietro Borgia. Dans un autre département, monsignor Angelo Mercati, monsignor Ugolini, le commandeur Ranuzzi, m'ont rendu les plus grands services. Je ne saurais trop les remercier. Enfin les circonstances m'ont empêché de corriger les épreuves et de faire la table onomastique. Mon ami très dévoué, M. Ferdinand Cavallera, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, a bien voulu se charger de cette double tâche, je lui en exprime toute ma gratitude.

Adrien BOUDOU, *S. J.*

18 avril 1922.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET L'ÉTAT EN RUSSIE JUSQU'A 1814

CHAPITRE PREMIER

LE CONGRÈS DE VIENNE. CONSALVI ET STACKELBERG (1814-1815)

CHAPITRE II

TUYLL ET ITALINSKI (1815-1818)

CHAPITRE III

MYSTICISME, BIBLISME, SAINTE-ALLIANCE (1815-1825)

CHAPITRE IV

NICOLAS Ier ET LES PAPES LÉON XII ET PIE VIII (1826-1830)

CHAPITRE V

LA RÉVOLUTION POLONAISE DE 1831

CHAPITRE VI

LA CATASTROPHE DE 1839

CHAPITRE VII

LA GUERRE A L'ÉGLISE LATINE (1840)

CHAPITRE VIII

PROMESSES SANS EXÉCUTION. ALLOCUTION DE 1842 (1840-1842)

CHAPITRE IX

NOUVELLES NÉGOCIATIONS (1842-1845)

CHAPITRE X

NOUVELLES NÉGOCIATIONS (*suite*) (1842-1845)

CHAPITRE XI

L'ANNÉE 1845

CHAPITRE XII

LES CONSÉQUENCES DE LA VISITE IMPÉRIALE (1846)

CHAPITRE XIII

LE CONCORDAT DE 1847

BIBLIOGRAPHIE

I. — Manuscrits.

En dehors de quelques pièces conservées à la Bibliothèque slave de Bruxelles presque toute la documentation provient des Archives du Vatican.

1° Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires. — a. *Carte di Russia e Polonia*. Les onze premiers volumes vont de 1814 à 1849. Le premier est paginé, les suivants foliotés. On les citera sous cette indication : *AE*, *Russia*, I, II, etc.

b) *Russia Carte varie*. C'est une série de boîtes numérotées 148 à 152 (*AE*, *Russia*, *Boîte* 148).

c) *Rubrique P. V.* Série de cinq boîtes renfermant des *posizioni*, ou dossiers, numérotés de 1 à 154 (A.E., P.V, n° 1, etc.).

d) *Rapporti* des sessions de la Congrégation. Ceux des premières années, de 1814 à 1819, ont été imprimés. A partir de 1820, ils sont restés manuscrits. Ils forment une collection de gros volumes. D'ordinaire, ils sont accompagnés d'un exemplaire de la *stampa* qui a servi pour la session. Plusieurs de ces rapports sont signalés comme manquants, ou se trouvent (en ce qui concerne le présent travail) reliés dans les *Carte di Russia e Polonia*. Ces volumes sont foliotés (*AE*, *Rapporti*, I, etc.).

e) *Stampe per Congregazioni*. Ces fascicules, souvent volumineux, sont les *Ponenze* distribuées aux membres de la Sacrée Congrégation. Elles comprennent une *Relazione* ou historique de l'affaire mise en délibération ; les *dubii* ou points précis à discuter et à résoudre ; un *sommario* ou recueil des principaux documents versés au dossier. Parfois on y trouve le *voto* d'un ou de plusieurs consulteurs. Quelquefois les *stampe* contiennent des annotations précieuses, ou sont reliées avec des pièces manuscrites.

f) Quelques pièces proviennent d'autres fonds. Ainsi la boîte n° 58 de la série *Stati della Chiesa* contient une lettre importante du général Michaud à Léon XII.

2° Secrétairerie d'État. — Les différentes rubriques contiennent d'ordinaire une liasse par année. J'ai surtout consulté les suivantes : 268 (*Russia Ministro*) ; 242 (*Questioni di alta diplomazia*), 248 (*Missioni straordinarie*). Je les cite en faisant suivre les lettres AV du numéro de la rubrique et de l'année ; ex. : AV 268 : 1820.

II. — Imprimés.

Acta Gregorii Papae XVI... cura ac studio Antonii Mariae Bernasconi, Romae, ex Typog. polyglotta S. C. de Propag. Fide, 1901-1904, 4 vol.

Akty i Gramoty o oustroistvié i oupravlénié Rimsko-Katolitcheskoi Tserkvi v Impérii Rossiiskoi i Tarstvié Polskom (Actes et lettres concernant l'organisation et l'administration de l'Église catholique dans l'empire russe et le royaume de Pologne), Imprimerie de la deuxième section de la Chancellerie particulière de S. M. I., 1849.

Allonville (comte d'), *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*. Bruxelles, Société typogr. belge, 1838-1841, 3 vol. (attribués au duc de Serra Capriola, ambassadeur de Naples à Pbg.).

Ami de la religion et du roi (*l'*) (à partir de 1830, t. III : *L'Ami de la religion*), Paris, 1814 et suiv.

Artaud (le chevalier), *Histoire du pape Pie VII*, Louvain, Vanlinthout et Vandenzande, 1836, 2 vol.

Artaud de Montor (le chevalier), *Histoire du pape Léon XII*, Bruxelles, Vanderborght, 1843, 2 vol.

Aus der Petersburger Gesellschaft. 5[te]... Auflage. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1880.

Avenir (articles de *l'*), Louvain, Vanlinthout et Vandenzande, 1830-1831, 7 vol.

Bernhardi (Theodor von), « Geschichte Russlands und der europäischen Politik in den Jahren 1814 bis 1831 », Leipzig, Hirzel, 1863-1877, 3 vol. (*Staatengeschichte der neuesten Zeit*).

Bieliński (Józef), *Uniwersytet Wileński* (l'Université de Vilna) 1579-1831, Kraków, Anczyc, 1899-1900, 3 vol. (*Fontes et commentationes*, historiam scholarum superiorum in Polonia illustrantes).

Bobrovski (P. O.), *Rousskaïa gréko-ouniatskaïa Tserkov v tsarstvovanie Impératora Aleksandra I* (L'Église gréco-uniate russe sous Alexandre I[er]), Pbg., Balachov, 1890.

Bullarii Romani Continuatio, Romae, ex. Typ. rev. Camerae Apostolicae. Du t. XIII au t. XVIII, 1847-1856.

Bullarium Pontificium Sacrae Congregationis de Propaganda Fide, Romae, Typis Collegii Urbani, 1839-1858, 8 vol.

Chateaubriand, *Le Congrès de Vérone*, Œuvres, XIX, Paris, Boulanger et Legrand, s. a.

Chavelski (G., protoiéréi), *Posliedniéié vozsoiédinénié s pravoslavnoiou Tserkoviiou Ouniatov Biélorousskoi Eparkhii* (La dernière réunion à l'Église orthodoxe des Uniates de l'éparchie de Russie Blanche), Pbg., Imprim. du Selski Viestnik, 1910.

Chodzko (Léonard), *Histoire populaire de la Pologne*, 14[e] édition, Paris, Barba, 1864.

Choulghine (V. Ia.), « Iougo-zapadny kraï pod oupravléniem D. G. Bibikova (1838-1853) » (La Région du Sud-Ouest sous le gouvernement de D. G. Bibikov), *Drevniaïa i novaïa Rossiia*, 1879, II, 5-32 et 89-131.

Christin (Ferdinand), « Ferdinand Christin et la princesse Tourkestanow. Lettres écrites de Pétersbourg et de Moscou », Moscou, « Archives russes », 1882-1883, 2 vol. (supplément du *Rousski Arkhiv*, 1882-1883).

Consalvi (cardinal), *Mémoires*, nouvelle édition... publiée par le R. P. Jean-

Emmanuel Drochon, des Augustins de l'Assomption, Paris, Maison de la Bonne Presse, s. a.
Czasy Nerona w XIX wieku pod rzadem moskiewskim czyli ostatnie chwile Unii w dyecezyi Chelmskiej..., Uzupelnil i wydal Ks. J. P. B. (Les Temps de Néron au dix-neuvième siècle sous le gouvernement moscovite, ou les derniers moments de l'Union dans le diocèse de Chelm), Lwow, 1878.
Debidour (A.), *Histoire diplomatique de l'Europe depuis l'ouverture du Congrès de Vienne jusqu'à la fermeture du Congrès de Berlin* (1814-1878), Paris, Alcan, 1891, 2 vol.
Directorium Horarum Canonicarum et Missarum ad usum utriusque Cleri Archidioecesis Mohileviensis in annum Domini MDCCCXLI..., Mohileviae ad Borysthenem, Typis Consistorii Romano-Catholici.
Dovnar-Zapolski (professeur M. V.), *Obzor noviéichéi rousskoi istorii* (Aperçu d'histoire russe contemporaine), t. I, Kiev, Tchokolov, 1912.
Dudon (Paul), *Lamennais et le Saint-Siège* (1820-1834), Paris, Perrin, 1911.
Encyklopedyja Powszechna (Encyclopédie universelle), Varsovie, Orgelbrand, 1859-1868, 28 vol.
Entsiklopéditcheski Slovar (Dictionnaire encyclopédique), Pbg., Brockhaus, Efron, 1890-1904, 82 vol. et Supplément, *ibid.*, 1905-1907, 4 vol.
(*Esposizione corredata...* 1842). *Allocuzione della Santità di... Gregorio PP. XVI... seguita da una Esposizione corredata di documenti sulle incessanti cure della stessa S. S. a riparo dei gravi mali da cui è afflitta la Religione Cattolica negli J. e R. Dominii di Russia e Polonia*, Roma, Stamperia della Segreteria di Stato, 1842.
Esposizione documentata sulle costanti cure del Sommo Pontefice Pio IX, a riparo dei mali che soffre la Chiesa Cattolica nei Dominii di Russia e Polonia, Roma, Stamperia della Segr. di Stato, 1866.
Eynard (Charles), *Vie de Madame de Krudener*, Paris, Cherbuliez, 1849, 2 vol.
Flir (docteur Alois), *Briefe aus Rom*, Innsbruck, Wagner, 1864.
Fournier (August), *Die Geheimpolizei auf dem Wiener Kongress. Eine Auswahl aus ihren Papieren*, Wien, Tempsky; Leipzig, Freytag, 1913.
Gagern (Friedrich von), *Rossiia i rousski dvor v 1839 g.* (La Russie et la cour russe en 1839), *Rousskaïa Starina*, LXV (1890), 321-339, cf. LI (1886), 21-54.
Gerschensohn (M.), *Dékabrist Krivtsov i égo bratiia* (Le Décembriste Krivtsov et ses frères), Moscou, Sabachnikov, 1914.
Godlewski (Michael), *De Cardinalatu Stanislai Siestrzencewicz-Bohusz* (1784-1817), Petropoli, Mansfeld, 1909.
— *Monumenta ecclesiastica Petropolitana*, Pbg., 1906-1913, 5 fascicules.
— *Sedes primatialis Vilnensis* (1815-1817), Pbg., 1906. Je n'ai pas eu cet ouvrage à ma disposition.
Golovine (Ivan), *la Russie sous Nicolas Ier*, Paris, Capelle, 1845.
Goriainov (S.), *Bosfor i Dardanelly* (Le Bosphore et les Dardanelles), Pbg., Skorokhodov, 1907.
Goyau (Georges), « La Pensée religieuse de Joseph de Maistre », *Revue des Deux Mondes*, 1921, 1er mars, 137-173 ; 1er avril, 585-624. Articles réunis en volume, Paris, Perrin, 1921.
— *L'Allemagne religieuse. Le catholicisme*, 1800-1870, Paris, Perrin, 1905-1909, 4 vol.
Grégoire (ancien évêque constitutionnel de Blois), *Histoire des sectes religieuses*, Paris, Baudouin, 1828-1829, 5 vol.

GRIMM (A. Th. von), *Alexandra Feodorowna Kaiserin von Russland*, 2te Auflage, Leipzig, Weber, 1866, 2 vol.

HEYKING (baron), *Aus den Tagen Kaiser Pauls. Aufzeichnungen eines kürländischen Edelsmanns*, herausggn. von Friedrich Bienemann, Leipzig, Duncker u. Humblot, 1886.

HORRER (d'), *Persécution et souffrances de l'Église catholique en Russie...*, par un ancien Conseiller d'État de Russie..., Paris, Gaume, 1842.

IORDAN (Fédor Ivanovitch), *Zapiski* (Mémoires), *Rousskaïa Starina*, LXXI (1891), 529-546.

Izvletchénié iz otcheta Ober-prokourora Sviatiéichago Sinoda za 1837 god (Extrait du rapport du procureur du Saint-Synode pour l'année 1837), Pbg., Imprimerie du Synode, 1838.

JIRKÉVITCH (général Ivan Stiépanovitch), *Zapiski* (Mémoires), 4e partie, *Rousskaïa Starina*, LXVII (1890), 225-277 ; 667-706.

Katechizm o czci Cesarza Wszech Rossyy, czyli Objasnenie czwartego przykazania Boskiego... (Catéchisme du culte dû à l'empereur de toutes les Russies ou explication du quatrième commandement de Dieu), Vilno, w drukarni Dyecezalney, 1832.

KIPRIANOVITCH (I. Ia.), *Jizn Josifa Siémachki, mitropolita Litovskago i Vilenskago* (Vie de Joseph Siémaszko, métropolite de Lithuanie et de Vilna), 2e édition, Vilna, 1897.

KONI (A. Th.), *Otcherki i Vospominaniia* (Esquisses et souvenirs), Pbg., Souvorine, 1906.

KORF (M. A., baron, puis comte), *Iz dnevnika* (Extraits de son journal), *Rousskaïa Starina*, CXVIII (1904), 545-568.

— *Matérialy i tcherty k biografii Imperatora Nikolaïa I i k istorii ego tsarstvovaniia* (Matériaux et traits pour la biographie de l'empereur Nicolas Ier et pour l'histoire de son règne), *Sbornik* imp. russk. Obstchestva, XCVIII.

KOVALEVSKI (Egor Pétrovitch), *Graf Bloudov i ego vrémia* (Le Comte Bloudov et son temps), Pbg., Glazounov, 1871 (*Sotchinéniia*, I).

KRUG, *Gespräch unter vier Augen mit Frau von Krüdener gehalten und als Neujahrgeschenk für gläubige und ungläubige Seelen mitgetheilt...*, Leipzig, 1. Jan. 1818. (Cf. D'ALLONVILLE, *Mémoires...*, III, 599-602.)

LAMARTINE, *Voyage en Orient*, Paris, Hachette, 1881, 2 vol.

LAMENNAIS (Félicité), *Affaires de Rome*, Paris, Pagnerre, 1844.

— *Mélanges*, Louvain, Vanlinthout et Vandenzande, 1826.

LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale*, t. X, Les Monarchies constitutionnelles, 1815-1847, Paris, A. Colin, 1898.

LECANUET (R. P., de l'Oratoire), *Montalembert*, Paris, Poussielgue, I, 2e édit., 1900 ; II, 1898 ; III, 1902, 3 vol.

LENNING, *Allgemeines Handbuch der Freimaurerei*, 2te... Auflage, Leipzig, Brockhaus, 1863-1867, 3 vol.

LESCŒUR (R. P., de l'Oratoire), *L'Église catholique en Pologne sous le gouvernement russe depuis le premier partage jusqu'à nos jours* (1772-1875), 2e édit., Paris, Plon, 1876, 2 vol.

LIKOWSKI (Ks. Edward, évêque suffragant de Posen), *Dzieje Kosciola unickiego na Litwie i Rusi w XVIII i XIX wieku* (Affaires de l'Église unie en Lithuanie et en Russie au dix-huitième et au dix-neuvième siècle), 2e édit., Varsovie, Gebethner et Wolff, 1906, 2 vol.

LISICKI (Henry), *Le marquis Wielopolski, sa vie et son temps*, 1803-1877, Vienne, Faesy et Frick, 1880, 2 vol.

Lutteroth (Henri), *La Russie et les jésuites de 1772 à 1820*, Paris, Delay, 1845.

Maistre (Joseph de), *Correspondance*, Lyon, Vitte, 1884-1886, 5 vol. (Œuvres complètes, IX à XIII).

— *Quatre chapitres inédits sur la Russie*, Paris, Vaton, 1859.

Malou (J.-B.), *La Lecture de la Sainte Bible en langue vulgaire*, Louvain, Fonteyn, 1846, 2 vol.

Malvy (P.), cf. Valmy (A.).

Martens (Frédéric de), *Recueil de Traités des Puissances et États de l'Europe depuis 1761...*, t. II, Gottingue, Dieterich, 1817.

Martynov (P. J., S. J.), *Le Plan d'abolition de l'Église grecque-unie. Document historique*, Paris, Albanel, 1873 (extrait des *Études religieuses*).

Martyre de Sœur Irena-Macrina Mieczyslawska et de ses compagnes en Pologne, suivi d'une réponse à la note de M. de Bouténieff, 4e édit., Paris, Gaume, 1846.

Matskévitch (Alexandre, protoiéréi), *O mitropolitié Iosifié Siémachkié* (Sur le métropolite Joseph Siémaszko), *Kievskaïa Starina*, IX (1884), 332-340.

Maynard (l'abbé U.), *Jacques Crétineau-Joly. Sa vie politique, religieuse et littéraire*, Paris, Firmin-Didot, 1875.

Mercati (Mgr Angelo), *Raccolta di Concordati su materie ecclesiastiche tra la Santa Sede e le Autorità Civili*, Roma, Tipogr. Vaticana, 1919.

Metternich (prince de), *Mémoires, documents et écrits divers*, Paris, Plon, 1880-1884, 8 vol.

Mickiewicz (Adam), *Livre des pèlerins polonais*, traduit du polonais par le comte Ch. de Montalembert, suivi d'un *Hymne à la Pologne*, par F. de La Mennais, Bruxelles, Tircher, 1834.

Mikhaïlovski-Danilevski (A. I.), *Predstavitéli Rossii na Vienskom kongressié v 1815 g.* (Les Représentants de la Russie au Congrès de Vienne en 1815), *Rousskaïa Starina*, XCVIII (1899), 627-650.

Moeller (Karl.), *Leben und Briefe von Johannes Theodor Laurent, Titularbischof von Chersones, Apostolischer Vikar von Hamburg und Luxemburg...*, Trier, Paulinus-Druckerei, 1887-1889, 3 vol.

Mordvinov, *Arkhiv grafov Mordvinovykh* (Archives des comtes Mordvinov), avec introduction et remarques de V. A. Bilbasov, Pbg., Skorokhodov, 1901-1903, 10 vol.

Morochkine (M. Ia, prêtre), *Matérialy dlia istorii pravoslavnoï tserkvi v tsarstvovanié Imperatora Nikolaïa I* (Matériaux pour l'histoire de l'Église orthodoxe sous le règne de Nicolas Ier), *Sbornik* roussk. istor. Obstchestra, CXXX.

Muhlenbeck (E.), *Étude sur les origines de la Sainte-Alliance*, Paris, Vieweg ; Strasbourg, Heitz et Mündel, 1887.

Nesselrode (de), *Lettres et papiers du Chancelier Comte de Nesselrode, 1760-1856*, extraits de ses Archives..., par le Comte A. de Nesselrode, Paris, Lahure, s. a., 8 vol.

Nicolas Ier, *Iz pisem Imperatora Nikolaïa Pavlovitcha k kniaziou I. F. Paskévitchou* (Extrait des lettres de l'empereur Nicolas Pavlovitch au prince I. F. Paskiévitch), *Rousski Arkhiv*, 1910, I, 321-356, 481-513 ; II, 5-45, 161-186.

Nicolas Mikhaïlovitch (grand-duc), *Donéséniia avstriiskago poslannika pri rousskom dvorié Lebzelterna za 1816-1826 gody* (Rapports de Lebzeltern, ministre d'Autriche à la cour de Russie), Pbg., 1913.

— *L'empereur Alexandre Ier, essai d'étude historique*, Pbg., 1912, 2 vol.

Nicolas Mikhaïlovitch (grand-duc), *Léghenda o kontchinié Imperatora Aleksandra I v Sibiri* (Légende sur le décès de l'empereur Alexandre Ier en Sibérie), Pbg., Souvorine, 1907.

Notizie per l'anno M. D. CCC. XLIII, Roma, Stamperia Cracas, 1843.

Ostafievski Arkhiv kniazéï Viazemskikh (Archives d'Ostafiévo des princes Viazemski), Pbg., Stasioulévitch, 1899-1913, 5 vol.

Otcherk istorii Ministerstva Inostrannykh Diel, 1802-1902 (Esquisse de l'histoire du ministère des Affaires étrangères), Pbg., 1902.

Paléologue (Maurice), « La Russie des tsars pendant la Grande Guerre », *Revue des Deux Mondes*, 1921, 15 janvier, 1er et 15 février, 15 mars, 1er avril.

Panaev (V. I.), *Vospominaniia* (Souvenirs). *Viestnik Evropy*, 1867, III, 193-270 ; IV, 72-181.

Parczewski (Stanislas), *Mowa miana nad grobem jasnie wielmoznego Stanislawa Siestrzencewicza Bohusza... 15 decembra* 1826 *roku* (Discours prononcé sur la tombe de S. E. Stanislas Siestrzencewicz Bohusz, le 15 décembre 1826), w Wilnie, A. Marcinowski, 1827.

Pékarski (A.), *Dopolnéniia k istorii masonstva v Rossii XVIII stoliétiia*, (Compléments à l'histoire de la maçonnerie en Russie au dix-huitième siècle), Pbg., 1869 (*Sbornik* statéi tchitannykh v otdiélénii roussk. jaz. i slov., Imp. Akad. Naouk, t. VII, nº 4).

Pelczar (Mgr Gius. Seb.), *Pio IX e il suo pontificato sullo sfondo delle vicende della Chiesa nel secolo XIX*, versione italiana, sulla 2a ediz. polacca, per cura dell' autore, Torino, Berruti, 1909-1911, 3 vol.

Pelesz (docteur Julian), *Geschichte der Union der ruthenischen Kirche mit Rom von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart*, Wien, W. Heinrich, 1878-1880, 2 vol.

Philarète (métropolite de Moscou), *Razgovory... o Pravoslavii Vostotchnoï Kafolitcheskoï Tserkvi...* (Dialogues... sur l'orthodoxie de l'Église catholique d'Orient...), 3e édit., Moscou, Imprimerie du Synode, 1841.

Pierling (R. P. Paul, S. J.), « Il cattolicismo in Russia e la sua condizione legale », *Civiltà cattolica*, 7 juin 1919-11 mars 1921.

— *Problème d'histoire. L'empereur Alexandre Ier est-il mort catholique?* 2e édit., Paris, Beauchesne, 1913.

— *La Russie et le Saint-Siège. Études diplomatiques*, Paris, Plon, 1896-1912, 5 vol.

Pinkerton (Robert), *Russia : or Miscellaneous Observations on the past and present state of that country and its inhabitants*, London, Seeley, 1833.

Piolet (J.-B., S. J.), *les Missions catholiques françaises au dix-neuvième siècle.* I. Missions d'Orient, Paris, A. Colin, s. a.

P. J. K., *Podlasiak. Janow Biskupi czyli Podlaski* (Les Évêques de Janow ou de Podlachie), Krakow, Gebethner, 1897.

Polnoé Sobranié Zakonov Rossiiskoï Imperii (Collection complète des lois de l'empire russe). Collection I et II, Pbg., Imprimerie de la deuxième section de la chancellerie particulière de S. M. I., 1830-1884.

La Pologne dans ses anciennes limites et l'empire des Russies en 1836, Paris, Société polytechnique polonaise, 1836.

Popov (A. N.), « Niéskolko dokoumentov, otnosiastchikhsia k natchalou vozsoédineniia Ouniatov » (Quelques documents concernant le début de la réunion des Uniates) *Journal du ministère de l'Instruction publique*, nº 143 (1869), 265-288.

— « Posliédniaïa soudba papskoï politiki v Rossii (1845-1867) » (Les Der-

nières vicissitudes de la politique pontificale en Russie), *Viestnik Evropy*, 1868, I, 23-119, 522-590 ; II, 53-122.

Popov (A. N,), « Snochéniia Rossii s Rimom s 1845 po 1850 god », (Relations de la Russie avec Rome de 1845 à 1850), Pbg., 1871 (extrait du *Journal du Ministère de l'Instruction publique*).

Prokopovitch (Théophane), *Pravda voli 'monarchéi* (Le Bon Droit de la volonté du monarque), 2e édit., Moscou, 1726.

Prugawin (A. S.), *Die Inquisition der russisch-orthodoxen Kirche. Die Klostergefängnisse...* Berlin-Charlottenburg, Fr. Gottheiner, 1905.

Pypine (A. N.), *Istoritcheskié otcherki. Obstchestvennoé dvijénié v Rossii pri Aleksandrié I* (Esquisses historiques. Le mouvement de la société en Russie sous Alexandre Ier), 2e édit., Pbg., Stasioulévitch, 1885 ; 3e édit., 1900.

— « Rossiiskoé Bibléiskoé Obstchestvo » (La Société biblique russe), *Viestnik Evropy*, 1868, août-décembre.

Raccolta dei Rapporti delle sessioni tenute... dalla S. Congregazione deputata sugli Affari Ecclesiastici del mondo Cattolico... (Rome), 1814-1818, 5 tomes en 8 vol.

Reports of the British and Foreign Bible Society, London, Seeley. Les 11 premiers vol., 1810-1825.

Riancey (Henry de), « Les Religieuses basiliennes de Pologne et la diplomatie russe », *Correspondant*, XIV (1846), 419-456.

Rinieri (R. P. Ilario, S. J.), *Il Congresso di Vienna e la Santa Sede* (1813-1815), Roma, Civiltà Cattolica, 1904.

— « La Conversione al Cattolicismo dello Csar Alessandro I secondo documenti inediti », *Scuola Cattolica*, 1913, I, 31-40.

— *Corrispondenza inedita dei Cardinali Consalvi e Pacca nel tempo del Congresso di Vienna...*, Torino, Unione tipografico-editrice, 1903.

Roskovany (Augustus, Episc. Nitriensis, de), *Romanus Pontifex tanquam primas Ecclesiae, et princeps civilis...*, t. IV, Nitriae et Comaromii, Siegler, 1867.

Rousski Biografitcheski Slovar (Dictionnaire biographique russe), Pbg., Skorokhodov, 1896-1914, 21 vol., en cours de publication.

Ryllo, Jelowicki, Leitner, *Récit de Makrena Mieczyslawska, abbesse des basiliennes de Minsk ou Histoire d'une persécution de sept ans soufferte pour la foi par elle et ses religieuses*, Paris, Librairie catholique polonaise, 1846.

Sbornik Rousskago Istoritcheskago Obstchestva (Recueil de la Société historique russe), Pbg., à partir de 1867. T. I, XXIII, XCVIII, CXIII, CXXII, CXXXII.

Schiemann (Theodor), *Geschichte Russlands unter Kaiser Nikolaus I*, Berlin und Leipzig, W. de Gruyter u. Co, 1904-1919, 4 vol.

Schmitt (Hermann Joseph), *Harmonie der morgenländischen und abendländischen Kirche. Ein Entwurf zur Vereinigung beider Kirchen*, Wien, Fr. Wimmer, 1824, 2te Auflage, Würzburg, Stahel, 1863.

Schmourlo (professeur E.), « La visita dello Zar Nicolo I al Papa Gregorio XVI (1845) », Roma, 1907 (extrait de *Miscellanea di Storia e Cultura ecclesiastica*).

Seignobos (Ch.), *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, 1714-1896, 5e édit., Paris, A. Colin, 1908.

Siemaszko (Joseph), *Zapiski Iosifa mitropolita Litovskago.* (Mémoires de Joseph, métropolite de Lithuanie), Pbg., Imprimerie de l'Académie des sciences, 1883, 3 vol.

SIESTRZENCEWICZ-BOHUSZ (Stanislas, archevêque), *Journal et Correspondance*, 1re partie, 1797-1798, *Starina i Novizna*, XVI, Pbg., 1913.

SOKOLOVSKAÏA (Tira), *Rousskoé masonstvo i ego znatchénié v istorii obstchestvennago dvijéniia* (La Maçonnerie russe et son importance dans l'histoire du mouvement social), Pbg., Montvid, s. a.

— *Stranitchka o prejnem rousskom masonstvié* (Une page sur la maçonnerie russe de jadis), *Rousskaïa Starina*, CXXX (1907), 303-306.

SOLOVIEV (S. M.), *Zapiski* (Mémoires), *Viestnik Evropy*, 1907, III, 441-483.

SOREL (Albert), *Essais d'histoire et de critique*, 3e édition, Paris, Plon, 1908.

— *L'Europe et la Révolution française*, VIIIe partie : La Coalition, les Traités de 1815, 7e édit., Paris, Plon, 1908.

STCHERBATOV (général prince), *Le Feld-maréchal prince Paskévitsch, sa vie politique et militaire...*, traduit par une Russe, Pbg., Trenké et Fusnot, 1888-1904, 7 vol.

STOURDZA (Alexandre de), *Considérations sur la doctrine et l'esprit de l'Église orthodoxe*, Stuttgard, Cotta, 1816.

SWETCHINE (madame), *Lettres* publiées par le comte de Falloux, Paris, Didier, 1862, 2 vol.

SYMON (Franciscus Albinus), « Academiae ecclesiasticae Romano-Catholicae Petropolitanae origo et fata, Pbg., Freimann, 1885 (*Academia Caesarea Romano-Catholica Eccl. Petropolitana*, anno D. 1885, 13-25).

— *De Catholica Facultate theologica in Universitate litterarum olim Vilnensi*, Pbg., Freimann, 1888 (*Academia... Petropolitana anno academico* 1888-1889, 15-108).

TALLEYRAND (prince DE), *Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le Congrès de Vienne*, 2e édit., Paris, Plon, 1881.

TATISTCHEV (S. S.), *Impérator Aleksandr II, ego jizn i tsarstvovanié* (L'Empereur Alexandre II, sa vie et son règne), Pbg., Souvorine, 1903, 2 vol.

TCHERNYTCHEV (prince Alexandre Ivanovitch), « Jiznéopisanié, vsiépoddanicichié doklady i pérépiska (Biographie, rapports et correspondance), *Sbornik* Imp. roussk. istor. Obstch., CXXII, Pbg., 1905.

TCHISTOVITCH (I. A.), *Istoriia perevoda Biblii na rousski iazyk* (Histoire de la traduction de la Bible en russe), 2e édit., Pbg., Stasioulévitch, 1899.

THEINER (Augustin, de l'Oratoire), *Die neuesten Zustände der katholischen Kirche beider Ritus in Polen und Russland seit Katharina II. bis auf unsere Tage...*, Augsburg, K. Kollmann, 1841, 2 vol.

THEINER-MONTALEMBERT, *Vicissitudes de l'Église catholique des deux rites en Pologne et en Russie...*, par un prêtre de la Congrégation de l'Oratoire..., précédé d'un Avant-propos par le comte de Montalembert, pair de France, Paris, Sagnier et Bray, 1843, 2 vol.

THUREAU-DANGIN (Paul), *Histoire de la monarchie de Juillet*, 2e édit., Paris, Plon, 1888-1892, 7 vol.

TOLSTOÏ (comte Dmitri A.), *Rimski katolitsizm v Rossii* (Le Catholicisme romain en Russie), Pbg., Démakov, 1876, 2 vol.

TONDINI (R. P. C., Barnabite), *Règlement ecclésiastique de Pierre le Grand*, Paris, Société bibliographique, 1874.

TOURGUÉNEFF (Nicolas), *la Russie et les Russes*, Paris, Comptoir des imprimeurs réunis, 1847, 3 vol.

TOURKESTANOW (princesse), cf. CHRISTIN.

Trétii Otchet komiteta Rossiiskago Bibléiskago Obstchestva za 1815 *god* (3e rapport du Comité de la Société biblique russe pour 1815), Pbg., 1816.

VALMY (Antoine) (A. MALVY, S. J.), *Bulletin de théologie russe*, Études, CI (1904), 856-879.
VAN DUERM (Charles, S. J.), *Correspondance du cardinal Hercule Consalvi avec le prince Clément de Metternich*, 1815-1823, Louvain, Polleunis, 1899.
VASILITCH (G.), *Léghenda o startsié Féodorié Kouzmitchié* (Légende du moine Féodor Kouzmitch), Moscou, s. a.
VASILTCHIKOV (A. A.), *Séméistvo Razoumovskikh* (La famille des Razoumovski), t. IV, Pbg., 1887.
VEUILLOT (Louis), *Mélanges*, t. III (1845-1847), Paris, Vivès, 1857.
VIAZEMSKI (prince P. A.), *Polnoé Sobranié sotchinénii* (Œuvres complètes), Pbg., Stasioulévitch, 1878-1896, 12 vol.
VIGHEL (F. F.), *Vospominaniia* (Souvenirs), Moscou, Katkov, 1864-1865, 3 vol. (édition du *Rousski Viestnik*).
VORONTSOV, *Arkhiv kniazia Vorontsova* (Archives du prince Vorontsov), Moscou, imprimerie de l'Université, 1895, 40 vol.
WALISZEWSKI (K.), *Le Roman d'une impératrice, Catherine II de Russie*, 2e édit., Paris, Plon, 1893.
WEIL (commandant), « Autour du Congrès de Vienne », *Revue de Paris*, 1913, III, 599-627, 825-856.
— *Les dessous du Congrès de Vienne*, Paris, Payot, 1917, 2 vol.
WIGEL (cf. VIGHEL).
WISEMAN (HisEm Cardinal), *Recollections of the last four Popes and of Rome in their times*, new and revised edition, London, Hurst and Blackett, s. a.
— *Souvenirs sur les quatre derniers papes*, trad. par l'abbé A. Goemaere, Bruxelles, H. Goemaere, 1858.
ZOUBKO (Antoine, archevêque de Minsk), « Pismo k odnomou znakomomou émou rimsko-katolitcheskomou sviastchennikou (Lettre à un prêtre catholique romain de sa connaissance), Vilna, 1864 (extrait du *Viestnik Zapadnoï Rossii*).

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES

ENTRE

LE SAINT-SIÈGE ET LA RUSSIE AU XIXE SIÈCLE

INTRODUCTION (1)

L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET L'ÉTAT EN RUSSIE JUSQU'A 1814

I. Pierre Ier. Tolérance et indifférence. — II. Catherine II. Le règlement de 1769. Les partages de la Pologne posent le problème catholique. L'Église asservie à l'État. — III. Paul Ier. Le despotisme incohérent. Le département des Affaires catholiques. Hostilité et faveur. — IV. Alexandre Ier. Le Collège ecclésiastique romano-catholique.

I

Pendant longtemps, le catholicisme n'a été en Russie qu'un hôte peu encombrant, qui n'inspirait ni préoccupations, ni craintes. Quel ombrage pouvait-on prendre d'une poignée d'étrangers, d'une centaine de familles déracinées des quatre coins de l'Europe et cantonnées dans la *Sloboda* de Moscou, au milieu d'une population d'immigrés en majorité protestants? Les adeptes de Luther et de Calvin possédaient des pasteurs et des temples ; les fidèles de Rome n'avaient ni église, ni prêtres. De loin

(1) Les éléments de cette introduction sont empruntés, pour la plupart, au grand ouvrage du regretté P. Paul Pierling, *La Russie et le Saint-Siège*, t. IV et V, et à une série d'articles publiés par lui dans la *Civiltà Cattolica*, du 7 juin 1919 au 11 mars 1921, sous ce titre : « Il Cattolicismo in Russia e la sua condizione legale. » Il s'était réservé de publier ce travail en français en le complétant.

en loin, ils étaient visités par les missionnaires qui allaient et venaient entre Rome et la Géorgie ou la Chine ; ou bien par les chapelains des ambassades accréditées auprès des tsars moscovites. En 1684, un premier rudiment d'organisation succède à cet abandon quasi complet. C'est l'aube du règne de Pierre le Grand, encore sous la tutelle de sa sœur Sophie. La bonne volonté de l'empereur Léopold Ier, le dévouement intelligent d'un catholique écossais, le général Patrice Gordon, le zèle audacieux de quelques Jésuites parvinrent à fonder la mission de Moscou. Deux fois expulsés, les Jésuites cèdent au bout de trente-cinq ans la place aux fils de saint François, Capucins et Réformés. Les premiers s'établissent à Pétersbourg, les seconds à Moscou ; et bientôt ils se constituent en deux préfectures apostoliques.

L'Église catholique continua longtemps sur ce sol ingrat une vie pénible et obscure. Pierre Ier proclame en principe une large tolérance. Elle est troublée de loin en loin par les sursauts d'un despotisme capricieux. En fait, les catholiques eux-mêmes ont trop souvent l'imprudence de recourir à l'État dans leurs démêlés : disputes des syndics des « quatre nations », sorte de marguilliers chargés de surveiller l'administration des biens de l'Église ; mésintelligence entre les missionnaires, dont les sphères d'influence sont encore mal délimitées. Les tribunaux civils et le Synode lui-même doivent, à la requête des plaignants, trancher les différends et rétablir la paix. Mais ces interventions ne décèlent aucune vue systématique, aucune hostilité ; elles sont et demeurent exceptionnelles, comme les circonstances qui les provoquent. Jusqu'au règne de Catherine II, les groupements catholiques des deux capitales végètent dans l'ombre et la paix. « La Propagande... correspondait, soit directement, soit par les nonciatures de Varsovie et de Vienne, avec les missionnaires de Russie, délimitait les préfectures apostoliques, nommait et révoquait les supérieurs, se faisait adresser des rapports détaillés et tranchait en dernier appel les questions litigieuses. »

Au début du règne de Pierre le Grand, le problème catholique ne se pose pas encore pour la Russie. Par la

fenêtre qu'il perce sur l'Europe, le tsar constate la place énorme que l'Église de Rome occupe dans le monde ; c'est une force qu'il serait maladroit et dangereux de négliger ; il tâche de la tourner à son profit. Il lutte à la fois contre le Suédois luthérien et contre le Turc mahométan. Uniquement préoccupé, au fond, de la grandeur politique de son empire, il se donne des airs de croisé, recherche l'appui de deux puissances catholiques, la Pologne et l'Autriche, escompte l'aide morale du chef religieux de la chrétienté d'Occident. Les papes ont de tout temps prêché la croisade contre les infidèles et contre l'hérésie : leur programme traditionnel semble être devenu celui du tsar ; « les papes, afin d'atteindre leur propre but, n'auraient... qu'à seconder ses desseins ». De nouveau, les missions diplomatiques partent de Moscou vers Rome ; elles vont y raviver de vieilles espérances, assoupies à force d'être déçues. On reparle d'union ; on retire des cartons les anciens projets ; on relit les correspondances des missionnaires où certaines paroles, tombées des lèvres du tsar, semblent autoriser les rêves les plus magnifiques. Pierre disait : « La réunion des Églises ne serait pas impossible. » « Elle n'est pas éloignée. » Les optimistes s'enflamment, tandis que d'autres, plus avisés dans leur défiance, rappellent les déceptions anciennes et soulignent les raisons d'en attendre de nouvelles : l'autorité du pape qu'il faudrait reconnaître, les rigueurs de la morale dont le jeune tsar n'a cure, l'usage capricieux et abusif du pouvoir qui exigerait une règle et un frein : « A moins d'un miracle de premier ordre, écrit un informateur, il n'y a pas d'espoir que le tsar Pierre se transforme et s'entende avec le Vatican. » Avec la victoire de Poltava, la Russie se sent de force à se frayer sa voie dans le monde sans le secours d'aucun patronage. L'empereur laisse tomber ses belles promesses ; il ne renouvelle pas ses avances et il ne se soucie plus de répondre à celles que son attitude a provoquées (1).

(1) Pierling, *La Russie...*, IV, 127-128, 142-145, 224-228 ; « Il Cattolicismo in Russia... », *Civiltà Cattol.*, 8 juin 1919, 409-410.

Pierre resta éloigné du catholicisme. Il ne se fit pas non plus protestant. Mais c'est un fait que son goût personnel le portait plutôt vers la Réforme. Luther, paraît-il, était à ses yeux un grand homme qu'il fallait mettre au-dessus de tous les autres. Tout au moins, le monde protestant lui était plus familier que le monde catholique ; grâce à son séjour en Hollande et en Angleterre, il le connaissait mieux. Parmi les hommes qui eurent sur lui le plus d'influence, il faut signaler le calviniste genevois Lefort, ennemi juré de l'Église romaine. Son conseiller et son instrument dans la réorganisation de l'Église orthodoxe, l'archevêque Théophane Prokopovitch, copiait les théologiens de la Réforme et leur empruntait notamment leur enseignement sur le droit des princes en matière de religion. L'Église grecque regardait le *basileus* comme l'évêque du dehors, son défenseur-né, son soutien et son protecteur, mais non pas comme son chef, du moins en théorie. Théophane exagéra cette conception au point de la fausser. Le *jus majestaticum circa sacra* devint à ses yeux un pontificat véritable. Le monarque a le droit de commander à son peuple, non pas seulement ce qui importe au bien de la patrie, « mais encore tout ce qui lui plaît, pourvu que cela ne nuise point au bien du peuple et ne contredise point à la loi divine ». Il peut modifier comme bon lui semble « les usages civils et les rites religieux, les coutumes, les vêtements, la construction des maisons, les rangs et les cérémonies dans les banquets, les mariages, les enterrements, etc., etc. ». Dans la formule du serment imposé aux membres du Synode dirigeant, formule rédigée par Pierre en personne, on lit ces mots significatifs : « Je confesse... que le juge suprême de ce collège ecclésiastique est le monarque lui-même de toutes les Russies, notre très gracieux souverain. » Le protestant Christian Wolff avait allégué, pour décliner l'invitation que lui adressait le tsar de se rendre en Russie, la crainte d'être combattu par le clergé orthodoxe, comme il l'était déjà par le clergé luthérien. On lui fit répondre de se rassurer : « En Russie, l'empereur lui-même est le *Supremus Pontifex;* il ne gouverne pas comme

il plaît au clergé, mais c'est le clergé qui est obligé de lui obéir. » Il ne s'agissait, pour l'instant, que de l'Église orthodoxe ; mais comment supposer que les Églises dissidentes jouiraient en paix de toutes leurs franchises, alors que l'Église dominante était si étroitement asservie? Le tour des catholiques ne pouvait manquer de venir (1).

Au bout de vingt-deux ans de lutte, Pierre I[er] arracha enfin à la Suède, aux bords de la Baltique, un vaste lambeau de terre protestante. Pour ces nouvelles provinces, il créa un rouage administratif, le Collège de Livonie, d'Esthonie et de Finlande. C'était surtout une sorte de cour d'appel, où toutes les affaires ecclésiastiques et civiles, jugées en première instance par les consistoires et les tribunaux, étaient déférées avant d'aller en dernier ressort au Sénat. Ce Collège jouait le rôle d'un consistoire central des Églises luthériennes et réformées dans les pays baltes. Une importante décision de l'impératrice Anna Ioannovna étendit en 1734 sa compétence à toutes les affaires religieuses des protestants disséminés dans l'empire. Les six membres qui le composaient, y compris le président et le vice-président, étaient presque toujours protestants, parfois orthodoxes. Un procureur impérial, organe du gouvernement, surveillait et dirigeait toute la procédure.

Ce système avait été fait exprès pour des provinces protestantes. On devait y ajuster aussi l'Église catholique. Mais ni Catherine I[re], née dans l'Église romaine, ni les deux Anna, l'impératrice Anna Ioannovna et la régente Anna Léopoldovna, deux femmes aussi sottes que méchantes, ni l' « étincelle de Pierre le Grand », Élisabeth, ne s'en donnèrent la peine. Pour les affaires spirituelles et temporelles de leur Église, les catholiques échappèrent presque toujours aux tribunaux d'État ; et la Propagande, en fin de compte, prenait toutes les décisions et tranchait tous les différends.

(1) Théophane Prokopovitch, *Pravda voli monarcheï*, 26 verso ; Tondini, *Le Règlement ecclésiastique de Pierre le Grand*, 10, 120, 185.

II

Avec Catherine II, cette situation ne pouvait pas durer. Égale de Pierre Ier par le génie et le despotisme, elle le surpassait peut-être en astuce. Elle disait un jour : « Comme Dieu souffre sur la terre toutes les confessions, toutes les langues, toutes les religions, l'impératrice, suivant en ceci sa sainte volonté et ses préceptes, agit de même, demandant seulement qu'entre ses sujets règnent toujours l'amour et la concorde. » C'étaient de belles paroles, mais elles sonnaient faux dans la bouche de cette princesse, libertine et voltairienne. L'Église nationale, domestiquée au préalable, devint entre ses mains un instrument perfectionné de russification à outrance. A ce titre, elle ne trouva pas de plus ferme soutien et de défenseur plus vigilant que l'impératrice. Le jour viendrait où elle s'en servirait contre les populations uniates, ravies à la Pologne. Pour le moment, fidèle à son programme : « Prévoir, attendre, profiter », elle guettait l'occasion de mettre le grappin sur les catholiques de l'empire par une réglementation de son choix.

Les catholiques eux-mêmes la servirent à souhait. La communauté de Pétersbourg ne vivait pas dans la concorde et la bonne harmonie. C'était un problème assez délicat de maintenir la paix parmi les fidèles des « quatre nations », Allemands, Français, Italiens et Polonais. Ils se morcelaient en fractions rivales, dont chacune voulait imposer un supérieur et des syndics de son choix. Les religieux franciscains eux-mêmes ne s'entendaient guère mieux entre eux. Allemands et Italiens surtout se regardaient de travers et se renvoyaient à l'envi les reproches de mauvaise administration et de dilapidation des biens de l'Église. Les plaignants importunaient la Propagande de leurs volumineux mémoires. Un confiseur de la cour et un fabricant de porcelaine menaient la campagne. Rome ne semblait guère disposée à céder à leurs

prétentions ; ils pensèrent aboutir en s'adressant à l'impératrice.

Celle-ci se garda bien de les renvoyer au Saint-Siège, comme elle l'aurait dû en bonne justice. De sa propre autorité, elle imposa aux catholiques le *Règlement* du 12 février 1769, date décisive dans l'histoire de leur asservissement. Les pouvoirs des syndics dans l'administration des biens de l'Église furent considérablement augmentés ; mais, de plus, les paroissiens, réunis en assemblée générale sous la présidence d'un magistrat civil, devaient dorénavant élire le supérieur des Franciscains à Pétersbourg et des Capucins à Moscou. L'élection devait être notifiée au Collège des Affaires étrangères en vue d'obtenir « *ubi de jure* la confirmation spirituelle ». Enfin, si des contestations s'élevaient à l'avenir, soit entre le clergé et les paroissiens, soit entre les syndics et les simples fidèles, elles devaient être déférées au Collège de Justice pour les affaires de Livonie, d'Esthonie et de Finlande, vu que ce tribunal était déjà chargé de juger les causes spirituelles, ecclésiastiques et économiques des autres cultes chrétiens dits étrangers. Il était d'ailleurs entendu que le Collège s'interdirait toute ingérence dans les questions de pure doctrine : « Comme nos lois et celles de nos prédécesseurs, disait l'impératrice, ont accordé depuis longtemps aux catholiques-romains qui habitent notre empire le libre exercice de leur foi, le Collège de Justice ne doit, sous aucun prétexte, dans l'examen des différends concernant l'administration ecclésiastique, s'ingérer dans les dogmes de la foi de la confession Romaine. »

Le seul énoncé de cette restriction fait comprendre l'étendue du danger qui menaçait désormais l'Église catholique en Russie. Aussitôt que Rome eut connaissance du Règlement, elle protesta, mais en vain. Il fallut non pas tolérer, mais subir l'ingérence des laïques dans la nomination du supérieur de la Mission, et l'établissement d'un for séculier pour les ecclésiastiques. « Peu à peu, la pratique suggéra et admit des accommodements. Le *Règlement* survécut à tous les arrangements conclus avec le Saint-Siège, même au Concordat de 1847. Les catho-

liques laïcs se réclamèrent toujours des dispositions financières qu'il contenait et qui étaient tout à fait à leur convenance. » Par cet acte, l'impératrice manifeste les principes dont elle entend s'inspirer dans sa politique avec Rome et avec les catholiques. Elle affecte d'ignorer le pape. Si elle veut bien s'adresser à lui pour obtenir, en certains cas, des concessions déterminées, elle donne à comprendre que c'est par grâce, par pure condescendance, et si on fait mine de lui opposer un refus ou des procédés dilatoires, elle déclare crûment que ce qu'on ne veut pas lui donner de plein gré, elle le prendra de force (1).

Le premier partage de la Pologne, en 1772, incorpora à l'empire la Russie Blanche, avec 100 000 Latins et 800 000 Uniates. On se hâta de proclamer à leur profit la tolérance et une parfaite liberté de conscience : chacun pourrait tout à son aise pratiquer sa religion suivant les lois de son culte particulier. Mieux encore, le 18 septembre 1773, Catherine garantit, par un traité en règle, aux catholiques-romains *utriusque ritus*, « le libre exercice de leur culte et discipline, avec toutes et telles églises et biens ecclésiastiques qu'ils possédaient » au moment de leur passage sous la domination russe ; et de plus, elle promit, au nom de ses successeurs comme au sien propre, qu'on ne se servirait jamais des droits du souverain au préjudice du *statu quo* de la religion catholique-romaine dans les pays annexés.

Telle était la théorie ; voici maintenant la pratique. Les Uniates incorporés à l'empire formaient encore un diocèse, un archevêché, celui de Polotsk, dont le titulaire résidait désormais en Russie. Mais les Latins n'avaient plus de hiérarchie. Ils appartenaient aux lambeaux de trois diocèses demeurés polonais, dont les chefs se voyaient interdire tout ministère dans les nouvelles provinces russes. De sa propre autorité, l'impératrice décrète l'érection d'un nouvel évêché. Elle lui adjuge généreusement, outre les fidèles de la Russie Blanche, tous les catholiques répandus dans l'empire. La juridiction du nouvel évêque

(1) Waliszewski, *Le Roman d'une impératrice*, 265 ; Pierling, V, 6-16.

s'étendra de la Dvina aux frontières de Chine, et de la Baltique à la mer Caspienne. L'exemption des réguliers est abolie ; l'évêque aura pleine autorité sur les moines et les monastères ; il décidera les affaires spirituelles « conformément à la foi et aux rites de l'Église ». Quant aux affaires administratives et économiques, il devra se conformer au Règlement de 1769. En cas d'appel des sentences de l'évêque, on s'adressera d'abord au Collège de Livonie, puis au Sénat. Le diocèse créé, l'impératrice y installe avec la même désinvolture un prélat de son choix, Stanislas Siestrzencewicz, évêque *in partibus* de Mallo et suffragant ou auxiliaire de Vilna. En 1773, un oukase le fait évêque de Russie Blanche. En 1782, un autre oukase le proclame archevêque de Mohilev et métropolitain de toutes les églises catholiques de Russie. Enfin, la souveraine, toujours poussée par la « législomanie » dont elle se dit atteinte, prescrit à l'archevêque de constituer un Consistoire où siégeront des chanoines et, dans certains cas, un représentant du pouvoir civil. Les affaires de l'Église catholique, portées jusque-là au Collège de Livonie, lui sont soustraites et elles sont dévolues à ce nouveau tribunal. Les appels sont réservés au Sénat.

Le nouveau diocèse, organisé au mépris de toutes les lois canoniques, ne devait avoir avec le Saint-Siège que le strict minimum de dépendance et d'union sans lequel il y aurait eu schisme. « Pour le spirituel, disait l'un des conseillers de Catherine, comme c'est le point essentiel de la religion catholique-romaine et des Grecs-Unis, [l'archevêque] relèvera du pape. Cet article est nécessaire, puisque sans cela il cesserait d'être catholique-romain, et un tel archevêque ne pourrait jamais compter sur l'obéissance de ses ouailles. En attendant, il faut prendre des précautions même dans son serment de fidélité, afin qu'il ne puisse jamais abuser de cette dépendance du pape. » Cet avis fut suivi à la lettre. Dès la première audience, Catherine ne laissa aucun doute à Siestrzencewicz : « Monsieur, lui dit-elle (c'est lui-même qui le raconte en son français bizarre), je ne gêne pas l'exercice d'aucune

religion dans mon empire, ni votre relation avec Rome. Mais comme je sais que cette cour a des prétentions fortes, je veux que vous ne partagiez pas votre obéissance. Je le veux. » Le prélat n'avait aucune velléité de révolte. Il répondit qu'il fallait « obéir aux souverains non seulement tant par crainte que de conscience, et qu'il obéirait exclusivement à Sa Majesté impériale ». Cette parole fut bien tenue. Siestrzencewicz s'en expliqua plus tard lui-même sans le moindre embarras : « On parle sur la Néva, écrivait-il plus tard, avec la même précision comme sur la Seine et le Mansanara (le Mançanarez) : Je le veux ; et on répond : Oui, Votre Majesté sera obéie. »

L'impératrice interdit à nouveau le prosélytisme. Défense fut faite aux évêques, chanoines, prêtres séculiers, à tout le clergé en général, de propager la doctrine catholique, soit publiquement, soit en secret. Toute atteinte portée par le catholicisme à l'orthodoxie aurait blessé l'unité nationale et marqué un progrès du polonisme, dont la souveraine avait juré la destruction. De plus, sous couleur de protéger la liberté de l'Église catholique dans son empire, Catherine édicta l'interdiction absolue de publier les bulles ou ordres quelconques, en matière spirituelle, émanant soit du pape directement, soit des congrégations romaines. Tout document de ce genre devait être remis aux autorités civiles et soumis à l'approbation impériale. Du même coup, les religieux sont soustraits à la juridiction de leurs supérieurs généraux, établis hors de la Russie : « Pour vos Carmes, écrit l'impératrice à son ami Grimm, je n'ai rien à faire, parce qu'il est défendu aux miens d'avoir communication avec d'autres Carmes que ceux de mon pays, et point de général hors de mon pays. Nous devenons très entêtés et nous voulons garder notre ménage pour nous, et des nez étrangers n'ont absolument rien à faire là-dedans. »

Les prétentions arrogantes de Catherine trouvèrent, comme c'était inévitable, les plus vives résistances du côté du Saint-Siège. Pendant longtemps, Rome ignora le nouveau diocèse de Russie Blanche et son titulaire : elle ne connut que l'évêque de Mallo, administrateur délégué

des trois tronçons de diocèses enclavés en Russie et inaccessibles à leurs pasteurs. Le conflit s'envenima lorsque l'impératrice voulut transformer son évêché en archevêché, et faire de Siestrzencewicz un métropolitain revêtu du pallium. Ce prélat n'avait rien fait pour mériter ce surcroît d'honneurs, et sa servilité envers le pouvoir civil ne pouvait qu'exciter les vives inquiétudes du Saint-Siège. En 1773 parut le bref qui supprimait les Jésuites. Le document devait être publié et intimé par chaque évêque aux Jésuites de son diocèse et dans chaque maison de la Compagnie. Tant que l'Ordinaire du lieu n'avait pas procédé à ces formalités, les religieux ne devaient et ne pouvaient se regarder atteints par l'acte de suppression et dégagés de leurs obligations. Or, Catherine voulut à tout prix garder chez elle l'ordre dont les Cours Bourbonniennes avaient tramé la ruine. Elle défendit à Siestrzencewicz de publier le bref de Clément XIV, et le bref demeura lettre morte. Elle exigea l'ouverture d'un noviciat, et l'évêque de Russie Blanche, par une interprétation audacieuse des pouvoirs extraordinaires qu'on lui avait accordés sur les réguliers, donna dans ce but les permissions nécessaires par un mandement d'un éclat scandaleux (1).

Catherine couvrit toute cette conduite. C'était son bon plaisir : le prélat ne faisait que son devoir de sujet fidèle, et les résistances de Rome irritèrent la souveraine jusqu'à l'exaspérer :

Je ne me suis jamais départie, écrivit-elle à son ministre de Varsovie, des principes d'humanité et de tolérance qui ont été constamment la base de ma conduite, permettant à chacun une entière liberté de conscience, sans gêner qui que ce soit sur la manière de chanter les louanges de Dieu selon les rites de la Religion qu'il a reçue de ses pères, ou qu'il a adoptée ; j'ai permis sans restriction dans mon Empire le culte public de toutes les religions, sans excepter celle de Rome ; mais si des combinaisons particulières, ou des vues intéressées ou entièrement étrangères au

(1) Pierling, V, 19-22, 31, 107 ; Catherine à Grimm, 26 janvier 1782, *Sbornik*, XXIII, 226.

vrai Christianisme se trouvaient en contradiction avec les principes du Gouvernement civil et l'autorité légitime qui doit en faire la base, ou si même l'indulgence dont j'ai usé jusqu'à présent était si peu sentie et appréciée par celui-là même qui ne doit qu'à ma modération l'influence qu'il a conservée sur ceux de sa Religion dans mes États, je me croirai alors obligée de prouver par les effets que je ne suis pas indifférente au peu d'égards qu'on a pour mes demandes, et les moyens ne me manqueront certainement pas pour cela.

L'impératrice a soin de préciser sa menace. Les Uniates sont le point le plus vulnérable de l'Église catholique en Russie : c'est à eux qu'elle s'en prendra.

Le Pape lui-même ne peut ignorer que la plupart de ceux qui professent la Communion romaine dans mes gouvernements de la Russie Blanche ont été de notre Religion orthodoxe et qu'eux ou leurs ancêtres n'ont adopté la Communion romaine qu'à cause des persécutions qu'ils ont éprouvées en Pologne, et par les artifices des prêtres romains. Dans cet état de choses, la plupart d'entre eux n'attendent que le moindre signal pour embrasser notre Religion orthodoxe, qu'ils ont quittée à regret, et dont il reste beaucoup de traces et de vestiges dans leurs cœurs, Religion dont les dogmes sont d'autant plus précieux à l'humanité qu'ils ne se sont jamais trouvés en contradiction avec les principes de l'autorité et du pouvoir civil, non plus qu'avec le bien-être et la police des États.

Cet éclat de fureur révéla tout à coup la triste position de l'Église catholique de Russie. Ce n'était pas en vain que l'impératrice menaçait les Uniates. Rome le comprit. On céda sur les questions secondaires de formes et de personnes, tout en évitant avec soin de reconnaître une valeur quelconque à l'œuvre abusive du pouvoir civil. Le nonce Archetti parut en 1783 à Pétersbourg, porteur d'une bulle pontificale, dont il était chargé d'exécuter les dispositions. Il érigea le nouvel archevêché, installa le métropolitain, organisa le chapitre et passa entièrement sous silence tout ce qui avait été fait sans l'aveu et le concours du Saint-Siège.

Catherine persista jusqu'à sa mort dans cette politique arbitraire et violente. Les nouveaux partages de la Pologne

firent passer sous sa domination six diocèses latins et trois uniates. Il eût été facile et logique d'ouvrir une négociation avec Rome au sujet des retouches à faire subir aux limites de ces diocèses. Mais la tactique de l'impératrice était de méconnaître l'autorité du pape et de la braver. Elle bouleversa de nouveau la hiérarchie catholique, réduisit à trois les six diocèses latins, mit la plus grande partie des biens de l'Église au pillage, imposa aux évêques et au clergé ses règlements anticanoniques. Quant aux diocèses uniates, elle les abolit et les fondit dans l'archevêché de Polotsk. Ce fut l'époque des célèbres missions où popes et gendarmes parcoururent les campagnes habitées par les Uniates et ramenèrent à coups de trique au bercail orthodoxe les brebis récalcitrantes. Rome s'inquiéta de nouveau. On négociait l'envoi d'un nouveau plénipotentiaire pontifical à Pétersbourg, lorsque l'impératrice mourut subitement. Elle avait ouvert et tracé la voie malheureuse où le gouvernement russe marchera désormais sans revenir presque jamais en arrière. Les lois ecclésiastiques de Catherine deviendront des dogmes d'État, des principes fondamentaux proclamés intangibles.

III

L'empereur Paul Ier était tout aussi despote que sa mère ; mais il n'avait hérité ni de son génie et de son esprit de suite, ni de ses préjugés luthériens contre Rome. Lui aussi se montra, à l'occasion, partisan de l'omnipotence de l'État dans le domaine religieux ; mais, dans la pratique, il fut capricieux et incohérent, au gré des lubies qui le hantaient et des influences qui le dominaient. Il rêva de restaurer l'ordre souverain de Malte ; il s'en déclara le protecteur et il se fit élire grand-maître ; mais le pape, justement choqué d'une prétention aussi exorbitante de la part d'un prince non catholique, condamna les compromissions et dissipa les équivoques en déclarant la nullité d'une élection aussi étrange. L'irritation de

l'empereur fut extrême. Avant de congédier brutalement le nonce Laurent Litta, il enjoignit, le 17 mars 1799, au métropolitain « unique » de Russie et à tous les évêques de gouverner à l'avenir leurs diocèses « uniquement » d'après les lois de l'empire. Une note ministérielle du 9 avril répondit aux observations du nonce en affirmant que l'empereur se bornait à défendre les principes d'une sage administration, « lesquels rejettent toute influence d'une juridiction étrangère sous quelque forme et dénomination qu'elle puisse se présenter ». Suivaient les quatre « axiomes » suivants, « confirmés et irrévocablement arrêtés » :

1° Le temporel de l'Église catholique en Russie est assujetti sans restriction aux juridictions civiles.

2° « La suprématie du pontife romain doit uniquement se borner au spirituel, c'est-à-dire au maintien des observances, rites et dogmes de son Église, d'où dépend l'unité parfaite entre le chef et les membres. »

3° Les bulles du pape doivent se rapporter « aux objets seuls de cette espèce ».

4° Pour demander une bulle, il faut obtenir le consentement préalable de Sa Majesté. Les bulles qui seraient envoyées doivent être présentées à l'empereur et pourvues du *visa*.

C'étaient les principes du règne précédent, formulés avec plus de netteté, sinon avec plus de vigueur. A leur lumière, on s'étonne de voir l'Église catholique sortir du chaos sous le règne de Paul, et recevoir une organisation qui eût été en somme tolérable, si quelques points importants n'étaient restés dans le vague, ou n'avaient reçu des solutions inadmissibles. Après des négociations difficiles, dont nous n'avons pas à raconter les péripéties, Mgr Litta, d'accord avec le gouvernement impérial, érigea les nouveaux diocèses et détermina leurs limites. L'archevêché de Mohilev, déjà si vaste, s'agrandit encore. Le reste des pays annexés fut réparti entre les diocèses de Vilna, de Samogitie, de Loutsk-Jitomir, de Kaménets et de Minsk. L'Église uniate, relevée en partie de ses ruines, eut trois diocèses : l'archevêché de Polotsk et les évêchés

de Loutsk et de Brest. Les anciens évêques furent confirmés, et les sièges vacants pourvus de nouveaux titulaires. « L'autorité de ces prélats était reconnue conformément aux règles du droit canonique. Chefs suprêmes de leurs diocèses, ils disposent des bénéfices : abbayes, prélatures, canonicats, paroisses ; ils exercent sans partage leur droit de nomination ; l'État ne s'y ingère en rien. De même les séminaires, les écoles et les autres établissements ecclésiastiques dépendent d'eux seuls. A l'intérieur de son diocèse, l'évêque jouit d'une entière liberté. »

Ces dispositions étonnent par leur largeur ; mais le despotisme prenait ailleurs sa revanche. La nomination des évêques aurait dû être tirée au clair. Le nonce n'avait pas manqué d'en parler dans un mémoire où il résumait les propositions du Saint-Siège ; il désirait voir déterminer la marche à suivre, de façon à concilier les justes désirs du gouvernement et les prérogatives du Souverain Pontife. L'empereur écarta rudement cette demande, et fit noter en marge cette réponse : « Dans ce cas, le souverain ordonnera de faire ce qui lui paraît le plus utile. » En pratique, Paul nomma les évêques par un oukase, sans entente préalable avec Rome. On laissait ainsi la porte ouverte aux conflits les plus dangereux, d'où faillit plusieurs fois sortir la ruine de l'Église catholique en Russie. Les ordres religieux furent traités avec moins d'égards encore. Afin de les fortifier, le nonce voulait les remettre sous la dépendance de leurs supérieurs généraux, qui résidaient presque tous en dehors de l'empire et ne pouvaient communiquer avec leurs subordonnés. Il suggéra à ce sujet tout un projet de réformes. Tout fut repoussé avec hauteur : « Le souverain, fit noter l'empereur, ne manquera pas de s'occuper lui-même de ces points. Puisque ce n'est pas son affaire [*au pape*], laisser sans réponse. » Il y eut en fait une réponse : les religieux furent complètement assujettis aux évêques, et on leur interdit de nouveau de communiquer à l'étranger avec n'importe quelle autorité. Pareille défense fut renouvelée aux évêques et à tout le clergé : aucune bulle, aucun bref, aucun document de n'importe quelle nature ne pouvait être reçu sans la per-

mission et le *visa* du gouvernement. Enfin, toujours au mépris du droit canonique, apparut l'ébauche du futur Collège ecclésiastique catholique-romain, qui devait recevoir sous le règne suivant son nom et son organisation définitive (1).

L'empereur, désireux de rendre au Collège de Livonie son ancienne importance, en confia la présidence à un gentilhomme luthérien, originaire de Courlande, le baron Heyking, avec la mission de surveiller de près le clergé protestant : « Je vous donne, lui dit Paul, pleins pouvoirs sur messieurs vos prêtres. Vous tiendrez les yeux ouverts et vous m'adresserez vos rapports. Je sais, ajouta-t-il, que plusieurs de vos pasteurs luthériens sont imbus de l'esprit de nouveauté, et manifestent des opinions qui procèdent des nouvelles doctrines françaises. Je protégerai toujours les religions légalement établies dans mon empire, ainsi que leurs adeptes ; mais qu'ils ne s'écartent pas de la juste obéissance qu'ils doivent aux lois, ou bien je les punirai d'une façon exemplaire, car ils sont doublement coupables. » A peine le nouveau président fut-il installé, que l'empereur lui confia une nouvelle mission : « De tous côtés, lui dit-il, je reçois des plaintes contre les évêques et les supérieurs des couvents. Cela me décide à ajouter au Collège un second département, uniquement pour les catholiques. Vous aurez donc encore plus de peine. D'ailleurs, il y a dans le clergé polonais et lithuanien des têtes turbulentes, qui s'entêtent encore dans l'ancien esprit d'insubordination et d'anarchie. Il faut surveiller ces messieurs avec soin. — Mais, Majesté, observa Heyking, les catholiques verront avec peine un non-catholique, un laïc, à la tête de ce département. — Tant pis pour eux, répliqua l'empereur. J'ai moi aussi l'honneur d'être laïc, et je vous communique mes pleins pouvoirs : je suis pourtant bien maître de le faire, je pense. Du reste, vous pourrez prendre des catholiques pour former le département ; mais c'est vous qui répondrez en personne de ces messieurs. — Votre Majesté me permettra de lui

(1) Pierling, V, 108-29 ; *Sbornik*, I, 525-527.

présenter des personnes de mon choix, sans quoi je ne saurais prendre de responsabilité. — Cela va de soi. Arrangez-vous avec le procureur général. » Par un oukase du 26 février 1797, l'empereur réalisa son projet, destiné, disait-il, « à donner satisfaction à ses sujets catholiques-romains » (1).

Lorsque le nonce Litta parut en Russie, il se trouva en face du fait accompli ; il ne put qu'en gémir. Les principes étaient violés d'une manière absurde ; les membres du département, à qui les catholiques allaient avoir affaire, étaient mal disposés. Mais le plus fâché de l'innovation impériale, ce fut l'archevêque Siestrzencewicz. Il était extrêmement jaloux de son autorité, fier de son titre de métropolitain unique, et il accusait volontiers les papes d'usurper sur la juridiction des évêques. Il lui fallait baisser pavillon devant un comité de légistes, mis naguère de côté par Catherine, dont il se vantait d'être la créature. Le prélat dressa aussitôt ses batteries contre cette innovation malencontreuse. Ses premières manœuvres furent vaines et lui valurent même un blâme officiel que le département lui infligea sur l'ordre du tsar. Mais Siestrzencewicz était tenace ; en roué courtisan, il changea de tactique et fit si bien, qu'un an plus tard il se trouvait maître de la place. Le 26 janvier 1798, un nouvel oukase prescrivit de détacher du Collège de Livonie le département qui devenait autonome et n'avait plus au-dessus de lui que le Sénat. La présidence en fut ôtée à Heyking et attribuée à l'archevêque. Quatre membres ecclésiastiques et quatre membres laïques composèrent le nouveau tribunal ; on le pourvut en outre d'une chancellerie particulière avec un procureur et deux secrétaires.

Mgr Litta, témoin passif de cette transformation, s'en réjouissait. A force d'évoluer, l'institution, espérait-il, deviendrait tolérable, et on pourrait l'approuver, tout comme Benoît XIV avait approuvé le tribunal mixte établi dans le royaume de Naples. Pour le moment, il se

(1) Pierling, V, 275-282, 224-248, 222-223.

tint sur une prudente réserve, et bien lui en prit. Le jour approchait où il devait voir clair dans le jeu de l'archevêque, qu'il ne pénétrait pas encore. Siestrzencewicz n'avait livré bataille que dans son propre intérêt ; quant au droit canonique et aux prérogatives du Saint-Siège, il s'en moquait. Bientôt il introduisit son frère, un calviniste, dans le département, et il invita un représentant du Synode à y siéger pour juger les affaires où les catholiques uniates étaient aux prises avec les orthodoxes. Rome ne pouvait compter sur lui : « Sire, disait-il un jour à l'empereur, si les évêques avaient leur ancien pouvoir, s'ils avaient les mains déliées, quoique même aujourd'hui on ne nous les tient pas trop serrées, alors ils pourraient plus promptement exécuter les ordres de leurs souverains, étant naturellement attachés comme sujets. Ce surcroît de pouvoir n'augmenterait pas le mien, car je le déposerais aux pieds de Votre Majesté (1). »

En dépit de sa servilité, vers la fin du règne de Paul Ier, l'archevêque tomba en défaveur. L'empereur prit en amitié le Jésuite autrichien Gruber, « homme véritablement extraordinaire, disait de lui Joseph de Maistre, théologien, médecin, chimiste, mécanicien, opticien, etc., homme d'État de plus, et fait peut-être pour être le ministre d'un grand prince ». Au cours des entretiens fréquents et prolongés que le monarque accordait à Gruber, celui-ci lui révéla les intrigues de Siestrzencewicz et le désordre où se trouvaient les affaires catholiques. Loin de remédier aux abus, le département les compliquait en vendant aux plus offrants ses faveurs et ses arrêts, surtout dans les causes matrimoniales. L'archevêque-président, rendu responsable de ce honteux trafic, dut donner sa démission et fut exilé hors de la capitale. Son coadjuteur, Mgr Benislawski, le remplaça, et ses premiers soins furent d'épurer le personnel du département. Chaque évêque latin devait être représenté par un assesseur nommé pour trois ans. Deux des membres au moins devaient être

(1) Pierling, « Il Cattolicismo in Russia », *Civ. Catt.*, 17 octobre 1919, 149-151 ; *La Russie...*, V, 229-231 ; Heyking, *Aus den Tagen Kaiser Pauls*, 25, 38-39 ; Siestrzencewicz, *Journal*, I, 90 (*Starina i novizna*, XVI).

laïques. « Pour les Uniates, disait l'empereur, puisqu'ils sont unis, ou bien à nous ou bien aux catholiques, et n'existent pas à part, ils ne peuvent pas avoir de membres. »

Toujours sous l'influence du père Gruber, l'empereur devint de plus en plus favorable aux catholiques. Après les oukases de 1799, funestes au clergé régulier, on vit paraître le règlement du 11 décembre 1800, publié sous le titre de « Points approuvés par l'empereur pour le clergé catholique-romain ». L'exemption des religieux y est à peu près rétablie. D'importantes dispositions anti-canoniques restent en vigueur ; le département des affaires catholiques conserve ses prérogatives de tribunal suprême ; il reste l'intermédiaire obligé entre le Sénat et les administrations diocésaines. Mais il y a là une intention sincère de respecter les lois de l'Église et un effort, maladroit, il est vrai, dans le but de leur adapter les institutions de l'empire.

Ces dispositions bienveillantes percent de plus en plus. Le 11 août 1800, Paul écrit à Pie VII une lettre autographe pour lui demander, comme il dit, « le sanctionnement formel » des Jésuites en Russie. Le 11 octobre, il leur confie l'Université de Vilna et la paroisse de Sainte-Catherine à Pétersbourg. Quelques semaines plus tard, plein d'intérêt pour le nouveau pape, à qui les terribles épreuves de son prédécesseur semblent réservées, il lui fait savoir qu'il trouvera l'hospitalité en Russie, avec toutes les facilités désirables pour gouverner l'Église : « Si le pape a besoin d'un asile sûr, déclare-t-il au père Gruber, je le recevrai comme mon propre père, et toutes les forces seront employées à sa défense, et ce ne sera pas comme l'ont fait d'autres princes qui, en lui promettant de l'aider, ne voulaient en réalité que le dépouiller et le priver de ses meilleures provinces. » Il parle enfin, lui aussi, de l'union de l'Église orthodoxe avec l'Église romaine ; elle lui semble possible et désirable : « Je suis catholique de cœur, avoue-t-il plus d'une fois ; tâchez par vos discours de persuader mes évêques. » De son côté, le religieux notait que l'empereur était *ex corde Religioni nos-*

trae addictus. De telles déclarations, dont on ne pouvait suspecter l'authenticité, ouvraient aux regards de Pie VII et de Consalvi les perspectives grandioses de l'Orient et de l'Occident chrétiens, oubliant leurs dissensions séculaires et réconciliés dans la paix et l'unité du Christ. Une ère nouvelle pour l'Église de Russie semblait sur le point de commencer. C'étaient des rêves sans lendemain. Dans la nuit du 11/23 mars 1801, Paul I[er] fut assassiné, victime d'une conjuration de palais. Par son incohérence, sa versatilité morbide et ses rigueurs insensées, il avait été l'artisan de sa propre ruine (1).

IV

Les catholiques de Russie ne devaient pas gagner à la disparition tragique de Paul I[er]. Le 26 août 1801, le nouvel empereur Alexandre I[er] déclarait au pape qu'il aurait « en particulier » pour eux « une tendre sollicitude ». Il n'y parut guère. Lorsque Mgr Arezzo vint remplacer Mgr Litta dans l'ingrate mission de représenter le Saint-Siège à Pétersbourg, il y trouva Siestrzencewicz réintégré dans ses fonctions et dans son ancienne faveur. De plus, le département des affaires catholiques avait fait place à un tribunal indépendant, le Collège ecclésiastique catholique-romain.

Un décret du 16 juillet 1801 institua un comité chargé de réorganiser la législation du culte catholique. On lui assignait pour tâche d'étudier les oukases de Catherine en 1795 et ceux de Paul I[er] en 1798 et 1800, et d'en tirer un nouveau règlement qui réconcilierait le droit canonique avec les lois de l'État. Ce serait la charte « en vertu de laquelle les affaires de l'Église romaine seraient gérées et administrées, sans aucune influence d'une autorité étrangère ». Autant valait chercher la quadrature du cercle, et les canonistes les plus retors n'auraient pu réaliser ce

(1) Pierling, V, 289-334.

programme chimérique. Le comte Potocki, le comte Wielhorski, l'abbé Masclet, ex-Minime français, que les hasards de l'émigration avaient fixé en Russie, et le prélat mitré Byszkowski, sous la présidence du procureur général Békléchov, général d'infanterie, vétéran des guerres de Catherine, se mirent à la besogne, avec la confiance que l'ignorance seule pouvait leur donner. L'ex-Jésuite Byszkowski avait quelque compétence en fait de sciences ecclésiastiques ; les autres, y compris Masclet, n'en avaient aucune et se préoccupaient avant tout de faire œuvre de courtisans. En quelques semaines, le comité eut expédié sa tâche et mis au jour le *Polojénié* (ou décret) « pour le gouvernement spirituel et ecclésiastique de la religion catholique-romaine ». Présenté au Sénat par Békléchov, le 13 août 1801, il fut confirmé par Alexandre le 13 novembre et promulgué le 9 décembre. Le titre de ce règlement surprend par sa bizarrerie et son obscurité ; les huit articles qui le composent sont à l'avenant. Six d'entre eux concernent le Collège, et cette institution fait à peu près tout l'intérêt de ce document.

L'article premier a pour objet de définir le Collège : « La Cour judiciaire ecclésiastique, composée d'ecclésiastiques et de séculiers, connaît des affaires communes conformément aux lois civiles ; mais pour les affaires spirituelles et ecclésiastiques, qui ont trait aux dogmes de la foi et aux droits canoniques, et qui ne relèvent pas du jugement des laïcs, il reste des consistoires ecclésiastiques institués dans les diocèses, et au-dessus d'eux le consistoire principal ou Collège ecclésiastique, qui remplace le département du Collège de justice. » Plus tard, en 1872, l'agent diplomatique du gouvernement russe auprès du Vatican, Pierre Kapnist, faisait cet aveu : « La rédaction de cet article est si peu claire et sa construction grammaticale si incorrecte, que sa véritable portée est fort difficile à saisir. »

L'article 2 détermine la composition du nouveau dicastère. L'archevêque de Mohilev en est de droit membre président ; les deux autres membres sont un évêque et un abbé mitré, choisis par le Collège, qui présente deux can-

didats pour chaque poste au Sénat, et le Sénat lui-même soumet ce choix à la confirmation impériale. De plus, six assesseurs sont élus parmi les chanoines ou les prélats, pour un mandat de trois ans, par les chapitres des diocèses latins. Quant aux Uniates, ils sont exclus du Collège. Cette injustice devait être réparée par l'oukase du 12 juillet 1804, qui institua dans le Collège un second département des affaires uniates.

Le Collège, les évêques diocésains, les consistoires et en général tout le clergé catholique-romain doivent, dans l'expédition des affaires et l'exercice de leurs fonctions, « se conformer aux lois et aux règles de leur Église ». Mais d'abord en ce qui concerne « les rapports avec une autorité étrangère et la communication ecclésiastique extérieure », il faut observer rigoureusement tout ce qui a été prescrit ou défendu par les oukases impériaux. De plus, il faut « sauvegarder, conformément au serment de fidélité, les droits du pouvoir autocratique, les lois de l'État et l'intérêt suprême du souverain ». Tel est le principe qui doit, aux termes de l'article 3, diriger l'activité du Collège et de toute la hiérarchie. Que fera le Collège, que feront les évêques, si les lois de l'empire se dressent contre les lois de l'Église? L'hypothèse d'un conflit de ce genre a sans nul doute paru absurde aux membres du comité. Le droit canonique, *tel qu'il est approuvé par le souverain pour l'Église catholique qu'il daigne protéger dans son empire*, voilà pour eux comme pour l'archevêque Siestrzencewicz le droit sans épithètes, dont la volonté autocratique pourra toujours s'accommoder.

Le nouveau tribunal recevra les plaintes contre les évêques et les appels contre les consistoires diocésains. Pour les affaires de divorce, où il faut deux décisions conformes, dès qu'un consistoire diocésain a jugé l'affaire en première instance, le Collège la renvoie à un autre consistoire, choisi à l'amiable par les deux parties, ou déterminé d'office par le Collège lui-même, si les plaideurs n'arrivent pas à s'entendre. La nouvelle décision est-elle conforme à la première, elle devient exécutoire ; lui est-elle opposée, le Collège statue lui-même et

porte une sentence définitive (article 4). Il intervient encore dans les conflits entre les supérieurs religieux et leurs inférieurs, dont les plaintes doivent lui être transmises par les évêques, dans les nominations aux postes d'archimandrites, d'évêques suffragants, d'abbés mitrés.

Enfin le Collège doit être un rouage administratif, intermédiaire entre le pouvoir civil et la hiérarchie catholique. D'une part, il centralise tous les renseignements de nature à intéresser le gouvernement et les porte à sa connaissance. De l'autre, il notifie aux intéressés les volontés souveraines, reçoit les oukases et rend des arrêts conformes, destinés à en assurer l'exécution.

Le Collège, dit l'article 8, en qualité d'administration ecclésiastique principale, doit recevoir de la part des évêques diocésains des informations complètes et suffisamment détaillées sur les couvents, les églises et le clergé ; sur tous les établissements ecclésiastiques, sur les biens et les capitaux du clergé ; sur tous les événements dignes d'attirer l'attention et sur toutes les exigences imprévues ; de tout cela, le Collège rendra compte au Sénat. Du reste, le Collège doit expédier et décider ses affaires selon les règles ecclésiastiques, en observant du reste (*sic*) la procédure commune prescrite aux Collèges par le règlement général et les autres ordonnances de l'État (1).

Ces articles, rédigés en termes vagues, embrouillés et contradictoires, laissaient au Collège ecclésiastique une grande latitude dans ses attributions judiciaires et administratives. Elles ne tardèrent pas à subir une restriction importante. En 1810, on vit apparaître les directions principales ; il y en eut une pour les affaires ecclésiastiques des cultes étrangers. La direction elle-même fit place en 1817 au ministère des Cultes, avec un département spécial, dont la deuxième section concentrait les affaires catholiques. Sept ans plus tard, en 1824, Alexandre supprima le ministère des Cultes et rétablit la direc-

(1) Pierling, « Il Cattolicismo in Russia », *Civ. Catt.*, 26 février 1920, 411 417 ; *La Russie...*, V, 344-349. Mémoire de P. Kapnist (non daté, 1872 ou 1873), *AE, Russia*, XXI, 2e part., 488.

tion en la rattachant au ministère de l'Instruction publique. Enfin Nicolas Ier la fit passer au ministère de l'Intérieur, où elle devint le département des cultes étrangers.

Ainsi organisé, le Collège ecclésiastique, on le croira sans peine, était anticanonique au premier chef. Le consistoire diocésain n'était, lui, que le tribunal ou l'officialité de l'évêque ; il recevait de lui sa juridiction et jugeait en son nom, de sorte qu'il eût été impossible d'appeler des sentences du consistoire à l'évêque, ni de celles de l'évêque au consistoire. Mais le Collège, qui devait être comme le consistoire suprême de l'Église catholique en Russie, prétendait lier par ses décisions les évêques et le métropolitain lui-même ; ce dernier n'était que le président et le premier membre du Collège ; il ne communiquait aucune juridiction et les sentences n'étaient pas rendues en son nom. Ce tribunal avait beau se composer d'ecclésiastiques : évêques, prélats, chanoines, il était d'institution purement laïque, et par lui le pouvoir civil s'ingérait dans les causes spirituelles et dans la discipline de l'Église.

Le Saint-Siège ne pouvait approuver une intrusion aussi audacieuse du gouvernement civil dans un domaine qui lui était inaccessible. Bien entendu, à Pétersbourg, on ne fit aucune démarche en vue d'obtenir une approbation. Rome ne fut point consultée, elle ne fut point avertie. De son côté, le Saint-Siège garda le silence. En 1867 seulement, les circonstances s'étant aggravées, Pie IX se décida à condamner le Collège et défendit aux évêques d'y envoyer des assesseurs. Jusqu'à cette date, on se contenta d'éviter toute démarche, toute parole d'où on aurait pu conclure que le Collège était l'objet d'une tolérance positive. Cette attitude passive était commandée par l'intransigeance du gouvernement russe ; elle était aussi conseillée par les membres du clergé catholique les plus dévoués au Saint-Siège et les mieux placés, semblait-il, pour apprécier la situation que le nouveau règlement faisait à l'Église : tels le prélat Szantyr, le chanoine Schlick, le chanoine Lochmann de Multz ; tous les trois,

ils avaient siégé au Collège et en savaient mieux que personne le fort et le faible.

Or, sous le règne d'Alexandre Ier, les meilleurs esprits s'effrayaient de l'ambition du métropolitain Siestrzencewicz. Toute autorité étrangère à la sienne, que ce fût celle d'un nonce et du Saint-Siège, ou bien celle du Collège, lui était insupportable. Nous l'avons vu sous Paul Ier évincer le baron Heyking et lui enlever le département des Affaires catholiques. Président de droit du Collège, il se hâta de lui déclarer la guerre.

L'archevêque, disait le chanoine Schlick en 1817, a un intérêt trop évident à meubler le Collège de ces remplisseurs de fauteuils, dont les opinions lui soient soumises et qu'il puisse remuer à son gré comme des automates. Les élections [des assesseurs] dans les chapitres sont donc très souvent influencées par lui ou ses agents. Il arrive cependant que des ecclésiastiques bien pensants, bons juges et fidèles à leurs devoirs, se trouvent, par un heureux hasard, placés au Collège. L'archevêque, ne pouvant les séduire, fait alors jouer ses ressorts secrets pour noircir aux yeux du ministre et de l'empereur même l'honnête assesseur, qu'on chasse comme un coupable, sans lui laisser le temps de demander de quel crime on l'accuse.

C'est ainsi que furent éliminés d'abord l'évêque Benislawski, le prélat Szantyr, le prélat Skerniewski, et plus tard Schlick, Lochmann, Onoszko. L'archevêque trouvait infiniment plus commode de juger à son gré, dans sa chancellerie, de concert avec sa créature Szerpinski, les affaires les plus importantes ; et la puissante amitié d'Alexandre Golitsyne lui assurait l'impunité.

Voilà pourquoi Lochmann écrivait en 1814 au nonce de Vienne, Mgr Séveroli : « J'en conviens avec Votre Excellence, l'institution de ce Collège n'est pas du tout conforme à la discipline commune des Églises catholiques. Mais alors qu'on ne peut pas avoir ici un nonce en permanence, et qu'on ne peut même pas avoir la moindre communication avec le Saint-Siège, quel autre moyen canonique et plausible peut-on trouver d'équilibrer et

de tempérer l'autorité ecclésiastique, afin que, dans les mains d'un homme plein d'audace et d'ambition, elle ne devienne pas exorbitante et exclusive? » Lochmann ajoutait cette réflexion fort juste : « Je le dirai à Votre Excellence, on ne peut faire aucun fond sur les plus fortes assurances, sur les règlements les plus équitables, sur les ordonnances les plus solonnelles de ce pays : tout cela est incertain et éphémère. » Pour consolider ce sable mouvant et lutter contre les caprices de l'autocrate et les intrigues de Cour et de bureaux, il fallait, concluait-il, établir « un principe public et inébranlable dont on pourrait se réclamer en toute occurrence : ce grand principe est le projet d'un Concordat solennel à conclure entre la Cour et Sa Sainteté ». A cette occasion, on reviendrait sur le Collège : on discuterait son organisation ; on en ferait toucher du doigt les vices anticanoniques et on s'arrangerait de manière à le rendre tolérable. En attendant, on devait bien se garder de l'approuver : la moindre parole favorable recevrait l'interprétation la plus funeste : « On fait tout déjà pour se rendre indépendant, disait Lochmann au cardinal Litta, préfet de la Propagande ; figurez-vous ce qu'on ferait, si on avait en main une approbation conçue en termes généraux où s'appuyer. Donc, *quoad Collegium satius erit vel nulliter vel adiafore se habere.* » En 1827, Mgr Bernetti, à son retour de Rome, résumait ainsi le jugement des *zelanti*, dévoués au Saint-Siège : 1° le Collège est anticanonique ; 2° il a procuré certains avantages, par sa résistance au despotisme « juridictionnel » de Mgr Siestrzencewicz ; 3° la source de ces avantages est si impure que, si la main du Saint-Père ne remédie à cette situation, on ne saurait en attendre rien de bon (1).

En réalité, le Collège ecclésiastique devait faire plus de

(1) Schlick, *Notices sur le clergé catholique romain en Russie...*, *AE*, *Russia*, I, 361-374 (annexe à une dépêche de Mgr Leardi, nonce de Vienne, à Consalvi, 9 décembre 1817, *AE*, *Russia*, II, 161-162). Lochmann à Séveroli, 30 août 1814, AV 242 : 1914 ; à Litta, 30 novembre, *AE*, *Russia*, I, 192-203 ; 8 mars 1818, *ibid.*, II, 192-205 (annexe A, § 11) ; Bernetti, *Relazione*, *ibid.*, III, 821 B...

peur que de mal. Calqué sur le Synode de l'Église dominante, muni d'un procureur laïque et d'ordinaire hétérodoxe, il avait pour mission d'isoler et d'asservir l'Église catholique. Il devait en assurer le gouvernement « en dehors de toute influence étrangère », autant vaut dire en dehors de toute action du pontificat romain, foyer vital du catholicisme. Si cette mission eût été exactement remplie, l'Église catholique de Russie aurait dû périr. Le Collège grec-uni, d'abord second département du Collège ecclésiastique, puis Collège autonome, fut fatal à l'Église uniate. Mais il y avait pour le diriger l'habileté, la perfidie et l'implacable volonté de Siémaszko. L'Église latine ne trouva pas son Siémaszko pour la conduire au schisme et à l'apostasie, et le Collège ecclésiastique brilla surtout par son inertie. C'est d'ailleurs un triste spectacle que celui de ce conseil d'évêques, de hauts dignitaires, de chanoines qui, pendant près de soixante-dix ans, contresignent et transmettent au clergé les oukases les plus funestes, sans jamais oser une remontrance, sans esquisser un geste de résistance et de réprobation. Ils auraient dû laisser cette odieuse besogne tout entière au pouvoir civil, à son département des cultes étrangers, à sa bureaucratie et à sa police. Grâce à l'intervention du Collège, l'Église catholique de Russie sembla forger elle-même ses propres chaînes.

A la veille du Congrès de Vienne, elle se trouvait dans une situation affligeante. Elle avait subi le contre-coup des crises politiques où la Pologne avait sombré ; les guerres napoléoniennes, avec leur triste cortège de désordres économiques et moraux, l'avaient désolée. Pour comble de malheur, en 1804, le nonce Arezzo est brusquement congédié ; pendant dix ans, les catholiques n'entretiendront avec Rome que des relations précaires et furtives ; le nonce de Vienne se voit obligé de conférer au métropolitain de Mohilev les pouvoirs les plus amples, qui font provisoirement de lui un vrai pape russe. Sous ce chef aux intentions équivoques végète un épiscopat amoindri : des vieillards infirmes, des valétudinaires sans énergie, comme Cieciszewski à Loustsk, Joseph Giedroyc

en Samogitie, Dederko à Minsk, exilé et mis à la retraite au fond d'une abbaye dans son propre diocèse; Kossakowski à Vilna, bientôt remplacé par Stroynowski, un ambitieux et un intrigant. A Kaménets, le siège longtemps disputé par un intrus à son pasteur légitime est devenu vacant par la mort des deux compétiteurs, et le nouvel évêque ne doit recevoir ses bulles qu'en 1815. Presque tous ces prélats sont « gens d'hôpital et peu en état de défendre la cause de la religion et les intérêts du clergé ». Le plus lourd de cette tâche revient au Saint-Siège, dans des conditions particulièrement difficiles. Comment il l'a accomplie, c'est ce que nous essaierons de montrer.

CHAPITRE PREMIER

LE CONGRÈS DE VIENNE
CONSALVI ET STACKELBERG (1814-1815)

I. Le Saint-Siège et le Congrès. Consalvi. Sévéroli. — II. Les Russes au Congrès. Razoumovski. Nesselrode. Stackelberg. Alexandre Ier. — III. Les demandes de Stackelberg. — IV. L'archevêque de Mohilev et la politique russe. — V. La réponse de Rome.

Les vainqueurs de 1814, après avoir renversé Napoléon, avaient encore à livrer une rude bataille autour de ses dépouilles, afin de se les partager. La question était en apparence fort simple. Ils avaient tant protesté contre les violences de l'usurpateur et tant déclamé contre ses rapines, son manque d'honneur et de loyauté ; il leur revenait donc à eux la tâche glorieuse de faire régner le droit et resplendir la justice, d'inaugurer une ère nouvelle, celle de la paix fondée sur l'ordre et le droit. La réalité devait être moins belle que ce rêve. Devant l'immense proie, ce fut, chez les copartageants, un immense déchaînement de convoitises, et l'équilibre européen fut surtout un équilibre d'appétits. « Ceux qui, à cette époque de la réunion de Vienne, avaient bien saisi la nature et les objets de ce Congrès, ne pouvaient guère se méprendre sur sa marche, quelle que fût leur opinion sur ses résultats. Les grandes phrases de « reconstruction de l'ordre social », de « régénération du système politique de l'Europe », de « paix durable fondée sur une juste répartition des « forces », etc., etc., se débitaient pour tranquilliser les peuples, et pour donner à cette réunion solennelle un air de

dignité et de grandeur, mais le véritable but du Congrès *était de partager entre les vainqueurs des dépouilles enlevées au vaincu.* » Les *quatre* — Angleterre, Autriche, Prusse, Russie — devenus, bien malgré eux, les *six*, — les mêmes, plus Espagne et France, — puis les *huit*, avec le Portugal et la Suède, mirent de longues semaines à élaborer ces calculs. A l'empereur Alexandre, il fallait la Pologne ; au roi de Prusse, la Saxe ; à l'Autriche, une grande partie de l'Italie du Nord. Les autres, les battus, les États secondaires, les faibles victimes des prétentions et des conquêtes napoléoniennes, se contenteraient, en dédommagement, des miettes que les puissants seigneurs, assis autour de la table du festin en se serrant les coudes, voudraient bien leur abandonner. Leurs possessions, en tout ou en partie, constituaient comme une monnaie d'échange, un appoint dont on jouait pour équilibrer le jeu des combinaisons, et qu'on se passait au gré des convenances.

Le « droit public » avait fort peu à voir là-dedans. On s'en aperçut bien lorsque Talleyrand voulut faire exprimer que l'ouverture du Congrès serait faite « conformément aux principes du droit public ». « A ces mots, raconte-t-il, il s'est élevé un tumulte dont on ne pourrait que difficilement se faire d'idée. M. de Hardenberg, debout, les poings sur la table, presque menaçant et criant comme il est ordinaire à ceux qui sont affligés de la même infirmité que lui, proférait ces paroles entrecoupées : « Non, monsieur, « le droit public, c'est inutile. Pourquoi dire que nous agi« rons selon le droit public? cela va sans dire. » Je lui répondis que si cela allait bien sans le dire, cela irait encore mieux en le disant. M. de Humboldt criait : « Que fait ici « le droit public? » A quoi je répondis : « Il fait que vous y « êtes. » En réalité, pour les *quatre*, le droit public était un terrible gêneur, aussi fâcheux que ce grand sceptique de Talleyrand, qui leur jouait le vilain tour d'inviter ce convive inattendu (1).

Le représentant de la France eut la grande habileté de

(1) Sorel, VIII, 358-400. Metternich, *Mémoires*, II, 475. Talleyrand, *Correspondance*, 35-36.

prendre la position où il y avait pour elle, et pour lui, le plus d'honneur et de profit. La France, ramenée à ses frontières de 1792, ne nourrissait plus aucune vue de conquête. « Il faut espérer qu'en Europe on cessera de transformer la force en droit, et que l'on prendra pour règle non la convenance, mais l'équité. » Le droit demandait de démolir l'édifice napoléonien ; mais le même droit imposait le respect des faibles. La Saxe redoutait de se voir annexée ou dépecée par la Prusse ; le Piémont était menacé d'un archiduc autrichien ; les Légations apanageraient la reine d'Étrurie ou l'ex-impératrice Marie-Louise, au lieu de revenir à leur légitime propriétaire, le Pape. L'action de la France s'emploierait à soutenir les droits de ces faibles, à empêcher les grands États d'en faire fi, et de copier Napoléon après l'avoir abattu. Consalvi, parlant de l'insertion exigée par Talleyrand, dans la déclaration de Vienne, des mots : « Selon les principes du droit public », fait cette constatation : « Avec cette déclaration, la France en vient à s'opposer à l'occupation de la Pologne par la Russie, et de la Saxe par la Prusse, à celle de Naples par Murat, et à d'autres choses semblables (1). »

Parmi ces « autres choses semblables », il faut compter les Légations. Consalvi les revendiquait au nom du Saint-Père, et non seulement les Légations, mais les Marches, Bénévent, Pontecorvo, Avignon et le Comtat-Venaissin. Pour accomplir cette mission délicate et difficile, on ne dira jamais assez quel merveilleux ensemble de qualités déploya ce grand diplomate : énergie et souplesse, froide raison et passion ardente, parfois la « rage au cœur et sur les lèvres », qui lui inspirait un langage vigoureux et véhément, sans jamais cependant dépasser la mesure. Donner la réplique à un Metternich, à un Talleyrand, éviter leurs pièges, démêler leurs trames ; avoir sans cesse devant les yeux le détail de la négociation qui faisait l'objet premier de sa mission et lui tenait le plus à cœur ; ne pas négliger d'autres affaires d'une très haute importance, amorcer avec un succès inégal le règlement des affaires

(1) Sorel, VIII, 373. Rinieri, *Corrispondenza...*, 50-51, 170.

ecclésiastiques d'Angleterre, de Bavière, de Prusse, de Wurtemberg, de Russie ; déjouer les plans perfides de Murat, débarrasser Rome des postes autrichiennes et les États romains des armées impériales : c'était une tâche énorme qui imposait à Consalvi un travail écrasant. Lecture des lettres venant de Rome, rédaction de dépêches presque toujours démesurément longues, de mémoires, de notes, de contre-notes ; conférences, audiences, dîners, réceptions, visites, cérémonies, bals de cour même où l'étiquette lui faisait un devoir de paraître, durant un Congrès où l'on dansa beaucoup : telle fut pendant dix mois l'existence de Consalvi (1).

Personne autour de lui ne semble avoir été de taille à partager son fardeau. L'illustre secrétaire d'État de Pie VII, nerveux et impressionnable, s'accommodait assez mal d'un collaborateur. Devant les contretemps et les difficultés, sa patience et sa douceur se laissaient aisément déconcerter. Le nonce de Paris, Mgr della Genga, en sut quelque chose. Le cardinal, à son passage en France, fit à ce prélat, pourtant remarquable, une scène si orageuse que celui-ci en tomba malade. Il eut affaire, à Vienne, à Mgr Antoine-Gabriel Sévéroli, qui gérait la nonciature d'Autriche depuis 1801. C'était un personnage d'une vie et d'un caractère exemplaires, un saint homme, modèle de zèle et des autres vertus sacerdotales. Mais son fait n'était pas la souplesse qui fait les bons diplomates. Ennemi de la dissimulation et tout d'une pièce, il cultivait peu les nuances et ne ouatait guère son langage de prudentes circonlocutions. La lutte contre le joséphisme autrichien l'avait passablement aigri ; il avait pris en grippe Metternich et tous les ministres de la monarchie. Les rapports officiels et leurs compliments de style pourraient faire illusion là-dessus ; mais les agents secrets de Vienne notaient malignement, à l'usage de leurs puissants patrons, les conversations où le nonce épanchait les reproches et les sarcasmes. Il se montait surtout contre le chancelier, ce « comte de la Balance », qui tantôt promet-

(1) Rinieri, *Corrispondenza...*, 109, 235, 613.

tait les Légations, tantôt prétendait subordonner leur sort aux convenances et aux exigences de sa politique ; ce « nouveau Stilicon », dont la chute serait l'unique remède aux malheurs prêts à fondre sur l'Église, vu sa toute-puissance et sa dangereuse influence dans les conseils de l'empereur. Cette animosité exagérée, ces propos peu discrets, même des menaces d'excommunication à propos des Légations, tout cela se répandait en haut lieu, et l'on ne s'étonne pas que le nonce eût fort peu d'influence à Vienne. Les courtisans roués et les diplomates, voltairiens pour la plupart, se gaussaient d'un prélat qui se réjouissait sans mystère du rétablissement des Jésuites : « Quels principes au dix-neuvième siècle ! » Selon eux, « le saint prélat » n'était pas un homme d'esprit, et Consalvi leur paraissait « autrement intelligent et éclairé ». Le nonce et le cardinal ne marchaient pas en plein accord ; cela se savait. A Rome même, les rapports embrouillés de Séveroli causaient quelque impatience : « L'homme est saint, disait-on, mais il soutient une charge point du tout faite pour son dos. » Joseph de Maistre, pourtant son ami, croyait relever chez lui plusieurs indices d'un « esprit petit et entortillé ». Les hommes du métier trouvaient donc à redire, et peut-être justement, sur le compte de ce parfait honnête homme. S'il eut des torts envers les fonctionnaires autrichiens, il les expia plus tard. En 1823, le cardinal Séveroli aurait été sans doute élu pape, si l'exclusive de l'Autriche ne l'eût impitoyablement écarté. Du reste, pendant le Congrès, il ne s'épargna guère, ni lui ni son personnel. Pourvu que Rome fût bien servie et exactement informée de tout, il ne se souciait point d'autre chose, donnant lui-même jour et nuit l'exemple du travail, et ne se relâchait que pour s'écrier : « Oh ! quel maudit emploi est celui d'un ambassadeur, d'autant plus détestable dans les temps présents (1) ! »

(1) Weil, *Les Dessous du Congrès de Vienne*, I, 65-66, 59, 101, 108, 370 ; II, 58. August Fournier, *Die Geheimpolizei*, 120-121 ; cf. Weil, I, 87. Remarque sur une dépêche de Séveroli à Pacca, 20 juillet 1814, AV 242 : 1814. J. de Maistre au comte de Vallaise, 21 janvier/2 février 1815, *Correspondance*, V, 36.

Le résultat répondit à tant de laborieux efforts, et le 12 juin 1815, Consalvi put envoyer à Pacca une lettre qui sonnait comme un bulletin de victoire : « Le Seigneur a fini par couronner d'un heureux succès les sollicitudes du Saint-Père et récompensé même ici-bas ses grands mérites et ses vertus. » Huit provinces et une minuscule principauté étaient rendues au patrimoine de saint Pierre ; c'était un triomphe magnifique, en des temps et des circonstances qui semblaient en rendre, humainement parlant, la réalisation à peu près impossible (1).

Consalvi avait affaire à des gens qui prônaient les grands principes et dissertaient sur la « légitimité » et le juste équilibre des gens, seul gage d'une paix durable », mais qui, au fond, n'avaient qu'un souci, satisfaire leurs ambitions. Les ambassadeurs de Louis XVIII, par une conséquence logique du point de vue qu'ils avaient adopté, devaient appuyer les revendications du Saint-Siège. Mais le pape réclamait aussi Avignon, que les alliés garantissaient à la France. Sur ce point au moins, il y avait donc une opposition d'intérêts qui ne laissait pas d'embarrasser le négociateur pontifical. De plus, la France subissait la paix ; elle ne la dictait pas. Grâce à l'habile Talleyrand, rien ne put se faire sans elle, mais les signataires du traité de Paris, les futurs vainqueurs de Waterloo se rapprochaient dans la défiance ou la haine que leur inspirait la nation vaincue. Ajoutons que le chef des négociateurs français, avec sa réputation équivoque et la tare d'un passé odieux, n'était pas fait pour gagner la confiance du Sacré Collège.

L'Autriche servirait-elle mieux la cause du Pape? Elle pouvait parler haut. Elle était, par tradition, la puissance catholique par excellence, et Sa Majesté apostolique apparaissait comme le défenseur-né du pontificat romain. Les Habsbourg allaient se tailler en Italie un vaste domaine ; ils avaient un intérêt évident à se donner pour voisins les États romains, de tous les moins gênants : « Cette considération, écrivait Consalvi, a fait, dès le commencement,

(1) Rinieri, *Corrispondenza*, 704-705.

que je me suis attaché au clou autrichien de préférence à tout autre. » Ce clou n'était pas un point de suspension de tout repos. Metternich avait beau s'intéresser aux affaires du pape, les siennes le préoccupaient davantage, et si les circonstances le pressaient trop, il ne pousserait pas l'héroïsme jusqu'à subordonner ses intérêts à ses sympathies et à ses amitiés. La raison d'État fait accomplir tant de sacrifices ! On en avait eu un exemple fameux lors du mariage de l'archiduchesse avec l'usurpateur. Si Murat détenait les Marches, c'était avec le consentement de l'Autriche. Quant aux Légations, celle de Ferrare était destinée par le traité de Paris à l'Autriche ; bien des raisons s'opposeraient sans doute à ce qu'elle s'en dessaisît. La convoitise datait de loin déjà. En 1800, l'empereur François s'était obstiné à garder les Légations ; les prières de Pie VII, ses protestations, ses menaces, rien n'y avait fait, et pour faire justice de cette prétention, il avait fallu le coup de tonnerre de Marengo.

Consalvi ne l'avait pas oublié ; Metternich lui inspirait des inquiétudes. Rentré à Rome, il ne lui épargna pas les compliments : « Depuis mon arrivée à Vienne jusqu'à mon départ, lui écrivait-il, Votre Altesse m'a donné trop de preuves de son vif intérêt d'assurer dans le Congrès le bon succès des affaires du Saint-Siège, pour que je [ne] me sois vu en devoir, à mon arrivée à Rome, de dire au Saint-Père que c'est principalement à Votre Altesse et aux soins particuliers qu'Elle s'est donnés que le Saint-Siège doit ce qu'il a obtenu. » Mais à Vienne, l'entourage du cardinal ne ménageait pas, tant s'en faut, Metternich et ses collègues. Son secrétaire, Evangelisti, les honorait « des titres d'ignorants, d'irréligieux et de franc-maçons ». Le cardinal, racontait-il, avait demandé à être admis aux conférences du Congrès ; il était même appuyé par les ministres des différentes cours ; mais Metternich, « impitoyable ennemi de la cour de Rome », s'y était opposé avec tant d'ardeur et d'artifice, qu'il avait obtenu l'exclusion de Consalvi. Et il concluait : « Nous avons à faire à des monstres pis que Bonaparte. Le doigt de Dieu signera aussi leur condamnation. » Dans ces propos pleins

de rage et d'amertume, le dépositaire des secrets du cardinal distillait l'excès de son zèle et renchérissait beaucoup sur les sentiments de son maître ; mais celui-ci avait des soupçons, sinon des certitudes, et cela n'était pas fait pour apaiser ses inquiétudes. Tout en comptant surtout sur le « clou autrichien », il ne négligea pas de s'accrocher à quiconque lui promettait sympathie et protection (1).

Un jour qu'il s'escrimait contre Talleyrand après un dîner chez l'ambassadeur d'Espagne, il laissa échapper cette plaisante boutade : « Le Saint-Père a remis la défense de ses droits au sultan des Turcs et au roi de Suède. » Pouvait-il négliger le vainqueur de 1812, le tsar orthodoxe? Depuis 1804, il y avait rupture entre la Russie et le Saint-Siège. L'occasion en avait été l'affaire Vernègues. « Je ne sache pas, note Consalvi dans ses *Mémoires*, qu'il y ait eu une plus désolante affaire que celle de ce Vernègues. Elle fut malheureuse dans son principe, dans tout son cours et jusque dans son issue. » Conflit avec Bonaparte, qui exigea impérieusement l'arrestation de cet émigré, aventurier obscur, mêlé à une foule d'intrigues contre le premier Consul ; conflit avec Alexandre, furieux qu'on eût osé mettre la main sur ce personnage, qui s'était fait naturaliser Russe, et se promenait dans Rome avec la cocarde russe, bien convaincu qu'on n'aurait jamais l'audace de le jeter en prison. Le Saint-Siège « pouvait se comparer à un faible agneau placé entre deux gros dogues ». Le droit semblait favoriser les prétentions du premier Consul. Après bien des hésitations, il avait fallu se résigner à arrêter et extrader Vernègues. Le 13 juin 1804, il se trouvait à Paris, en prison. Le mécontentement d'Alexandre fut très grand : il congédia le nonce, Mgr Arezzo, et rappela son ministre à Rome, Cassini. Trois mois après le départ d'Arezzo, son auditeur, Alvisini, dut le suivre à son tour dans sa disgrâce. Boutourline, destiné à représenter Alexandre auprès de

(1) Rinieri, *Corrispondenza*, 125. Van Duerm, *Correspondance...*, 95-96. Fournier, *Die Geheimpolizei*, 396 ; 115 et note 3. Weil, II, 222, n. 2.

Pie VII, s'apprêtait à rejoindre son poste : il vit son rêve d'ambassade s'évanouir.

A l'occasion du sacre de Napoléon, le pape demanda et obtint la grâce de Vernègues ; il fut remis en liberté le 18 décembre 1804. Pie VII profita de l'occasion pour écrire au tsar. Il lui annonça la mesure de clémence dont son protégé avait été l'objet, puis le pria instamment de rétablir les communications avec Rome et de renouer les liens d'ancienne amitié qui les unissaient tous deux. L'empereur Alexandre fut touché de cette démarche. « Il y répondit même, et l'on sut indirectement que le projet de réponse était tel qu'on pouvait le désirer » ; mais de réponse directe à la lettre du pape, il n'y en eut jamais, et les communications de la Russie avec Rome ne reprirent non plus leur cours. Pie VII ne se découragea point. Jusqu'au jour où il fut détrôné et emprisonné, il continua ses avances. Elles furent inutiles. Le 11 novembre 1805, Alexandre passa par Dresde ; Arezzo, qui guettait toujours si la porte de l'empire russe ne se rouvrirait pas, lui demanda une audience ; le tsar refusa. Les catholiques soumis à son sceptre ne pouvaient se passer de s'adresser à Rome pour leurs besoins spirituels ; c'était la nonciature de Vienne qui servait d'intermédiaire. Mgr Séveroli essaya plusieurs fois de gagner à sa cause le prince Kourakine, mais ces tentatives ne détendirent pas sensiblement la situation (1).

Cette vive rancune d'Alexandre contre la cour romaine devait s'atténuer et finir par disparaître. Au rapprochement avec Napoléon, scellé à Tilsitt, succédèrent la rupture, puis les tragiques événements de 1812, les angoisses de l'invasion, les sombres jours de l'occupation et de l'incendie de Moscou, les émotions joyeuses de la poursuite, l'ivresse de la victoire et du triomphe de 1814. Alors que tout avait plié devant le vainqueur d'Iéna et d'Austerlitz, seul le pape, menacé, dépossédé, exilé et prisonnier, avait tenu bon et proclamé qu'au-dessus de la force il y a

(1) L'affaire Vernègues est racontée en détail par le P. Pierling, *La Russie et le Saint-Siège*, V, 401-445. Cf. Consalvi, *Mémoires*, édit. Crétineau-Joly. Drochon, 553-580.

le droit. Alexandre le savait. Il avait lui-même trop souffert de Napoléon pour ne pas se rapprocher de sa victime la plus noble et la plus innocente. La diplomatie pontificale se rendait compte de ce retour de faveur ; elle eut à cœur de le mettre à profit. Dès 1813, Sévéroli multipliait à Vienne ses efforts auprès de Stackelberg et le poussait à gagner sa cour à la cause romaine en vue du futur Congrès. « Nos affaires, écrivait-il, celles de notre Saint-Père, des cardinaux et du Saint-Siège, ne m'ont pas laissé oisif. A chaque nouveau désastre, à chaque nouvel espoir, j'ai renouvelé mes démarches auprès des ministres de Russie, de Prusse, d'Angleterre et d'Espagne. » De l'Autriche, il n'en parlait point, car il avait « ennuyé ces bons messieurs jusque par-dessus les yeux ». Assurément le saint homme n'y épargnait pas sa peine (1).

En avril 1814, l'empereur Alexandre reçut à Paris un bref pontifical, apporté par le comte Magawly-Cerati, où le pape lui demandait de le rétablir dans ses possessions. Un mois plus tard, Consalvi venu à Londres sollicita une audience du tsar. L'accueil fut bienveillant et de bon augure pour l'avenir. « L'empereur, écrivait le cardinal à Pacca, est véritablement le plus bel homme qui se puisse voir, grand, bien fait, majestueux et aimable ; il m'a reçu avec une extrême bonté, et m'a gardé trop peu à mon gré, mais longtemps, vu les circonstances, car il y a ici pour lui tant à faire, tant à voir, tant à jouir, que chaque minute lui vaut une heure. » Consalvi le complimenta de la part de Pie VII, et lui dit que le Saint-Père, dans sa lettre, lui exprimait le vœu de le recevoir à Rome. L'empereur parut accepter cette invitation avec plaisir, et promit de s'intéresser de son mieux aux affaires du Saint-Siège. Le pape, dans cet écrit, manifestait le « très ardent désir » de rétablir avec la Russie les anciennes relations qu'un malheureux accident avait fait rompre, au grand détriment des catholiques de l'empire ; il voulait

(1) Tolstoï, *Le Catholicisme romain en Russie*, II, 395-398. *Diversi articoli di Lettere di Mg. Severoli*, 24 décembre 1813 ; *AE, Russia*, I, 338.

avoir, disait-il, un ministre auprès du plus grand des monarques de l'Europe, et recevoir à Rome un de ses représentants. Puis il lui recommandait sa cause, en vue du Congrès où allaient se fixer les destinées de l'Europe.

Les princes de la terre, dans leur sagesse, tâchent d'imiter dans leurs œuvres la justice de Dieu. Le Tout-Puissant abaisse sur les faibles et sur les forts, sur les petits et les grands un même regard. Tout ce que les augustes Alliés ont promis et annoncé, tout ce qu'ils ont déjà fait pour les autres princes, nous espérons le voir se réaliser pour nous. Nous ne réclamons pas d'égards particuliers, nous n'exigeons pas de compensations pour les immenses dommages subis ; nous ne demandons que la restitution de ce que la violence et la rapine la plus injuste ont ravi au Siège apostolique. Nous l'obtiendrons sûrement, si Votre Majesté daigne y consacrer une spéciale protection.

Ces paroles flatteuses, et le désir délicatement exprimé de faire la connaissance personnelle de l'empereur, contentèrent Alexandre : « J'ai envisagé, répondit-il, la délivrance du chef de l'Église catholique comme un des plus beaux résultats des succès que la divine Providence a accordés à nos armes. » La glace était rompue et l'atmosphère rassérénée. A travers les compliments de style et de circonstance, des espoirs s'étaient déclarés, des promesses encore bien vagues, il est vrai, avaient été formulées. Cet agréable prélude permettait d'envisager avec plus de confiance la partie qui allait se jouer à Vienne (1).

II

Les représentants de la Russie au Congrès furent d'abord le prince Razoumovski, le comte de Nesselrode et le comte de Stackelberg. Plus tard se joignirent à eux

(1) Pie VII à Alexandre, AV 244 : 1815 ; cf. Tolstoï, II, 396-397. Rinieri, *Il Congresso di Vienna*, 130.

Pozzo di Borgo, l'ambassadeur de Paris, Capo d'Istria et Anstett, ainsi que le prince Adam Czartoryski, qui ne prit point part aux délibérations : un seul Russe authentique, Razoumovski, puis trois Allemands, un Corse, un Grec et un Polonais. Razoumovski, l'ex-ambassadeur de Vienne, Stackelberg, ambassadeur en fonctions, et le sous-secrétaire d'État Nesselrode, étaient des personnages un peu minces à opposer à un Metternich, à un Talleyrand, et, le cas échéant, à un Consalvi. Le public de Vienne le sentait. Talleyrand, Humboldt et Stein étaient considérés comme des hommes éminents, tandis qu'on n'avait qu'une « assez piètre idée » des talents des trois Russes. André Razoumovski devait conquérir dans cette campagne diplomatique le titre de prince et d'Altesse Sérénissime. Établi définitivement dans la capitale autrichienne, il y menait un train fastueux de grand seigneur et ne frayait qu'avec la plus haute noblesse, où on l'appelait familièrement, parfois avec un sourire, l' « archiduc André ». Il s'était bâti aux bords du Danube un véritable palais, dont on vantait les serres et la magnifique bibliothèque. Épris d'art et surtout de musique, il était l'ami et le protecteur de Haydn, de Mozart et de Beethoven. Qui eût dit que cet homme aux goûts raffinés était le fils d'un simple cosaque, promu hetman et feld-maréchal? Son oncle Alexis avait fait la fortune inouïe de la famille, en devenant, par un singulier enchaînement de circonstances romanesques, le favori et l'époux de l'impératrice Élisabeth. Razoumovski promit au nonce Sévéroli d'aider le Saint-Siège à recouvrer les objets d'art enlevés par Napoléon. Vers la fin de sa vie et, quoi qu'on en ait dit, en pleine lucidité d'esprit, il abjura l'orthodoxie et entra dans l'Église catholique. « Le bon Dieu, écrivait Mme Swetchine, lui aura fait la grâce d'y passer douze années avant sa mort. Des gens qui l'ont vu dans ses dernières années m'ont assuré qu'il était devenu très pieux et tous ses sentiments conformes à sa foi. » Sa seconde femme, une ardente catholique, ne fut pas étrangère à cette conversion (1).

(1) Weil, I, 600. Sur Razoumovski : *Rousski Biogr. Slovar*, 443-444 ; Vasil-

A côté de Razoumovski, le comte de Nesselrode faisait plus modeste figure. Il débutait à peine dans la carrière où il devait tenir le premier rang pendant près d'un demi-siècle. Son père, cadet d'une vieille famille westphalienne et catholique, avait cherché fortune un peu partout, et servi tour à tour l'Autriche, la Hollande, la France, la Prusse et enfin la Russie. Sa mère, juive d'origine, avait passé au luthéranisme. Pour lui, il naquit à Lisbonne, où il n'y avait d'autre église protestante que la chapelle anglicane de l'ambassade d'Angleterre : « J'y fus baptisé, dit-il lui-même, et devins anglican pour le reste de mes jours. » Les historiens russes lui reprochent de s'être inféodé à la politique autrichienne. « Petit et malingre, avec sa myopie, sa démarche furtive, ses manières courtoises et avenantes, son goût pour la musique et les fleurs, il était insignifiant, comme tête et comme caractère. » Le portrait tourne trop à la caricature ; mais il est sûr que Metternich fut l'astre autour duquel gravitait ce satellite. « Je l'aime malgré ses défauts, disait de lui le chancelier, car ceux-ci ne sont que des faiblesses. » Si l'empereur Alexandre marche « d'enthousiasme en enthousiasme et de culte en culte », son ministre marche « d'illusion en illusion ». Il « n'appartient pas aux hommes d'une forte croyance : il sait aimer et espérer. Il n'a ainsi pas ce qui constitue les conducteurs de barques au milieu des tempêtes ». Il sut cependant fort bien piloter la sienne. On veut voir en lui le type du *tchinovnik*, qui sait échapper à tous les écueils et à toutes les intrigues de cour à force de souplesse et d'effacement. Bref, Razoumovski et lui, disait-on, c'était « la médiocrité en deux volumes ». Rendons-lui pourtant cette justice : grâce à son bon sens et à sa clairvoyance, à son caractère modéré et ennemi des extrêmes, il s'appliqua à faire prévaloir en faveur du catholicisme des principes d'équité et de tolérance. Lorsque sous Nicolas les démêlés avec Rome s'envenimèrent et tournèrent au conflit aigu, il prêcha la conciliation et s'employa à créer

TCHIKOV, *Séméistvo Razoumovskikh*, IV, 509-558, 596-597 ; Mme SWETCHINE, *Lettres*, I, 491. RINIERI, *Il Congresso di Vienna*, 313, n. 2.

une atmosphère pacifique de bienveillance mutuelle. Le Concordat de 1847 fut pour beaucoup son œuvre, et il regretta le premier les infidélités de son maître à sa propre signature (1).

Quant au troisième plénipotentiaire, Stackelberg, il devait jouer à Vienne les seconds rôles. Ni lui, ni Razoumovski n'avaient la sympathie d'Alexandre ; il les trouvait « trop autrichiens ». Amis et adversaires s'accordaient à constater chez l'ambassadeur russe un caractère ombrageux et malheureux. Nesselrode avait fait sous sa direction, à la Haye, ses premières armes dans la carrière diplomatique. « Le début avec lui, note-t-il, était assez difficile. Il aimait à faire sentir le poids de son autorité à ses subordonnés. » Sentiments élevés, cœur chaud, caractère bizarre et plein d'orgueil, tel est le tableau mêlé d'ombre qu'en devait laisser le futur chancelier. Les adversaires, Gentz, Metternich, foncent les nuances défavorables. Celui-ci déclare rondement : « Il est faux comme un jeton, non parce qu'il est mauvais, mais tout simplement parce qu'il est fou. » Celui-là dénonce sa « pédanterie », ses détours minutieux, sa défiance déplacée : « Je ne trouve en lui que des idées confuses, des raisonnements sans liaison, et un malheureux penchant à la méfiance, qui fait qu'il est sans cesse travaillé et déchiré par des soupçons chimériques contre tout le monde. » C'était un homme intelligent et spirituel, dont on n'appréciait pas toujours les bons mots, mais dont on recherchait la table, la meilleure à Vienne, tout le temps du Congrès. Il se disait bien l'admirateur des vertus de Pie VII, mais il affligeait le nonce Sévéroli en lui faisant entendre que c'était à Rome qu'on devait attribuer la première cause de l'agrandissement de Napoléon et tous les désastres qui s'en suivaient (2).

(1) Autobiographie de Nesselrode, dans *Archives* NESSELRODE, II, 17, 18. Grand-duc NICOLAS, *Lebzeltern*, 323 ; MIKHAÏLOVSKI-DANILEVSKI, *Roussk. Starina*, XCVIII (1899), 645-646.

(2) WEIL, II, 158 ; FOURNIER, 384 ; *Archives* NESSELRODE, II, 41, 42, 71 ; II, 134 ; *Arkhiv* VORONTZOVA, XXIII, 315 ; Grand-duc NICOLAS, *Lebzeltern*, 213 ; MIKHAÏLOVSKI-DANILEVSKI, *Roussk. Starina*, XCVIII, 647. RINIERI, *Il Congresso di Vienna*, 313, n. 3.

Mais les dispositions des représentants que l'empereur de Russie envoyait à Vienne importaient, en somme, assez peu. Il prétendait tout faire lui-même, et il était décidé à être son propre ministre des Affaires étrangères. De sa main, il rédigea le programme de ses plénipotentiaires. Les diplomates, comme les généraux, il les employait non pas comme conseillers, mais comme exécuteurs de sa volonté. Aussi était-il craint d'eux « comme le maître de son domestique ». Il n'a pas de ministres, disait le duc de Serra Capriola ; ceux qui portent ce titre ne sont en réalité que des secrétaires. Alexandre se garda bien d'afficher cette volonté de tout diriger lui-même. Lui parlait-on d'affaires ayant trait aux négociations, il croyait habile de se retrancher derrière cette phrase : « Je ne suis qu'un soldat, et ne comprends rien à la politique. » « Je déteste les scribes, répétait-il à qui voulait l'entendre ; je suis militaire, je n'aime que les militaires. » On ne tarda pas à pénétrer cette attitude. Lorsqu'il parut à Vienne, on le vit tout d'abord avec admiration, tout auréolé de gloire. Il eut son heure de popularité. Une curiosité sympathique s'attachait à ses faits et gestes ; « un véritable talent pour siffler » lui valut de petits triomphes en société ; on notait jusqu'à ce détail, qu'on lui apportait tous les matins un grand morceau de glace avec lequel il se débarbouillait.

Bientôt cette vogue pâlit ; il y eut un revirement. Le ton de l'empereur parut affecté. On se défia de ses extrêmes politesses, qu'on trouvait de commande. Ses originalités, son inconstance, sa légèreté pouvaient cacher des desseins dangereux. Bientôt on l'accusa de dissimulation et d'entêtement. « Alexandre est un homme léger, avait dit Napoléon, mais on n'imagine pas combien il est faux. » Avec cela, fier et orgueilleux, passant sans transition d'un extrême à l'autre, impatient des conseils de ses meilleurs serviteurs, tout en se laissant dominer facilement, même par les femmes. « Il sera éternellement, disait un diplomate, la dupe de quiconque voudra le tromper. » Cet impulsif, d'ordinaire doux et même caressant, avait des crises de violence, à faire croire, avouait Talleyrand, qu'on se trouvait devant un second Napoléon.

On épiloguait enfin sur le genre de vie qu'il avait mené à Paris et à Londres et qu'il continuait à Vienne. A se comporter en libertin, « tout en parlant de religion comme un saint et en conservant avec affectation toutes les apparences », il récolta le mépris. Ses revendications au sujet de la Pologne et son obstination à les soutenir le brouillèrent avec Metternich ; mais leur mutuelle animosité sembla provenir de raisons qui n'avaient rien d'honorable ni pour l'un ni pour l'autre. Le prince de Ligne, dans son mot célèbre : « Le Congrès ne marche pas, il danse », visait surtout Alexandre, qui en fut profondément blessé. Sans tant de façons, le nonce apostolique flétrissait la conduite du « héros des freluquets » en termes d'une verdeur peu diplomatique. Telle est l'idée que les cercles viennois se formèrent bientôt de l'empereur de Russie. On n'aurait voulu voir qu'un héros, on fut choqué de constater souvent les faiblesses et les passions d'un simple mortel. Physionomie en somme décevante que celle de ce prince ; des traits généreux et chevaleresques y font ressortir des côtés obscurs, énigmatiques et indéchiffrables (1).

Le cardinal Consalvi, une fois rétabli à Vienne et spectateur de cette grande kermesse qu'était le Congrès, entendit toutes ces médisances. Il était trop réservé, trop prudent, pour s'en faire l'écho, et surveillait étroitement sa langue et sa plume. Mais on comprendra qu'il ait réservé son jugement sur l'aide qu'il pouvait se promettre de la Russie. En résumant la situation, il pensait pouvoir compter beaucoup sur l'Autriche, un peu sur l'Angleterre et point du tout sur la Prusse. Quant au plus grand des *quatre*, malgré l'impression favorable que lui avait laissée l'audience de Londres, il notait : « De la Russie, je ne sais encore que dire, mais je ne suis pas sans crainte. » Alexandre n'était pas encore conquis. Pour y réussir, il faudrait de nouveau se mettre en frais de souplesse, d'amabilité et de courtoisie. Les éminentes qualités de Consalvi rendaient

(1) Grand-duc Nicolas, *L'Empereur Alexandre Ier*, I, 144-145. Weil, I, 384, 534, 561 ; II, 217, 638 ; 251-252 ; I, 612 ; II, 244 ; *Id.*, « Autour du Congrès de Vienne », *Revue de Paris*, 15 juin 1913, 828, 844.

son commerce extrêmement séduisant ; c'était une « sirène » enchanteresse. Il avait le droit d'espérer que le tsar et ses ministres se laisseraient charmer et convaincre ; et pour y parvenir, il était résolu à les approcher le plus près et le plus souvent possible. Les événements se chargèrent de déconcerter ce programme (1).

III

Consalvi arriva à Vienne le 2 septembre. Le 25, Alexandre y fit son entrée. Cérémonies officielles, bals, fêtes, banquets, deux voyages, l'un aux champs de bataille de Wagram et d'Essling, l'autre en Hongrie vers la fin d'octobre, lui laissèrent peu de loisirs. Vers le 20 octobre, le cardinal s'adressa à Nesselrode afin d'obtenir une audience de l'empereur. Il devait l'inviter de la part du Saint-Père à recevoir lors de sa visite à Rome l'hospitalité au Quirinal, dans le palais même du pape. Nesselrode lui fit savoir, le 1er novembre, que son maître le recevrait le 3, à midi. Tout promettait que l'accueil serait favorable. L'invitation faite à Londres avait été acceptée avec plaisir ; la nouvelle et délicate attention du Saint-Père achèverait de toucher et de gagner l'empereur. Un événement bien inattendu assombrit tout à coup ces riantes perspectives et menaça de tout gâter (2).

Le 2 novembre, presque au moment où le cardinal allait faire partir son courrier, Stackelberg vint le voir à l'improviste. Il le prévint, en confidence, qu'il allait lui adresser une note sur une série de demandes. Il en avait sur lui la liste et il la lui montra : « L'empereur, dit-il, m'a ordonné de vous adresser à vous-même la note et de traiter avec vous, puisque vous voilà ici. » Consalvi parcourut cette liste, et aussitôt, suivant son expression, « le cœur lui tomba par terre ». De quoi s'agissait-il donc? On deman-

(1) Rinieri, *Il Congresso di Vienna*, 355.

(2) Consalvi à Pacca, 1er novembre 1814 (la lettre partit le 3). Rinieri, *Corrispondenza*, 56-57.

dait pour l'archevêque de Mohilev le pouvoir d'accorder l'institution canonique aux évêques, en se contentant d'adresser au Saint-Siège un simple avertissement, de dispenser des empêchements au mariage dans les degrés les plus strictement réservés, sans parler d'autres privilèges exorbitants, inouïs, qu'une simple lecture ne permit pas à Consalvi de préciser davantage. Il se hâta de répliquer que parmi ces demandes, quelques-unes contrevenaient aux principes et aux règles du Saint-Siège. « Sauf dans quelques pays de mission, dit-il, on ne voit rien de tel dans toute la catholicité, et des concessions pareilles entraîneraient les plus grands désordres. » — « L'empereur le veut absolument, répéta Stackelberg ; lui résister est tout à fait impossible. Vous devez faire droit à ses demandes par reconnaissance, puisque c'est grâce à lui que le Saint-Père est remonté sur son trône ; vous devez le faire aussi par calcul, car si l'empereur Alexandre n'intervient pas, vous n'aurez jamais les Légations. » Le pape, ajouta-t-il, avait tant fait pour Napoléon en allant le couronner solennellement à Paris, à l'encontre des intérêts de la religion et des égards dus aux autres souverains : il était donc juste de faire à présent quelque chose pour l'empereur de Russie. « Si vous refusez, conclut-il, vous l'irriterez extrêmement, car il n'est pas habitué à des refus, et surtout vous finirez par voir la Russie se détacher complètement de l'Église romaine comme l'Angleterre. L'empereur est en Russie le chef de l'Église grecque ; il s'y déclarera aussi le chef de l'Église catholique. »

A toutes ces raisons, Consalvi fit aussi courtoisement que possible les réponses qu'elles méritaient. Pour traiter une affaire aussi grave, il fallait des pouvoirs spéciaux, il n'en avait aucun. Tout ce qu'il pouvait faire, la note reçue, c'était de l'envoyer à Sa Sainteté. Quel accueil ferait-Elle à ces demandes, il n'était pas en mesure de le dire, toutefois il pouvait affirmer à coup sûr que le pape ferait en toute sincérité ce qui serait possible, par égard et déférence envers l'empereur à qui il désirait vivement d'être uni. « Quant à ce que nos devoirs nous défendent, déclara le cardinal, nous sommes dans l'impossibilité

absolue de le faire. » Il allégua, pour le prouver, l'attitude du pape dans son conflit tragique avec Napoléon. L'empereur des Français exigeait beaucoup moins que ce qu'énumérait la liste russe ; l'alliance que Napoléon voulait imposer au pape ne nuisait à la religion que d'une manière indirecte, en faisant courir le danger de voir les puissances en guerre contre l'empereur défendre aux catholiques de communiquer librement avec le Saint-Siège, devenu son associé. Pour beaucoup moins, le Souverain Pontife avait dû perdre tous ses États temporels, afin de ne pas trahir ses devoirs de chef de l'Église. Comment espérer maintenant que pour en recouvrer une partie, il se prêterait à des concessions plus exorbitantes? « Le pape est pape avant d'être prince temporel, disait Consalvi, et pour des intérêts temporels, il ne peut, quelque grave que soit le dommage du même ordre qui en résulte, se prêter à ce que ses devoirs et ses principes lui défendent. » Quant à la perte des Légations dans l'hypothèse d'un refus, l'empereur Alexandre était si raisonnable, si équitable, qu'il se rendrait certainement aux arguments de Rome. « Je n'aurai, assurait le cardinal, aucune difficulté à les faire valoir devant Sa Majesté elle-même, dans l'audience que j'aurai demain, si Elle m'en parle, mais je ne crois pas que dans un entretien, dont le but est de lui adresser une aimable invitation, il convienne que je soulève moi-même une affaire désagréable. »

Puis il s'attacha à justifier la conduite du pape vis-à-vis de Napoléon dans l'affaire du sacre. Toutes les puissances, hormis l'Angleterre, l'avaient reconnu comme empereur, bien qu'elles eussent des armées pour se défendre. De quel droit prétendre que le pape, sans armes et le plus faible de tous, devait résister, en une chose non illicite, à celui à qui presque personne n'osait tenir tête? Les intérêts de la religion avaient seuls décidé Pie VII à cette concession. Napoléon lui avait promis d'effacer les dernières traces du schisme constitutionnel et de révoquer les lois organiques. La résistance opposée en ces derniers temps prouvait assez qu'on n'avait acquiescé alors ni par crainte ni par faiblesse, car « Sa Sainteté

aurait su alors affronter la perte de son temporel, le détrônement, la prison et les risques mêmes de la mort, comme Elle vient de les affronter maintenant, si les devoirs de la religion l'avaient alors exigé, comme ils l'ont en effet exigé plus tard ».

A toutes ces raisons, l'ambassadeur de Russie fit la sourde oreille.

Voyant que de mon côté je ne me rendais pas, annonçait Consalvi, il s'est fatigué à me bien faire connaître (et à m'engager à bien faire connaître au Saint-Père) l'extrême danger, bien plus, la certitude de la ruine définitive qui résultera du refus. L'empereur, m'a-t-il dit dans la plus stricte confidence (et la voix publique, ainsi que l'expérience de ce qui se passe ici, dans la grande bataille contre toutes les autres puissances au sujet de la Pologne et de la Saxe, sembleraient montrer qu'il n'a pas exagéré), l'empereur n'est plus ce qu'il était auparavant : gonflé par le succès, il n'écoute plus la raison. Et sur ce sujet, il s'est étendu plus longuement que je n'oserais le faire par écrit.

Ces confidences furent très impressionnantes, car le cardinal recommanda à Pacca de garder là-dessus le plus profond silence et d'imposer à tous un secret absolu. Si on venait à savoir ce que Stackelberg avait dit, il courait le risque d'être ruiné.

Consalvi déplora devant l'ambassadeur la *fatalité* de l'infortuné Pie VII : à peine exalté, il avait commencé de souffrir ; il avait continué de souffrir sans trêve pendant quinze ans ; et après la chute de Napoléon et le grand changement qui s'en suivait, alors qu'on devait croire qu'il passerait en paix les dernières années de sa vie, de tous côtés surgissaient pour lui de nouvelles tribulations et de nouvelles angoisses ! Il fallait pourtant conclure. On convint que la note de Stackelberg reçue, le cardinal répondrait dans le sens qu'il avait indiqué, c'est-à-dire qu'il l'enverrait à Rome. Si l'empereur dans l'audience du lendemain lui parlait de cette affaire, il lui en dirait lui-même les difficultés. Mais dès ce jour il allait écrire à Rome et exposer la situation dans toute sa gravité, tout en sollicitant une prompte réponse, et à Vienne même, car

l'empereur voulait l'avoir vue avant son départ. On se figurait encore que le Congrès durerait quinze jours, trois semaines au plus (1).

Le contretemps était fort fâcheux. Consalvi n'était guère à son aise à la pensée de se trouver, le lendemain, face à face avec l'autocrate, avec une complication aussi grave et aussi inattendue. Il devait cette fois en être quitte pour la peur. L'audience si redoutée se passa à merveille. Le cardinal dit à l'empereur que Sa Sainteté lui avait commandé de lui faire connaître son ardent désir de le voir à Rome. Au cas où ce vœu serait exaucé, le pape lui offrait l'hospitalité dans son palais et le priait d'oublier en cette occasion les magnificences de la cour impériale et de celles qui l'avaient déjà reçu ; de ne pas dédaigner la pauvreté avec laquelle on le traiterait, mais de considérer seulement de quel cœur on le recevrait. Alexandre se déclara touché et témoigna la reconnaissance qu'il en avait au Saint-Père ; mais l'exécution de son projet de voyage à Rome dépendait du Congrès. Les choses n'allaient pas aussi vite qu'on l'aurait désiré. Si le Congrès durait un peu trop, aller à Rome lui serait impossible. Il désirait ce voyage, non pas tant pour voir la ville que pour faire la connaissance de Sa Sainteté : « Mais si je n'y vais pas cette fois, ajouta-t-il, je ne renonce pas à mon idée, car je suis suffisamment *coureur*, pour que ce voyage ne soit pas le dernier que je ferai. J'aurai plus d'une occasion de revenir de ce côté, et dans ce cas je ferai sûrement le voyage de Rome. » Consalvi lui demanda s'il lui permettait d'écrire au Saint-Père qu'à sa venue à Rome, cette fois ou plus tard, il ferait à Sa Sainteté l'honneur de loger dans son palais, comme Elle osait l'en prier. Il répondit que oui ; et comme le cardinal répétait qu'il lui faudrait oublier l'éclat des autres cours ainsi que de la sienne, vu la pauvreté du Saint-Père, il répliqua : « Je suis un soldat, et tout me contente ; quand on me donnerait dix chambres, je n'en occuperais qu'une. »

(1) Sur cette affaire, v. Rinieri, *Il Congresso di Vienna*, 621-623. Consalvi à Pacca, 2 novembre, *AE*, *Russia*, I, 1-10.

L'audience se termina comme elle avait commencé, par des compliments ; elle avait été courte, mais gracieuse et pleine de bonté. De la négociation entamée par Stackelberg, pas un mot. Consalvi se garda bien de toucher, même de loin, à un sujet qui aurait gâté tout le miel d'une aussi agréable entrevue. L'empereur lui avait fait espérer qu'il lirait la note remise à Nesselrode, où étaient exposées les revendications du Saint-Siège. Le cardinal, au moment de prendre congé, le lui rappela. Alexandre, sur le seuil de la porte, lui répondit : « Je l'ai déjà lue, et de mon côté je ferai tout mon possible. » « Je l'ai remercié, écrit-il à Pacca, et je suis sorti de l'audience heureux comme un roi, que l'affaire ait marché ainsi. » Tout le monde s'aperçut de cette satisfaction, dont il ne faisait pas mystère, sans qu'on se doutât de la raison qui la lui rendait si vive (1).

Le 4 novembre au soir, Consalvi reçut par la poste la note de Stackelberg, passée au préalable par le cabinet noir autrichien. A sa teneur, on verra que le cardinal n'en avait pas exagéré l'importance. Elle rappelait d'abord le désir que l'empereur avait de voir s'accroître la prospérité de l'Église catholique dans ses États, « au moment où le triomphe de la grande cause de l'Europe avait, en rendant à celle-ci son ancienne assiette, replacé de même le Saint-Père sur son Siège ». Pour y réussir, Sa Majesté était « convaincue de la nécessité de l'établissement d'un évêque principal en Russie », d'une extension des prérogatives du haut clergé. Depuis longtemps déjà, dès 1782, la cour de Russie s'efforçait d'obtenir pour l'archevêque de Mohilev des pouvoirs calculés de manière à lui épargner la nécessité de recourir à Rome dans toutes les occurrences. Il n'était cependant pas question, on avait la précaution de le faire remarquer, « d'altérer les rapports vis-à-vis du Saint-Siège ».

Cet évêque principal aurait son siège à Vilna. L'empereur désirait « voir le Saint-Père conférer à perpétuité aux évêques de cette ville et attacher à ce siège les pou-

(1) Consalvi à Pacca, 1er (3) novembre, Rinieri, *Corrisp.*, 68-70. Weil, *Les Dessous du Congrès de Vienne*, I, 467.

voirs spirituels, dont jouirent en général et de tout temps les archevêques métropolitains et primats des États catholiques, et les revêtir du titre d'archevêque de Vilna, primat du grand-duché de Lithuanie et de toutes les Églises romaines en Russie, de même que celui de *Legatus natus* avec les attributions en ressortant ». A cet évêque « principal », on voulait tailler une juridiction d'une ampleur déconcertante. On formulait pour lui les demandes suivantes :

1° De pouvoir examiner et confirmer ceux d'entre le clergé qui seront nommés par Sa Majesté Impériale, évêques diocésains, suffragants et titulaires ; et ensuite d'en faire le rapport au Saint-Siège.

2° Affermir les évêques qui seront transférés par S. M. I. d'un diocèse dans un autre, et ensuite d'en faire de même un rapport au Saint-Siège.

3° Absoudre du vœu des Moines et des Religieuses d'après des raisons valables en laissant les Prêtres (qui portent le titre de Hiéromonacs) dans le Clergé séculier.

4° Permettre en cas de nécessité de joindre les bénéfices simples à ceux de la Paroisse.

5° Absoudre le mariage du premier et second degré de parenté, savoir la faculté d'épouser la sœur de la première femme, de même qu'à la mort du mari la femme peut épouser le frère de ce dernier, ainsi que le mariage de l'oncle avec la nièce et du neveu avec la tante.

6° Absoudre la parenté spirituelle de ceux qui tiennent sur les fonts de Baptême.

7° Absoudre les prêtres qui se trouvent sous l'interdiction spirituelle.

8° Avoir le droit d'inspection des couvents des deux sexes pour ce qui regarde l'exécution des devoirs spirituels.

9° Employer les Moines dans la charge de Prêtres et de Vicaires en cas de manque de Prêtres séculiers, avec la jouissance des revenus qui pourront y être affectés, et la permission de porter l'habit du clergé séculier. Les moines tant qu'ils resteront dans les paroisses seront sous la dépendance immédiate des Évêques diocésains et de leurs Administrateurs.

10° Permettre la Sainte Onction aux prêtres séculiers dans les Églises, qui, vu l'étendue de l'Empire de Russie, ne pourront à cause de leur éloignement être visités par les Évêques ; — et

11° Munir les Évêques diocésains suffragants de l'Archevêque Métropolitain, quand il le jugera à propos, de pareils pouvoirs spirituels.

« Le mérite et les vertus » de l'archevêque Siestrzencewicz l'appelaient à occuper le siège de la future primatie, rehaussée de titres et de pouvoirs aussi insolites. L'évêque diocésain de Loutsk, Gaspar Cieciszewski, deviendrait archevêque de Mohilev ; et Stroynowski, coadjuteur de Loutsk et administrateur de Vilna, remplacerait Cieciszewski en qualité d'évêque diocésain de Loutsk (1).

Tel était le programme que Stackelberg soumettait à Consalvi, en exprimant l'espoir qu'il contribuerait de son mieux à le faire accepter. La « légitimité » de ces réclamations, les titres personnels que le caractère généreux de l'empereur devait lui avoir valus auprès de Sa Sainteté, lui paraissaient garantir le succès. Comme il l'avait promis, le cardinal s'empressa d'accuser réception par une note « obligeante », mais prudemment réservée. Le Souverain Pontife se prêterait à satisfaire en toute circonstance aux désirs de l'empereur *dans tout ce que ses devoirs sacrés lui permettaient;* il désirait vivement trouver les occasions *où il lui serait possible* de prouver les sentiments dont son cœur était rempli envers lui. Ainsi était marqué, en quelques mots discrets, l'écueil où les prétentions exorbitantes de la Russie viendraient de nouveau se briser (2).

IV

Exorbitantes, elles l'étaient plus encore que Consalvi ne se l'était figuré après son entrevue avec l'ambassadeur d'Alexandre. On ne se contentait plus de concessions de détail et provisoires, on voulait faire du définitif. Un

(1) Note russe du 4 novembre, *AE, Russia*, I, 10-14. Elle est signée Stackelberg. Quand Consalvi parle du « Ministro di Russia », il désigne Stackelberg et non pas Nesselrode. Voir le résumé de la note dans Rinieri, *Il Congresso...*, 622, n. 1, d'après *Raccolta dei Rapporti* de la Congr. des Aff. eccl. extr., I (1814), 233-234. Les noms y sont défigurés : Cieciszewski devient Ciecieszevvosling, et Stroynowski, Strognevvlig. Weil, I, 472.

(2) Consalvi à Stackelberg, 5 novembre 1814, *AE, Russia*, I, 14-15.

regard en arrière montre dans les demandes russes une persistance et une gradation de nature à inspirer pour l'avenir de grosses inquiétudes. Elles marquaient comme le faîte d'une ascension où s'évertuait une ambition démesurée, celle d'un personnage dont les idées et le caractère s'accordaient trop bien avec l'esprit de son temps et de son milieu, avec les principes appliqués sous Catherine II et enracinés de plus en plus profondément dans les traditions du gouvernement russe. Ce personnage est l'étrange archevêque de Mohilev, Siestrzencewicz. Il ne manquait pas de talent, ni même de zèle, à sa façon, et son épiscopat de cinquante-quatre ans aurait pu être des plus féconds pour l'Église catholique de Russie. Au lieu de cela, il ne devait guère s'illustrer que par sa vanité et son joséphisme. Autoritaire à l'excès, son désir de tout dominer et de tout réglementer croît avec les années jusqu'à la manie sénile. Avide, il ne recherche pas seulement l'éclat des honneurs, il en veut aussi le solide : qu'il s'agisse d'un bénéfice à concéder, d'un empêchement de mariage à lever, le métropolitain sait se montrer facile et se laisser convaincre par certaines raisons. Dissimulé et retors, il cache si bien son jeu que deux nonces s'y laissent prendre, et qu'il faut au troisième, Litta, deux ans d'amère expérience pour laisser échapper cet aveu : « L'évêque de Mallo est notre adversaire. » Quant au dernier, Arezzo, il l'appelle « un vrai fléau » donné par Dieu à la malheureuse église de Mohilev (1).

Converti du calvinisme, et d'abord officier, puis devenu ecclésiastique sans grande préparation, il avait acquis, au hasard de ses vastes lectures, une science disparate, hétéroclite, assez à l'image de la célèbre Encyclopédie. Il pratiquait le mépris, alors à la mode, pour la philosophie et la théologie scolastique. « La théologie monastique, disait-il, mérite à peine ce nom, parce qu'elle est une science de syllogismes et de paralogismes : on ne la comprend point si l'on n'y est pas préparé de longue main par une logique à part, et par la métaphysique, qui méritent aussi la

(1) Pierling, V, 17-30. Arezzo, *Relazione*, c. ii, § 10.

même estime. » Le dogme selon le grand catéchisme de Montpellier ; la morale, nettoyée de questions inutiles ; le droit canon « tel qu'il est approuvé par le souverain pour l'Église catholique qu'Il daigne protéger dans son empire » ; l'histoire puisée à bonne source, dans « l'extrait de l'extrait de Fleury » ; l'éloquence, la géographie, l'hygiène, la physique, autant qu'il en faut « pour remplir le terrible vide qui environne le célibataire ignorant », telle est sa pédagogie cléricale, désireux qu'il est de former ses prêtres comme il s'est formé lui-même.

Sur la hiérarchie ecclésiastique, le pape, les évêques, les rapports du pouvoir spirituel et du pouvoir civil, Siestrzencewicz, on le pense bien, ne retardait pas sur son siècle et professait le plus pur joséphisme. L'oint du Seigneur, le souverain, possède, selon lui, dans son empire « la suprématie de toutes les églises et de tous les clergés chrétiens ». L'empereur concède à l'Église catholique la dépendance du pape, comme son chef, « pour tout ce qui regarde les dogmes ». La discipline et le gouvernement intérieur de l'Église dans les États, il les confie aux évêques ses sujets, « étroitement subordonnés au métropolitain ». Celui-ci dépend de Rome, il est vrai ; mais il faut exténuer cette dépendance et la réduire à un fil, à de simples marques d'honneur et de déférence, rendues dans de rares occasions au pontife romain. « Les évêques sont autorisés par leur sacre à conduire leurs ouailles au salut éternel. Ils peuvent employer toute la juridiction et la vertu de leur caractère épiscopal pour gouverner leur diocèse en tant que les lois du pays le leur permettent. C'est ainsi qu'en ont usé les évêques pendant les dix premiers siècles avant que le pape Grégoire VII le leur eût ôté. » Quant à l'archevêque, il jouit de « tous les droits ecclésiastiques usités dans les premiers siècles, nonobstant les limitations et réformations qui ont été faites par les papes dans les temps postérieurs ».

A la lumière de ces principes qui se réclament de la vénérable antiquité, les titres de l'archevêque de Mohilev, ceux qu'il porte et ceux qu'il convoite, prennent leur vraie signification. Il s'intitule déjà « archevêque métro-

politain de toutes les Églises catholiques en Russie ». Il veut, de plus, être « primat », avec « les droits, privilèges et pouvoirs dont jouissaient les métropolitains Grecs-unis de Kiovie ». Il veut être *légat-né* du Saint-Siège, c'est-à-dire, dans sa pensée, « avoir la juridiction ordinaire sur les catholiques dans l'empire de Russie, en sa qualité de président du Collège catholique ». Il n'ose pas aller jusqu'au titre de patriarche, mais il prétend au cardinalat. Pie VI a fort à faire pour rejeter ses demandes obstinées et il n'accorde que le privilège de « l'habit rouge », comme disait Siestrzencewicz, c'est-à-dire les insignes cardinalices, moins la calotte de pourpre, qu'il usurpe pourtant. Il reviendra à la charge auprès de Pie VII avec la même persévérance, tout en appliquant aux pouvoirs accordés par Rome les règles d'une herméneutique étrangement compréhensive. Tel est le serviteur aux gages de la chancellerie impériale. Elle n'en pouvait souhaiter de plus complaisant et de mieux disposé à entrer dans ses vues (1).

L'ambition du prélat faisait bien le jeu du gouvernement russe. En religion comme en politique, le tsar entendait être chez lui le maître absolu et jouir d'une autonomie parfaite. Depuis longtemps il avait pris l'habitude de mener despotiquement les affaires de l'Église dominante. Malheur aux dignitaires qui eussent osé faire mine de résister ! L'administration impériale s'inspirait du même esprit, des mêmes principes et des mêmes méthodes dans les affaires de l'Église catholique. Pas plus que les oppositions locales, elle ne comprenait les résistances et les refus de Rome ; elle s'en étonnait comme d'un anachronisme. De là naissait une gêne permanente, une irritation sourde, et à la moindre occasion, la colère et le conflit. Catherine, se plaignant du pape qui ne voulait point céder, écrivait à Grimm : « Je vous avoue qu'à la

(1) Siestrzencewicz, *Mémoire* 1798 (Tolstoï le reproduit, avec quelques différences, II, appendice, VIII, 20-33). *Id.*, *De l'élection des papes*, 1er septembre 1798. *Pro memoria*, « Demandes soumises au Saint-Siège », 11 avril 1811, *AE*, *Russia*, I, 164-166. Juin 1803 : « Demandes transmises à Arezzo », cf. *Relazione*, c. XII, §§ 2 et 3.

fin Pie VI m'obligera à avoir recours à des moyens, pour me défaire de ces embarras, qui ne me feront pas plaisir à employer ; je suis très lasse de tous ces délais et pauvretés ; ma foi, s'il avale des couleuvres, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même. » Le nœud résiste-t-il, on le tranche. D'ailleurs Catherine, Paul et Alexandre n'avaient qu'à regarder autour d'eux. Les princes catholiques de l'Europe administraient l'Église sans trop se mettre en peine des plaintes et des protestations romaines. Joseph II donnait à sa redoutable voisine de Russie un exemple qu'elle ne laissait point perdre. L'ambassadeur Golitsyne tenait le compte exact des mesures vexatoires que ce prince « éclairé » décrétait contre la liberté de l'Église et l'autorité du pape, et en informait au jour le jour sa souveraine. Ainsi se formait peu à peu l'esprit dont devaient s'animer les relations de la Russie avec Rome. Tous les précédents vont s'empiler sur le même plateau de la balance et la faire pencher toujours davantage vers la défiance et l'hostilité.

Mieux que personne, Consalvi connaissait cette situation. A peine devenu secrétaire d'État, il avait suivi les difficultés sans nombre qui assaillirent le nonce Arezzo au cours de sa mission en Russie. Siestrzencewicz et ses protecteurs étaient d'anciennes connaissances dont il avait pénétré les desseins. Dans la note du 4 novembre 1814, il aurait pu reconnaître le style et le vocabulaire de l'archevêque. Lue à loisir, elle lui présenta l'affaire dans une étendue plus grande, et féconde en plus graves conséquences, qu'une simple conversation et une lecture rapide ne lui avaient fait entrevoir. « Dans la personne de cet évêque principal, écrit-il à Pacca, on en vient à établir, sinon quant au nom, du moins quant à la substance de ses attributions, un véritable patriarche, qui tranche pour ainsi dire du pape, et cela dans une étendue de territoire si vaste que tous ces pays échappent presque totalement à toute influence et à toute juridiction du chef de l'Église. » A quoi se réduirait en effet pour lui la communication avec le Saint-Siège? à lui notifier la création ou la translation des évêques ; démarche qui, en

réalité, n'implique aucune dépendance, mais n'est qu'une simple notification faite au Souverain Pontife, tout comme faisaient les trois évêques jansénistes de Hollande, après leur élection schismatique et sacrilège. « En somme, dans ces contrées, la dépendance du chef de l'Église ne tiendrait qu'à un fil, à l'institution donnée par le pape aux archevêques de Vilna, toutes les fois que ce siège viendrait à vaquer. » Un exercice aussi ample de pouvoirs strictement réservés à l'autorité suprême établie par Dieu dans l'Église apparaissait à Consalvi comme *monstrueux* en lui-même, et plus encore dans ses fatales conséquences (1).

V

A Rome autant qu'à Vienne, l'émotion fut vive. Le récit de l'entrevue avec Stackelberg jeta le cardinal Pacca « dans un océan d'affliction ». A son avis, les prétentions du tsar préparaient au pape une tempête d'où il ne pouvait échapper que « grâce à l'ancre de la fermeté et de la résignation à la sainte volonté de Dieu ». Céder à ces demandes, c'était « transférer à ce métropolitain les prérogatives de la primauté apostolique » ; c'était par là-même « autoriser tous les autres souverains à prétendre aux mêmes concessions ; et par là, réduire Sa Sainteté à n'être à Rome un pape que de nom, puisque chaque pays étranger aurait aussi le sien. « Comment prétendre, disait-il, que pour obéir à des considérations humaines ou en vue d'échapper à l'infortune, le pape fasse ce qu'aucun pape n'a fait, ce que le pape actuel ne peut faire, et ce que ne fera certainement pas le pape à venir? » Une question aussi grave et aussi complexe fut traitée avec toute la diligence possible. L'abbé des Camaldules de San Silvestro, dom Mauro Capellari, le futur Grégoire XVI, alors consulteur de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, eut mission de l'étudier à fond, et de préparer la réponse.

(1) Consalvi à Pacca, 5 novembre 1814. *AE, Russia*, I, 15-28.

Consalvi, avec sa promptitude ordinaire, avait déjà indiqué de Vienne la marche à suivre, les documents à préparer, et jusqu'au plan d'un mémoire détaillé qui devait servir à justifier le rejet des demandes jugées inacceptables. Ce labeur absorba deux grands mois, et pas moins de trois séances de la Congrégation. Pacca tenait le négociateur de Vienne au courant de la tournure que prenait l'affaire russe et cherchait à calmer son impatience : « Plût à Dieu, lui manda-t-il le 5 décembre 1814, qu'on pût adhérer sans scrupule et sans remords à tout ce que la Russie demande ; *mais le mal est* que presque toutes les demandes *sont inadmissibles* (1). »

Ce mot alarma Consalvi, déjà inquiet. Le 27 décembre, Stackelberg l'aborda et le questionna sur les réponses de Rome. L'empereur lui avait ordonné de lui demander où on en était. — « On s'en occupe, répliqua le cardinal, et je recevrai sous peu les décisions du Saint-Père. — Je vais donc, reprit Stackelberg, rapporter à l'empereur que la réponse arrivera *dans quelques jours.* » Consalvi le pria d'éviter cette expression trop précise, l'assurant que la réponse viendrait au plus vite, et se hâta de couper court à la conversation, de peur de s'entendre interroger sur l'impression que la note russe avait faite à Rome. Aussi en prit-il sujet de dire et redire à Pacca qu'il fallait prendre tous les ménagements possibles afin d'adoucir l'amertume des refus qui semblaient inévitables. Il priait le ciel que le *quasi tutte inammissibili* ne se réalisât point, car il le voyait bien, l'empereur Alexandre ne perdait pas de vue son affaire et il l'avait à cœur. Si on lui refuse *presque* tout, il y aura de grands malheurs, *saranno grossi guai!* Surtout qu'on ne commette pas la faute de finir par des concessions après avoir débuté par des refus, cela s'est vu quelquefois, et il rappelle le mot que répétait souvent l'ex-roi d'Italie, Murat, au cardinal Brancadoro : « Rome commence presque toujours par refuser, et puis, si on bat fort le tambour, elle finit par donner plus qu'on

(1) Pacca à Consalvi, 13 novembre (nº 133), AV 242 : 1814 ; cf. Rinieri, *Il Congresso...*, 621-622 ; 5 décembre, Rinieri, *Corrisp.*, 180.

ne lui demandait ! » Qu'on y ait l'œil « autour des *tavoloni* des congrégations » !

Il allait être servi, bien autrement qu'il ne l'espérait. Le 9 janvier 1815, Pacca transmit enfin les réponses attendues avec tant d'impatience et tant d'anxiété. Un mémoire étendu les accompagnait, œuvre de Mauro Capellari ; il justifiait les refus auxquels le Saint-Père, en conscience, avait dû se résoudre. L'institution et la translation des évêques ainsi que le pouvoir de déléguer les concessions de Rome étaient mis hors de cause ; c'était demander manifestement l'impossible. Consalvi s'accordait tout à fait là-dessus avec les consulteurs de Rome. Mais les titres de primat, de légat-né, devenus purement honorifiques ; les sécularisations, les dispenses matrimoniales et autres faveurs de ce genre, ne pouvait-on pas les accorder d'une main plus généreuse? Il fallait, croyait le cardinal, tenir compte de la position exceptionnellement délicate où le Saint-Siège se trouvait placé vis-à-vis de la Russie. Il s'agissait de l'empire le plus puissant de la terre, où les catholiques n'avaient qu'une situation fort précaire ; d'un monarque fier et orgueilleux outre mesure, conscient qu'on lui devait beaucoup et qu'on lui devrait plus encore. Tout cela ne faisait-il pas un devoir, une nécessité de ne pas rester cantonnés dans la région sereine des principes, mais de descendre dans la réalité? Consalvi le pensait ; il le répétait, multipliant sans se lasser les arguments dans ses lettres, véritables consultations juridiques d'un canoniste retors et d'un politique avisé. Dans sa mauvaise humeur, il ne ménage pas les consulteurs qui, eux, s'attachent au *quid juris* et laissent le *quid facti*. Il s'aperçoit enfin que lui du moins, pour employer son expression, a battu inutilement le tambour, et son désappointement s'exhale en plaintes où perce l'irritation. Il se croit « dans une impasse si douloureuse, qu'il ne sait quel parti prendre ».

Placé, dit-il à Pacca, dans la position la plus dure qui puisse s'imaginer, et portant le fardeau d'une très dangereuse responsabilité, je n'en finirais jamais, *Eminentissimo mio*, si je devais

dire tout ce qui, sur cette affaire, se présente à mon esprit. Je conclurai en vous disant qu'après avoir de mon côté fait tout mon devoir, il ne me reste plus qu'à me recommander ardemment au Seigneur, et puis prendre le parti le moins ruineux. Je ne le vois pas pour l'instant, mais le Seigneur, je l'espère, voudra m'inspirer ; et je me consolerai (mais l'immense attachement que j'ai pour le Saint-Siège en tout ce qui le concerne rend bien faible cette consolation), je me consolerai, dans les amertumes qui vont suivre, par la pensée que ni le manque de diligence et de soin, ni quelque autre tort que ce soit, ne permettra de m'en attribuer la faute (1).

Ces objurgations pathétiques demeurèrent à peu près inutiles. Le pape et ses conseillers tinrent bon. A voir les événements de plus loin et de plus haut, on les pénétrait mieux. Adviendrait que pourrait, on ne sanctionnerait par les usurpations du *Mohiloviese*, on ne lui en faciliterait pas de nouvelles. Pie VII n'avait pas plié devant Napoléon, il ne capitulerait pas aux premières sommations d'Alexandre, dût le retour des Légations en être compromis. L'insistance tenace de Consalvi obtint quelque adoucissement, quelques concessions de détails, mais le 20 février, Pacca lui signifia que sur ce sujet il n'avait plus rien à lui dire, et qu'on avait atteint l'extrême limite de la condescendance. Il fallut s'exécuter et communiquer aux Russes les réponses de Rome, que le cardinal gardait depuis deux mois dans son portefeuille. La note expédiée le 6 avril fut rédigée en français ; car l'empereur ignorait l'italien, et il devait être en mesure de la lire lui-même et de goûter dans toute leur étendue les raisons qu'on lui exposait.

En tête venait le chapitre des concessions. Vilna serait métropole ; à sa tête il y aurait un archevêque qui porterait le titre de primat, « avec les attributions dont jouissent en général les autres primats d'Occident ». Il instruirait et jugerait les procès de nullité des professions religieuses, exercerait un droit de surveillance sur les monastères, pourrait employer, au besoin, les réguliers dans les pa-

(1) Consalvi à Pacca, 28 et 29 novembre, AV 242 : 1814 ; 28 janvier et 4 février 1815 ; *ibid.*, 1815. Pacca à Consalvi, 9 janvier, *AE*, *Russia*, I, 28-32.

roisses, avec le consentement de leurs supérieurs respectifs. En dehors de ces points et de quelques autres, tout le reste était refusé, au nom des principes fondamentaux de l'Église catholique :

Si Sa Majesté veut la religion catholique dans ses États (comme le Saint-Père voit avec tant de satisfaction qu'Elle le désire réellement), Elle ne peut la vouloir que telle que sa Constitution l'exige. Cette constitution renferme la nécessité *d'un centre* auquel les Pasteurs et les Fidèles aient recours, et dont ils dépendent. Ni les Pasteurs par conséquent, ni les Fidèles ne doivent être mis hors du cas de recourir directement à ce Centre : ils le seroient cependant, et ils le seroient par un acte du Souverain Pontife lui-même, s'il se prêtoit à investir le Prélat de Vilna de tous les pouvoirs qu'on demande. Le Saint-Père désire donc que Sa Majesté daigne se contenter qu'il donne à ce Prélat les pouvoirs les plus étendus qu'il pourra, pour prouver par là sa considération envers Sa Majesté, mais qu'au même tems il s'en réserve la partie indispensable pour ne pas couper cette communication directe, qui tient à la constitution de l'Église catholique.

De longues explications complétaient cet exposé et justifiaient les réponses négatives dans les moindres détails

Tel était le résultat où cinq mois de réflexions et d'études avaient abouti. Quantité et qualité, c'était « vraiment très peu », en regard des formidables exigences qu'on avait affichées. Consalvi ne tenait pas à constater de ses yeux le dépit que le tsar ne manquerait pas de ressentir. « Respectant les grandes occupations dont Sa Majesté Impériale doit se trouver accablée dans ces moments, écrivait-il à Stackelberg, je me suis abstenu, à mon regret, de demander une audience pour porter personnellement à la connaissance de Sa Majesté les sentiments dont le Saint-Père est animé. » Le regret était sincère, et plus grand qu'on ne soupçonnait, mais pour un tout autre motif. Il avait fallu gagner du temps, beaucoup de temps pour attendre les réponses de Rome, et surtout pour y faire introduire les améliorations impitoyablement refusées. En attendant, le cardinal avait dû faire le mort, « s'abstenir d'approcher l'empereur et de le cultiver, lui et ses

ministres », ce qui eût servi infiniment, disait-il, et pour le présent et pour l'avenir. Oui, cette malencontreuse négociation était bien regrettable (1) !

Les éclats tant redoutés ne se produisirent pas. L'ambassadeur de Russie se contenta d'accuser réception de la note de Consalvi et d'annoncer qu'il en avait communiqué le contenu à l'empereur. Qu'en pensaient le souverain et son ministre? On en fut réduit longtemps aux conjectures. Le cardinal, passant dans Vienne, en carrosse, rencontra à deux reprises Alexandre qui se promenait en ville à pied, en bourgeois. L'empereur, au témoignage des gens de Consalvi, le salua chaque fois en ôtant son chapeau, sans que lui-même l'eût vu ou reconnu : c'était sans doute une preuve « qu'il n'était pas trop en colère ». Il y eut pourtant du mécontentement et quelque bouderie. « Avec de très belles paroles, constatait Nesselrode, on a tout refusé ; on n'a accordé que des fadaises fort banales, des choses déjà accordées à la Russie, ou bien qu'on ne refuse à personne. »

Peut-être faut-il voir un effet de cette mauvaise humeur dans le refus que l'empereur signifia de son côté, quand il fut prié de seconder les démarches du grand artiste Canova envoyé à Paris pour revendiquer les œuvres d'art dont Rome avait été dépouillée. Pie VII écrivit lui-même au tsar, comme il avait écrit à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse. Il lui recommanda instamment « l'émule d'Apelle et de Phidias » dans sa mission. Alexandre, à son tour, rejeta cette demande :

Uniquement occupé de rendre la paix à l'Europe et à la France, répliqua-t-il au pape, je crois devoir rappeler à Votre Sainteté les sacrifices qu'Elle a précédemment portés au Dieu de paix et de concorde, pour assurer au monde cet inestimable bienfait. Les motifs qui la déterminèrent autrefois à une constante abnégation de tout intérêt passager, au milieu des plus pénibles épreuves, subsistent encore ; et j'aime à me persuader que Votre Sainteté, qui, selon le précepte de Notre-Seigneur Jésus-Christ, *bénit ceux*

(1) Lettre de Consalvi à Stackelberg, 6 avril 1815, AV 242 : 1815, et note même date, *AE*, *Russia*, I, 62-82. *Id.*, à Pacca, 22 mars, 4 avril, AV 242 : 1815.

qui la haïssaient et pria pour ses persécuteurs, rendra justice aux motifs qui m'imposent de ne point appuyer des réclamations dont l'objet multiplie les difficultés inhérentes à la prompte conclusion d'une paix équitable. A ces considérations fondées sur la règle qui prescrit *d'abandonner le manteau à celui qui voudrait nous enlever la robe*, se joint la conviction intime qu'il n'y a que l'oubli le plus absolu qui puisse, en ce moment, consommer la réconciliation des peuples chrétiens, cicatriser les plaies qui les affligent, et acquitter en partie la dette immense que les égarements de l'espèce humaine lui ont fait contracter envers le Rédempteur.

On reconnaît ici les idées et le style de l'acte fameux de la Sainte-Alliance. Quoi qu'il en soit de ces refus et de ces froissements, la conversation de Vienne avait rompu la glace, et on ne devait pas tarder à reprendre les négociations (1).

(1) Consalvi à Pacca, 12 avril, AV 242 : 1815 ; 30 avril, Rinieri, *Corrisp.*, 548-549 ; 15 mai, Rinieri, *Il Congresso...*, 632, n. 2. Pie VII à Alexandre, 12 août 1815, AE 244 : 1815. Rép. d'Alex., Paris, 15 septembre, *ibid.* L'acte de la Sainte-Alliance est du 14/26 septembre.

CHAPITRE II

TUYLL ET ITALINSKI (1815-1818)

I. Le général Tuyll. Nouvelles demandes et nouveaux refus. — II. Le rappel de Tuyll. — III. Italinski. Principes d'Alexandre Ier sur les rapports de l'Église et de l'État. — IV. La déclaration de principes de Consalvi. — V. Les affaires ecclésiastiques du royaume de Pologne.

I

Avant que le cardinal Consalvi eût communiqué aux conseillers d'Alexandre les réponses de Rome, l'empereur avait résolu d'envoyer au pape un négociateur. Il avait un faible pour les généraux diplomates. C'est parmi eux qu'il aurait voulu choisir un ambassadeur pour Vienne, et il disait à Tchernytchev : « Si vous étiez général-lieutenant, c'est vous que je laisserais ici. » Pour traiter avec la cour de Rome, un militaire ne semblait pas indiqué. Il en prit un, cependant ; ce fut le général-major baron de Tuyll van Serooskerken, d'origine hollandaise. Nous ne savons rien de ses faits d'armes, et son activité diplomatique est fort peu connue. Envoyé en 1814 à Naples auprès de Murat en compagnie d'un autre général, Balachev, il y resta seul jusqu'au mois de novembre. Alexandre le rappela à Vienne et l'y retint quelques mois. Il fit opposition à la réunion de la Pologne à la Russie, ce qui fit baisser, dit-on, son crédit auprès de l'empereur (1).

Ce fut cet inconnu que Consalvi vit se présenter chez lui, le 20 mars 1815, muni d'un mot laconique de Nessel-

(1) Consalvi à Pacca, 21-22 mars 1815 ; Rinieri, *Corrisp.*, 419-424, 431-433 ; Weil, I, 578 ; II, 6.

rode : « Le baron de Thuyll, qui aura l'honneur de vous remettre ce billet, Monseigneur, est chargé par Sa Majesté l'Empereur d'une mission auprès de Sa Sainteté. Je l'ai autorisé à entretenir Votre Éminence, et il prendra en même tems vos ordres pour Rome... » Consalvi, avec une curiosité inquiète, questionna son visiteur sur l'objet de sa mission. Elle avait, répondit-il, deux objets : assurer d'abord le Saint-Père de tout l'intérêt que lui portait son souverain, surtout en vue de la conservation de son pouvoir temporel ; puis lui parler des affaires ecclésiastiques en cours, du métropolitain à instituer à Vilna et des pouvoirs à lui conférer. Là-dessus, le cardinal lui dit où on en était. Il n'avait pas encore envoyé à Stackelberg la réponse de Rome, mais il en fit clairement entrevoir le sens à Tuyll. Le général protesta de sa grande vénération pour Pie VII ; le pape, au retour de sa captivité, lui avait accordé une audience à Bologne. Consalvi lui trouva d'abord un caractère aimable et plein de douceur, plus tard il devait être d'un avis bien différent. Dans une seconde entrevue, cette grande courtoisie et cette bonne grâce parurent mêlées de beaucoup de finesse, avec une habileté extrême à tenir caché ce qu'il ne voulait pas faire savoir. Une troisième visite ne fit que confirmer ce jugement. Le cardinal s'étonnait de voir un général se rendre à Rome pour y disputer des points de droit canonique. En réalité, Tuyll allait à Rome pour surveiller de près les manœuvres de Murat ; c'était son affaire, puisqu'il venait de Naples et connaissait le milieu. Le cardinal en eut tout de suite le soupçon, et ce soupçon devint certitude. Aussi recommanda-t-il au pape et au pro-secrétaire Pacca de se tenir sur leurs gardes, tout en témoignant à l'envoyé de l'empereur beaucoup de confiance et de cordialité. Entre la Russie et l'Autriche il y avait quelque froideur : l'accueil ne devait donc exciter aucune jalousie ; il ne fallait pas oublier qu'on se suspendait surtout au « clou autrichien ». Telles furent les informations, en somme élogieuses, qui précédèrent à Rome la venue de Tuyll.

Muni d'une lettre de recommandation de Consalvi,

porteur d'une lettre de l'empereur à l'adresse du pape, le général rencontra Pacca à Alexandrie et l'accompagna jusqu'à Gênes, où Pie VII lui donna audience le 25. Tout se passa de part et d'autre en grands compliments, et l'envoyé se déclara enchanté de la réception. La lettre d'Alexandre, datée du 6/18 mars, sort de la banalité des lettres de créance ordinaires et vaut d'être citée :

Désirant offrir, disait l'empereur, à Votre Sainteté un nouveau témoignage des sentiments d'estime et de vénération que m'ont inspiré ses vertus, j'ai jugé nécessaire d'envoyer auprès d'Elle le général-major baron de Thuyll, pour lui en renouveler l'expression. Chargé auprès de Votre Sainteté d'être l'organe de ces sentimens, et de l'intérêt que je prens à l'affermissement de son pouvoir temporel, il est autorisé à l'entretenir sur différens objets à régler pour l'utilité mutuelle des deux États. Je la prie d'ajouter foi à tout ce qu'il Lui dira de ma part, et j'aime à espérer que cette mission contribuera à resserrer toujours davantage les liens d'amitié qui subsistent si heureusement entre nous. C'est avec autant de plaisir que d'empressement, que je profite de cette occasion pour assurer Votre Sainteté de mon sincère attachement et de ma haute considération (1).

A Rome, on fut fort satisfait de cette lettre, et Consalvi déclara de Vienne qu'elle ne pouvait être *più obbligante*. On y répondit par de vifs remerciements et par des protestations de dévouement et de reconnaissance. « Ce que le baron Nous a exprimé de vive voix, écrivait le pape, Nous a tellement rempli de consolation, que tout triste souvenir du passé a été effacé. » Cette expression causa à Consalvi quelque tracas, un *scrupluccio*. L'empereur l'appliquerait peut-être aux désagréments de cette maudite affaire Vernègues : il était désirable qu'on en perdît à jamais le souvenir. « Sire, continuait le Saint-Père, le cardinal Consalvi Notre secrétaire d'État doit vous avoir fait connaître dernièrement ce qu'il Nous a été possible d'accorder aux demandes qui Nous ont été présentées. Si

(1) Pacca à Consalvi, 26 avril, Rinieri, *Corrisp.*, 516-517 ; *Diario di Roma*, 1815, n° 35. La lettre d'Alexandre est imprimée dans Rinieri, 516, n. 1.

vos désirs n'ont pas été entièrement satisfaits, ne l'attribuez pas à Notre volonté, mais à Nos saints devoirs. La peine que Nous en éprouvons est infinie. D'autre part, vous êtes rempli de tant de vertu que, si vous nous voyiez pécher envers Dieu, vous nous croiriez indigne de votre estime. Rien de plus doux et de plus flatteur pour Nous que de vous satisfaire en tout ce que Nous pouvons. » Le 28 avril, Tuyll, muni de la réponse du pape, prit congé de lui et partit dans la nuit pour le quartier général de l'armée autrichienne. Laissons-le courir à Mantoue, à Alexandrie, à Gênes, à Milan, et constatons son retour à Rome aux premiers jours de novembre (1).

Pendant six mois, l'envoyé russe paraît n'avoir déployé que très peu d'activité. On relève à peine quelques échanges d'idées avec des personnes de la cour romaine, avec le cardinal Della Somaglia par exemple, sur de vagues projets d'union des Églises. Du côté russe, les résultats des négociations engagées à Vienne, contenus dans la note de Consalvi du 6 avril, étaient à l'étude. Le principal intéressé, Siestrzencewicz, fut certainement requis de donner son avis, comme il devait l'être un peu plus tard en semblable occasion. Son ami dévoué, le prince Alexandre Golitsyne, présenta à Nesselrode un mémoire qui semble émaner de l'archevêque. A la suite de ces examens prolongés, Tuyll eut à s'occuper de trois grandes questions : l'affaire du métropolitain de Vilna et de ses prérogatives ; la demande du cardinalat en faveur de Siestrzencewicz ; l'accession du Souverain Pontife à l'acte de la Sainte-Alliance. Ces trois négociations, en réalité, n'en font qu'une, mais pour les exposer avec plus de clarté, il convient de les traiter séparément. Nous ne nous occuperons pour l'instant que de la première (2).

Les conversations du général avec le secrétaire d'État furent assez tardives. Ses notes n'apparurent qu'en

(1) Consalvi à Pacca, 15 mai 1815, AV 242 : 1815. Pie VII à Alexandre, Gênes, 26 avril, AV 244 : 1815. *Diario di Roma*, 1815, n[os] 36 et 91.

(2) Godlewski, *De cardinalatu...*, 29. Je n'ai pas pu consulter une autre brochure de Mgr Godlewski : *Sedes Primatialis Vilnensis* (1815-1817), Petropoli, 1906.

juin 1816, deux mois avant la notification de son remplacement. Le 30 juin, il formula les nouvelles demandes de Pétersbourg au sujet de la métropole à créer à Vilna. La cour de Russie « jugeait à propos » de ne point insister sur les articles auxquels la cour de Rome avait trouvé des difficultés « majeures ». Elle se restreignait dans ses désirs à un minimum de dispositions « les plus indispensables pour l'avantage des individus professant en Russie la religion catholique-romaine ». On demandait « que le métropolitain archevêque de Vilna fût nommé primat de l'Église catholique-romaine en Russie, avec les mêmes droits qu'exerçait dans l'ancienne Pologne le primat de Gniezno ». Ces droits, fort étendus et quasi immémoriaux, avaient fait jadis de ces prélats de puissants princes ecclésiastiques et temporels, les plus en vue dans la république. Depuis le concile de Constance, l'archevêque de Gniezno portait le titre de primat de Pologne et du grand-duché de Lithuanie ; tous les évêques de Pologne et de Lithuanie et l'archevêque de Léopol lui-même étaient soumis à sa juridiction. Dans le domaine politique, il était le *primus princeps regni*. Le souverain venait-il à mourir, il devenait « interroi », traitait avec les ambassadeurs étrangers, dirigeait l'élection, proclamait et couronnait le nouvel élu. Depuis Léon X, il était légat-né, avec les mêmes droits et privilèges que ceux dont jouissait en Angleterre l'archevêque de Cantorbéry. Ces imposants seigneurs féodaux virent sombrer leurs prérogatives extraordinaires dans la ruine de l'indépendance nationale. Mais l'empereur Alexandre, en ressuscitant le royaume de Pologne, tenait, ce semble, à rétablir une ombre de cette antique splendeur. Avant les partages, le catholicisme était en quelque sorte inexistant en Russie ; on n'avait pas à se préoccuper de quelques milliers d'immigrés, groupés dans les capitales en deux ou trois paroisses, ou épars dans l'immensité de l'empire. Mais à présent, quelques millions de Latins, sans parler des Uniates, groupés sous le sceptre des Romanov, formaient une véritable Église qu'il ne pouvait guère être question de supprimer, et qu'il fallait tolérer et surveiller. Ce corps réclamait une tête, un prélat dont

le titre et les prérogatives lui permettraient de faire quelque figure à côté des métropolitains de l'Église dominante, de ces somptueux *vladykas*, tout ruisselants d'or et de pierreries sous leurs ornements byzantins, aux jours des grandes cérémonies. Cette considération, notons-le en passant, rend moins étrange l'insistance que Siestrzencewicz, frustré du cardinalat, avait mise à en rechercher les insignes. Les primats de Gniezno, eux aussi, avaient depuis 1741 le droit de revêtir la pourpre, moins le chapeau rouge.

C'est dans le même esprit de retour aux anciens privilèges qu'on avait voulu faire des futurs archevêques de Vilna des « légats-nés ». Rome refusait ; soit : mais on se contenterait que le Saint-Père affectât la qualité de légat non plus au siège, mais « à la personne du métropolitain Siestrzencewicz, eu égard à ses services aussi anciens que distingués », et aux mérites qu'il s'était acquis, « mérites pour lesquels, disait-on, il a même attiré l'attention de la cour de Rome ». Pour refuser cette faveur au siège de Vilna, le Saint-Siège mettait en avant les principes et ne voulait point engager l'avenir. A présent l'affaire paraissait rapetissée aux proportions d'une question de personne ; il s'agissait simplement d'une marque d'honneur à accorder à un vieillard dont les quatre-vingt-cinq ans ne lui permettraient pas d'abuser longtemps. L'important pour la Russie était de créer un précédent ; ce qu'on ne pouvait pas obtenir d'un coup, on l'aurait en détail, chaque fois qu'un nouveau prélat ceindrait la mitre primatiale (1).

Enfin cette demande semble avoir eu le but de ravir aux adversaires de Siestrzencewicz une arme dont ils ne manquaient pas de se servir contre lui. Ils lui reprochaient d'usurper sur les autres ordinaires, surtout dans le jugement des causes matrimoniales, qu'il évoquait à sa barre d'une manière arbitraire, et sur lesquelles il voulait porter des sentences définitives. C'est à propos d'une affaire de

(1) Tuyll à Consalvi, 18/30 juin 1816, *AE*, *Russia*, I, 612-619, cf. 610-611.

cette nature que le comte Giulio Litta l'attaqua dans un mémoire lu au Conseil de l'empire, dont il était membre. Il montra sans peine le mal fondé des prétentions de Siestrzencewicz ; il fit voir combien sa position différait de celle des anciens primats de Pologne ; ni leurs titres, ni leurs droits n'étaient passés au siège de Mohilev ; aucun texte, aucun acte, rien en un mot ne pouvait le prouver. La bulle de 1798 ne les mentionnait pas et les excluait même en réservant expressément les droits des évêchés rattachés à la nouvelle métropole. Le même reproche, moins précis mais plus violent, reparaît à la même époque dans un second mémoire fort pressant, que le comte Auguste Ilinski adressait à l'empereur Alexandre : « On veut, disait-il, donner tout le pouvoir entre les mains d'un seul homme... ; on le fait légat du pape tandis qu'il ne l'a jamais été et qu'il ne l'est pas. On veut baser son pouvoir absolu sur la bulle donnée dans les tems des calamités, où le chef de l'Église catholique se trouvait prisonnier de Bonaparte, et révoquée lorsque cet Illustre Prisonnier venait d'être délivré du joug du tyran par l'ange libérateur de l'Europe. » Donc, s'il n'était pas légat, il remuerait ciel et terre pour le devenir, et vérifierait la parole du nonce Arezzo : « C'est une cabale infernale que celle de l'archevêque de Mohilev ; il revêt tous les déguisements possibles (1). »

Une requête aussi modeste d'apparence, mais qui aurait entraîné de grosses conséquences, une fois exaucée, on aurait volontiers consenti un rabais sur tout le reste. On ne sollicitait plus pour le futur primat le droit de relever sans restrictions les religieux de leurs vœux monastiques ; on désirait seulement « que ce pouvoir fût accordé au primat pour le nombre limité de douze individus, ayant reçu les ordres sacrés, afin que quelques religieux distingués par leur mérite pussent passer aux grades supérieurs du clergé séculier ». De plus, puisqu'il fallait le consentement des supérieurs réguliers afin d'employer

(1) *Mnéniié grafa Litta*, *Archives* Mordvinov, VI, 200, 201. Mémoire du sénateur comte Ilinski à Alexandre, Pbg., 4 mai 1816, AV 268 : 1816. Arezzo, *Relazione*, c. II, § 9.

des religieux au soin des paroisses, à défaut de prêtres séculiers, le Saint-Père était prié de vouloir bien leur recommander « de prendre à tâche de remplir ponctuellement les demandes du métropolitain » relatives à ce sujet, Enfin le coadjuteur de Loutsk et administrateur de Vilna, Stroynowski, était mort en 1815 ; il n'y avait plus lieu de demander la translation à l'archevêché de Mohilev de l'évêque diocésain de Loutsk, Cieciszewski.

Au lieu de Mauro Capellari, ce fut le Barnabite Louis Lambruschini qui fut chargé d'étudier les nouvelles demandes de la Russie. Depuis le 6 avril 1816, il était devenu secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques, et succédait, à ce titre, au général de son ordre, Fontana, devenu cardinal. Il minuta les réponses que le secrétaire d'État adressa à Tuyll le 23 août (1). On se montrait coulant sur les questions secondaires, mais on ne cédait point sur les autres. Ainsi l'archevêque pourrait, dans le terme de six années, séculariser douze réguliers, afin de pouvoir, au défaut de prêtres séculiers, promouvoir aux dignités de second ordre quelque religieux signalé par la piété et la doctrine. Mais une observation venait rectifier à propos les idées fausses d'où procédait la demande : « L'Église, disait-on, a toujours pris et prend encore dans les cloîtres des religieux pour les élever à l'épiscopat, comme à un état de plus grande perfection ; mais c'est avec une grande difficulté et non sans des raisons très particulières qu'elle a parfois permis aux religieux de pouvoir obtenir des canonicats ou autres bénéfices ecclésiastiques, car non seulement ils ne constituent pas un état de plus grande perfection, mais ils ne forment même pas un état de perfection. »

Le nouvel archevêque de Vilna serait primat, avec tous les honneurs des primats occidentaux, mais sa juridiction ne s'en trouverait pas modifiée et ne différerait en rien de celle des autres archevêques. Les anciens droits des prélats de Gniezno étaient morts ; on n'entendait pas

(1) *Diario di Roma*, 1816, 6 avril. Consalvi à Tuyll, 23 août, *AE*, *Russia*, I, 624-649. La note, conforme aux décisions de la Congrég. des Aff. ecclés. réunie le 26 juillet, fut remise à la Secrétairerie d'État le 13 août.

ressusciter, avec une discipline périmée, des abus souvent intolérables. De même pour le légat : Siestrzencewicz ne pouvait pas l'être. Car la qualité de légat concédée à la personne équivaut au titre de légat *a latere*. « Le Saint-Siège a coutume de revêtir de cette qualité extraordinaire les ecclésiastiques à qui il confie quelque mission extraordinaire, telle la réorganisation des affaires religieuses en France : il y fallait un légat *a latere* de Sa Sainteté pour y faire cesser le schisme que la Révolution y avait introduit. » Pour Siestrzencewicz, il n'y avait rien de pareil. On l'aurait par le fait même constitué, pour beaucoup de cas, l'interprète autorisé de la volonté du pape ; et le pape avait de trop bonnes raisons de ne pas le faire.

A cette difficulté n'y avait-il donc aucune solution? Consalvi en signalait une : l'établissement d'une nonciature en Russie ou en Pologne. Il y avait jadis à Varsovie un nonce muni de pouvoirs extraordinaires. Sa présence tempérait ce que l'autorité du prince-primat de Gniezno aurait eu de despotique pour ses suffragants ; les évêques pouvaient recourir à lui et bénéficier des pouvoirs dont il disposait. « Le Saint-Père, disait expressément le cardinal, a commandé au soussigné de faire connaître à Sa Majesté qu'il est prêt, si Elle l'agrée, à envoyer un nonce en Russie ou bien en Pologne, même avec des pouvoirs extraordinaires, tels que les circonstances pourraient les réclamer. Si la présence d'un représentant de Sa Sainteté dans les États de Sa Majesté recevait l'approbation impériale, c'est avec un plaisir particulier que le Saint-Père exécuterait cette mesure. »

A vrai dire, depuis le jour où le dernier ambassadeur de Rome à la cour de Russie avait été brutalement congédié, le Saint-Siège n'avait jamais cessé de désirer voir la route de Pétersbourg se rouvrir. Tous les catholiques souhaitaient un nonce. Joseph de Maistre le répétait en 1816 à Mgr Sévéroli : « Un nonce dans ce pays, si la chose est possible ; j'ai eu l'honneur d'en parler il y a longtemps à Votre Excellence. Ce personnage n'est pas aisé à trouver, *Rara avis in terris*. Il faut qu'il soit prêtre et homme du monde. Il faut qu'il sache très bien le fran-

çais. Par une inconcevable bizarrerie, la langue italienne n'est ici ni connue ni appréciée. L'empereur ne l'entend pas, l'empereur ne l'aime pas : tout est dit. » Un autre correspondant du nonce de Vienne, très obscur, mais dont les renseignements étaient souvent précieux, lui tenait le même langage. C'était un ancien élève du collège de la Propagande, l'abbé Lochmann de Multz, commandeur de l'ordre de Malte, ami et client des deux Litta, le cardinal et le bailli. Le tsar, annonçait-il, parlait de nommer à Rome un ministre en titre. Déjà ceux qui briguaient le poste n'étaient pas peu nombreux. On se flattait donc de voir arriver bientôt un envoyé pontifical à Pétersbourg : tous, après tant d'épreuves, le recevraient à bras ouverts. Mais il y faudrait un bon canoniste, un homme d'une expérience consommée, rompu aux affaires « et bien pourvu de livres ». Arezzo, dont Lochmann avait été secrétaire à Pétersbourg, ne pensait pas autrement. Qu'on y expédie, à la première occasion, conseille-t-il, un homme comme il faut, *un Nunzio di garbo*, aux principes justes, aux manières affables et distinguées, sachant les langues étrangères ou au moins le français, « langue de la cour et dans laquelle se traitent les affaires ». Cette unanimité à souhaiter un nonce en Russie agissait fortement sur les conseillers du pape et répondait pleinement à leurs vues (1). Afin de réaliser ce dessein, Rome allait bien des fois renouveler ses démarches, et crut même un jour avoir touché au but ; mais tous les efforts devaient être inutiles.

La note russe laissait dans l'ombre un dernier point qu'il convenait d'éclaircir. L'érection d'un archevêché à Vilna entraînerait-elle la suppression de celui de Mohilev, ou bien aurait-on deux archevêchés, deux provinces ecclésiastiques dans l'empire? Dans ce cas, quels diocèses attribuerait-on à Vilna, quels autres laisserait-on à Mohilev? Consalvi dans sa réponse se garda bien de soulever l'idée

(1) J. de Maistre à Sévéroli, Pbg., 1816, *Corresp.*, V, 386. Lochmann à Severoli, Pbg., 18/30 août 1814, AV 142 : 1814. Arezzo à Pacca, *Ristretto... su la posizione riguardante gli Affari Eccl. di Russia*, 6 décembre 1814, *AE, Russia*, I, 342-358. [Merenda, O. P.], *Sentimento*, 20 décembre 1814, *AE, Russia, Boîte* 149.

de la suppression. Tout serait pour le mieux, si Siestrzencewicz, devenu archevêque de Vilna, avait à Mohilev un collègue investi de pouvoirs identiques, un égal sur la juridiction duquel il ne pourrait empiéter. Il serait « primat de Russie », mais non plus « métropolitain unique », titre qui flattait si agréablement son oreille. Aussi la note romaine ne semblait même pas supposer qu'on pût mettre un instant en doute le maintien de l'archevêché de Mohilev.

II

Le 4 septembre, le général Tuyll informa Nesselrode du résultat de ses négociations. C'était un triple échec : échec complet et avoué pour l'adhésion du Saint-Siège à la Sainte-Alliance ; échec à peine déguisé pour le cardinalat du *Mohiloviese;* échec sur le fond en ce qui concernait les prérogatives du futur métropolitain de Vilna, avec des concessions secondaires, et pour ainsi dire de pure forme. Sur cette dernière question, le général écrivait : « La demande des mêmes prérogatives dont jouissait le primat de Gnesen n'était que la répétition en d'autres termes d'une demande sur laquelle la cour de Rome s'était précédemment expliquée. Je me permettrai d'observer que le Saint-Siège connaît trop bien ses intérêts quant aux objets de cette nature, pour qu'on puisse espérer de lui faire prendre le change à leur égard. » Elle a « adopté le système de ne plus concéder cette sorte de prérogatives aux primats et aux patriarches par la raison qu'elle ne veut pas s'isoler des différents diocèses et finir de cette manière par n'avoir plus qu'un simple titre sans autorité réelle ». Les archevêques et les évêques des différents pays sont favorables à ce système, « parce qu'ils redoutent le despotisme d'un chef présent sur les lieux, qui peut leur faire éprouver des vexations ». Voilà bien saisie la pensée de Rome. Quant aux deux archevêchés, le général faisait à Nesselrode une observation dont plus tard la chancellerie russe essaya de tirer profit. « Il eût, je

pense, notait-il, été assez facile de s'arranger pour la translation du siège archiépiscopal de Mohilev à Vilna sans ériger un nouvel archevêché ; et dans ce cas le prélat Siestrzencewicz serait seul métropolitain de toutes les Églises catholiques de Russie avec des privilèges assez étendus, et il aurait eu de cette manière ce qu'il lui sera actuellement presque impossible d'obtenir. »

Tuyll trouvait « satisfaisant » le point où la négociation était parvenue. Pour être mise à terme, disait-il, elle paraît n'exiger plus que l'approbation de l'empereur. Il se flattait étrangement, et chez un homme que Consalvi avait jugé fin, c'était une illusion par trop épaisse. Nesselrode le tira de son erreur. Il lui répondit de Varsovie où il accompagnait Alexandre, que le département des Cultes étrangers allait examiner l'affaire de Vilna et les questions connexes. L'empereur, après son arrivée à Pétersbourg, ferait connaître plus tard ses décisions. Le ministre relevait le double insuccès sur le reste, parlait des « préjugés » bien connus de Rome, et concluait : « Sa Majesté ne s'est jamais dissimulé les obstacles qui doivent [en] résulter pour le succès de la négociation épineuse qu'Elle a confiée à votre zèle. Elle m'autorise en conséquence à Vous assurer, monsieur le baron, que loin d'attribuer ces résultats, incomplets dans leur ensemble, à quelque omission de soins assidus de votre part, Elle se plaît au contraire à mesurer Vos services sur la nature et la multiplicité des résistances que Vous avez eu à combattre et à surmonter... » Les diplomates ont toujours pratiqué l'art de dorer la pilule. Tuyll reçut avis de son changement le 25 septembre 1816, il prévint la Secrétairerie d'État que l'empereur avait nommé « ministre près de la cour de Rome M. le conseiller privé d'Italinsky, ayant occupé jusqu'ici le poste de Constantinople » (1).

Cette annonce n'était pas pour déplaire à Consalvi. Les bonnes impressions de Vienne s'étaient enfuies. La douceur du baron, et ses manières liantes et affables

(1) Tuyll à Nesselrode, 23 août/4 septembre 1816, Godlewski, *Monumenta*, IV, 47-49. Rép. de Nesselrode, Varsovie, octobre 1816, *ibid.*, 51-53. Tuyll à Consalvi, 13/25 septembre, AV 268 : 1816.

avaient fait croire qu'il avait hérité de la Hollande l'imperturbable placidité et la bonhomie souriante dont on fait honneur à ses habitants. Mais l'expérience apprit qu'on avait affaire à un homme fort chatouilleux et fort difficile. Les questions d'étiquette prenaient à ses yeux une importance capitale ; une méprise involontaire, un incident vulgaire menaçaient de tourner au tragique. Tantôt c'était la voiture d'un collègue, du ministre de Portugal par exemple, qui pénétrait dans une cour dont la sienne ne pouvait forcer l'accès. Tantôt c'était une querelle de valets, les gens du général Pignatelli qui rossaient son cocher, à la grande fureur du maître. Bagatelles, sans doute ; mais que dirait-on là-bas, aux bords de la Néva, si on venait à croire que le représentant de l'empereur ne trouvait pas à Rome les égards qui lui étaient dus? Consalvi prenait donc ces bagarres au sérieux, et se donnait parfois bien du mal pour y remédier. Qu'on en juge (1) :

Le 11 juin 1816, il y eut au Capitole une cérémonie pour la distribution des prix aux artistes. La garde civique du Sénat faisait la police de la place, pour empêcher que le grand concours des voitures ne produisît quelque accident. « M. le général Tuyll, raconte Consalvi lui-même, avait comme à son ordinaire une voiture de remise. Le cocher, qui est un voiturin, et bien mauvais sujet, comme le sont éminemment à Rome tous ces gens-là, voyant de loin M. le général qui était sur le haut du grand escalier du Capitole, voulut prendre le pas sur trois autres voitures qui précédaient la sienne. » La garde civique s'y oppose ; le voiturin ne veut pas obéir : « en vomissant des injures », il force la garde en fouettant ses chevaux, et serre un des soldats entre la roue et la muraille, au risque de la vie. Les soldats lèvent alors leurs armes et menacent les chevaux. Le domestique, venant au secours du cocher, fait un

(1) *Sull'affare occorso il dì* 11 *Giugno* 1816 *in Campidoglio fra il Sig. Baron de Tuyll incaricato di Russia ed i militari delle Guardie capitoline ivi di guarnigione*, AV 268 : 1816. C'est le dossier de l'affaire. La lettre de Consalvi à Nesselrode, 21 juin, compte 13 grandes pages. Cf. Consalvi à Metternich, 21 et 22 juin ; Van Duerm, 141-144 ; troisième lettre non datée, *ibid.*, 144-145 ; 23 août, *ibid.*, 151. Metternich à Consalvi, 3 juillet, *ibid.*, 149.

tapage effroyable, « vomit mille imprécations contre les soldats », et va jusqu'à porter la main sur la poitrine et sur l'arme de l'un d'eux. Les soldats l'arrêtent et l'emmènent au corps de garde qui se trouvait tout près.

Tuyll contemplait la scène du haut de l'escalier. Très irrité, il se porta tout en feu au corps de garde et prétendit que son domestique fût relâché sur-le-champ. L'officier de service refusa. Le général courut chez Consalvi, et se plaignit avec beaucoup de chaleur de ce qui venait de se passer. Le cardinal le calma de son mieux, signa séance tenante l'ordre de relâcher le prisonnier, ce qui fut fait immédiatement. « M. le général me remercia, dit Consalvi, et eut l'air d'être satisfait. Il me quitta de très bonne grâce. Je crus l'affaire finie. » Il s'en fallait de beaucoup. Deux jours plus tard, le baron retourne chez le cardinal et demande l'arrestation du chef du piquet qui avait appréhendé le domestique, et celle de l'officier qui avait refusé de le libérer, à la première sommation. C'était pousser loin les exigences. Consalvi s'exécute cependant, donne ses ordres et en avertit sans retard le général : son billet reste sans réponse. Il fait rédiger un rapport, l'expédie à Tuyll, lui annonce que le colonel et le major de la garde vont le visiter en personne et lui témoigner leurs regrets. Tuyll refuse de les recevoir et adresse au cardinal une lettre insolente :

En réponse à la lettre de Votre Éminence..., je m'empresse d'avoir l'honneur de lui marquer, qu'afin d'éviter la répétition inutile de plaintes de ce genre, qui ne sauraient être plus désagréables à Votre Éminence qu'elles sont profondément dégoûtantes pour moi, j'ai ordonné à mes gens de quitter dès ce moment la cocarde de mon Souverain. Je m'abstiendrai moi-même de porter son uniforme que je ne dois pas compromettre, et je me considérerai dorénavant à Rome comme un simple particulier. De cette façon, je me flatte de prévenir la possibilité de scènes plus scandaleuses que surprenantes, par l'effet de circonstances que je ne suis point appelé à expliquer ici. Ce sera à ma Cour qu'il appartiendra de déterminer s'il peut lui convenir de continuer à entretenir auprès du Saint-Siège des agens diplomatiques et à quelles conditions. Je partage sincèrement le déplaisir amer qu'un sem-

blable état de choses, considéré dans son véritable point de vue, ne peut manquer de faire éprouver à Sa Sainteté. Je partage également les inquiétudes fondées qu'inspirent les conséquences naturelles prochaines et très calculables qui semblent devoir nécessairement résulter d'un pareil état. Votre Éminence voudra bien me dispenser de recevoir MM. les Commandants de la milice du Capitole (1).

Consalvi fut fort étonné, et vivement piqué de tant d'outrecuidance : il tomba des nues, écrit-il. Il répondit avec calme au général qu'il ordonnait la mise en liberté du soldat et de l'officier, et que l'affaire serait instruite conformément à la loi. Les témoins avaient déclaré que ni le *vetturino* ni le domestique du général n'avaient sa livrée. Vérification faite, ils en avaient bien une, mais si modeste qu'on avait peine à la distinguer d'un habit bourgeois ; de plus, quand cet esclandre se produisit, il faisait nuit noire. Beaucoup de bruit pour rien, dira-t-on. Consalvi prit la chose fort au sérieux, à en juger par les flots d'encre où s'épancha son émotion : deux lettres à Metternich, à qui Lebzeltern fut chargé de communiquer tout le dossier ; longue lettre à Nesselrode, où il prend la peine de lui narrer par le menu cette affaire ridicule : « C'est un malheur, disait-il, que M. le général Tuyll, très honnête homme, soit en même temps très chaud, très susceptible, très pointilleux. » Dans une nouvelle lettre, le baron avait informé qu'il était satisfait de l'annonce du procès légal sur le point de se faire. « Mais il oublie tout à fait, reprenait le cardinal, d'avoir écrit celle du 17 juin, et la conduite qu'il a tenue en conséquence, en se permettant de manquer si ouvertement au gouvernement romain, en remplissant ladite lettre de sentiments si injurieux envers ce gouvernement, en faisant tant de menaces, et en prenant des résolutions de tant d'éclat..., résolutions qu'il a exécutées à la présence de tout le public. » L'affaire n'eut aucune conséquence, sauf sans doute pour le général qui n'était guère à sa place à Rome. On le comprit, et l'occasion fut bonne de le faire voyager. Les lettres accréditant son

(1) Tuyll à Consalvi, 5/17 juin, AV. *Dossier cité.*

successeur sont datées du 12 juillet 1816. On l'envoya exercer ses talents diplomatiques en Amérique, à Washington, puis à Rio de Janeiro (1). Il ne se hâta pas de franchir l'Océan, et ne quitta Rome qu'aux premiers jours de mars 1817.

III

A un diplomate d'occasion succédait à Rome un homme de métier. Italinski venait terminer en Italie une longue et honorable carrière. Né à Kiev en 1743, ancien élève de l'Académie ecclésiastique de cette ville, il alla étudier la médecine en Angleterre, où il séjourna de longues années. Grimm, l'ami de Catherine, le présenta un jour à Paris au grand-duc Paul, le futur Paul Ier. Ce fut grâce à ce haut personnage qu'il eut accès dans les grandes familles, dirigea l'éducation d'un Kotchoubeï, neveu du prince Bezborodko, et profitant de la protection du chancelier de Catherine, « médecin de son métier, il se fit garçon diplomate », c'est-à-dire secrétaire d'ambassade. Plus tard, devenu ministre près la cour de Naples, puis à Constantinople, collectionneur passionné d'objets d'art et d'antiquités, orientaliste distingué, il se fit une brillante réputation de savant, tout en faisant belle figure dans la diplomatie. On citait ses dépêches comme des modèles du genre (2).

Après avoir consacré quelques semaines à revoir Naples, Italinski arriva à Rome le 29 janvier 1817. Le 1er février, il présenta au Souverain Pontife les lettres qui l'accréditaient en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Sa mission devait durer dix ans. Le poste de Rome était très envié, et les candidats se désespéraient de le voir occuper indéfiniment par un septuagénaire. « Ce vieillard, très égoïste, disait-on, est d'une bonne consti-

(1) « Otcherk istorii ministerstva inostrannykh diel 1802-1902 », *Prilojéniia*, 17 et 23.

(2) Sur Italinski, v. *Rousski Biogr. Slovar*, IV, 151-152 ; *Arkhiv* Vorontsov, XX, 262 ; III, 122 ; VI, 175, 177, 204.

tution et vivra cent ans » ; c'était « le Mathusalem de la diplomatie ». Le nouveau représentant de la Russie sut se concilier bien vite l'estime et la faveur de la société romaine. Pie VII l'aimait beaucoup et le disait à son lit de mort, et Léon XII l'honora lui aussi de son amitié. « Schismatique par étiquette et philosophe par principe », il n'en remplit pas moins sa tâche en observateur zélé et sagace, doué d'une souplesse et d'une ténacité dignes souvent d'une meilleure cause (1).

Si nous n'avons pas les instructions données au général Tuyll, nous sommes mieux partagés pour son successeur. Quatre mémoires assez étendus exposaient à son intention les affaires pendantes entre le Saint-Siège et la Russie, et notamment ce qui regardait la juridiction ecclésiastique de l'empire. « Deux catégories d'arrangements, disait la chancellerie impériale, restaient à prendre. Il fallait d'abord finir de s'entendre sur la cession de *pouvoirs spirituels* à consentir en faveur du primat des Églises romaines en Russie ; puis régler « la nature et la forme des rapports » qui devaient s'établir entre le siège de Rome et les évêques qui reconnaissaient sa suprématie dans toute l'étendue de l'empire (2).

A propos du métropolitain de Vilna, Rome avait posé une question : quels évêchés attribuerait-on à la nouvelle province ecclésiastique, et en quoi son érection modifierait-elle la circonscription des divers diocèses? Tuyll avait, de son côté, conseillé de ne pas scinder les catholiques russes entre deux métropoles, et de maintenir à Mohilev Siestrzencewicz, qui serait toujours le métropolitain unique. L'avis parut judicieux. « L'intention de Sa Majesté Impériale, écrivait-on de Pétersbourg, est de faire administrer provisoirement le diocèse de Vilna par M. Siestrzen-

(1) *Diario di Roma*, 5 février 1817. Artaud, *Histoire du pape Pie VII*, II, 444 ; *Vie de Léon XII*, I, 241 ; II, 221. *Mémoire* (anonyme), *AE*, *Russia*, IV, 419.

(2) *Mémoire pour servir d'instruction à l'envoyé..., auprès de la cour de Rome*, 15 janvier 1817, Godlewski, *Monumenta*, III, 36-38. *Résumé des affaires de juridiction ecclésiastique...*, 27 janvier, *ibid.*, 41-46. *Résumé des communications confidentielles faites par l'envoyé...*, 5/17 et 12/24 avril, *ibid.*, IV, 61-64 ; 65-66.

cewicz en sa qualité de Primat des Églises romaines en Russie, titre qu'il continuera à posséder du chef de son siège archiépiscopal de Mohilev. » Tout projet de translation et de nouvelle circonscription était ajourné. Chose étrange, après tant d'insistances pour obtenir un archevêché à Vilna, maintenant que la concession était obtenue, on y renonçait brusquement. Rome ne pouvait manquer d'éprouver quelque surprise de cette capricieuse volte-face. Italinski eut ordre de présenter cette décision « non comme une renonciation subite » à ce qui avait été demandé et obtenu, mais « simplement comme une mesure dilatoire, motivée par la nécessité de consulter mûrement nos convenances administratives et locales, avant de procéder à une nouvelle circonscription des diocèses. Tel est le motif qu'il faudra alléguer pour ne pas laisser croire que la négociation a rétrogradé ».

Quant aux « pouvoirs spirituels » qu'exercerait le primat, Rome avait tempéré de sages restrictions la permission d'accorder les dispenses de mariage. En les acceptant, on faisait à Pétersbourg étalage de modération et de zèle pour les mœurs publiques : « Comment le Saint-Siège de Rome méconnaîtrait-il, dans sa détermination, la préférence qu'un gouvernement paternel n'hésite pas d'accorder à la morale de ses sujets sur l'avantage si généralement recherché d'une grande extension de pouvoirs? » Ces considérations édifiantes n'éblouirent pas Consalvi ; il savait à quoi s'en tenir sur leur sincérité. « En fait de divorces », Mgr de Mohilev « en avait fait de bien beaux », et ce fait en disait long sur l'efficacité de son zèle pour la moralité publique (1).

Le même souci portait le ministère russe à réclamer en faveur du primat, et de chaque évêque dans son diocèse, la « supériorité de juridiction » sur tous les ordres et congrégations monastiques existant en Russie. « Cette concession était et sera toujours instamment réclamée par l'in-

(1) « Notices sur le clergé catholique en Russie et procès au Sénat intenté à l'archevêque de Mohilow en 1815 par le Collège catholique romain, 1er département », par le chanoine SCHLICK, assesseur au Collège. *AE*, *Russia*, I, 361-374.

térêt de la religion intimement lié à l'observance sévère de la règle monastique, qui ne peut se maintenir en vigueur que sous la surveillance de la hiérarchie. »

Enfin le nouveau représentant de l'empereur avait ordre d'insister « avec force » pour obtenir au primat le droit de faire les procès d'information canoniques concernant les candidats à l'épiscopat, ou, comme disait Italinski, des « évêques titrés par l'autorité souveraine ». On supposait acquis à l'empereur de Russie le droit de nommer les évêques, alors qu'il ne lui avait jamais été reconnu. Quant à l'institution canonique, ou suivant le style baroque de Siestrzencewicz, le « sacre », la « bénédiction », elle devait suivre automatiquement l'oukase impérial. Afin de refuser d'instituer un candidat nommé par le tsar, il fallait que Rome trouvât, dans l'examen juridique de la vie et des mœurs du personnage en question, un motif canonique de ce refus. On le savait à Pétersbourg ; on savait aussi l'archevêque de Mohilev trop bon courtisan pour avoir à craindre qu'un scrupule importun vînt jamais entraver l'ascension au trône épiscopal d'un candidat cher au gouvernement. Mettre la main sur les procès par la complaisance du prélat, c'était s'emparer de la nomination des évêques. Afin d'emporter d'assaut cette position maîtresse, la chancellerie russe invitait Italinski à forcer le ton. « Aucune raison plausible ne milite en faveur de la séparation de ce pouvoir, qui, délégué à un autre prélat, ne saurait jamais être exercé avec la même connaissance de cause et la même autorité. Le siège de Rome voudrait-il, par cette séparation, contrecarrer les choix du gouvernement? On ne saurait lui supposer une arrière-pensée aussi déplacée qu'elle serait infructueuse. » Rome devait relever comme il le méritait cet essai d'intimidation, impérieux et menaçant.

Au cours de la discussion, Consalvi remit en avant le projet si caressé d'une nonciature à Pétersbourg. La présence d'un nonce investi de toute la confiance du pape, muni de pouvoirs assez amples pour résoudre en son nom toutes les difficultés, aurait remédié à bien des complications. Sur ce chapitre, les instructions d'Italinski gar-

daient un profond silence ; mais on lui avait certainement fait la leçon. A l'expression de ce désir, il répliqua donc « que, d'après les intentions de S. M. l'Empereur, que l'envoyé aurait l'honneur de lui communiquer dans son tems, et qui se rapportent à la manière d'entretenir régulièrement les rapports entre la suprématie spirituelle du Saint-Siège à Rome et l'Église de cette communion existante en Russie, une représentation de la puissance spirituelle du Saint-Siège auprès de la cour Impériale ne saurait avoir lieu ; que tout représentant du Saint-Père en Russie ne pourra exercer que des fonctions strictement appartenantes au gouvernement temporel de Sa Sainteté ». Ainsi on admettrait à la rigueur un ambassadeur du prince temporel des États de l'Église ; mais un nonce qui représentât le chef de l'Église catholique et qui eût qualité pour s'occuper, à ce titre, des affaires religieuses des catholiques sujets du tsar, il n'y avait là-bas point de place pour lui.

Dans ce domaine, le gouvernement russe n'entendait pas négocier ou discuter, mais affirmer des principes immuables et imposer des volontés irrévocables. Les principes n'étaient pas nouveaux ; on y reconnaissait les errements régaliens, tant de fois déplorés et combattus par Rome. C'est le dogme de la souveraineté absolue de l'État. Il a l'autorité suprême et n'en reconnaît point d'autre à qui il doive rendre des comptes. Tout autre pouvoir, même d'ordre différent, doit se subordonner au sien. A ses yeux, les membres d'une Église, fidèles, prêtres, évêques, ne sont que des sujets. Toute autorité spirituelle, dont ils se réclament et qu'ils revendiquent, ne peut s'exercer qu'en s'assujettissant aux règlements émanés de lui seul. Sont-ils compatibles ou non avec les dogmes et les lois de l'Église? Constituent-ils pour elle une tutelle bi nfaisante ou une intolérable tyrannie? Le souverain en est l'unique juge ; sa volonté fait le droit ; et le premier devoir de l'Église et de ses membres est de reconnaître cette volonté et de lui obéir. Hors de là, il n'y a qu'usurpation. « Les prétentions du Vatican à une domination universelle, revêtue de formes diverses, ont trop affligé le monde

pour que la Cour de Rome puisse y songer encore. » Pour y couper court en Russie, l'empereur veut régler les affaires de l'Église romaine dans ses États d'après les principes suivants :

1° Conserver à la suprématie du Saint-Père sur l'Église catholique en Russie toute sa *pureté spirituelle;* la mettre par conséquent pour toujours à l'abri de toute part directe ou indirecte qu'y pourrait prendre une politique mondaine ou des intérêts de toute autre nature.

2° Assigner à l'exercice de cette suprématie des *formes positives* à l'abri desquelles on puisse lui assurer la direction spirituelle de l'Église, sans que cette direction, ni les moyens de l'exercer, puissent dans aucun cas se compliquer avec l'autorité des lois et le pouvoir du Gouvernement temporel, sous les auspices duquel le rit romain existe en Russie.

3° Suivre à cet effet pratiquement et d'un commun accord le mode usité jusqu'ici relativement à la nomination des évêques, à la publication des brefs, et en général à toutes les mesures administratives qui regardent le culte du rit romain (1).

Appliquons maintenant ces principes aux rapports qui doivent exister entre le Saint-Siège et les Églises catholiques de Russie. Le souverain fait profession de respecter et de maintenir tout ce qui est essentiellement réclamé par les préceptes et la discipline des diverses communions auxquelles appartiennent ses sujets. Entre Rome et les églises locales, comme entre la tête et les membres, une communication, une dépendance est indispensable. L'État reconnaît en principe la suprématie du Saint-Siège ; il admet « la nécessité » de recourir à lui « pour divers objets de culte et de juridiction ecclésiastique ». Le jour n'est pas encore venu de chercher à faire des catholiques émancipés de Rome, de constituer une Église latine russe ou polonaise, parfaitement autonome, et ne reconnaissant à la chaire de saint Pierre qu'une vague primauté d'hon-

(1) La chancellerie russe affectait de confondre les mots « rite » et « confession » ou « Église ». En Russie, l'Église catholique ou romaine comprenait des diocèses et des fidèles du *rite* latin et du *rite* dit *grec-uni* ou *uniate*, ou *ruthène*.

neur et d'ancienneté. « Le gouvernement autorise les rapports, en tant que nécessaires, de l'Église romaine en Russie avec son chef. » Mais à ces relations, il est en droit d'imposer une règle générale et immuable. Elles ne pourront « jamais avoir lieu autrement que par l'entremise régulière et uniforme du gouvernement ».

« Cette marche présente des « gradations ». Le Primat de l'Église catholique en Russie s'adresse, dans les cas où l'intervention de l'autorité du Pape est nécessaire, au ministère des Cultes étrangers. Celui-ci, après avoir soumis l'objet de cette démarche à Sa Majesté Impériale, en donne communication au ministère des Affaires étrangères, lequel, conformément aux ordres suprêmes, fait parvenir ces ouvertures à l'Envoyé de Russie près Sa Sainteté, en le chargeant d'ouvrir une négociation sur leur contenu. C'est exactement la même direction que devront suivre les réponses, décisions ou explications quelconques, de la part du Siège de Rome. »

A l'exception d'occurrences, « entièrement imprévues, les affaires qui réclament le recours au Siège de Rome paraissent se renfermer dans les articles suivants :

« 1° Institution canonique des évêques nommés par le souverain.

« 2° Expédition des Bulles requises à cet effet, et rétribution pécuniaire à payer par les évêques respectifs.

« 3° Recours à Rome, toutes les fois que les termes des divers pouvoirs extraordinaires, conférés au Primat, sont expirés.

« 4° Recours à Rome dans les cas de juridiction qui outrepassent les pouvoirs du Primat et des tribunaux ecclésiastiques.

« 5° Dispenses pour les mariages, lesquelles excèdent les pouvoirs qu'exerce habituellement le Primat. »

C'est ce système « équitable, ferme et modéré » que Rome était impérieusement invitée à revêtir en bloc de son approbation. Elle y viendrait, espérait-on, grâce à « des efforts soutenus avec calme et accompagnés des formes les plus amicales ». Pour ces cinq branches de relations et le mode de les entretenir, on avait « pris à tâche

d'aplanir les difficultés, et d'éviter autant que possible les innovations ». L'exemple du passé avait « servi de norme et de guide ». Si tant de belles raisons ne parvenaient pas à convaincre le Saint-Père, il fallait lui faire entendre que les décisions impériales étaient définitives et irréformables. « L'Empereur est décidé à ne point tolérer que sur les Églises du culte catholique existantes en Russie et en Pologne, le siège de Rome puisse exercer sa suprématie spirituelle, ni d'une manière indéterminée et arbitraire, ni d'après d'autres formes incompatibles avec les lois de son empire. » Pour marquer l'énergie de cette volonté, on accumule les termes les plus expressifs : « L'Empereur ne consentira jamais... » ; il veut donner à ces principes « une sanction immuable » ; ses résolutions à cet égard « n'admettent aucune modification et sont irrévocables ». Si par malheur on ne peut amener le Saint-Siège à des « termes de conciliation », on se bornera, en déplorant cet « aveuglement », à attendre « le retour spontané du ministère pontifical à de nouvelles explications » ; mais on ne cédera jamais sur rien.

On le voit, l'empereur Alexandre, dans le domaine de la théorie, ne devait rien laisser à son frère Nicolas. Il rivait le dernier anneau des plus lourdes chaînes que l'Église catholique ait eu à porter en Europe au dix-neuvième siècle. Partout ailleurs, les principes gallicans et joséphistes avaient porté leurs fruits ; dans la plupart des pays, on déniait toute valeur aux bulles et aux autres actes de Rome tant que le pouvoir civil ne les avait pas sanctionnés. C'était une usurpation manifeste ; mais on laissait du moins toute liberté de s'adresser en particulier au Saint-Siège, et d'en solliciter les décisions et les grâces nécessaires au repos de la conscience ; le gouvernement ne s'en mêlait en rien. Mais en Russie, toute correspondance avec Rome se trouva rigoureusement interdite, pour toute personne que ce fût. Il en coûtait cher de ne pas suivre la voie officielle, ministérielle. Toute infraction à cette loi était qualifiée « crime » et poursuivie avec une rigueur qui, au cours du siècle, ne s'adoucira qu'à grand'-peine.

Comment l'Église catholique, ainsi séquestrée dans l'empire russe, a-t-elle pu échapper à une ruine complète? Elle le doit au zèle indomptable d'un grand nombre de ses enfants ; elle le doit surtout aux efforts continuels de Rome pour remédier à sa lamentable situation. Mais en dépit de tant de bonne volonté, que d'abus en tout genre se glissaient partout ! Paroisses, couvents, séminaires, administration paroissiale dépérissaient peu à peu et, tel un corps d'où la vie se retire, souffraient de mille maux que la « protection » de l'État aggravait sans mesure. On les tenait soigneusement cachés à l'œil vigilant de Rome. Défense était faite aux évêques de faire leur visite *ad limina*, d'adresser au Saint-Siège des relations sur l'état de leur diocèse, à moins de les soumettre à la censure du gouvernement, qui les expurgeait avec minutie de tout détail alarmant. Il ne fallait pas qu'on pût même soupçonner qu'à l'ombre du sceptre impérial l'Église catholique s'étiolait à en mourir. Des avertissements secrets, tardifs et incomplets, devaient donner pourtant l'éveil, provoquer des doléances. La tactique sera d'abord de nier jusqu'à l'évidence ; puis d'accuser les institutions catholiques elles-mêmes, et sous prétexte de les guérir, on les supprimera. L'Église grecque-unie ne résistera pas à ce régime, et l'Église latine aura peine à échapper au même sort.

IV

A des desseins aussi clairs, affirmés avec tant de force, Rome opposera la même netteté et la même vigueur. Cette fois encore, Lambruschini étudia et rapporta l'affaire avec la précision du savant canoniste qu'il était. De ce travail sortit la réponse remise le 22 juin 1817 à Italinski (1) :

Pour ce qui regarde, disait la note, la nature et la forme des rapports à établir entre le Saint-Siège et les évêques catholiques dans

(1) Consalvi à Italinski, 22 juin 1817, *AE*, *Russia*, I, 109-126.

toute l'étendue de l'empire de Sa Majesté, le Cardinal Secrétaire d'État soussigné doit, par ordre de Sa Sainteté, déclarer en toute loyauté à Votre Excellence les principes et les maximes de la Religion catholique, dont le Saint-Père n'a pu s'éloigner, dans ses décisions relatives à cette demande. Ces principes sont les suivants :

1° Jésus-Christ a constitué une Église libre et indépendante de toute puissance étrangère. Lorsqu'il a conféré sa divine mission à saint Pierre et aux autres Apôtres, il les a revêtus du pouvoir nécessaire à cette œuvre, en leur disant : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur terre : allez donc et enseignez toutes les Nations..., apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé. »

2° Cette indépendance et cette liberté sont si essentielles à l'Église, que sans elles il lui serait impossible d'atteindre la fin que Jésus-Christ s'est proposée dans son institution.

3° Les objets qui sont de la compétence de l'Église sont spirituels et ecclésiastiques ; ils doivent donc être réglés selon les lois et les formes établies par la Sainte Église Catholique elle-même, soit dans ses Conciles généraux, soit dans les Constitutions Pontificales.

4° L'Église est une famille bien réglée et une société parfaite : elle doit donc nécessairement entretenir une libre et continuelle communication entre les chefs et les Membres, les fils et le Père, c'est-à-dire entre les catholiques répandus dans le monde entier et le pape qui en est le Chef, le Pasteur et le Docteur suprême.

5° C'est aux Pontifes Romains que Jésus-Christ a particulièrement confié le soin et le devoir de diriger, de fortifier, d'instruire et d'avertir, s'il y a lieu, les Évêques leurs frères, car Jésus-Christ a, dans la personne de Pierre, dit à chacun d'eux : « Pais mes brebis, confirme tes frères. »

6° Quant à la prétention des Souverains de soumettre à leur *placet* les Bulles et autres documents ecclésiastiques de Rome, avant de leur donner cours dans leurs États, l'Église peut bien la tolérer, comme de fait elle la tolère presque partout en gémissant ; mais elle ne saurait jamais l'approuver ni directement, ni indirectement ; et par conséquent le Souverain Pontife, dans l'exercice de la suprématie, ne peut suivre d'autre méthode ni garder d'autres formes que celles qui sont compatibles avec les principes sacrés de la liberté et de l'indépendance de l'Église Catholique, et que l'Église elle-même a reconnues et adoptées.

De ces principes dérivent les conséquences suivantes :

1° La communication des fidèles, et à plus forte raison des évêques avec le Saint-Siège, dans les affaires spirituelles et ecclé-

siastiques, ne peut être limitée ni liée par le Chef de l'Église à quelques cas seulement ; mais elle doit être ouverte à tous, chaque fois qu'ils croient devoir interroger le Saint-Siège en pareilles matières pour en recevoir les instructions, les décisions et les réponses opportunes.

2° Le Saint-Père est dans l'obligation absolue de s'abstenir de tout acte qui, de sa nature, tournerait au détriment des droits sacrés de l'Église catholique, et beaucoup plus encore, si cet acte tend à léser ou seulement à diminuer sa liberté et son indépendance sacrées.

3° Le Chef de l'Église, constitué gardien de ses droits, ne peut s'assujettir à aucune puissance terrestre dans l'exercice de son ministère apostolique.

Demander au pape d'accepter et de sanctionner la convention que la Russie lui proposait, c'était lui demander « de restreindre et d'affaiblir de ses propres mains la communication des enfants avec leur père, d'assujettir son ministère à l'autorité temporelle, d'offenser et de scandaliser très gravement les fidèles, qui se verraient oubliés, pour ne pas dire entièrement abandonnés par lui ». Aussi le Saint-Père, concluait Consalvi, « a ordonné au soussigné de faire savoir à Votre Excellence que le système proposé étant en opposition avec les principes de la Religion catholique, Sa Sainteté, malgré le très grand désir qu'Elle nourrit toujours de satisfaire les désirs de Sa Majesté, se trouve dans la nécessité expresse de ne pouvoir l'adopter ».

Ce rejet catégorique était suivi d'une déclaration « solennelle » : « La communication des Catholiques de Russie, comme de n'importe quel autre pays, avec le Saint-Siège, ne regarde et ne regardera jamais que des objets purement spirituels et ecclésiastiques. » On en donnait pour garants la loyauté du pape et la pratique constante du Saint-Siège. « Exercer la charge de la Primauté sans se mêler des affaires civiles des princes », telle est la maxime qu'il suit constamment : témoin les instructions suivant lesquelles les évêques et les vicaires apostoliques des pays non catholiques doivent rédiger les relations de leurs diocèses ; on y lit « la déclaration

expresse que le Saint-Père ne veut recevoir d'eux aucune information politique ».

C'était la première fois peut-être que, dans ses négociations avec la cour de Rome, la chancellerie russe se permettait une excursion aussi prolongée dans la région des principes. Elle n'avait aucune chance d'y réussir. Elle avait prétendu faire la leçon, elle en recevait une trop cuisante à son amour-propre pour oser affronter de nouveau la férule des docteurs romains. La consigne soigneusement recommandée et suivie sera d'éviter toute discussion de doctrine ; on s'y heurterait vainement à ce qu'on appelle l'intransigeance de la cour de Rome. On ne lui soumettra désormais que des solutions pratiques à sanctionner, des faits accomplis à reconnaître et non plus à discuter. « Un séjour de six années à Rome, écrit Italinski en 1822, m'a donné l'intime conviction que la seule marche à suivre dans les relations avec le Quirinal est de faire ce que le Souverain dans sa sagesse croit le plus propre au bien-être de ses sujets, sans demander que Rome y applaudisse. L'institution canonique des annates modérées et les diverses facultés pour les Ordinaires, tels sont les seuls cas où la suprématie du Saint-Siège conserve et doit conserver dans l'esprit de l'Église catholique-romaine une influence directe (1). »

Quant aux autres points à régler, Consalvi se maintient sur la défensive. Il rappelle et renouvelle les concessions consenties l'année précédente. Il se déclare prêt à déclarer le prélat de Mohilev primat « simplement à titre honorifique », en attendant que la question de Vilna soit décidée ; mais il n'administrera pas, en cette qualité, ce dernier diocèse, car ce serait faire de l'archevêque de Mohilev un primat « de véritable juridiction ». Aux termes du droit, c'est à un évêque voisin, à déterminer à l'amiable, que doit revenir l'administration provisoire de Vilna. Refus d'attacher à la dignité primatiale le droit de faire les procès canoniques des candidats à l'épiscopat : la conscience du Saint-Père est ici engagée ; il lui est im-

(1) Italinski à Nesselrode, 1822, Tolstoï, II, 403.

possible de s'en remettre à qui pourrait peut-être ne pas mériter sa confiance. Refus enfin de constituer l'archevêque et les autres évêques supérieurs ordinaires des réguliers, chacun dans son diocèse. Ce serait une mesure tout à fait odieuse et totalement inouïe dans l'histoire de l'Église, et qu'aucune circonstance extraordinaire ne justifierait. Si dans les monastères il y a des abus, le droit y a pourvu et armé les évêques des pouvoirs les plus étendus afin d'y porter remède.

Comment finirait une négociation aussi délicate? quel mécontentement et quelles représailles provoqueraient des refus, imposés par des devoirs inéluctables, à des requêtes poussées avec tant d'ardeur? On se le demandait avec anxiété et Consalvi sentait renaître ses grandes inquiétudes de Vienne. Il avait alors conseillé au pape de lui faire parvenir à l'adresse de l'empereur une lettre qu'il tiendrait en réserve pour tenter une démarche suprême en cas d'extrême péril. Heureusement on n'en vint pas là, et la lettre resta dans les cartons. Cette fois ce moyen parut tout à fait opportun. Alexandre affectait de se montrer sensible et généreux ; il avait plusieurs fois donné à Pie VII des gages certains de respect et de cordiale sympathie. Il ne voudrait pas affliger ce vénérable pontife en lui tenant rigueur de ce qu'il ne voulait pas mentir à sa conscience. Le cardinal remit donc à Italinski, avec sa note, une lettre confidentielle du pape à l'empereur, accompagné d'une traduction française que Consalvi avait voulu faire lui-même, afin de mieux assurer le secret. Pie VII y tenait un langage très conciliant, mais très ferme. Il se proclamait, non sans émotion, incapable de forfaire à son devoir :

Si l'on a fait croire à Votre Majesté, disait-il, que nous pouvons seconder les demandes qui nous ont été faites, nous La prions et La conjurons dans le Seigneur de n'y ajouter aucune foi, parce que celui qui aurait dit cela à Votre Majesté, ou ne connaît pas les principes de la Religion Catholique, ou, s'il les connaît, a peut-être eu le dessein caché et coupable d'aliéner de nous le cœur bienveillant de Votre Majesté. Que Votre Majesté croie plutôt à nous, qui, grâce au Seigneur, n'avons jamais dit que la vérité,

et qui sommes bien moins capables de la trahir ayant le pied sur le bord du tombeau ; la diversité des principes est malheureusement un obstacle à notre adhésion. Accorder ce qui nous a été demandé, et l'accorder par une convention, serait la même chose que de sanctionner des principes et des maximes directement contraires aux principes et aux maximes de la Religion catholique ; ce serait détruire dans ses fondements la constitution de l'Église catholique. Votre Majesté est trop généreuse pour exiger que nous fermions nos yeux dans le déshonneur, et avec les remords d'avoir trahi les principes de cette Religion de laquelle, quelque indignes que nous en soyons, nous sommes Chef.

Trois mois plus tard, le courrier Andréiev apporta à Italinski la réponse impériale, datée du 17 novembre : Alexandre y protestait de son respect envers la « sollicitude paternelle » du Saint-Père pour « le maintien en vigueur de certaines règles de conduite » qui lui semblaient incompatibles avec la nature des propositions adressées à son ministre pontifical ». Mais il y protestait de la droiture de ses intentions. « Je n'ai en vue que le bien-être de ceux de mes sujets qui professent le rit romain dans mon Empire. » Il voulut désormais n'insister que sur les objets qui lui paraîtraient « strictement exigés » pour assurer, sous son sceptre, à la communion romaine, « des avantages aussi légitimes qu'indispensables ». « Par un juste retour, ajoutait-il, Votre Sainteté ne désapprouvera pas sans doute la fermeté avec laquelle je suis déterminé à exclure, *de fait*, toute ingérence d'autorité, qui serait incompatible avec le système de protection, d'union et de fermeté, sous les auspices duquel toutes les Églises chrétiennes jouissent d'une existence paisible dans toute l'étendue de la Russie. » Le ton extrêmement courtois de la lettre, l'hommage chaleureux rendu aux vertus du Saint-Père, les assurances d'une « entière confiance » aux « principes modérés » et aux vues conciliatrices « qui présideraient à la conclusion des affaires de juridiction de l'Église romaine en Russie », masquaient mal la dureté du fond, et ne permettaient ni à Pie VII, ni à Consalvi de se faire illusion. Décidément le ciel semblait s'obscurcir du

côté du Nord. Aucun signe précis ne présageait la tempête, mais la brume s'épaississait (1).

Pour la dissiper, le pape ne pouvait pas compter sur Siestrzencewicz. Le « Métropolitain unique » n'avait pas tant l'âme d'un évêque que celle du fonctionnaire le plus souple et le mieux dressé. Le prince Golitsyne lui fit transmettre la réponse de Consalvi et sollicita ses observations. Le mémoire rédigé par le prélat le peint tel qu'il est, plat et cauteleux. Le ministre l'informe que « les principaux objets des relations avec le Saint-Siège sont censés consentis réciproquement » : il endosse sans mot dire cette déclaration. Retenir les deux diocèses de Mohilev et de Vilna, il n'y pense pas : « Il a été et est très éloigné de cette irrégularité », et depuis qu'il a reçu de Sa Majesté « la gracieuse collation de la congrue de Vilna », il gouverne Mohilev « sans aucun salaire ». Le règlement qui prescrit la filière à suivre dans les relations avec Rome est un règlement « sage ». La note pontificale nie qu'aucun pape ait jamais concédé à un souverain non catholique le droit de nommer les évêques. Siestrzencewicz affirme que dans l'empire, depuis 1773, tous les évêques ont été *nommés* par les souverains de Russie et sacrés évêques avec des Bulles des Papes ». Promu lui-même le premier en date, il aurait dû se rappeler sa propre histoire, et le péché originel de l'évêché de Mohilev. Il ne pouvait ignorer ni les procédés louches à l'ombre desquels, à chaque nomination, Pétersbourg s'efforçait de s'approprier un droit qui n'était pas le sien, ni les expédients où Rome, en face du fait accompli, se voyait réduite afin d'éviter de plus graves conflits. Les droits de la primauté romaine le laissaient très froid, et son unique ambition était de finir sa carrière comme il l'avait commencée, en « fidèle sujet » et « exécuteur zélé et rempli de reconnaissance des ordres suprêmes » (2).

(1) Pie VII à Alexandre, 22 juin 1817, Godlewski, *Monumenta*, III, 49-52 ; Grand-duc Nicolas, *Alexandre Ier*, II, 210-213. Cf. *AE*, *Russia*, I, 784-790. Rép. d'Alexandre, 17 novembre, Godlewski, III, 55-56 ; Grand-duc Nicolas, II, 213-214. Original : *AE*, *ibid.*, 793-794.

(2) *Réponse à la note confidentielle de... Consalvi*, 24 décembre 1817, *Arkhiv* Mordvinov, VI, 239-247.

Un exemple fera voir combien il était difficile à Rome de défendre l'accès de l'épiscopat à des candidats indignes. Le 27 janvier 1817, sur la présentation de l'archevêque de Mohilev, l'empereur par un seul oukase fit trois nominations : Lipski, prélat de Mohilev, devenait suffragant de Polotsk pour Mohilev ; le suffragant de Jitomir, Podhorodenski, devenait suffragant de Loutsk, et un chanoine de Vilna, Labunski, suffragant de Jitomir. En conséquence, Italinski reçut l'ordre de solliciter trois bulles afin de pouvoir, au spirituel, « mettre à exécution la nomination faite par Sa Majesté ». D'entente préalable avec Rome, il n'en était pas question : un oukase ne se discute pas, il s'exécute.

Le Saint-Siège avait ses raisons d'être en défiance. L'évêque Podhorodenski était hors de cause ; l'ancien nonce Arezzo faisait de lui un grand éloge. Mais les deux autres avaient mauvaise réputation. Joseph de Maistre avertit Séveroli, devenu cardinal et résidant à Rome : « Sur ce qui m'est assuré par une autorité de poids, lui écrivait-il, j'ose dire à Votre Éminence qu'il est peu d'occasion où Sa Sainteté soit plus dans le cas de se tenir sur ses gardes. » Un autre annonçait que Lipski et Labunski étaient deux parfaits ignorants, d'une conduite sans retenue, et « capables de tout ». Mais ce fut bien pis, quand on reçut du comte Ilinski, sénateur et catholique fervent, l'esquisse biographique du chanoine Labunski. A dix-sept ans, convaincu de vol, on l'avait condamné aux verges, et sa vie scandaleuse le faisait noter d'infamie : « Pendant trois années entières de son service au Collège ecclésiastique et de sa résidence à Pétersbourg, disait la notice, personne ne l'a jamais vu célébrer la messe, ni s'approcher de la sainte confession et communion pascale. Son ignorance paraît par ce seul fait qu'il ne rougit pas de demander une fois publiquement dans le Collège à ceux qui étaient présents, ce que signifie le latin : *gaudere privilegiis.* » Tel était le nouvel élu. La religion de l'empereur avait été manifestement surprise. Pour l'éclairer, le pape joignit à sa lettre cette pièce à conviction. Alexandre comprit et n'insista plus. Le chanoine

mourut sans coiffer la mitre épiscopale (1). Matthieu Lipski fut plus heureux ; il devint plus tard évêque de Minsk.

V

On sait avec quelle tenace persévérance l'empereur Alexandre lutta, au Congrès de Vienne, en faveur d'un projet qui lui tenait extrêmement à cœur, le rétablissement du royaume de Pologne. Moyennant quelques sacrifices à l'Autriche et à la Prusse, il réussit à le faire triompher, passant outre aux murmures de la société russe, à la mauvaise humeur de ses amis et à leurs avis défavorables. Le 21 juin 1815, le canon annonça à Varsovie ce grand événement. Le nouveau royaume reçut une constitution dont le libéralisme, plus apparent que réel, contrastait avec le régime autocratique en vigueur dans l'empire. On y trouvait à peu près tout le scénario du régime parlementaire : Conseil d'État, Sénat, Chambre des députés, ministres responsables. On n'oubliait ni la garantie des libertés individuelles, ni la liberté de la presse, que des règlements appropriés mettraient en sage tutelle. A côté de la religion catholique, déclarée religion de l'État, les autres cultes jouissaient d'une large tolérance et de l'égalité des droits. La Pologne ainsi restaurée ne répondait que de très loin aux rêves des patriotes polonais : ce n'était que la résurrection d'un fantôme. Néanmoins il symbolisa à leurs yeux l'idéal de la patrie renaissante et reconquise, vers lequel se portèrent tous leurs espoirs et se tendirent tous leurs efforts.

L'Église eut sa place dans ces plans de réorganisation. A côté des diocèses catholiques de Russie, ceux du nou-

(1) L'oukase est du 27 janvier 1817, *AE, Russia*, I, 669. Italinski à Consalvi, 18 avril, *ibid.*, 650-651. J. de Maistre à Séveroli, 11/23 février, *Corresp.*, VI, 55 ; Lochmann à Litta, 15 août, *AE, Russia*, I, 865-871 ; cf. Giulio Litta à son frère le Cardinal, 18/30 août, *ibid.*, 861-862. *Mémoire* d'Ilinski, *ibid.*, 670-672. *Post-scriptum* à la lettre de Pie VII et Notice sur Labunski, Godlewski, III, 52, 55-56.

veau royaume eurent leur vie à part, leur statut organique, dont les dispositions imitaient celles qui étaient en vigueur dans l'empire. Le Collège ecclésiastique de Pétersbourg n'avait rien à voir en Pologne ; mais un nouveau conseil, la Commission des Cultes et de l'Instruction publique, devait protéger et surveiller le clergé catholique et ses propriétés. Intermédiaire obligé entre le clergé et le gouvernement, elle reçoit les demandes et les recours, elle transmet les lois et les décrets. En Russie, le vague et l'arbitraire pèseront toujours sur la nomination des évêques et des administrateurs diocésains. En Pologne, évêques et chapitre y prennent une part nettement définie. Un siège vient-il à vaquer? Le chapitre nomme un administrateur ; la Commission doit ratifier le choix. Les évêques et le chapitre présentent des candidats à l'évêché vacant ; la Commission en choisit trois, qu'elle soumet au lieutenant du royaume. S'agit-il d'un évêque suffragant ou auxiliaire, c'est l'évêque diocésain qui présente les trois candidats par l'intermédiaire de la Commission. Elle contrôle le choix de tous les fonctionnaires, les nominations aux bénéfices, les élections des supérieurs dans les monastères, l'admission des novices, l'administration des biens, en un mot, tous les actes de la vie ecclésiastique. Quant aux bulles pontificales, elles ne pouvaient être publiées qu'avec l'examen et l'autorisation préalables du gouvernement. Tel est en résumé l'acte du 6/18 mars 1817. L'esprit qui l'anime est celui des articles organiques du premier Consul, celui des légistes gallicans et fébroniens, qui depuis longtemps régnait en Europe (1).

Le Saint-Siège ignora cette constitution. Elle fut élaborée sans lui, et elle ne lui fut, ce semble, jamais communiquée. Là où il ne s'agissait pas de dogme ou de discipline intérieure, on ne voulait pas qu'il intervînt, et l'empereur-roi se réservait le droit exclusif de délimiter le domaine purement spirituel où s'exercerait l'action du chef de l'Église. Aussi, pour éviter tout conflit, toutes les questions

(1) Theiner-Montalembert, I, 304-310 ; von Bernhardi, *Gesch. Russlands*, III, 208-210 ; A. N. Popov, « Posliedniaia soudba..., » *Viestnik Evropy*, février 1868, 565-581.

qu'on ne croyait pouvoir régler sans le pape étaient ajournées. Elles furent l'objet d'une négociation particulière. Italinski la dirigea, et Léon Potocki, fils du président de la Commission des Cultes, vint à Rome lui faciliter la tâche. Il s'agissait d'abord de centraliser le gouvernement des diocèses, en érigeant à Varsovie un archevêché, qui serait le pendant de celui de Mohilev. Puis on remanierait les limites des évêchés, pour les faire cadrer avec les changements de frontières introduits par le Congrès de Vienne. En vue de réduire ensuite au minimum les occasions de recourir à Rome, on demanderait pour les évêques les pouvoirs les plus amples, et des juges délégués par le pape prononceraient en troisième instance dans les causes ecclésiastiques. On stipulerait « comme un point essentiel » que la correspondance entre la cour de Rome et le clergé du royaume n'eût lieu que par l'entremise d'un agent séculier de l'empereur-roi, résidant à Rome. Conversations et échanges de vues se prolongèrent pendant deux ans (1817-1818). L'historien de Pie VII, Artaud, parle d'un concordat signé par Italinski le 28 janvier 1818 au nom de la Pologne. En réalité, aucune convention ne résuma les concessions du Saint-Siège, aucune signature ne fut échangée. La bulle *Militantis Ecclesiae*, du 12 mars 1818, érigea l'archevêché de Varsovie ; une autre du 30 juin (*Ex imposita Nobis*) organisa les diocèses ; et un bref du 3 octobre (*Apostolicae Sollicitudinis*) accorda à l'Université de Varsovie la collation des grades de docteur en théologie et en droit canonique (1).

Les bouleversements de la Pologne, l'anarchie qui en était résultée, les longues guerres dont l'ère venait de se clore avaient en partie ruiné les menses épiscopales, les chapitres et les séminaires. Le projet fut formé de supprimer un certain nombre de bénéfices et de couvents, et d'en utiliser les revenus pour remédier à ces pertes. Le Saint-Siège, sollicité, approuva, et chargea de l'exé-

(1) Artaud, *Hist. du pape Pie VII*, II, 381. Les pièces relatives à cette négociation, *AE*, *Russia*, II. Cf. Godlewski, III, 19-29. Les bulles et le bref, dans *Akty i Gramoty*, 137-184.

cution l'archevêque de Varsovie, François Malczewski, en lui enjoignant de ménager les intérêts en jeu, d'éviter l'arbitraire et de se borner strictement aux suppressions nécessaires. Le vénérable prélat avait à cœur de suivre les instructions de Rome ; mais ses plans étaient loin de répondre aux vues du gouvernement : au lieu de quatre ou cinq couvents, celui-ci voulait en supprimer quarante-sept. On eut beau redoubler les instances, l'archevêque demeurait inflexible. Épuisé par la maladie, il était sur son lit de mort quand on lui apporta le décret, prêt à signer. Après une longue résistance, à bout de forces, il traça d'une main défaillante quelques caractères à peine lisibles, et les témoins de la scène durent certifier l'authenticité de la signature extorquée à un agonisant. L'archevêque expira le 18 avril ; le décret est du 17. Le pape protesta, et somma le successeur de Mgr Malczewski, Hollowczyc, de réparer le tort causé par ce flagrant excès de pouvoir ; mais ses réclamations demeurèrent lettre morte (1).

(1) Relation de Prazmowski, év. de Plock, *AE*, *Russia*, II, 454-455. Pie VII à Hollowczyc, 16 févr. 1820. « *Compertum est* », *ibid.*, III, 510-513.

CHAPITRE III

MYSTICISME, BIBLISME, SAINTE-ALLIANCE (1815-1825)

I. La franc-maçonnerie et le piétisme en Russie. — II. La Société biblique russe. La circulaire de l'archevêque de Mohilev. — III. Le cardinalat de Siestrzencewicz. — IV. La Sainte-Alliance. — V. Les dispositions personnelles d'Alexandre Ier envers l'Église catholique.

I

Le mysticisme des Slaves en général, et surtout des Russes, est devenu un lieu commun. « Le Russe, ne cesse-t-on de dire, est éminemment mystique... Dans l'ordre religieux, sa foi est contemplative, rêveuse, visionnaire, emplie d'espérances vagues, de craintes superstitieuses et d'attentes messianiques, toujours en quête d'une communication directe avec l'invisible et le divin. » C'est un fait que tous les observateurs signalent à l'unanimité, non sans l'exagérer, quand pour étudier la vie poétique du *moujik*, ils chaussent les lunettes de Dostoïewski, de Gorki, et surtout de Tolstoï. Pour l'expliquer, ils invoquent le milieu, le climat, l'atavisme, l'histoire, et ils n'ont pas tort. Cette « hantise du mystère », ce « goût du vague, de l'extrême et de l'absolu », est avant tout un désordre intellectuel et même moral. Le peuple russe ressemble à un grand enfant qu'on aurait toujours laissé en nourrice ; il lui a manqué une éducatrice. La plupart des nations de l'Europe, même des nations slaves, se sont soumises, au cours des siècles, à la tutelle bienfaisante de l'Église romaine ; c'est par elle que leur intelligence s'est disciplinée et a atteint l'âge viril. L'Église séparée de

Rome a laissé son peuple la bride au cou, emporté par son excès de vie sentimentale et imaginative, et on serait tenté de la rendre responsable, pour une large part, du déséquilibre si souvent constaté chez lui. Il n'est pas surprenant qu'il se soit mis à courir après les fantômes les plus bizarres enfantés par ses rêveries (1).

L'époque d'Alexandre se prêta fort bien à ces étranges fantaisies. En bas comme en haut de l'échelle sociale, l'ignorance religieuse était extrême. Dans le peuple, la superstition engendrait des sectes souvent immorales et absurdes, les « mutilés », les « flagellants », et bien d'autres. Des visionnaires, des prophètes surgissaient parmi les paysans et fanatisaient les populations, jusqu'au suicide collectif ; un jour, dans une seule séance, 2 700 personnes se livrèrent aux flammes. Dans la haute société, les dehors brillants dissimulent mal des aberrations aussi lamentables, fruit d'une ignorance religieuse presque aussi profonde. Les Russes, dit Derjavine, apprenaient les langues sans grammaire, l'arithmétique et la géométrie sans démonstrations, la musique sans les notes, et la foi sans catéchisme. L'esprit du siècle a fait perdre à l'Église orthodoxe son prestige aux yeux des grands seigneurs. On sait leur mépris proverbial pour leurs prêtres. Ils assistent à la liturgie, lisent lés formules de prières, se confessent et communient aux temps prescrits, répètent par routine et par tradition les gestes de leurs ancêtres ; mais sous cette écorce les vérités du christianisme n'agissent presque pas sur les âmes. On continue à se dire et à se croire orthodoxe, mais on pense et on vit en dehors de l'orthodoxie. « Votre Église, écrit Joseph de Maistre à Mme Swetchine, n'est-elle pas un objet de pitié? Otez-lui les *catholicisants*, les *protestantisants*, les *illuminés*, qui sont les *rascolnicks* des salons, et les *rascolnicks* qui sont les illuminés du peuple, que lui reste-t-il (2)? »

Les circonstances ont favorisé le goût des doctrines

(1) M. Paléologue, « La Russie des tsars pendant la Grande Guerre », *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1921, 550-551 ; cf. 15 février, 748.

(2) Dovnar-Zapolski, *Obzor... rousskoi istorii*, I, 229. J. de Maistre, *Corresp.*, V, 125.

exotiques. Grâce aux guerres napoléoniennes, une foule d'officiers russes s'initient directement à une civilisation, jusque-là entrevue de loin. Ils se trouvent face à face avec des institutions, des lois, des mœurs nouvelles : le bon et le mauvais, ils se l'assimilent au hasard, et retournent chez eux grossir le nombre de « tous ces hommes qui, peu satisfaits des dogmes nationaux et du culte reçu, se livrent à des idées extraordinaires et à des recherches plus ou moins hardies sur le christianisme, qu'ils nomment primitif ». Joseph de Maistre applique cette formule aux « martinistes » et aux « piétistes », mais si on entend que ces recherches « hardies » vont jusqu'à volatiliser à peu près complètement le christianisme, elle englobe les « illuminés » de toute étiquette et de toute loge (1).

Des documents authentiques signalent pour la première fois en 1731 la présence des francs-maçons en Russie. Élisabeth les laisse en repos ; Pierre III les favorise ; Catherine II, d'abord indifférente, devient vite hostile : « On lui persuada que dans les loges particulières de Moscou, on intriguait contre la cour et ses ministres : cette circonstance, les malheurs de la Révolution française et les grands attentats commis en Europe à cette époque, crimes qu'on disait être l'ouvrage des sociétés secrètes, furent cause qu'elle cessa de protéger les loges. » Elle ne se contenta pas d'écrire contre les francs-maçons trois comédies, elle prit des mesures sévères, et sur son ordre, l'imprimeur Novikov, le plus en vue des maçons de Moscou, fut arrêté, jugé et emprisonné en 1792. Paul Ier, qui détestait tout ce qu'avait fait sa mère, sembla d'abord répondre aux espérances maçonniques ; mais, en 1799, il interdit les associations secrètes. On voulut voir dans ce coup la main des Jésuites ou de l'ordre de Malte : Rostopchine en revendiqua tout le mérite.

(1) J. de Maistre, *Quatre chapitres inédits sur la Russie*, 97. Sur J. de Maistre et la franc-maçonnerie, v. l'étude importante de G. Goyau, « La Pensée religieuse de J. de Maistre », *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1921, 143-169. Sur la franc-maçonnerie en Russie, *Entsiklop.*, de Brockhaus-Efron, XXXVI, 509-514 ; Lenning, *Allgemeines Handbuch des Freimaurerei*, 2e éd., III, 106-114 ; Tira Sokolovskaia, *Rousskoïé Masonstvo...*, avec nombreuses indications bibliographiques.

Alexandre se montra hésitant. Dès 1802, il renouvela l'interdiction portée par son père ; mais un franc-maçon très influent, Jean Böber, directeur de l'École des cadets de Pétersbourg, lui dépeignit dans une audience les maçons comme des sujets fidèles, attachés inviolablement au prince et à la patrie et protégés dans presque tous les grands États de l'Europe. « Ce que vous me dites de cette institution, lui aurait répondu Alexandre, m'engage non seulement à lui accorder ma protection, mais encore à demander pour moi-même l'admission parmi les francs-maçons. Croyez-vous que cela soit possible? » Et de fait, l'empereur, peu de temps après, aurait été initié. Quoi qu'il en soit, sous Alexandre, la maçonnerie russe prit un grand essor. Déclarée huitième province de l'Ordre au convent de Wilhemsbad, elle eut, en 1804, un Grand-Orient de toutes les Russies, avec Böber pour grand-maître national. Elle se recrutait parmi les professeurs, les fonctionnaires de tout rang, les bourgeois, les gens de métier, mais surtout dans l'armée, parmi les officiers. La grande loge « Astrée » comptait en 1820 vingt-quatre loges affiliées ; la loge provinciale, six. On y « travaillait » en diverses langues : il y avait dix loges allemandes, trois françaises, deux polonaises, onze russes ; quelques autres étaient mixtes. Vers la fin du règne, cette brillante prospérité pâlit tout à coup et s'éteint. Dès 1820, le monarque, devenu soupçonneux et inquiet, donne des preuves d'une antipathie grandissante, et le 1er août 1822, un oukase ferme toutes les loges, abolit toutes les sociétés secrètes (1).

Le trait le plus accusé peut-être de la doctrine maçonnique était l'indifférentisme en matière de dogme et de divergences confessionnelles. Dans presque tous les règlements et rituels, on statuait que l'Ordre s'ouvrait à quiconque appartenait à une confession chrétienne. On allait plus loin, car une exégèse bienveillante tempérait cette restriction, opposée à un autre principe fondamental de la maçonnerie, celui de la fraternité universelle. Des ins-

(1) T. Sokolovskaïa, 12, 13, 166; Lenning, III, 111-112; Alexandre Pypine, *Obstchestvennoié dvijénié...*, 317. *Polnoié Sobranié Zakonov*, I, nº 29151, XXXVIII, 569-570.

tructions secrètes rappelaient que la foi, c'est l'esprit du Christ, et que là où est le Christ, là est la liberté. Pas de différence entre le juif et le gentil, le circoncis et l'incirconcis, l'homme libre et l'esclave, car le Christ est dans tous. Peu importait le nom que chacun donnait à l'Être Suprême, la prière qu'il lui adressait, le culte qu'il lui rendait : c'étaient là des différences accidentelles. Tous cherchaient la « vérité universelle » et se croyaient membres de la véritable Église, en qui devaient se fondre toutes les confessions.

Dans ces milieux, la littérature mystique était lue et étudiée avec passion. On prétendait y trouver le vrai christianisme, la vraie religion, le secret d'entrer directement en relation avec Dieu. Si on dressait la liste des livres pieux les plus en vogue, on aurait un bel exemple de cet indifférentisme doctrinal dont nous venons de parler. A côté des grands auteurs catholiques : Thomas à Kempis, Taulère, saint François de Sales, Fénelon, il faudrait mettre les quiétistes : Molinos, Antoinette Bourignon, surtout Mme Guyon, dont on ne se lassait pas de lire la vie et les œuvres ; « un vrai trésor », disait le maçon Lopoukhine à son ami et confrère Spéranski. Il faudrait ajouter les écrits de Saint-Martin, de Jacques Boehme, d'Eckardtshausen, de Svedenborg, de Jung-Stilling. On copiait ces maîtres de la théosophie, on les traduisait, on les imprimait. Sous Catherine, Novikov en multipliait les exemplaires ; sous Alexandre, Labzine en était le grand traducteur et il en vulgarisait les doctrines dans son journal, *le Messager de Sion*. Ces lectures procuraient des émotions puissantes, qu'on prenait pour de l'action divine. On s'initiait à la haute contemplation, à l'extase, et il s'en suivait parfois le détraquement des nerfs, jusqu'à la folie authentique. Un Troubetskoï proclama qu'il avait le don des miracles et qu'il était Jésus-Christ : il fallut l'enfermer. La mode et l'engouement s'en mêlèrent, ainsi que la curiosité malsaine pour qui l'occultisme a tant d'attrait. Les magnétiseurs et les visionnaires firent fureur. Des médecins traitèrent les maladies par le magnétisme ; Stoffregen, premier médecin de l'impératrice, établit un

« baquet magnétique » à Pétersbourg ; il y en avait aussi à Moscou ; des dames de la plus haute société y étaient « jusqu'aux oreilles ». De son côté, une autre détraquée, Catherine Tatarinova, née Buxhoewden, d'abord luthérienne, puis orthodoxe, mit en vogue d'autres pratiques. S'inspirant des *skoptsy*, dont elle avait fréquenté les réunions, prenant part à leurs chants et à leurs danses spirituelles, elle forma au palais Michel « un cénacle de personnes distinguées, qui s'entretenaient de questions religieuses, lisaient en commun l'Écriture sainte, chantaient des cantiques populaires ». On y voyait le prince Alexandre Golitsyne, le général Golovine, le maçon mystique Kochelev, et bien d'autres, formant entre eux une « ligue spirituelle ». Le métropolite de Pétersbourg, Michel, encourageait ces séances en secret. Elles se prolongeaient jusqu'à ce que le Saint-Esprit tombât sur la Tatarinova elle-même ou sur quelque autre des assistants : l'élu se mettait aussitôt à prophétiser. Cette femme, sur le désir d'Alexandre, eut les honneurs d'une audience impériale : la conversation, dit-on, fut longue, et l'accueil « plus que cordial » (1).

Le livre cher entre tous aux « mystiques » était l'Écriture Sainte. La Bible était le premier « bijou », le symbole le plus élevé et le plus vénéré de la franc-maçonnerie. Elle signifiait l'esprit de piété et de dévotion, l'union à l'Être Suprême. On ne se mettait point en peine de son contenu historique et dogmatique ; on y cherchait uniquement l'aliment par excellence de la vie morale, de la piété et de l'émotion religieuse. Le maître de la grande loge provinciale, Iélaghine, exhortait ses frères à ne s'épargner aucun travail, aucune fatigue pour « s'expliquer le sens caché de la divine Écriture ».

Tout moyen de nous instruire et de nous corriger, leur disait-il, ne nous a pas été ôté par [le péché] ; il nous reste pour nous consoler, au-dessus de toute raison et de toute éloquence humaine, la Sainte

(1) Correspondance de J. V. Lopoukhine avec M. M. Spéranski, *Rousski Arkhiv*, 1870, 610-626. *Ferdinand Christin et la princesse Tourkestanow*, I, 294, 315, 316, 330-331. Grand-duc Nicolas, *Alexandre Ier*, I, 178-179.

Écriture de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ouvrons ces sources mystérieuses. Recourons au Consolateur, recourons avec foi et espérance à la bonté de l'Esprit-Saint qui, du Père Éternel par son Fils ou Verbe Éternel, est infusé dans toute créature pensante ; et avec attendrissement appelons-le à notre aide !... Approfondissez l'Ancien Testament ; vous y trouverez ce que notre frère et docteur, le roi Salomon, dit dans ses Proverbes de cet arbre de vie : La science de la sagesse est l'arbre de vie pour tous ceux qui recourent à elle ; et heureux celui qui la possède.

Dans une circulaire de 1816, adressée aux chefs des différentes loges, on lit cette recommandation pressante : « Portez de toutes vos forces vos frères à la lecture de la Sainte Écriture et à la croyance au Dieu incarné ; sans cela, pas de maçonnerie, pas d'ordre, pas de règle, et ni vous ni vos frères vous n'atteindrez jamais aucun but véritable (1). » Ainsi préparée par la maçonnerie et le piétisme, la haute société russe allait faire un accueil enthousiaste à la Société Biblique.

II

Fondée à Londres en 1804, la *British and Foreign Bible Society* chercha de bonne heure à étendre son activité dans les pays du Nord de l'Europe, et surtout en Russie (2). Le pasteur John Paterson, sa Bible sous le bras, y parut en conquérant. En 1812, il fonda une société biblique en Finlande, à Abo, et l'empereur approuva hautement l'impression de la Bible en finnois. Le 6 décembre, Paterson se présente au prince Alexandre Golitsyne, lui dit son projet d'établir une société à Pétersbourg et lui laisse un mémoire à communiquer à l'empereur.

(1) Lenning, I, 106-108 (art. *Bibel*). Pékarski, *Dopolnéniia k istorii masonstva...*, 109-110 ; cf. 107. T. Sokolovskaïa, « Stranitchka o préjnem rousskom Masonstvié », *Roussk. Starina*, CXXX (1907), 305.

(2) Sur la Société biblique en Russie, Pypine, *Rossiiskoié bibléiskoié obstchestvo*, *Viestn. Evropy*, 1868, n°s 4-6 ; J. A. Tchistovitch, *Istoria perevoda Biblii na rousski iazyk*.

Golitsyne s'enthousiasme, émerveillé des efforts de la Société Biblique, et déclare qu'il ne peut les louer assez. Il donne aux plans de Paterson la plus chaleureuse approbation et se porte garant de celle de l'empereur, à qui il présentera le projet sous le jour le plus favorable (1).

Le prédicant avait en effet cause gagnée, grâce à l'avocat qu'il avait su découvrir. Golitsyne, camarade d'enfance d'Alexandre, resté son ami et son favori, avait été nommé procureur du Synode en 1803. Voltairien et débauché, rien ne le prédestinait à diriger les délibérations d'une assemblée de prélats. Aussi ce choix surprit-il tout le monde, et lui-même le premier : « Quel procureur vais-je faire ! disait-il ; je ne crois à rien. » L'oukase impérial fut pour ce libertin le point de départ d'une conversion. Il prit à cœur les affaires de son Église, renonça, non sans luttes, à sa vie scandaleuse, et se lia enfin avec un franc-maçon de haute volée, Kochélev. Celui-ci, mystique convaincu, connaissait personnellement les pontifes de la théosophie, Eckardtshausen, Saint-Martin, Svedenborg, et correspondait avec tel d'entre eux. Son influence sur son jeune ami fut profonde. Golitsyne se jeta dans le piétisme avec la ferveur d'un néophyte et se passionna pour la lecture de la Bible. Il en donna un exemplaire à l'empereur et l'engagea vivement à lire les Évangiles et les Épîtres, l'assurant qu'il ne s'en repentirait pas, et lui conseillant de réserver pour plus tard l'Ancien Testament et l'Apocalypse. Alexandre se rendit bientôt après, pendant l'été de 1812, en Finlande. En guise de passe-temps au cours de ce long voyage, il se mit à feuilleter distraitement la Bible de Golitsyne, puis à la lire avec une attention croissant jusqu'à la plus vive admiration. « Ce livre m'a transporté, dit-il à son ami à son retour ; mais je dois te l'avouer, Golitsyne, ton Apocalypse me séduit beaucoup : là, mon cher, il n'y a que plaies et bosses ; il me semble qu'un monde nouveau se découvre à mes yeux ; je te suis reconnaissant de ton conseil (2). »

(1) *Reports of the British and Foreign Bible Society*, II, 410, 490.
(2) *Rousski Arkhiv*, 1886, II, 52-108 ; grand-duc Nicolas, *Alexandre Ier*, I, 159-160.

Initié et entraîné par Golitsyne et par Kochélev, Alexandre donna à son tour dans le mysticisme et renchérit même sur les deux amis. Il eut avec eux des rapports assidus et une correspondance suivie sur les affaires de sa conscience. De Plock, en pleine guerre, il écrivait à Kochélev :

Il m'est bien doux d'avoir été compris par vous. Ma foi est sincère et ardente. Elle se raffermit tous les jours et me fait goûter des jouissances que j'ignorais totalement. Mais ne croyez pas qu'elle date de ces derniers temps : il y a plusieurs années déjà que je cherchais cette voie. La lecture de l'Écriture, que je n'avais connue que très superficiellement, m'a fait un bien difficile à rendre en paroles. Si j'ai regretté quelques choses dans nos conversations, c'est que trop souvent elles deviennent purement politiques, tandis que mon cœur désirait avec ardeur qu'elles soient spirituelles. Adressez vos prières à l'Être Suprême, à Notre Sauveur, et au Saint Esprit qui émane d'Eux, pour qu'ils me guident, me raffermissent dans la seule voie qui mène au Salut, et me donnent les facultés nécessaires pour achever ma tâche publique, en rendant ma patrie heureuse, mais non dans le sens vulgaire. C'est à avancer le vrai règne de Jésus-Christ que je place toute ma gloire. Tout à vous (1).

Avec les années, le ton des lettres devient plus ardent, à mesure qu'il approfondit non seulement les Écritures, mais les auteurs spirituels, et qu'il fait surtout ses délices de Mme Guyon.

Le rapport de Golitsyne et le mémoire de Paterson furent approuvés d'emblée par un oukase du 2/14 janvier 1813. Le 11/23, une quarantaine de personnes se réunirent chez Golitsyne pour fonder la « Société Biblique russe ». On vit dans cette séance des prélats orthodoxes : Ambroise, métropolitain de Novgorod et Pétersbourg ; Séraphin, archevêque de Minsk ; l'archiprêtre Krinitski, confesseur de Sa Majesté et membre du Synode. Siestrzencewicz représentait les catholiques, à côté du surintendant général des luthériens, du ministre des calvinistes hol-

(1) Alexandre à Kochélev, 25 janvier 1813 ; grand-duc Nicolas, *Alexandre Ier*, II, 6-7.

landais, de celui des frères moraves et des pasteurs anglicans, Pitt et Paterson. Autour de ce clergé composite se pressaient des laïcs de haut rang, ministres, sénateurs, grands fonctionnaires. A l'unanimité, Alexandre Golitsyne fut proclamé président ; on lui adjoignait six vice-présidents, tous laïques, et parmi eux Kochélev ; dix directeurs, deux secrétaires, Popov et Alexandre Tourguénev, et un trésorier. Paterson, enchanté, expédia un bulletin de victoire au président de la société de Londres, lord Teignmouth :

Il était véritablement délicieux, lui écrivait-il, de voir l'unanimité qui régnait dans cette assemblée, composée de Chrétiens gréco-russes, d'Arméniens, de Catholiques, de Luthériens et de Calvinistes, tous réunis expressément en vue de faire retentir l'Évangile de la Grâce de Dieu depuis les bords de la Baltique jusqu'à ceux du Pacifique, et depuis l'Océan Glacial jusqu'à la mer Noire et aux frontières de la Chine... Nous avons eu ici une preuve nouvelle de ce que la Bible peut faire, et de la vénération dont tous les Chrétiens témoignent pour ce Livre béni. Nous voyons qu'il est encore capable d'unir les chrétiens dans le lien de la prière. C'est l'étendard dressé par le fils de Jessé, auquel se rallient tous ses partisans, afin de le porter en triomphe par toute la terre (1).

Cet enthousiasme religieux gagna l'empereur lui-même. « Votre dernière lettre, manda-t-il à Golitsyne, dans laquelle vous me rendez compte de l'ouverture de la Société de la Bible, m'a intéressé et ému au delà de toute expression. Que l'Être Suprême bénisse cet ouvrage ! Je le regarde de la plus haute importance et je crois votre manière de l'envisager, que l'Écriture Sainte remplacera les Prophètes, parfaitement juste. En général, cette tendance de tous les côtés à ce qui peut nous rapprocher du vrai règne de Jésus-Christ me cause une jouissance véritable... Prenez tout l'argent nécessaire pour la publication des Bibles. » Il fit verser à la nouvelle société un capital initial de 25 000 roubles, et une subvention annuelle

(1) *Reports*, II, 491-497, 515-516 ; *Polnoé Sobr. Zakonov*, I, n° 25287, XXXII, 471-476.

de 10 000 roubles. De plus, il agréa le titre de membre d'honneur : « J'accepte avec plaisir, écrivait-il le 15 février, une place entre les membres de la Société de la Bible (1). »

Un aussi haut patronage acheva de lancer l'entreprise. Ce qu'on n'aurait peut-être pas fait par conviction, on s'y décidait pour montrer du zèle et gagner les bonnes grâces du maître. Le 28 septembre 1814, la Société Biblique russe tint sa première réunion annuelle au palais de Tauride. Ce fut un curieux spectacle. « Il était particulièrement beau, dit le prédicant Pinkerton, de voir, à droite les premiers dignitaires des Églises gréco-russe, catholique, Arménienne et Géorgienne, revêtus de leurs ornements sacerdotaux, dans l'unité et la paix, et réunis pour une si glorieuse occasion. A gauche siégeaient les dames et les seigneurs du plus haut rang dans l'Empire » ; des gens de toute classe et de toute dénomination remplissaient la salle. On entendit avec une joyeuse surprise une lettre du shah de Perse qui, tout musulman qu'il était, louait et recommandait une traduction de la Bible en persan. Puis on ajouta au comité dix nouveaux vice-présidents. C'était la fournée des ecclésiastiques, avec cinq prélats orthodoxes, Ambroise de Pétersbourg, Sérapion de Kiev, Michel de Tchernigov, Séraphin de Tver et Job d'Iékaterinoslav ; l'archevêque catholique Siestrzencewicz, l'archevêque arménien Jean, et l'archevêque géorgien, Dosithée. Six nouveaux directeurs vinrent renforcer les dix autres : l'archimandrite Philarète et un chapelain de la cour, un pasteur luthérien, un prêtre catholique, pédagogue et journaliste, l'abbé Manguin, et deux laïques, dont l'un était le franc-maçon notoire Labzine. Nous ne suivrons pas la Société Biblique russe dans son développement rapide. Pour donner une idée de son activité, il suffit de rappeler qu'en quatre ans elle imprima vingt-quatre éditions de la Sainte Écriture en quatorze langues, au total 117 000 exemplaires (2).

(1) Alexandre à Golitsyne, 25 janvier 1813 ; grand-duc Nicolas, *Alexandre Ier*, I, 508, 165.

(2) *Reports*, III, 319-322 ; VII, 192-193.

Les catholiques ne restèrent pas étrangers au mouvement. Soit courtisanerie et peur de déplaire, soit ignorance doctrinale et oubli des principes, ils emboîtèrent eux aussi le pas. La première réunion de la Société, à Varsovie, se tint au palais du prince Czartoryski, et il fut lui-même élu président, assisté des évêques de Cujavie, de Cracovie, de Culm et d'un évêque uniate. Sur douze directeurs, il y avait trois protestants, les autres étaient catholiques. A Kaménets, l'évêque Mackiewicz présidait le Comité avec un prélat et deux chanoines comme directeurs. Dans le diocèse de Samogitie, l'évêque Joseph Giédroyc dépensait 20 000 roubles pour faire imprimer une traduction du Nouveau Testament en langue samogitienne, à 5 000 exemplaires, dont il mettait 4 000 à la disposition de la Société Biblique. L'archevêque uniate de Polotsk, Krassowski, écrivait à Golitsyne : « Laissant de côté toute hésitation, et voulant satisfaire à une obligation de conscience qui procède de l'esprit de foi, j'estime que c'est pour moi un devoir sacré de seconder de toutes mes forces les intentions de la très honorable Société. » Il demandait instamment d'en être fait membre, et joignait à sa requête une souscription de 100 roubles. Enfin le 1er octobre 1818, le métropolite uniate Bulhak prenait part à la cinquième réunion annuelle, tenue à Pétersbourg, et siégeait en qualité de vice-président à la gauche de Siestrzencewicz (1).

L'archevêque de Mohilev fut un ouvrier de la première heure. Il se hâta de sacrifier une offrande de 100 roubles et de s'engager à en faire autant chaque année. Nommé vice-président, il se laissa entraîner à un excès de zèle qui devait lui coûter cher. Le 14 décembre 1814, parut une circulaire signée de lui et adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse. Deux longues citations, l'une du concile de Trente, l'autre d'un bref de Pie VI à l'archevêque de Florence, en formaient le début. Elles étaient audacieusement tronquées. Transcrivant et résumant le début de la Session IVe du Concile, l'archevêque lui faisait déclarer que les vérités salutaires de la foi sont contenues dans les

(1) *Trétii Otchet...*, 86-87, 92 ; *Reports*, IV, 128 ; V, 106, 112.

Livres Saints, *declarat hanc veritatem comprehensam esse in Bibliis.* C'était faire entendre que tout le dépôt de la révélation est uniquement renfermé dans la Sainte Écriture, alors que le Concile enseigne expressément qu'il est aussi contenu dans les traditions non écrites, reçues par les apôtres de la bouche même du Christ, ou dictées par le Saint-Esprit aux apôtres, et venues d'eux jusqu'à nous comme de la main à la main : « Contineri in libris scriptis et sine scripto traditionibus. » Plus loin étaient omis les mots : *libros integros, cum omnibus suis partibus.* Des guillemets bloquaient le passage ainsi abrégé, résumé et estropié, et l'archevêque ajoutait : « Voilà les paroles mêmes du Concile de Trente. »

Le bref de Pie VI n'était pas mieux traité. L'archevêque de Florence Martini avait publié une traduction italienne des Saintes Écritures. Le pape l'approuva en termes flatteurs (1), mais il faisait bien remarquer que le prélat s'était conformé aux règles de l'Index et aux prescriptions de Benoît XIV, en munissant sa traduction de notes tirées des Pères de l'Église. L'archevêque de Mohilev laissa de côté ce passage, et grâce à cette réticence, il faisait féliciter sans réserve par le pape le prélat italien d'avoir « répandu parmi les fidèles les livres saints en langue vulgaire ».

Après avoir ainsi accommodé les textes, il continuait en ces termes :

Dans les mêmes circonstances, on a fondé à Pétersbourg une Société Biblique, sous la présidence de son Excellence le Prince Alexandre Golitsyne, ministre des Cultes. Elle fait imprimer les Livres Saints dans toutes les langues parlées dans l'empire russe. On est maintenant en train d'imprimer une édition du Nouveau Testament traduit de la Vulgate en polonais, sous ma direction et avec l'aide des Pères de la Compagnie de Jésus pour la correction des épreuves. Ensuite, si l'accroissement des ressources le permet, on publiera l'Ancien Testament. L'évêque de Samogitie va aussi faire paraître le Nouveau Testament en langue samogi-

(1) J. B. Malou, *La Lecture de la Sainte Bible...*, I, 66 et n. 1. Theiner, *Die neuesten Zustände...*, I, 484, n. 46, donne le texte de la lettre de Pie VI.

tienne. Sa Majesté a daigné encourager cette vaste entreprise. Pour la soutenir, des souscriptions généreuses sont offertes par les riches, ainsi que des milliers de kopeks amassés un à un par les pauvres...

Dans les divers gouvernements de l'Empire, des personnes zélées, appartenant aux diverses confessions religieuses, se réuniront en sociétés ; elles se proposeront de recueillir des Bibles à vendre et à distribuer. Chacun pourra voir dans les journaux l'ardeur qu'on apporte à cette entreprise dans le monde chrétien. Pour moi, j'informe mes ouailles du zèle qui, en Russie, anime les esprits, et je termine en disant avec saint Paul : « Je ne rougis pas de l'Évangile ; car c'est la vertu de Dieu pour le salut de celui qui croit. »

Le Consistoire de Mohilev, par un arrêt rendu le 15 janvier 1815, prescrivait l'envoi de cette lettre à toutes les églises et oratoires publics. Les curés devaient la lire trois fois du haut de la chaire, l'afficher dans leur église et exciter le zèle des fidèles à coopérer à l'œuvre si instamment recommandée par l'archevêque. Les deux documents furent envoyés aux doyens, aux provinciaux des ordres religieux et aux supérieurs des missions, avec l'ordre de les mettre fidèlement à exécution. La lettre fut lue le dimanche de la Sexagésime dans l'église du collège des Jésuites de Pétersbourg. « Assurément, elle ne semble pas à recommander, remarque l'annaliste ; mais puisque les supérieurs ont jugé que ce n'était pas un péché de la lire, on l'a lue (1). »

Paterson avait le droit de se réjouir et de faire remarquer l'importance de cette lettre. Alors que presque partout ailleurs la Société Biblique trouvait chez les catholiques des adversaires déterminés, un acte officiel, émané d'un archevêque, de la première autorité catholique dans un vaste empire, lui donnait une sorte de Consécration. Aussi le Comité de Pétersbourg fit-il insérer la pastorale dans les journaux et lui donna la plus grande publicité possible. Mais les catholiques éclairés de Pétersbourg s'inquiétaient. Ils avaient vu avec chagrin l'archevêque siéger

(1) *Diarium Collegii Petropolitani Soc. Jesu*, febr. 15, d. 21. La lettre de Siestrzencewicz fut sans doute écrite en polonais. On en trouve une version anglaise dans *Reports*, IV, 8-10 ; et un texte latin *AE*, *Russia*, I, 419 B-C.

au sein de la Société Bblique et faire ainsi le jeu des agents protestants, au mépris des lois de l'Église. Sa lettre les révolta comme une trahison et ils la déférèrent à Rome. L'archevêque de Gniezno, Ignace Raczynski, dès qu'il avait connu la tentative du prédicant Pinkerton, en 1814, en vue d'introduire la Société Biblique à Varsovie, avait employé, pour la déjouer, toute l'influence que lui donnait son titre de primat de Pologne. Il dénonça au Saint-Siège le nouveau scandale. Déjà de divers côtés les mêmes inquiétudes commençaient à se faire jour. Un prêtre romain, Léopold Sébastiani, missionnaire de la Propagande en Perse, avait traduit une partie du Nouveau Testament grec en langue persane, sans se conformer aux règles de l'Index ; la Société Biblique de Calcutta la fit imprimer à ses frais et on en distribua en moins de deux mois plus de 1 200 exemplaires parmi les mahométans. Mais la circulaire de l'archevêque de Mohilev fit en quelque sorte oublier tout le reste (1).

III

L'affaire s'instruisait à Rome, lorsque le général Tuyll joignit à sa note du 18/30 juin 1816 un « feuillet confidentiel » où figurait cette demande : « Sa Majesté Impériale désirerait que le métropolitain Siestrzencewicz, en considération de l'ancienneté de son service et des mérites qu'il s'est acquis envers l'Église, soit élevé par Sa Sainteté à la *dignité de cardinal.* » Ainsi ce candidat perpétuel au chapeau, déjà évincé sous Catherine par Pie VI et sous l'empereur Paul par Pie VII lui-même, ne perdait pas courage. Mais cette nouvelle démarche arrivait fort mal à propos. « Le pape, écrit le général Tuyll, éprouvait la plus vive répugnance, qu'il a manifestée d'une manière non équivoque, à accorder cette faveur éminente à un

(1) *Reports*, IV, 8 ; V, 106 ; II, 109. J. de Maistre, *Corresp.*, V, 149, 161, 190, 252-253, 446-468, etc. *Lettera scritta dalla S. C.* (*di Propaganda*) *ai Vic. apostolici e missionarii della Persia...*, 3 août 1816, *Acta S. Sedis*, IX (1877), 587-591.

prélat dont la cour de Rome croit avoir de graves sujets de se plaindre et qui n'y jouit point d'une réputation ecclésiastique satisfaisante. » Cette répugnance devenait presque invincible, maintenant que l'archevêque était devenu « ostensiblement membre de la Société Biblique » (1).

Aussi la réponse de Rome portait-elle les traces de ces préoccupations et de cette répugnance.

Sa Sainteté, disait Consalvi, ne croit point devoir passer sous silence que la conduite de l'archevêque a été malheureusement de nature à ne pas lui mériter les premiers honneurs de l'Église. L'éminente dignité du cardinalat, par sa nature même et selon les prescriptions formelles du dernier Concile général, ne doit s'accorder qu'à des sujets que des services nombreux et signalés, rendus à l'Église et au Saint-Siège, en a faits dignes. Outre tant d'irrégularités passées, qui ont décidément indisposé contre Mgr Siestrzencewicz tous les bons catholiques de l'empire de Sa Majesté, il a tout récemment encore rempli d'une profonde amertume le cœur de Sa Sainteté en adressant aux fidèles une circulaire datée de Pétersbourg, le 14 décembre 1814. Dès son apparition, tous l'ont jugée très répréhensible ; on l'a portée à la connaissance du Saint-Père, qui l'a fait examiner dans les formes, et elle a été effectivement trouvée erronée en beaucoup de points, car ledit Prélat s'y est notamment permis de tronquer et d'altérer les décisions du saint Concile de Trente en matière de dogme... Devant le cri universel de l'Église et des fidèles, offensés par la teneur anti-catholique de cette circulaire, Sa Majesté Impériale ne peut pas méconnaître l'impossibilité où se trouve le Saint-Père d'élever l'archevêque actuel de Mohilev au Cardinalat, sans trahir les devoirs sacrés de son ministère apostolique et sans devenir lui-même une pierre d'achoppement et de scandale pour la totalité du troupeau confié à son autorité suprême. L'obligation de réparer le scandale donné ne résulte pas seulement de la loi de l'Église. Dieu lui-même l'impose, et de telle sorte que le Saint-Père ne peut ni en dispenser, ni la suspendre. A cet effet, le Saint-Père fait expédier un Bref à l'archevêque de Mohilew ; il l'avertit paternellement de la faute qu'il a commise, lui fait connaître l'obligation indispensable de publier une nouvelle Circulaire afin de réparer le mal causé par

(1) *AE, Russia*, I, 610 ; cf. Godlewski, *De Cardinalatu...*, 29, 30 ; *id.*, *Monumenta*, IV, 47-48.

la première, et il lui suggère encore le mode grâce auquel il pourra très honorablement satisfaire à ce devoir si important. Tel est, conclut Consalvi, le seul moyen qui reste à Mgr Siestrzencewicz de mettre le Saint-Père en état de lui conférer la distinction si éclatante du Cardinalat (1).

Le bref *Magno et acerbo dolore*, du 3 septembre 1816, est bien connu. Pie VII ne se borna pas aux plaintes et aux reproches. Il eut à cœur de mettre en pleine lumière la doctrine de l'Église. Il rappela pourquoi elle rejetait et condamnait les éditions des Livres Saints imprimés et répandus par les hérétiques. Il releva les mutilations de textes dont Siestrzencewicz s'était rendu coupable. « Quel autre sens peuvent-elles avoir, demande-t-il..., sinon que vos principes concernant les saintes Traditions ne sont pas orthodoxes, ou que vous avez tronqué à dessein ces passages afin de seconder les manœuvres des novateurs, qui ont incontestablement pour but de tromper la bonne foi des lecteurs, et de faire lire sans crainte ces versions par le vulgaire, auquel... elles peuvent être beaucoup plus nuisibles qu'utiles. » Après avoir flétri le scandale et notifié l'obligation de le faire disparaître, il continue :

Plût à Dieu, vénérable Frère, qu'à l'exemple de ces hommes illustres auxquels leur rétractation a fait tant d'honneur, vous vous décidiez à condamner par une rétractation solennelle et formelle la conduite que vous avez tenue ! Du moins, Nous ne pouvons Nous dispenser de vous engager, et même, en vertu de la Sainte Obéissance, Nous vous ordonnons de faire au moins ce qui est nécessaire pour garantir la pureté de la doctrine et l'intégrité de la foi ; c'est-à-dire d'adresser au peuple une nouvelle lettre, d'y rapporter entièrement le texte du Concile de Trente et de la lettre de Pie VI à ce sujet, et d'y enseigner en termes clairs et sincères que la vérité et la doctrine chrétienne, soit dogmatique, soit morale, n'est pas renfermée uniquement dans les Saintes Écritures, mais aussi dans les Traditions de l'Église catholique, et qu'il n'appartient qu'à l'Église d'interpréter les unes et les autres. Vous déclarerez en outre que votre intention n'a pas été de recom-

(1) Consalvi à Tuyll, 23 août 1816, *AE*, *Russia*, I, 624-629, texte italien. Godlewski, *De Cardinalatu...*, 34-36. Analyse et extraits d'une trad. française parfois inexacte ; *assai* « très » est traduit par *assez*,

mander parmi les versions de la Bible en langue vulgaire, celles qui ne seraient pas conformes aux Saints Canons et aux Constitutions de l'Église. Enfin vous ferez savoir et vous déclarerez qu'en recommandant et en inculquant la lecture des Livres Saints, vous n'avez point eu en vue tous les fidèles indistinctement, mais le clergé et ceux d'entre les laïcs qui ont reçu d'après le jugement de leurs Pasteurs une instruction suffisante.

Deux mois auparavant, l'archevêque de Posen, Mgr Raczynski, avait reçu lui aussi un bref où le pape le louait avec effusion de son zèle à défendre la « foi héréditaire » des habitants de la Pologne, et l'encourageait à redoubler ses efforts contre les Sociétés bibliques (1).

L'envoyé russe eut la loyauté de reconnaître l'esprit de sage conciliation dont Consalvi avait donné la preuve en toute cette affaire : pour la régler, il s'était donné, disait Tuyll, « des mouvements très vifs ». Néanmoins la réponse et le bref causèrent beaucoup de mauvaise humeur à Pétersbourg, et Nesselrode le fit savoir aussitôt. Le bref parut une censure indirecte des mesures administratives de l'empereur et de ses ministres : l'archevêque ne pouvait en aucun cas les rejeter et y faire opposition ; et on trouvait inconvenant qu'on exigeât de lui la rétractation d'une circulaire par laquelle il « s'était borné à ne point entraver la marche de la Société Biblique en Russie ». Le blâme de Rome était qualifié d' « inconsidéré », et après tout, l'empereur était loin d'attacher un haut prix à la promotion dont la demande semblait avoir provoqué une manifestation aussi déplacée.

Italinski eut ordre de déclarer que la demande du chapeau pour l'archevêque de Mohilev, conçue « dans les intentions les plus pures » et « faites dans les formes les plus confidentielles », avait été « mésentendue et mal interprétée ». On avait eu seulement en vue les éminentes

(1) Le bref *Nimio et acerbo*, donné en appendice dans Godlewski, *De Cardinalatu...*, 49-53, se trouve dans Malou, *la Lecture de la Sainte Bible...*, II, 525-531 ; Roskovany, *Romanus Pontifex...*, IV, 58-62 ; *Acta S. Sedis*, IX (1877), 682-687, etc. Le bref à Raczynski, *Postremis litteris*, 29 juin 1816, *Bullarium* de la Propagande, *Appendix*, I, 321-322, *Acta S. Sedis*, IX (1877), 580-582 ; Malou, II, 522-524 ; Roskovany, IV, 56-57, etc.

qualités du candidat, le prestige de l'Église catholique en Russie, le dessein d'assurer à cette concession du Saint-Siège « le caractère d'une spontanéité qui aurait assurément ajouté à l'effet purement moral auquel elle était exclusivement destinée ». Au contraire, Rome avait pensé que l'empereur visait un but politique en voulant élever Siestrzencewicz au cardinalat : bonne occasion pour elle « pour récriminer, pour censurer et se plaindre », pour frapper d'un coup d'éclat et faire entrevoir au métropolitain sa promotion, au prix d'une « amende honorable de sa part, pour avoir obéi aux lois du pays auquel il appartient et qu'il sert ». C'était, de la part de Rome, se montrer « fidèle aux maximes d'une politique surannée, que l'Italie vit naître, s'user et dépérir ». Si la Russie avait accepté ces conditions, le Vatican « aurait exercé à l'égard des lois d'un État étranger le pouvoir souverain ; elle les aurait abrogées pour ce qui concerne les sujets de cet État qui professent la communion romaine. Cet exemple lui aurait donné de nouveaux titres pour former des prétentions plus étendues à l'égard des pays dans lesquels cette communion est celle de l'État. Et la Russie aurait proclamé cet exemple » !

Après cet exposé des intentions machiavéliques qu'on prêtait au Saint-Siège, la chancellerie russe plaidait longuement la cause de la Société Biblique. « En tant qu'institution autorisée par les lois administratives et locales », l'autorité du pape n'avait, disait-on, rien à y voir. Considérée seulement comme un « moyen de propager et d'affermir le christianisme », elle pouvait alors être « jugée et appréciée par le pouvoir spirituel » ; mais encore fallait-il en approfondir l'esprit, en admirer la marche et en savourer les bienfaits. : Respect absolu du texte sacré, sans additions ni interprétations d'aucune sorte ; garanties assurées par la présence au sein de la Société des pasteurs des différents cultes : haute surveillance de l'autorité souveraine « invariablement attachée à son système de tolérance absolue », tels étaient les principes qui assuraient son bon fonctionnement. Son but était de « propager la parole écrite, pour faciliter aux pasteurs la prédication de

la parole vivante ». C'était « fournir le glaive à deux tranchants, sans prétendre le manier ».

Tout en conservant à ses explications le même caractère « confidentiel, de déférence et d'amitié », qu'elles avaient eu dès le début, Italinski devait déclarer au Vatican que la demande du cardinalat était annulée, du fait qu'on avait voulu la rendre conditionnelle. Il avait ordre de faire connaître ses instructions dans toute leur étendue au secrétaire d'État, et de lui restituer le bref du 3 septembre. Sur l'expédition et la teneur de ce document, disait-on, « le ministère de Russie a gardé le silence le plus profond et le plus religieux envers le métropolitain auquel il a été adressé, et tout employé quelconque, étranger au département destiné à cette partie du service ». Il devait enfin prévenir la cour de Rome que le prélat continuerait à faire partie de la Société Biblique, « attendu que sa responsabilité en qualité de Chef de la communion catholique en Russie est strictement exigée par le gouvernement ». Italinski s'acquitta de sa mission le 5/17 avril. Il remit à Consalvi ces déclarations qu'il jugea pleines « de droiture et de candeur », et lui restitua le bref ; il figure au dossier encore aujourd'hui (1).

Que pouvait-on opposer d'inédit à ces communications? Consalvi assura qu'on n'avait pas attendu la demande du cardinalat pour adresser le bref à l'archevêque. Dès la fin de juillet, une commission de cardinaux et de théologiens avait été saisie de la circulaire. Après en avoir mûrement pesé l'esprit et les termes, elle conclut à la nécessité d'adresser un bref ; il fut rédigé et sanctionné par le Saint-Père avant l'ouverture confidentielle de la Russie, ainsi que le prouvaient les registres de la Secrétairerie d'État. « Le bref aurait été expédié, disait le cardinal, indépendamment de cette communication. » Il terminait en exprimant le vœu de voir Siestrzencewicz conformer sa conduite aux lois de l'Église.

(1) Nesselrode à Italinski, 15 janvier 1817 ; Godlewski, *Monumenta*, IV, 55-59 ; résumé ou *Foglio informe* d'Italinski, *AE, Russia*, I, 935-936. Réponse de Consalvi, 22 juin 1817, *AE, Russia*, I, 605-609 ; Godlewski, *Monumenta*, IV, 69-71.

Le pape, de son côté, avait évoqué dans son bref l'illustre rétractation de Fénelon. Mais le « vieux », selon l'expression irrévérencieuse de Lochmann, n'était ni de taille ni d'humeur à jouer ce rôle. On lui avait donné la consigne de tout ignorer : il l'observa exactement. « Avec ce bref dans sa poche, écrivait Joseph de Maistre, l'excellent prélat vient d'assister tranquillement à la dernière séance de la Société Biblique. » Il eut la hardiesse de chercher à s'excuser devant le pape lui-même. Des Polonais avaient, à l'en croire, raconté au Saint-Père que l'archevêque s'était opposé à la venue d'un nonce en Russie, qu'il siégeait dans les réunions de la Société Biblique, et qu'il ne tenait aucun compte des lois canoniques. « Cette nouvelle m'a rempli de crainte. Très Saint-Père ! permettez-moi de répondre en suppliant comme David (2 Reg. 7) : « Qui suis-je, Seigneur, et quelle est « ma famille?... » Parce que je siège dans la Société Biblique, bien que très inactif *et extra sindonem*, je suis suspecté de désobéir au bref prohibitif de Votre Sainteté. Mais je n'en ai point reçu ! *Les Nouvelles de Hambourg*, on me l'a dit récemment, en publient une version en allemand. Mais il y a de nos jours tant de journaux qui accablent le public et cherchent à capter sa confiance ; ils ne la méritent que rarement. Mais aussitôt que j'aurai le décret de Votre Sainteté, ce jour-là même, je renoncerai à siéger. » Il finissait par larmoyer une protestation de fidélité : « Levez, Saint-Père, votre main favorable sur un nonagénaire, qui a passé la plus grande partie de sa vie dans l'épiscopat, et qui a si souvent reçu la bénédiction de vos lettres, que j'ai baisées cent fois... » On savait à Rome ce que valaient ces déclarations hypocrites. Il imagina encore, pour se couvrir, de décréter que les doyens pourraient permettre la lecture des livres défendus, et notamment l'usage de l'édition polonaise du Nouveau Testament, qu'il faisait imprimer aux frais de la Société Biblique, recommandant bien de ne pas accorder cette permission sans discernement, *indiscriminatim*. Mais ces expédients manquèrent leur but et ne persuadèrent personne de la bonne foi de l'archevêque. Jusqu'au bout

il persévéra dans son attitude, au scandale des catholiques, parmi lesquels circulaient des copies du bref (1).

La fausseté de la situation ne lui échappait pas. Il aurait volontiers acheté la pourpre au prix d'une rétractation, s'il n'avait craint par-dessus tout de perdre les bonnes grâces du gouvernement. Son mémoire à Golitsyne finit par ces mots révélateurs :

Enfin le métropolitain prend la liberté d'exposer à Son Excellence la difficulté qu'il a de remplir avec zèle les devoirs de membre de la Société Biblienne. La traduction en langue allemande du bref du pape, qui s'étonne de ce qu'il y appartient, fourmille dans les gazettes de cet Empire. Il est vrai qu'il n'en a ni vu, ni lu, ni reçu l'original, mais ses ouailles supposent le contraire, et lui laissent ses raisons, pour lesquelles il trouve à propos de faire l'ignorant, s'obstinent au moins de leur côté de céder à ses insinuations de coopérer à la bonne œuvre. Il sent la froideur qui règne dans la dernière note du cardinal, remise à M. d'Italinski. Or, il suppose que pour accélérer, la mise en exécution des décisions papales est le moyen d'applanir cette difficulté. Encore maintiendrait-il la bonne opinion et la confiance dont il jouit parmi les Catholiques sujets du souverain et lui ferait finir sa carrière, presque demi séculaire, de fidèle sujet, et d'exécuteur zélé et rempli de la plus profonde reconnaissance des ordres Suprêmes.

On voit dès lors ce qu'il faut penser de la question que se pose un historien de l'archevêque de Mohilev : « Siestrzencewicz a-t-il su les efforts du gouvernement russe en vue de lui obtenir le chapeau rouge? Il est difficile de le dire. » Il est au contraire évident qu'il les savait. Devenir cardinal était une de ses marottes, et il avait usé sans doute de son influence pour faire rouvrir cette négociation en 1816, comme il l'avait déjà fait en 1803 (2).

Siestrzencewicz avait dit dans sa circulaire qu'il avait

(1) J. de Maistre, *Corresp.*, VI, 5. Siestrzencewicz à Pie VII, 9/21 novembre 1819, *AE*, *Russia Boîte* 150. Cf. Godlewski, *De Cardinalatu*, 32, n. 2. Séveroli à Consalvi, 26 octobre 1816, *AE*, *Russia*, I, 779-789. *F. Christin et la princesse Tourkestanow*, I, 455.

(2) Siestrzencewicz à Golitsyne, *Arkhiv* Mordvinov, VI, 246-247 (24 décembre 1817). Godlewski, *De Cardinalatu...*, 42-43. Cf. *ibid.*, *Monumenta*, IV, 27.

chargé deux Jésuites de surveiller à Pétersbourg l'impression du Nouveau Testament polonais entreprise par ses soins. Que signifiait cette espèce de collaboration aux travaux d'une société hérétique? Les conseillers de Rome furent d'avis qu'il fallait la blâmer et demander des explications au père Angiolini, procureur de la Compagnie à Rome. Dans une lettre destinée à passer sous les yeux du nonce de Vienne, le Père général justifia sa conduite en réduisant l'affaire à ses vraies proportions. Il s'agissait de réimprimer une traduction polonaise du père Jacques Wujek, publiée au seizième siècle avec l'autorisation du Saint-Siège. L'archevêque avait réclamé deux pères pour corriger les épreuves.

Dans une chose qui regardait ses pouvoirs et sa juridiction, dit Brzozowski, je ne croyais pas devoir, ni pouvoir prudemment m'opposer à son autorité, parce qu'ayant déjà refusé au prince Galitzin d'entrer dans cette Société Biblique, si j'avais encore refusé d'accorder deux Pères comme correcteurs de l'impression, j'aurois lutté très inutilement contre le plus fort, j'aurois irrité le gouvernement, et l'impression malgré cela auroit été continuée et achevée avec le secours d'autres Prêtres Polonais... Une seule chose est à regretter, c'est que, contre l'avis et le conseil de nos Pères on [ait] absolument voulu supprimer les Notes du P. Wujek sur plusieurs endroits.

Ces raisons furent sans doute jugées suffisantes, car on n'insista plus (1).

Du reste, les propagateurs du biblisme trouvèrent chez les Jésuites des adversaires irréductibles ; ils sont les premiers à leur rendre ce témoignage. L'Écossais Pinkerton, le plus infatigable des colporteurs de Bibles, les rencontra trop souvent à son gré sur son passage, à Polotsk, à Vitebsk, à Orcha, à Mohilev, à Vilna, à Odessa, acharnés à donner au bref de Pie VII la plus grande publicité possible. Il n'eut pas à se louer non plus des autres ordres religieux, témoin la visite infructueuse qu'il fit aux Domi-

(1) Feuillet sans indication (écrit par l'abbé Du Mont, consulteur), *AE, Russia*, I, 948-949. *Estratto di una Lettera del R. P. Generale..., da Poloczk, a dì 25 Agosto* 1816, *Raccolta dei Rapporti*, II, p. II, 1815, appendice, 282-283.

nicains du couvent de Rossiény, pour les gagner à sa cause (1).

Le Père général des Jésuites donna lui-même l'exemple. Golitsyne tenta de le faire entrer dans la Société Biblique et l'invita des premiers à s'y faire inscrire. Brzozowski s'en excusa « avec prudence et respect », sans craindre d'infliger à Siestrzencewicz une leçon que celui-ci estima outrageante. Paterson lui-même relate le fait : « Il y a quelques jours, le chef des Jésuites alla trouver notre président (Golitsyne) et lui déclara que, l'Église romaine défendant la lecture de la Bible au peuple, il ne pouvait devenir membre de la Société. On lui répondit très comme il faut. » Ce refus, et l'opposition décidée que firent les Jésuites à la Société Biblique furent certainement pour beaucoup dans leur exil de la capitale en 1815, et même dans leur expulsion définitive de l'empire en 1820. Sans doute il y eut d'autres raisons, d'autres prétextes : leur influence grandissante dans la société russe ; les conversions dont on leur fit un grief irrémissible ; l'hostilité de l'archevêque de Mohilev et de son clan ; le désir de ne pas rester en arrière sur les attaques passionnées dont la Compagnie était déjà l'objet de la part des libéraux en France et ailleurs. Sans doute encore on méditait de chasser les Jésuites de Russie bien avant l'établissement de la Société Biblique : des hommes comme Alexandre Tourguénev, collaborateur du prince Golitsyne, caressaient ce projet depuis 1807. Néanmoins, des témoins bien au courant des intrigues tramées au jour le jour sous leurs yeux, des diplomates, comme le marquis de Gabriac et le comte d'Horrer, même des adversaires comme Pinkerton, n'hésitent pas à affirmer le lien qui existe entre l'opposition des Jésuites à la Société Biblique et leur expulsion de Russie (2).

(1) Pinkerton, *Russia...*, 61-62, 65, 67, 69, 80, 94-95, 141 ; 112. J. de Maistre, *Corresp.*, V, 149, 190. Mémoire (du comte d'Horrer) 1822, *AE*, *Russia*, III, 622-627.

(2) Paterson, dans *Reports*, II, 498. Lutteroth, *La Russie et les Jésuites...* L'auteur véritable est, dit-on, Alexandre Tourguénev. Cf. A. Tourguénev à Viazemski, 20 mars 1820, *Ostafievski Arkhiv*, II, 31-32. De Gabriac, dans

Les mesures de rigueur décrétées contre eux n'altérèrent pas les relations du gouvernement de Pétersbourg avec le Saint-Siège. Les Russes protestèrent de nouveau de leur large tolérance et de leur bienveillance inaltérable envers l'Église catholique ; et Rome comprit qu'il ne fallait pas s'user dans des querelles secondaires et qu'il y aurait bientôt à lutter sur des questions autrement importantes. Pie VII sentit pourtant avec peine ce coup porté à un ordre qu'il aimait, et Consalvi fut inquiet. Ami et confident de l'ancien nonce Arezzo, il savait les services rendus par les Jésuites à l'Église en Russie, et comprenait le tort que leur départ devait lui causer (1).

IV

Étudier les origines de la Sainte-Alliance, c'est rester dans le mysticisme. On y est en plein avec Mme de Krüdener. Née à Riga en 1764 d'une famille de vieille noblesse livonienne, Barbe Juliane de Wietinghof épousa, à dix-huit ans, un baron balte, M. de Krüdener, qui en avait trente-quatre. Ce diplomate savant, austère et antipathique, n'était pas fait pour s'entendre avec une jeune femme qui, en fait de savoir, n'avait guère approfondi que la danse. Mme de Krüdener vécut des romans avant d'en écrire, et voyagea sans fin toute sa vie. On la trouve partout, en Livonie, en Italie, en Danemark, à Barèges et à Montpellier, dans le midi de la France, puis de nouveau à Riga, et encore à Berlin, à Dresde, en Silésie, à Bade, en Alsace, en Wurtemberg, à Paris, en Suisse, à Pétersbourg, aux bords de la mer Noire, où cette inlassable pèlerine s'arrête enfin pour mourir. A courir ainsi, sa santé, qu'elle avait faible, achève de se gâter et ses nerfs de se détra-

grand-duc Nicolas, *Alexandre I*er, II, 318 (avril 1820) ; d'Horrer, mémoire cité ; Pinkerton, *Russia*, 61.

(1) Nesselrode à Tuyll, 30 décembre 1815. Godlewski, *Monumenta*, 53-54 ; Tuyll à Nesselrode, 28 février (11 mars) 1816, *ibid.*, 57-59 ; cf. IV, 43-45. Consalvi à Nesselrode, 9 mai (1820), AV 268 : 1820.

quer. Le hasard des rencontres lui révèle sa vocation. Ses amitiés et ses relations sont d'un disparate pittoresque : de la reine Louise de Prusse et de l'empereur de Russie, elles vont jusqu'à son cordonnier. C'est grâce à lui qu'elle connaît, à Riga, les frères moraves, lit les livres de Zinzendorf, s'initie à la religion de « l'amour du Christ Sauveur », auprès de laquelle toutes les différences doctrinales doivent s'effacer. Les Moraves l'adressent à Jung-Stilling, grand favori de la cour de Bade. Là elle trouve un véritable cénacle d'illuminés, si follement engoués de leur maître qu'ils le tiennent pour inspiré. Il leur prêche une doctrine bizarre, un tintamarre de visions, de sorts bibliques et de prédictions. Il communique avec le monde des esprits, et surtout, il annonce les signes précurseurs de la fin des temps, et la parousie à date fixe et prochaine : c'est pour 1815, au plus tard pour 1819. Le Seigneur va susciter « quelque nouveau Cyrus, chargé de réunir tous les peuples de la terre sous la houlette divine ». A cette école, la baronne se persuade que le Christ va inaugurer son règne de mille ans sur la terre : voilà la note dominante de son mysticisme. En Alsace, elle découvre d'autres docteurs : le pasteur Fontaine, dit Herrgott, Wegelin, Oberlin ; autour d'eux s'agite un étrange petit monde d'hallucinés et de visionnaires curieusement mêlé : on y trouve même un préfet, celui du Bas-Rhin, Lezay-Marnésia. Les quiétistes, Antoinette Bourignon, Mme Guyon, Dutoit, Poiret et bien d'autres y sont en grand honneur ; grâce à cette littérature, les adeptes se multiplient, tels les champignons sur le bois pourri. Dans ce milieu, mélange indiscernable de candeur et de fraude, Mme de Krüdener achève de s'exalter. Tour à tour conquise et conquérante, elle entraîne dans son orbite un petit groupe de fidèles, où figure assez longtemps un jeune pasteur genevois, Empaytaz, appelé, croit-elle, à de hautes destinées. Au caprice de ses inspirations et des tracasseries policières, elle va prêchant, vêtue de blanc et de bleu, des choses touchantes et terribles : « Une grande époque approche... Tout va être renversé, écoles, sciences humaines, États, trônes. Les enfants de Dieu vont être

rassemblés... Pensez à l'an 15, il sera mémorable (1). »

Mme de Krüdener eut accès auprès d'Alexandre grâce à une demoiselle d'honneur de l'impératrice Élisabeth, Roxandre de Stourdza, fervente admiratrice de Jung-Stilling. Une correspondance s'établit, destinée à passer sous les yeux de l'empereur. Le pathos prophétique y abondait, répondant à merveille aux dispositions intimes du tsar. Aussi, lors de la première entrevue à Heilbronn, le 4 juin 1815, celui-ci fut, paraît-il, troublé jusqu'aux larmes. L'entretien dura près de trois heures. D'autres conférences suivirent à Heidelberg et à Paris. Dieu, disait la voyante, avait destiné Alexandre à une grande œuvre entre toutes. Il était l'un de ses élus pour former et diriger l'Église universelle, « à laquelle Christ s'identifie pour régénérer le monde et les diriger par eux durant ces mille ans de repos du grand Sabbath ». Le pur Évangile en serait le fondement ; en elle les religions se confondraient pour n'en former qu'une seule, le vrai christianisme. « Il faut, écrit-elle au tsar, sortir de toute œuvre particulière, il faut n'être qu'à l'Éternel : l'histoire de tous les siècles et des éternités, la manifestation de Jésus-Christ, vainqueur dans les siens, va avant tout, le reste vous sera donné par surcroît. » Telle est l'idée qui surnage dans les lettres où le flot de ses rêveries s'épanchait sans fin en homélies monotones (2).

C'est pour répondre à cet appel et préluder à sa « grande mission » que le tsar imagina l'acte de la Sainte-Alliance. Est-il éclos spontanément dans sa tête, ou lui a-t-il été adroitement inspiré par Mme de Krüdener? Tantôt elle s'en défend, tantôt elle le donne à entendre. « La Sainte-Alliance est l'œuvre de Dieu, déclare-t-elle au professeur Krug, c'est lui qui m'a élue son instrument, c'est par lui que j'ai achevé ce grand œuvre. » Elle finit par lui confier « que c'était par elle que Dieu avait faît naître la première idée de la Sainte-Alliance dans l'âme du grand et pieux empereur Alexandre, que celui-ci lui avait

(1) E. Muhlenbeck, *Étude sur les origines de la Sainte-Alliance*, 93-97, 189.

(2) Eynard, *Vie de Mme de Krüdener*, I, 341 ; grand-duc Nicolas, *Alexandre Ier*, II, 216, 222.

apporté sur ce sujet un brouillon qu'elle avait parcouru et dont l'acte s'était suivi »...Quoi qu'il en soit, Alexandre s'attacha passionnément à son projet « d'inviter tous les peuples à se ranger sous l'obéissance de l'Évangile », et il en poursuivit la réalisation avec une volonté inflexible. Le roi de Prusse signa avec entrain, celui d'Autriche avec répugnance. Tous les autres souverains furent appelés à donner leur adhésion. La plupart s'exécutèrent, les uns à moitié comme le prince-régent d'Angleterre, les autres sans réserves, tel le roi de France. De la part de tous, ce fut « acte de pure courtoisie, et rien de plus ». On se contenta de rire sous cape de ce « monument vide et sonore », dont les idées mystiques et le jargon bizarre faisaient une pièce unique dans les annales de la diplomatie, et on ne ménagea pas les quolibets aux « trois mages » qui l'avaient signé les premiers (1).

Le pape fut invité comme les autres à ratifier l'acte du 26 septembre. C'était un des objets, et non le moindre, de la mission du général Tuyll. Il devait s'attacher d'abord à détruire les fausses interprétations. L'empereur et ses alliées avaient en vue d'appliquer plus efficacement aux relations civiles et politiques des États « les principes de paix, de concorde et d'amour, qui sont le fruit de la religion et de la morale du christianisme ». Ainsi, « maintenir la paix, rallier tous les intérêts moraux des peuples que la divine Providence s'est plu à réunir sous la bannière de la Croix », tel était le but unique et exclusif de l'alliance. Elle ne dissimulait aucun projet de conquête, aucun dessein belliqueux contre les peuples non chrétiens. Les Turcs, à la première nouvelle qu'ils en avaient eue, s'étaient vivement alarmés. Le sultan y vit le programme d'une nouvelle croisade qui menaçait Constantinople. Peut-être, au fond, ne se trompait-il pas autant qu'on l'a prétendu. En tout cas, les assurances les plus amicales travaillaient à tranquilliser l'univers ; elles proclamaient le commencement d'une ère nouvelle « moins orageuse »

(1) Muhlenbeck, 248-249 ; Krug, *Gespräch unter vier Augen...;* trad. dans d'Allonville, *Mémoires... d'un homme d'État*, III, 600-602 ; J. de Maistre, *Corresp.*, V, 163, 211.

pour les peuples et « plus propice à l'humanité ». Cette rhétorique sonnait creux et ne convainquait guère. Pour vaincre les hésitations du pape, on prétendait ne s'adresser qu'au prince temporel : il ne dérogerait en rien à ce qu'exigeait la dignité de chef suprême de l'Église catholique, car l'acte ne touchait aucun dogme et n'attaquait aucun culte. L'empereur d'Autriche et le roi de France l'avaient compris ainsi. L'adhésion de deux princes « aussi éclairés sur leurs devoirs religieux et aussi sincèrement attachés à la religion catholique » garantissait avec éclat l'orthodoxie parfaite de ce qu'ils avaient signé. Enfin l'envoyé du tsar poussa le zèle jusqu'à minuter un projet de lettre de Pie VII à Alexandre : sans aller jusqu'à une accession formelle à l'Alliance, le pape rendrait hommage aux principes qui l'avaient inspirée, et formerait le vœu de les voir consolider toujours davantage la paix et la prospérité de l'Europe.

Ces explications et ces protestations manquèrent complètement leur but. Les admirables intentions d'Alexandre n'étaient que chimère. On savait depuis longtemps à Rome que ni la raison, ni les traités les plus solennels n'empêchent pas les gouvernements de trouver des prétextes pour rompre la foie jurée, dès qu'ils croient pouvoir impunément servir leurs passions ou leurs intérêts. On allait le constater bientôt, à la faillite du « système Metternich ». Le célèbre diplomate avait travaillé et réussi à unir les grandes puissances pour faire la police en commun en Europe, au bénéfice des principes qui avaient prévalu en 1814. Sous les poussées divergentes des intérêts nationaux, et en dépit des conférences et des congrès, ce syndicat ne tarda pas à craquer et à se disloquer. Rome ne vit donc pas la nécessité de s'associer à un geste qu'elle savait inutile.

Du point de vue religieux, elle le jugeait foncièrement mauvais et inacceptable. Gouvernants et gouvernés devaient ne se considérer tous que comme membres d'une même nation chrétienne, les trois princes alliés ne s'envisageant eux-mêmes que comme délégués par la Providence pour gouverner « trois branches d'une même

famille ». La vérité catholique, l'hérésie protestante, le schisme gréco-russe seraient les trois rameaux également sains et féconds, jaillis d'un même cep. Que devenait le dogme de l'unité catholique? Cette profession ouverte d'indifférentisme religieux le blessait à mort. Lamennais le montrait, en 1822, avec une précision lumineuse. « Quel but s'est-on proposé? De défendre la société contre la révolution, en lui opposant le christianisme, son ennemi le plus formidable, ou plutôt son seul ennemi. Or, quel est le christianisme sur lequel est fondé la Sainte-Alliance? La réunion des différentes sectes, qui n'ont ni la même foi, ni le même chef, et ne pourraient dire quelle est leur foi. Donc, ou la Sainte-Alliance n'a aucune base, ou elle suppose que toutes ces sectes professent également le christianisme. Dans le premier cas, il n'y a point véritablement d'alliance ; dans le second, elle repose sur l'indifférence des religions, c'est-à-dire sur le fondement même de la révolution qu'on veut combattre. » Ce raisonnement, on le formulait à Rome en termes presque identiques. Aucune explication, aucune distinction ne pouvait en tempérer la rigueur. Comment le pape, prince temporel, aurait-il pu tolérer, louer et sanctionner un acte essentiellement contraire aux dogmes de l'Église dont il était le chef? Tuyll eut donc à enregistrer, de la part de Pie VII et de Consalvi, un refus dont les termes obligeants ne dissimulaient point la netteté (1).

On savait dans l'entourage d'Alexandre que la négociation sur ce chapitre était particulièrement difficile. Mais une réponse aussi décourageante mortifia l'amour-propre du tsar, perdu dans ses illusions et enthousiasmé pour son idée. Il y vit un coup de ce qu'il appelait les « préjugés inhérents à la politique du siège de Rome », et il conçut de l'irritation contre l'Église catholique. Alexandre de Stourdza reçut, dit-on, 20 000 roubles pour

(1) Alexandre à Tuyll, 22 mai/3 avril 1816, *AE, Russia*, I, 381-386 (cf. grand-duc Nicolas, *Alexandre Ier*, I, 171-173) ; Tuyll à Consalvi, 15 juin, 5 et 8 juillet, *ibid.*, 375-376, 386-388, 391-393. La Mennais, *Mélanges*, 1826 : *De la Sainte-Alliance*, 1-10. Consalvi à Tuyll, 23 août 1816, *AE, ibid.*, 394-396.

imprimer une apologie de l'Église orthodoxe, remplie d'attaques virulentes contre l'Église romaine. Le dernier chapitre traitait de la tolérance, et faisait le panégyrique des principes qui avaient inspiré l'acte du 26 septembre. On y blâmait ceux qui ne savent pas classer les vérités : ils détournent les yeux des « affinités essentielles » qui existent entre les différents cultes et s'attachent avec ardeur aux « divergences secondaires ». Les esprits se concentrent, s'exaspèrent, s'arment d'orgueil et d'obstination, et l'on finit, tout en confessant le même Dieu rédempteur, les mêmes dogmes moraux et religieux, par s'égorger pour une formule, pour la structure d'un autel ou pour des préséances et des pompes (1). Le désappointement et la mauvaise humeur ne firent pas dévier la volonté inflexible de l'empereur : Italinski eut ordre de revenir à la charge.

D'arguments nouveaux, il n'y en avait pas. Le ministre dut se contenter de ressasser les anciens. Il insista surtout sur la pénible alternative où le pape se mettait par son refus : ou bien il déclarait que le dogme fondamental de la religion du Dieu Sauveur était à ses yeux fort au-dessous de celui par lequel il prétendait établir sa prérogative : assertion jugée « inavouable » ! ou bien il proclamait ces deux dogmes inséparablement unis, et par conséquent il assimilait « tous les princes chrétiens qui ne sont point sous sa suprématie aux monarques plongés dans les ténèbres du paganisme ». N'était-ce pas là ébranler les bases de la souveraineté temporelle du Saint-Siège? On bouleverserait en effet tous les rapports de déférence qui existaient entre Rome d'une part, et de l'autre la Russie, la Prusse, la Suède, tout le nord de l'Europe. Une étrange argumentation théologique combattait le cumul du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel dans la même personne : de là venait la marche « peu conséquente » du siège de Rome ; de là son attitude négative, « peu édifiante pour la Chrétienté ». On dissertait sur le cas de

(1) Grand-duc Nicolas, *Alexandre Ier*, II, 261 ; Stourdza, *Considérations* 208, 209.

Melchisédech, sur celui d'Ozias, au second livre des *Paralipomènes*. Les lectures bibliques d'Alexandre et les doctes leçons de Mme de Krüdener portaient leurs fruits. Italinski avait l'ordre de parler haut et clair : il eut le bon sens d'adoucir et d'alléger cette extraordinaire dissertation, et laissa de côté Ozias et Melchisédech.

En dépit de tant d'efforts, la partie était perdue sans retour. Consalvi eut beau jeu à montrer que le précepte de la charité chrétienne et sa pratique parfaite ne sauraient s'opposer en rien au dogme de la primauté pontificale. Le pape, en refusant l'accession qu'on lui demandait, ne serait donc jamais dans le cas de préférer l'un à l'autre. Quant à la paix et au bonheur du monde, ils n'avaient rien à craindre de lui : son caractère bien connu et sa qualité de Vicaire de Jésus-Christ en donnaient la plus entière assurance. Très sensible à ce nouvel échec de sa diplomatie, Alexandre protesta cependant que ses dispositions amicales envers le Saint-Siège resteraient invariables. Sa conscience lui prescrivait comme un devoir d'accomplir une démarche restée infructueuse : le devoir était rempli. « C'est au divin Médiateur, disait-il, à consommer l'œuvre qu'Il a daigné faire prospérer d'une manière aussi éclatante. L'homme, n'étant point initié aux impénétrables décrets de la Providence, peut éprouver des regrets d'en voir ralentir la marche. Mais le chrétien demeure inaccessible à tout ressentiment (1). »

Nous n'avons pas à détailler davantage les rapports d'Alexandre avec Mme de Krüdener. Ils se refroidirent sensiblement. L'empereur s'occupa toujours d'étranges rêveries mystiques ; il demeura toujours fidèle, ce semble, à sa grande idée d'unir les gouvernements et les peuples dans le culte du « Dieu Sauveur » et la pratique du pur Évangile ; mais à la réaliser, son zèle baissa et ses méthodes changèrent. Les sociétés secrètes l'inquiétèrent et lui inspirèrent de l'aversion. Leur travail incessant, tantôt

(1) Th. von Bernhardi, *Geschichte Russlands*, III, 204-206 ; Italinski à Consalvi (*foglio* non daté), *AE*, *Russia*, I, 396-398 ; Consalvi à Italinski, 22 juin 1817, *ibid.*, 403-408 ; Alexandre à Pie VII, 3 décembre, grand-duc Nicolas, *Alexandre Ier*, II, 213-214.

sourd et mystérieux, tantôt éclatant en soulèvements et en révolution, comme à Naples, en Piémont, en Espagne, l'assassinat de Kotzebue en 1819, du duc de Berry en 1820, le frappèrent vivement. Le doute et la défiance grandirent dans son esprit. Armée, ministres, noblesse, peuple, il se méfie de tout. « Il a le besoin d'être conseillé, or il a perdu tous ses conseillers. » Metternich le sent désemparé ; il profite habilement de ces dispositions et l'enchaîne à ses plans de politique européenne. Les armées russes sont prêtes à marcher à la suite des armées autrichiennes en Italie. Les Turcs massacrent les Grecs révoltés : en vain Mme de Krüdener prophétise et cherche à provoquer une croisade des souverains de la Sainte-Alliance en faveur des chrétiens d'Orient ; en vain les conseillers du tsar, Golitsyne et Kochélev, persévérants dans leur fanatisme, désapprouvent une politique trop autrichienne ; en vain le sentiment national russe froissé manifeste-t-il son irritation : Alexandre reste les bras croisés. L' « Élu » est désenchanté, il semble ne plus croire à sa mission. Le 1er août 1822, il ordonne la dissolution de « toutes les sociétés secrètes de toutes dénominations ». Le 15 mai 1824, Alexandre Golitsyne abandonne le ministère de l'Instruction publique et des Cultes : s'il conserve l'amitié de l'empereur, il perd à peu près toute influence. La Société Biblique elle-même est menacée. C'est l'effondrement de rêves grandioses, et aussi comme l'annonce d'un nouveau règne : un souverain plus jeune, plus énergique usera sa volonté de fer à accomplir la tâche que le souverain actuel entrevoit peut-être, sans se sentir la force d'en venir à bout (1).

V

Un tel revirement d'idées et de sentiments est-il allé jusqu'à rapprocher l'empereur Alexandre du catholicisme? Plusieurs l'ont dit, et ont même affirmé qu'il est

(1) Metternich, *Mémoires,* III, 500 ; grand-duc Nicolas, *Alexandre Ier*, I, 521, 529-530.

mort catholique. Sur quelles preuves? C'est ce qu'il faut examiner (1).

Sans doute plusieurs fois l'attitude de Pie VII, sa loyale intransigeance et ses refus répétés de se prêter à des concessions que réprouvait sa conscience, provoquèrent la mauvaise humeur d'Alexandre. Mais un ton remarquable de cordialité régna dans leurs relations. Faisons très large la part du protocole, des louanges de style et des compliments officiels : le pape n'en est pas moins sincère quand il dit sa reconnaissance et son amitié, et l'empereur dit ce qu'il sent, quand il rappelle avec respect et sympathie les malheurs et les vertus de l'auguste prisonnier de Savone et de Fontainebleau. Cet intrépide voyageur désirait beaucoup visiter Rome, et il regrettait, comme il disait, de ne pouvoir y être son propre ambassadeur. En 1822, les souverains alliés parlaient de se réunir à Florence. L'occasion parut bonne à Pie VII de renouveler l'invitation de 1814 et d'offrir de nouveau l'hospitalité au tsar dans son propre palais. Alexandre s'empressa d'accepter, sans pouvoir garantir avec une entière certitude qu'il accomplirait son projet. En fait, il ne devait point le réaliser. Ce fut à Vérone, loin de Rome, que se tint le congrès. De graves questions y furent agitées : la révolution d'Espagne, la Grèce en révolte, l'Orient chrétien frémissant et prêt à se soulever contre les Turcs. A peine en eut-on fini, que l'empereur repartit en hâte pour le Nord. Rome pourtant le tentait. Au cardinal Spina, il avait d'abord déclaré qu'il n'aurait pas le temps d'y aller. Mais Italinski en fit un tableau si enthousiaste, que l'empereur hésita. Au moment de prendre congé, le ministre lui demanda : « Eh bien, Sire, que dois-je dire au Pape? » — Il discuta, réfléchit : « Eh bien, finit-il par dire, ne partez pas encore : dans quelques jours je me déciderai. » Le Vatican fut averti ; on sut même que tout était prêt à la légation russe pour recevoir le tsar : il logerait chez Italinski. Oubliait-il sa promesse d'être l'hôte du pape? On

(1) Le R. P. Pierling a épuisé la question dans sa brochure : *Problème d'histoire. L'empereur Alexandre est-il mort catholique?* Paris, 2e édit., 1913.

aurait ressenti vivement ce manque de parole, et Consalvi fut inquiet. Mais il put bientôt se calmer, l'empereur ne vint pas. Faut-il croire que sa mère, l'impératrice Marie Féodorovna, le détourna de ce voyage? Elle connaissait la nature impressionnable de son fils, ses tendances mystiques, sa curiosité en matière de religion, et elle pouvait craindre pour lui les spectacles grandioses de Rome catholique, et plus encore un tête-à-tête avec le Souverain Pontife. Mais il était le maître absolu du plus vaste empire du monde ; rien d'important ne pouvait se régler sans lui en Russie ; il avait bien le droit de dire que de graves affaires le rappelaient à Pétersbourg et ne lui laissaient pas le loisir de s'attarder sur les routes d'Italie.

Pie VII mourut le 20 août 1823. Léon XII eut à se louer lui aussi de la sympathie d'Alexandre. Le 16 octobre, félicitant le nouveau pape de son exaltation au trône pontifical, le tsar lui dit combien il avait à cœur de voir se continuer « les rapports de bienveillance » que son vénérable prédécesseur avait entretenus avec lui. Il l'assura que toujours dans ses États les besoins de l'Église catholique seraient pris en considération, avec le plus vif désir d'y satisfaire. Même déclaration l'année suivante, en termes aussi chaleureux : il alla jusqu'à promettre aux catholiques de Russie et de Pologne « les salutaires effets *d'une sollicitude toute fraternelle* ». Ces paroles affectueuses, que l'empereur avait soulignées lui-même, durent réjouir le cœur de Léon XII. N'oublions pas que le pape mettait de son côté tous ses soins à cultiver ces bonnes dispositions. Invité par Italinski, il daigna, le 15 août 1824, se rendre au palais Pamphili, où la légation se trouvait alors installée, et des appartements du ministre il assista aux exercices de la mission qui se donnait en plein air sur la place Navone. Aucun membre du corps diplomatique n'avait été convié. Le Saint-Père avait ses raisons pour agir ainsi : toutefois une faveur aussi extraordinaire étonna : des jaloux s'en offusquèrent, mais l'empereur fut touché de l'honneur rendu à son ministre, dont il appréciait les talents et les services (1).

(1) Lettre de Pie VII, 22 mai 1822 ; d'Alexandre, 12 juillet, *AE*, *Russia*,

Ainsi donc les rapports avec le pape étaient excellents ; il reconnaissait la grandeur et la force de l'Église catholique et appréciait son concours dans la lutte qu'il avait entreprise depuis peu contre les sociétés secrètes ; par ses soins la lettre où Pie VII les réprouvait reçut en Pologne et en Russie une large publicité. Mais de cela, que conclure des dispositions intimes envers le catholicisme? Rien, ou peu s'en faut.

C'est une énigme dont on n'a pas trouvé la clef et qu'on ne déchiffrera sans doute jamais. La société de Vienne, au temps du Congrès, trouvait Alexandre faux et dissimulé comme un Grec du Bas-Empire. Napoléon, son rival et son ennemi, lui adressait le même reproche. Sans prétendre imprimer à sa physionomie un trait aussi odieux, reconnaissons qu'elle fut très fuyante, très heurtée, remplie de contrastes qui déconcertent. Son confident Araktchéiev a porté devant l'histoire la responsabilité des mesures tracassières, vexatoires, rigoureuses qui marquèrent la fin du règne ; mais le favori exécutait, brutalement il est vrai, les plans qu'Alexandre avait mûris et qu'il imposait d'une volonté inflexible. On le vit, dans l'affaire du régiment Séménovski, renchérir dans le plus profond mystère sur la dureté du ministre et de sa main augmenter sans miséricorde les cruels châtiments infligés aux révoltés, sans réfléchir qu'il punissait ainsi doublement les conséquences des idées jadis semées par lui, ou tout au moins encouragées par son attitude. Son exquise politesse et ses manières débordantes d'affabilité lui servaient souvent à masquer ses intentions, et la crainte que lui inspirait l'impérieuse et capricieuse autorité de son père lui avait appris de bonne heure à dissimuler. L'éducation de La Harpe l'imprégna de tendances libérales, dont le côté humanitaire séduisit longtemps son âme tendre et généreuse ; mais ce libéralisme fut surtout de surface ; il aurait volontiers, a-t-on dit, consenti à ce que tout le

III, 727-728 ; Alexandre à Léon XII, 16 octobre 1823, AV 268 : 1823 ; 29 novembre 1824, Godlewski (av. 1909), II, 75 ; Rinieri, « La conversione dello Csar Alessandro I secondo documenti inediti », *Scuola Cattolica*, janvier 1913, 36. Artaud, *Histoire du pape Leon XII*, I, 242-244, 250-291.

monde fût libre, mais à condition que tout le monde fît volontairement tout ce qu'il voulait. Le souvenir de la sombre tragédie où Paul Ier périt assassiné le hanta toujours ; cette douloureuse pensée, et je ne sais quel besoin d'expiation s'associèrent à son penchant pour le mysticisme, penchant inquiet et morbide, qui le faisait essayer de tout sans jamais se fixer à rien : rêveries des illuminés, prophéties de Mme de Krüdener, visions de la Tatarinova, quakers, biblisme. Quelle place tient le catholicisme au milieu de ce chaos? Le tsar l'a-t-il jamais bien connu, l'a-t-il jamais compris? Qui pourrait le dire?

Passionné pour la lecture des livres mystiques, il en envoie à sa sœur, la grande-duchesse Catherine, une liste divisée en trois séries. La première série énumère les œuvre de Böhme, Svedenborg, Saint-Martin, Stilling ; la dernière ne comprend que des auteurs catholiques : Tauler, Thomas à Kempis, sainte Térèse, saint François de Sales. Dans ceux-là, observe-t-on, il y a « un grand mélange de vérité et d'erreur » ; tous ceux-ci, au contraire, « sont de l'or pur sans mélange ». Éloge très juste ; mais cet *or pur*, l'empereur l'a-t-il jamais identifié avec la pure doctrine catholique? L'exposé qui précède les listes ne permet guère de le penser. La religion chrétienne y est peinte comme une société mystérieuse, analogue aux mystères d'Égypte, Thèbes, Éleusis, Orphée, Pythagore, Mithra. Les souverains l'ont transformée en religion commune des nations, mais la doctrine mystérieuse est demeurée secrète ; c'est le dépôt exclusif de l'Église intérieure, qui a toujours existé et qui existe encore à côté de l'Église extérieure. Dans toutes les deux, le fondement de la doctrine est le même : la Bible ; mais l'une ne connaît que *la lettre*, exposée dans la théologie ; l'autre enseigne l'*intelligence*, révélée dans la *théologie mystérieuse ou mystique*. Les écrits qui la composent varient en intérêt, en clarté, en simplicité ; mais ces différences sont accidentelles ; le fond est identique : ce sont « les mêmes idées pures et subtiles » sur la nature et sur Dieu qu'ils expriment. Ces idées, nous les connaissons déjà : elles avaient cours dans les milieux maçonniques et illuministes. Le

sénateur Lopoukhine, maçon fort zélé et auteur d'un traité sur l'Église intérieure, s'en était fait, entre autres, le propagateur. Lui aussi répandait une liste de livres « spirituels ». On y voit presque autant d'auteurs catholiques que dans celle du tsar : Thomas à Kempis, Tauler, Ruysbroeck, saint Jean de la Croix, sainte Catherine de Gênes, Fénelon, pêle-mêle avec les quiétistes et les théosophes. Les compilateurs de ces listes si curieusement mêlées ont une religion à leur image : ils ne sont ni grecs, ni protestants, ni catholiques ; ils se disent chrétiens, « membres de l'Église primitive ». Dans sa correspondance, l'empereur ne cite presque jamais les auteurs approuvés par l'Église catholique ; ses préférences vont à Mme Guyon. Nous n'avons donc rien à tirer des éloges que la note leur décerne (1).

Pourtant sous Alexandre, il fut question d'union avec Rome. L'abbé Grégoire s'en occupa dès 1814 et correspondit avec Siestrzencewicz, mais en vain. Joseph de Maistre était persuadé qu'il ne tenait qu'à l'empereur de Russie de réunir les deux Églises : « la chose, disait-il, n'est pas si difficile qu'on le croirait. » A l'époque du Congrès de Laybach, il y aurait eu à ce sujet entre Pie VII et le tsar une mystérieuse correspondance. A Vérone, Chateaubriand osa toucher la question. Alexandre semble s'être dérobé. Selon Artaud, Italinski aurait eu mission d'en parler à Léon XII (2). Ces faits et ces conjectures montrent que la pensée de l'union était dans l'air. Mais il y a mieux. L'année du Jubilé, en 1825, aux premiers jours de décembre, le général Michaud, Savoyard au service de la Russie, aide de camp et ami de l'empereur, catholique convaincu, fut reçu par Léon XII en audience très secrète. A genoux devant le pape et comme en confession, il lui déclara la ferme volonté du tsar d'abjurer personnellement l'orthodoxie, et de ramener à l'unité les peuples

(1) P. Pierling, *Problème...*, 86-94 ; *Rousski Arkhiv*, 1870, 622.

(2) Grégoire, *Histoire des sectes religieuses*, 1829 (nouv. édit.), IV, 112-116 ; J. de Maistre, *Correspondance*, VI, 6 ; Rinieri, art. cit., *Scuola Cattol.*, janvier 1913, 32-34 ; Chateaubriand, *Congrès de Vérone*, CXXXII ; Artaud, *Histoire de Léon XII*, II, 245.

soumis à son sceptre. Il demanda, au nom de son maître, l'envoi à Pétersbourg d'un théologien muni de pleins pouvoirs, un simple prêtre, dont la présence pût passer inaperçue. Il logerait comme un voyageur ordinaire chez les Dominicains, et avec lui tout serait arrêté et conclu. Le pape accepta ; il désigna dom Mauro Cappellari, le futur Grégoire XVI, qui se récusa. A sa place, le conventuel Orioli, plus tard cardinal, eut l'ordre de se préparer au départ. La mort soudaine d'Alexandre rendit la mission sans objet. Michaud écrivit lui-même le récit de l'audience, se proposant de le communiquer un jour à l'empereur Nicolas I[er]. A sa mort, en 1841, la famille fit remettre ces papiers au souverain : ils ont disparu sans retour. Tel est le fait : Michaud fut envoyé à Rome pour une entente religieuse. Le père Pierling en a minutieusement exposé et discuté les preuves et démontré la certitude. Un autre historien d'Alexandre, le grand-duc Nicolas, élève des doutes là-dessus, car, dit-il, dans les questions de ce genre, les conjectures et les hypothèses ne suffisent pas : il faut « des documents qui existent et sur lesquels on puisse par conséquent s'appuyer ». Par contre, l'historien allemand Schiemann semble disposé à admettre que l'empereur eut bien l'intention de devenir catholique.

Une pareille affaire n'est pas de celles qui laissent beaucoup de traces dans les archives ; mais si nous n'avons plus le récit de Michaud, nous avons de lui une lettre qui s'y réfère avec précision. Elle confirme singulièrement ce que des témoignages d'une valeur incontestable nous en ont conservé. Le 8 juillet 1827, Michaud écrit de Turin à Léon XII pour lui demander une seconde fois ses conseils et tranquilliser sa conscience.

Je me propose, lui dit-il, à mon retour en Russie, de demander mon congé et de rentrer définitivement dans ma patrie. Votre Sainteté se rappellera quelques entretiens dont Elle daigna m'honorer pendant mon séjour à Rome, l'année du Jubilé ; ils portèrent sur des sujets d'un très haut intérêt. Votre Sainteté en connaît l'importance et je suis résolu à en garder le secret, caché au fond de mon cœur, aussi longtemps que Votre Sainteté le croira nécessaire. Si cependant Elle jugeait à propos que je le fisse connaître

à Sa Majesté l'Empereur actuellement régnant, Votre Sainteté m'accorderait une grâce particulière en m'honorant de son conseil paternel, et je Lui donne toute ma parole d'honneur de suivre les ordres qu'il Lui plaira de me donner. Je pourrai, comme aide de camp de Sa Majesté l'Empereur Nicolas, lui révéler le secret, en lui répétant mot pour mot tout ce que je confessai aux pieds sacrés de Votre Sainteté. J'ajouterai que, sur le point de quitter pour toujours la Russie, je n'ai pas voulu sortir de son Empire en emportant avec moi un secret d'une telle importance, et si Votre Sainteté l'approuve, je pourrai, au cas où je verrai ma confession bien reçue, faire savoir à Sa Majesté que Votre Sainteté non seulement connaît le secret, mais qu'Elle m'a accordé la permission d'en informer Sa Majesté.

Le général termine sa lettre en sollicitant une réponse et en indiquant un moyen assuré de la lui faire parvenir. La réponse de Léon XII, nous ne l'avons pas : elle détourna sans doute Michaud d'accomplir son projet, car au bout de quatorze ans qu'il vécut encore, il mourut sans le mettre à exécution (1).

Le fait de la mission est donc hors de conteste ; mais comment l'interpréter? S'agissait-il d'une adhésion pure et simple aux dogmes bien connus de l'Église catholique, ou bien Alexandre rêvait-il encore d'une Église unique, où, sans cesser d'être grecs, protestants, catholiques, tous les chrétiens fraterniseraient dans la prétendue doctrine du pur Évangile? Cette Église intérieure se trouvait d'après lui comme dispersée à travers les différentes confessions religieuses et les dépassait toutes ; il fallait l'en dégager et la mettre dans tout son éclat : telle était la mission à laquelle il se croyait élu. Le pape lui aussi devait y jouer un grand rôle et en être « une des chevilles ouvrières ». C'est dans ce sens qu'il parlait un jour des confessions chrétiennes à Joseph de Maistre : « Il y a dans le christianisme quelque chose de plus grand que tout cela », et en même temps il élevait la main et la promenait en

(1) P. Pierling, *Problème...*, 12-18 ; grand-duc Nicolas, *Alexandre Ier*, 268-270 ; Schiemann, *Geschichte... Nikolaus I*, I, 489-491 ; Michaud à Léon XII, 8 juillet 1827, *AE*, *Boîte* 28, *Stati della Chiesa, lettere diverse di particolari.*

rond, comme s'il avait bâti le dôme de l'Église universelle. Un an plus tard, en 1817, le Suédois luthérien Witberg, franc-maçon et mystique, chargé de construire l'église du Sauveur à Moscou, parla de se faire orthodoxe et consulta l'empereur. La réponse fut qu'il lui était indifférent qu'on appartînt à telle ou telle confession, « car toutes les Églises sont bonnes, en tant qu'elles contiennent la religion chrétienne ». Voilà quelles étaient, en 1816 et 1817, les convictions d'Alexandre. Avaient-elles fait place en 1825 à des idées plus justes? Y avait-il chance qu'il s'entendît avec le théologien que lui destinait Léon XII? C'est ce qu'on ne saura sans doute jamais (1).

On a raconté qu'à ses derniers moments l'empereur congédia brusquement l'aumônier orthodoxe et fit appeler un prêtre grec-uni, qui l'aurait confessé après avoir reçu sa profession de foi catholique et lui aurait administré les derniers sacrements. Une princesse Golitsyne, convertie et mariée au comte de Caumont la Force, donna ces détails en 1830 au nonce de Paris, Lambruschini : elle les tenait, disait-elle, « de hauts personnages qui durent être bien informés ». Il n'y avait pas de prêtre grec-uni à Taganrog et sa présence ne fut pas nécessaire. Les récits les plus détaillés et les plus autorisés de la maladie du tsar nous montrent à son chevet l'archiprêtre orthodoxe Alexis Fédotov, qui le confessa et le communia. C'est là une de ces légendes qui se formèrent autour d'une mort aussi inattendue. Telle celle d'Ivan Kouzmitch, mystérieux proscrit mort beaucoup plus tard en Sibérie. Des fanatiques s'obstinèrent à croire qu'il était le tsar et qu'on avait enseveli à sa place le corps d'un soldat obscur. Alexandre aimait le secret et s'enveloppait volontiers de mystère : la mort a scellé celui des convictions de sa dernière heure (2).

(1) J. de Maistre, *Corresp.*, V, 282-283; *Rousskaïa Star.*, V (1872), 525.
(2) Lambruschini, 19 février 1830, ap. Rinieri, *o. c.*, 39-40; grand-duc Nicolas, *Léghenda o kontchinié Impératora Aleksandra I v Sibiri* (*Légende sur le décès de l'empereur Alexandre Ier en Sibérie*), Pbg, 1907.

CHAPITRE IV

NICOLAS Ier ET LES PAPES LÉON XII ET PIE VIII (1826-1830)

I. Le couronnement de Nicolas Ier et la mission Bernetti. — II. L'Église latine. Nomination d'un nouvel archevêque. — III. L'Église grecque-unie. 1° Les Uniates sous Alexandre Ier. — IV. 2° Nicolas Ier et Siémaszko. — V. 3° Premières réclamations de Rome.

I

Le successeur d'Alexandre avait vingt-neuf ans en 1825. Extrêmement beau et majestueux, le nouvel empereur en imposait par sa haute taille, son regard fier, sa parole tout à tour insinuante et sévère. Il n'avait pas l'âme douce et affectueuse de son frère, et rien en lui ne sentait le mystique. Son éducation religieuse avait été très superficielle : il se plaignait plus tard que l'aumônier Krinitski lui eût enseigné seulement à faire le signe de la croix et à réciter ses prières par cœur. Le dogme et la philosophie l'ennuyaient : dans ce domaine, il se sentait étranger. Les moindres détails du service et de la vie militaire l'intéressaient beaucoup plus. Servi par une mémoire excellente, une grande puissance de travail, une volonté de fer, il devait dépenser les trente années de son règne à réaliser son idéal : celui d'une Russie parfaitement unifiée, réglée et hiérarchisée à l'intérieur, occupant dans le monde la place qui lui revenait de droit, la première. Un seul chef, l'autocrate ; une seule loi, sa volonté, traduite en oukases ; une seule foi, la sienne, la foi « orthodoxe ». Il mettra son orgueil et son énergie à imposer ces principes et à les défendre. Tout obstacle qui lui semblera se dresser contre

eux, il les combattra sans pitié ni remords, par la violence comme par la ruse. La Pologne, l'Église grecque-unie, l'Église latine en feront la dure expérience.

A son avènement, une seule question importante était en litige entre le Saint-Siège et le gouvernement russe : celle de la législation du mariage en Pologne. Dès le dix-huitième siècle, la discipline de l'Église sur ce chapitre s'y était très affaiblie : on sait les réclamations énergiques de Benoît XIV contre ces abus et les sages ordonnances où il prescrivit la procédure à suivre dans le jugement des causes matrimoniales. En dépit de ces lois si précises, évêques et consistoires annulaient les mariages avec une facilité déplorable, et cette complaisance injustifiable ruinait la moralité et constituait un véritable scandale aux yeux des dissidents eux-mêmes. Napoléon imposa au grand-duché de Varsovie, avec le Code civil français, le mariage civil et le divorce prononcé par des tribunaux laïcs. Après le Congrès de Vienne, Alexandre ne tarda pas à promouvoir la revision de la législation en vigueur dans le royaume : par désir d'effacer l'œuvre de Napoléon, par réaction aussi contre les idées libérales, il voulut que ce travail se fît dans un sens favorable à la religion. La diète de 1825 eut à s'en occuper : les débats les plus orageux s'élevèrent sur la question du mariage civil et du divorce. L'empereur et les évêques voulaient supprimer l'un et l'autre. Ils se heurtèrent à la résistance obstinée d'une majorité imbue d'idées joséphistes, où la franc-maçonnerie comptait de nombreux adeptes. Il fallut transiger. Le mariage civil fut aboli ; les causes matrimoniales furent réservées à la compétence exclusive des tribunaux civils. Les évêques protestèrent, mais en vain : une grande majorité vota le projet, et l'empereur accorda la sanction. On ne fit aux évêques qu'une concession : un ecclésiastique assisterait aux jugements en qualité de défenseur du mariage. Ce palliatif ne remédiait pas à une loi essentiellement anticanonique : les évêques en appelèrent à Rome par une lettre collective du 6 juin 1825. L'empereur, de son côté, insista pour qu'on fît fléchir l'intransigeance des évêques et qu'on s'inclinât devant le fait accompli.

Vain espoir : il s'agissait d'un problème depuis longtemps résolu par le Concile de Trente. La nouvelle loi polonaise en violait manifestement les décrets : tant que cette opposition subsisterait, aucune intervention ne serait possible auprès des évêques : résister, c'était pour eux accomplir un rigoureux devoir de conscience. Telle fut la réponse de Léon XII, en date du 21 décembre 1825. De graves soucis absorbaient alors le gouvernement russe : Alexandre était mort le 1er décembre ; trois semaines plus tard éclata la révolte, vite étouffée grâce à l'énergie du nouveau souverain. Rome resta sans nouvelles du bref adressé aux évêques de Pologne, et l'affaire demeura suspendue (1).

L'époque approchait où le nouveau tsar devait aller à Moscou pour y ceindre en grande pompe la couronne de Pierre Ier. L'Europe y envoyait d'illustres personnages : le prince autrichien Philippe de Hesse-Hambourg, le prince Charles de Prusse, le duc de Devonshire, le maréchal Marmont. Tous les États d'Italie envoyaient des missions. Rome semblait hésiter : il y avait si longtemps qu'un envoyé du pape n'avait franchi les frontières de Russie ! On pensa confier l'honneur de représenter le Saint-Siège à un évêque de l'empire ou du royaume de Pologne : le secrétaire d'État, della Somaglia, indiqua même Mgr Skarzewski, archevêque de Varsovie. Mais Léon XII, dans sa sagesse, jugea qu'il y avait mieux à faire. Il fallait essayer d'établir avec le nouveau souverain des relations plus étroites. Il fallait surtout qu'un personnage éminent, pris dans l'entourage du pape, vînt rappeler aux catholiques cette Rome lointaine dont on voulait détourner leurs regards ; il fournirait, à son retour, des renseignements certains et précis sur la situation de ces églises qu'on savait en péril. Le Saint-Père désigna en juin 1826 Mgr Tommaso Bernetti, gouverneur de Rome. Naissance,

(1) Les évêques de Pologne à Léon XII, 6 juin 1825, *AE*, *Russia*, III, 765-766 ; Italinski au cardinal della Somaglia, 11 octobre, 769-771 ; *ibid.*, 769-770 ; Léon XII aux évêques, *Persuasum*, 21 décembre, *ibid.*, 767-768 ; à l'évêque de Cracovie, *Quanto cum dolore*, même date, *A. E. Rapporti*, XII, 431-433.

talents, services rendus au cours d'une brillante carrière, tels étaient les titres qui justifiaient le choix de ce prélat. Pendant la captivité de Pie VII à Fontainebleau, Consalvi avait utilisé son courage et son adresse. Plus tard, dans ses fonctions de délégat à Ferrare et de gouverneur de Rome, il se révéla homme de gouvernement et négociateur habile : « Bras de fer et cœur d'or », dira Grégoire XVI.

Mgr Bernetti se mit en route vers le 10 juin. Le 15, il fit une visite rapide au cardinal Arezzo qui l'avait précédé, trente ans plus tôt, sur le même chemin. Le 19, il arrivait à Vienne, après un voyage que la pluie, la boue et les rivières débordées avaient rendu assez pénible, sans parler du calme apathique des postillons allemands qu'il ne pouvait, dit-il, arriver à secouer. Des déboires autrement fâcheux le guettaient. Sa santé était délicate et il souffrait de la goutte. A peine entré en Russie, il tomba malade ; les accès redoublèrent de violence, et il fallut s'arrêter en pleine route, à Babinovitchi, à une demi-journée de voyage de Vitebsk. Couché sur du foin, manquant de tout, torturé par la souffrance et par la crainte de voir sa mission compromise, ce ne fut qu'au bout de quatre jours qu'il put se faire transporter à grand'peine jusqu'à Vitebsk. De là, le 1er août, il continua son voyage, non plus vers Pétersbourg, mais droit vers Moscou. Pendant près de deux mois, jusqu'au 2 octobre, sa maladie, qui n'avait rien de diplomatique, le cloua sur son lit ou le contraignit à garder la chambre. Impossible d'assister, le 3 septembre, au couronnement, et de prendre part le 5 à l'audience solennelle du corps diplomatique, où il devait complimenter le tsar au nom de tous ses collègues. Il se résigna à transmettre à Nesselrode le bref pontifical qu'il devait remettre en personne à l'empereur ; et sa seule préoccupation fut de prendre congé et quitter au plus tôt une ville dont le climat lui était si funeste. Pétersbourg par contre lui fut plus favorable. Le 22 octobre, Nicolas le reçut en audience et lui prodigua les compliments et les marques les plus gracieuses de respect et d'amitié à l'adresse du Saint-Père. Dès le lendemain, l'ambassadeur pontifical

partit pour Paris par Riga et Berlin ; il y parvint après vingt-sept jours de voyage. Il rapportait de son expédition la décoration polonaise de l'Aigle blanc, et une magnifique pelisse. On s'en était promis de précieux résultats, mais un contre-temps bien fâcheux la rendit presque entièrement inutile.

Bernetti avait une mission à remplir à Paris et une surprise l'y attendait. Il devait en grand secret, et même à l'insu du nonce, le cardinal Macchi, ouvrir avec le gouvernement français une négociation délicate. Le Congrès de Vienne avait conservé Avignon à la France ; mais on avait fait espérer des compensations au Saint-Siège. Le moment n'était-il pas venu de rappeler cette promesse? Dès les premiers mots, le baron de Damas, ministre des Affaires étrangères, découragea complètement le négociateur, et l'affaire fut enterrée. A l'audience accordée par Charles X, il n'y fut fait aucune allusion. Le roi, lui aussi, souffrait d'un accès de goutte et reçut son visiteur étendu sur une chaise-longue : l'entretien fut banal, et la maladie commune aux deux interlocuteurs en fit tous les frais. Quant à la surprise réservée à Bernetti, ce fut la nouvelle de son élévation au cardinalat. Un de ses parents, Mgr Cordella, était arrivé à Paris, porteur de la barrette rouge, et l'honneur de la conférer était réservé au roi. L'éclat d'une dignité si haute, au lieu de réjouir celui qui en était l'objet, le contraria vivement. Bernetti conjura Léon XII de revenir sur sa décision et de ne pas lui donner la pourpre. L'ablégat dut repartir avec la barrette *nel sacco*. Mais le Saint-Père ne voulut rien entendre, et c'est lui qui, le 29 janvier 1827, contrairement à l'usage, imposa en personne la barrette au nouveau cardinal (1).

Les accords incomplets et précaires conclus avec la Russie du temps de Consalvi ne satisfaisaient pas Léon XII. On prétendait protéger l'Église, mais en réalité on ne respectait pas sa discipline ; on maintenait à

(1) Dossier de la mission Bernetti, AV 248, *missioni straordinarie*, 1827. Sa relation : *AE*, *Russia*, III, f° 821 B. Sur Bernetti : Maynard, *Jacques Crétineau-Joly*, 343-345 ; chanoine E. de Valette, « Le Cardinal Bernetti », *Ami de la religion*, 15 juillet 1852 (n° 5397), CLVII, 121-126.

sa tête un organe anticanonique au premier chef, le Collège ecclésiastique, on mettait toutes sortes d'entraves à la communication avec Rome. Le pape avait signalé ces abus à Bernetti et ouvert une vaste carrière à son activité. Il aurait surtout voulu faire accepter un agent diplomatique en permanence à la cour de Russie. Nesselrode se déroba et fit entendre qu'il n'était pas bon d'insister sur ce point auprès de l'empereur. Quel besoin avait-on d'envoyer quelqu'un de Rome? Le métropolitain de Mohilev était tout désigné ; c'est à lui qu'il fallait confier tous les pouvoirs que le Saint-Père délègue d'habitude à ses représentants. Étrange confidence, qui en disait long sur les dispositions du tsar et de son entourage. Elle fut faite au secrétaire de Bernetti : il la laissa tomber, et se contenta d'observer qu'il n'avait pas qualité pour traiter cette affaire. Insuffisance des églises pour les catholiques des deux capitales, vide fait par l'expulsion des Jésuites dans l'éducation et l'évangélisation des fidèles, timidité peureuse du clergé devant les oukases du pouvoir civil, telles furent les constatations douloureuses qui s'imposèrent à l'ambassadeur pontifical. L'immensité du diocèse de Mohilev, gouverné par un vieillard nonagénaire, arrêta ses regards et il eut une vue d'avenir. Vingt ans auparavant, Odessa n'était qu'un misérable village tartare ; en 1827, c'était une ville de 20 000 habitants ; et sa prospérité croissait rapidement, avec un flot d'immigrants et de colons, en majorité allemands et catholiques : n'était-ce pas pour le Saint-Père un juste motif d'installer là un nouvel évêché? Vingt ans plus tard le vœu de Bernetti devait se réaliser avec l'érection du diocèse de Tiraspol.

La Société Biblique préoccupait encore Léon XII : son envoyé la trouva en pleine crise. Des orthodoxes de marque, prélats et laïques, entre autres le ministre Chichkov, l'archimandrite Photius, le métropolite Séraphim, lui avaient déclaré la guerre sous Alexandre. Avec Nicolas, ils eurent la victoire. Le 12 avril 1826, la Société Biblique dut suspendre toute activité, jusqu'à nouvel ordre. Le 15 juillet, son avoir, environ 2 millions de roubles, passa

sous l'administration du Saint-Synode. Les exemplaires des traductions de la Bible en quarante et une langues furent condamnés à brûler ou à pourrir dans les dépôts, et Bernetti eut de la peine à s'en procurer quelques-uns (1).

II

Mgr Bernetti avait quitté Pétersbourg depuis deux mois, quand Siestrzencewicz mourut le 1er/13 décembre 1826, âgé de quatre-vingt-quinze ans. Il avait renouvelé à l'envoyé de Léon XII mille protestations de respect filial, de vénération sincère et d'attachement illimité envers le Saint-Père. Singulière figure que cet archevêque ! Ambitieux, vindicatif, cupide, servile envers le pouvoir civil, il n'a que trop mérité ces reproches. Il fut aussi la victime inconsciente de ses origines calvinistes, de son éducation à Berlin et à Francfort, du joséphisme dont il était pénétré à fond comme tant de ses contemporains. Que ne dirigea-t-il vers les sciences ecclésiastiques son infatigable curiosité? Il rêva surtout de se faire une réputation de savant et de philanthrope. Malgré son extrême vieillesse, il conservait toute sa lucidité d'esprit et travaillait même sept ou huit heures par jour, s'occupant de dessins, de plans, de machines. En 1825, il entreprit à ses frais la construction de l'église Saint-Stanislas à Pétersbourg, et il la consacra le 1er/19 mai 1826. Son caractère autoritaire lui fit toujours rejeter l'idée d'un coadjuteur. Ses derniers jours s'écoulèrent au milieu d'un petit cercle de flatteurs, qui souvent le conseillèrent fort mal, surtout un juif converti, Szerpinski, ancien vice-président du Collège ecclésiastique, flagorneur et intrigant dangereux (2). Dans la longue et discutable carrière de Siestrzencewicz, relevons à sa louange un dernier trait. Sur la demande du gouvernement, la plupart des évêques de

(1) *Polnoé Sobr. Zakonov*, II, nos 277 et 475 ; I, 391, 785.
(2) Szerpinski, *Kratkoé natchertanié...*, Pbg., 1826.

Russie et de Pologne firent célébrer des services solennels pour la mort d'Alexandre : ce fut le cas notamment à Varsovie et à Cracovie. A Pétersbourg, l'archevêque de Mohilev s'y refusa résolument, au nom des lois de l'Église qui défendent tout acte de communication *in sacris*. On eut la sagesse de ne pas l'inquiéter (1).

Sa mort allait fournir au gouvernement l'occasion de manifester les dispositions dont il était animé envers Rome. A la fin du dernier règne, elles semblaient vaguement favorables. Ce mieux se maintiendrait-il, ou bien reviendrait-on à l'attitude fermée et défiante de Catherine, à sa politique tantôt sournoise, tantôt violente, toujours habile? Les illusions, si on en gardait à Rome, furent bientôt dissipées. Dès le 3 septembre 1826, Nesselrode signifiait à Italinski que le bref de Léon XII aux évêques de Pologne ne leur serait pas communiqué. L'empereur le regardait comme non avenu. Le pape y condamnait la loi polonaise sur les mariages ; mais l'empereur ne tolérerait aucun acte qui censurerait une loi sanctionnée par son frère, aucun geste qui encouragerait à la désobéissance une portion de ses sujets. On garderait désormais sur cette question un silence absolu. Serait-on obligé de recourir en certains cas à la cour de Rome? On lui communiquerait les arrêts des autorités compétentes, sans qu'elle pût savoir officiellement s'ils émanaient d'un tribunal civil ou d'un tribunal ecclésiastique. A propos de cette affaire, Nesselrode esquissait la tactique à suivre en général avec Rome, en termes fort précis :

Éviter tout différend, n'élever sans nécessité impérieuse aucune question de principes, ne demander le renouvellement des arrangemens divers dont le culte catholique a éprouvé le besoin dans les États de l'Empereur depuis la conclusion de la paix, ne les demander qu'à mesure que le tems pour lequel ces arrangemens ont été stipulés expirera, en obtenir la prolongation pour le même tems et ne jamais admettre de discussion sur les titres qui non seulement assurent à Sa Majesté le droit, mais qui lui imposent le

(1) Relation de Bernetti. Ostini à Somaglia, Vienne, 7 avril 1826, et note de Mgr. Castracane, *AE*, *Russia*, III, 816-817.

devoir d'exiger du Clergé Catholique de son Empire et du Royaume de Pologne une obéissance toujours indépendante de toute autorité étrangère, tel est le système que l'Empereur est décidé à suivre dans ses relations avec le Pape...

Ce programme, le ministre de Vienne Tatistchev le résumait en trois mots expressifs : *Faire sans dire.* Il fut trop fidèlement suivi (1).

On en fit l'essai l'année suivante. Le 15 mai 1827, Italinski notifia officiellement le décès de l'archevêque de Mohilev, survenu cinq mois plus tôt. L'empereur, ajouta-t-il, venait de lui « désigner » Mgr Cieciszewski, évêque de Loutsk, pour successeur, et ce choix ne manquerait pas de « rencontrer l'approbation » du Saint-Père. Dans son oukase, Nicolas s'exprimait en termes plus nets : « Nous élevons ce Prélat à la dignité d'Archevêque métropolitain des Églises catholiques-romaines en Russie, lui conservant en cette qualité le siège de Loutsk ; et Nous le dispensons en même temps de présider le Collège ecclésiastique catholique romain. »

Mgr Gaspar Colonna Cieciszewski était un évêque accompli. Pieux, savant, zélé, il ne semble mériter qu'un rerpoche, celui d'une complaisance excessive envers la Société Biblique. Selon Arezzo, c'était un véritable apôtre, l'honneur de l'épiscopat, le flambeau le plus brillant de l'Église de Pologne. Ce choix, dans d'autres conditions, eût été excellent. Mais Arezzo, dès 1807, regrettait son âge avancé et sa santé délicate. En 1827, il avait quatre-vingt-deux ans révolus : perclus, à moitié sourd, presque entièrement aveugle, il pouvait à peine tracer sa signature et ne marchait que guidé et soutenu par ses domestiques. Après un nonagénaire, un octogénaire impotent, voilà le prélat qu'un oukase mettait à la tête du plus vaste diocèse du monde, sans présentation ni entente préalable, par un étrange abus du droit de nomination que Rome n'avait jamais reconnu au tsar de Russie (2).

(1) Nesselrode à Italinski, 3 septembre 1826. *AE, Russia*, IV, 440-442.
(2) Italinski à Somaglia, 15 mai 1827, *A. E. Rapporti*, XII, 291 ; oukase

A la veille de mourir, Consalvi conseillait à Léon XII, relativement à la Russie, « une circonspection qui ne dormît pas un seul jour ». Le pape fut fidèle à ce mot d'ordre. La nomination irrégulière du nouveau métropolitain lui fit croire que le moment était venu d'aller à la racine du mal dont souffrait l'Église en Russie, de l'étudier dans toutes ses manifestations et toutes ses causes et d'y apporter le remède convenable. Sur son commandement, on compulsa de nouveau les documents déjà anciens des nonces Litta et Arezzo, les renseignements postérieurs d'informateurs officieux, comme Lochmann et Ambroise Campodonico, les dossiers des négociations récentes avec le gouvernement impérial. Un clergé à demi ruiné et avili, les familles catholiques désolées par le fléau du divorce, la formation des clercs échappant presque entièrement aux évêques et confisquée par les pouvoirs civils, un petit nombre de diocèses d'une étendue immense que la mort ou l'exil privait depuis trop longtemps de leur chef : Vilna depuis onze ans, Minsk depuis douze ans ; l'Église ruthène en décadence ; 60 000 Arméniens sans évêque et sans séminaire et pour ainsi dire abandonnés, tel était le bilan. Encore quelque temps, et ce serait la ruine.

Constater le mal était facile. Trouver un remède efficace et pratique l'était beaucoup moins. Les cardinaux Pacca, Castiglioni, Cappellari, di Gregorio, Zurla, Micara, réunis le 25 août dans les appartements du cardinal secrétaire d'État, sentirent cette difficulté. Deux partis s'offraient à leurs délibérations. Il s'agissait de réorganiser l'Église en Russie et en Pologne ; mais où valait-il mieux négocier, à Rome ou à Pétersbourg? Opter pour Rome, c'était risquer de discuter dans le vague. Depuis 1807, date où Arezzo avait écrit sa relation, aucun rapport autorisé n'avait renseigné à fond le Saint-Siège sur ce qui se passait dans l'immense empire du Nord. Aucun agent qualifié ne pouvait combler cette lacune, et la sévérité des lois défendant toute communication ne laissait filtrer que des

du 28 février/12 mars, THEINER, *Die neuesten Zustände*, I, 501, n. 65 ; Lochmann à Somaglia, 24 octobre 1827, *AE*, *Russia*, III, 838-841.

informations dont on ne pouvait contrôler la valeur. Force serait de s'en remettre à la source officielle, à ce que transmettrait le gouvernement par l'organe de son ministre, et de courir grand risque d'être dupé et joué. Aller discuter à Pétersbourg, c'était courir les aventures. Où trouver un négociateur assez expérimenté et assez bien informé pour aborder une tâche aussi vaste et aussi complexe, sans conseillers, sans bibliothèque, sans archives où recourir pour étudier les précédents? Comment lui donner des instructions assez précises et assez détaillées pour le guider à travers toutes les difficultés? Il lui serait facile d'abuser de ses pouvoirs et de tomber dans les pièges qu'on ne manquerait pas de lui tendre. Il n'y avait qu'un moyen de tout concilier : on enverrait en Russie un ambassadeur extraordinaire qui étudierait la situation et en rendrait compte ; alors seulement le Saint-Siège entamerait la négociation du concordat projeté.

Ce programme était beau, mais était-il viable? On escomptait le consentement de Nicolas ; s'il refusait, tout échouait. Or, pouvait-on attendre autre chose qu'un refus de la part du nouveau souverain? Son orgueil grandissait à mesure qu'il se voyait l'objet de cajoleries de tout ce qu'il y avait de puissant en Europe. Les conseillers du Saint-Père sentaient la difficulté. Mais à leurs yeux, la situation réclamait un remède ; Pie VII avait jadis, dans des jours plus sombres, osé s'adresser à Catherine. A son exemple, le pape écrirait à Nicolas : il lui exprimerait sa douleur et ses craintes, lui rappellerait les clauses des traités qui, en partageant la Pologne, assuraient respect et protection à l'Église catholique, et les assurances renouvelées tant de fois par le gouvernement impérial ; il lui proposerait enfin d'entrer en négociation en vue d'un accord régulier et définitif.

Léon XII devait présider la discussion de la Commission cardinalice ; sa santé délabrée l'en empêcha sans doute. Le rapport qu'on lui en soumit ne le tira pas de ses doutes : il se fit remettre par écrit l'avis des cardinaux pour les étudier à loisir. Les mémoires de Cappellari, de Castiglioni et de Pacca méritent d'être retenus, à raison de leurs au-

teurs et de leur contenu. Le langage du futur Grégoire XVI était plus pressant. Du fait de l'autorité civile, les Églises de Russie n'avaient de catholique-romain que le nom : le système qui les accablait était foncièrement anticatholique et antiromain, et par là même incompatible avec la constitution divine de l'Église. Jusqu'ici on avait patienté et sacrifié au bien de l'unité ce que réclamait la justice : maintenant l'unité menacée commandait au Saint-Père de parler et d'agir. S'il échouait, ses démarches dégageraient la responsabilité du Saint-Siège, dicteraient leurs devoirs aux évêques, réconforteraient les catholiques et ralentiraient les progrès du mal.

Les deux autres cardinaux furent plus hésitants, plus réservés. Castiglioni se montra sceptique sur l'utilité d'une nouvelle ambassade à Pétersbourg. Qu'avait-on gagné aux précédentes? Quelques promesses, fort mal tenues. Il soulignait à propos le caractère de la politique russe : *Non retrocede;* elle ne fait jamais machine en arrière. Ce qu'elle tient, elle le gardera, et fera payer cher des concessions de détails qui ne changeront rien à la situation. Donc, négociation à Rome ou ambassade en Russie, avant de s'y engager, il faudra aller très lentement. Pacca, lui, aurait préféré le premier parti. Mais le gouvernement russe ne seconderait pas les vues du Saint-Siège. « Si le Seigneur, disait-il, inspire le Saint-Père » d'écrire à l'empereur Nicolas ou de parler, en audience particulière, au ministre de négociations à ouvrir, alors « peut-être il arrivera ce qui, selon les vues humaines et le cours ordinaire des choses me paraît à moi sinon impossible, du moins extrêmement difficile ». Il rappelle la mission secrète de Commendon en Angleterre à la mort d'Édouard VI, celle du Père Possevino auprès d'Ivan le Terrible et se demande s'il n'y aurait pas lieu de suivre l'exemple de Jules III et de Grégoire XIII. Au moins, que le pape écrive sans retard à quelque évêque de Russie ou de Pologne, dont la fidélité soit au-dessus de tout soupçon ; qu'on lui manifeste sa douleur de voir sa mission de pasteur suprême entravée et rendue impossible, et son vif désir d'être renseigné sur les moyens à employer pour mettre fin à cette situation into-

lérable. En tout cas, il faut qu'une application sérieuse et sans trêve aux affaires ecclésiastiques de Russie et de Pologne compense dorénavant le silence gardé depuis tant d'années (1).

Cette discussion prolongée n'aboutit à rien. Le pape jugea que le temps n'était pas venu de tenter l'effort considérable qu'on lui proposait. Un an plus tard, après de nouvelles délibérations, il se décida à préconiser, au Consistoire du 23 juin 1828, Mgr Cieciszewski, archevêque de Mohilev. Le coadjuteur de Loutsk, Piwnicki, devint coadjuteur de Mohilev, avec future succession, et le nouvel archevêque conserva l'administration de son ancien diocèse. La lettre où le prélat est informé de ces décisions trahit les préoccupations de Léon XII. « L'état si déplorable des diocèses latins de l'Empire, surtout de ceux que l'absence prolongée de pasteurs a jetés dans les plus grands désordres, se déroule à nos yeux : quels soucis et quelles angoisses il nous cause, nous ne trouvons pas de mots pour le dire (2). »

Le pape et le tsar échangèrent des lettres ces années-là, mais sur un autre sujet. Nicolas était en guerre avec la Porte, et depuis plusieurs mois les Turcs persécutaient les catholiques à Constantinople et ailleurs, et massacraient les Arméniens. Léon XII recommanda, le 30 mai 1828, la cause de ces malheureux à l'empereur de Russie. « Ma plus intime conviction, répondit Nicolas, les institutions de mon Empire et les maximes de tolérance constamment pratiquées par mes prédécesseurs me font une loi de compatir aux souffrances de tous les chrétiens, quelles que soient les nuances d'opinion qui les séparent de la communion de mes ancêtres. » Mais des récriminations atténuaient ces promesses. « ...Il importe que Votre Sainteté connaisse dès à présent sur ce sujet ma pensée tout

(1) *AE*, *Rapporti*, XII, *sess.* nº 107 (25 août 1827) : *Relazione* de Mgr Castracane ; *Sentimento* de Castiglioni, 298-301 ; de Cappellari, 302-312 ; de Pacca, 314-318. Ces rapports sont autographes. Celui de Pacca porte au dos cette indication : *Russia, Fogli del card. Pacca*, de la main de Léon XII.

2) Léon XII à Cieciszewski, *Nihil magis optantibus* et *Officii nostri*, 23 juin 1828 ; Theiner, *Die neuesten Zustände...*, II, 145-148.

entière. Le clergé catholique et les missionnaires répandus dans le Levant paraissent malheureusement animés d'un esprit d'intolérance peu analogue aux préceptes de notre Sainte Religion. Ces dispositions hostiles, propagées par leur ministère, ont dès longtemps fait éclore en Grèce un germe de désunion et de haine, au lieu de l'esprit de concorde et de fraternité qui aurait dû animer les chrétiens de tous les rits. » Le pape était invité à user de son autorité spirituelle pour guérir une « plaie profonde » dont « l'humanité s'affligeait ». Alors seulement l'empereur, « d'après le principe d'une réciprocité parfaite, ne marchanderait pas sa protection aux Latins et aux autres chrétiens unis à Rome ». Dans une note au prince Gagarine, successeur d'Italinski, Nesselrode insistait sur « l'esprit de fanatisme et de haine auquel quelques prêtres catholiques ne paraissaient pas étrangers » (1). La défiance et l'hostilité percent dans cette correspondance ; elles se manifesteront mieux encore dans la question de l'Église grecque-unie.

III

L'histoire de l'Église ruthène sous la domination russe est une longue suite d'infortunes, qu'aucun effort ne devait conjurer. Elle avait jusqu'alors vécu au sein d'une puissance catholique, côte à côte avec l'Église latine, plus puissante et plus riche, dont elle subissait l'attraction. Les Unis prenaient aux Latins, notamment dans la liturgie, des usages qui finirent à la longue par les distinguer nettement des schismatiques ; les Latins enlevaient trop souvent aux Unis leurs fidèles, passant outre aux défenses formelles que le Saint-Siège ne manqua pas de leur signifier. Cette Église uniate, latinisante et polonisante, les Russes l'eurent toujours en horreur. Tout, en elle, leur était odieux : ses origines, dues à ce qu'ils appelaient la

(1) Léon XII à Nicolas, 30 mai 1828, AV 268 : 1828. Nicolas à Léon XII, camp de Bazardgik, 2 juillet, *AE*, *Russia*, IV, 74-75 ; Nesselrode à Gagarine, AV 268 : 1828.

trahison de Florence ; son romanisme : elle était le pont destiné à faire passer les orthodoxes sous le joug de la primauté romaine ; son polonisme : grâce à elle, des populations russes avaient été ravies à Moscou et gravitaient maintenant dans l'orbite de Varsovie. Avec la Pologne partagée et détruite disparaît la barrière qui défendait l'Église unie. Jusqu'alors, un zèle indiscret et trop entreprenant, un nationalisme étroit l'avaient gênée et maintenue dans une condition humble et dépendante, comme celle de la plupart de ses fils, et le ressentiment cuisant de ces humiliations ne devait jamais la quitter. La voilà tout à coup incorporée au grand empire orthodoxe, livrée à ses ennemis et vouée à disparaître. En vain le traité de partage garantit aux catholiques romains *des deux rites* la possession imperturbable de leurs propriétés et de leurs églises, le libre exercice de leur culte et de leur discipline : l'encre est à peine séchée que la guerre recommence.

Avec Catherine, c'est la manière forte : la hiérarchie uniate est supprimée ; les pelotons de gendarmes, escortant les popes orthodoxes, parcourent les provinces nouvellement annexées, et ces missions militaires produisent des fruits merveilleux, tandis que de nombreux Ruthènes voulant rester fidèles à Rome, se jettent dans les bras des Latins. C'est à bref délai l'extermination souhaitée. Paul Ier, incohérent dans ses mesures, partage la même haine. A ses yeux, les Unis ne sont « ni chair ni poisson », ni catholiques ni orthodoxes ; il exclut leurs représentants du département catholique, ébauche du futur Collège. Alexandre louvoie, hésite. Il rend à Rostocki, dépouillé par Catherine, son titre et ses prérogatives de métropolite ; il lui donne des successeurs : Lissowski, Kochanowicz, Bulhak ; il crée un département de l'Église unie dans le Collège ecclésiastique. Mais l'arbitraire caractérise ces mesures ; Rome n'est jamais consultée et n'y prend aucune part ; elle assiste impuissante aux violations les plus étranges des lois canoniques. Ainsi la dignité de métropolite, au lieu de demeurer attachée à un siège déterminé, erre d'un évêché à l'autre, de Plotsk à Loutsk, puis à Brest, au gré du gouvernement.

Les relations du Saint-Siège avec l'Église unie deviennent rares et précaires. Si Rome se réserve d'instituer le métropolite et de prononcer le dernier mot sur les causes majeures, c'est le métropolite qui institue les évêques et concentre en ses mains à peu près tout le gouvernement de l'Église, dont il est le chef. Centre secondaire et subordonné, l'union à Rome n'existe pour ainsi dire que par lui, et dans la mesure où il le veut. Or, à Rostocki, dont la persécution fait resplendir la fidélité, succède un prélat énigmatique, Héraclius Lissowski. Un mystère impénétrable enveloppe ses pensées et ses intentions. Il parle d'union avec les orthodoxes ; mais certaines paroles, certaines démarches semblent trahir le désir d'être absorbé par eux. Sous prétexte d'accomplir un vœu, il part soudain pour la Terre-Sainte, à l'insu et sans permission de Rome ; à Jérusalem, il traite avec les prélats schismatiques comme s'ils étaient de sa communion ; revenu, on le voit porter la barbe, garder les vêtements et tout l'extérieur d'un vladyka orthodoxe. Il meurt sans avoir jamais demandé au Saint-Siège de le confirmer dans sa dignité.

Le malheur aurait dû, ce semble, rapprocher les catholiques des deux rites et leur apprendre à vivre en paix. Il n'en est rien. Siestrzencewicz a lu nettement, dans les intentions du gouvernement, la condamnation à mort de l'Église unie : les Latins seuls sont tolérés ; et les Ruthènes seront anéantis : si on veut sauver leur foi, il faut sacrifier leur rite. Ce parti lui plaît doublement : tout en sauvant les catholiques du schisme, il combat une juridiction rivale. Il se met donc à latiniser les Unis avec ce beau mépris des défenses romaines qui le distingua toujours. De là des plaintes, des réclamations, des procès qui traînent sans fin, et aboutissent à la défaite de l'archevêque de Mohilev, contraint de restituer ses conquêtes. Le fonds de rancune et d'antipathie déposé dans les cœurs fermente et s'aigrit.

Au sein de l'Église unie règne une profonde discorde entre séculiers et réguliers. Les Basiliens sont riches et influents : nombreux monastères, vastes domaines, beaux revenus, écoles, paroisses, tout concourt à leur faire une

position privilégiée. Les évêques les protègent : presque tous sortent de leurs rangs. Le Saint-Siège les aime : beaucoup ont étudié à Rome, leur cœur est demeuré romain, comme leur doctrine, on sait là-bas qu'on peut compter sur eux. En face du clergé noir se dresse le clergé blanc. Non pas précisément le bas clergé séculier, besogneux, chargé de famille, à peine plus instruit et mieux élevé que les paysans, dont il partage la vie. Il y aurait beaucoup à faire pour améliorer le sort de ces prêtres ; ils sont les plus à plaindre, et ils se plaignent le moins : vienne la persécution, et dans l'ensemble ils montrent qu'ils sont de la race dont on fait les martyrs. Les ennemis des Basiliens, ce sont surtout les dignitaires : doyens, membres des consistoires, professeurs, chanoines. Ils détestent les sympathies romaines des moines, jalousent leur crédit, et surtout convoitent leurs biens. Ils ne cessent de gémir, de récriminer, de pétitionner pour obtenir des réformes et des améliorations, des fondations de séminaires, des augmentations de revenus. Qui en fera les frais? Les couvents basiliens. On en supprimera une partie et on en confisquera les rentes. A supprimer ces foyers de latinisme, l'Église gagnera et l'État ne perdra rien. Si les Basiliens désolés tournent leurs yeux vers Rome, lointaine et impuissante, le haut clergé tient les siens fixés sur l'État schismatique, si généreux envers l'Église dominante. C'est lui qui distribue, à qui sait lui plaire, la manne enviable des honneurs et des profits : charges, allocations, décorations dont on est friand : « Une petite croix à la poitrine ou au cou, c'est une récompense très désirablé et on fait tout pour l'avoir. » Rome et la Sainte Union n'inspirent à ce haut clergé que froideur et indifférence ; bientôt il sera mûr pour la défection. Que se présente un homme hardi et sans scrupules, décidé à pousser l'affaire à fond, il saura l'entraîner sans trop de peine. C'est parmi les chanoines, les assesseurs consistoriaux et les doyens que se recruteront les signataires de l'acte d'apostasie de 1839 (1).

(1) P. Pierling, *la Russie et le Saint-Siège*, V, 380-388 ; Kiprianovitch, *Jizn Iosifa Siémachki*, chap. iii ; P. O. Bobrovski, *Rousskaïa gréko-ouniats-*

Beaucoup de ces personnages sortaient du séminaire général de Vilna. Nous n'avons pas à faire l'histoire de cette institution malfaisante. En l'érigeant en 1808, Alexandre Ier ne fit que copier servilement Joseph II, à qui revient tout l'honneur de cette triste invention. Jusqu'à 1832, avec une courte interruption de 1812 à 1816, les clercs des deux rites, séculiers de tous diocèses et réguliers de toutes robes, s'y entassèrent pêle-mêle en vue d'être initiés à une formation « supérieure ». Évêques et supérieurs d'ordres n'y avaient ni part ni contrôle : l'État en disposait en maître, s'en rapportant à la Commission d'éducation de Lithuanie et à l'Université de Vilna. La Faculté des « sciences morales et politiques » donnait l'enseignement, car il n'y avait pas, à proprement parler, de Faculté de théologie, il n'y avait que trois théologiens, et quels théologiens ! On ne pouvait certes pas leur reprocher de retarder sur leur siècle. Leurs manuels, importés d'Autriche et d'Allemagne, contenaient la quintessence du joséphisme ; tels l'exégète Jahn, l'historien Dannenmayer, le canoniste Rechberger, le moraliste Reyberger : ils étaient tous à l'index, sauf un autre moraliste obscur, Pollaschek, et Klüpfel, auteur d'une théologie dogmatique qu'on pouvait enseigner d'un bout à l'autre en une année. Pourquoi Rome ne l'avait-elle pas condamnée? Sans doute parce qu'elle ne la connaissait pas. Albert le Grand, saint Thomas, saint Bonaventure, tout le moyen âge, c'est pour lui la théologie barbare ; l'âge d'or date de Marie-Thérèse et surtout de l'incomparable Joseph II. Comme leurs livres, les professeurs enseignent surtout une chose, et ils l'enseignent bien : le mépris du Saint-Siège. Sa primauté est mise en doute, ses lois sont bafouées, ses prérogatives traitées d'usurpations. Le professeur d'histoire et de dogme, Klongiewicz, plus tard évêque de Vilna, n'échappe pas à ce reproche ; son collègue Cappelli, un laïque venu d'Italie, le mérite en plein. Il caricature dans sa chaire le droit canonique. Dans son cours on trouve la râclure des

kaïa tserkov...; Lochmann à Séveroli, 18 septembre 1814 ; à Litta, 15 août 1817 (*AE, Russia,* I, 865-871) ; Campodonico à Cappellari, Pbg., 15 juin 1829 ; *ibid.*, IV, 79-90.

ouvrages gallicans, jansénistes, fébroniens, voire protestants, et le commentaire oral dont il l'accompagne est émaillé de plaisanteries indécentes à l'adresse des papes, des évêques, des conciles, des moines, du célibat, des indulgences. Parle-t-il du Concile de Trente? Il affirme que les papes achetaient ses décisions à prix d'or, et à propos de la phrase : *Dictante Spiritu Sancto*, il dit à ses élèves : « Ce n'est pas en forme de colombe que le Saint-Esprit est apparu au Concile de Trente, c'est en forme de cassette. » De si belles leçons portèrent leurs fruits, croyons-en ceux qui les écoutèrent. « C'était un plaisir, raconte Siémaszko, d'entendre mon vénéré professeur Klongiewicz, avec quel feu il s'emportait contre les abus [de Rome], et comment il compulsait toutes les sources pour justifier ses leçons et compléter Klüpfel. » Après avoir rendu à Cappelli le témoignage qu'il mérite, il conclut : « Il n'y a pas, je pense, une seule Académie orthodoxe où les élèves entendent sur les abus de Rome ce que j'ai entendu, moi, de la bouche de ces deux professeurs : quant à l'Église orthodoxe, ils n'en soufflaient pas mot, sans doute par peur. Il n'est pas étonnant que j'aie quitté Vilna sans préjugés contre celle-ci, et avec de fortes préventions au contraire contre l'Église romaine. » Antoine Zoubko, condisciple de Siémaszko et plus tard son complice, affirme avec raison que le séminaire général de Vilna était le seul à ne pas enseigner les « sciences ultramontaines », aussi les moines le regardaient « comme une officine de francs-maçons ». D'admirables prélats, comme Mgr Holowinski et Mgr Beresniewicz en sortirent indemnes ; mais d'autres, et non des moindres, gardèrent jusqu'à leur dernier jour la tare de cet enseignement délétère (1).

(1) Mgr Symon, *Academiae Eccl... Petropolitanae origo et fata* (*Acad... Petropolitanae*, 1885, 13-25) ; *De catholica facultate theologica in Univ... Vilnensi* (*ibid.*, 1888, 15-108) ; Jozef Bielinski, *Universytet Wilenski*, surtout II, 546-547, 635-636 ; Siémaszko, *Zapiski*, I, 16 ; Zoubko, *Pismo...* (tiré à part du *Viestnik Zap. Rossii*, Vilna 1865) ; *Relazione* de Mgr Castracane, *AE Rapporti*, t. XII, *sess.* 107, *stampa*, p. 43-45.

IV

Vers 1828, l'Église uniate possédait en Russie quatre diocèses : l'archevêché de Polotsk et les trois évêchés de Vilna, Loutsk et Brest. Vilna était administré par un suffragant. Six évêques, trois diocésains et trois suffragants ou auxiliaires, gouvernaient environ 2 000 prêtres séculiers, 600 religieux, 80 religieuses et près de 1 428 000 fidèles. C'est alors surtout qu'il aurait fallu au gouvernail un homme de cœur et de tête, qui sût prévoir, vouloir et agir. L'évêque de Brest, Josaphat Bulhak, depuis 1818, exerçait, avec l'agrément de Rome, les fonctions de métropolite. Outre sa science et ses bons principes, Arezzo vantait jadis son dévouement au Saint-Siège ; en fait, jusqu'à sa mort, il demeura fidèle. Mais c'était un septuagénaire, usé au delà de son âge, doux et pieux, ami de la solitude et ne s'occupant pas des affaires, timide et quelque peu borné : un de ces personnages passifs et résignés qui croient avoir atteint les bornes du possible en tenant toujours les bras croisés. Décrépitude précoce, faiblesse engourdie et gémissante jointe aux meilleures intentions, voilà l'héritier du nom et de la mission de saint Josaphat. Bulhak avait d'ailleurs un faible pour les décorations et plus encore pour l'argent. De plus, on l'avait vu trôner aux séances de la Société Biblique russe, aux côtés de l'archevêque de Mohilev et du métropolite orthodoxe.

Des autres évêques, il y a peu à dire. Sauf un seul, ils sont tous effacés, tous valétudinaires. De 1827 à 1833, tous meurent. L'archevêque Krassowski, alcoolique invétéré, se voit enlever l'administration de son diocèse : il en rend responsables les Basiliens, qu'il poursuit depuis longtemps de sa haine. Seul l'évêque de Loutsk, Jacques Martusewicz, fait figure d'évêque ; en 1839, il aurait résisté et risqué sa vie pour sauver la foi de son peuple. « Que ne suis-je plus jeune, dit-il un jour, j'aurais fait comme Josa-

phat ! » Élève des Jésuites, il leur garda jusqu'à sa mort une estime et une affection qui s'épanchaient en louanges hyperboliques. Il tenait d'eux, et il s'en vantait, les doctrines romaines et l'amour passionné du centre de l'unité. Aussi ceux qui complotaient d'en détacher l'Église unie, voyaient-ils en lui le plus dangereux des adversaires, « plus papiste qu'un Jésuite ».

Par quelle fatalité ce zélé partisan de Rome a-t-il fait la fortune de celui qui devait s'en séparer avec tant d'éclat? C'est l'évêque de Loutsk qui envoya Joseph Siémaszko, jeune « popovitch » sans fortune, au séminaire général de Vilna ; c'est lui qui l'ordonna prêtre avant l'âge requis, le fit assesseur de son consistoire avant qu'il ne fût diacre, l'envoya siéger, à vingt-quatre ans, au Collège ecclésiastique de Pétersbourg. L'excellent prélat était coiffé de ce jeune séminariste de belle intelligence et de bonne mine. Pouvait-il deviner que ce jeune favori si choyé le trahirait un jour comme il trahirait l'Église? En 1830, Siémaszko, devenu évêque et vicaire de Martusewicz, traquera, « le cœur serré », comme il dit, son vieux protecteur, opposant fanatique qu'il faut briser à tout prix. Dans quelles dispositions il quitta Vilna, nous le savons. A Loutsk et surtout à Pétersbourg, à mesure qu'il se passionne pour les affaires d'Église, ses desseins se précisent et les velléités deviennent résolutions. Esprit vigoureux, mais positif et pratique, il dédaigne les abstractions ; ce qui lui va, c'est la chicane, la procédure : étudier des rapports, rédiger des mémoires, débrouiller l'écheveau empêtré des litiges évoqués au Collège. Cette besogne l'absorbe, avec la lecture, même de Walter Scott, — ce qui est bien innocent, — et le théâtre, — ce qui l'est moins. A quel moment jeta-t-il par-dessus bord la foi romaine, il ne l'a pas dit. Attraits de rite et de race, nationalisme exagéré, antipathie contre Latins et Polonais, claire vue de l'impasse où on voulait acculer l'Église unie sacrifiée d'avance, perspectives alléchantes d'avantages matériels, ambition d'un grand rôle à jouer, toutes ces causes jouèrent à la fois et longtemps, et on ne voit pas ce qui se leva jamais dans son âme pour en conjurer l'effet. En 1827, il

était de cœur membre de l'Église orthodoxe. Il travaillait même à en démontrer la vérité dans un ouvrage destiné à lui servir d'apologie, lorsqu'une besogne plus pressée vint l'absorber tout entier (1).

Causant un jour avec le directeur des cultes étrangers Bloudov, Nicolas rappela en passant combien la vue des prêtres uniates le choquait jadis, quand il commandait une brigade de la garde en Lithuanie. « Comment pourrait-on s'y prendre, dit-il, pour les amener à nous? — C'est difficile, répondit Bloudov ; il faut bien prendre garde en tout ce qui touche la conscience et la foi, vu nos principes de tolérance universelle. Si parmi leur clergé on pouvait découvrir des gens qui consentissent à nous seconder, alors sans doute on pourrait réussir. — Je ne veux rien précipiter, répliqua Nicolas, je ne demande pas qu'on fasse vite ; je désire seulement que nous ne perdions pas cette affaire de vue. » Quelques mois plus tard, l'empereur manda Bloudov. « Pendant que tu cherches, lui dit-il, moi, j'ai trouvé un homme. Tiens, lis. » Et il lui tendit un mémoire, à l'écriture nette et fine. C'était le tableau lamentable de l'Église unie, pauvre, avilie, persécutée par les Latins, s'obstinant à garder les rites de ses ancêtres. Bloudov le parcourut : la vigueur du style et la clarté de l'exposition le frappèrent. « Oui, s'écria-t-il, voilà en effet une trouvaille. Permettez-moi, Sire, de faire venir cet homme et de causer avec lui. — Eh bien, fais comme tu voudras. » Un bref rapport de l'amiral Chichkov, ministre de l'Instruction publique, servait d'introduction à ce long mémoire. Il était l'œuvre de Joseph Siémaszko.

De platoniques doléances n'auraient satisfait personne. L'auteur indique d'une main sûre les résolutions à prendre. « Je ne veux pas, dit-il, approfondir les moyens d'agir sur l'esprit des Latins : c'est une machine plus compliquée et plus lourde ; on n'en viendra pas aisément à bout. Mais les Uniates... il ne faut que les éloigner tant soit peu des

(1) Arezzo, *Relazione*, CXI, § 1 ; Campodonico à Cappellari, 15 juin 1829 (*AE, Russia*, IV, 80). Pelesz, *Gesch. der Union*, II, 801 ; Siémaszko, *Zapiski*, I, 53-54 ; 8-31 ; 577-578 (rapport à Bloudov, 30 septembre 1830).

Latins... donner, par l'éducation, la direction voulue au clergé de 1 500 paroisses uniates, et le peuple suivra sans difficulté le chemin que lui montreront ses pasteurs. » Qu'on crée donc et qu'on organise les séminaires ; que sur 80 monastères basiliens on en supprime 60 et qu'on réduise les 20 survivants à l'impuissance ; qu'on remanie la hiérarchie et la répartition des diocèses ; qu'on les soumette à un collège spécial entièrement indépendant du collège catholique ; qu'autour de chaque évêque on groupe un haut clergé dont on s'assurera le dévouement par des pensions et des décorations. Les évêques, il faut s'y attendre, ne marcheront qu'avec répugnance ; que des mesures appropriées leur ferment toute échappatoire, et qu'une surveillance rigoureuse, à laquelle ni collège, ni consistoires, ni évêques ne se dérobent, en assure l'exécution : à ce prix, l'union sera désunie.

Celui qui en réalité « découvrit » Siémaszko, ce fut le directeur des Cultes étrangers, Kartachevski. Une conversation à fond avec lui l'enchanta et lui révéla des aperçus si nouveaux, qu'il le pria de les lui exposer par écrit. Le 13 novembre, il eut le mémoire et le fit lire à Chichkov : émerveillé lui aussi, le ministre le transmit le lendemain à l'empereur et en reçut le jour même ce billet crayonné à la hâte : « C'est avec une satisfaction particulière que j'ai lu le mémoire que vous m'avez envoyé. Jepartage entièrement cette manière de voir ; je me réjouis d'avoir eu la chance de trouver dans l'Église unie un homme qui, peut-être, pourra nous seconder dans une affaire dont je m'occupe sans cesse et que je réaliserai avec l'aide de Dieu. Vous pouvez lui faire savoir que je suis très satisfait d'avoir fait sa connaissance. » Il y avait de quoi. De la place qu'il assiégeait, s'avançait vers lui, prévenant ses désirs, l'homme qui ouvrirait la brèche et conduirait l'assaut (1).

A l'œuvre donc, et hardiment ! Siémaszko s'y mit avec fièvre, multipliant plans et projets. Pendant deux ans,

(1) Wigel, *Vospominaniia*, 7e partie, éd. 1865, III, 137-138 ; Siémaszko, *Zapiski*, I, 31-44 ; A. Popov, « Nieskolko dokoumentov... », *Journal du ministère de l'Instruction publique*, nº 143 (1869), 265-288.

il se surmène, au point de compromettre sa santé. A son sacre, en 1829, on murmure : « Ce n'est guère la peine, il n'a pas longtemps à vivre. » Programmes généraux et questions de détails et d'application, c'est lui qui étudie, prépare, inspire, dirige tout, à coup de mémoires et de conférences journalières avec Kartachevski, avec Bloudov. Celui-ci, homme du monde, n'entend presque rien aux choses d'Église ; cette affaire, au fond, le dégoûte et il lui échappe de dire qu'il ne l'aurait même pas effleurée, s'il eût prévu qu'il en serait chargé ; il est froid, soupçonneux, hésitant. Siémaszko le trouve mou ; des à-coups se produisent qui l'impatientent ; un moment même, il menacera de tout lâcher. Jusqu'alors, c'est comme si on n'avait rien fait : vexations et tracasseries, la dernière date du 9 octobre 1827, où défense expresse a été faite aux Basiliens d'accueillir dans leurs rangs les novices de rite différent. D'un vigoureux coup d'épaule, Siémaszko démolit tout, pour tout reconstruire : le 22 avril 1828, c'est fait. Ses premiers mois de travail aboutissent à un oukase qui réalise presque tout le contenu de son fameux mémoire. Le collège grec-uni est créé : plus de ces séances plénières des deux départements, où les Latins avaient leur mot à dire sur les affaires uniates. Aux quatre diocèses succèdent deux éparchies : celle de Russie Blanche (Polotsk) et celle de Lithuanie (Jirovitch), chacune avec son consistoire, ses séminaires, grand et petit, ses dix-huit protopopes ornés de croix pectorales et gratifiés de pensions, remplaçant les chanoines, et choisis parmi les ecclésiastiques « qui auront le mieux prouvé leur dévouement au Trône et leur zèle pour le bien de leur Église ». Les Basiliens passent sous la juridiction des évêques et des consistoires, qui sauront briser toute résistance et utiliser aux mieux les moines et leurs revenus. « Celui qui lira d'un bout à l'autre l'oukase du 22 avril, dit Siémaszko, s'il connaît tant soit peu la position antérieure des Unis, conviendra que c'était la destruction complète de l'ancien édifice et l'érection d'un nouveau. » Il ne se trompe pas ; c'est lui qui en avait fait les plans et taillé les pierres. Le métropolite Bulhak s'en rendit compte. La préparation

de l'oukase le laissa inquiet et passif. Vint le moment où il lui fallut mettre son nom au bas de la pièce décisive. Sombre, il s'exécuta et signa. Seul, le procureur du Collège ecclésiastique, commun aux deux sections, Krijanovski, essaya de se rebiffer : il reçut une admonestation, et se tint coi. La machine une fois montée fonctionna vite et bien. Personne ne lui fit obstacle. L'évêque Martusewicz tenta, avec grande précaution, de l'enrayer, mais en vain : on avait l'œil sur lui. On l'obligea notamment à présenter au collège les circulaires qu'il adressait parfois à son clergé.

Bientôt vint la récompense. Dans cet édifice tout neuf, bâti par les soins de Siémaszko, la grâce de l'empereur, sans l'autorité du Saint-Siège, l'introduisit. Un décret du 21 avril 1829 le fit évêque auxiliaire de Russie Blanche. Le 8 août, Bulhak, assisté de Martusewicz et de l'évêque latin Simon-Michel Giedroyc, le sacra dans l'église latine de Sainte-Catherine ; à Pétersbourg, il n'y avait pas d'église grecque-unie. Cela lui coûta. Pour s'en dédommager, il modifia, avec l'agrément de Nicolas, la formule du serment imposée aux évêques catholiques, et en ôta ce qui était « par trop contraire à sa conscience ». D'autres faveurs suivirent : riche chapelle épiscopale rigoureusement conforme au type orthodoxe, croix pectorale en brillants, ordre de Sainte-Anne de deuxième classe, dons répétés de 1 000 roubles en argent, 100 roubles par mois de frais de table : il ne nous en épargne pas le détail. Ainsi jadis l'apôtre, dont il ambitionnait la place et le rôle, compta et recompta trente deniers (1).

V

Pendant que cette trame s'ourdissait en Russie, on s'inquiétait à Rome, et de plus en plus on sentait la difficulté

(1) Oukase du 22 avril, publié le 8 mai. P. S. Z. II, n° 1977, t. III, 457-459 ; *Esposizione corredata...*, n° II, 3-6. Le « plan d'abolition » publié par Morochkine, *Viest. Evropy*, 1872, II, 623-643 et traduit en 1873 par le P. Martynov est une des pièces qui l'ont préparé. Siémaszko, *Zapiski*, I, 56-62 et suppléments indiqués.

de remédier au mal. Le Saint-Siège interviendrait-il? On crierait à l'usurpation, à la violation des droits souverains et des privilèges de l'Église unie. Resterait-il inactif? C'est sur lui qu'on jetterait la responsabilité de tous les abus. Puisque Rome ne fait rien, dirait-on, il faut bien que l'État s'en mêle. On savait bien que tout n'était pas parfait dans le clergé uni, mais on faisait la part de l'ignorance, de certains préjugés, des maux causés par la guerre et les bouleversements politiques : avec un peu de temps et beaucoup de bonne volonté, tout se tasserait et prendrait un cours régulier. On faisait surtout crédit au successeur d'Alexandre le bien intentionné : on croyait à sa bonne foi. En dépêchant vers lui Bernetti, Léon XII avait ordonné à son envoyé de plaider chaudement auprès du tsar la cause des Unis ; lui-même soulignait ce point dans son bref à l'empereur. La Propagande avait détaillé les desiderata à soumettre au gouvernement russe : appauvrissement des prêtres ruthènes, fermeture de nombreuses églises, suppression de monastères. Soit à Moscou, soit à Pétersbourg, Bernetti conféra plusieurs fois avec Bulhak. Loin de se plaindre, le métropolite fit entendre la note rassurante, optimiste. Des églises fermées? Oui, sans doute, mais on manquait de prêtres ; c'était le malheur des temps ; le gouvernement avait rouvert celles qu'on lui avait demandées, et on en réclamait d'autres. Quant aux couvents, il n'y avait rien à faire et l'ambassadeur le comprit. L'empereur n'avait-il pas renouvelé ses protestations de bienveillance? Il fallait s'en contenter et ne pas espérer provoquer des mesures satisfaisantes en Russie, alors que le pape lui-même, en pays catholiques, obtenait peu ou rien.

On connut assez vite à Rome l'oukase du 22 avril. On sut qu'il répondait aux propositions introduites par le département uni du Collège ecclésiastique, qu'on devait s'attendre à bref délai à une hécatombe de couvents basiliens. L'étonnement et l'alarme redoublèrent. On vit où tendaient ces mesures. La jalousie et la méchanceté n'y parurent pas étrangères, mais on les taxa surtout d'imprudence : on ne soupçonnait pas l'intrigue qui s'était

formée et dont les nœuds terribles se serraient désormais méthodiquement. Les projets, discutés un an plus tôt à propos des Latins, revinrent sur le tapis, proposés par les mêmes personnages : note au ministre, lettre aux évêques unis, ouverture de négociations, envoi d'un nonce en Russie. Le 21 décembre 1828, le cardinal Bernetti s'adressa au prince Grégoire Gagarine, successeur d'Italinski : il fit appel à la justice et à l'impartialité de l'empereur et le supplia de suspendre l'oukase ; on ne se refusait pas à négocier, on ne demandait pas mieux que d'envoyer quelqu'un pour engager la conversation.

Grégoire Gagarine n'était pas un fanatique. Mais lui et ses pareils, hommes du monde qui se piquaient de libéralisme dans les salons, suivaient en pratique des principes bien différents : le souci de leur carrière et de leur avancement les préservait de tout écart. Marié à une catholique, la sœur de Mme Swetchine, ses nombreux enfants étaient tous orthodoxes. Il se contenta de communiquer au cardinal une traduction authentique de l'oukase, et fit remarquer qu'on s'y appuyait uniquement sur l'acte d'union de 1595 : on ne pouvait, lui semblait-il, adopter un point de départ plus agréable au Saint-Siège et plus rassurant sur les vues du gouvernement. Quant à la proposition d'envoyer un nonce à Pétersbourg et de transmettre ce désir à sa cour, Gagarine la déclina courtoisement : le cardinal revenait de Russie, il avait traité avec le cabinet impérial, et il en connaissait assez les intentions pour ne pas se faire d'illusions décevantes.

Néanmoins le secrétaire d'État revint à la charge. Il s'appliqua encore une fois à faire ressortir ce que les mesures prises et celles qu'on préparait avaient de fatal pour l'Église ruthène. L'acte d'union de 1595 consacrait l'unité de foi, impliquait la reconnaissance de la primauté romaine, sauvegardait le rite et l'autonomie disciplinaire dans la mesure où le souffrait cette dépendance du centre de l'unité sans laquelle le catholicisme ne se conçoit point. L'oukase exaltait l'autonomie, brisait la dépendance, méconnaissait la primauté, compromettait la foi. Que restait-il de *l'union?* un vain mot. Le cardinal avait beau

jeu à passer en revue les institutions nouvelles, fruit de l'arbitraire gouvernemental, et à en dénoncer la portée. Il le fit patiemment, longuement, s'obstinant à tendre le rameau d'olivier qu'on ne voulait ni saisir, ni voir.

Nicolas et Bloudov avaient trouvé leur conseiller ès affaires d'Église : ils passèrent à Siémaszko la note romaine. Pour prendre un parti, ils voulaient s'éclairer de sa critique. Elle fut habile, hardie, insolente. Pas de querelles, ni d'explications avec Rome, déclare-t-il ; au lieu de politique, le gouvernement ferait de la théologie : cela ne lui convient pas. Qu'il se contente de la tranquilliser sur les transformations de l'Église unie. Les raisons qui font que Rome incrimine et condamne, ce sont précisément celles qui nous pressent d'agir. De telles mesures vous éloignent de nous : vous cesserez d'être unis, d'être catholiques ! Nous renonçons à l'union, au catholicisme, nous ne voulons plus de vous : voilà ce qui nous guide et nous soutient. L'ironie et l'invective animent tour à tour cette argumentation passionnée et tissue de sophismes. Il voit se lever dans les nouveaux séminaires une génération de « véritables pasteurs grecs-unis », qui sauront préserver et embellir le culte de leurs aïeux. « Que le Saint-Père se console, avec tous les gens de bien, à la perspective de ce charmant avenir réservé à l'Église unie, si petite et pourtant si précieuse à ses yeux ! » Piqué au vif par l'allusion à « un petit nombre qui ont été séduits par un esprit de cupidité et d'ambition » :

Dieu seul, s'écrie-t-il, connaît les cœurs et les pensées des hommes. Mais j'espère, confiant en la Providence du Très-Haut et les sages entreprises de notre gracieux Souverain, que la sainte affaire des Uniates ne sera pas livrée à des mains de traîtres ; qu'il se trouvera de vrais enfants de la patrie et des sujets fidèles à leur Souverain qui, méprisant les calomnies et les attaques cachées ou découvertes d'un parti puissant, lutteront pour cette œuvre par tous les moyens en leur pouvoir, en suivant le véritable chemin du devoir et de l'honneur ; qu'un million et demi de pauvres gens sans parole et sans voix, après avoir été pendant deux siècles le jouet de leurs ennemis du dehors et du dedans, trouveront enfin un refuge tranquille et sûr au sein de leur véritable Église, qui

saura les enchaîner à leur propre patrie par des liens indissolubles (1).

Ce mémoire enfiellé devait éclairer Gagarine ; son auteur pensait même qu'il ne serait pas mauvais de le communiquer au Saint-Siège : il couperait court à toute correspondance. Ni Nesselrode, ni le ministre n'essayèrent sans doute d'exorciser cette diatribe enragée, et jamais, semble-t-il, la Curie n'en entendit parler. Du reste, Léon XII mourait le 10 février 1829, et Pie VIII, au bout de quelques mois, le suivit dans la tombe (30 novembre 1830). L'affaire uniate fut renvoyée à des temps meilleurs, et le nouveau secrétaire d'État, Albani, n'eut à en régler qu'un minuscule épisode. Les Basiliens occupaient à Rome, depuis 1641, l'église des Saints-Serge et Bacchus, *la Madonna del Pascolo*. C'est là que résidait le procureur de l'ordre, avec quelques jeunes religieux qui suivaient les cours des universités romaines. Depuis le partage de la Pologne, le procureur restait seul avec un autre moine. A la mort du père Wilczynski, en 1829, il fallut lui donner un successeur ; d'où conflit entre la Propagande et la légation russe, car depuis 1818, cet établissement était rentré sous la haute protection et le domaine de la couronne impériale et royale. Le 5 novembre, une transaction provisoire intervint. Siémaszko étudia le dossier. La question lui parut embrouillée, les droits discutables, l'enjeu minime. Cette procure basilienne l'inquiétait : c'était Wilczynski, on le savait par Gagarine, qui avait, par ses rapports, suscité contre l'oukase du 22 avril ce qu'on appelait « les chicanes romaines ». Il fallait la supprimer. L'occasion était belle : on se montrait conciliant et généreux. Le 9 janvier 1830, le ministre eut à signifier que le tsar renonçait « comme Empereur et comme Roi de Pologne » à l'établissement en litige : les moines ruthènes de l'empire et du royaume n'enverraient plus désormais

(1) Bernetti, *Relazione...*, *AE*, *Russia*, III, 821 B... ; *sess.* 113, 28 septembre 1828, *AE*, *Rapporti*, XII, 856-862 ; Bernetti à Gagarine, 21 décembre 1828, 12 janvier 1829, *AE*, *Russia*, IV, 65, 71-73 ; Gagarine à Bernetti, 10 janvier 1829, *ibid.*, 66. Siémaszko, *Zapiski*, I, 64 et 510-519.

à Rome « aucun Recteur ni Procurateur ni clerc quelconque de leur Ordre », et ils n'y auraient plus, dès ce jour, de propriété. Telle était la décision invariable du souverain, dont le ministre était invité, sans ironie, à faire ressortir la magnanimité (1). Pie VIII savait à quoi s'en tenir. Quand il eut expiré, on trouva, parmi les papiers épars sur son bureau, plusieurs mémoires concernant l'état de la religion en Russie. Nul doute qu'il se préparait à la lutte, mais il n'en eut pas le temps. A la mort de Pie VII, les Ruthènes de Russie s'étaient associés en bons catholiques au deuil des Latins et de l'Église universelle : c'était leur droit et leur devoir, et selon la coutume, ils avaient célébré en grande pompe des services funèbres. A la mort de Léon XII et de Pie VIII, il n'y eut rien ; on s'abstint, tel fut le mot d'ordre. Plus d'un, on aime à le penser, en eut le cœur serré, et songeant à son Église crut entendre le glas qui en sonnait l'agonie (2).

(1) Convention Albani-Gagarine, 5 novembre 1829, AV 268 : 1834 ; Nesselrode à Gagarine, 9 janvier 1830, *AE*, *Russia*, IV, 155. Pelesz, *Gesch. d. Union*, II, 835 ; Tolstoï, *Le Catholicisme romain...*, II, 356-358.

(2) Campodonico à Cappellari, *lettre cit.*, 15 juin 1829.

CHAPITRE V

LA RÉVOLUTION POLONAISE DE 1831

I. Le soulèvement polonais. Grégoire XVI et Nicolas Ier. — II. Les Polonais à Rome : la mission de Badéni. — III. Les Russes à Rome : la demande Gagarine. — IV. Le bref à l'épiscopat polonais. — V. La revanche du vainqueur et les réclamations officielles. — VI. Les démarches officieuses : médiation de l'empereur François. — VII. Évêques et diocèses : négociations secondaires.

I

Le successeur de Pie VIII trouva l'Europe en pleine crise. Depuis les journées de Juillet, la tempête passait, secouant les peuples et ébranlant les trônes. Tout ce qu'il y avait d'artificiel et d'instable dans l'édifice construit à Vienne, menaçait de s'écrouler. Jacobinisme antichrétien, trop souvent dissimulé sous l'étiquette séduisante d'idées libérales, aspirations patriotiques, revendications religieuses qui fermentent presque partout, entrent soudain en ébullition, et lancent à l'assaut des gouvernements les sociétés secrètes, les groupements politiques, les partis nationaux. L'Irlande, l'Espagne, la Belgique, la Pologne, l'Italie frémissent et se soulèvent. Partout se posent, pour le Saint-Siège, les problèmes les plus délicats et les plus périlleux, d'autant plus que les nouveaux venus, insurgés au nom de la liberté, essayent d'enlever à l'Église le peu que lui en laissait la protection gênante des régimes disparus. Même chez lui et dans ses domaines, le pape se voit dans une position difficile, et les complications menacent de s'étendre jusqu'à une guerre européenne. Une partie de ses États se révoltent, et il est sans armée ; les moyens de conciliation épuisés,

c'est le recours à l'Autriche impopulaire et non exempte de visées ambitieuses ; puis les réclamations de la France qui s'inquiète, s'impatiente et finit par jeter ses soldats dans Ancône pour contrebalancer ceux de Metternich. Appuyé sur le « bras de fer » de Bernetti, le pape sort à son honneur de ces écueils où d'autres pilotes, qui se croient volontiers plus habiles, auraient sans doute brisé leur barque. C'est ce dont on ne convient pas d'ordinaire. Pour beaucoup d'historiens, Grégoire XVI est un souverain qui a régné, mais n'a pas gouverné. « Plus théologien que souverain, [il] laissait gouverner le secrétaire d'État Lambruschini, un Gênois absolutiste. » Jugement sommaire, mais qui n'est pas sans appel, on l'a déjà montré (1).

En réalité, ce moine Camaldule, qu'on croit emmuré dans sa solitude, était rompu aux affaires : il les pratiquait depuis de longues années. Besogne étroite des congrégations romaines, dira-t-on ; chicane procédurière et routine de chancellerie... Loin de là : les questions les plus complexes, politiques autant que juridiques et doctrinales, étaient passées par ses mains. Il appartenait à cette génération de conseillers romains qui forgea, pour ainsi dire, ses armes au feu des persécutions révolutionnaire et napoléonienne. Les vieux cadres craquaient partout ; partout des situations nouvelles où il fallait appliquer l'ancien droit. Il n'était plus, le temps où les canonistes n'avaient qu'à suivre, les yeux mi-clos, les sentiers battus de la jurisprudence ordinaire et de la *disciplina vigens*. Ce ne fut pas le lot de gens dont on connaît trop peu les noms et les travaux : Di Pietro, Domenico et Giuseppantonio Sala, les deux Barnabites Fontana et Lambruschini, Mazio, Caprano et d'autres, à la vaste érudition, à la doctrine claire et profonde, à l'esprit subtil et à la critique ronde et franche, témoin le « Plan de réforme » de Giuseppantonio Sala. Ils disposaient des plus riches archives du monde ; ils savaient y rechercher les précédents. Les docu-

(1) Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, 316. Paul Dudon, *Lamennais et le Saint-Siège*, 205-212.

ments les plus précieux, rapports des nonces, relations d'évêques et des personnages les mieux informés, correspondances diplomatiques bourraient les dossiers qu'ils devaient étudier. Ce fut l'époque des concordats, dont celui de 1801 ouvrit le cycle ; de semblables négociations ne leur permettaient pas de perdre de vue les réalités politiques. S'il leur arrivait parfois de céder à des habitudes d'école et de disserter dans l'abstrait, des juges formés comme eux, mais plus largement fournis d'expérience vécue, leur rappelaient sans pitié que les exigences des faits doivent contrôler la belle ordonnance des thèses ; ainsi faisait Consalvi, non sans vivacité et mauvaise humeur, comme l'atteste sa correspondance. Parmi ces consulteurs, dom Mauro Cappellari brilla au premier plan, dès 1814. Affaires de Russie, de Pologne, d'Autriche, surtout de l'Amérique du Sud, de ces anciennes colonies espagnoles où il y avait tant à créer et à organiser, tant de susceptibilités et d'intérêts à ménager, toutes ces graves questions mettent ses talents en lumière et lui concilient une grande autorité. Cardinal, préfet de la Propagande et enfin pape, il ne se défait jamais de ses habitudes laborieuses. Jusqu'à sa mort, il s'applique courageusement aux affaires, lit et annote rapports et mémoires, revise les projets qu'on lui soumet, en pèse les termes jusqu'à la minutie ; parfois même, en de graves circonstances, il minute, d'une écriture devenue grosse et tremblée, les notes que signe et endosse son secrétaire d'État, sachant marquer et imposer ses vues au moment décisif. Sa grande fermeté de principes lui a valu un renom d'absolutisme et d'intransigeance. On oublie qu'en des jours difficiles, il sut la nuancer de prudence, de bonté et de condescendance. Sa préoccupation suprême fut le bien de l'Église, sa protection et sa défense partout où elle était menacée et attaquée. En vue de cette fin qui primait tout à ses yeux, il a dû parfois se résigner à de douloureux sacrifices. C'est tout le secret de son attitude dans les affaires de Pologne et de Russie.

L'empereur Nicolas, a-t-on dit, aimait les Polonais, à sa façon. C'est exact, si l'aversion et le mépris ont jamais

passé pour une façon d'aimer. Chez lui, le fanatisme religieux, le nationalisme exclusif, l'horreur de l'esprit libéral et du parlementarisme se liguaient contre eux. Ses premières impressions d'enfance leur étaient hostiles. Miss Lyon, sa nourrice, une Anglaise, se trouva, en 1794, dans Varsovie soulevée contre les Russes : les jours de désordre et les scènes d'épouvante qu'elle y vécut, à dix-huit ans, elle ne les pardonna jamais aux Polonais Devenu tsar, Nicolas aimait à dire que c'était d'elle qu'il tenait sa haine contre eux, grâce aux récits dont elle avait effrayé ses jeunes années. Le rôle de souverain constitutionnel lui allait mal, et le patriotisme ombrageux de ses sujets du royaume le lui rendait plus pénible : heurts et tiraillements, déceptions et mauvaise humeur envenimèrent vite les cœurs et y réveillèrent des ressentiments à peine assoupis. Dans les sociétés secrètes, on eût pu voir s'agiter et s'organiser les partis extrêmes, universitaires et soldats, gens de parole et gens d'action, ceux-ci prêts à la violence, le régicide inclus. Jusque-là les modérés, aristocrates ou opposants constitutionnels, avaient résisté : mais, hésitants et timides, ils allaient se trouver impuissants (1).

Quand éclata, en France, la révolution de Juillet, l'irritation de Nicolas fut extrême et son attitude menaçante. « L'Orléans ne sera toujours qu'un infâme usurpateur », telle fut la sentence qu'il ne révoqua jamais. Ce « roi usurpateur », ce « misérable », il est pourtant vite acculé à le reconnaître : c'est une « dure pilule » qu'il lui faut avaler ; il atteste le ciel que ce sera toujours contre sa conscience. Le 25 août, la Belgique se soulève : nouvelle fureur, nouvelles menaces ; l'armée de Pologne est alertée ; c'est elle qui marchera aux appels du roi des Pays-Bas. Mais voilà qu'à Varsovie, la nuit du 29 novembre, une vingtaine de sous-officiers, de l'école des porte-enseignes, donne l'assaut au château Lazienki. Constantin s'enfuit, les troupes russes, trop faibles, se retirent devant l'insur-

(1) Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, X, 307 ; baron Korf, *Matérialy...*, dans *Sbornik* de la Société imp. d'hist. russe, XCVIII, 12-14 ; Schiemann, *Gesch. Russlands unter K. Nikolaus I*, I, 181.

rection. « Le Royaume de Pologne, disait Metternich, depuis sa première création, a eu à nos yeux la valeur d'un magasin de poudre. » Le magasin sautait, allumant partout l'incendie. Les plus surpris, ce furent « les pompiers ». Dans l'incertitude des premiers moments, l'anxiété de Nicolas fut grande et sa colère hésita devant les résolutions à prendre. Le 25 janvier, la diète de Varsovie le proclame déchu du trône de Pologne, et la lutte s'engage, terrible et désespérée, mais par trop inégale. Aux premières victoires des patriotes succèdent bientôt les revers, malgré l'impéritie de Diebitsch, malgré le choléra qui fauche les deux armées et emporte le général en chef russe, puis le grand-duc Constantin. Paskiévitch, plus habile et pourvu de troupes fraîches, frappe le dernier coup. « Le 7 septembre 1831, après une agonie terrible, où l'anarchie sanglante de la rue accompagne tristement les héroïques défaites de l'armée, Varsovie dut capituler, et Paskiévitch put écrire au tsar la phrase fameuse : « Sire, Varsovie est à vos pieds. »

On connaît le cri de douleur et de rage de Lamennais : « Que chacun garde ce qui est à soi : aux égorgeurs, le meurtre et l'infamie ; aux vrais enfants de la Pologne, une gloire pure et immortelle ; au czar et à ses alliés, la malédiction de quiconque porte en soi un cœur d'homme, de quiconque sent ce qu'est une patrie ; à nos ministres, leur nom, il n'y a rien au-dessous (1). »

II

A l'effort militaire, les insurgés joignirent, dès les premiers jours, l'effort diplomatique. Ils avaient la sympathie de l'opinion, en Angleterre et surtout en France,

(1) Nicolas à Constantin, 6/18 août 1830, *Sbornik*, CXXXII, 36 ; 16/28 août, *ibid.*, 50 ; Schiemann, *Gesch... Nikolaus I*, III, 420 ; *ibid.*, chap. I à IV ; Metternich, *Mémoires*, V, 70-81 ; Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, I, 483-487 ; Lamennais, « Prise de Varsovie », *Avenir*, 17 septembre 1831, nº 336 ; VI 240-241.

à gauche comme à droite, Armand Carrel dans *le National*, Lamennais et Montalembert dans *l'Avenir* communiquaient aux démocrates et aux catholiques la passion dont ils brûlaient pour la cause polonaise. Les premiers succès excitèrent l'enthousiasme ; bientôt avec les revers vint le deuil, et avec la prise de Varsovie l'exaspération et même l'émeute à Paris.

Pouvait-on cependant demander l'impossible au gouvernement de Louis-Philippe? Prendre les armes, à cette distance et dans la situation où se trouvaient la France et l'Europe, il ne fallait pas y songer. L'action diplomatique entreprise sous la pression de l'opinion ne devait point réussir. Londres ne marcha point ; Vienne, comme Berlin, éconduisit les Polonais et leurs avocats, promit et donna assistance aux Russes ; et quand l'ambassadeur de France vint entretenir Metternich « du tendre intérêt de son gouvernement pour les Polonais », le ministre « l'envoya promener », c'est lui qui le dit en ces termes (1).

On n'eut garde, à Varsovie, d'oublier le Saint-Siège : n'avait-on pas le droit d'escompter les sympathies du pape en faveur d'une nation que sa foi antique et ses malheurs devaient lui rendre doublement chère? Un agent de la Diète partit donc pour Rome. Cet ambassadeur improvisé fut le comte Sébastien Badéni. Il ne manquait pas, dit-on, de lumières et de jugement : Patriote sans fanatisme, libéral mais non jacobin, peu dévot et passablement ambitieux. Il connaissait Rome qu'il avait visitée deux fois, notamment en 1827. Ce fut à Vienne qu'il organisa son expédition. Il vivait séparé de sa femme, une Potocka : l'annulation de son mariage qu'il voulait plaider en cour de Rome lui servit de prétexte. Une lettre du comte Malachowski, faisant fonction de ministre des Affaires étrangères, l'accréditait auprès de Mgr Polidori, nommé pro-secrétaire d'État de Grégoire XVI, aussitôt après le Conclave. Il était porteur d'une adresse du gouvernement polonais au Saint-Père, rédigée en italien, et signée de trois noms : du prince Michel

(1) Metternich, *Mémoires*, V, 144.

Radziwill, du comte Ladislas Ostrowski et de Malachowski. On y retraçait à grands traits les souffrances de la nation et les maux de la religion avilie et persécutée, et on y exprimait l'espoir que le pape soutiendrait devant les rois de la chrétienté la cause de l'indépendance polonaise. Le 2 juillet, Badéni précisa au cardinal Bernetti, en termes pressants, les désirs de ses mandataires. « Que Sa Sainteté, disait-il, engage les autres puissances, directement ou par l'intermédiaire de celle qui paraît le plus intéressée au rétablissement de la Pologne, à nommer des plénipotentiaires, qui se réuniraient sans délai dans une ville quelconque et s'occuperaient exclusivement de la question polonaise. » Chef spirituel de l'Église, dont la Pologne était un membre souffrant, souverain temporel intéressé à procurer le repos de l'Europe, il avait tout droit d'intervenir, sans qu'aucun intérêt personnel pût le faire accuser de partialité (1).

Grégoire XVI aimait la Pologne et la prenait en pitié : c'est ce qu'il fit comprendre de manière à ne permettre aucun doute. Mais la démarche qu'on lui proposait lui parut irréalisable. Il était passé, le temps où les désirs du pape faisaient loi dans l'Europe chrétienne ! Il y avait en ce moment même une action en cours : deux grandes puissances, l'Angleterre et la France, faisaient un effort en faveur de la Pologne. Quelle en serait l'issue? On ne savait encore, mais *on* ne pouvait hasarder à la traverse une tentative tardive, qu'*on* jugerait sans doute inopportune et déplacée. On voulait pourtant faire quelque chose. Le Saint-Père, répondait Bernetti, se propose d'exciter le plus tôt possible quelqu'un des plus puissants souverains catholiques à s'intéresser au bien d'un peuple valeureux, « et de le prier d'entamer les démarches conciliatrices et de médiation amicale que le chef de la religion commune ne peut pas ne pas préférer à toute autre, qui sortirait uniquement de considérations politiques,

(1) Le gouvernement polonais à Grégoire XVI, 1er mars 1831 ; [Malachowski à Polidori, même date ; Badeni à Bernetti, 2 juillet ; Spinola à Bernetti, 13 mai ; AV 242 : *Polonia*, 1831] (cf. Theiner-Montalembert, II, 203-205, n° 79).

auxquelles il aime à demeurer étranger et par devoir et par penchant naturel ». Ce langage était sincère, et ce qu'il promettait fut tenu. Mgr Spinola, nonce de Vienne, reçut l'ordre de parler à Metternich et de lui manifester les vœux ardents du Saint-Père. Faire cesser une lutte acharnée, prévenir la destruction de la nation polonaise, car c'est la destruction qui menaçait une nation catholique entre toutes, voilà ce qu'il attendait de l'empereur d'Autriche. Il sollicitait une intervention officieuse, un acte d'ami. Le pape n'avait-il pas déjà, à plusieurs reprises, pris sur lui d'exhorter les évêques polonais à inculquer à leurs fidèles leurs devoirs de sujets envers un gouvernement légitime, bien qu'hétérodoxe? Ah ! si des conseils aussi sages avaient porté leur fruit ! Vouloir les faire entendre à des gens exaspérés par des mois de lutte furieuse, dont on ne savait quelle serait l'issue, c'était se compromettre à tenter l'impossible : l'empereur seul avait chance de réussir à ramener la paix. Le pape était prêt à lui écrire sur un sujet aussi délicat, pour peu que la politique du cabinet autrichien s'y prêtât et que Metternich l'encourageât à marcher dans cette voie (1).

Bernetti écrivait le 9 août. A cette date, la situation militaire des Polonais était critique. Paskiévitch avait franchi la Vistule et marchait sur Varsovie. Le 28, elle était désespérée : 400 canons s'apprêtaient à bombarder la ville, et 78 000 hommes à donner l'assaut. L'Autriche déclarait, le 6 juillet, qu'elle « n'était engagée à rien envers les Polonais, et que, victorieux ou fugitifs, elle pouvait se conduire avec eux d'après ce que lui dictaient ses convenances, ses intérêts et ses calculs politiques ». Au moment où Nicolas allait triompher, elle ne ferait rien qui pût la brouiller avec lui. Le nonce ne pouvait pas en douter : il obéit pourtant, mais donna à sa démarche un caractère strictement confidentiel. Metternich lui redit ce qu'il avait déclaré à la France : l'Autriche veut la paix, mais elle n'interviendra pas entre le peuple et le souve-

(1) Bernetti à Badéni, 13 juillet 1831 (cf. Theiner-Montalembert, II, 205-207, nº 80). Bernetti à Spinola, 10 août. Spinola à Bernetti, 30 août et 10 septembre. AV 242 : *Polonia*, 1831.

rain ; elle loue la modération russe, elle blâme l'obstination polonaise. Ce qu'on avait répondu au gouvernement français, on le répondrait au pape. D'ailleurs le chancelier évita de s'expliquer à fond : à quoi bon? Tout allait être fini, les diplomates arrivaient trop tard. Quelques jours après, Spinola insista encore : nouveau refus. Il ne s'agissait plus de traiter et de se réconcilier, il fallait se soumettre. Le pape pouvait, s'il le voulait, s'adresser à l'empereur François, mais sa démarche serait inutile. Mieux valait écrire au tsar ; Metternich s'offrait même à indiquer le sens et les termes de cette lettre, si à Rome on la jugeait opportune. L'habile diplomate aimait ces industries ; elles lui donnaient l'air de s'intéresser et d'agir ; mais, en réalité, il ne voulait rien faire, certain qu'à Pétersbourg on lui saurait gré d'avoir, en décourageant le pape, écarté une complication de plus.

III

De son côté, la Russie n'était pas demeurée inactive. A peine le nouveau pape fut-il proclamé, le 2 février, que le prince Gagarine lui dénonça deux évêques fauteurs de l'insurrection : ils avaient offert aux insurgés les deux tiers de leurs revenus, en dons « soi-disant patriotiques », et l'un d'eux avait signé le manifeste des révoltés. Il se plaignait au pape en personne d'une conduite qui paraissait incompatible avec les fonctions « toutes spirituelles et pacifiques » de l'épiscopat. Grégoire XVI lui promit de s'entendre avce le pro-secrétaire d'État Bernetti, afin d'adresser aux évêques de Pologne des recommandations qu'il reconnaissait opportunes. Il ne s'agissait pas, expliqua le ministre russe à Bernetti, d'obtenir du Saint-Père « la moindre manifestation d'une opinion politique » : on voulait seulement que dans une « exhortation générale et purement paternelle », le pape invitât sans retard le clergé polonais à ne pas sortir de ses « attributions spirituelles ».

Qu'y avait-il de vrai dans les récriminations de Gagarine? Trois ans plus tard, Montalembert parlait « du manifeste national rédigé par un évêque », et de fait, au bas du manifeste du 20 décembre 1830, parmi les neuf membres qui en furent les rédacteurs, on lit le nom de l'évêque de Plotsk, Adam Prazmowski. Un autre évêque, sénateur comme celui de Plotsk, Jean Marcel Gutkowski, évêque de Podlachie, fut du petit nombre de ceux qui, « sciemment et ouvertement », refusèrent leur adhésion et leur signature. Abstention significative de la part d'un prélat si vertueux et si zélé, si attaché au Saint-Siège, si inflexiblement droit et fidèle à son devoir. Prazmowski ne méritait pas, tant s'en faut, les mêmes éloges. Si Gutkowski ne signa pas, c'est qu'il crut, en conscience, ne pouvoir le faire. Des hommes indifférents ou hostiles au catholicisme firent d'abord la révolution. Le pas décisif accompli, on voulut gagner le peuple par le clergé ; on entraîna les modérés. L'idée de l'indépendance s'en mêla presque aussitôt ; l'image de la patrie qui allait ressusciter et associer l'Église à son triomphe enflamma tous les cœurs d'un enthousiasme chevaleresque, purifia et ennoblit tout, aux yeux des Polonais et aux yeux de l'Europe libérale. L'entreprise avait débuté en révolution, elle tournait et finissait en croisade. La croisade polonaise pour l'Église et pour la liberté : voilà ce que Lamennais et ses compagnons de *l'Avenir* virent uniquement dans le drame poignant de Varsovie ; leurs hymnes de triomphe ou leurs cris de douleur en marquèrent les péripéties. Cette brillante fanfare, jouée avec passion par des artistes de génie, étouffa la voix des contradicteurs plus modestes et plus ternes, qui se montraient plus sévères. Pour ceux-ci, la « révolution » de Varsovie était une révolution « parisienne », discutable dans son principe, ses origines, ses procédés et bon nombre de ses acteurs. En France, ils voyaient, depuis juillet 1830, se déchaîner, au nom de la liberté, une tempête d'outrages et d'attentats contre la religion et contre tout principe d'autorité. Il ne suffisait pas, pour gagner des cœurs, trop légitimement attristés et défiants, de s'écrier : « Quel est celui qui, ayant un

cœur d'homme dans la poitrine, ne palpitera de joie à la nouvelle de la sainte révolution des Polonais? » L'enthousiasme des libéraux — on sait ce que signifiait le mot en 1830 — ne leur disait non plus rien qui vaille : « Puisqu'ils ont applaudi à l'insurrection de Varsovie, se disait-on, et qu'ils ont fait tant de sacrifices pour la soutenir, on peut parier qu'ils n'y ont rien aperçu de religieux (1). »

S'étonnera-t-on que le nouveau pape ait vu dans le mouvement polonais la révolution plutôt que la croisade? Le jour même de son couronnement, il lui fallut faire face à la révolte dans ses propres États : ce qu'il combattait chez lui, il le vit ailleurs avec défiance. Sous aucun prétexte, il ne voulut laisser l'Église et le clergé descendre dans la rue avec l'émeute, s'en rendre solidaires, paraître en sanctionner les excès et, par cette flétrissure, légitimer, comme des châtiments mérités, des persécutions qui s'annonçaient prochaines. Il jugea donc qu'il devait intervenir auprès des évêques de Pologne ; il leur rappela sans retard les exigences de la prudence et leur mission surnaturelle. « L'Église, leur dit-il, a en horreur le fracas des armes et des séditions ; tout ce qui compromet la tranquillité de l'État, elle l'interdit sévèrement aux ministres de Dieu, qui est l'auteur de la paix et qui est venu apporter la paix à la terre. » Leur rôle à eux était de prêcher, avec saint Paul, obéissance, foi, soumission, respect envers ceux qui sont constitués en dignité ; ils devaient « par-dessus tout se garder de se laisser entraîner à une conduite qui pût faire décrier leur saint ministère et le rendre odieux ». Telles furent les recommandations que le pape adressa à l'évêque de Sandomir et au métropolite grec-uni, les priant d'en faire part aux autres membres de l'épiscopat polonais. Gagarine tenait un courrier prêt pour expédier la lettre ; il en envoya des copies à l'ambassadeur de Vienne, afin qu'il les portât directement à la connais-

(1) Gagarine à Bernetti, 11 et 16 février 1831 : AV 242 : *Polonia*, 1831. *La Pologne et l'empire des Russes en* 1834, 362 ; Léonard Chodzko, *Histoire populaire de Pologne*, 14e édit., 308 et 311. Comparer aux articles de *l'Avenir* sur la Pologne ceux de l'*Ami de la religion*, p. e. « Sur le principe et les motifs de la révolution de Pologne », 19 avril 1831, no 1777, LXVII, 513-517.

sance du haut clergé de Pologne. Que devint en réalité le bref du 15 février? L'évêque de Sandomir, Prosper Burzinski, venait de mourir en 1830, l'administrateur Dorbrzanski disparut lui aussi en 1831 ; ni Bulhak, ni les autres prélats ne donnèrent signe de vie ; le gouvernement russe resta muet, et au dos d'une copie du bref, Grégoire XVI nota de sa main : « Lettre envoyée, mais on ignore si le gouvernement l'a transmise, car on n'en a point de nouvelles. »

Au cours du conflit, il arriva ce qui était à peu près inévitable : des évêques, des prêtres, des religieux s'élancèrent dans l'arène. Montalembert retraça leurs exploits en une page enflammée qu'on dirait arrachée d'une épopée.

Les générations futures diront cet accord sublime du clergé et du peuple..., ces prières de Quarante Heures célébrées par tout un peuple le lendemain de sa victorieuse révolte ; ce vieux prieur des Dominicains parcourant le même jour Varsovie une croix à la main, et criant au peuple : *Mes enfants, vous avez pour vous le bon droit, aux armes! Dieu vous protégera* ; cet abbé Loga, prêchant la croisade de village en village en Lithuanie, et tué au champ d'honneur à Szawlé ; ce Dominicain Jasienski, plantant le drapeau national des casernes d'Ozmiana, et toujours au premier rang des insurgés lithuaniens ; ces bernardins et ces curés de campagne, arrivant à cheval, le sabre au côté, pour mourir à la tête de leurs ouailles... ; ces autres moines confondus avec les laboureurs pour travailler aux remparts de la capitale ; cet abbé Ostrzykowski, courbé sur sa bêche aux fortifications de Modlyn, et se relevant pour donner sa bénédiction à un bataillon qui l'avait reconnu en passant, et qui la lui demandait à genoux. Elles diront encore ces basiliens de Poczaiow, les premiers à donner le signal de la révolte en Wolhynie, puis à l'approche des ennemis qui leur apportaient l'apostasie ou l'exil, sortant fièrement de leur monastère, la croix et l'abbé en tête, en chantant des psaumes, pour suivre au loin les débris des armées de la patrie ; puis cette insurrection de Samogitie prêchée le jour des Rameaux, dans toutes les chaires, par tous les prêtres, à l'issue de la Passion du Sauveur ; puis celle de Lithuanie, fixée au jour de l'Annonciation, dont le premier acte fut une prière dans les temples de la foi opprimée, et le second l'affranchissement des paysans par leurs maîtres.

L'éloquence, comme la poésie, amplifie et idéalise : c'est son privilège, ne le chicanons pas. Si le clergé polonais parut aux armées, ce fut surtout pour soigner les blessés et consoler les mourants. Mais plus d'un dépassa les bornes. Dans l'épiscopat, quatre évêques et le vicaire capitulaire de Varsovie se rendirent suspects ; il n'y eut de ce chef qu'une victime : le plus compromis de tous, Mgr Skorkowski, se réfugia dans sa ville épiscopale de Cracovie, indépendante depuis 1815, et c'est là que la vengeance de Nicolas ira le poursuivre. Les autres, par un redoublement de complaisances, surent racheter les bonnes grâces du gouvernement victorieux : tel, à Varsovie, le prélat Adam Paszkowicz (1).

Le tsar venait de rencontrer l'Église catholique sur sa route en des heures tragiques où faillirent sombrer sa force et son prestige ; il voulut la briser et servir du même coup sa rancune et ses vues politiques, en frappant la religion pour ruiner la nationalité. La première humiliation qu'il ménagea au clergé fut de faire croire qu'il avait encouru la disgrâce du chef de l'Église. Il choisit bien son heure. L'insurrection gisait terrassée, et dans des soubresauts désespérés le sang coulait en pure perte. La pacification s'imposait, « œuvre de paix, de soumission, de conciliation », où le clergé devait tenir sa place au premier rang. Nicolas demanda au pape de l'y inviter, au nom de la religion, dont la mission est de dissiper la discorde ; des égarements, dont les prêtres devaient mériter le pardon ; de l'ordre politique et social, qu'il importait à tous de défendre et de sauvegarder. « Les ecclésiastiques de toutes les classes, oubliant la sainteté de leur mission, se sont mêlés aux actes les plus sanguinaires, et la fureur de leur exaspération les a plus d'une fois portés sur les champs de bataille, où ils ont été acteurs et victimes. » « Coupables

(1) Grégoire XVI aux évêques de Sandomir et de Brest, *Impensa charitas*, 19 février 1831, *AE*, *Russia*, IV, 286 ; cf. minutes AV 242 : *Polonia*, 1831, et *AE*, *Stati ecclesiastici*, *Boîte* 44. Mickiewicz-Montalembert, *Livre des pèlerins polonais*, Bruxelles, 1834, 39-42. *Relazione...* pour Mgr Ostini, 1832, *AE*, *Russia*, IV, 480-486 B ; *Stato attuale dei Vescovadi di Polonia*, 1832, *ibid.*, V, 703.

et funestes erreurs ! » Il ne pouvait les réparer, ce clergé — il fallait le lui dire avec énergie — que « par une entière soumission aux lois, par une coopération franche à tout ce qui peut garantir à jamais l'obéissance la plus sincère et la plus réelle à l'ordre de choses légitimes ». Ces phrases de Gagarine, qui se déroulaient pressantes, cauteleuses et insinuantes, et où miroitaient les mots d'ordre, de paix et d'obéissance, aboutissaient à une demande : que le Saint-Père les fît encore résonner aux oreilles polonaises. Ou il se tairait : ce serait la guerre, brutale, et de tout son poids on en ferait tomber sur Rome la responsabilité. Ou il parlerait : on aurait en main un texte dont on saurait profiter aux dépens des Polonais et, à l'occasion, aux dépens du pape lui-même.

L'Autriche appuya la demande russe. A la voix de Gagarine fit écho la voix autrement puissante de Metternich. On sait de quel poids ce grand nom pesait alors dans la balance diplomatique. Il sut lui aussi tirer profit des circonstances. Le mouvement de *l'Avenir* était en pleine crise : depuis novembre 1831, « les pèlerins de Dieu et de la liberté » étaient partis pour Rome : ils y attendaient anxieusement une réponse qui ne venait pas, mais que tous, eux seuls exceptés, devinaient. Depuis longtemps le chancelier autrichien les regardait faire, avec une inquiétude irritée, bientôt mêlée de joie : ces pionniers trop hardis, à force de déblayer l'Église des constructions parasites qui s'y étayaient, dirigeaient et mesuraient si mal leurs coups, qu'ils menaçaient de tout démolir ; on sentait approcher le moment où on les inviterait à quitter la sape et la pioche. Metternich fit entrevoir où il fallait, selon lui, faire remonter « l'entraînement fâcheux » qui avait porté « une grande partie du clergé de Pologne à favoriser la révolution ». Il y voit « l'influence funeste de la fausse application et de l'abus regrettable des doctrines catholiques que s'est permis une école trop fameuse par la vogue de son journal *l'Avenir*, et dont l'influence sur l'esprit des Polonais n'est pas encore éteinte ». Les « véritables » bases de la doctrine évangélique sur la soumission au pouvoir se trouvaient dans le bref du 15 jan-

vier 1831 : les développer dans toute leur étendue, leur force et leur efficacité, voilà ce qui restait à faire. « Sa Majesté, concluait Metternich, adhère complètement aux vœux et aux désirs de l'Empereur de Russie. » Adhésion importante, mais non décisive. Cette démarche vint seulement à point pour fortifier la contrepartie que le pape médita aussitôt. Il parlerait à la Pologne, mais il s'adresserait aussi à la Russie ; il emploierait les bons offices de l'Autriche et lui répliquerait : Vous avez souhaité que je dise aux Polonais : cessez de vous révolter ; parlez à votre tour et agissez, pour qu'ils cessent d'être persécutés.

IV

Pour la seconde fois, le pape fit donc entendre aux évêques du royaume de sages avertissements. Appuyé sur l'Écriture et la tradition, il enseigna de nouveau que « la soumission au pouvoir institué par Dieu est un principe immuable, et qu'on ne peut s'y soustraire qu'autant que ce pouvoir violerait les lois de l'Église ». Doctrine irréprochable ! Deux phrases sévères en relevaient l'opportunité. L'une flétrissait les manœuvres de « quelques artisans de ruse et de mensonge qui, dans ces temps malheureux, sous le couvert de la religion, ont dressé la tête contre le pouvoir légitime des princes, brisé tous les liens de la soumission qu'imposait le devoir, et jeté leur patrie dans le malheur et le deuil ». L'autre montrait aux évêques ce qu'ils avaient à faire : « Vos soins les plus assidus, vos efforts et toute votre vigilance, vous devez les tourner contre les fourbes et les propagateurs d'idées nouvelles, afin d'écarter de votre troupeau l'erreur de leurs doctrines et la fausseté de leurs dogmes. » On rappelait enfin les promesses impériales et on en prenait acte. « Votre très puissant Empereur se montrera bon pour vous. Les bons offices que nous ne manquerons pas d'interposer en votre faveur, les demandes que vous lui ferez pour le bien de la religion catholique que professe

ce royaume, et à laquelle il a promis de ne refuser en aucun temps sa protection, il les recevra toujours avec bienveillance. » Tel fut le bref du 9 juin 1832, mis sans doute en forme par Mgr Polidori, celui qui travaillait déjà à l'encyclique *Mirari vos* (1).

Cet acte fit beaucoup souffrir les catholiques polonais et leurs amis. Montalembert en fut très affecté et Lamennais irrité outre mesure. Déjà dans le cœur du grand écrivain coulait ce torrent d'amertume qui bientôt déborda, arrachant tout ce qui y était si profondément enraciné : la foi, l'amour de l'Église et de Rome. Il n'y resta même pas la justice envers le pape, dont le langage aurait dû être pour lui comme un « suprême avertissement ». Dans les *Affaires de Rome*, il imagina un marché entre Grégoire XVI aux prises avec la révolution, et la Russie habile à profiter de ses craintes. « Elle offrit au pape de mettre éventuellement à sa disposition un corps de troupes, destinées au besoin à le protéger contre toute attaque, de quelque part qu'elle vînt. Un traité se conclut sur cette base, et le bref aux évêques de Pologne fut le prix exigé par la Russie en échange de ce qu'elle promettait. » Grégoire XVI livrant les Polonais et attirant chez lui les cosaques, voilà le mélodrame repoussant que bâtit une sombre et puissante imagination, hallucinée par la haine jusqu'à l'invraisemblable. Ne dirait-on pas qu'il a lu l'acte diplomatique où ce chef-d'œuvre de machiavélisme était consigné? A défaut de cette pièce, impossible à produire, il parle d'une autre. « Nous avons eu entre les mains, note-t-il, la minute même de ce bref, envoyée par la secrétairerie d'État au ministre de Russie, pour s'assurer d'avance de son approbation, et corrigée de sa main. Nous nous rappelons une de ces corrections. En parlant aux évêques polonais, le pape employait cette expression de l'Écriture : *Combattez les combats du Seigneur*. Cette citation biblique parut suspecte au prince Gagarine, il l'effaça. » Incident révélateur, qui nous fait

(1) Gagarine à Bernetti, 20 avril 1832, *Esposiz. corredata...*, n° IV, 7-8 ; Metternich à Lutzow, 31 mars, *AE, Russia*, IV, 427 ; Grég. XVI aux évêques de Pologne, 9 juin, *Esposizione corredata...*, n° V, 9-11.

surprendre en flagrant délit les deux diplomaties dans leur collusion et leurs manœuvres. Du moins Lamennais le crut en 1832, et en 1844 il se décida à le dire (1).

Il existe, à notre connaissance, au moins quatre minutes du bref aux Polonais. Trois reproduisent un projet assez différent de forme et de ton ; l'allure en est plus raide ; il débute par les mots : *Superiori anno.* Mgr Frezza, archevêque de Chalcédoine et secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques, en est l'auteur. On a sa rédaction originale et deux copies, dont l'une, en belle forme, fut remise au pape. Elle est biffée en entier, et porte cette note autographe de Grégoire XVI : *Non ebbe corso, ed ebbe luogo l'altra del 9 Giugno.* « Elle n'a pas eu cours, et on a envoyé l'autre du 9 juin. » La quatrième minute donne le texte définitif, avec les dernières retouches : trois additions et cinq ratures, *toutes de la même main.* Ce qui est ajouté, c'est, outre une surcharge de pure forme, d'abord un assez long passage qui bloque deux citations de l'Écriture, puis un texte de Tertullien ; ce qui est ôté, ce sont des mots et des incises : la phrase s'en trouve allégée, sans variation notable du sens. Une de ces ratures retranche d'un assemblage de textes de saint Paul les paroles : *Bonum certamen fidei certate,* « combattez le bon combat de la foi » (1re Épître de saint Paul à Timothée, VI, 12). C'est à peu près l'expression retenue par Lamennais : *Combattez les combats du Seigneur.* Cette pièce est donc, nous avons tout lieu de le croire, le document révélateur qu'il a tenu en ses mains. Qui l'a retouché? Ce n'est pas Gagarine, c'est Grégoire XVI en personne : le fait est certain ; pas de confusion possible entre l'écriture du pape et celle du ministre. Le bref *définitivement rédigé* fut-il communiqué au prince? C'est possible, à la rigueur : affaire de courtoisie, de nécessité aussi ; la légation, seule voie légale et officielle de transmission entre le Saint-Siège et la Russie, avait ordre de rejeter toute correspondance dont elle eût ignoré la teneur. Mais qu'il ait été soumis d'avance à son

(1) Lecanuet, *Montalembert*, I, 311-312 ; Lamennais, *Affaires de Rome*, *Bruxelles*, 1836, 126-127 et Paris, 1844, avec la note. Le P. Dudon a bien voulu me signaler ce problème à éclaircir.

approbation et à sa censure, c'est une invraisemblance. Gagarine n'était pas compétent : il n'était ni canoniste, ni théologien, ni sans doute latiniste. Le précédent ainsi établi aurait été trop dangereux pour la Curie et trop profitable à la Russie. Plus tard, le cas se présenta d'une lettre que Rome devait adresser à l'épiscopat de Pologne : le gouvernement russe voulut, au préalable, en prendre connaissance ; Rome refusa obstinément, et la lettre ne partit pas. L'occasion était belle de reparler du bref aux Polonais ; on le laissa dormir. Lamennais, avec sa minute, apparaît dupe de sa passion et de quelque intrigue où se sera mêlé un obscur valet, comme il s'en est trouvé dans toutes les chancelleries : un « minutante » n'aurait jamais confondu l'écriture du pape et celle du ministre (1).

Grégoire XVI, a-t-on dit, regretta plus tard la lettre que la ruse de la Russie lui avait extorquée. La preuve, c'est qu'elle « ne figure pas dans le bullaire de ce pape ». Qu'appelle-t-on le « bullaire » de Grégoire XVI? Le Bullaire romain la reproduit en 1857 ; les Actes de Grégoire XVI, en 1901. La preuve encore, ce sont les déclarations du pape lui-même au général Ladislas Zamoyski, enregistrées sous sa dictée par le Père Lescœur. Le pape déplora certainement la peine des Polonais ; mais faut-il en dire autant de l'acte qui l'avait causée? Dans quelle mesure et dans quels termes exprima-t-il sa douleur? Dans le récit, fait en français, d'un entretien remontant à des années, et où le pape dut s'exprimer en italien, car il parlait difficilement notre langue, le narrateur peut avoir mis du sien, à son insu et sans que son honorabilité soit un instant mise en doute. On y relève quelques inexactitudes. « Le patriarche de Jérusalem, nous dit-on, prélat d'un grand âge, avait hautement blâmé, en consistoire, cette lettre apostolique. » Mgr Foscolo, né à Venise le 7 octobre 1785, avait quarante-sept ans en 1832. Quarante-sept ans, c'est la jeunesse pour un patriarche. Au consistoire, on ne délibère pas ; on n'y discute ni les ques-

(1) Minutes du projet *Superiori anno*, datées : ...mai 1832, *AE, Russia*, IV, 430-432, et *Stati ecclesiastici, Boîte* 44. Minute du bref *Cum primum ad aures*, *AE, Russia*, IV, 333-335.

tions religieuses, ni les questions politiques ; le Saint-Père seul y parle, et si Mgr Foscolo se fût permis d'y tenir les propos qu'on lui prête, ç'eût été un grand scandale, que l'audace juvénile aurait peut-être expliqué, mais non excusé (1).

Une erreur qu'on regrette, on n'aime guère en rafraîchir la mémoire, on aime encore moins y retomber. Or, en 1836, Grégoire XVI rappelle avec insistance à Mgr Gutkowski, évêque de Podlachie, sa démarche de 1832. Le 7 et le 27 février 1846, le pape tient aux évêques de la Pologne prussienne et autrichienne le langage qu'il avait tenu jadis à ceux du royaume. Trois mois plus tard, il meurt, et ces quatre brefs aux Polonais, les deux du début et ceux de la fin, encadrent en quelque sorte les quinze années de son pontificat.

V

« Peuple de héros, disait à la Pologne vaincue le grand et malheureux écrivain dont nous avons dû relever une erreur, peuple de notre amour, repose en paix dans la tombe que le crime des uns et la lâcheté des autres t'ont creusée. Mais ne l'oublie point, cette tombe n'est pas vide d'espérance ; sur elle, il y a une croix, une croix prophétique qui dit : Tu revivras. » L'empereur Nicolas se jura de faire mentir cette prédiction et de ruiner cet espoir. La tombe serait si profonde et la pierre qui la scellerait si lourde, que rien n'en sortirait désormais. Ce serait la revanche de son orgueil, souverainement blessé d'avoir, par les Polonais, senti l'épouvante et constaté la faiblesse de son empire, en apparence si formidable. Il fallait d'abord river le royaume à la Russie « par un lien indissoluble ». La constitution de 1815, précieusement enfer-

(1) P. Lescœur, *l'Église catholique en Pologne*, I, 201-216. *Bullarii Romani continuatio*, XIX, 1857, 571-572 ; *Acta Gregorii PP. XVI*, I, 1901, 143-144. Sur Foscolo, voir p. e., *Notizie per l'anno* 1843, 89. Sur le Consistoire, voir affaire analogue dans l'*Ami de la Religion*, 15 novembre 1831, n° 1867, LXX, 98-99 (sur une lettre de Rome insérée dans *l'Avenir*).

mée dans une cassette, fut transportée à Moscou et déposée avec solennité dans la salle d'armes, aux pieds du tableau d'Alexandre, comme une chose morte, en compagnie des drapeaux polonais. Un nouveau statut organique annonça que « le Royaume de Pologne, quoique administré séparément d'une manière appropriée à ses besoins », était cependant « une partie intégrale » de l'empire, et qu'à l'avenir les habitants de ce pays ne formaient avec les Russes « qu'une seule et même nation ». Plus de diète, plus d'armée nationale, plus de ministres. Système d'impôts, procédure, monnaie, enseignement, tout devait marcher le plus possible à la russe, sous l'impulsion de directeurs et de *tchinovniks* moscovites, énergiquement manœuvrés par un *namiestnik* ou lieutenant muni de pouvoirs discrétionnaires. D'existence politique, il ne resta qu'une ombre, et, en fait, tout le personnel de l'administration, du haut en bas de l'échelle, renchérit de zèle à annuler le plus possible du peu que laissait le droit. Le 25 mars 1832, les Polonais, à Varsovie, reçurent ce cadeau : Paskiévitch, leur nouveau vice-roi, le leur avait apporté de Pétersbourg. Le 1er mai, Nicolas se donna au palais d'Hiver, en grande pompe, le spectacle d'une députation de notables, venue, par ordre, lui apporter les remerciements de la nation. Deux par deux, lentement, entre deux haies de grenadiers, ils s'avancèrent vers le trône, dévorant leur humiliation, tandis que le tsar savourait sa vengeance. L'impératrice leur trouva un air solennel et recueilli, mais elle se demanda, non sans raison, ce qui couvait dans leurs cœurs. L'empereur, à coup sûr, n'attendait d'eux aucune reconnaissance : il les méprisait tant, déclara-t-il à Paskiévitch, que cette reconnaissance n'eût rien valu à ses yeux (1).

Après la guerre et le choléra, ce malheureux pays se vit, en guise de remèdes, infliger d'autres maux. D'abord ce furent les proscriptions, les déportations, les levées extraor-

(1) Th. Schiemann, *Gesch. Russlands unter... Nikolaus I*, III, chap. vi, surtout 187-207. Lamennais, « Prise de Varsovie » (*Avenir*, 17 septembre 1831, nº 336). *Œuvres*, II, 478. Statut de 1832 dans *la Pologne et l'empire de Russie en* 1836, 365-382.

dinaires de soldats, l'envoi de nouvelles recrues et des restes de l'ancienne armée dans les garnisons lointaines du Caucase et de la Sibérie. Puis vinrent les confiscations, frappant les biens de 2 339 personnes, sans parler des biens d'église, les impôts augmentés et les taxes de guerre, l'inquisition et les tracasseries policières, les peines et châtiments rigoureux édictés et appliqués sans merci. Une amnistie impériale, jugée trop douce par Paskiévitch, ouvrit avec parcimonie à des catégories d'exilés le chemin du retour. On envia vite le sort des bannis et des bandes de fugitifs coururent les rejoindre. D'autres, désespérés, se réfugièrent dans la mort, et l'on vit augmenter notablement le nombre des suicides.

Le nouveau statut garantissait la liberté du culte : chacun était libre de pratiquer sa religion ouvertement, « sous la protection du gouvernement ». « La religion catholique romaine, disait l'article 6, étant celle de la majorité de nos sujets polonais, sera l'objet de la protection spéciale du gouvernement. » Le 12 avril 1832, Gagarine communiqua ce document à Bernetti (1). Rome ne méconnut pas ce qu'il y avait de bon, mais attendit la Russie à l'œuvre. Elle fut bientôt édifiée.

Entre les deux chancelleries traînait toujours l'ancien projet du transfert à Vilna de l'archevêché de Mohilev. Il revint encore une fois, compliqué d'un plan de remaniement des diocèses à l'intérieur de l'empire. Mohilev et ses trois suffragants seraient supprimés. Vilna deviendrait métropole et étendrait sa juridiction sur les deux capitales et sur les catholiques dispersés en Russie, hors des provinces polonaises ; les quatre diocèses restants : Vilna, Kaménets, Loutsk et Minsk, se partageraient le reste. Grégoire XVI à peine élu fit rejeter ces propositions. Transférer à Vilna le siège de la métropole, passe encore : Mohilev était insignifiant à tous les points de vue ; Vilna, avec son passé, son importance, sa nombreuse population catholique, convenait beaucoup mieux. Mais voir dispa-

(1) Gagarine à Bernetti, 12 avril 1832, *Esposizione corredata...*, n° VII, 14.

raître un évêché et trois suffragants, alors que les diocèses, tels qu'ils existaient déjà, s'étendaient à l'infini, voilà ce dont Rome ne voulut point entendre parler. Mémoires, notes, statistiques, rien n'y fit : ni Gagarine, ni son successeur Gourief n'avancèrent d'un pas, et dès 1833, l'affaire subit un nouveau temps d'arrêt. Siémazko conseilla la violence ; au lieu de notes diplomatiques, un oukase qui effacerait Mohilev d'un trait de plume. On n'osa pas. Si Nicolas tenait tant à ce transfert et à ce remaniement, c'est qu'il songeait sans doute déjà, on peut le supposer sans témérité, à réaliser un projet auquel il revint plus tard : soumettre tous les diocèses de Pologne et de Russie à un métropolitain unique, et concentrer au Collège ecclésiastique de Pétersbourg toutes les affaires catholiques.

Gagarine, dans son mémoire, constatait, en passant, « le dérèglement des mœurs et l'affaiblissement notable de la foi qui se faisaient remarquer parmi les catholiques et le clergé lui-même » des provinces polonaises. Un demi-siècle plus tôt, répliqua-t-on tristement et non sans amertume, il n'en était pas ainsi. Si la foi et la morale baissaient, où fallait-il en chercher la raison, sinon dans la hausse continuelle de tant d'obstacles opposés à l'action du Saint-Siège et de l'épiscopat? L'heure était venue de dresser ce bilan et de le mettre sous les yeux du gouvernement russe. Grégoire XVI, le 9 juin 1832, avait lancé son bref aux Polonais ; le même mois, à peu près simultanément, il remit lui-même au ministre russe un mémoire confidentiel qui récapitulait les griefs : libre communication avec Rome, en matière spirituelle, interdite à tous les catholiques et toute infraction poursuivie et châtiée comme un crime ; diocèses immenses et impossibles à gouverner ; ministère épiscopal, confié à des candidats douteux chez qui l'ambition tenait lieu de capacité et de zèle, entravé et contrecarré de toutes façons : point de visites, point de synodes, point de liberté dans la collation des bénéfices et la correction du clergé ; églises et couvents supprimés, souvent au profit de prêtres et de religieux « d'une communion différente » ; enseignement corrup-

teur en tous ses rouages : principes, direction, livres, maîtres ; discipline monastique désorganisée ; législation ecclésiastique méconnue, surtout par rapport au mariage : voilà ce qui faisait dépérir la foi et les mœurs. Ne dirait-on pas que cette pièce date de 1828, des délibérations provoquées par Léon XII? Ce sont les mêmes réclamations, fondées sur les mêmes documents, aboutissant à la même demande : « Qu'un chargé d'affaires de Sa Sainteté envoyé de Rome et muni de toute sa confiance soit reçu à Pétersbourg et accrédité auprès de la cour impériale et royale. Ce chargé d'affaires aurait mission de transmettre à Rome des rapports sur l'état réel des affaires de l'Église catholique, tant en Russie qu'en Pologne. » Appuyée sur le droit de réciprocité, encouragée par les sentiments d'équité et de justice du tsar et la loyauté de son ministre, cette demande, pensait-on, serait irrésistible. La brisure produite par la révolution et huit mois de guerre acharnée, on la devinait avec peine, et dans le document de juin 1832, on n'en retrouve aucune trace (1).

Notes et mémoires romains, correspondance de Gagarine, tout fut livré à Siémaszko. Il se donna la joie de les commenter à l'usage du ministre de l'Intérieur Bloudov et de Nesselrode, avec sa verve railleuse et violente. Un nonce à Pétersbourg! Ah non! il gênerait trop « l'affaire uniate ». « Que le Saint-Père abandonne cette insignifiante portion de ses sujets et les remette pleinement et exclusivement aux soins du gouvernement. Alors on n'aura plus à peiner sur des mémoires comme celui-ci, et les dignes prélats romains s'épargneront les fatigues d'un voyage dans la lointaine Russie, au détriment des finances pontificales. » Les demi-mesures ne vaudront jamais rien : il faut « aller à la racine du mal » ; affaiblir tellement l'Église catholique, que ses rapports directs avec le pape ou n'importe quel pouvoir étranger ne risquent plus de nuire à l'État ; et pour cela, ruiner son

(1) Du dossier concernant la circonscription des diocèses, il suffit de signaler : mémoire de Gagarine (1832 : non daté), *AE*, *Russia*, IV, 463-468 ; mémoire de Mgr Frezza, communiqué à Gagarine en mai ou juin 1832, *ibid.*, 431-439. Note du 9 juin à Gagarine, *Esposizione corredata...*, nº VI, 11-14.

influence dans les provinces occidentales. Son clergé est trop nombreux, trop bien pourvu d'honneurs, de bénéfices et de domaines, trop exclusivement élevé dans les principes chers à la hiérarchie, trop uni aux riches propriétaires par l'exercice du droit de patronat : quatre abus à réformer hardiment, sans se soucier de l'approbation de Rome. Il faut aussi émanciper le plus possible la hiérarchie catholique en Russie de toute autorité étrangère : on a sous la main le Collège ecclésiastique ; il n'y a qu'à s'en servir et aller de l'avant ; imiter l'Autriche, et, comme elle, « faire sans dire » ! Dans son ardeur, il s'irrite contre Gagarine. Il ne serait pas superflu de lui marquer du mécontentement : au lieu de pousser avec vigueur les légitimes exigences du gouvernement, il a capitulé devant les répliques et les sollicitations du ministère pontifical, alors qu'elles sont déplacées, injustes et portent à faux pour la plupart. Ce réquisitoire nuisit-il au ministre? Sur le moment, non, sans doute ; mais un peu plus tard, il en sentit les effets (1).

Pendant ce temps, dans l'empire comme dans tout le royaume, les oukases s'abattent sur l'Église latine comme des coups de massue. Le 15 mars et le 15 avril, ce sont les conversions de l'orthodoxie à une autre confession, surtout au catholicisme : crime dont la répression doit déroger aux voies ordinaires. Le 3 mai, c'est le serment : tout ecclésiastique constitué en dignité ou commis à quelque emploi, est tenu de le prêter. Le 19 juillet, vient le tour des couvents, dans les provinces de l'empire. « Qui veut noyer un chien, l'accuse de la rage », dit le proverbe. L'empereur les déclare « tous en désordre » : ils sont mal recrutés, mal administrés, mal famés à cause des mœurs relâchées des moines qui échappent à toute surveillance. Il faut les remettre en harmonie « avec l'esprit véritable du christianisme et avec les besoins présents de l'Église catholique-romaine en Russie ». Le moyen radical, c'est d'en faire une hécatombe : on sacrifie ceux qui n'ont pas le nombre des sujets requis ; ceux qui manquent des

(1) Siémaszko, *Zapiski*, I, 623-637.

moyens de maintenir l'ordre et la paix parmi les religieux ; ceux qui se trouvent parmi les villages grecs orthodoxes ou grecs-unis. « Ce fut une grosse besogne, note Siémaszko. Je me rappelle combien il me coûta d'efforts pour entraîner et déterminer Dmitri Nikolaiévitch (c'est-à-dire Bloudov) à exécuter cette mesure : il y répugnait extrêmement. Mais grâces à Dieu, l'empereur la voulut : et d'un seul coup près de 200 monastères latins furent supprimés. » Sur 291, l'oukase en faucha en effet 202. Le 25 juillet, en Podolie et en Volhynie, les écoles paroissiales des prêtres catholiques passent toutes aux mains des popes orthodoxes. Le 23 novembre, tout mariage mixte, contracté devant le prêtre catholique, est déclaré nul, tant que le prêtre orthodoxe ne l'aura pas béni : il ne le bénira que si la partie non orthodoxe s'oblige au préalable à élever les enfants dans la religion gréco-russe. Telles sont les lois principales de la seule année 1832, et, en quelque sorte, les maîtresses pièces de l'échafaud où l'Église romaine en Russie serait un jour condamnée à périr. Il faudrait y ajouter le détail infini des coups de force, des mesures administratives, des ordonnances particulières, des instructions secrètes qui stimulaient et guidaient le zèle des gouverneurs de provinces et de leurs subordonnés.

Une de ces mesures, dans le royaume, sans viser précisément l'Église, l'atteignit en plein cœur : mesure deux fois odieuse, car elle frappait des enfants malheureux. Grâce au choléra, à la guerre, à la famine, beaucoup avaient des parents morts, ou fugitifs, ou réduits à la misère, et vivaient à l'abandon. Nicolas décida que l'État les élèverait dans les écoles de cadets ou d'enfants de troupe. Tout compte fait, chaque voiévodie (il y en avait sept) devait en fournir environ 600. Avec les mœurs des administrations du temps, on ne se mit guère en peine d'étudier chaque cas en détail : l'essentiel était d'atteindre le chiffre marqué. La râfle se fit sans pitié ni conscience. Des détachements de cosaques transportèrent ces enfants par troupes vers Varsovie, où on les concentra ; en règle, ils n'y pénétraient que la nuit. De là, sous escorte et par bandes de 300, on

les dirigea sur Minsk, lieu de leur séjour provisoire. On frémit à imaginer les scènes de désolation qui se passèrent, et ces étranges convois que suivaient de malheureuses femmes désespérées et poussant des cris affreux. C'étaient des mères à qui on arrachait leurs fils. L'Église catholique, elle, pleurait les siens : sous couleur d'en faire de loyaux sujets du tsar, on en ferait des orthodoxes. En septembre 1832, Paskiévitch reconnaît que 7 à 800 enfants avaient été enlevés ; mais on parlait de 2 000, dont la moitié aurait péri (1).

Pour comble d'humiliation, le clergé des provinces se vit imposer d'enseigner à ce pauvre peuple, au nom de la religion, la plus abjecte servitude envers le pouvoir qui le tyrannisait. Les très humbles sujets du tsar devaient à Sa Majesté obéissance et fidélité : « Une obéissance complète, passive, sans bornes en toutes choses » ; la fidélité « la plus stricte à exécuter tous ses ordres sans les examiner », « de bonne grâce, sans murmure », en tout ce qu'il voudra. Manquer à ces devoirs qui ne connaissent aucune limite, c'est commettre « une transgression, un péché, un crime ». L'évêque Klongiewicz, administrateur de Vilna, condensa cette doctrine en quelques feuillets, destinés à compléter le catéchisme au chapitre du quatrième commandement. Bloudov la présenta à l'empereur, et un oukase du 26 juillet ordonna de l'imprimer et de l'enseigner continuellement. Cela se passait dans un pays où il était de mode, dans les écoles éclairées, de déclamer contre le fanatisme du moyen âge et l'intolérance ultramontaine. Pourtant on n'osait pas trop braver l'opinion européenne, on s'en défiait. La crainte des indiscrétions faisait monter une garde étroite aux frontières. Malgré les précautions, la vérité filtrait parfois, et la presse étrangère en menait quelque bruit. On profitait alors d'exagérations et d'inexactitudes inévitables pour tout nier et tout mettre au compte des rancunes et des calom-

(1) P. S. Z. II, VII : nos 5231, 5292, 5319, 5506 (*Esposizione corredata...*, no XI, 21-25 ; cf. Siémaszko, *Zapiski*, I, 77 et 652-654), 5518, 5767 (Theiner, *Die neuesten Zustände...*, *Documente*, CXXIII, 348-351). Schiemann, *Gesch... Nikolaus I*, III, 200-201.

nies de l'émigration polonaise. Le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 29 décembre 1832 publia un de ces démentis. Les *Il est faux...* s'y alignent en une impressionnante série, et aboutissent au refus de s'engager dans des discussions oiseuses avec ceux qui outragent la Russie sans la connaître. « Le silence que nous gardons, déclarait-on, convient seul à la dignité de notre gouvernement : il méprise les haines qui ne sauraient l'atteindre. » A ce plaidoyer intéressé, l'*Ami de la religion*, en France, eut la naïveté de faire un bon accueil (1).

Le 30 août, Gagarine exprimait au gouvernement pontifical, sur l'ordre reçu de Pétersbourg, la « vive satisfaction » que le bref aux Polonais y avait causé. L'empereur y voyait une preuve infiniment satisfaisante des dispositions amicales autant que des vues profondes de la cour de Rome ». Compliments officiels, dont on pouvait goûter l'ironie. Un mois plus tôt, on avait expédié de Vienne une relation détaillée, avec un dossier accablant, sur ce qui se passait en Pologne. Le rideau était tiré tout à coup, et la lumière tombait sur un tableau navrant. Grégoire XVI en fut outré de douleur. Il en eut assez des confidences chuchotées en secret et demeurant sans réponse ou du moins sans effet. Bernetti reçut l'ordre d'adresser au ministre de Russie, par une note officielle, une réclamation en forme. Il allégua des faits, des faits de notoriété publique et pria l'empereur de s'en faire rendre un compte exact, afin d'y porter remède et de donner plein accomplissement à ses « intentions bienveillantes » envers ses sujets catholiques. Gagarine connut la note romaine le 6 septembre avant son envoi : il n'y trouva rien à redire et l'approuva pleinement. Pétersbourg fut d'un autre avis. Elle y parut intempestive et embarrassante. On mit huit mois à chercher la réponse ; certains points, surtout celui des enfants polonais déportés à l'intérieur de l'empire, restèrent neuf ans sans réplique. Le ministre fut

(1) *Katechizm o czci Cesarza Wszech Rossyy*, Wilno, 1832, livret de 12 pp. Le « grand catéchisme » (p. 2-9) comprend 20 demandes ; le « petit catéchisme » (p. 10-12) n'en a que 7. Cf. P. S. Z. II, VII, n° 5521. *Ami de la religion*, 17 janvier 1833, n° 2051, t. LXXIV, 543-544.

réprimandé d'avoir accepté une réclamation formulée en pareils termes. Il venait d'être nommé à Munich. Avant de quitter l'Italie, il épancha sa mauvaise humeur dans le sein de son collègue de Florence, le prince Gortchakov, le futur chancelier d'Alexandre II (1).

VI

Grégoire XVI ne s'en tint pas à cette démarche : il voulut rappeler directement à l'empereur Nicolas ses promesses et lui exprimer sa douleur de les voir si mal tenues. Que devenaient les garanties du statut organique qu'on venait de donner à la Pologne concernant la liberté du culte catholique et l'aliénation des biens du clergé? Le sort fait aux catholiques polonais infligeait à ces textes un cruel démenti. S'en remettant à la note adressée le 6 septembre à Gagarine, le pape insistait sur « l'empressement » avec lequel il avait rappelé à ces catholiques « les vrais et immuables principes » de la religion sur l'obéissance que tout sujet doit à son souverain légitime. Il le priait de considérer combien sa voix perdait de son poids, si ces catholiques voyaient inutiles les bons offices qu'il offrait pour eux « avec la tendresse d'un père qui intercède pour ses enfants ». Il écrivit en même temps à l'empereur d'Autriche pour lui communiquer son projet et lui demander son aide. « Nos paroles, lui disait-il, ne feront pas l'impression nécessaire pour en assurer le succès, si Votre Majesté ne les appuie de sa très puissante médiation : c'est ce que Nous implorons avec toute l'effusion de Notre cœur, et ce que Nous attendons avec confiance de sa singulière piété. » Le nouveau nonce de Vienne, Mgr Pietro Ostini, fut chargé de cette négociation. Elle

(1) Gagarine à Bernetti, 30 août 1832, AV 268 : 1832. Spinola à Bernetti, Vienne, 24 juillet, *AE, Russia,* IV, 567-571. Capaccini à Frezza, 27 août, *ibid.*, 576. Note Bernetti à Gagarine, 6 septembre, *Esposizione corredata...*, nº XIII, 26-27. Sur cette note, Feliciangeli à Bernetti, Florence, 18 octobre, Bernetti au chargé d'affaires du S.-S. à Paris, 25 octobre, AV 268 : 1832.

était en bonnes mains : savant théologien et historien, ce prélat était un diplomate expérimenté. Il avait assisté au congrès de Vérone, géré la nonciature de Vienne en qualité d'internonce et accompli des missions difficiles (1).

L'affaire était difficile et venait, pour ainsi dire, à contre-temps. On se préparait en Russie et en Prusse, comme en Autriche, à renouer étroitement entre les trois monarchies l'alliance qui endiguerait les idées libérales dont la France révolutionnaire était le foyer. « J'y vois le salut du monde ! » s'écriait Nicolas en s'adressant au roi de Prusse. L'empereur François et Metternich y voyaient le salut de l'Autriche. L'avenir les assombrissait tous deux : le souverain touchait au terme de sa carrière, la maladie rendait son héritier incapable de gouverner, et de tous les points de l'horizon s'annonçaient des orages. « Je passe mon temps à étayer des édifices vermoulus », disait déjà Metternich en 1828. L'Autriche ne voulait donc rien faire qui pût porter ombrage au tsar, et toute affaire qui viendrait se jeter à la traverse serait subordonnée à cette grande préoccupation. Mgr Ostini le comprit et ne craignit pas de le dire : « Ici, on fera peu, ou, à mieux dire, on ne fera rien. »

Le nonce essaya pourtant. Lui-même et Metternich causèrent avec l'ambassadeur de Russie. Plus avisé et plus défiant que Gagarine, ou instruit sans doute de la mésaventure de son collègue, Tatistchev fut décourageant. Tout le tapage, disait-il, venait des Polonais ; ils exagéraient à perte de vue, travestissaient les décrets de l'empereur et incriminaient méchamment ses intentions. Une lettre de reproches, fondée sur des griefs imaginaires, était inopportune : le mieux était de ne rien écrire du tout. Passe pour des reproches, mais une lettre de recommandation en faveur de ses sujets catholiques, le tsar ne pouvait que l'agréer. Tatitschev dut en convenir, et le nonce, encouragé par Metternich, conseilla de retirer la

(1) Grégoire XVI à Nicolas, novembre 1832. Quatre minutes ; deux datées. l'une en français, du 29 ; l'autre en italien, en entier de la main du pape, du 28. *AE*, *Russia*, *Boîte* 151, et *Russia*, IV, 470-471. Grégoire XVI à François Ier, minute non datée, *Russia*, *Boîte* 151.

lettre du 29 octobre et de la remplacer par une autre conforme à ces nouvelles données. Ce parti ne sourit guère à Grégoire XVI : il voulait se plaindre, et tout menaçait de finir par des compliments. Au bout de deux mois, il se décida enfin, et l'ambassadeur autrichien Lutzow en donna la nouvelle à Vienne. Belle occasion pour Metternich de flatter Pétersbourg, tout en se montrant empressé avec Rome ! Pour préparer les voies, comme il le disait au nonce, il adressa à Ficquelmont une dépêche destinée à passer sous les yeux du tsar. On avait fait au pape des rapports exagérés sur diverses mesures concernant les catholiques polonais. Il l'avait su et s'était mis en devoir de faire connaître à Sa Sainteté le véritable état des choses. Le Saint-Père, ému, avait voulu écrire de sa main au tsar ; grâce à cette mise au point, il allait lui adresser une lettre qui cadrerait avec les dispositions réelles de son auguste destinataire. L'empereur François, ami commun des deux souverains, seconderait cette démarche et le chancelier recommandait vivement au ministre autrichien de prendre cette affaire à cœur : son honneur, disait-il, y était engagé. Il était malaisé de s'adjuger le beau rôle avec plus d'habileté et de bonne grâce (1).

Si Metternich se flattait d'avoir ouvert la voie, Grégoire XVI ne se hâta pas d'y entrer. Les mesures anticatholiques se succédaient toujours, et ce n'étaient pas des coups portés au hasard, sous l'empire d'un accès de fureur qui pourrait se calmer ; c'était, on s'en rendait compte, un système froidement combiné, appliqué avec une implacable ténacité. En mai 1833, le successeur de Gagarine, Nicolas Gouriev, remit la réponse aux deux notes romaines de l'année précédente. Ce personnage effacé n'était pas fanatique, pas plus que son oncle Nesselrode, et les cinq années de sa mission ne laissèrent, ce semble, que de bons souvenirs. Mais la pièce dont il était muni traduisait en style diplomatique les pires idées de Siémaszko : elle résu-

(1) Schiemann, *Gesch... Nikolaus I*, III, 165, n. 2, 237. Sorel, *Metternich*, dans *Essais d'histoire et de critique*, 21. Ostini à Bernetti, 10 décembre 1832, *AE*, *Russia*, IV, 610-612 ; 25 janvier 1833, *ibid.*, 629 ; 8 mars, *AE*, *Boîte P. V.*, nº 16.

mait assez fidèlement ses mémoires, reproduisait ses sophismes et leur empruntait plus d'un trait. Tous les griefs de Rome étaient niés, et les mesures qu'elle incriminait, justifiées au nom de la tolérance religieuse, de la suprématie du pouvoir civil et des intérêts bien compris de la religion elle-même. Le pape invoquait le traité de 1772, qui garantissait expressément au clergé catholique le maintien et la puissance de ses anciens droits. Mais cette garantie, prétendait-on, était conditionnelle, et devait durer aussi longtemps que ce clergé observerait lui-même le serment de fidélité prêté à son nouveau souverain.

Or, continuait le mémoire, le clergé tant séculier que régulier n'a que dans trop d'occasions abusé de la protection que lui accordait le Gouvernement, pour répandre parmi les sujets de l'Église orthodoxe l'esprit de son prosélytisme ; il a trahi la confiance de ce même Gouvernement, en inculquant à la jeunesse, dont l'éducation lui avait été confiée, des principes hostiles à l'autorité légitime et à l'ordre établi ; il a enfin pris une part ouverte et active à la dernière révolte. C'est donc le clergé qui, par sa conduite coupable et ingrate, a déchiré le pacte qui lui assurait la jouissance paisible des bienfaits qui en découlaient. Après l'avoir soumis par la force de ses armes, auxquelles il l'a obligé de recourir, le Gouvernement rentre dans le plein exercice de ses droits de vainqueur, et c'est à lui seul aujourd'hui qu'il appartient de prononcer sur les moyens qu'il jugera les plus efficaces pour prévenir le retour des désordres qui ont momentanément plongé ces provinces dans toutes les horreurs de l'anarchie civile et religieuse.

On rééditait ainsi le *væ victis*, en l'enveloppant d'une phraséologie tortueuse. Sur certaines mesures spoliatrices, sur la déportation des enfants polonais à l'intérieur de l'empire, pas un mot. Silence complet sur la demande réitérée d'envoyer un nonce en Russie. Mais on soulignait avec une ironie dédaigneuse « les vœux de la Cour de Rome » qui paraissaient tendre à ressusciter les dispositions des anciens conciles « ou d'autres décrétales, tombées aujourd'hui en désuétude ». On justifiait avec chaleur le vieux Siestrzencewicz, que le mémoire pontifical avait égratigné au passage. « ...Durant le demi-siècle

que Mgr Siestrzencewicz s'est trouvé à la tête de l'Église catholique-romaine en Russie, il a constamment suivi le précepte de l'Évangile qui lui ordonnait de rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César, et... il a laissé à ses successeurs deux grands exemples à suivre : un amour pur pour la religion qu'il professait, et un entier dévouement à son Souverain légitime. » On se flattait enfin de l'effet irrésistible d'une argumentation uniquement fondée sur la connaissance exacte des faits, l'impartialité et la bonne foi (1).

Un tel langage était loin d'inspirer la confiance. Qui en était l'inspirateur? A qui fallait-il faire remonter l'initiative du système que le mémoire s'acharnait à défendre? A Rome on doutait sincèrement que ce fût l'empereur; on hésitait à le charger d'une odieuse responsabilité. Dans son entourage, tout le monde n'approuvait pas une tactique aussi hostile aux catholiques. Nesselrode la jugeait tout à fait impolitique. « Que voulez-vous que je vous dise? confiait-il à Gagarine, ils ont fait tant de sottises (*tante bestialità*), que c'est à ne pas y croire. Je les laisse faire, jusqu'à ce qu'ils s'en aperçoivent d'eux-mêmes. — Mais, demanda le nonce Ostini, à qui Gagarine racontait l'entretien, est-ce le Synode? est-ce le Sénat ou bien l'Empereur lui-même? » Le diplomate russe mit en avant Wigel, directeur des affaires ecclésiastiques, qui, un jour, lui avait déclaré : « Le dernier mémoire que vous m'avez envoyé m'a tellement choqué, qu'il m'a fait comprendre qu'il n'y avait rien à espérer de Rome : tant il contenait de chicanes et d'ergotages à n'y pouvoir répondre. » Wigel n'avait, tant s'en faut, aucune bienveillance pour les catholiques; mais donner le premier rôle à ce personnage fort secondaire et sans grande influence, c'était une plaisanterie. Comme son chef et ami le ministre Bloudov, Wigel était un homme du monde; il passait le plus clair de son temps à caqueter dans les salons et se moquait des affaires, qu'il connaissait peu et n'aimait point : il les abandonnait aux sous-ordres, au grand dépit de Sié-

(1) Note Gouriev à Bernetti, mai 1833, *Esposiz. corred.*, nº XIV, 28-37.

maszko, qui l'accusait plus tard avec amertume de communiquer sa tiédeur au ministre et de ne lui causer à lui-même que des embarras.

Enfin le gouverneur de Galicie, l'archiduc Ferdinand d'Este, bien connu pour sa piété et son dévouement au Saint-Siège, mettait le nonce de Vienne et la cour de Rome en défiance contre les rapports qu'il croyait exagérés sur les persécutions des catholiques latins de Pologne : « Ceux qui en parlent, observait-il, sont des gens passionnés. » Il doutait que le gouvernement russe eût de la haine contre les catholiques. Comment tirer au clair ces renseignements contradictoires et interpréter des faits qui, eux, n'étaient que trop certains (1)?

Un événement, que le Saint-Siège qualifia lui-même plus tard de « consolant », confirma le pape dans ses velléités d'entrer en relations directes avec Nicolas. En septembre 1833, les deux empereurs de Russie et d'Autriche se rencontrèrent à Münchengrätz, en Bohême. Il y eut aussi un représentant du roi de Prusse, muni de pleins pouvoirs. Les trois puissances s'y concertèrent sur la question d'Orient et sur l'aide mutuelle qu'elles se prêteraient en cas d'agression. L'Autriche et la Russie se garantirent notamment, au sujet de la Pologne, « la tranquille possession » des provinces qu'elles s'étaient partagées. Les relations les plus cordiales s'établirent entre le jeune tsar et l'empereur François. Sa bonne grâce, ses manières affectueuses, l'intérêt sincère qu'il paraissait porter à la dynastie des Habsbourgs, conquirent complètement son hôte, qui lui témoigna à son tour la plus entière confiance. Il alla jusqu'à recommander dans son testament à ses deux fils de garder les relations les plus étroites avec la Russie, et de ne rien entreprendre d'important sans demander conseil à l'empereur Nicolas. Le tsar était content de l'Autriche ; Metternich, comme son maître, était enchanté du tsar. Il ne pouvait assez vanter ses qualités d'esprit et de cœur : « C'était, déclarait-il, le portrait de notre adorable empereur ! »

(1) Ostini à Bernetti, 29 novembre 1833, AV 268 : 1842. Siémaszko, *Zap.*, I, 71-82 ; Ferdinand d'Este à Ostini, Léopol, 13 janvier 1833, *AE*, *Russia*, V, 627.

François Ier n'oublia pas l'affaire que Grégoire XVI avait tant à cœur et lui avait si intimement recommandée : il eut avec le tsar une conférence de deux heures sur la question religieuse en Pologne. « Ce sont là, dit le monarque autrichien, les affaires les plus importantes, et pour nos deux États limitrophes, elles offrent le plus haut intérêt. » Nicolas fit écho à ces paroles et laissa paraître les meilleures dispositions. « Je veux vous déclarer, continua François, ma façon de penser en matière de religion. J'ai des sujets de cultes différents : je suis d'avis qu'il faut laisser à chacun la liberté de vivre conformément à sa religion. Puis, comme catholique et comme souverain d'un empire en très grande partie catholique, j'ai compris les doléances des catholiques au sujet des lois portées par mon prédécesseur Joseph, et je vais maintenant m'occuper de les réformer. » Nicolas lui répliqua qu'il était de son avis et l'assura de ses bonnes intentions. Il ne cacha pas cependant qu'il avait deux griefs à formuler contre les catholiques polonais : l'un plus général : ils avaient osé se révolter contre son autorité légitime ; l'autre plus particulier au clergé latin : il l'accusait d'immoralité et d'ignorance, surtout en comparaison avec le clergé grec, même grec-uni. Sur ces deux chapitres, dit Metternich, l'empereur François dut lui donner raison et ajouta même qu'en Galicie il avait plus à se féliciter du clergé grec que du clergé latin. On avait mauvaise grâce à charger le clergé d'un pays où le pouvoir civil tyrannisait despotiquement son éducation et son instruction et contrecarrait à tout propos l'action des rares évêques qu'il lui plaisait de nommer. Ignorance et immoralité, ces deux préjugés contre le clergé latin restèrent toujours ancrés dans l'esprit de Nicolas. A qui la faute, s'il y avait de mauvais prêtres, et pourquoi les favorisait-il, sinon parce qu'ils étaient les plus souples et qu'ils faisaient son jeu?

Metternich essaya lui aussi d'agir sur l'esprit du tsar, mais il prit un autre biais. L'affaire de l'évêque de Cracovie, Mgr Skorkowski, gravement compromis dans les derniers événements de Pologne, compliquait encore les relations entre Rome et Pétersbourg. N'écoutant que

son ardeur patriotique, ce prélat s'était lancé à corps perdu dans la lutte et avait encouragé clergé et fidèles à sacrifier leur fortune et leur vie pour la cause nationale. Il avait même écrit dans ce sens, en avril 1831, une lettre pastorale. Sa piété, son zèle, ses autres vertus et bien des circonstances atténuantes ne le préservèrent pas de la vengeance implacable du tsar. Un décret du 1er juillet 1833 le bannit, séquestra ses revenus, lui interdit toute juridiction sur la partie de son diocèse qui s'étendait dans le royaume, et en confia le gouvernement à l'administrateur de Varsovie, Adam Paszkowicz. Cette manière d'agir sentait terriblement le sabre. Metternich, sans approuver ces violences, déclara sans ambages que « si la Russie avait tort quant au choix des moyens, elle avait néanmoins raison quant au fond ». Après de longs délais et de pénibles tiraillements, l'évêque se retira en 1835 chez les Capucins d'Opava, et à Cracovie même, comme dans le royaume, un administrateur gouverna le diocèse.

Dès son arrivée à Münchengrätz, Nicolas avait pris Metternich par son faible : la vanité. Il lui avait dit : « Je viens ici pour me mettre sous les ordres de mon chef. » « Je compte sur vous, ajouta-t-il encore, pour me faire signe, si je commets des fautes. » Le chancelier prit le mot à la lettre et crut devoir faire le geste avertisseur. Il s'offrit à montrer à l'empereur comment réaliser les dispositions favorables dont il se disait animé envers les catholiques. Catholique, il l'était lui-même : il savait donc mieux que personne à quoi s'en tenir sur cette religion et sur les rapports à garder avec le Saint-Siège. Le synode orthodoxe avait, il le craignait, fait partager au tsar ses propres préventions. Descendant aux détails, Metternich insista sur le décret qui venait de frapper Mgr Skorkowski : cet acte était irrégulier, radicalement nul ; il achevait d'irriter les Polonais et leur fournissait des armes. Pourquoi ne s'être pas adressé au pape, afin de se concerter avec lui? Il eut même l'aplomb de demander à l'empereur de le tenir désormais au courant des déterminations qu'il voulait prendre à l'égard des catholiques : il lui dirait si elles étaient exécutables ou non. Dans ce dernier cas, il faudrait

y renoncer ; dans le premier, il marquerait la route à suivre pour les faire aboutir : bref, il s'offrit à lui « comme son ministre des cultes ». Nicolas se tint dans les généralités, écoutant jusqu'au bout, acquiesçant à tout, et se déclara pleinement satisfait. Metternich dit un jour à Guizot : « L'erreur n'a jamais approché de mon esprit. » Il se trompa cependant, s'il pensa avoir convaincu celui qui, pour le flatter, semblait accepter sa leçon.

Des conversations si engageantes mirent à l'aise l'empereur François : il se déclara prêt, cette fois, à s'acquitter des bons offices que le pape réclamait de lui. La lettre au tsar trouverait bon accueil et profiterait beaucoup, on le savait maintenant ; mais il fallait la refaire, en exclure toute doléance, louer comme elles le méritaient les heureuses dispositions qui s'étaient fait jour à Münchengrätz, et témoigner « la plus grande confiance » pour l'avenir du catholicisme dans les États du tsar. Bien mieux, Metternich voulut tracer de sa main le canevas, « le squelette ».

Sa Sainteté a appris par l'Empereur d'Autriche qu'à Münchengratz des paroles ont été échangées entre ce Monarque et Sa Majeeté Impériale de Russie sur la situation de l'Église en Pologne, et que des vues aussi sages que bienveillantes ont à ce sujet été professées par l'Empereur Nicolas. Sa Sainteté, pleine de confiance dans la haute sagesse de S. M. I., se sent le besoin de La remercier de ces dispositions ; plus l'intérêt qu'offre la question est grand et incontestable, et plus le Souverain Pontife se croit en devoir de demander à S. M. I. qu'Elle Lui voue également de la confiance. Dans Sa pensée, Sa Sainteté ne sépare pas les véritables intérêts du Gouvernement et ceux de la Religion ; son désir le plus sincère est en conséquence celui d'aider, en autant que le fait dépendra d'Elle, S. M. I. à concilier ces deux intérêts, sur le double point de vue de l'affermissement du véritable esprit religieux dans le Royaume de Pologne et de celui de soumission à l'autorité souveraine laïque.

De telles idées, exprimées en termes généraux et obligeants, ne manqueraient pas de provoquer une réponse favorable. « Après cela, assurait Metternich au nonce, laissez-moi faire. Je ferai apprécier à l'empereur Nicolas le grand service que le pape lui a rendu dans l'affaire de

Cracovie. Je lui ferai voir comment le Saint-Siège se montre conciliant dans les négociations, quand on prend les moyens voulus. Puis je commencerai par lui parler de l'envoi d'un chargé d'affaires du Saint-Siège, au moins *ad tempus*, pour s'entendre sur les affaires des catholiques, et sur cette nouvelle division des diocèses, à laquelle on tient là-bas : je l'espère, pas à pas, nous réussirons dans notre entreprise. » L'habile diplomate excellait à tisser ces élégantes toiles d'araignées, et le nonce Ostini admirait la peine qu'il y prenait. A Rome, on avait des raisons d'en craindre la fragilité. On ne pouvait cependant décourager tant de bonne volonté et ne pas se prêter à une intervention qu'on avait réclamée. Le pape refit la lettre, et Bernetti la consigna à Gouriev, au début de janvier 1834. Metternich eut la satisfaction de voir ses conseils fidèlement suivis (1).

Au bout de deux mois, la réponse arriva, courtoise et flatteuse. Le tsar y jouait la confiance et la franchise. Les assurances qu'il y donnait s'accompagnaient de réticences, dont les événements devaient révéler le machiavélisme. « Ses intentions, affirmait-il, pour obtenir des droits à la confiance du pape, n'avaient eu besoin que d'être rendues avec vérité. » A ses paroles « affectueuses », il voulait répondre par un « exposé franc et loyal » de sa pensée « la plus intime ».

Fidèle aux principes que m'a légués un frère dont la mémoire m'est sacrée, j'ai pieusement recueilli de son héritage le sentiment de tolérance religieuse, dont son âme était profondément pénétrée. Comme lui, je pense que le Souverain, appelé à rendre compte un jour du bonheur de ses peuples, quelle que soit la croyance qu'ils professent, doit aide et protection au Ministère qui veille au repos des consciences. Mais, dépositaire d'une autorité que la Providence m'a confiée pour que je la maintienne et la transmette intacte, je ne saurais oublier jamais que le clergé, à son tour, doit

(1) Schiemann, *Gesch... Nikolaus I*, III, chap. vii, surtout 234-238 ; Debidour, *Histoire diplomatique*, I, 326-329 ; Metternich, *Mémoires*, V, 446, 536-545. Ostini à Bernetti, 24 août, AV 268 : 1842 ; 28 novembre avec annexe autographe, *ibid.* (cf. Ostini à Bernetti, 29 novembre) ; Ostini à Bernetti, 28 novembre, *AE, Russia*, V, 644-682 § 41).

obéissance et fidélité au pouvoir qui le protège. C'est ce mutuel accord qui sert à assurer le repos et la durée des Empires.

Revenant sur le bref de 1832 aux évêques polonais, il remerciait à nouveau le Saint-Père des « sages paroles » qu'il leur avait adressées. « Puissent-elles éclairer leur esprit et les maintenir désormais sur la ligne du devoir. Ils trouveront dans mon cœur l'oubli du passé et un sincère désir d'assurer l'avenir. Ce soin ne cesse de faire l'objet de mes réflexions les plus sérieuses. » Quelques expressions générales ouvraient sur l'avenir des perspectives optimistes :

Dans le Royaume de Pologne, j'ai rétabli le haut clergé dans la jouissance du revenu qui convient à sa dignité et que la révolution lui avait enlevé. Guidé par le même esprit de conservation et de justice, mon administration continuera à veiller aux besoins réels de l'Église catholique dans toute l'étendue du Royaume. Dans les provinces occidentales de l'Empire, une nouvelle circonscription des diocèses est impérieusement réclamée dans l'intérêt des populations du rit latin. Les considérations qui se rapportent à cet objet ont été soumises au Saint-Siège par ma légation à Rome. Le tems viendra, j'aime à le croire, où les vues bienveillantes qui s'y rattachent, s'accompliront sous l'influence d'une confiance mutuelle.

Tolérance, confiance mutuelle, oubli du passé, autant de mots vides de sens : l'empereur n'oubliait rien ; sa correspondance, ses discours, ses démarches ne respiraient que défiance, mépris, haine et menaces à l'adresse des Polonais ; et, à ses yeux, question catholique et question polonaise ne faisaient qu'un seul bloc, où ses ressentiments ne distinguaient point (1).

« Il avait, a-t-on dit justement, cette grande supériorité sur les diplomates de profession qu'il savait, au besoin, dissimuler comme eux, et que, ses résolutions une fois

(1) Grégoire XVI à Nicolas, 4 janvier 1834, *Esposiz. corredata...*, nº XV, 37-38 (minute autogr., *AE, Russia*, VI, 95-96) ; cf. Bernetti à Ostini, 9 janvier, AV 268 : 1842 ; Nicolas à Grégoire XVI, 13 mars, *AE, Russia*, V 764-765.

prises et annoncées, toutes les roueries ne pouvaient l'empêcher de les exécuter ou du moins de l'essayer. » Metternich en fit l'expérience. « Laissez-moi faire », avait-il dit. En septembre et octobre 1835, aux conférences de Teplitz et de Prague, l'occasion s'offrit à lui de tenir sa promesse. Le vice-chancelier Nesselrode, le favori Orlov, l'homme de confiance Benckendorff furent unanimes à condamner la conduite « impolitique » du maître ; le Synode le tenait sous son influence, et en le poussant comme il faisait, « il agissait non seulement contre les catholiques, mais aussi contre le bon sens ». Ils protestèrent qu'ils s'emploieraient de leur mieux à l'arracher à des suggestions aussi funestes. « Voilà l'écorce du fruit enlevée, observait Metternich ; il reste le noyau, et il est si dur qu'il n'y a pas moyen de le casser. »

Il en fut pour ses frais de finasseries : Nicolas se déroba. Il n'entendait rien, assurait-il, aux questions de religion ; c'était l'affaire du Synode, il s'en rapportait à lui, par devoir de conscience. Le chancelier l'entreprit alors sur les inconvénients politiques de sa conduite. Traiter les catholiques polonais comme le roi de Hollande avait traité les Belges, c'était courir le risque de la même mésaventure. Puis ils auraient beau cesser d'être catholiques, ils ne deviendraient pas orthodoxes : ils s'émietteraient en poussière. Or, ce n'est pas avec de la poussière qu'on bâtit. Comment songer dès lors à rétablir en Pologne un ordre politique stable? Pourquoi prendre ombrage de l'union des évêques avec le pape? L'empereur aimerait mieux assurément traiter avec un seul évêque qu'avec tout l'épiscopat. Si ses évêques à lui étaient unis au pape, s'entendre avec le pape, c'était d'un seul coup s'entendre avec eux tous. — Mais, répétait Nicolas, le clergé catholique est mauvais. — Raison de plus, insistait son interlocuteur : donnez-lui de bons évêques, vous le rendrez bon. Fort à propos, il lui rappela ce qui se passait à Varsovie : on y installait un évêque orthodoxe, et depuis des années cette métropole catholique attendait son archevêque, et la plupart des évêchés de Pologne vaquaient eux aussi. « J'y penserai », répondit l'empereur. Rentré à Pétersbourg, il

réfléchirait à ce qu'il venait d'entendre. Ostini demanda s'il avait été question d'un chargé d'affaires du Saint-Siège. Il fallut bien avouer que non : le terrain, visiblement, n'était pas prêt. Mais on avait les promesses de Nesselrode, d'Orlov, de Benckendorff de travailler de leur mieux à réaliser un projet qu'ils disaient très opportun, même au seul point de vue politique. Il fallut se payer de cette mince monnaie. Au fond, Metternich avait-il escompté autre chose? Ne serait-ce pas méconnaître sa finesse et sa perspicacité que de le croire? Le nonce de Vienne, son sincère admirateur, avait dit le mot juste : « D'ici, on fera peu, ou même, on ne fera rien. » Peu ou rien, en effet : des notes, une lettre, de belles paroles, mais pas un seul acte : voilà où trois années d'efforts et d'attente avaient abouti (1).

VII

Rome eut à parer deux nouvelles attaques, qui furent comme la suite de ces pourparlers inutiles. Le gouvernement russe répugnait à créer des évêques diocésains : il y fallait des négociations pénibles à son orgueil et nuisibles à ses desseins malveillants. D'autre part, la hiérarchie catholique était menacée de s'éteindre : or, on voulait l'affaiblir et la domestiquer, mais non pas la supprimer. Sous l'influence du gouvernement, les chapitres nommaient complaisamment des administrateurs ; mais il leur manquait le pouvoir d'ordre. Si Rome consentait à en faire des évêques *in partibus*, tout serait en règle : on aurait des évêques, et à la première infraction, on les éconduirait sans bruit. On essaya, le 22 décembre 1835, ce remède pour Varsovie et Kalisz. « Des circonstances graves, alléguait-on, quoique momentanées et indépendantes de la volonté souveraine, empêchent jusqu'à pré-

(1) Debidour, *Histoire diplomatique*, I, 230. Ostini à Bernetti, 16 octobre 1835, AV 268 : 1836.

sent Sa Majesté Impériale de se prononcer d'une manière définitive dans une question aussi importante que l'est celle du choix des personnes qui seraient appelées à remplir les premières fonctions ecclésiastiques dans le pays. » Quelles étaient donc ces difficultés, que six ans de réflexion ne pouvaient résoudre? Était-ce la crainte que la pourpre, dont s'ornait l'archevêque-primat de Varsovie, n'éclipsât l'archevêque orthodoxe qu'on venait de lui donner pour rival? Rome se contenta de se déclarer prête à faire des deux candidats proposés des évêques suffragants ; mais ils devraient au préalable renoncer à la charge d'administrateurs diocésains, et les chapitres procéderaient à de nouvelles élections. L'affaire en resta là (1). Cette même année, Varsovie eut un archevêque dans la personne de Mgr Choromanski, administrateur d'Augustov. Il faisait partie en 1832 de la députation polonaise chargée de remercier l'empereur. A cette occasion, Nicolas avait fait sa connaissance, l'avait décoré et savait qu'il n'en avait rien à craindre.

Ce fut un épiscopat de bien courte durée : le nouvel évêque prit possession de son siège au début de 1837, et mourut l'année suivante, au grand regret de l'empereur et du lieutenant de Pologne. Varsovie devait demeurer vacant jusqu'en 1856. L'historien de Paskiévitch nous dit pourquoi : Nicolas voulait, pour tous les catholiques de l'empire et du royaume, un seul et unique archevêque : « Je crois... qu'avec le temps, écrivait-il au maréchal, il serait désirable de soumettre l'Église catholique de Russie et de Pologne à un seul métropolitain. La fusion serait plus complète et il serait plus aisé de trouver des personnalités dignes d'occuper cette importante fonction. » Son choix était déjà fixé : « Nous avons ici l'évêque Pawlowski, presque russe, et très respectable, c'est lui qui est mon candidat. » Ainsi, avec un prélat souple et de bonne composition, avec un instrument docile comme le Collège ecclésiastique, fidèle exécuteur de toutes les volontés

(1) Krivtsov à Bernetti, 22 décembre 1835, AV 268 : 1836 ; Bernetti à Krivtsov, 10 janvier 1836, *ibid.;* session du 3 janvier, *AE, Rapporti*, XVI, 334-350.

impériales, la « russification » de l'épiscopat et de l'Église latine suivrait celle de l'Église unie. Paskiévitch fit sentir que ce n'était qu'un rêve. « Par rapport à la fusion des deux archevêchés, répliqua-t-il, je m'empresse de répondre que ce serait parfait ; pourtant je crois que jamais la cour de Rome ne s'y résoudra, car elle verra dans cette combinaison l'amoindrissement de ses pouvoirs. » Il voyait juste. Quel pape se fût résolu à souscrire à une telle demande et à démanteler l'Église dont il répondait devant Dieu? Grégoire XVI moins que tout autre. Pourtant, raconte Stcherbatov, le gouvernement russe s'efforçait, depuis 1837, d'obtenir l'assentiment de la cour de Rome au désir de l'empereur ; et il ajoute cette naïveté : « L'âge, habituellement avancé, des papes faisait espérer que l'un ou l'autre d'entre eux se prêterait au désir de Sa Majesté. » Désir qu'en réalité on se garda bien de formuler : nulle part on ne le trouve exprimé, jamais, dans aucune discussion, dans aucune pièce, on n'y fait allusion. Mais c'est dans cette intention, tenue soigneusement secrète, qu'on reprit en 1838 la manœuvre de 1832 : on ressuscita devant le Saint-Siège la question de la métropole de Mohilev et du remaniement des évêchés qu'elle englobait (1).

Il ne s'agissait, cette fois, que de transférer l'archevêché à Vilna, ce qui entraînerait une nouvelle démarcation des diocèses ; mais on déclarait qu'on n'en supprimerait aucun. La principale objection tombait. Il fallait donc acquiescer au projet, en dépit des répugnances qu'il inspirait. Il était bien entendu que ni les suffragants ou évêques auxiliaires, ni les chapitres, ni les séminaires ou autres établissements ne seraient modifiés en rien. Il fallait aussi qu'une cause canonique, nécessité ou utilité, justifiât devant le Saint-Siège les changements proposés : il réclamait donc des renseignements détaillés et précis pour se convaincre qu'ils étaient en effet nécessaires ou utiles. De telles exigences parurent sans doute gênantes,

(1) Stcherbatov, *le Feld-maréchal prince Paskevitsch*, V, 121. Nicolas à Paskiévitch, 14/26 janvier (1837), *ibid.*, n. 1. Paskiévitch à Nicolas, *ibid.*, aucune indication.

et la question des diocèses retomba en léthargie jusqu'à 1847 (1).

Jusqu'à 1839, ces obscures négociations amusèrent le tapis. La lettre pontificale paraissait avoir marqué un temps d'arrêt et déterminé une heureuse accalmie. De loin en loin, quelque oukase grondait, trahissant un travail mystérieux et lointain, prélude d'une explosion terrible qui, bientôt, allait éclater.

(1) Mémoire de Potemkine (1838, non daté), AV 268 : 1847 ; session du 28 novembre 1838, *AE, Russia, Boîte* 151. Mémoire à Potemkine, 21 décembre, *AE, Russia*, V, 866.

CHAPITRE VI

LA CATASTROPHE DE 1839

I. L'agonie de l'Église grecque-unie. L'acte de 1839. — II. La protestation de Rome. — III. La persécution des « convertis ». — IV. Le diocèse uniate de Chelm, dans le royaume de Pologne.

I

Si l'Église latine, dans l'empire et le royaume, se défendait à grand'peine contre la persécution, l'Église grecque-unie, en Russie Blanche et en Lithuanie, trahie par ses chefs et traquée par le gouvernement, touchait à sa fin. Un ensemble de mesures habilement combinées l'avait, en fait, isolée. Le Collège ecclésiastique grec-uni était aussi étranger au Collège ecclésiastique catholique-romain que l'était le Saint-Synode lui-même. Les séminaristes uniates ne fréquentaient plus les écoles polonaises et ne figuraient plus aux cours du séminaire général de Vilna. Les prêtres uniates ne servaient plus en qualité de vicaires dans les Églises latines, et avaient défense rigoureuse d'y accomplir aucune fonction liturgique. Les propriétaires catholiques polonais avaient perdu le droit de patronat, grâce auquel ils nommaient les curés dans beaucoup de paroisses ruthènes. L'Église grecque-unie faisait figure d'une confession religieuse indépendante, à moitié chemin entre l'Église catholique et l'Église orthodoxe, et plus séparée de la première que de la seconde.

Après l'avoir isolée, il fallait la « purifier » de ce qu'on appelait les innovations romaines. Cette restauration archéologique masquait et préparait l'annexion de l'Église

unie par l'Église orthodoxe. A ceux qui s'alarmaient et protestaient, et à Rome elle-même, on répondait : Nous ne touchons pas au dogme, mais nous débarrassons le rite des usages étrangers qui l'ont abâtardi : n'avons-nous pas pour nous les bulles des papes, qui ont répété tant de fois qu'il fallait respecter le rite et n'y rien changer? Ce qu'on ne disait pas, c'est que sous l'écorce du rite s'insinuait sans trop de difficultés une sève nouvelle ; la vie orthodoxe y remplaçait la vie romaine ; insensiblement la greffe prendrait, et soudain un seul coup mutilerait l'Église catholique d'un de ses rameaux. De nombreux travaux, menés avec une méthodique persévérance, préparent ce dénouement. Refonte de l'administration locale : les deux diocèses grecs-unis se modèlent minutieusement sur les éparchies orthodoxes. Refonte de l'enseignement clérical, donné dans deux séminaires et dix écoles ecclésiastiques, ne se distinguant en rien des établissements de l'Église orthodoxe ; la langue polonaise en est bannie, on y enseigne le russe, et la commission des écoles ecclésiastiques orthodoxes fournit les manuels. Depuis 1831, de jeunes séminaristes uniates fréquentent l'académie orthodoxe de Pétersbourg. Refonte et épuration de l'ordre basilien : beaucoup de leurs monastères disparaissent, et plus de cinquante moines, latins d'origine, sont congédiés avec permission de reprendre leur ancien rite. Épuration enfin de l'Église uniate : on rétablit les iconostases ; on supprime les messes basses, les autels latéraux, les sonnettes, les orgues, les ostensoirs, etc. ; on impose, à l'exclusion de tout autre, les missels sortis des presses synodales de Moscou. Ces réformes réclament des efforts incessants : Siémaszko s'y donne tout entier, ne se laissant rebuter par aucune difficulté. La tâche est parfois pénible, il le reconnaît lui-même. L'affaire du changement des missels, surtout, lui donne du tracas. Il y avait là, impossible de le nier, « un élément dogmatique » en jeu. Des consciences s'en alarmaient, parmi les fidèles et parmi les prêtres ; ceux-ci protestaient souvent, soit isolément, soit même par groupes. Ainsi, à Novogrodek, cinquante-sept prêtres signaient une pétition où, entre autres choses, ils disaient

à Siémaszko : « Comme le missel..., imprimé à Moscou en 1831, diffère de nos missels dans l'article essentiel de la procession du Saint-Esprit et dans d'autres oraisons qui y ont été ajoutées ; de plus, comme il ne fait aucune mention du Souverain Pontife, à qui nous avons promis avec serment, lors de notre ordination, obéissance et respect, non moins qu'à l'empereur : nous supplions votre autorité pastorale de ne pas nous forcer à recevoir ce missel, et de nous laisser les missels de l'édition de Vilna, dont nous nous servons jusqu'à présent. » Mêmes instances en Russie Blanche, où le métropolite Bulhak, passif et contraint, suivait avec répugnance les faits et gestes de son vicaire, l'évêque Luzynski, et voyait s'exécuter les mesures qu'il avait contresignées lui-même. Ce clergé hésitant, inquiet, défiant, il fallait le mater. Siémaszko s'y dépensa avec son énergie implacable. Il multiplia les inspections ; dans une tournée de deux mois, en 1834, il vit en particulier plus de huit cents prêtres, leur prodiguant tour à tour les caresses et les menaces. Ou la soumission, ou la ruine, il n'y avait pas d'autre alternative. Les plus récalcitrants furent exécutés : ils perdirent leurs places, allèrent moisir dans un monastère ou partirent pour l'exil : pour eux et leurs familles, c'était la misère. Quelques-uns résistèrent jusqu'au bout ; la plupart capitulèrent (1).

En 1833, Martusewicz et Jaworowski moururent : il ne restait plus, dans l'empire, que deux évêques grecs-unis : Bulhak et Siémaszko. Un oukase confia au métropolite le diocèse de Russie Blanche et à Siémaszko celui de Lithuanie. Basile Luzynski devint évêque auxiliaire de Bulhak, Siémaszko en reçut deux, Antoine Zoubko et Josaphat Zarski. C'étaient trois hommes « sûrs » : Siémaszko s'en porta garant devant le ministre Bloudov ; chacun d'eux, sur la demande de l'évêque, lui avait remis, écrit et signé de sa main, l'engagement formel de passer à l'orthodoxie aussitôt qu'on les y inviterait. Ancien camarade de Siémaszko au séminaire de Vilna, Antoine Zoubko

(1) Siémaszko, *Zapiski...*, I, surtout 79-80, 88-90, 662-669, 700-701 ; *Esposizione corredata...*, n° XXIV, 45-46.

marcha dans la même voie avec la même ténacité. Luzynski semble avoir connu des remords. C'était un personnage sans principes et de mœurs douteuses : au dire des orthodoxes eux-mêmes, « il aimait le vin et les femmes ». Les réunions et les soirées que présidait ce vladyka, devenu schismatique, tournaient fréquemment en orgies. Il s'enivrait avec ses hôtes, — c'étaient, paraît-il, souvent des catholiques, — et leur tenait alors d'étranges propos. Il déclarait par exemple qu'il se repentait d'avoir trahi l'Union et déserté l'Église catholique. Le lendemain, après avoir cuvé son vin, il se rappelait avec effroi ces paroles imprudentes, et il se plaignait avec indignation des « calomnies » qu'on faisait courir sur son compte. Josaphat Zarski fut plus indécis encore. Dernier provincial des Basiliens, il fit une tentative *in extremis* pour sauver les débris de son ordre. Pour le mal comme pour le bien, la hardiesse lui manqua. Par ambition et par cupidité, il collabora à la destruction de son Église ; seule, en 1838, la mort lui épargna la honte d'une apostasie publique, à laquelle il s'était secrètement obligé. Sur son bureau, parmi ses papiers, on trouva un écrit où il déclinait toute complicité dans ce qui se tramait contre l'Église unie. Au-dessous de ces quatre évêques, d'autres personnages s'agitaient pour la même cause : des archiprêtres, des archimandrites, des doyens, des professeurs, tel un Antoine Toupalski, un Michel Chélépine. Grâce aux recommandations de Siémaszko, ils étaient l'objet des complaisances officielles : le ministre Bloudov les protégeait et leur distribuait la manne des faveurs dont ils étaient avides : argent, décorations, bénéfices. Ames frustes et vulgaires, pour les conquérir, il a suffi, ce semble, de les enrichir (1).

Trop d'empressement de la part de certains dignitaires du clergé orthodoxe faillit, à certains jours, gâter l'entreprise que Siémaszko dirigeait avec tant d'habileté. L'évêque Smaragde, premier titulaire du siège de Polotsk,

(1) Siémaszko, *Zapiski*, I, 78-79, 113 ; Morochkine, dans *Sbornik...*, t. CXIII, 1re part., 207-209, 186-187. Engagement de Luzynski et de Zoubko, dans Siémaszko, I, 658-659.

érigé en 1833, n'approuvait pas les atermoiements d'une tactique dont il ne comprenait pas bien la portée. Sans retard, il se mit à « convertir » les uniates. Grâce à ses efforts, grâce aussi à l'appui de quelques hauts fonctionnaires, des milliers d'unis, en 1833 et 1834, furent inscrits aux registres de l'Église officielle. Les difficultés et les résistances, souvent très vives, qu'il rencontra, ne firent qu'enflammer son courage. Gendarmes et soldats se mirent de la partie : on jeta sur le pavé les prêtres récalcitrants et leurs familles, on ferma des églises, on violenta des fidèles, et de la sorte, des populations entières, malgré leur volonté, se trouvèrent orthodoxes. Du milieu de ces néophytes improvisés s'éleva bientôt un concert de malédictions et de plaintes ; l'alarme était donnée, et les plus obstinés à ne pas comprendre ouvrirent enfin les yeux ; Unis et Latins sentirent la catastrophe imminente, et essayèrent de la conjurer. La hiérarchie uniate elle-même ne supporta pas qu'on lui ravît son troupeau avec tant de sans-gêne et chercha querelle au trop fougueux prélat de Polotsk. Smaragde, franc et brutal, traitait ses collègues unis d'hypocrites : « Siémaszko trompe », répétait-il. Pour Siémaszko, c'était Smaragde qui se trompait ; ce zèle intempestif et maladroit traversait tous ses plans ; il effarouchait le gibier que lui-même se donnait tant de mal à rabattre : pour échapper à l'orthodoxie, les unis risquaient de se jeter dans les bras des latins. Dépité, il pensa un instant à tout abandonner et demanda formellement au synode d'être reçu dans l'Église officielle. Mais reprenant bientôt courage, il multiplia si bien les mémoires et les instances, qu'une sévère réprimande vint, par ordre de l'empereur, modérer Smaragde et ses imitateurs trop pressés, et remit l'affaire en bonne voie (1).

Pour éviter ces à-coups et régulariser la manœuvre, on expédia le 13 avril 1835, aux évêques et aux gouverneurs des provinces occidentales, une instruction très précise, en dix-neuf points. Elle était l'œuvre du métropolite de

1) Siémaszko, *Zapiski*, I, 78-82, 654-658. Chavelski, *Vozoiédinénié Ouniatov*, chap. iv, vi, ix ; *Esposizione corredata*, nos XXV, XXVI, XXVII, 47-50.

Moscou, Philarète, et Siémaszko y eut part. On y prêchait instamment la prudence et la patience, et elle se résumait en ces mots significatifs : « Il est enfin une règle aussi importante que les précédentes : agir avec réserve, sans bruit et sans éclat prématuré. Plus le but est important, plus il est mauvais de le proclamer hors de temps et de propos ; c'est une faute ; les adversaires seuls en profitent. » Mieux encore, on institua un *Comité secret pour les affaires uniates*. Philarète, dit-on, en eut l'idée ; Siémaszko l'appuya et Bloudov fit approuver le projet. Une dizaine de personnes, prélats et fonctionnaires, en firent partie : Bulhak et Siémaszko y représentèrent l'Église unie. On eut encore l'hypocrisie de mettre en avant les bulles pontificales qui prescrivaient le maintien du rite oriental dans toute son intégrité : c'était, disait-on, tout ce qu'on voulait. En réalité, le comité, comme le gouvernement, avait d'autres desseins : qui pouvait s'y méprendre? Institué en 1834, il ne fonctionna qu'en juin 1835. D'ailleurs, il agit peu, n'eut aucune initiative et fut relégué au second plan. « Examiner à fond les affaires en présence de certains membres du Comité, c'était peu convenable et même dangereux. » Ainsi pensait Bloudov. Philarète, Siémaszko, Bloudov et Nétchaiev, procureur du Synode, siégèrent en commission préparatoire ou « petit Comité ». A quatre, ils firent, à leur point de vue, de bonne et rapide besogne. Le 1er janvier, le Collège grec-uni, qui dépendait jusqu'alors du ministère de l'Intérieur, passa sous l'autorité du procureur du Synode. Il y avait longtemps que Siémaszko demandait cette importante mesure. De ce chef, Bloudov perdait la direction de l'affaire uniate ; entre les mains du comte Protasov, procureur depuis le 24 février 1836, elle devait aboutir sans retard au dénouement désiré. Siémaszko et lui s'entendaient à merveille (1).

Restait un dernier obstacle : Bulhak. Une fluxion de poitrine emporta le vieillard le 23 février 1838, et presque

(1) Siémaszko, *Zapiski*, I, 707-710, 80-81, 108-109 ; Chavelski, *Vozsoiédinénié...*, chap. xiii.

en même temps mourut l'évêque Josaphat Zarski. La conduite du dernier des métropolitains unis, timide, hésitante, passive, fut fatale à son Église. Ne pouvant rien empêcher, il signa tout ce qu'on voulut. Tant de faiblesse, effet de la décrépitude et d'un insigne manque de caractère, charge sa mémoire d'une lourde responsabilité. Outrés de se voir abandonnés, des prêtres, des laïques lui en firent d'amers reproches. Ils pensaient, à tort, ce que le maréchal de la noblesse de Polotsk, Biélikovitch, disait tout haut : « Bulhak est un sot *(dourak)*; pour de l'argent et des décorations, il est capable de tout, même de vendre l'Union tout entière. » Un archimandrite exalté, Chavrovski, alla jusqu'à lui écrire des lettres outrageantes, où il lui disait, au nom de saint Josaphat : « Tu as trahi l'Union ; tu n'es pas un pasteur, mais un loup. » Le pauvre homme, à la première de ces lettres, fut inconsolable ; pendant trois jours, il refusa toute nourriture et ne fit que pleurer. Ses forces déclinèrent rapidement ; vers la fin de 1837, à peine pouvait-il signer les papiers qu'on lui soumettait. On le laissa s'éteindre sans exiger de lui qu'il renonçât à sa foi, sacrifice suprême qu'il aurait certainement refusé d'accomplir. Theiner a raconté qu'on voulut le forcer à ratifier l'acte d'apostasie : sur l'ordre de Nicolas, Bloudov se serait présenté, à minuit, chez Bulhak ; il lui aurait notifié l'ordre de l'empereur et aurait essuyé un refus indigné. Ce récit a tout l'air d'un roman, dénué de vraisemblance. A ce prélat fermement attaché à Rome et connu comme tel, le gouvernement fit faire des obsèques orthodoxes : le 28 février, en présence de l'oberprocureur, il fut inhumé au monastère de Saint-Serge avec toutes les cérémonies de l'Église officielle. Les indifférents ne virent là, reconnaît Siémaszko, qu'une « farce » indécente ; les partisans fanatiques de la réunion saluèrent avec joie dans ce fait le signe infaillible de ce qui se préparait (1).

(1) Siémaszko, *Zapiski*, I, 113 ; Chavelski, *Vozsoiédinénié...*, 151-152, 259-262 ; Theiner, lettre à Lambruschini, 29 décembre 1838, *AE. Russia*, V, 950-951 ; *id.*, *Die neuesten Zustände...*, I, 393-395 ; cf. Theiner-Monta-

« Dans les provinces occidentales, notait Protasov dans son rapport à l'empereur pour 1837, l'Église grecque-unie se souvient de ses origines russes ; elle ne combat plus l'orthodoxie ; par degrés, elle s'en rapproche à l'extérieur par le rite et à l'intérieur par l'esprit de la doctrine, afin de louer un seul Dieu, auteur de la foi, non seulement d'une seule langue, mais aussi d'un seul cœur. » La crise finale était ouverte. Un fonctionnaire attaché aux bureaux du procureur, Skripitsyne, se rendit en mission dans les provinces, à l'automne de 1838. Ce personnage zélé et bavard à l'excès alarma les catholiques. La catastrophe apparut à tous imminente. Pour la conjurer, il était trop tard. On pressa les dernières mesures. Siémaszko et les deux autres évêques, ses complices, firent circuler parmi le clergé une pétition où l'on demandait le passage à l'orthodoxie. Ils recueillirent 1 305 signatures. Les opposants d'ailleurs ne manquèrent pas. Ainsi, en Russie Blanche, 111 prêtres présentèrent une supplique, où ils affirmaient leur volonté de rester fidèles à l'Union. Par peur des châtiments, beaucoup se rétractèrent ; d'autres, aussi nombreux, confessèrent généreusement leur foi. Ils perdirent leurs places, furent rétrogradés au rang des diacres, ou enfermés dans divers monastères, de préférence à Koursk, laissant leurs familles dans la détresse (1).

Enfin, le 12 février 1839 fut le grand jour où les trois apostats jetèrent définitivement le masque. Ils se réunirent à Polotsk en synode. L'acte synodal ou « acte d'union », où l'Église romaine était outragée et le « très pieux » empereur glorifié, reçut les signatures de l' « humble Joseph », son auteur, de l' « humble Basile » et de l' « humble Antoine ». Une vingtaine de dignitaires ecclésiastiques y joignirent leurs noms. Siémaszko célébra ensuite en grande pompe la liturgie, suivie d'un *Te Deum* solennel d'actions de grâces. A l'office divin, les patriarches orthodoxes furent seuls nommés : il ne fut fait mention ni

LEMBERT, I, 251-252 ; LESCŒUR, *L'Église catholique en Pologne*, I, 159-160 ; Mgr LIKOWSKI, *Dzieje Kosciola Unickiego*, 2e édit., 1906, II, 96, n. 2.

(1) PROTASOV, *Otchet... za* 1837 *god.*, 120 ; SIÉMASZKO, *Zapiski*, I, 115-116, 118-119 ; CHAVELSKI, *Vozsoïédinénié...*, chap. XIV.

du Synode, ni du pape. Un grand festin suivit ; on y porta la santé du tsar, on y but aussi à la prospérité et à l'avancement de l'Église orthodoxe. Le Synode, de son côté, accepta et décréta l'union par un acte que Nicolas ratifia le 25 mars : « Je rends grâces à Dieu, écrivit-il, et j'accepte. » Une médaille commémora le « glorieux » événement. On y lisait ces mots : « Séparés par la violence (1596), réunis par l'amour (1839). » C'est là, observe un diplomate, « un mensonge monumental qui n'a guère de pareil ». L'Église unie disparaissait officiellement de l'empire russe, et l'Église catholique perdait plus d'un million et demi de fidèles. Rendons cette justice au vieil archevêque de Mohilev, Siestrzencewicz : il avait vu clair, lorsqu'il écrivait, encore simple évêque titulaire de Mallo, au nonce Garampi, vers 1774 : « Marquez, monseigneur, avec des lettres noires sur les murs de votre cabinet, qu'au bout de quelque temps les Unis ne seront plus à nous (1). »

Il faut le remarquer, tout le travail qui avait précédé et amené la catastrophe s'était accompli dans un mystère presque impénétrable. Les diplomates étrangers qui séjournaient à Pétersbourg le reconnaissaient : il leur était extrêmement difficile de percer à jour ces intrigues. Comment Rome eût-elle pu les démêler avec certitude? Il fallait réclamer et protester. Mais pour le faire utilement, on devait s'appuyer sur des témoignages certains, sur des faits indubitables. Des gestes inutiles, des démarches vouées à l'insuccès eussent aggravé le mal au lieu de le guérir, et fourni des prétextes à la malveillance d'un gouvernement déjà si mal disposé. Dans sa note de juin 1832, le gouvernement pontifical se plaignait des calomnies dont on noircissait auprès de l'empereur les catholiques des deux rites. Dans la note de septembre, Bernetti protestait en termes formels contre la spoliation de certains monastères unis, notamment de celui de Potchaiev, d'où les orthodoxes

(1) Siémaszko, *Zapiski*, I, 119-126. En regard de la p. 126, reproduction phototypique de la médaille de 1839. Chavelski, *Vozsoiédinénié...*, 314-315. P. Pierling, *la Russie et le Saint-Siège*, V, 67. Meysenburg à Metternich, 14 juin 1841, *AE*, *Russia*, V, 1189.

avaient chassé les Basiliens. En décembre 1838, le tsarévitch Alexandre, faisant son tour d'Europe, se rendit à Rome et y séjourna un mois. Le pape le traita avec toutes sortes d'égards et lui recommanda instamment d'appuyer auprès de l'empereur la cause des catholiques. Nicolas ne manqua pas de remercier Grégoire XVI des attentions délicates dont son fils avait été comblé ; il renouvela les promesses tant de fois exprimées, mais son langage donnait clairement à entendre qu'à ses yeux, en dehors des Latins, il n'y avait point de catholiques. Le pape le comprit ; aussi, dans sa réponse, mit-il, pour ainsi dire, les point sur les *i* : il lui fit observer que, dans ses États, il y avait, en grand nombre, soit des Latins, soit des Grecs ou des fidèles de rite différent, mais tous étaient *catholiques;* la même foi et la même communion les unissaient entre eux, sous l'autorité du Saint-Siège, et, à ce titre, ils avaient droit à la sollicitude particulière du Souverain Pontife. Mais, à Pétersbourg, on faisait la sourde oreille, et les déterminations qu'on y avait prises étaient irrévocables (1).

Pour les modifier, sur qui et sur quoi se serait-on appuyé? A peu près à la même époque, en Prusse, le catholicisme luttait contre les vexations d'un gouvernement aussi mal disposé que celui de Nicolas. Il y avait, dans l'Église rhénane, des prélats trop timides et des chanoines trop bien domestiqués. Mais derrière ce groupe de pasteurs complaisants à l'excès, il y avait les rangs serrés et compacts du peuple catholique, jaloux de défendre sa religion et fidèle à se grouper autour d'un Görres, d'un Möhler et d'autres chefs, dont le cœur égalait la doctrine. Quand le roi de Prusse jetait Droste-Vischering en prison, on ne se contentait pas, en Prusse rhénane et en Westphalie, de prier pour l'archevêque persécuté, on brisait, à Cologne, les fenêtres des chanoines qui excusaient le gouvernement de l'avoir enlevé. Sans ce peuple si attaché à sa foi, Grégoire XVI n'aurait rien pu faire, et le gouver-

(1) Meysenburg à Theiner, Pbg., 6 septembre 1841, *AE, Russia,* V, 1202. S. S. Tatistchev, *Imp. Aleksandr II*, I, 99-100. Nicolas à Grégoire XVI 25 février 1839, et réponse de Grégoire XVI, 6 avril, *Esposizione corredata...*, nos LIII et LIV, 90-92.

nement prussien se serait moqué de ses notes et de ses brefs (1). En Russie Blanche et en Lithuanie, la situation était bien différente. Que pouvait le peuple uniate, presque en entier composé de serfs, sans fortune, sans instruction, sans influence, dispersé dans deux immenses provinces, rongé et miné par l'influence séductrice du peuple orthodoxe? L'épiscopat uni pouvait et valait moins encore ; Rome savait qu'il lui échappait. Elle savait Bulhak incapable, Siémaszko vendu, Jaworowski décidé à ne se mêler en rien des intérêts de son Église. Quant aux évêques latins, ils tremblaient comme celui de Loutsk, Piwnicki, à la seule idée d'envoyer au Saint-Siège des renseignements authentiques : parfois ils n'osaient même pas décacheter les lettres qui, par une voie secrète, leur parvenaient de Rome ou de Vienne, et ils poussaient la servilité jusqu'à les remettre, non ouvertes, au gouverneur de la province. L'action de Rome était donc isolée ; et sauver à elle seule les catholiques uniates, Rome ne le pouvait pas.

II

La nouvelle de la défection consommée à Polotsk le 12 février 1839 fut pour le pape et son entourage un coup extrêmement douloureux. Depuis longtemps, il est vrai, les affaires de l'Église unie en Russie causaient d'incessantes inquiétudes ; mais on n'imaginait pas que la catastrophe fût aussi prochaine. Un extrait du journal officiel de Prusse, envoyé de Munich en septembre, dissipa tous les doutes. En marge de cette pièce, Lambruschini note : « L'affaire est très grave. Il faut s'en occuper sérieusement et vite... (2). » Sous la plume du successeur de Bernetti, ce n'étaient pas de vaines paroles. Le nouveau secrétaire d'État était pour Grégoire XVI un ami de vieille date ; depuis longtemps, l'ancien moine camaldule et le barnabite

(1) G. Goyau, *L'Allemagne religieuse. Le catholicisme*, II, chap. ii, l'affaire de Cologne.

(2) *AE, Russia*, V, 948.

se connaissaient et s'estimaient ; ils avaient jadis travaillé ensemble aux mêmes affaires, du temps de Pie VII et de Consalvi. On a dit (1) que le grand homme eut Lambruschini pour secrétaire à Vienne : c'est une erreur ; Lambruschini n'assista pas au Congrès. Mais les occasions ne lui manquèrent pas de s'initier à la diplomatie, soit à Rome, soit à Paris pendant sa nonciature. Bernetti avait laissé une brillante réputation d'homme du monde. Lambruschini, avec sa science profonde de la théologie et du droit, sa grande piété et sa vie austère, fut un parfait homme d'Église. Énergique, défiant, franc parfois jusqu'à la rudesse, il fut impopulaire auprès des libéraux, autant que le pontife, dont il fut, pendant dix ans, le fidèle serviteur.

Dans le Consistoire du 22 novembre, Grégoire XVI prononça une allocution consacrée en entier aux événements de Russie. Aux évêques de la fin du seizième siècle, qui avaient abjuré le schisme et négocié l'union avec Rome, il opposa ceux qui venaient de la rompre, entraînant dans une nouvelle défection une grande partie du clergé et du peuple confiés à leurs soins. Il flétrit, comme ils le méritaient, ces pasteurs dégénérés et leur fit entendre, bien inutilement, un suprême avertissement. Il exprima ses inquiétudes pour ceux « qui avaient persévéré avec fermeté dans les liens de la communion catholique », prévoyant combien ils auraient à souffrir pour leur constance dans « la sainte unité ».

Après cela, déclarait-il en terminant, nous ne pouvons dissimuler... que la cause de notre douleur sur la situation des affaires catholiques dans le vaste empire de Russie s'étend bien plus loin. Nous savons combien notre sainte religion y est depuis longtemps accablée d'angoisses. Nous n'avons pas certainement négligé d'appliquer tous les soins de notre sollicitude pastorale à les soulager, et nous n'épargnerons rien à l'avenir auprès du puissant Empereur, espérant encore que dans son équité et dans

(1) *Realencyklopädie für prot. Theologie und Kirche*, XI (1902), 229 ; *The Catholic Encyclopedia*, VIII (1910), 760 ; M. Buchberger, *Kirchliches Handlexikon*, II (1912), 547.

son esprit élevé, il recevra avec bienveillance nos vœux et nos demandes (1).

Le « puissant empereur », au fond, n'était pas très rassuré sur l'attitude que prendrait le Saint-Siège. Il voulait bien tyranniser l'Église, mais il ne voulait pas rompre avec Rome. « On sent ici fort bien, écrivait le ministre de Prusse à son gouvernement, à combien de dangers et d'inconvénients pourrait donner lieu une brouillerie prolongée avec la Cour romaine. » Sous l'empire de cette inquiétude, et par crainte aussi du « qu'en dira-t-on » en Europe, on s'était bien gardé de lancer brusquement la nouvelle du fait accompli. Ce ne fut que lentement, par degrés, qu'on la laissa filtrer et se répandre dans le public. Les journaux russes publièrent un oukase du 12 mars, prescrivant que les deux sections du Synode, où se traitaient séparément les affaires orthodoxes et celles des uniates, devaient dès le 1er avril se confondre en une seule. Mais sur tout le reste, pendant plusieurs mois, on garda officiellement le silence. C'est ce qui explique la date tardive de la protestation pontificale. Le gouvernement impérial n'en fut point surpris ; les dépêches du ministre Potemkine l'y avaient préparé, et on s'attendait à quelque éclat. Lorsque l'allocution parut, la censure eut soin de supprimer tous les numéros des journaux qui la publiaient (à l'exception de ceux qui étaient adressés au corps diplomatique), et pour en contre-balancer l'effet, on lança dans la presse une sorte de mémoire où l'on présentait dans le sens russe l'ensemble de l'affaire, de manière à produire à l'étranger une impression favorable. On ne se doutait peut-être pas, à Rome, qu'on avait touché le point sensible. Nicolas craignait extrêmement la publicité. S'il méprisait les journaux, il les redoutait plus encore. La publication à l'étranger des violences qui se commettaient en Russie lui donnait à réfléchir ainsi qu'à son entourage ; et le jour était proche où le Saint-Siège en ferait l'utile

(1) Alloc. *Multa quidem*, 22 novembre 1839, *Esposizione corredata...*, n° LII, 87-90 ; *Acta Gregorii XVI*, II, 381-383.

expérience. Pour le moment, l'allocution pontificale parut modérée : à Pétersbourg « on « s'attendait à des sorties plus violentes » ; on y fut satisfait des ménagements que gardait le Saint-Père, en se bornant à mettre la défection des Uniates essentiellement et presque exclusivement à la charge de leurs évêques. Le pape n'avait pas voulu, assurément, pousser l'autocrate à bout et provoquer contre les Latins, déjà si menacés, une nouvelle série d'attentats. On se méprit sur le motif de cette réserve ; on se figura que le pape avait peur. Le jour de l'apostasie de Polotsk, l'empereur s'adressant au ministre de la police Benckendorff, son confident intime, lui dit, paraît-il, en se frottant joyeusement les mains : « Voilà une bonne affaire terminée : maintenant, au tour des Latins ! » Avec un habile dosage de ruse et de violence, on arriverait aux mêmes fins, et d'un même coup, espérait-on, on en finirait avec le « polonisme » et le *Dominus vobiscum*. Ces calculs machiavéliques furent déjoués (1).

III

Sans perdre de temps, les nouveaux « convertis » de Polotsk, Siémaszko à leur tête, se mirent en campagne pour notifier à leur peuple le joyeux événement du 12 février 1839, et pour les entraîner dans l'apostasie. Philarète, métropolite de Kiev, Smaragde, d'autres dignitaires de l'Église officielle les aidèrent. Ce fut une marche triomphale, au son des cloches, à travers la Russie Blanche et la Lithuanie, une vraie campagne liturgique, où les apostats célébraient l'office divin avec une pompe extraordinaire. Tous les fonctionnaires civils étaient mobilisés pour leur prêter main forte et pour leur faire honneur ; le mandataire de *l'oberprokouror*, Skripitsyne, donnait libre car-

(1) Rapport de Liebermann, 25 décembre 1839, dans SCHIEMANN, *Gesch. Russlands... Nikolaus I*, III, 504-505. [d'HORRER], *Persécutions... de l'Église catholique en Russie*, 68-69. Mgr Garibaldi à Lambruschini, Paris, 12 juin 1840, *AE*, *Russia*, *Boîte* 151.

rière à son zèle et veillait à tout. En général, le peuple fut plus docile, plus passif que le clergé. « Pour ces paysans, note assez justement Stcherbatov, la partie dogmatique de leur religion reste de nos jours encore obscure et vague. Les rites seuls ont, à leurs yeux, une haute et véritable signification. » Pour mieux tromper ces pauvres gens, on évita de se montrer trop pointilleux : on ferma les yeux sur certaines particularités liturgiques, certains chants ; on dispensa les prêtres passés à l'orthodoxie de la barbe et des longs cheveux en usage parmi les popes, au grand regret du farouche Smaragde : l'usage du rasoir « priverait, affirmait-il, l'Église orthodoxe d'un des arguments les plus persuasifs de sa vérité ». En dépit de ces précautions, il y eut des protestations qu'il fallut étouffer, des oppositions qu'il fallut réduire ; comme au temps de la grande Catherine, on fit marcher la troupe. Le 12 mars 1839, le 29e régiment de cosaques entra dans Vitebsk ; on le dispersa par sotnias dans les villages les plus dangereux. La peur du fouet dompta les paysans, mais ne fit de beaucoup que des orthodoxes mauvais teint. En 1842, on en trouvait des milliers qui demeuraient, en réalité, catholiques, refusaient de se confesser aux curés schismatiques et recevaient en cachette les sacrements des prêtres latins (1).

Le clergé uni se montra plus rebelle à la « grâce » de la conversion. Après tant de précautions savantes, d'efforts ingénieux et de séductions variées, beaucoup de prêtres séculiers et de moines basiliens restèrent fidèles à l'Église catholique jusqu'à la fin de leur vie. Les auteurs orthodoxes prétendent qu'on a exagéré leurs épreuves, et accusé à tort le gouvernement du tsar d'avoir exercé contre eux des rigueurs imaginaires ; ils nient notamment qu'on en ait envoyé en Sibérie. Comment contrôler le bien-fondé de ces dénégations? En tout cas, le sort de ceux qui persévérèrent dans la foi ne fut humainement guère enviable. On les enferma dans divers couvents à l'intérieur de la

(1) Stcherbatov, *Paskévitsch*, V, 158. Chavelski, *Vozsoédinénié...*, surtout 332-346, 318-319, 352. Smaragde à Netchaev, 7/19 février 1835 ; Chavelski, 170 et *supplément*, 33-34.

Russie, spécialement à Koursk. Ils y subirent un régime de famine, rendu plus dur encore par la souffrance morale : beaucoup de ces prêtres, mariés et chargés d'enfants, laissaient leur famille à l'abandon et dans l'extrême misère. Il y en avait à Koursk une vingtaine ; ils s'obstinaient, mandait l'évêque Héliodore, à nommer le pape dans les ekténies et à refuser de prier pour le « Saint-Synode ». On séquestra de la sorte environ 160 de ces malheureux. Plus tard, surtout vers 1849, ils sortirent des couvents pour vivre dans des localités qu'on leur assigna, sous la surveillance de la police. Nombre d'entre eux furent dégradés et réduits à la condition laïque (1).

Il est curieux de le constater, le principal artisan de l'apostasie de 1839 trouva des opposants jusque dans sa propre famille. Le père de Siémaszko n'imita pas, comme on l'a dit, l'exemple de son fils ; au dire d'un *protoiéréi*, qui le connut personnellement et de près, il ne fut jamais orthodoxe que de nom. Le prélat lui écrivit plusieurs fois pour l'engager à faire comme lui ; il lui envoya de riches vêtements de prêtre orthodoxe ; il vint le visiter en 1846 et se montra coiffé du *klobouk* avec la barbe et les longs cheveux : ce fut peine perdue, le père ne changea pas sa foi. Jean Siémaszko, frère de l'apostat, prêtre uniate comme son père, eut toujours pour le schisme une aversion et une haine particulièrement violentes ; de son frère, il disait très souvent : « Le maudit ! il s'est damné lui-même et il a perdu le peuple ! » Un jour qu'il se trouvait chez le protopope, dont nous venons de citer le témoignage, celui-ci lui montra le portrait de son fameux frère : furieux, il le jeta par terre, brisant le cadre et le verre, et s'enfuit. Il mourut hors de l'orthodoxie, demandant d'être enseveli auprès de l'église catholique, et le clergé latin se mit en mesure d'accomplir sa dernière volonté ; mais les prêtres orthodoxes revendiquèrent ce cadavre et l'enterrèrent chez eux, à la satisfaction du métropolite qui, pour les récompenser, leur envoya de l'argent. La femme de Jean Siémaszko passa au rite latin, malgré les efforts de son

(1) Chavelski, 316-317, 347-349, 353-356, 369-375.

beau-frère, et ses restes reposèrent au cimetière catholique (1).

Le peu que nous avons dit de la manière dont la tolérance orthodoxe traita ceux qu'on appelait les « fanatiques de l'union » est emprunté aux panégyristes de l'acte du 12 février 1839 ; ce n'est qu'un *minimum*, et les aveux enregistrés n'en ont que plus de force. « Par malheur, observe l'un d'entre eux, notre clergé, non habitué à agir sur le peuple par la prédication et la persuasion, se mit à introduire l'union... par la voie purement officielle : au lieu d'agir par la doctrine, il employait les moyens extérieurs ; il s'en prenait d'emblée à des vétilles qui n'avaient aucune importance au point de vue religieux, mais auxquelles le peuple tenait en vertu de l'habitude et ne renonçait qu'avec peine... La police apparaissait partout comme le *Deus ex machina*, comme un médiateur souvent peu désintéressé et peu cérémonieux. » Justes représailles, disait-on, des violences que les Polonais avaient jadis mises en œuvre pour implanter l'Union dans le pays conquis par les armes. C'est une pauvre excuse de la part de ceux qui célèbrent comme une œuvre d'amour « le retour des Unis à l'Église orthodoxe ». Il faut laisser à leur siècle les dragonnades et les injustices qui leur appartiennent ; au dix-neuvième siècle, l'axiome : *Cujus regio, ejus religio*, était mort ; Nicolas, ses évêques et ses policiers ont beau s'en réclamer, leur zèle convertisseur est un odieux anachronisme (2).

Le gouvernement russe eut un grand souci : celui de paralyser toute action du clergé latin sur les nouveaux adeptes de l'orthodoxie. Dans ce but, il interdit rigoureusement aux prêtres catholiques de s'occuper des ex-unis, d'entendre leurs confessions, de leur distribuer la communion. Défense de circuler, sans permission justifiée, hors de leurs paroisses, d'avoir à leur service des

(1) Prot. Alexandre Matskiévitch, *O mitrop. Josifié Siémachkié*, *Kievskaia Starina*, VIII (1884), 338-339. La réfutation de Kiprianovitch, *Jizn I. Siémachki*, 547-559, quant au père de Siémaszko, n'est pas convaincante.

(2) V. Ia. Choulghine, *Iougo-zapadni Kraï...*, *Drevniaia i novaïa Rossiia*, 1879, t. II, 112.

domestiques de la religion dominante, de parler en chaire contre le schisme, de se permettre la moindre polémique, de réfuter les arguments de la théologie officielle, qui, elle, pouvait s'étaler partout librement et impunément. Défense surtout d'entendre à confesse des inconnus, à moins que ces derniers ne fussent munis d'une attestation écrite et signée de leurs curés, qu'ils appartenaient réellement à la religion de Rome. Cette mesure fut particulièrement douloureuse aux anciens unis demeurés fidèles. Profitant des fêtes, des pèlerinages, ils se perdaient dans la foule et pouvaient, sans risquer d'être reconnus et dénoncés, satisfaire leur dévotion et s'approcher des sacrements : cette dernière facilité leur fut pratiquement enlevée. Mgr Pawlowski, en qualité de président du Collège ecclésiastique, eut la faiblesse de signer et de promulguer cet oukase ; plus tard il s'efforça, mais en vain, de le faire adoucir. Beaucoup de prêtres n'osèrent plus venir en aide aux unis. Ceux-ci recouraient-ils à eux pour le baptême, la communion, les funérailles, trop souvent on leur répondait : « Tu n'es pas des nôtres ! » Malheur surtout au prêtre catholique qui enlevait à l'orthodoxie une de ses conquêtes : ce n'était pas un simple délit, c'était un crime, rigoureusement châtié, qu'aucune prescription ne devait couvrir. On sévissait aussi contre les propriétaires catholiques dont l'influence était jugée dangereuse pour ceux de leurs serfs que l'État venait d'inscrire dans la religion officielle.

Beaucoup de catholiques grecs, mettant comme de juste leur foi au-dessus de cérémonies et d'usages vénérables qui leur étaient cependant bien chers, avaient pensé qu'on les laisserait en paix s'ils passaient au rite latin, et s'étaient fait inscrire sur les registres des paroisses latines. Leur espoir fut déçu. Ordre fut donné aux curés catholiques de chaque localité de présenter aux prêtres orthodoxes la liste de tous leurs paroissiens, et d'y ajouter la note des anciens Grecs-unis ou de ceux dont les parents, depuis 1798, avaient appartenu à ce rite. Suivant la filière ordinaire, le Collège ecclésiastique transmit l'ordre aux évêques, qui le promulguèrent aux doyens et aux curés. Ce fut nouveau sujet de grand embarras. Dans le diocèse

de Loutsk, une partie du clergé présenta la liste des paroissiens, sans mentionner les anciens Grecs-unis ; d'autres s'abstinrent de toute démarche. Les prêtres orthodoxes, la loi en main, en exigèrent l'observation ; d'où réclamations, contestations, chicanes et procès sans fin, et surtout colère et désespoir de ceux qu'on réussissait à « convertir » malgré eux au culte officiel. Mgr Pawlowski réclama contre cette iniquité ; il voulut au moins épargner aux membres du clergé catholique la douleur et la honte d'y coopérer en signalant eux-mêmes ceux qu'on voulait condamner à l'apostasie. Le ministre de l'Intérieur, Stroganov, répliqua d'abord, paraît-il, « que c'était une preuve de la confiance que le gouvernement accordait aux curés de l'Église catholique-romaine ». Le prélat, soit dit à son éloge, sans se décourager, revint à la charge, harcelant le monde officiel de ses réclamations, qu'on s'obstinait à laisser sans réponse. Enfin le 1er/13 juin 1842, il obtint gain de cause. Mais les autorités ecclésiastiques orthodoxes ignorèrent longtemps cette décision qui les contrariait : elle ne leur fut confirmée officiellement qu'en 1850 (1).

IV

Désormais pour les pays soumis à l'autorité du tsar, l'Église unie se trouvait réduite au seul diocèse de Chelm, dans le royaume de Pologne. Cet évêché comprenait les populations ruthènes habitant la contrée « au delà du Boug », le *Zabougié*, dans les diocèses latins de Lublin, de Podlachie et d'Augustov. Le pays de Chelm, attribué à l'Autriche au troisième partage de la Pologne, fut incorporé au royaume et passa, lors du Congrès de Vienne, sous le sceptre d'Alexandre. A la mort de l'évêque Ciéchanowski, Léon XII lui donna directement pour successeur Mgr Philippe Félicien Szumborski, nommé le 10 dé-

(1) Chavelski, 350, *AE, Russia, Boîte* 151. Voir dans l'*Esposizione corredata...*, nos XLVI à L, 76-85. Siémaszko, *Zapiski*, III, col. 949.

cembre 1828. A cette occasion, sur les instances très pressantes du gouvernement russe, qui ne pouvait souffrir une juridiction étrangère, Chelm fut soustrait à l'autorité du métropolite grec-uni de Halicz-Lwow, et rattaché immédiatement au Saint-Siège. L'autorité de l'évêque de Chelm s'étendait sur tous les catholiques-grecs du royaume et sur l'église des Basiliens de Varsovie.

Comme on devait s'y attendre, après la révolution de 1831, on essaya d'imprimer aux Uniates de Pologne la direction qu'on faisait prendre à ceux de l'empire. Dans ce but, fut érigé à Varsovie, en avril 1834, un archevêché orthodoxe, dont le premier titulaire fut Antoine Rafalski. Élevé dans un séminaire uniate, ce fin limier, promu au rang d'archevêque en 1840, manœuvra de son mieux pour donner du lustre dans le royaume à l'Église officielle et attirer à elle les Grecs-unis, et dans une certaine mesure il y réussit. Dans une localité où il consacra une église de son culte, les Uniates et cinq de leurs prêtres vinrent assister à la cérémonie. Transmettant cette nouvelle au Synode, Antoine ajoutait cette observation : « Leurs dispositions en faveur de l'orthodoxie se manifestent aussi bien parmi les laïques que parmi le clergé ; il ne reste qu'à désirer que leurs autorités ecclésiastiques donnent l'exemple de la conversion. » Malheureusement pour l'orthodoxie, dit l'historien de Paskiévitch, Stcherbatov, le haut clergé grec-uni de cette époque avait été élevé dans l'esprit de l'intolérance romaine ; voilà pourquoi les unis de Pologne n'imitèrent pas l'exemple que leur donnaient ceux de Russie Blanche et de Lithuanie (1).

Paskiévitch eut cependant à cœur de leur faire entendre raison. Dans cette œuvre, son principal collaborateur fut le général Golovine, dont il avait découvert les talents et le savoir-faire au cours de la campagne de 1831 contre les Polonais. Jadis, à Pétersbourg, Golovine avait connu la prophétesse Tatarinova et fréquenté assidûment ses réunions où, par des procédés semblables à ceux des derviches

(1) Pelesz, *Geschichte der Union*, II, 703-712, 831-841. Stcherbatov, *Paskévitsch*, V, 88-89, 156-158.

tourneurs, on se procurait des visions et des extases. « Le mouvement giratoire, en épuisant le corps, contribuait, disait-il, au développement spirituel. » Lui-même, à ce qu'on affirme, s'était si bien entraîné, qu'il pouvait accomplir de suite 5 000 prostrations par terre. Il disait vénérer à l'égal d'une sainte cette étrange visionnaire. Tel est l'homme qui, sur l'ordre de Paskiévitch, entra en relations suivies avec le clergé uni et Mgr Szumborski, afin d'ouvrir leurs yeux à la lumière de l'orthodoxie.

Le premier soin de Golovine fut de tenter en Pologne la purification du rite grec, qui avait si bien réussi dans l'empire. En se réclamant du Concile de Florence et des bulles pontificales, on menait en apparence une campagne exclusivement liturgique contre les innovations soi-disant arbitraires et illégitimes du Concile de Zamosc. En réalité, on comptait « qu'avec le temps la majorité de la population distinguerait à peine la différence existant entre les cérémonies orthodoxes et celles des Grecs-unis ». L'Église de Chelm, sans agitation et sans bruit, tomberait bientôt, comme un fruit mûr, dans le giron de l'Église officielle. Nicolas encouragea l'entreprise avec chaleur : « Le premier pas vers un rapprochement entre nous et l'évêque des Grecs-unis, s'empressa-t-il de mander à Paskiévitch, me cause... une vive satisfaction. J'eusse désiré surtout qu'il se rapprochât de notre respectable évêque (Antoine de Varsovie). En Lithuanie, cette question avance rapidement et avec fermeté. J'espère que cet exemple influera sur les Polonais Grecs-unis (1). »

Mgr Szumborski était trop sincère catholique, trop étroitement dévoué au Saint-Siège et à l'union, pour répondre aux espérances impériales. Mais on le savait assez faible et irrésolu, on connaissait son grand âge, sa timidité craintive : ce n'était pas sans motifs que le gouvernement russe l'avait désigné, en 1828, au choix de Léon XII. Il ne voyait pas que des modifications purement rituelles pussent compromettre en rien le dogme,

(1) Stcherbatov, *Paskévitsch*, V, 80-81, 90-91, Nicolas à Paskiévitch 19/31 mars 1835, *ibid.*

et il n'aurait pas répugné à entrer là-dessus dans la voie des concessions. Heureusement pour lui, il avait dans son haut clergé d'excellents conseillers, entre autres le doyen du chapitre de Chelm, Paul Szymanski. Leurs avis, qu'il eut la docilité de suivre, lui épargnèrent des faux-pas. Ainsi, quand Golovine, en 1836, l'invita à introduire chez lui le missel de Moscou, comme Siémaszko l'avait fait avec tant d'éclat en Lithuanie, Szumborski répondit par un refus. Cette décision et d'autres faits encore rendirent suspect l'évêque uniate. « Celui-ci témoigne à notre égard une franche malveillance, constatait Paskiévitch ; nous avons la preuve que dans certaines localités cent uniates ont passé au catholicisme, et l'évêque ne pouvait pas l'ignorer. » Ce prétendu passage au « catholicisme » était tout simplement un changement de rite : beaucoup d'unis, en Pologne, s'effrayaient à juste titre de la tournure que prenaient dans l'empire les affaires de leur Église. Les conversions violentes opérées par l'évêque Smaragde jetaient la lumière sur les menées souterraines de Siémaszko et de ses acolytes. L'union était perdue, elle allait s'écrouler ; beaucoup, pour sauver leur foi, sacrifiaient leur rite et devenaient Latins ; l'évêque de Chelm laissait faire. Pour couper court à cet exode alarmant, le général Chipov, successeur de Golovine à la présidence de la commission des Cultes, se hâta d'inviter en 1838 Mgr Szumborski à rassurer son troupeau. Il cria à la calomnie, attesta la « tolérance » garantie par les lois accordées au royaume, invoqua les bulles pontificales interdisant la désertion du rite, et déclara que, loin de vouloir attaquer la liberté des consciences, le gouvernement voulait garantir les unis de toute influence étrangère et défendre en tout les intérêts de leur Église.

A toutes ces intrigues se retrouve encore mêlée l'action de Siémaszko. C'est à lui que Golovine demande en 1836 un exemplaire du missel de Moscou et des conseils afin de savoir comment s'y prendre pour l'implanter en Pologne. C'est vers lui qu'une vingtaine de prêtres unis de Chelm, sachant bien d'où viendraient les riches prébendes et les gros appointements, se tournaient en 1837 ; ils lui

demandaient secours contre leur propre évêque qui les persécutait, contre les latinisants qui couraient sus aux « suppôts de Siémaszko ». Il insista pour qu'on soumît le diocèse uniate du royaume au collège grec-uni de Pétersbourg, et signala les mesures qui devaient infailliblement le ramener à l'orthodoxie : charger de contributions les prêtres récalcitrants, et astreindre leurs enfants au service militaire : « Voilà, disait-il, une arme contre laquelle rien ne résiste. » Cette fois, sa peine fut perdue ; on n'entra pas dans ses vues, on n'en saisit pas la portée. Plus tard, vers 1840, le lieutenant de Pologne, au cours d'une visite, lui déclara qu'on pourrait accomplir la réunion, quand aurait éclaté la guerre avec la France. « Et voilà que jusqu'à ce jour, note-t-il tristement en 1861, rien ne s'est fait, et au lieu de 400 000 Uniates qu'il y avait en 1820 dans le royaume de Pologne, il n'en reste plus que 220 000 ! Dieu veuille que ce petit reste des anciens orthodoxes de Galicie ne disparaisse rapidement, englouti par le latinisme ! » Il pouvait mourir tranquille : son digne émule, le Galicien Marcel Popiel, allait bientôt parachever l'œuvre d'apostasie (1).

L'empereur Nicolas ne la perdait pas de vue : les unis de Chelm et leur évêque l'intéressaient vivement, car c'est de ce côté qu'il attendait de l'aide pour avancer la russification du royaume. Lorsque Grégoire XVI flagella en 1839 les évêques coupables d'avoir honteusement égaré leur troupeau, le tsar redouta, entre autres conséquences, le contre-coup fâcheux de l'allocution dans le pays confié aux soins de Paskiévitch : « Je crains, lui mande-t-il, qu'elle ne retarde pour longtemps la réunion des Uniates de Pologne. Mais, s'empresse-t-il d'ajouter, cela ne doit pas le moins du monde nous empêcher d'agir avec eux avec la même constante persévérance qui a conduit cette affaire en Russie à une si heureuse conclusion. Écris-moi

(1) Mémoire de Szymanski à Szumborski, 1836, dans *Ostatnie chwile Unii...*, supplément, V-LXVIII. Paskiévitch à Golovine, 22 janvier/3 février 1838, Stcherbatov, V, 135. Chipov à Szumborski, 12/24 mars 1838, *Espos. corredata...*, nº XXIX, 52. Siémaszko, *Zapiski*, I, 100, 111, 143, 741-742 ; II, 56-61.

ce que fait l'évêque de Chelm, et quel effet a produit sur lui et sur son clergé l'allocution du pape. » Trois semaines plus tard, le 3/15 janvier 1840, il revient sur ce sujet : « Avec ton gaillard, il n'y a rien à dire pour le moment, dit-il au maréchal à propos de Szumborski ; mais plus tard il serait bon de le faire venir ici (à Pétersbourg) ; ici, qu'il regarde, qu'il écoute, qu'il parle avec ses anciens camarades ; après cela, on pourra s'occuper d'eux... » L'idée lui sourit de plus en plus ; bientôt il ne se contente plus de suggérer, il ordonne : « Expédie-moi, si possible, l'évêque de Chelm ; déjà ce sera une bonne chose, si on réussit à le soustraire à l'influence de l'évêque de Podlachie et des Polonais ; ici nous en viendrons plus vite à bout. » Au mois de mai, passant par Varsovie, le tsar y trouva Szumborski et lui accorda une audience. Comme le bon vieillard, intimidé, tremblait en l'abordant, Nicolas lui tendit aimablement la main et le rassura : « N'ayez pas peur, lui dit-il ; j'ai une conscience, moi aussi ; mon intention n'est pas de vous contraindre à l'union avec notre Église, je veux seulement que vous ne restiez pas privés des privilèges que Rome même vous a concédés, et que vous observiez exactement votre rite oriental. Par exemple, selon votre rite, devant l'autel il doit y avoir la porte impériale avec l'iconostase ; pourquoi n'en faites-vous pas mettre dans vos églises? — Sire, répliqua l'évêque, je sais bien qu'il nous est permis d'avoir l'iconostase, mais nos églises sont pauvres, et nous ne sommes pas en état de nous en procurer. — Eh bien, reprit le tsar, en le prenant au mot, c'est moi qui en ferai les frais. » Il pouvait, ajouta-t-il, « conserver ses rapports avec Rome, *si cela lui convenait;* mais que le rite grec fût aussi gâté et corrompu par le latinisme comme il l'était actuellement dans son diocèse, il ne le souffrirait jamais. Il lui ordonnait donc de se rendre à Pétersbourg, afin d'y apprendre le rite grec dans sa pureté » (1).

Il fallut s'exécuter. Après avoir réglé l'administration de son diocèse pendant son absence et recommandé à son

(1) Nicolas à Paskiévitch, 14/26 décembre 1839, *Rousski Arkh.*, 1910, I, 347 ; 3/15 janvier 1840, *ibid.*, 349 ; 11/23 février, *ibid.*, 350. Altieri à Lambruschini, 17 juillet et 9 août 1840, *AE, Russia, Boîte* 151.

chapitre la fidélité à l'union et l'obéissance au pape, Mgr Szumborski se mit en route pour la capitale. Le doyen du chapitre de Chelm et de la faculté de théologie de Varsovie, Paul Szymanski, l'accompagnait, ainsi que le recteur du séminaire diocésain, Jean Teraszkiewicz, et un employé civil de la chancellerie de Paskiévitch. Pendant six mois, l'évêque fut l'objet des attentions et des politesses officielles. On lui prodigua les flatteries, les conseils intéressés et les insinuations perfides, sans jamais lui dire clairement ce qu'on voulait de lui. Peut-être espérait-on qu'à force d'instances et d'ennuis, on l'amènerait à demander de lui-même le retour à l'orthodoxie. Les controverses ne lui furent pas épargnées. Chez le métropolite, présent lui aussi, il assista à une dispute en règle que le doyen Szymanski dut soutenir contre le recteur de l'académie orthodoxe. Celui-ci n'avait sans doute jamais rencontré un argumentateur de cette force ; le talent et l'érudition de son adversaire lui arrachèrent cette piteuse réponse : « Je n'ai pas lu cela, moi. » Indigné, le métropolite mit son recteur à la porte en lui criant : « Hors d'ici ! » L'évêque resta ferme, en dépit de tant d'importunités ; un jour même, excédé, il s'écria : « Vous pouvez faire de moi, si vous voulez, un Josaphat, mais je ne ferai jamais ce que ma conscience réprouve. » Selon d'autres, la réplique aurait été bien plus piquante : « Vous trouverez en moi un Josaphat, mais un Joseph, jamais ! » Opposition saisissante entre le martyr de l'union et Joseph Siémaszko, qui venait de la trahir.

Le bon prélat savait son diocèse en souffrance, et multipliait les instances pour y revenir. « Szumborski, écrivait Nicolas à Paskiévitch le 2/14 octobre, demande à retourner chez lui, sous divers prétextes, entre autres parce qu'il faut que le doyen, qui l'a accompagné, soit de retour à l'Académie ecclésiastique pour l'ouverture des cours. Je lui ai fait répondre là-dessus que le doyen peut partir tout de suite ; pour lui, qu'il attende encore, jusqu'à l'arrivée des évêques ex-uniates. Ce vieux, ajoute-t-il, est un très brave homme ; mais ce doyen, Szymanski, ce n'est pas un vaurien d'ecclésiastique, c'est une canaille de Polo-

nais ; c'est lui qui mène le vieux, le vieux le craint comme le feu ; aussi est-il utile de l'en éloigner, et pour cela le prétexte est fort bon. A la place du suffragant décédé, il faut mettre un homme sûr et disposé à la réunion ; c'est une affaire importante pour l'avenir... » Enfin au bout de six mois, l'évêque fut autorisé à prendre congé de l'empereur et à quitter Pétersbourg. Avant son départ, l'empereur le décora et lui fit cadeau d'une mitre précieuse et d'ornements pontificaux tels que les portaient les vladykas orthodoxes. Quant à Szymanski, son zèle, ses talents, son succès de dialecticien l'avaient classé parmi les suspects. Revenu à Varsovie pour reprendre à l'académie ecclésiastique l'enseignement de la théologie, il venait de donner sa première leçon, lorsqu'on lui remit un document officiel qui le privait de sa chaire et le mettait d'office à la retraite (1).

Mgr Szumborski trouva à son retour, dans une de ses paroisses, un prêtre orthodoxe en train d'y implanter l'Église officielle. C'était l'œuvre des intrigues de l'archevêque Antoine, de Varsovie, appuyé par Siémaszko. Les paysans de Luchow, congruement travaillés, avaient présenté au lieutenant du royaume une pétition exprimant leur désir de passer à la religion de l'empereur. Vu leur indigence, ils sollicitaient que l'État leur construisît à ses frais une église, requête qu'on s'empressa de leur accorder. Deux autres paroisses, Babice et Gorny Potok, suivirent plus tard leur exemple. L'évêque de Chelm s'opposa, mais en vain, à ces défections ; il morigéna les prêtres douteux qui prêtaient l'oreille aux sollicitations de l'archevêque Antoine et entraient dans ses vues ; on le traita de persécuteur, d'intolérant et les vexations se mirent à l'assaillir. Entrer dans la voie des concessions et des ménagements lui parut de bonne guerre. S'il introduisait dans le rite les modifications qu'on lui avait tant de fois demandées, et qui lui paraissaient insignifiantes, la paix serait

(1) *Ostatnie chwile Unii...*, 14-17 ; Mgr Likowski, *Dzieje Kosciola unickiego*, II, 146-148. Altieri à Lambruschini, 9 avril 1841, *AE, Minutario* de Mgr Altieri ; Mémoire du P. Adam Czartoryski, *AE, Russia*, VI, 230, Nicolas à Paskiévitch, 2/14 octobre 1840, *Rousski Arkhiv*, 1910, I, 355.

rétablie, espérait-il, et tout serait arrangé. Après avoir consulté quelques membres de son chapitre, et sans vouloir léser l'obéissance due au Saint-Siège, il autorisa, par une lettre pastorale du 14/26 août 1841, quelques changements dans la messe ou liturgie : le missel désormais resterait à droite de l'autel et ne serait plus transporté à gauche ; le prêtre bénirait avec la main en disant : « Paix à tous ! » comme les prêtres russes, et ainsi de suite. Mais le peuple, avouait plus tard le prélat, remarqua ces détails ; il y vit l'intention de renier l'union avec l'Église romaine : « ce fut un scandale ». « A cette nouvelle, je me mis à trembler, pensant au jugement de Dieu qui m'attendait. Revenant sur les ordres inconsidérés que j'avais donnés, je ramenai mon clergé aux anciens usages. » C'est ce qu'il fit en effet le 1er/13 mars 1844, dans une nouvelle lettre pastorale. A cette humble et courageuse rétractation, l'intervention de Grégoire XVI ne fut sans doute pas étrangère. Déjà le pape, sachant la position critique de l'Église de Chelm, avait adressé en 1840 à son évêque un bref plein d'encouragements et de sages conseils. Informé des changements liturgiques si imprudemment consentis, il se hâta, le 23 février 1842, de lui en témoigner sa douloureuse surprise et l'invita paternellement à réparer son erreur. Le Saint-Père, on le voit, eut toute satisfaction (1).

Par contre, à Pétersbourg, on fronçait le sourcil. « Que fait notre évêque uniate? » demandait Nicolas. Paskiévitch n'en disait sans doute aucun bien, car bientôt le tsar répliquait : « Que l'évêque uni se raidisse, nous lui réglerons quand même son compte, mais plus tard. » Un an plus tard, en 1842, l'irritation s'accentue : « Il était temps pour l'évêque uni de revenir à la raison et de rester tranquille ; nous ne lui demandons que cela ; le reste viendra de soi, quand il en sera temps. » A Varsovie, la direction des cultes et son président, Popov, traitaient fort cavalièrement le pauvre évêque et, en pratique, le dessaisissaient à peu près de toute son administration. Il dressa

(1) Szumborski à Altieri, [1844], *AE, Russia, Boîte* 149. Mgr Likowski, *Dzieje...*, II, 148-152 ; *Ostatnie chwile Unii...*, 17-22.

en 1844, pour l'édification de Mgr Altieri, la longue liste des abus de pouvoir dont il était victime. Le moindre était la défense d'envoyer à ses curés des lettres pastorales, et l'exil ou la suppression du traitement en perspective pour la dernière qu'il avait écrite. « Ces persécutions et d'autres du même genre, gémit-il, détruisent la santé de l'évêque soussigné, lui enlèvent les forces morales et hâtent sa mort. » Il prie le nonce de faire connaître au pape l'horreur de sa situation, et de lui obtenir sa protection et le pardon de ses faiblesses. « Enfin, concluait-il, je prie Votre Excellence de tenir soigneusement cachée notre correspondance ; si on venait à la découvrir, je ne suis pas sûr de conserver la direction de mon diocèse, ni même ma vie. Toute correspondance avec Rome est interdite aux évêques sous les peines les plus graves. » Sauf sans doute pour la vie, ces craintes n'étaient point exagérées. En dépit de tant de pronostics, l'Église grecque-unie de Chelm resta debout ; Szumborski mourut en paix en 1851, et Nicolas ne tarda pas à le suivre. Ce que le père avait fait à Polotsk en 1839, le fils le renouvellerait à Chelm en 1875 (1).

(1) Nicolas à Paskiévitch, 18/30 mars 1841, *Rousski Arkhiv.*, 1910, I, 482 ; 5/17 avril, *ibid.;* 26 mai/7 juin 1842, *ibid.*, 488-489. Lettre de Szumborski à Altieri *déjà citée.*

CHAPITRE VII

LA GUERRE À L'ÉGLISE LATINE (1840)

I. Dans l'empire : un prélat pusillanime, Mgr Pawlowski. — II. Dans le royaume : un évêque militant, Mgr Gutkowski. 1° Premières luttes. — III. 2° Un conflit de dix années. — IV. 3° L'évêque enlevé et déporté. Une menace de Grégoire XVI.

I

Un proverbe russe dit : « C'est par la tête que pourrit le poisson. » Cette formule familière résume assez bien la tactique suivie par le gouvernement du tsar Nicolas Ier dans sa lutte contre l'Église catholique : viser à la tête, séduire l'épiscopat et le haut clergé, et par lui, abattre le corps tout entier. Avec l'Église uniate, elle avait trop bien réussi. Pourquoi ne l'appliquerait-on pas à l'Église latine avec le même succès? Spoliée dans ses biens, paralysée dans son action, elle paraissait encore trop redoutable ; on n'aurait presque rien gagné contre elle, tant qu'on n'aurait pas eu en main l'épiscopat ; et pour l'avoir, il fallait y introduire des prélats douteux, ou même franchement mauvais ; et en écarter les évêques trop zélés. La manœuvre n'était pas nouvelle. Depuis longtemps les nominations épiscopales en Russie étaient extrêmement laborieuses, et plus d'une fois elles avaient failli susciter de graves conflits.

L'archevêque de Mohilev, Gaspar Cieciszewski, mourut à Loutsk le 16/28 avril 1831. Le gouvernement ne montra aucun empressement à lui donner un successeur. Il méditait une refonte des diocèses latins dans l'empire. Tant que ces projets ne seraient pas réalisés, les évêques n'étaient pas remplacés, et des administrateurs gouver-

naient tant bien que mal les diocèses. Vilna subissait ce régime depuis plus de vingt ans ; Mohilev allait le subir pendant dix ans. Le prélat Szczytt commença par s'acquitter de sa tâche avec un zèle peu fait pour le servir auprès du pouvoir civil. Il avait étudié à Rome et lutté jadis contre Siestrzencewicz : cela suffisait à le rendre suspect. Accusé d'avoir secrètement communiqué avec Rome, on l'envoya en exil à Saratov. Il y languit presque jusqu'à la fin de sa vie, alors que ses talents et ses vertus le destinaient aux plus hautes dignités. Un ancien Dominicain, Mgr Kamionko, lui succéda en 1833. Siestrzencewicz l'avait sécularisé et choisi pour son secrétaire et son favori. L'archevêque lui ouvrit la voie des honneurs : devenu évêque titulaire d'Abdère et suffragant de Kiev, il siégea au Collège ecclésiastique. Le gouvernement ne le trouvait « ni bon ni mauvais ». C'est, semble-t-il, tout ce qu'on peut dire de son administration.

Or, en 1839, on apprit à Rome, par un journal allemand, que la vacance de Mohilev venait de cesser. La presse de Pétersbourg annonçait, en avril, qu'un oukase nommait métropolitain Mgr Ignace Pawlowski, évêque titulaire de Mégare, suffragant de Kaménets, et président du Collège ecclésiastique. L'empereur, disait le décret, « avait voulu par là témoigner à ce prélat sa singulière bienveillance, et sa satisfaction pour les longs et utiles services qu'il avait rendus ». Ces éloges officiels ne donnaient aucun lustre à ce personnage, qui n'en tirait ni de sa naissance, ni de ses talents. D'origine obscure, il avait consacré ses premières années à l'étude du droit. Une vocation tardive l'appela du barreau au sacerdoce. D'abord appliqué au ministère paroissial, il ne tarda pas à prendre rang dans l'administration, et en 1833 il remplaça Mgr Simon-Michel Giedroic à la présidence du Collège ecclésiastique (1).

A peine nommé, cet obscur fonctionnaire, inconnu jusqu'alors, fut ardemment discuté et combattu. Certains

(1) Une relation (non datée) cite la *Gazzetta universale di Augusta*, nº 128, 8 maggio (1839), AV 268 : 1841. Sur Mgr Pawlowski, cf. entre autres Maysenburg à Metternich, 2 juillet 1842, *AE*, *Russia*, VI, 150-151.

crièrent au scandale, inculpèrent son caractère, sa probité, ses mœurs, et allèrent même jusqu'à l'accuser d'avoir tramé et dirigé tous les coups dont on avait accablé les couvents. Attaques injustes, contre lesquelles ceux qui le connaissaient personnellement eurent à cœur de le défendre. Ce n'était pas un homme d'un grand caractère ni d'une haute instruction ; il était timide et effacé, mais on le disait droit, d'une piété sincère, foncièrement catholique et véritablement humble de cœur. « Dans les circonstances actuelles, affirmaient ses défenseurs, tout ce qu'il nous faut, c'est un homme qui sache dire *non possum*, et Pawlowski le saura sûrement. » Un fait assez significatif confirmait ces éloges. Après l'avoir nommé, l'empereur lui accorda une audience, où le nouvel élu lui présenta ses remerciements. On sait quelle importance attachait Nicolas aux moindres détails d'étiquette et d'uniformes. Il s'étonna beaucoup de ne pas voir paraître le prélat revêtu de la pourpre, comme c'était le privilège des archevêques de Mohilev. Mgr Pawlowski lui répondit qu'il n'avait pas le droit de se parer ainsi. « Comment ! répliqua l'empereur, mais je vous ai nommé à cette dignité, et vos prédécesseurs ont porté ce costume. — Sire, ils y étaient autorisés par le Saint-Siège, et je ne le suis pas. — Mais vous ne pouvez pas douter de votre confirmation. — Qui sait, Sire? Il est très possible que l'on ne me confirme pas : je suis le dernier dans l'Église et le Saint-Père ne me connaît pas du tout. » Un tel début autorisait à bien espérer de Pawlowski, et Mgr Campodonico, dont le témoignage lui était favorable, concluait philosophiquement : « Là où il n'y a pas de pain blanc, plutôt que de mourir de faim, il faut bien se contenter de pain bis (1). »

La décision à prendre était grave. Que deviendrait la religion catholique en Russie, si on la livrait à un ambitieux sans scrupules ou à un incapable? Il y fallait, pour la sauver de la ruine, un homme de cœur et de tête. On ne se hâta donc pas de répondre, lorsque le 10 juillet, la

(1) Campodonico à Lambruschini, Turin, 29 juin et 26 juillet 1839, AV 268 : 1841.

légation russe transmit, en l'accompagnant des recommandations impériales, la lettre où Pawlowski implorait l'institution canonique. Ce ne fut qu'après avoir hésité, consulté, réfléchi, que Grégoire XVI agréa, faute de mieux, la nomination de Pawlowski. Le 8 août, Lambruschini notifia à la légation cette réponse favorable et fit expédier l'ordre de procéder aux informations canoniques (1). L'affaire était donc en bonne voie, lorsqu'un mariage vint tout gâter.

Depuis plusieurs mois, la grande-duchesse Marie, fille aînée du tsar, était fiancée au duc Maximilien de Leuchtenberg, fils d'Eugène de Beauharnais. Elle était orthodoxe, et lui catholique : d'où empêchement à la licéité du mariage. Le recours au Saint-Siège, pour en obtenir la dispense, était de rigueur, et Rome, on le savait, poserait ses conditions, comme elle fait toujours en pareil cas : elle exigerait, notamment, la promesse que les enfants à naître de cette union seraient élevés dans la religion de leur père. Mais comment espérer que Nicolas donnerait asile au catholicisme au sein de sa famille, alors qu'il eût voulu l'effacer de son empire? Comment aurait-il permis à sa fille ce qu'il avait si rigoureusement défendu à tous ses sujets? Le conflit s'annonçait inévitable. De son côté, le duc ne pouvait, sans se disqualifier, éviter de recourir au Saint-Siège : faire un acte de mépris formel, c'était pour ainsi dire se classer au rang des apostats. Une démarche ambiguë, astucieuse, comme on en savait imaginer dans la chancellerie impériale, devait, croyait-on, sauver les apparences. Le 9 janvier, le duc de Leuchtenberg écrivait à Grégoire XVI pour lui faire part de son prochain mariage. Il y disait en termes chaleureux son attachement inébranlable à la religion catholique, au Saint-Siège et à la personne du Souverain Pontife. Sa fiancée, disait-il, « était unie avec nous dans la foi », mais il regrettait que, par l'effet d'un schisme déplorable, elle ne reconnût pas l'autorité du pape. Aussi, pour la tranquillité de sa cons-

(1) Pawlowski à Grégoire XVI, 20 avril/2 mai 1839, *AE*, *Russia*, V, 890 ; Krivtsov à Lambruschini, 10 juillet, AV 268 : 1841. Lambruschini à Krivtsov, 8 août.

cience, il sollicitait du Saint-Père l'abondance des indulgences apostoliques. C'était tout. Pas un mot de plus sur la dispense à solliciter ; silence complet sur les conditions auxquelles il eût fallu souscrire. Comme on pouvait s'y attendre, le Saint-Siège fit son devoir, et le duc n'eut point de dispense. Or, le 1er/14 juillet 1839, après la célébration solennelle du mariage selon le rite orthodoxe, Mgr Pawlowski, sans se demander si le duc s'était mis en règle avec les lois de l'Église, sans exiger les promesses requises en pareil cas, donna lui-même aux deux époux la bénédiction nuptiale, dans une chambre du palais, en présence de la famille impériale et du ministre de Bavière. C'était un scandale ! Deux ans auparavant, dans cette même question des mariages mixtes, l'archevêque de Cologne bravait tranquillement les ordres du roi de Prusse plutôt que de contrevenir à ceux du Saint-Siège, et par son emprisonnement, il émancipait l'Église d'Allemagne. Le futur archevêque de Mohilev achetait son élévation par une honteuse complaisance, et l'on pouvait se demander quelle capitulation sa conscience refuserait de signer (1).

Le fait était public. Les ambassadeurs en parlèrent dans leurs rapports, et Rome l'apprit sans retard. Grégoire XVI écrivit aussitôt à Pawlowski pour lui témoigner sa douleur. Il ne pouvait pas, lui, oublier les devoirs de sa charge et les prescriptions catégoriques du Concile de Trente sur le choix des évêques. Aussi éprouvait-il, en conscience, la plus grande difficulté à le promouvoir au siège de Mohilev. Si pourtant quelques raisons pouvaient expliquer et justifier sa conduite, il n'avait qu'à les faire valoir et à présenter sa défense : le pape condescendait volontiers à l'entendre. En transmettant le bref pontifical au chargé d'affaires Krivtsov, le cardinal Lambruschini lui notifia sans ambages la décision prise : tant que des preuves certaines n'auraient pas établi que Mgr Paw-

(1) Sur le mariage Leuchtenberg, Schiemann, *Gesch ... Nikolaus I*, III, 360. *Domanda del principe di Leuthemberg* (Leuchtenberg) *riguardo al suo futuro matrimonio*, sess. 196, 5 février 1839, *AE*, *Rapporti*, t. XVII, 516-518. Korff, *Dnevnik*, dans *Rousskaïa Star.*, CXVIII (1904), 546. Altieri à Lambruschini, 8 août 1839, AV 268 : 1841.

lowski était innocent de la faute dont on l'accusait, l'affaire de sa promotion à l'archevêché de Mohilev resterait suspendue. Vers la même époque, les tribunaux romains reçurent des suppliques, signées de Pawlowski, où le prélat se donnait le titre d' « archevêque nommé de Mohilev et administrateur du même diocèse ». La loi canonique interdit expressément, sous les peines les plus graves, à quiconque vient d'être élu ou nommé évêque, de prendre en main, sous aucun prétexte, l'administration spirituelle ou temporelle de son diocèse, tant que le Saint-Siège n'a pas confirmé son élection ou sa nomination. Une lettre sévère de Lambruschini vint rappeler à Mgr Pawlowski ce qu'il semblait oublier.

Ni le bref du pape, ni la lettre du secrétaire d'État ne parvinrent au candidat évincé. En les retenant, la chancellerie russe voulut lui épargner des scrupules qu'elle jugeait dangereux. Les bulles d'institution ne furent pas expédiées, et cette situation fausse dura près de deux ans, laissant Nicolas et ses ministres plus embarrassés qu'ils n'auraient voulu le laisser croire. « ...On craint même encore, notait le ministre de Prusse, la possibilité d'une protestation ou d'une autre mesure semblable au sujet du mariage de Mgr le duc de Leuchtenberg et de sa promesse de faire élever ses enfants dans la religion grecque (1). »

II

Interdire à un prélat courtisan l'accès d'une dignité dont il paraissait indigne, c'était une tâche ingrate. Mais il était beaucoup plus difficile encore de défendre contre d'injustes attaques un évêque sans reproche et surtout sans peur. Ce fut le cas pour l'évêque de Podlachie. Ruses, calomnies, intimidation, menaces, pendant dix ans le

(1) Grégoire XVI à Pawlowski, 3 septembre 1839, *AE*, *Russia*, V, 892-893. Lambruschini à Krivtsov, 2 septembre, *ibid.*, 894-895 ; à Pawlowski, 14 septembre, *ibid.*, 896. Rapport de Liebermann, 13/25 septembre 1839, dans Schiemann, *Gesch... Nikolaus I*, III, 505.

gouvernement russe mit tout en œuvre contre lui ; ce fut inutile. L'évêque, inflexible, ne démordit pas de ses droits et tint tête à l'orage avec l'intrépidité un peu rude d'un vieux soldat : pour en venir à bout, il fallut la violence.

Entré jeune dans l'ordre de saint Dominique, Marcel Gutkowski n'avait pas porté les armes ; mais à peine ordonné prêtre, il avait quitté la robe blanche pour revêtir la soutane d'aumônier militaire. En cette qualité, il avait fait la plupart des campagnes de l'empire, parcouru l'Allemagne, la France, l'Espagne, la Russie jusqu'à Moscou, suivi les soldats polonais sur tous les champs de bataille où l'aigle blanc de Pologne avait plané de conserve avec les aigles de Napoléon. Prisonnier des Russes en 1812, plus tard ami et protégé du grand-duc Constantin, il bénit le mariage du vice-roi avec Jeanne Grudzinska, princesse de Lowicz, polonaise et catholique. Grâce aux recommandations de Constantin, Léon XII le préconisa en 1826 évêque de Janow ou de Podlachie et cet ancien aumônier de la grande armée se mit à réformer son diocèse et à sabrer avec vigueur les abus qui s'étaient glissés dans les rangs de son clergé. Il n'y alla pas de main-morte et il y eut des murmures ; mais, prêchant d'exemple par sa vie austère, tout entière consacrée aux devoirs de sa charge, il triompha de toutes les oppositions et conquit l'estime et l'affection de ses prêtres et de son troupeau (1).

Comment un homme qui, pendant tant d'années, avait respiré la poudre et vu tant de batailles, resta-t-il en dehors de la révolution polonaise? Il est certain que Mgr Gutkowski n'y prit aucune part. Sénateur du royaume, il fut un des rares membres de la Diète qui refusèrent, en décembre 1830, de signer le manifeste des révoltés. Pendant la durée des hostilités, on ne le vit jamais à Varsovie : retiré dans son évêché, il n'exerça aucune influence sur les événements, ne se mêla point à la politique et passa pour mauvais patriote, alors que d'autres, comme l'évêque de Cracovie, savouraient les

(1) Sur Mgr Gutkowski : *Encyklopedyja powszechna*, XI (1862), 56-58 ; P. J. K. Podlasiak, *Janow biskupi czyli Podlaski*, 113-216.

douceurs de la popularité. Mais ce prélat, qui n'avait qu'une passion, le zèle des âmes, ne pouvait pas, on le conçoit, tolérer sans mot dire l'avalanche de mesures vexatoires et de lois iniques dont la Russie victorieuse voulut accabler l'Église catholique du royaume. Les subir, il le fallait bien ; les approuver et favoriser leur application, c'était trop lui demander. La guerre ne l'effrayait pas : Paskiévitch et ses fonctionnaires la lui déclarèrent dès les premiers jours.

Voilà à peu près trois ans que je lutte contre son obstination, écrivait en 1834 le Prince-Lieutenant au Comte Tchernytchev, et déjà dans mon dernier voyage, j'en avais entretenu Sa Majesté. Vous avez su tous les griefs qu'il nous avait donnés antérieurement ; il vient d'ajouter la publication d'un mandement dans lequel il établit qu'il ne reconnaît au-dessus de lui aucun pouvoir sur la terre. Il voudrait ainsi faire revivre les maximes des XIV[e] et XV[e] siècles, et le clergé ne demanderait pas mieux que de nous les opposer pour se soustraire à notre influence, à nous qu'il traite déjà de schismatiques. Veuillez, mon cher Comte, me faire connaître les ordres de Sa Majesté sous ce rapport (1).

Quelles furent les résolutions de l'empereur, nous l'ignorons ; mais les plaintes et les dénonciations officielles ne tardèrent pas à se faire entendre à Rome.

Le 18 octobre 1834, le ministre Gouriev résuma en une note confidentielle les jérémiades venues de Varsovie et de Pétersbourg. « Depuis le rétablissement de l'ordre légal dans le royaume de Pologne, disait-il au cardinal Bernetti, l'abbé Gutkowski, évêque de Podlachie, n'a cessé de manifester un esprit d'opposition et de résistance au gouvernement de l'empereur, qui ne tend à rien moins qu'à jeter le trouble dans son diocèse et à y entretenir une irritation aussi préjudiciable aux intérêts du Saint-Siège qu'au maintien de l'ordre et de la tranquillité. » A la conduite et aux actes du prélat, « empreints d'un caractère d'inimitié et d'insubordination », on opposait avec

(1) Paskiévitch à Tchernytchev, 18/30 juin 1834, dans *Sbornik*, CXXIII, 429.

complaisance la « longanimité à toute épreuve » du gouvernement impérial qui, pendant trois ans, avait usé envers lui des plus grands ménagements, et qui n'avait servi qu'à le confirmer dans sa résistance. L'empereur s'était donc vu dans la « pénible obligation » d'en venir aux mesures de rigueur et d'ordonner en conséquence la suppression de son traitement. Le Saint-Père était donc invité à faire usage de son influence sur l'évêque de Podlachie pour le ramener à des sentiments « plus en harmonie avec son saint ministère » et détourner de lui « les mesures dont il était menacé », si, malgré ces avertissements, il persistait dans les mêmes dispositions et « se refusait obstinément à rentrer dans la voie de la soumission ». Une déclaration de principes accompagnait cette insinuation :

Il n'entre nullement dans les intentions du gouvernement impérial de gêner en rien les évêques dans les limites de leurs devoirs et de l'influence salutaire qu'ils sont appelés à exercer : ce qu'il se croit en devoir d'exiger d'eux, en retour de la protection dont ils jouissent et des principes de tolérance si généreusement pratiqués en Russie, c'est, conformément à leur vocation, de donner les premiers l'exemple de la soumission et de leurs soins à prévenir tout ce qui pourrait compromettre la paix intérieure et le repos des consciences (1).

On savait à quoi s'en tenir à Rome sur la manière dont la bureaucratie russe comprenait les devoirs des évêques et le degré de tolérance qu'elle leur accordait. Au lieu de tant de considérations générales, que n'apportait-on contre Mgr Gutkowski des accusations précises? On n'en spécifiait qu'une, autour de laquelle on menait grand bruit. En 1831, le prêtre Siarczynski avait publié une traduction ou adaptation polonaise d'un livre composé par un prêtre bavarois, Hermann Schmitt, et intitulé : *Conformité et différence entre l'Église orientale et occidentale, ou projet d'union de l'Église grecque avec l'Église romaine.* A en juger par l'édition allemande, ce livre est irréprochable ; c'est moins une œuvre de polémique

(1) Gouriev à Bernetti, 18 octobre 1834 AV 268 : 1834.

qu'une exposition claire et calme ; le ton est courtois ; aucune acrimonie, accusant un zèle mal entendu ou un fanatisme intolérant. L'auteur regrettait, dans sa préface, qu'Alexandre de Stourdza se fût uniquement arrêté à ce qui divisait les deux Églises : lui-même avait voulu insister surtout sur ce qui les unissait. Or, depuis longtemps déjà, le gouvernement du tsar avait décidé de détruire l'Église grecque-unie. Cet appel à l'union, lancé en Pologne, en pleine révolution, lui parut intolérable. Il le déclara rempli de « doctrines fausses et d'insinuations haineuses » ; il y nota « des propositions qui insultaient à l'autorité et à la dignité des monarques de Russie ». La saisie de l'ouvrage fut ordonnée, et les ecclésiastiques reçurent l'injonction de déposer entre les mains du gouvernement les exemplaires dont ils étaient possesseurs. Mgr Gutkowski s'opposa résolument à ces injustes rigueurs ; il prit la défense du livre et persista dans son attitude en dépit de tous les efforts. Paskiévitch en personne essaya de l'amener à ses vues, il lui montra les passages qu'on jugeait offensants pour la majesté du tsar ; on y disait notamment « que la bénédiction du ciel n'était point accordée à ces souverains qui, pour les péchés de la nation, régnaient moins longtemps que les autres princes chrétiens ». L'évêque se contenta de répondre que c'était là de l'histoire, et que l'histoire ne pouvait pas être changée (1).

La réclamation de Gouriev eut-elle quelque suite? Il ne le semble pas. Mgr Gutkowski était connu et aimé à Rome : on appréciait trop son zèle, sa droiture et son intrépide fermeté pour faire facilement état d'accusations dont on ne pouvait vérifier la portée. Deux ans plus tard, les attaques reprirent avec plus de violence. Pendant les absences prolongées des ministres Gouriev et Potemkine, le secrétaire Krivtsov gérait la légation de Russie en qualité de chargé d'affaires. Le style et les procédés de cet obscur diplomate ne préviennent pas en sa faveur : il règne dans ses notes un ton doucereux et une onction

(1) Sur le livre de Schmitt, voir la *Bibliographie*. Sur l'édit. polonaise, P. J. K., *Janow biskupi...*, 139-141. Annexe à la note Gouriev, AV 268 : 1834.

pateline qui en soulignent la fausseté. C'est à lui qu'échut, en octobre 1836, la mission de tenter contre l'évêque de Podlachie un nouvel assaut. Il affirma au cardinal Lambruschini que Mgr Gutkowski entretenait secrètement des relations avec des émigrés polonais, qu'il favorisait des plans de révolte et encourageait des traîtres, bref, qu'il se conduisait en félon. Mais où donc étaient les preuves d'une accusation si peu en accord avec le passé d'un homme dont la manière d'agir, en des circonstances tragiques, avait défié tous les soupçons? Des preuves! à ce mot, Krivtsov se rebiffait. N'avait-il pas les communications de son gouvernement et la parole même de son auguste maître? Le seul fait de demander des preuves était pour le tsar une injure. Krivtsov se retira, en laissant à la Curie un mémoire qu'il transformerait, disait-il, en une note formelle. Malgré les bonnes intentions et la généreuse clémence de l'empereur, malgré les paternelles admonestations du pape lui-même, tous les évêques de Pologne, à en croire le réquisitoire, avaient persisté dans « leur égarement », et parmi eux se distinguait « principalement » l'évêque de Podlachie. « Plus prudent, mais non moins hostile que l'évêque de Cracovie, il continue à entretenir en secret la déplorable agitation des esprits par sa conduite irréfléchie et par son opposition systématique au gouvernement. » On en prenait à témoin « les saints canons, l'autorité des Pères, les règles de l'Église, les intentions itérativement manifestées par le Saint-Père » : tout cet imposant ensemble réprouvait et condamnait « explicitement » le principe qui servait de base à la conduite de l'évêque de Podlachie. Que restait-il donc à faire? Tout simplement le mettre à la porte de son diocèse. « Il est de toute urgence, dans l'intérêt véritable de la religion et du sacerdoce, d'aviser à un moyen quelconque pour éloigner l'évêque de Podlachie d'une sphère d'activité qui ne saurait manquer d'entraîner pour lui des conséquences regrettables, s'il persiste à donner au gouvernement de justes motifs de mécontentement. » Un oukase avait, deux ans plus tôt, dépossédé Mgr Skorkowski de son siège de Cracovie ; on espérait cette fois que le pape

exécuterait de sa main Mgr Gutkowski : on lui en laisserait avec joie tout l'odieux, sinon tout le mérite. Dans sa conversation avec Lambruschini, Krivtsov donna clairement à entendre que dans sa note il en formulerait expressément la demande (1).

L'affaire prenait une tournure inquiétante. Une demande formelle de destitution, faite dans les formes officielles, était autrement grave que toutes les menaces proférées en tête-à-tête au courant d'une conversation, et le gouvernement croirait dès lors son honneur engagé à arracher à Rome le sacrifice d'un prélat qu'elle avait tout lieu de croire innocent. On promit à Krivtsov de donner un sérieux avertissement à Mgr Gutkowski, et il consentit en retour à surseoir à toute autre démarche. Par la voie officielle, Grégoire XVI adressa, le 13 novembre 1836, un bref où il le prévenait de la plainte portée contre lui. On n'attaquait pas l'exercice de son ministère pastoral, mais on l'accusait de favoriser la révolte et la trahison : imputation qui paraissait d'abord invraisemblable, vu le passé irréprochable du prélat, vu les enseignements si précis, exprimés avec tant d'insistance par le pape lui-même, dans sa lettre de 1832 à l'épiscopat de Pologne.

Mais, disait le Saint-Père, les rapports qu'on nous a faits avaient tant d'autorité que — nous l'avons bien compris — nous ne pouvions pas les passer sous silence. Le souci de votre propre bien et de celui de l'Église confiée à vos soins nous ont fait un devoir de vous prévenir à temps. Grâce à votre rare prudence, vous éviterez désormais de donner prise au plus léger soupçon, et vous préviendrez ainsi les malheurs que provoquerait l'opinion défavorable qu'on formerait de vous ; ils nous feraient d'autant plus cruellement souffrir nous-même, que votre ministère sacré se trouverait avili, et il nous serait impossible d'y porter remède (2).

Ce langage ne manquait pas de sévérité, et l'évêque en souffrit, mais il s'indigna surtout de se voir bassement

(1) Krivtsov à Lambruschini (oct. 1836), *AE, P. V.*, n° 30, et *sess.* 206, relation, dans *Rapporti*, XVIII (*Stampa*, 1-21).

(2) *Relation citée.* Grégoire XVI à Gutkowski, 15 novembre 1836. *AE, P. V.*, n° 28.

calomnié auprès d'un chef vénéré, dont les directions et les désirs avaient toujours réglé sa conduite. Lui que ses compatriotes, en 1831, déclaraient vendu au gouvernement, il se voyait dénoncé comme traître par un pouvoir à qui il lui avait coûté si cher de rester fidèle ! Il repoussait cette accusation infamante : il aimait mieux « tout souffrir, même la mort, plutôt que de suivre ou de favoriser en rien les fils de Bélial ». C'est ce qu'il déclara à Grégoire XVI avec une loyale franchise. Tous les fauteurs de la révolte, ecclésiastiques ou séculiers, sur le moindre soupçon, on les avait emprisonnés ou bannis : pourquoi lui aurait-on fait un meilleur sort, s'il avait commis la même faute? Ce que le gouvernement de Pétersbourg ne disait pas, et recommandait à Krivtsov de passer prudemment sous silence, l'ancien aumônier de l'empire le déclara tout net, en homme qui ne sait pas biaiser. Il fallait qu'on sût à quel prix un évêque polonais pouvait éviter d'être dénoncé comme traître.

Mgr Gutkowski avait d'abord, contre la volonté expresse du gouvernement, interdit à son clergé de bénir, sans dispense du Saint-Siège, des mariages mixtes ou d'y prêter assistance : d'où grande irritation contre le prélat, accusé de pousser au mépris de la loi.

Puis venait l'affaire du livre concernant la concorde des deux Églises. Les évêques avaient ordre d'en retirer les exemplaires des mains du clergé et de les remettre à l'administration, qui les destinait au feu. L'évêque de Podlachie estima cette injonction injuste, et n'en fit aucun cas.

Un prêtre de son diocèse était en guerre avec un pope schismatique. L'évêque fut sommé de lui enlever sa paroisse. La loi canonique prescrit des formes à observer, une enquête, un jugement régulier ; le prélat entendit s'y conformer et observer la justice. De fait, le prêtre, reconnu dans son tort, fut puni d'un mois de retraite. Le gouvernement n'en sut aucun gré à Mgr Gutkowski, et ne vit en lui que le plus rétif des fonctionnaires.

La Commission des Cultes avait défendu au clergé catholique d'administrer les sacrements aux orthodoxes. « Et moi, dit l'évêque, j'ai ordonné à mes prêtres de

passer outre à cette défense, de baptiser indistinctement tous les enfants en danger de mort, et de ne pas refuser les sacrements à quiconque revient à la religion catholique. Voilà ce qui me fait accuser de révolte. »

On lui reprochait encore d'être le seul, dans le royaume, à s'ériger en défenseur des lois de la religion catholique.

A cela, observe-t-il, j'ai répliqué, avec modération, ce qu'il convenait. On a insisté, avec des menaces, en me sommant de réparer ce qu'on appelait mes grandes fautes. Je me suis contenté de dire tranquillement : Si ce sont là des crimes, je les confesse volontiers, et je n'ai pas à les retirer ; je suis prêt pour cela à courir tous les dangers ; je ne vaux pas mieux que les Pères de l'Église, saint Athanase, saint Hilaire, et les autres, à qui on reprochait des crimes semblables.

On lui reprochait enfin de rester chez lui aux jours de fêtes de palais, c'est-à-dire aux nombreux anniversaires de l'empereur et de la famille impériale. Agé et malade, il ne quittait pas sa résidence et ne se rendait pas au chef-lieu de la province, distant de cinq milles d'Allemagne, pour y pontifier solennellement. De plus les journaux de l'étranger avaient publié certaines de ses réponses aux fonctionnaires qui le traquaient. A l'insu du prélat, ces documents étalaient au grand jour la tolérance qui se pratiquait en Russie, et l'administration impériale maudissait une publicité dont elle n'avait point sujet de tirer vanité.

Tels étaient les « crimes » de Mgr Gutkowski. Voilà pourquoi on lui prodiguait les avanies et on lui avait confisqué son traitement. Depuis trente mois, il vivait des aumônes que les fidèles lui remettaient, tout en se cachant pour ne pas s'attirer des misères. Il avait en vain cherché à résoudre à l'amiable toutes ces difficultés : ses écrits restaient sans réponse, ou bien on lui offrait la paix à la pointe de l'épée, à des conditions qui eussent outragé sa conscience et scandalisé les catholiques. Il pouvait se rendre devant le pape le témoignage qu'il s'était rendu dans sa lettre au général Golovine, sous-ordre de Paskiévitch :

...Ma conduite épiscopale, tant antérieure qu'actuelle, n'a mérité nullement la disgrâce qui m'atteint, et celle dont on me

menace encore. Toutefois, tout ce qui m'arriverait de fâcheux de la part du gouvernement, étant depuis longtemps prévu par moi, ne m'effraie nullement ; j'espère au contraire supporter avec résignation toute espèce de persécution, plutôt que de dévier de la ligne de mes devoirs de pasteur de l'Église et du chemin qui m'est tracé par ma religion et ma conscience (1).

Plusieurs mois se passèrent après l'expédition du bref sans qu'aucune communication ne vînt ni de l'évêque, ni de la légation. Vers le milieu de juin 1837, un jeune noble polonais, jouissant de toute la confiance de Mgr Gutkowski, apporta sa lettre, datée du 9 mars, et la remit à Grégoire XVI en personne. Le pape en fut douloureusement ému et ne garda plus aucun doute sur l'inanité des accusations dont la légation russe accablait le vaillant prélat. Il eut à cœur de le consoler sans retard. Le 21 juin, dans un nouveau bref, le pape prit acte, avec grande satisfaction, de ses déclarations de fidélité au pouvoir établi, formulées en termes si francs et si énergiques. « Restez, nous le voulons, dans la joie et dans la paix ; appuyé sur le témoignage de votre bonne conscience, éloignez tout chagrin et toute angoisse. Continuez, Vénérable Frère, à exercer votre ministère avec une simplicité et une prudence angéliques ; abandonnez tous vos soucis à Celui qui vous console dans toutes vos épreuves. » Le jeune homme par qui l'évêque avait fait parvenir sa justification eut mission de lui apporter ce témoignage éclatant de l'estime du pape et de l'entière approbation qu'il donnait à sa conduite (2).

De son côté, le gouvernement russe, à qui cette correspondance secrète demeurait cachée, poussait Mgr Gutkowski à répondre au bref pontifical du 15 décembre 1836. L'évêque s'exécuta avec un beau mépris des intrigues et des ménagements. Il adressa au pape, le 21 juin, par la

(1) Gutkowski à Grégoire XVI, 9 mars et 21 juin 1837, *AE.*, *PV.*, n° 28, Gutkovski à Paskiévitch, 10 juin 1835, *Journal historique et littéraire* de Liége, II (1835-1836), 548-549.

(2) *Relation citée.* Comparer le récit de Zamoyski, dans Lescœur, *l'Église catholique en Pologne*, 1, 212-213. Il y a des divergences. Grégoire XVI à Gutkowski, 21 juin 1837, *AE.*, *PV.*, n° 34.

voie officielle, une communication identique à sa lettre confidentielle du 9 mars, se contentant d'insister plus encore sur un point, celui des mariages mixtes. Le pli fut remis décacheté, c'était la règle, et la chancellerie impériale put en prendre connaissance à son aise. Presque aussitôt Krivtsov eut l'ordre de renouveler ses attaques. Sortant cette fois des généralités, il précisa des griefs. Il les avait évidemment copiés dans la lettre de Gutkowski, mais en les travertissant, il y avait ajouté quelques calomnies de son cru.

L'imputation d'intelligences criminelles avec les ennemis de la Russie était formellement maintenue.

Outre l'opposition systématique que l'évêque Gutkowski poursuit ouvertement, et qui se manifeste dans toutes ses actions contre le Gouvernement Impérial, ce dernier possède des *données positives* de ses coupables intelligences avec les réfugiés, qui conspirent dans les autres pays le renversement de l'ordre établi, et de son peu de scrupule à employer tous les moyens en son pouvoir pour entretenir l'agitation dans les esprits et se constituer le champion d'une cause réprouvée par toutes les personnes bien pensantes et que dans son aveuglement il confond avec celle des révolutionnaires.

On l'accusait de négliger ses devoirs épiscopaux : « Malgré les dehors d'un zèle ardent pour sa religion, dont il cherche à couvrir ses trames coupables, l'évêque Gutkowski ne remplit même pas les devoirs de sa charge, et jusqu'à présent il n'a pas encore fait une seule fois l'inspection de son diocèse. » Étrange reproche de la part d'un pouvoir qui voyait de fort mauvais œil les visites pastorales et ne tarda pas à les interdire. L'évêque les eût-il entreprises, on aurait affirmé qu'il voulait mettre le feu aux quatre coins de la province. On alla enfin jusqu'à le salir d'une accusation infamante : « Affichant la pauvreté et se couvrant du manteau de l'humilité chrétienne, il n'a pas eu peur de s'approprier des sommes appartenant au chapitre et il n'a pas craint de détourner même des dotations ecclésiastiques. »

Pour finir d'écraser l'évêque, on établissait un paral-

lèle entre l'injuste réputation de tyrannie qu'il faisait au tsar, et les bienfaits dont on assurait que l'Église était comblée. Gutkowski s'acharne, « avec une insigne mauvaise foi », à répandre à l'intérieur comme au dehors du pays « les assertions les plus fausses et les plus calomnieuses sur les desseins qu'il prête à son auguste Souverain relativement au sort de l'Église catholique ». Cette pensée indigne Krivtsov, et le vertueux fonctionnaire épanche à la fois sa bile et son zèle dans les pompeuses périodes d'une apologie dithyrambique.

[L'évêque] feint d'oublier que le Gouvernement se plaît à environner d'égards et de vénération le clergé latin, tant qu'il ne sort pas des bornes que lui imposent les devoirs de sa sainte vocation ; il feint d'ignorer tout ce que le Gouvernement Impérial, et surtout dans les derniers temps, a fait dans sa sollicitude constante pour la prospérité de l'Église latine ; mais ici les nominations aux sièges vacants des évêchés, l'établissement d'une Académie Ecclésiastique, la restauration de la cathédrale de Varsovie, la fondation de nouveaux temples, les subventions considérables accordées au clergé et au culte, et tant d'autres preuves irrécusables parlent plus haut que les calomnies qu'on cherche à répandre, et *ces faits* doivent confondre tous ceux qui, comme l'évêque Gutkowski, n'hésitent point à recourir aux insinuations perfides et aux artifices mensongers dont ils remplissent les feuilles libérales de France et de Belgique, afin de réussir dans leurs coupables projets, en trompant la foi publique et se moquant de sa crédulité (1).

La conclusion était qu'il fallait courir sus au prélat révolutionnaire. Au dire du gouvernement russe, l'évêque de Podlachie était un séditieux, un fanatique, un véritable enragé, qu'il fallait, sans plus hésiter, mettre hors d'état de nuire. « Il est impossible que l'évêque Gutkowski puisse désormais rester en place sans les plus graves inconvénients pour l'Église elle-même et pour l'administration civile du pays. » On rappelait la solution « si heureusement adoptée » dans l'affaire de l'évêque de Cracovie : il n'y avait qu'à l'appliquer à celle de Podlachie.

(1) Krivtsov à Lambruschini (1837, *PV.* nº 34.

Les mesures à prendre, dans le cas contraire, étaient déjà résolues, et le gouvernement se verrait « dans la pénible nécessité » de les mettre à exécution.

Beaucoup de paroles et pas une bonne raison : c'était là tout le mémoire Krivtsov. Le pape et son entourage n'eurent aucune peine à le voir. L'innocence du prélat apparaissait de plus en plus évidente, et l'on comprenait où tendaient ces accusations de complicité dans la trahison et la révolte. Ce qu'on lui reprochait tournait au contraire à sa gloire, et si Rome le frappait comme on le lui demandait, elle commettait un odieux abus de pouvoir. Voilà ce qu'on tâcha de faire comprendre à Krivtsov, mais sans y réussir. Devant son entêtement, on finit par lui faire cette déclaration : En toute hypothèse, le pape ne peut, à moins de violer la discipline canonique, prendre contre un évêque des mesures de rigueur, sans que des informations impartiales et certaines n'aient établi sa culpabilité (1).

III

Le conflit s'annonçait inévitable ; on voulut s'y préparer en prenant toutes les mesures que conseillait la prudence. Grégoire XVI et Lambruschini tournaient volontiers, en pareils cas, leurs regards du côté de Vienne : il y avait là des précautions à prendre et un secours à espérer. La Russie, acharnée naguère à la perte de Mgr Skorkowski, avait su obtenir le concours de Metternich, et l'action puissante et inattendue du chancelier autrichien avait contribué à mettre le Saint-Siège dans l'embarras. L'évêque de Cracovie subissait en réalité les dures conséquences d'une funeste imprudence ; mais pour beaucoup d'esprits prévenus, c'était une victime lâchement sacrifiée à la rancune impériale. En stricte justice comme en bonne politique, il fallait conjurer le retour

(1) *Relation citée.*

d'une pareille intervention. Le cardinal Lambruschini invita donc le nonce à mettre sous les yeux de Metternich le dossier de l'affaire Gutkowski ; afin de mieux neutraliser toutes les tentatives russes, il sollicitait l'appui du chancelier pour essayer d'agir sur l'ambassadeur de Russie, le bailli Tatistchev, et lui faire admettre ce que Krivtsov, à Rome, s'obstinait à ne pas entendre : changer d'attitude envers Mgr Gutkowski, c'était, de la part de Rome, fouler aux pieds tout principe et toute idée de justice (1).

Au lieu de Mgr Ostini, parti de Vienne en 1836, Mgr Lodovico Altieri eut à exécuter les ordres de Lambruschini. Le jeune et brillant prélat, devenu cardinal et évêque d'Albano, devait mourir héroïquement en 1867, frappé par le choléra qui ravageait son diocèse et qu'il avait contracté au chevet des mourants. En 1837, il avait à peine trente-deux ans. Son zèle et son ardeur juvéniles ne suppléèrent pas toujours à la longue expérience de son prédécesseur. La prudence et les ménagements de Mgr Ostini, précisément dans les affaires religieuses de Russie, n'avaient pas échappé jadis à la censure sévère et lointaine de Mgr Altieri. Lui-même n'est pas au-dessus de toute critique : tel jugement outré et précipité, par exemple sur Mgr Pawlowski, dut être rectifié ; telle démarche, mal calculée, faillit plus d'une fois compromettre des situations dont il ne paraît pas avoir senti toutes les difficultés. Il lui arriva même un jour, dans un de ses rapports, de parler des « réclamations inutiles » et des « lamentations tardives » du Saint-Siège. L'austère Lambruschini, d'un ton sec, donna au jeune diplomate cette utile leçon : « Si vous aviez bien mesuré la position, et si vous vous étiez rappelé, comme vous le deviez, que le Saint-Père ne laisse aucun outrage fait à l'Église sans parler et réclamer à propos, vous auriez pu vous convaincre qu'il n'est pas ici question d'*inutili reclami* ou de *tardi lamenti* de la part du Saint-Siège (2). »

(1) Lambruschini à Altieri, 22 juillet 1837, extrait d'une *Relation citée*.
(2) Sur Mgr Altieri : v. P. Richard, art. *Altieri (Lodovico)*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, fasc. IX (1913), 813-814 ; Pie IX, allocution consistoriale du 20 septembre 1867 (*Universus catholicus orbis*), *Acta*

Hâtons-nous de le dire, dans l'affaire Gutkowski, le nonce fit tout son possible, et Mgr Ostini n'aurait pas mieux réussi. Agir sur Tatitstchev, il n'y compta guère, et il sut vite à quoi s'en tenir. L'ambassadeur n'avait point d'instruction, et surtout aucune bonne volonté. Son entourage s'exprimait sans bienveillance sur le compte de l'évêque de Podlachie, et le conseiller d'ambassade Gortchakov, le futur chancelier, répétait avec assurance : « On arriverait vite à le mettre lui aussi à la raison. » Metternich fit d'excellentes promesses et, selon son habitude, il ne ménagea pas ses conseils. Mgr Gutkowski lui était connu : il l'avait vu à Vienne et il l'estimait. Son cas n'avait rien de commun avec celui de Mgr Skorkowski ; l'Autriche n'avait rien à y voir et ne s'en mêlerait jamais. Si pourtant on le priait, lui, d'intervenir à titre de conciliateur et d'ami, il ferait tous ses efforts en vue de faire prévaloir les droits de la vérité et de la justice, dans le conflit actuel comme dans tout autre qui pourrait se produire entre Rome et la Russie.

En même temps, Mgr Altieri se livra sur Mgr Gutkowski à une enquête discrète et sérieuse, avec l'aide de l'archevêque latin de Léopol, Mgr Pischtek. Le prélat autrichien trouvait d'abord que la publication faite à l'étranger de la correspondance échangée avec le gouvernement n'allait pas sans quelque faute de la part de l'évêque. Avait-il eu le tort de ne pas veiller avec assez de soin sur ses papiers, dans une affaire si grave et si délicate? Les ennemis de la Russie se les étaient-ils procurés dans les bureaux officiels, en y mettant le prix? Quoi qu'il en fût, l'examen montrait que Mgr Gutkowski jouissait de l'estime générale. On s'accordait à saluer en lui un très digne évêque, un homme de cœur, un véritable apôtre qui défendait, *sine acceptione*, la vérité et la liberté de l'Église catholique. On le disait entièrement dévoué et soumis au Saint-Siège ; on vantait sa circonspection, sa prudence et le sérieux de sa conduite. Il n'avait jamais

S. Sedis, III (1867-1868), 113-115. Lambruschini à Altieri, 25 février 1842, AV 267 : 1833.

conspiré contre le pouvoir et il n'avait qu'un souci : sauvegarder la religion et les droits de l'Église. Les imputations dont on l'accablait provenaient d'une source impure et bourbeuse : on l'accusait sans motifs. A ces rapports si élogieux, Mgr Pischtek ajoutait son témoignage personnel. Il avait passé trois semaines à Carlsbad en compagnie de Mgr Gutkowski, et il était d'autant plus empressé à déposer en sa faveur. « Il mérite un meilleur sort, concluait-il, et je suis d'avis qu'il faut le consoler et l'encourager à persévérer, plutôt que de lui infliger n'importe quelle correction. » Grâce à lui, le nonce put faire parvenir à Rome la circulaire adressée le 15 mars 1825 par Mgr Gutkowski à son clergé sur l'administration des sacrements aux orthodoxes et sur les mariages mixtes : elle allait droit contre les vues et les ordres du gouvernement, qui ne le lui pardonnait pas (1).

Pour la troisième fois en une seule année, en octobre 1837, Krivtsov renouvela ses instances avec plus d'acharnement que jamais, exigeant une réponse catégorique. Sous couleur de tout arranger, il suggéra le parti de faire venir l'accusé à Rome, afin que le pape se prononçât avec plus de sûreté. Une fois Gutkowski à Rome, il suffirait de lui refuser un passeport pour l'empêcher de rentrer dans son diocèse, et l'on serait débarrassé de lui à tout jamais. Il y aurait là une violence, sans doute, mais elle resterait cachée ; Rome serait à peu près seule à en comprendre l'odieux et à savourer l'affront. Solution ingénieuse peut-être, mais d'une perfidie manifeste. Grégoire XVI la dédaigna et fit donner cette réponse décisive : Les rapports les plus fidèles ne permettaient pas de reconnaître l'évêque coupable des fautes que le gouvernement lui imputait ; l'éloigner de son diocèse, c'était une mesure à laquelle le pape trouvait dans sa conscience un obstacle insurmontable. Quelques jours plus tard, en l'absence du cardinal Lambruschini, le secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques, Mgr Capaccini,

(1) Altieri à Lambruschini, 4, 18, 26 août ; 15, 29 septembre et 13 octobre (informations de Mgr Pischtek), dans *Relation citée.*

eut avec Krivtsov un entretien confidentiel. Documents en main, il s'efforça de lui faire comprendre la conduite de Mgr Gutkowski dans l'affaire des mariages mixtes et de l'administration des sacrements, et combien le gouvernement avait tort de lui en faire un crime. Il passa en revue les autres accusations et finit par lui déclarer : « Le Saint-Père a reçu de telles informations que l'empereur lui-même, s'il était à sa place, ne pourrait pas condamner l'évêque de Podlachie. » Krivtsov se retira, emportant un mémoire qui résumait ce qu'il venait d'entendre. Il parut se laisser convaincre et sentir qu'on se heurtait à une impossibilité. Il promit même d'agir de son mieux pour conjurer les conséquences funestes d'un refus décisif (1).

En avait-on fini? On l'espéra. Vers la fin de l'année, le successeur de Gouriev, Potemkine, annoncé officiellement depuis le 5 mai, prit enfin possession de son poste. Mgr Laurent, plus tard vicaire apostolique de Luxembourg, écrivait de Rome, en 1840 : « C'est un brave homme, un peu épais : quant à son *faiseur*, le secrétaire Krivtsov, c'est un coquin aussi fameux que B***** [Bunsen], et on le connaît ici comme il le mérite. » A la même époque éclatait l'affaire de Cologne : Mgr Droste-Vischering était jeté en prison, ce qui déchaîna la tempête en Prusse et dans l'Allemagne entière ; et l'émotion atteignit son comble, quand Grégoire XVI réclama solennellement, le 10 décembre, en plein consistoire, « au nom de la liberté ecclésiastique diminuée, de la dignité épiscopale tournée en dérision, de la juridiction canonique usurpée, des droits de l'Église foulés aux pieds ». Cette vilaine querelle agita l'opinion européenne, et bientôt tout le monde, y compris ceux qui l'avaient cherchée, fut unanime à la proclamer détestable. Chose étrange, le tsar Nicolas ne pensait pas autrement : il le donna du moins à entendre à l'ambassadeur autrichien Ficquelmont. Ce qu'il blâmait, pouvait-il songer à l'imiter? Enfin Vienne faisait entendre la note rassurante. Metternich affirmait qu'il avait agi, qu'il agi-

(1) Sur la démarche de Krivtsov, octobre 1837, cf. *Relation citée*. *Promemoria* Capaccini à Krivtsov, même date, *Esposizione corredata...*, nº LV, 92-93.

rait encore dans le seul sens de l'apaisement. En réalité, il ne faisait rien. La situation sera pire en 1842, ce qui ne l'empêchera pas d'écrire à Pétersbourg : « Les choses ne sont pas mûres pour notre action. » Sa bienveillance et sa bonne volonté pour l'Église ne faisaient aucun doute, mais elles se dépensaient surtout à charmer les oreilles de Mgr Altieri par les dissertations qu'il ne manquerait pas, à l'occasion, de faire entendre à la Russie sur les dangers de sa politique religieuse en Pologne. La voix du chancelier était séduisante ; on inclina à l'optimisme. L'évêque de Podlachie respirerait en paix (1).

On se trompait. Le 9 février 1838, Potemkine se présenta non plus avec un mémoire confidentiel, mais armé, cette fois, d'une note officielle, un véritable ultimatum : c'était « pour la dernière fois » qu'on entendait revenir sur cette question. L'empereur l'avait décidé : Mgr Gutkowski serait « irrévocablement éloigné de son diocèse ». Par déférence, il laissait au pape le choix des moyens : ou rappeler le prélat, ou l'engager à se démettre volontairement. Le ministre, en commentant le document, déclara au cardinal Lambruschini qu'on avait, pour réfléchir, jusqu'au 1er juin : passé ce terme, si on n'avait rien fait, l'empereur n'hésiterait plus à prendre les mesures qui étaient en son pouvoir.

Sept années de tracasseries et de vexations continuelles mettaient à une rude épreuve la patience du pauvre évêque de Podlachie. Sa cause était aussi juste que celle de son digne émule, l'archevêque de Cologne : que n'imitait-il son attitude? Mgr Droste ne discutait pas, ne récriminait pas ; imperturbablement calme, froid et solide, il prononçait : Le bref du pape est là ! puis, tranquille, il signifiait aux assaillants qu'il n'avait plus rien à dire. Mgr Gutkowski, harcelé, énervé, s'engageait dans la lutte et ripostait aux attaques, faisant ainsi le jeu de ses ennemis, profitant de la moindre faute pour l'accabler. Il écrivait

(1) Jean Laurent à J. Moeller, 6 juillet 1840, dans Karl Moeller, *Leben... von Joh. Theod. Laurent*, I, 114. Sur l'affaire de Cologne, cf. G. Goyau, *l'Allemagne religieuse : le catholicisme*, II, chap. II. Metternich à Woyna. 12 avril 1842, *Mémoires*, VI, 631.

trop, et trop dur : on l'accusait aussitôt de répondre « avec dérision et ironie à des paroles de paix et de conciliation », on le dénonçait comme un provocateur, « dont la culpabilité ne saurait être méconnue par les personnes les plus disposées à prendre sa défense ». Il commit aussi quelques maladresses. Ainsi le prince-lieutenant du royaume lui annonça que le gouvernement impérial l'avait déféré à Rome, où sa condamnation n'était guère douteuse ; il l'invitait en conséquence à « reconnaître ses erreurs ». L'évêque avait en poche la meilleure des justifications, le bref si élogieux du 21 juin 1837, parfaitement ignoré de la chancellerie russe : il ne put se retenir de le produire au grand jour et d'en souffleter Paskiévitch (1).

C'étaient là des erreurs de tactique, mais ces fautes vénielles n'entachaient pas l'innocence de Mgr Gutkowski et n'obscurcissaient pas son bon droit. C'était l'évidence même. Avec une patiente fermeté, Rome prit encore une fois, longuement, la défense du prélat. Elle ne prétendait pas justifier le ton de sa correspondance, mais elle en louait le fond.

Il est clair pour quiconque voudra juger cette affaire selon les principes de l'Église catholique, que le Saint-Père, considérant le fond des choses, ne saurait blâmer ni condamner Mgr Gutkowski pour les faits qui lui sont reprochés, et qu'en conséquence il ne peut ni le rappeler de son évêché, ni user de son influence pour l'amener à se démettre volontairement... A ses yeux et aux yeux de l'épiscopat catholique tout entier, [il] ne pourra jamais paraître coupable pour avoir soutenu et défendu courageusement les principes et les lois de l'Église.

En concluant, Lambruschini exprimait l'espoir que l'empereur, dans sa loyauté et sa justice, ne donnerait pas suite à ses menaces, « ne fût-ce que pour épargner une affliction très amère au cœur de Sa Sainteté » (2).

(1) Potemkine à Lambruschini, 27 janvier/9 février 1838. *Esposiz. corred...*, n° LVI, 93-94, et *Relation citée.* Gutkowski à Paskiévitch, 8 novembre 1867, *AE.*, *Russia*, V, 998. Cf. Réflexions de Mgr J. Laurent, dans Karl Moeller, *Leben...*, I, 114.

(2) Lambruschini à Potemkine, 28 février 1838, *Esposiz. corred.*, n° LVII, 95-98. La minute, corrigée par Lambruschini, est datée du 26.

Le 1er juin arriva. Ce terme fatidique, assigné par Potemkine, fut franchi sans encombre et rien ne bougea. L'optimisme de Metternich aurait-il le dernier mot? Il ne se lassait pas de faire entendre les plus rassurantes affirmations. « Restez donc tranquilles sur l'issue de l'affaire, disait-il au nonce ; je le garantis (autant qu'un homme peut être certain de la volonté des autres), jamais l'empereur de Russie ne la laissera tourner de façon à produire d'amers déboires et des conséquences sérieuses ; jamais il n'usera de violence pour chasser Mgr Gutkowski. » Mais la nouvelle note de Potemkine ! « Quelles que soient les instructions qu'il ait reçues, elles ne cadrent pas avec les dispositions actuelles du gouvernement russe. Il y a eu la grave affaire de Cologne ; elle lui aura porté conseil et il aura renoncé à tout dessein de violence contre l'évêque, tant que le Saint-Siège n'aura pas reconnu dans les formes sa prétendue culpabilité. » Le rusé Krivtsov, de son côté, revenu au cours de l'été d'un voyage de Russie, avait dit à Vienne et répété à Rome que si l'orage n'avait pas éclaté, c'est à lui qu'on le devait ; grâce à ses efforts, on avait pris le parti de surseoir indéfiniment à l'expulsion ; mais qu'on y prît garde : si Rome restait inflexible, l'empereur finirait par perdre patience ; il n'avait rien à craindre, et, en tout cas, il ne supporterait pas que l'ennemi juré du gouvernement continuât de lui tenir tête avec toutes les ressources que le pouvoir ecclésiastique lui mettait en main. Nesselrode, à son tour, intervint. Il fit déclarer, en décembre, qu'on n'avait rien gagné sur Mgr Gutkowski, sur sa conduite turbulente et ses menées révolutionnaires. Il demandait qu'un nouvel et plus sérieux avertissement lui fût donné, pour le rendre circonspect dans ses paroles et dans ses actes. Instances inutiles, le Saint-Siège s'était expliqué à fond ; il ne pouvait pas se déjuger et annuler les déclarations formelles qu'il avait tant de fois renouvelées (1).

(1) Appréciation de Metternich, démarches de Krivtsov et de Potemkine, v. *Relation citée.*

IV

A ce flux et reflux incessant de démarches déraisonnables et de justes refus, succéda le calme, un calme prolongé. Dix-huit mois s'écoulèrent sans qu'on entendît parler de l'évêque de Podlachie. L'attention était occupée ailleurs : les grands projets de Siémaszko touchaient à leur but, et 1839 fut consacré à porter le coup de grâce à l'Église unie. Mais ce n'était pas en vain que le tsar s'écriait un jour : « Je n'oublie rien ! » Il n'oubliait pas surtout ses vengeances. Le 29 avril 1840, arriva à Janow le général Read avec le chef des gendarmes Chvéïkowski, un fonctionnaire de la Commission des cultes, Skowronski, un médecin, Stummer, deux officiers et une troupe de cosaques. Read avait brillamment servi dans les guerres napoléoniennes, pris part à presque tous les combats de 1813-1814 et il devait périr à Sébastopol en pleine bataille, décapité par une bombe. Ce vaillant soldat venait accomplir une peu glorieuse besogne. A dix heures du soir, l'évêché fut cerné et envahi. En hâte, un membre du chapitre fut convoqué et amené sous bonne garde pour servir de témoin. Devant tout ce monde, Read lut à l'évêque catholique la volonté suprême de l'autocrate orthodoxe, notifiée par Paskiévitch : « ...Puisque Sa Grandeur a fourni des preuves certaines qu'Elle soutient les émigrés et qu'Elle est leur agent infatigable, j'ai reçu de Sa Majesté l'ordre de La faire déporter dans le gouvernement de Mohilev, à Ozierany, avec une allocation annuelle de 12 000 florins de Pologne. » L'évêque, très calme, fit entendre une dernière protestation : « Je n'ai jamais pris ni ne prends part à aucune révolution ; je n'ai jamais eu et n'ai point affaire avec les émigrés ; j'ai toujours été et suis le fidèle sujet de Sa Majesté ; j'ai été le fidèle gardien des droits de l'Église, je le suis et le serai encore. Je me suis engagé par serment à rester ici ; je n'en bougerai

point. » Le général fit observer qu'il avait des soldats. « Et moi, je n'en ai pas, répliqua l'évêque ; je céderai donc à la force. » Sur-le-champ, il prit ses dernières dispositions et voulut dicter à un dignitaire du chapitre, accouru à son appel, l'acte par lequel il constituait administrateur du diocèse, en son absence, le curé de Biala, le chanoine Barthélemi Radziszewski. Le général Read s'empara du papier : « Monseigneur, dit-il, a cessé d'être évêque ; il n'a plus autorité pour prendre semblable disposition. — Pas du tout, répliqua le prélat : j'ai été et je suis encore évêque et je le resterai ; aucun pouvoir civil au monde ne peut me ravir l'autorité qui m'appartient. Ce que je ne puis régler par écrit, je le fais de vive voix » ; et il déclara sa volonté expresse. Read fit entendre qu'on pourrait s'arranger, s'il choisissait l'un des deux personnages qu'il proposa, garantissant l'agrément du gouvernement : ce fut en vain. Le front haut et le cœur vaillant, mais brisé par l'émotion et la fatigue, le vieillard remit à l'un des chanoines, pour la distribuer aux pauvres, une somme assez forte, reste des aumônes qu'il avait reçues pendant cinq ans. Il demanda d'emmener avec lui un chapelain : on refusa, les instructions l'interdisaient formellement ; on ne lui laissa qu'un domestique. Escorté par le chef des gendarmes et quelques soldats, il monta en voiture et prit, le premier, cette route de l'exil où le suivraient tant d'autres évêques catholiques de Russie et de Pologne.

Ozierany est un petit village perdu au fond des bois et des marais. Les chanoines réguliers de Latran y possédaient un modeste couvent, bâti en bois. Quatre prêtres et un laïque faisaient toute la communauté. C'est là que Mgr Gutkowski fut interné, sous la surveillance d'un policier. Le supérieur, Mathias Sokolowski, eut la consigne d'interdire à tout étranger l'accès du prélat ; il ne devait officier, les dimanches et fêtes, sous aucun prétexte ; il ne devait même pas voir, habituellement, les religieux. La consigne fut acceptée et, l'évêque le note avec mélancolie, trop fidèlement gardée. Selon le mot de Gortchakov, on l'avait « mis à la

raison ». Paskiévitch envoya à Pétersbourg un courrier tout exprès :

Les ordres de l'Empereur, relatifs à Gutkowski, mandait-il le 3 mai à Tchernytchev, sont exécutés. La commission que j'ai envoyée à Janow a trouvé ce Prélat sain d'esprit. Ayant donc constaté que c'est avec une parfaite connaissance de cause qu'il fait une opposition scandaleuse au Gouvernement Impérial, elle a pris les mesures nécessaires à son éloignement. Un officier de la gendarmerie le mène au couvent d'Ozeransk... Je me hâte d'ajouter que l'ordre n'a pas été troublé un seul instant, qu'il n'y a pas eu même la moindre opposition, et que l'évêque a obéi sans opposer de résistance.

En vérité, pendant dix ans, il ne s'était pas ménagé. Son rôle serait désormais de prier et de souffrir en silence. A d'autres le soin d'agir et de venger l'outrage fait à l'Église en sa personne (1).

Le 17 mai, une dépêche du nonce Altieri apprit à Rome la triste nouvelle. Le lendemain, Potemkine se présenta, muni d'une note officielle où il expliquait et justifiait la décision impériale. Gutkowski venait de « mettre le comble à son audace » en se permettant des manifestations tellement outrageantes à la dignité du gouvernement, qu'on avait pu « supposer un instant qu'elles avaient été l'effet d'un dérangement dans ses facultés intellectuelles ». Pour preuve, on alléguait une lettre récemment adressée à la Commission de l'intérieur et des cultes. A des demandes réitérées d'explications sur les confréries établies dans les paroisses catholiques, il refusait de répondre, « dans les termes de la plus amère ironie ».

A cette occasion, ajoutait le prélat dans sa lettre du 9 mars 1840, l'Évêque recommande à la Commission... qu'elle ait à s'occuper de choses plus sérieuses et qui ont trait au bien-être des Églises, comme de leurs revenus, etc. ; de veiller sérieusement à aviser en autant que possible aux moyens d'obliger l'autorité civile

(1) Gutkowski à Grégoire XVI, sur son arrestation et sa captivité, 30 mai 1843, *AE.*, *PV.*, nº 93. Le *Directorium* de Mohilev, 1841 (non paginé), donne le personnel du couvent d'Ozierany. Paskiévitch à Tchernytchev, 21 avril/3 mai 1840, *Sbornik*, CXXII, 446.

de Podlachie à mettre à exécution les ordres de la Commission, ce à quoi elle ne pense pas, ainsi qu'il lui en a déjà fait la remarque... A de pareilles représentations, l'Évêque n'a point eu de réponse, et en autant qu'il peut se le rappeler, ce malheureux pays n'a jamais eu un gouvernement aussi injuste, et aussi méchamment insouciant pour les intérêts de l'Église catholique. Hélas ! l'Évêque en fait l'expérience par lui-même, et voit toutes ses réclamations demeurer sans réponse. La seule chose qui lui donne quelque consolation dans sa douleur, c'est de penser que le gouvernement de ce Royaume n'est point sa dernière instance, et que Dieu y mettra fin.

Ces derniers mots, *his quoque dabit Deus finem*, étaient interprétés avec un odieux contresens : l'évêque, déclarait-on, avait poussé « l'audace de ses imprécations » jusqu'à énoncer l'espoir consolateur que Dieu mettrait fin à ce gouvernement ; alors qu'il s'agissait de l'insouciance affichée depuis si longtemps pour ses réclamations. Voilà pourquoi Read et ses cosaques s'étaient mis en selle.

Potemkine ne le laissa pas ignorer, on avait saisi chez l'évêque de Podlachie sa correspondance clandestine avec Mgr Altieri. Le nonce le louait « au nom du Saint-Père » ; il le représentait en butte aux persécutions les plus injustes et l'exhortait à persévérer dans son attitude. Une insinuation perfide opposait ce langage à l'avertissement donné jadis à l'évêque, et surtout aux fameux brefs de 1831 et 1832 ; comme si le pape avait jamais voulu prêcher aux catholiques l'obéissance aveugle aux lois et aux caprices du pouvoir civil, jusqu'à sacrifier leur foi, s'il l'ordonnait, et renier le Christ ! Un *distinguo* concluait cette apologie cauteleuse : ce n'était pas comme évêque, mais comme sujet et fonctionnaire public que le tsar jugeait et frappait le prélat : « Aux yeux de Sa Majesté Impériale, Gutkowski, sujet et fonctionnaire public, s'est rendu coupable de désobéissance manifeste aux ordres du gouvernement, dans des questions entièrement étrangères à la religion (1). »

(1) Altieri à Lambruschini, dépêche reçue le 17 mai 1840, *Relation citée*. Potemkine à Lambruschini, 5/17 mai, *Esposiz. corred...*, nº LVIII, 99-102.

Le pape disait un jour à l'évêque Laurent : « Je ne fléchirai jamais dans la résolution de défendre au grand jour les droits de l'Église et de dénoncer bien haut les atteintes qu'ils subissent ; mais je dois à la divine Providence d'attendre les circonstances et les occasions favorables : lorsqu'elles se présenteront, jamais je ne les laisserai passer. » Avait-elle enfin sonné, l'heure des protestations solennelles contre la Russie? La cour romaine sut se départir de sa lenteur traditionnelle pour en délibérer sans retard. Le vénérable doyen du Sacré Collège, Pacca, témoin et victime illustre des attentats napoléoniens ; Polidori, dont la plume experte avait traduit la pensée pontificale dans des documents mémorables ; Maï, ancien secrétaire, et Fransoni, actuellement préfet de la Propagande, habitués tous deux à suivre les luttes de l'Église en pays de mission ; Castracane, mêlé douze ans plus tôt aux consultations ordonnées par Léon XII sur l'état de l'Église en Russie ; Lambruschini, qui venait de se couvrir de gloire par son attitude dans la lutte contre l'hermésianisme et dans le conflit de Cologne : tels étaient les juges à qui Grégoire XVI remit la cause de Mgr Gutkowski. Le soin de préparer les travaux revint à Mgr Brunelli : au dire de Laurent, « science, piété, zèle, intelligence, bonté de cœur », rien ne lui manquait ; et plus tard on saluait en lui « le meilleur canoniste de la Curie ». La cause de l'Église n'avait jamais trouvé de meilleurs serviteurs. Fallait-il faire entendre une protestation publique, et si oui, sous quelle forme? Tel fut le problème à résoudre.

De l'avis de tous, dans l'affaire de l'évêque de Podlachie, il y avait deux aspects qu'il importait de ne pas mêler : on les avait déjà séparés en 1835, il fallait faire de même en 1840. Au fond, l'évêque était-il coupable? Il fut bien clair que non ; on avait cent fois ressassé les preuves de son innocence. De ses menées révolutionnaires, de son opposition systématique au pouvoir civil, il ne restait rien. Il pouvait en conscience faire siens les mots du pape

Annexe Gutkowski à la Commission administrative, 9 mars 1840, *sommaire* de la *Relation citée*, n° V.

Grégoire VII expirant hors de Rome : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, voilà pourquoi je meurs en exil. » En face d'un tel outrage, infligé devant tout l'univers à la majesté de l'Église romaine, en la personne d'un évêque persécuté, dépouillé, éloigné de son siège et mis au secret dans un couvent, sous prétexte de délits politiques, mais en réalité pour avoir combattu la perfidie d'un gouvernement acharné contre la religion, le pape pouvait-il se taire? Le défenseur-né de l'Église, de son dogme, de sa discipline, de sa dignité, pouvait-il sacrifier l'évêque et se réfugier dans un honteux silence, que troubleraient bientôt, outre le cri de sa conscience, les gémissements des victimes abandonnées à leurs oppresseurs? Quelle bonne occasion, pour les incrédules et les sectaires, de rééditer, en y applaudissant, les reproches et les sarcasmes dont Lamennais, dans sa rancœur, avait éclaboussé le Vicaire de Jésus-Christ ! On ne manquerait pas de le montrer, prenant son mot d'ordre à Pétersbourg, empressé à servir l'autocrate. Le scandale serait grand et ne laisserait rien de l'effet moral produit la veille par la fière attitude du Pontife en face du roi de Prusse : après ce sursaut d'énergie, on retomberait plus lourdement dans la timidité servile et peureuse, aux pieds de la force triomphante. Pour toutes ces raisons, il convenait, il fallait que le pape parlât.

Il ne restait donc, ce semble, qu'à convoquer au plus vite un consistoire ; Grégoire XVI y élèverait la voix contre le tsar comme naguère contre le roi de Prusse ; après avoir condamné le beau-père, il condamnerait le gendre. Il l'eût fait sans nul doute, si l'affaire de Podlachie, comme celles de Cologne et de Posen, fût demeurée dans la région sereine des principes, où le droit resplendit au-dessus des nuages. Mgr Laurent, peu suspect de complaisance envers le pouvoir civil, en faisait la remarque : Mgr Gutkowski s'était laissé emporter trop loin ; la lettre incriminée dans la note russe avait un ton déplacé, et la fameuse phrase, *his quoque dabit Deus finem*, prêtait à un commentaire erroné, et n'était pas heureuse. « C'est là, dit le prélat allemand, que les coquins l'attendaient, et ils l'ont coffré. »

L'évêque était excusable, mais afin de le défendre, il fallait expliquer, distinguer, ergoter, entrer dans des détails peu compatibles avec la nature et la dignité d'une allocution consistoriale. Un acte aussi important et aussi solennel devait se motiver par des faits inattaquables, comblant la mesure de l'outrage et marquant à la patience sa dernière limite. De plus, outre l'affaire présente, il y avait les autres griefs, ceux pour lesquels on avait déjà réclamé, et ceux qu'on avait sus trop tard. Il fallait les unir, et faire défiler ce lamentable cortège d'iniquités : la dernière, dont Gutkowski était la victime, prendrait alors tout son relief ; on y ferait les précisions voulues, et sa véritable cause éclaterait à tous les regards. D'abord viendrait la réplique officielle du cardinal secrétaire d'État à la note impériale. Après quoi, le Saint-Siège s'expliquerait devant le monde chrétien. Le 26 mai 1840, telle fut la conclusion à laquelle, d'un avis unanime, s'arrêtèrent les cardinaux. Grégoire XVI présidait en personne la discussion : il approuva. Le secrétaire, Mgr Brunelli, reçut l'ordre de préparer les matériaux de l'exposé : rédigé et examiné avec tout le soin qu'exigeait une affaire aussi grave, on le publierait au moment voulu (1).

La réponse du cardinal Lambruschini à Potemkine ne se fit pas attendre, digne de l'illustre prélat dont elle portait la signature. Il défendit avec vigueur l'évêque opprimé, justifia sa conduite et sut montrer, au besoin, combien certains détails incriminés en étaient excusables. D'une main assurée, il déchira du haut en bas le rideau de sophismes dont on voilait l'iniquité impériale.

Le fait de la déportation de l'évêque de Podlachie, observait-il, place le Saint-Père dans la pénible alternative, ou de paraître par son silence condamner comme coupable de violation à la fidélité ou de désobéissance grave, en matière civile, à son Souverain légitime un évêque qui, en résumé, n'a commis d'autre faute que d'accomplir avec zèle ses devoirs envers l'Église ; — ou bien de déplaire au très puissant Empereur de Russie. Un évêque

(1) Karl Moeller, *Leben... von J. Th. Laurent*, I, 113. *Session* 206, 26 mai 1840, *A.E.*, *Rapporti*, XVIII, 184-186. J. Laurent à J. Moeller, 6 juillet 1840, K. Moeller, *Leben...*, I, 114.

est un dignitaire de l'Église, et non pas un fonctionnaire public qu'on puisse nommer ou déposer au gré du Souverain. Un évêque est uni par un lien sacré au diocèse pour lequel il a reçu sa mission de l'autorité suprême dans l'Église ; on ne peut l'en arracher malgré lui que pour des motifs très graves, qu'exprime le droit canonique et selon les formes qu'il détermine.

En somme, la conduite de l'évêque, à part certains détails, comme l'excessive vivacité de ses plaintes, se réglait sur le principe évangélique : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » Si César l'avait frappé, c'est qu'il voulait tout pour lui.

« Plût à Dieu, continuait le cardinal, que les doléances de l'évêque Gutkowski contre les ordres du gouvernement fussent sans fondement, et que dans les vastes États de Sa Majesté Impériale et Royale, l'Église catholique n'eût pas les plus graves et les plus justes motifs de se plaindre ! Malheureusement il n'en est pas ainsi. » Il énumérait les ordres impériaux et les ordonnances des autorité subalternes, tendant à avilir, opprimer et éteindre, s'il était possible, la religion catholique. En dépit de tous les bâillons et de tous les obstacles, le cri des victimes s'élevait de toutes parts vers le pape, qui en avait l'âme déchirée.

Le Saint-Père, plaçant l'accomplissement des devoirs de son ministère apostolique bien au-dessus de toute considération humaine, espère que la grâce divine lui accordera de n'y manquer jamais ; et si ses réclamations devaient rester sans effet, il aura du moins dans sa conscience le témoignage consolant d'avoir fait pour sa part tout ce qui était en son pouvoir, et de n'être point coupable devant Dieu, qui, selon ses infaillibles promesses, n'abandonnera jamais son Église.

Le vénérable prisonnier du couvent d'Ozierany ignora pendant trois ans la noble apologie qui lui était consacrée. « J'avais, disait-il, remis entre les mains de Dieu le soin de ma justification, et je ne m'attendais à la voir paraître avec éclat qu'au jour du jugement universel. » En lisant le document de Lambruschini, il se sentit et se déclara entièrement vengé. « Votre apologie de ma conduite, Émi-

nentissime Seigneur, lui écrivait-il, m'a paru fondée sur une si grande connaissance de cause, si claire, si forte de raisonnement, qu'il est impossible d'y rien opposer, et que je ne pourrais moi-même rien dire de plus pour ma justification (1). »

Que devenait l'administration du diocèse après l'enlèvement de l'évêque? Le suffragant Lewinski, doyen du chapitre, s'empressa de le convoquer. A certains chanoines, notamment à l'archidiacre Ossolinski, la délégation verbale de Radziszewski faite *in extremis* par Mgr Gutkowski parut insuffisante : d'où tiraillements et discussions. Toute communication, toute correspondance avec le chef du diocèse, le gouvernement, est-il besoin de le dire? l'avait rigoureusement interdite. N'y avait-il pas lieu d'appliquer les dispositions prévues par la loi canonique, pour le cas où l'évêque est dans l'impossibilité de gouverner? Exposant au Saint-Siège cette situation, les chanoines le prièrent d'instituer un vicaire apostolique, ou d'ordonner l'élection d'un vicaire capitulaire. Dans l'attente d'une décision, ils administreraient eux-mêmes le diocèse sans intermédiaire, *collegialiter*. Cette requête, datée du 16 mai 1840, la légation russe la transmit elle-même à la Curie, avec une note du 7 août. L'historien A. N. Popov se trompe lourdement, en affirmant qu'elle y parvint par voie clandestine. Les méprises de ce genre abondent dans son ouvrage, d'ailleurs utile. Des affirmations fausses, des insinuations gratuites, des silences commodes aux endroits gênants en soulignent la partialité (2).

Il fallait tenir compte de la position fort difficile du chapitre et de sa bonne volonté. Eût-il été servile, il se serait empressé d'obtempérer aux ordres de Varsovie et de Pétersbourg, et d'offrir à Paskiévitch et à ses agents l'administrateur de leur choix. Rome le comprit ; elle passa

(1) Lambruschini à Potemkine, 1er juin 1840, *Espos. corred...*, n° LIX, 102-107. Gutkowski à Lambruschini, 8 juin 1843, *A.E.*, *P. V.*, n° 93.

(2) P. J. K., *Janow biskupi*, 218-219. Le chapitre de Janow à Grégoire XVI, *Relation citée.* Appendice II ; note de la légation à Lambruschini, *ibid.*, I.

condamnation sur cette administration « collégiale » des chanoines, formellement interdite par le Concile de Trente. Mais elle repoussa les deux solutions qu'on lui offrait. Les accepter, c'eût été proclamer implicitement la vacance du siège, ratifier un acte de violence, établir un précédent qui aurait facilement mené à la ruine de l'épiscopat polonais. Non, jusque dans sa prison, l'évêque de Podlachie resterait *l'évêque;* son vicaire général, au moment de l'expulsion, garderait provisoirement l'administration, au nom de l'évêque et au même titre. Mais avec le gouvernement russe, on avait, de ce chef, un nouveau compte à régler. Lambruschini s'en chargea, le 16 août 1840. La lettre du chapitre de Janov le donnait clairement à entendre, non seulement l'éloignement le mettait, en fait, dans l'impossibilité d'administrer, mais même toute communication lui était interdite, en sorte qu'il ne pouvait même pas donner par écrit les dispositions nécessaires pour la conduite régulière de son diocèse. Pourtant, on avait pu lire, dans la note russe du 16 mai, cette déclaration : Si dans l'opinion du chef de l'Église catholique, Gutkowski ne méritait pas d'être destitué de son siège, la solution de cette question, purement ecclésiastique, appartenait au pape, et l'empereur ne voulait aucunement s'en constituer l'arbitre : il punissait le *fonctionnaire*, et non pas l'*évêque*. Belle distinction, qui méritait d'éclore dans un cerveau de tchinovnik. Ce qu'il fallait en penser, Rome l'avait déjà dit. Mais si, en la personne du prélat, on entendait frapper le fonctionnaire, en vertu de quel droit se mêlait-on de lui interdire, comme un crime, l'exercice de ses devoirs d'évêque, même par correspondance? Puisqu'on reconnaissait que le pape seul pouvait le déposer, il fallait aussi reconnaître, par identité de principe, que le pape seul pouvait lui ôter l'usage des fonctions inhérentes à sa dignité. « En conséquence, déclarait le secrétaire d'État, pressé par les devoirs sacrés de son ministère apostolique, le Saint-Père a ordonné au cardinal soussigné de réclamer hautement, en son nom pontifical, contre les mesures précitées, *aussi injustes que violentes* [mots ajoutés par Lambruschini lui-même], prises contre

Mgr l'évêque de Podlachie, et contre l'offense grave qui en résulte pour les droits de l'Église et du Saint-Siège, et de l'ordre vénérable de l'épiscopat. » Le pape avait manifesté ses intentions au chapitre de Janov, au sujet de l'administration provisoire du diocèse, et se flattait que cesserait bientôt « un état de choses contraire à toute justice ». Ici la note, sous la plume de Lambruschini, s'achevait en une menace : « En même temps il a ordonné au soussigné de déclarer que, si ses espérances étaient déçues, il se verrait alors, pour remédier au cas présent et à plusieurs autres, du fait desquels l'Église catholique dans les États de Sa Majesté se trouve opprimée, contraint de recourir, bien malgré lui, aux démarches ultérieures que ses devoirs apostoliques lui conseilleront et lui imposeront (1). »

Mgr Jean Laurent, le futur vicaire apostolique de Hambourg et de Luxembourg, voyait grandir à Rome l'indignation contre la Russie. « La semence de la malédiction, écrit-il, lève de jour en jour. Si on publie un jour, ce qui n'est pas invraisemblable, la correspondance échangée d'ici avec le cabinet russe, le monde verra si le Pasteur suprême a été timide ou peureux en face des potentats de la terre. » Tant de soucis n'écrasaient pas le Pontife ; son âme restée sereine planait au-dessus des nuages, illuminée d'un espoir indéfectible. Au dernier anniversaire de son couronnement, le cardinal Pacca, lui présentant les vœux du Sacré Collège, parla presque uniquement des orages qui menaçaient la barque de Pierre. « *Tutto questo sappiamo*, nous savons tout cela, répliqua Grégoire XVI, mais nous savons aussi que la barque de saint Pierre ne coule jamais, *non s'affonda mai.* » La guerre du tsar à l'Église, guerre où la violence le disputait à l'astuce, le faisait pourtant beaucoup souffrir, et cette douleur empoisonnait le repos qu'il prenait, aux jours d'été, à Castel Gandolfo. La chrétienté lui paraissait avoir changé d'ennemi héréditaire, témoin cette confidence significative :

(1) *Sess.* n° 207, 21 juillet 1840, *A.E.*, *Rapporti*, XVIII, 270-273. Grégoire XVI au chapitre — Lambruschini à Potemkine, 16 août 1840. *Espos. Corr.*, LX, 107-108.

« J'en suis venu à devoir prier pour le Grand Turc ! » Sur les bords enchanteurs du lac d'Albano, par les journées torrides du *gran caldo*, il relisait les minutes que le secrétaire d'État lui apportait ; il en pesait et discutait les moindres détails. Le premier projet de la note du 16 août ne parlait pas de mesures éventuelles que prendrait le pape, s'il n'obtenait pas satisfaction. A la suite d'une première audience à Castel Gandolfo, la conclusion du document fut modifiée et prit sa forme définitive ; mais aux mots que nous avons cités s'ajoutait une incise : « Pour faire connaître à l'Église et aux fidèles le véritable état des choses. » Cette rédaction n'était pas entièrement du goût de Grégoire XVI. Le 16 août, Lambruschini reçut de Castel Gandolfo un billet : « En repensant à la finale de la note : *per far conoscere alla Chiesa e ai fedeli il vero stato delle cose*, je conviens avec vous qu'il vaudrait peut-être mieux dire : *per far conoscere alla Chiesa e AL MONDO CATTOLICO il vero, ecc.* Par conséquent, si vous croyez, faites donc le changement indiqué... » Était-ce fini? Pas encore. Le lendemain, nouveau billet autographe :

Da Castel Gandolfo, 17 agosto 1840. *Abbia pazienzia.* Il m'est venu un autre scrupule sur la finale de la Note, que j'ai proposée. Menacer ouvertement un persécuteur acharné, *ad un accanito persecutore*, d'une allocution qui le démasque à la face du monde, cela pourrait l'irriter et le fâcher plus encore, et l'engager à la prévenir en se portant à d'autres violences et à de nouveaux excès. Il est mieux de le lui laisser craindre, que de l'en menacer à l'avance. Otez donc de la Note l'addition : *per far conoscere, ecc.*, et, ou bien laissez la Note avec la simple finale que vous avez projetée, ou joignez-y quelque autre expression que vous croiriez opportune. Sono di cuore, G.

Lambruschini opta pour la suppression pure et simple. Détails minutieux, sans doute ; ils montrent du moins quelle application y portait le Pontife jusque dans sa villégiature, et comment il savait imposer non seulement les pensées, mais aussi leurs nuances. Ceux-là seuls

s'en étonneront qui n'ont jamais imaginé Grégoire XVI que sous les traits d'un vieillard sans pénétration et sans volonté, prisonnier de l'ambition d'un « Génois absolutiste » (1).

(1) J. Laurent à J. Moeller, 14 juillet 1840, K. Moeller, *Leben*..., 1, 115-117 ; 9 août, 118. Projet de note à la légation russe et billets de Grégoire XVI à Lambruschini (originaux autographes), *AE.*, *PV.*, Pos. 8.

CHAPITRE VIII

PROMESSES SANS EXÉCUTION ALLOCUTION DE 1842 (1840-1842)

I. Fuhrmann et sa mission. L'équivoque. — II. Lettre impériale et note posthume. Démission de Mgr Gutkowski. — III. Promotion de Mgr Pawlowski. Vues centralisatrices de Nicolas I[er]. — IV. Pillage des biens de l'Église dans l'Empire. — V. Dernières résolutions de Rome et dernières précautions. — VI. L'Allocution du 22 juillet 1842 et l'Exposé.

I

La peu glorieuse expédition militaire tentée contre un évêque gênant, mais désarmé, ne pouvait manquer de réussir. Quelle conséquence amènerait-elle à Rome? Ni le tsar, ni son lieutenant Paskiévitch n'y songeaient sans quelque inquiétude, en dépit des allures crânes que se donnait leur diplomatie. « Les nouvelles qui me parviennent de Rome, écrivait Paskiévitch, sont détestables. Le pape nous est complètement hostile ; il parle de l'affaire Gutkowski comme si nous vivions au seizième siècle. » Quand paraît la vigoureuse riposte du 16 août, les doléances redoublent. « Vous apprendrez sans doute avec autant de regret que moi, mon cher comte, confie-t-il à Tchernytchev, que le cabinet de Rome s'est permis de tenir envers (*sic*) la légation impériale dans l'affaire de Gutkowski. J'en écris aujourd'hui au comte Nesselrode ; je m'abstiens ici de toute réflexion sur la menace qui a été osée. » Le coup, on le voit, avait porté. Le pape osait ! s'écriait-on avec une surprise indignée et inquiète. D'où venait donc tant de hardiesse? d'une conscience irrésistiblement révoltée contre l'injustice? Paskiévitch ne cherche pas si haut. « Au milieu de tant d'influences hos-

tiles », c'est peut-être l'Autriche qui soutient le pape « dans ses tentatives de faire renaître les prétentions exorbitantes d'un autre siècle » (1).

L'Autriche, assurément, ne méritait guère un tel reproche, et Nicolas ne songeait pas à le lui adresser. Loin de là ; il eut l'intuition que si quelqu'un pouvait calmer à Rome la tempête qui s'y préparait, et tout arranger, c'était Metternich. Quand Mgr Altieri se présenta au chancelier pour lui donner connaissance de la note russe du 17 mai et de la réplique romaine du 1er juin, il le trouva déjà instruit de tout : le chargé d'affaires russe, sur l'ordre de l'empereur en personne, lui avait communiqué les documents aussitôt qu'il les avait lui-même reçus de Potemkine. Quelques jours plus tard, dans une conférence avec le nonce, la note Lambruschini revint longuement sur le tapis. Metternich assura « en toute sincérité » qu'il ne l'aurait jamais attendue « aussi traitable, aussi douce, aussi modérée », tout en la reconnaissant « très judicieuse et très convaincante ». Il défiait l'empereur et le Synode d'y trouver prétexte à nouvelles lamentations sur l'intolérance du pape et son inflexibilité. « L'empereur, assurait-il enfin, s'en dira *contentissimo*, parce que, s'il ne l'était pas, il serait en vérité tout à fait *incontentabile.* » Tout cela, le chancelier l'avait redit au chargé d'affaires de Russie, et celui-ci avait fait chorus.

Dans cet harmonieux concert de louanges, le nonce discerna vite une dissonance. Sans entrer dans le détail, il laissa clairement entendre au cardinal Lambruschini que Vienne différait d'avis avec Rome sur les mesures à prendre dans l'affaire Gutkowski. D'où venait cette divergence? Des calculs d'une politique « peut-être trop humaine » ; de l'espoir que, si on discutait les accusations et les raisons que, de part et d'autre, on se jetait à la tête, tout finirait par se contre-balancer, et cet équilibre obligerait à des concessions mutuelles même ceux qui avaient pour eux le bon droit. Le chancelier risquait des excuses

(1) Stcherbatov, *Paskévitsch*, V, 156. Paskiévitch à Tchernytchev. 8/20 septembre 1840 ; *Sbornik*, CXXII, 457.

en faveur du tsar. En somme, disait-il, ce n'est pas par mauvaise volonté et désir de nuire qu'il pèche contre l'Église ; c'est seulement pure ignorance de ses doctrines et de ses principes. Ignorance ou malice, ne put s'empêcher d'observer le nonce, le résultat est le même et tout aussi funeste. Mais Ficquelmont, entretenu par Nicolas de l'affaire Gutkowski, avait su lui faire entendre de bonnes vérités : Metternich promettait d'envoyer à cette occasion à son ambassadeur une de ces dissertations dont il était si prodigue, et dont le tsar, il n'en doutait pas, ferait son profit. Ainsi l'intervention des diplomates risquerait d'embrouiller une cause pourtant bien claire. Ce travail pacificateur, pour peu qu'il se prolongeât, permettrait à la chancellerie russe de gagner du temps, d'épaissir le brouillard, et d'en tirer profit (1).

A Rome, la légation travaillait de son mieux dans ce sens. Elle se heurtait à la volonté ferme du cardinal Lambruschini, qui trouvait qu'on avait assez longuement discuté et qu'il était temps de conclure. D'autres, par contre, avaient la réputation d'être moins intransigeants : tel surtout Mgr Capaccini, l'ancien secrétaire de Consalvi, témoin et acteur dans tant de négociations épineuses et délicates. Nous l'avons déjà vu aux prises avec Krivtsov dans l'affaire Gutkowski. Voulait-on, d'après lui, arriver à s'entendre à ce sujet, comme aussi sur la nomination de Pawlowski à Mohilev, il ne voyait qu'un moyen : que l'empereur s'adressât directement au Pontife lui-même. « Dans cet écrit, Sa Majesté, tout en renouvelant la promesse faite antérieurement de continuer sa haute protection à l'Église catholique romaine, devait insister sur le fait que la révocation de Gutkowski avait été nécessitée par des faits politiques et non religieux, que par conséquent Sa Majesté espérait que le Pontife romain se déciderait à des mesures coercitives qui contraindraient cet évêque à se démettre de sa dignité. » Mais, demandait Potemkine, à quoi Rome se résoudrait-elle enfin? « La

(1) Altieri à Lambruschini, 19 juin 1840, *AE.*, *Minutario* d'Altieri, n° 997 ; cf. n° 999, *ibid.*, même date.

décision de Rome, répliquait Mgr Capaccini, dépendra des décisions de l'empereur dans toutes les autres questions qui concernent en général la situation de l'Église catholique dans ses États. » De cette façon, la porte, un instant fermée, se rouvrirait ; on se remettrait à causer : Pétersbourg ne souhaitait que cela, et Rome ne saurait s'y dérober. Cette idée d'écrire lui-même au pape, Nicolas la goûta. Il en fit part à Paskiévitch, et lui transmit même le rapport de Potemkine. Mais le maréchal se montra plus réservé, plus défiant. « Le pape, répondit-il, acceptera-t-il vos propositions? N'y opposera-t-il pas un refus, même après la lecture de votre lettre, et ne triomphera-t-il pas publiquement d'avoir refusé? Ces pensées m'ont été suggérées par la susdite dépêche. On ne pourrait, à mon avis, consentir à l'envoi de votre lettre, qu'en étant parfaitement assuré qu'elle y serait reçue avec le respect qui lui est dû. » Par ce mot de « respect », c'est une capitulation que comprenait Paskiévitch : devant cette suprême manifestation de la volonté impériale, Grégoire XVI devait se rendre, et promettre de placer Mgr Pawlowski sur le siège métropolitain de Mohilev, et d'ôter Mgr Gutkowski de celui de Podlachie. Le conseil du prince de Varsovie parut sage et ne fut point perdu (1).

En septembre 1840, on vit arriver à Rome un nouveau négociateur. En l'absence de Potemkine, il essaierait de renouer les fils en train de se rompre. C'était le conseiller d'État Fuhrmann. Quels titres cet obscur diplomate avait-il à jouer ce rôle de *missus dominicus?* L'histoire les ignore. Peut-être était-ce la connaissance qu'il avait de Rome ; il y avait jadis occupé le poste de premier secrétaire, et géré, en 1830, la légation en qualité de chargé d'affaires pendant un congé du prince Gagarine. Transféré plus tard à Constantinople, il sollicitait, en 1835, par l'entremise de Gouriev, une dispense en cour de Rome, en vue de son mariage avec une catholique, Judith Fioravanti.

(1) Potemkine à Nesselrode, 25 mai/6 juin 1840, Popov, *Snochénia...*, 226. Cf. Stcherbatov, *Paskévitsch*, V, 155, avec vague référence à une dépêche de Potemkine. Est-ce la même? Paskiévitch à Nicolas, *ibid.*, 156-157, pas de date, indication très vague.

Son passage sur la scène diplomatique, tout rapide qu'il ait été, montre qu'il ne démentait pas la race des bons tchinovniks, effacés, souples et retors (1).

« M. de Fuhrmann, disait Nesselrode dans sa lettre d'introduction, est... chargé d'entrer avec le Cabinet pontifical dans quelques pourparlers relativement à différentes questions qui ont surgi en dernier lieu entre le Cabinet impérial et la Cour de Rome, questions que Sa Majesté Impériale désire sincèrement voir terminées dans un esprit de conciliation et de convenances mutuelles. » Le 16 septembre, le nouveau venu se présenta à Lambruschini. Il lui fit connaître qu'il était porteur d'une lettre de l'empereur au pape ; mais avant de la présenter à son auguste destinataire, il devait être sûr de le voir acquiescer aux demandes qu'elle contenait. La réplique était facile à deviner. « Le Pape, déclara Lambruschini, n'exprimera aucune opinion, ni favorable ni contraire, sur ces demandes, tant pour le fond que pour la forme, avant de les connaître et de les examiner. » Comment aurait-il pu agir autrement? Fuhrmann le comprit : séance tenante, il exposa les désirs de son maître, et le soir même, il les formula par écrit. Le Saint-Père était instamment prié : 1º « De vouloir bien user de ses conseils et de son autorité spirituelle pour engager l'évêque Gutkowski à se démettre définitivement » de sa charge ; 2º « de vouloir bien ne plus retarder, dans l'intérêt de l'Église catholique elle-même, l'institution canonique de Mgr Pawlowski comme archevêque de Mohilev, métropolitain des Églises catholiques en Russie ». Des expressions de « regret sincère », provoqué par une situation « délicate et épineuse », à laquelle on désirait « infiniment » remédier, voilaient à peine la menace : si cet état de choses devait se prolonger, il « réagirait nécessairement sur la paix de l'Église catholique » dans les États de l'empereur, ainsi que « sur les dispositions qui animent Sa Majesté à son égard ». Puis venait, clairement exprimée, une alléchante promesse : accepter

(1) Sur Fuhrmann : Gagarine à Albani, 21 juillet 1830 ; Gouriev à Bernetti, 8/18 juin 1835, AV 268 : 1830 et 1835.

les demandes, c'était amener « l'accomplissement des vœux » exprimés par le pape, « à différentes reprises, en faveur du culte et du clergé catholique dans les États de Sa Majesté l'Empereur et Roi » (1).

Quelques jours plus tard, le 22 septembre, le secrétaire d'État prévint Fuhrmann qu'il avait instruit le Saint-Père de l'objet de sa mission. Ce qu'on voulait de lui demandait le plus sérieux examen, malgré tout son désir de faire chose agréable à l'empereur « en tout ce que lui permettaient les devoirs de son ministère apostolique ». Quant à la lettre, le pape était tout disposé à la recevoir : mais il se réservait d'y donner la réponse convenable après avoir « mûrement » réfléchi sur son contenu. Après cette « explication loyale », minutée par Mgr Capaccini en termes étudiés et circonspects, le cardinal attendrait de l'envoyé une réponse, avant de prendre les ordres de Sa Sainteté en vue de l'audience où aurait lieu la remise de la missive impériale. Fuhrmann fut déçu. Le pape ne tendait pas la main pour saisir avec empressement le papier qu'on lui présentait ; il n'était pas ébloui ; il voulait réfléchir ! On parlait d'examiner encore, après tant de conversations et tant de notes échangées pendant des mois et des années. L'opinion de la Curie, sur l'affaire Pawlowski comme sur l'affaire Gutkowski, devait pourtant être « fixée depuis longtemps ». Il le fit observer sans retard : c'étaient « les résolutions finales » du Saint-Père qu'il sollicitait sur les volontés du tsar : « Aussitôt qu'il me sera permis, déclarait-il, de compter sur un accueil favorable de ces de mandes, je m'estimerai heureux de m'acquitter en entier des ordres éventuels qui m'ont été donnés à cet effet (2). »

Avant de recevoir cette assurance, Furhmann fut accueilli par Grégoire XVI. L'audience eut lieu le 28 septembre, et Popov l'a racontée d'après une dépêche de l'en-

(1) Nesselrode à Lambruschini, 18 juillet 1840, *Esposizione corredata...*, n° LXI, 109. *Session* 223 (27 février 1842). *AE*, *Rapporti*, XVIII. 558-566. Lambruschini au nonce de Vienne, 12 mars 1842, *AE*, *Russia*, VI, 251-257. Note Fuhrmann, avec lettre d'envoi à Lambruschini, 16 septembre 1840, *Espos. corr.*, n°s LXII et LXIII, 109-110. V. *ibid.*, 13-14.

(2) Lambruschini à Fuhrmann, 22 septembre 1840, *AE*, *Russia*, V, 1076. Fuhrmann à Lambruschini, 23 septembre, *Espos. corr.*, n° LXIV, 110-111.

voyé à Nesselrode. Acceptons ce récit sous bénéfice d'inventaire : une grosse erreur en marque le début. Fuhrmann, assure-t-il, « remit la lettre au pape ». Il n'en fit rien. Les faits et les textes démentent cette induction. Le Saint-Père insista d'abord sur une déclaration de principes renouvelée déjà bien des fois dans les documents échangés avec la chancellerie impériale : l'Église a ses lois, sa discipline, contre lesquelles on ne saurait porter une main arbitraire. « Pour plaire à l'empereur, dit-il, je suis prêt à aller jusqu'aux extrêmes limites de mes obligations ; aller plus loin, je ne le peux pas. Si vous m'entendez prononcer cette parole : c'est impossible, je mourrai plutôt que de changer ma résolution. Voilà pourquoi je réfléchis longtemps avant de me décider, car une fois la décision prise, il n'y a pas à y revenir. Laissez-moi donc le temps de réfléchir. »

Puis, passant à l'affaire Pawlowski : « Dites-moi, demanda-t-il, pourquoi votre gouvernement ne lui a pas remis mon bref. » Fuhrmann allégua, vaille que vaille, les raisons connues : influence « très mauvaise » que le bref aurait exercée sur le clergé latin ; trouble inutile qu'il eût causé à la conscience de l'évêque : il n'avait violé aucune loi ; il n'avait fait que se conformer à une coutume depuis longtemps en vigueur dans l'empire. « Vous avez eu tort d'agir ainsi, répliqua le pape : *toute* explication venant de lui m'aurait contenté. » Il ne s'agissait pas de défaire ce qui s'était fait, ni pour le prélat de justifier en règle sa façon d'agir, bien que sa conduite ait été en désaccord avec ses obligations. « Mais je ne pouvais me taire, précisait-il, devant un fait tellement solennel, tellement public que je ne pouvais pas l'ignorer, et cela au moment même où la question des mariages mixtes était le plus ardemment débattue. Qu'aurait dit la Prusse? N'aurait-elle pas pu invoquer ce fait comme un précédent? Pouvais-je faire moins que je n'ai fait, et agir avec plus de circonspection? Vous le savez d'ailleurs, j'étais très disposé à confirmer Pawlowski, et sans cette circonstance, dont je parle, il y a longtemps qu'il serait confirmé. » L'envoyé observa qu'à son avis, la question des mariages

mixtes était de celles qui demeuraient insolubles : il valait beaucoup mieux ne pas la soulever, surtout alors que, pour l'instant, elle avait perdu de son acuité. Ce langage, notons-le, était dans la vraie tradition de la diplomatie russe : éviter avec Rome toute discussion théorique, tout conflit sur les principes ; s'en tenir soigneusement aux solutions pratiques. Le pape pouvait donc, pensait Fuhrmann, confirmer Pawlowski, d'autant plus que le prélat ignorait le bref, et que, par conséquent, la question ne se posait même pas. « Mais on sait fort bien ici, répliqua le Pontife, pourquoi il n'est pas confirmé. Pour que je me décide à le faire, il me faut une raison. Laissez-moi y penser. »

Quant à l'affaire Gutkowski, il en fit ressortir la gravité : on ne dépose pas un évêque sans raisons canoniques et sans un jugement en règle. « Mais je vous l'avoue, continua le Saint-Père, sa culpabilité me paraît insuffisamment prouvée, et trop vagues les griefs dont on l'accuse. Assurément, il a eu tort de manquer aux convenances, cela, je le reconnais ; mais comme ecclésiastique, il a fait son devoir, et sous ce rapport il est impossible de le blâmer. » La discussion se prolongea, n'ajoutant rien d'inédit. « Venons-en donc, dit Grégoire XVI, à une conclusion. L'empereur m'adresse deux demandes fort délicates. Mais dans toute négociation, il faut une certaine réciprocité. Des concessions d'un côté, et de l'autre aucun avantage, ce n'est pas équitable. J'ai, moi aussi, beaucoup à réclamer de la part de l'empereur. » Ici, Popov abandonne son récit pour faire une sortie contre l' « astucieuse » politique de la Curie romaine. D'après lui, aucune raison essentielle n'arrêtait le pape ; s'il se montrait si intraitable et si opiniâtre à ne pas céder ce qu'on lui demandait depuis si longtemps, c'est qu'il voulait à tout prix conserver une arme afin d'extorquer au gouvernement d'autres concessions. Ce que vaut cette insinuation malveillante, les paroles et les actes de Grégoire XVI le montrent amplement, et le reproche de politique astucieuse et de mesquin marchandage se trompe complètement d'adresse. Au lieu de s'y livrer, l'historien russe

aurait cent fois mieux fait de continuer à nous citer le texte de Fuhrmann ; mais il s'en est bien gardé, juste au point le plus délicat. Faute de mieux, contentons-nous de son résumé. « Quand le pape eut fait observer à notre chargé d'affaires qu'il n'était pas éloigné d'accomplir les vœux de l'empereur de Russie, mais seulement au cas où des concessions lui seraient faites du côté de notre gouvernement, M. Furhmann répondit qu'il avait prévu cette observation du pape, et que le cabinet impérial lui avait donné pleins pouvoirs afin de répondre d'une manière satisfaisante à quelques-unes des réclamations de la cour romaine. » C'est tout, et c'est peu. L'honorable envoyé du tsar était un trop mince personnage pour que le Saint-Père prît la peine, comme il le faisait quelquefois, de faire consigner par écrit l'entretien qu'il lui accordait ; mais sur ce point important, les documents romains sont plus explicites. On y trouve enregistrée « l'assurance, donnée par Fuhrmann, de la révocation déjà exécutée d'un des décrets impériaux » contre lesquels Rome venait de réclamer. Il était interdit au clergé latin d'entendre en confession les personnes qui ne lui seraient pas connues et de les admettre à la communion. Cette mesure était fatale aux Uniates qui, restés fidèles, voulaient remplir en cachette leurs devoirs de catholiques. Le sort de ces malheureux préoccupait douloureusement Grégoire XVI ; il avait à cœur de faire abolir une défense particulièrement odieuse, qui les acculait pour ainsi dire à l'apostasie, et pour y parvenir, il était résolu à faire des sacrifices.

On n'ignorait pas non plus que Mgr Pawlowski, en sa qualité de président du Collège ecclésiastique, avait contresigné cet oukase, afin d'en enjoindre l'observation au clergé catholique : acte de faiblesse, qui constituait un nouvel obstacle à sa promotion tant désirée. Le décret disparaissant, tout scandale cessait et la difficulté était heureusement aplanie. L'*Esposizione* de 1842 est aussi explicite : « En réalité, dit-elle, le Saint-Père avait compris, par le sens de toutes ces communications, et, sur la parole formelle de l'envoyé russe, tenait pour certain que l'oukase imprévu du 28 mars 1836, relatif à l'administration des

sacrements, souscrit par Mgr Pawlowski et inspiré par lui au clergé catholique, était pleinement révoqué, et révoqué *sur les instances* du prélat lui-même. »

Nul doute que les déclarations de l'envoyé du tsar lui causèrent quelque satisfaction. « Donnez-moi, conclut-il, c'est Popov qui cite, le temps de trouver un moyen (*mezzo-termine*), afin d'amener Mgr Gutkowski à se démettre volontairement de sa charge ; car le déposer, en conscience, je ne le peux pas. En attendant, continuez vos conversations avec le cardinal secrétaire d'État. Ce vieux est un peu grognon, mais il a une bonne tête. » C'est sur ces mots familiers que le Saint-Père mit fin à l'audience. Son interlocuteur se retira étonné et charmé : il s'attendait à de la froideur et à de l'irritation, et il avait trouvé une cordialité simple et franche, qu'ont célébrée ceux qui ont le mieux connu Grégoire XVI (1).

Quelques jours plus tard, le 2 octobre, Fuhrmann fut informé, par écrit, des concessions que le pape consentirait à faire, tout en prenant acte des déclarations et des promesses qu'on lui avait fait entendre. On l'avait dit « expressément » : satisfaire aux demandes du tsar « entraînerait l'accomplissement des vœux du Saint-Père, tant de fois exprimés ». « M. l'envoyé, disait-on, a en outre pleinement garanti la révocation déjà accomplie de l'un des oukases de l'empereur, auquel se rapportaient les dernières réclamations pontificales... » Le Saint-Père avait, devant Dieu, fixé particulièrement son attention sur la « promesse absolue et consolante » de l'empereur en faveur de la religion catholique. Confiant en cette promesse, et mû par le grand but de servir le bien général de l'Église dans les immenses États de Sa Majesté, il était disposé à consentir aux deux demandes qu'on lui adressait, « en tant que le lui permettaient ses devoirs inviolables envers l'Église et l'épiscopat catholiques ».

Il ne se refusait donc pas à « user de ses conseils et insi-

(1) Dépêche de Fuhrmann, 27 octobre/8 novembre 1840, Popov, *Snochénia...*, 224-227. *Sess.* 223, 27 février 1842, *AE. Rapporti*, t. XVIII, 558-566. *Espos. corr.*, 14-15. Nicolas Wiseman, *Souvenirs sur les quatre derniers papes*, trad. A. Goemaere, Bruxelles, 1858, IVe p., chap. vi.

nuations », afin de déterminer Mgr Gutkowski à donner de plein gré sa démission, assuré qu'il était qu'on pourvoirait dignement à la subsistance du prélat démissionnaire et à son remplacement. Il confirmerait Mgr Pawlowski : déjà la révocation de l'oukase sur les confessions aplanissait « un des obstacles les plus sérieux » à sa promotion. Mais il avait contrevenu aux règles ecclésiastiques en d'autres points très graves, et le pape continuerait de répugner beaucoup à l'instituer, s'il ne parvenait en quelque manière à s'assurer de l'intégrité des principes et des dispositions du candidat. En agissant ainsi, il poussait la déférence et les égards jusqu'aux limites qu'il lui était défendu de franchir. Mais il y avait les promesses impériales : voilà le motif essentiel qui le déterminait et qui rassurait sa conscience, avec la ferme assurance d'en voir la prompte réalisation. Le champ était vaste, où l'empereur pouvait et devait, par des actes, faire preuve de bonne foi et de bon vouloir. Entrer dans le détail, on l'estimait superflu : il y avait les actes du 6 septembre et du 1er juin 1840, restés sans réponse et surtout sans réparations. Un seul point était signalé : « Le Saint-Père a enjoint qu'il fût fait une mention expresse des pauvres grecs-unis, soumis à la domination temporelle de Sa Majesté Impériale et Royale. » Quelques mots, tristes et touchants, rappelaient les mauvais procédés dont ils étaient victimes ; « les duretés, les vexations, les contrariétés » auxquelles étaient en butte ceux qui, excités à abandonner l'unité catholique, avaient voulu rester fidèles. La justice et la pitié demandaient qu'on mît enfin un terme à une situation aussi lamentable. Telles étaient les dispositions du pape. Quel écho trouveraient-elles chez le tsar? Il attendait de le savoir, pour leur donner suite (1).

Au milieu de ces pourparlers, que devenait la lettre impériale que l'envoyé oubliait dans sa poche? Au lendemain du jour où il reçut la communication de la secré-

(1) Note verbale à Fuhrmann, 2 octobre 1840, *Espos. corr.*, nº LXVIII, 114-116.

tairerie d'État, Fuhrmann alla prendre congé de Mgr Capaccini, dont on avait tant escompté, à Pétersbourg, les dispositions très conciliantes. Le prélat fit tomber la conversation sur le document expédié la veille. Fuhrmann s'en déclara satisfait. Il se flattait que l'empereur en serait content. En somme, le pape acquiesçait aux demandes ; il y mettait seulement les formes qu'il fallait, pour ne pas manquer à ses devoirs. Mais alors, la lettre? La lettre, oh ! lui, personnellement, ne pensait que du bien de la réponse pontificale ; mais il ne se croyait pas, pour autant, autorisé à consigner la lettre de l'empereur. A proprement parler, l'adhésion du Saint-Père était *conditionnelle;* et bien que la condition lui parût, à lui, très raisonnable, il n'osait pas prévenir là-dessus le jugement de l'empereur. Et le scrupuleux et défiant tchinovnik retourna à Pétersbourg avec son précieux document. Il y trouva à coup sûr bon accueil, car il n'avait pas perdu son temps. Par ses démarches, il s'était produit un temps d'arrêt. Il semblait n'être plus question de mesures dont on redoutait le dangereux éclat. Les concessions obtenues, on saurait les réaliser et les exploiter ; les promesses faites, on en estomperait savamment le trop de précision, on les volatiliserait en belles paroles, en fuyantes périodes dont on recommencerait à remplir les notes et les mémoires diplomatiques. A Rome, au contraire, la mansuétude pontificale n'était pas du goût de tous. « Ne te figure pas, écrivait Jean Laurent, les suprêmes administrateurs des affaires de l'Église comme des êtres flegmatiques. Les cardinaux les plus influents eux-mêmes brûlent de zèle et optent toujours pour les mesures les plus décisives », jadis, sous Léon XII, le cardinal Mauro Cappellari faisait de même. « Mais, dans la douceur paternelle qui est le trait prédominant de l'autorité pontificale, il y a quelque chose de réservé et d'hésitant qui ne se laisse mettre en mouvement que peu à peu, mais n'entre ensuite en scène qu'avec plus de vigueur (1). »

(1) Observation (non signée, mais autographe) de Mgr Capaccini, 3 octobre 1840. *AE, Russia*, V, 1085. Mgr J. Laurent à J. Moeller, 6 juillet 1840, Karl Moeller, *Leben... von J. Th. Laurent*, II, 115.

II

Pour la chancellerie russe, le plus difficile était fait. Elle voulut réserver à Fuhrmann l'honneur de terminer une négociation aussi heureusement commencée. Trois mois à peine après son départ de Rome, le madré fonctionnaire y reparut, porteur d'une nouvelle lettre de Nicolas qu'il ne dissimulait plus cette fois sous son manteau. L'empereut y exprimait sa « véritable satisfaction » des « dispositions bienveillantes » qui animaient le pape à son égard. Si, d'un mot bien fugitif, il rappelait ses promesses, les promesses du pape, il les évoquait, il s'y étendait avec complaisance : « Certain aujourd'hui de l'appui que Votre Sainteté consent à me prêter pour m'aider à accomplir le bien que je serai toujours disposé à faire au clergé et à l'Église *latine* dans mes États, je me plais à compter avec une entière confiance sur la réalisation des promesses qu'elle m'a fait donner... » Il ne voulait voir, ce semble, que les affaires Pawlowski et Gutkowski, et mettait toute son application à n'en pas sortir. Les dernières lignes prêtaient à réfléchir : « Je ne saurais... terminer cette lettre sans vous exprimer l'intérêt sincère que je prends au maintien de la tranquillité des provinces gouvernées par Votre Sainteté. Héritier du trône de feu l'empereur Alexandre, je le suis également de ses principes pacifiques et conservateurs, et j'aime à garder le souvenir de la part active que mon frère, de glorieuse mémoire, a prise à la restauration du pouvoir temporel du Saint-Siège. » Voulait-on faire sentir que si le tsar se passait fort bien du pape, le pape avait dû, jadis, invoquer l'aide du tsar ; qu'il pourrait un jour se trouver dans la même détresse, et qu'il fallait désormais, en souvenir du passé et en prévision de l'avenir, montrer plus de souplesse et de complaisance? De son côté, Mgr Pawlowski, sur l'ordre du gouvernement, faisait acte de déférence envers Rome. Il adressait au pape une lettre pleine d'expressions de respect, mais où on

eût cherché en vain une allusion aux fautes passées, une raison, une excuse. Au lieu de tout cela, il attestait son zèle pour la vraie doctrine, ses sentiments d'ardente piété et de dévotion filiale envers le Saint-Siège et le Pontife actuellement régnant ; il protestait que celui-ci aurait en lui, dans les lointaines contrées de l'empire russe, un pasteur zélé et vigilant, uniquement appliqué à procurer le salut éternel du troupeau confié à sa garde (1). Quel serait le résultat de cette nouvelle mission? Fuhrmann en entrevoyait le succès ; il étendait la main pour cueillir le fruit, et se préparait à rédiger son bulletin de victoire ; mais un matin de février 1841, on le trouva mort : fin « subite », « déplorable catastrophe », l'événement est ainsi mentionné sans autres détails.

A la veille d'une aussi tragique interruption, l'infortuné diplomate avait longuement répondu, selon ses instructions, au mémoire romain du 2 décembre 1840. La note « très confidentielle », trouvée signée, parvint au cardinal Lambruschini par les soins de Potemkine. Confiante en son droit, sûre des faits qu'elle avait allégués, la chancellerie romaine se référait à ce qu'elle avait déjà exposé en 1832 et en 1840. Elle eut le déplaisir d'entendre la voix d'outre-tombe de Fuhrmann lui répéter, sur tous les points : « Vous vous trompez, vos griefs sont sans fondement et vos plaintes sans raison. » Après un silence de neuf ans, on présentait enfin comme un bienfait signalé et un trait touchant de générosité l'enlèvement des orphelins polonais et leur répartition dans les écoles de cadets et d'enfants de troupe à l'intérieur de l'empire.

Comme d'ailleurs, ajoutait-on, la plupart de ces écoles se trouvent ou dans des villes ou dans leur proximité, ces enfants ne manquent nullement d'ecclésiastiques de leur religion, et ne risquent en aucune manière d'abandonner leur croyance. Ainsi donc le fait que des enfants catholiques ont été conduits en Russie est matériellement vrai ; mais la malveillance, si prête à dénaturer toute chose, a représenté un acte de bienfaisance et d'humanité

(1) Nicolas à Grégoire XVI, 3 décembre 1840, *Espos. corr.*, n° LXV, 111-112 ; Nesselrode à Lambruschini, 5 décembre, *AE*, *Russia*, V, 1127. Pawlowski à Grégoire XVI, sans date, *Espos. corr.*, n° LXVI, 112.

comme un acte d'oppression. Cet exemple prouvera à la Cour de Rome combien elle doit se méfier de la véracité des rapports qui lui parviennent par d'autres voies que celle du Gouvernement Impérial.

Tout était dans ce ton, maladroit à force d'astuce : le mauvais vouloir y perçait manifeste. Aussi les anxiétés du pape redoublèrent. Il se demanda s'il irait jusqu'au bout. Le souverain d'un empire colossal ; le soutien et, dans un certain cas, le chef d'une Église ennemie, qu'il favorisait de toute manière, par conviction comme par politique : tel était l'adversaire, « d'une malice raffinée », qu'il faudrait heurter de front. A rompre avec lui, et à l'exaspérer sans doute, que gagnerait l'Église catholique en Pologne et en Russie? Était-il sage d'agir ainsi, alors qu'il s'avançait avec la menace dans une main et des promesses dans l'autre, et qu'il renouvelait des demandes auxquelles on avait déjà fait bon visage? Grégoire XVI ne le pensa pas. Osciller indécis entre la politique de rigueur et celle de conciliation ferait manquer les fruits de l'une et de l'autre, au plus grand détriment de l'Église. Il avait décidé en faveur de la seconde : il résolut d'y persévérer ; s'il fallait un jour revenir à la première, il n'en serait que plus fort. Il répondait ainsi par avance aux questions que Montalembert, deux ans plus tard, se posait avec une douleur qui lui faisait quelque peu dépasser la mesure : « Pourquoi faut-il qu'on ait presque toujours consenti à reconnaître pour métropolitains, en Pologne, des hommes choisis avec un tact merveilleux par les oppresseurs, pour concourir par la trahison à l'œuvre de démolition?... Pourquoi faut-il qu'au sein des contrées ravagées par ces prévaricateurs, le seul prélat qui semble avoir rempli consciencieusement sa mission, M. Gutkowski, évêque de Podlachie, au moment où il est prisonnier pour la foi, soit réduit par l'invitation même du Souverain Pontife à se démettre de son apostolat (1)? »

(1) Note Fuhrmann, 31 janvier 1841, et lettre d'envoi de Potemkine, 12 février 1841, *Espos. corr.*, n[os] LXIX-LXX, 116-124. Cf. *Sess.* 223 (27 février 1842), *AE*, *Rapporti*, XVIII, 558-566. Montalembert, Avant-propos à la traduction française de Theiner, *Les Vicissitudes*..., I, p. XIII.

Le 1er mars, Mgr Pawlowski fut préconisé, et le 7 avril fut expédié le bref où le Saint-Père exhortait Mgr Gutkowski à donner sa démission. A pareil jour, il informa l'empereur que ses désirs étaient accomplis. Tout ce qui figurait au mémoire remis six mois plus tôt à Fuhrmann se retrouve dans la lettre pontificale ; on dirait qu'elle en est le décalque ; mêmes doléances générales sur les maux qui accablent depuis si longtemps la religion sous le sceptre du tsar ; il ne les ignore pas, bien qu'il n'ait auprès de lui aucun représentant, bien qu'il lui soit impossible de communiquer librement avec les évêques ; même plainte au sujet des Grecs-unis, en termes aussi émus et aussi pressants. Mais Nicolas faisait la sourde oreille : on lui parlait des Grecs ; lui ne nommait que les Latins. Toucher cette question lui était insupportable ; à ses yeux, elle était irrévocablement vidée. « La question des ex-Grecs-unis est fort simple, déclarait-il. Lorsque politiquement séparés de la Russie, les habitants grecs furent privés de leur chef de l'Église, ils acceptèrent pour tel le pape ; les actes existent et prouvent que cela n'a été qu'une reconnaissance politique ; dans ce moment, ce même clergé a demandé à rentrer dans le giron de l'Église mère, dont il ne se considérait jamais comme séparé ; la chose a été accordée, et amen (1). »

Entre Mgr Gutkowski, le captif d'Ozierany, et l'illustre Clément-Auguste, le prisonnier de Minden, le parallèle se prolonge. A tous les deux, bien à regret, le chef suprême de l'Église demanda, en vue du bien général, un dernier sacrifice, celui du bon pasteur qui donne tout pour ses brebis. Mgr Droste s'y résigna, et jusqu'à sa mort, qui ne tarda guère, il en conserva la meurtrissure douloureuse. Mgr Gutkowski l'accepta au contraire avec joie. Le bref de Grégoire XVI ne lui arriva qu'après de longs mois. Il avait réjoui l'empereur : « Nous voilà dans les meilleurs termes avec le pape, mandait-il à Paskiévitch ; sa lettre d'hier est tout à fait aimable ; aussi j'espère qu'à l'avenir

(1) Grégoire XVI à Nicolas, 7 avril 1841, *Espos. corr.*, nº LXXI, 125-126. Citation empruntée à Mgr Likowski, *Dzieje Kosciola unickiego*, 2e édit., II, 131.

tout marchera également bien. Ce qu'il a écrit à Gutkowski est très bon ; nous allons voir s'il obéira. » Craignait-il que l'évêque ne résistât au pape? Peut-être. On savait le prélat vif et ardent ; la captivité prolongée le briserait, il finirait par se rendre : calcul habile et juste, qui n'était pas sans doute nécessaire. Quoi qu'il en soit, le 7/19 avril, Gutkowski fit transmettre *à qui de droit* une déclaration :

...Quoiqu'une crainte lâche et pusillanime n'eût pu étouffer la voix de mes justes reproches, je n'en ai cependant proféré aucun, au sujet de la violence avec laquelle le Gouvernement a agi envers moi, et des outrages dont il m'a abreuvé. Quel homme cependant, à qui il reste encore quelque sentiment de pudeur et d'honnêteté, pourra contenir son indignation, en apprenant qu'on a pu donner, et faire exécuter, l'ordre d'enlever pendant la nuit à la manière des brigands, un Pasteur de l'Église, un vieillard accablé d'infirmités et de douleurs, malgré la foi des traités et les promesses qui garantissaient son inviolabilité? La honte de cette action brutale retombe de tout son poids sur ceux qui l'ont commandée et sur ceux qui l'ont mise à exécution.

Il en appelait de nouveau au jugement du Souverain Pontife ; il protestait encore une fois que s'il souffrait persécution, c'était uniquement pour s'être opposé « aux moyens employés par le gouvernement pour anéantir la religion catholique », et il exprimait une « humble et unique demande » : ou le retour dans son diocèse, ou des passeports pour l'Autriche.

Je suis, au reste, ajoutait-il, résigné à tout ce qui pourra m'arriver, et mets ma confiance en Dieu seul, qui élève et renverse, console et afflige les Grands comme les Petits, selon la disposition de sa très sainte Volonté. Telle est ma déclaration. Puisse-t-elle n'être pas indigne d'un Évêque de l'Église catholique, laquelle n'est pas comme toute autre, un instrument de politique à l'usage de quelques autocrates ou puissants empires, mais qui est la seule et véritable Église de Jésus-Christ (1).

(1) Grégoire XVI à Gutkowski, *Memores officii*, 7 avril 1841, *Espos. corr.*, nº LXVII, 113 ; *Acta Gregorii XVI*, III, 121-122. Nicolas à Paskiévitch,

Cette nouvelle manifestation de Mgr Gutkowski fit espérer au gouvernement qu'il considérerait le bref de Grégoire XVI comme une délivrance. Deux chanoines de Janow, sur l'ordre de Paskiévitch, partirent avec le document pour Ozierany, et le 2/9 mai 1842, ils le remirent à l'évêque, avec les offres officielles : la liberté, 20 000 florins de Pologne par an, le séjour à l'étranger dans un domicile de son choix, le paiement des arrérages de sa pension échus depuis cinq ans et quatre mois. Le même jour, il signa sa démission. Les portes d'Ozierany ne s'ouvrirent que dix mois plus tard, en mars 1843. Le 5 avril il arriva enfin à Lemberg, où les trois archevêques, tout le clergé et les autorités autrichiennes l'accueillirent en héros. Aucune amertume ne paraît avoir troublé la paix de sa longue vieillesse. Il s'éteignit à Lemberg en 1863, âgé de quatre-vingt sept ans. Il avait reçu le titre d'archevêque de Marcianopolis en 1856, date où fut élu son successeur, Mgr Benjamin Szymanski, celui qui devait clore la liste des évêques de Podlachie (1).

III

Ce n'était pas uniquement par point d'honneur que l'empereur Nicolas s'était obstiné à soutenir à tout prix la candidature de Mgr Pawlowski au siège de Mohilev. Nous savons les graves modifications qu'il méditait d'introduire dans le gouvernement de l'Église de Pologne et de Russie : il voulait le centraliser aux mains d'un seul chef, l'assujettir à un unique rouage de la machine administrative, au Collège romano-catholique, et de cette façon la diriger à son gré. Pour réaliser ce plan, le tsar comptait surtout

6/18 mai, *Rousski Arkhiv*, 1910, I, 483 ; cf. Stcherbatov, *Paskévitsch*, V, 180. Déclaration de Gutkowski, 7/19 avril 1842, annexe à dépêche d'Altieri, 30 mai 1843, *AE.*, *PV.*, n° 93.

(1) Relation Gutkowski à Grégoire XVI, 30 mai 1843, *AE.*, *PV.*, n° 93 ; Krivtsov à Lambruschini, 6/18 juillet 1842, *ibid.* ; P. J. K., *Janow biskupi...*, 211-215.

sur Pawlowski : dès 1837, il en parlait à Paskiévitch : « Voilà mon candidat ! » En 1840, il revient sur son projet, insistant à nouveau auprès du maréchal : les Églises catholiques « de l'empire aussi bien que celles du royaume doivent former un tout, un seul Collège ecclésiastique, institué par le pape lui-même, et tel qu'il existait du temps de mon père ». Saluons au passage l'étonnante erreur de l'autocrate : le Collège date non de Paul, mais d'Alexandre ; loin de l'approuver, les papes voulurent toujours l'ignorer et Grégoire XVI n'était guère disposé à changer d'attitude. Paskiévitch, plus raisonnable que son maître, persista à désapprouver ses vues : « Je prends la liberté de vous représenter, répondit-il, que la fusion administrative du clergé catholique de Pologne avec le Consistoire de Saint-Pétersbourg (lisez : le Collège), amènera d'interminables différends avec le pape. Il est même possible que beaucoup d'évêques se montr*eront* (*sic*) récalcitrants. De plus, le pape lui-même ne saurait, sans perdre l'estime des siens, consentir à la suppression de l'archiépiscopat dans le royaume. Ils n'ont même pas encore supprimé les noms des évêchés qui depuis trois siècles font partie des possessions turques, et ils continuent même à les donner à des évêques, résidant dans une autre partie du monde (*in partibus*). » Le brave « père-commandant », comme l'appelait Nicolas, n'entendait pas grand'chose au droit canonique, mais il avait du bon sens, et il se rendait compte des difficultés. Son avis toutefois ne prévalut pas, et l'empereur s'obstina (1).

A la nouvelle que le pape avait préconisé Pawlowski : « Enfin ! » s'écria-t-il, avec un soupir de soulagement. Il veut aussitôt passer à l'exécution de son projet, et il presse Paskiévitch : « Écris-moi qui des évêques polonais on pourrait appeler les premiers, pour les nommer membres du Collège? » Qui fut bien perplexe? Ce fut le maréchal. On allait célébrer à Pétersbourg le mariage du tsarévitch Alexandre ; il devait s'y rendre, et comptait, à

(1) V. plus haut, p. 210. Nicolas à Paskiévitch, 1/13 mai 1840 ; Stcherbatov, V, 152 ; Paskiévitch à Nicolas, 7/19 mai, *ibid.*, 153.

cette occasion, s'expliquer avec l'empereur. Mais il tomba malade en route et dut rebrousser chemin. « L'envoi des évêques, écrira-t-il de Varsovie, est un acte si grave que je ne sais comment m'y prendre pour le faire ; car s'ils refusent, il faudra employer la violence ! Si, du moins, j'avais un prétexte... Je m'efforcerai d'exécuter votre ordre. Dieu veuille que votre désir soit réalisé sans causer de désagréments. » Nicolas n'avait ni ces soucis ni ces ménagements. Il précise que, sur deux prélats qu'il demande, il faut qu'il y ait un évêque, un véritable évêque ; sans doute, il veut dire un évêque diocésain, et non un simple suffragant. L'affaire est « du plus haut intérêt ». « Leur consentement, ajoute-t-il, n'est pas nécessaire. Il faut leur notifier mon ordre, si mon invitation ne leur suffit pas. Quand ils seront ici, alors je les nommerai tout simplement membres du Collège ecclésiastique. Ce sera le premier pas de fait ; plus tard nous déciderons comment transférer ici les affaires ecclésiastiques de Pologne ; mais cela ne dépend pas de cette seule mesure de la présence des évêques au Collège ; ils verront seulement ainsi comment les affaires marchent chez nous... » Au dire de Stcherbatov, la conduite de l'empereur fut « des plus originales ». Si Rome eût pénétré tous ces noirs projets et les eût qualifiés comme ils le méritaient, quelles protestations n'aurait pas fait entendre la vertueuse indignation de la chancellerie impériale (1) !

Les circonstances servirent Nicolas à souhait. Mgr Casimir Dmochowski, le futur archevêque de Mohilev, venait d'être préconisé suffragant de Vilna pour la Courlande, et Mgr Pawlowski devait le sacrer à Pétersbourg. Il n'y avait qu'à inviter deux évêques du royaume à prendre part à la cérémonie en qualité d'assistants. Pawlowski trouva-t-il ce biais de lui-même? Peut-être. En tout cas, l'empereur en fut ravi : « C'est magnifique ! mandait-il à Paskiévitch. Dès que nous les aurons, je les

(1) Nicolas à Paskiévitch, 18/30 mars 1841, *Rousski Arkhiv*, 1910, I, 482 ; Stcherbatov, V, 180 ; Paskiévitch à Nicolas, avril 1841, Stcherbatov, V, 181. Nicolas à Paskiévitch, 5/17 avril, *Rousski Arkhiv*, 1910, I, 482, Stcherbatov, V, 180.

ferai membres du Collège et de la sorte, *sans rien dire*, on fera le premier pas vers l'unité d'administration. » L'honneur, peu enviable en l'espèce, tomba sur l'évêque d'Augustow, Straszynski, et sur celui de Kalisz, Tomaszewski. Ils l'acceptèrent, ce semble, sans se faire prier. Le maréchal s'assura d'abord de leurs dispositions et leur fit la leçon, en les munissant d'un bon viatique. Tomaszewski donna les meilleures espérances ; Straszynski se montra réservé.

L'évêque de Kalisz, informait Paskiévitch, m'a déclaré, en prenant congé de moi, qu'il exécuterait toujours avec plaisir les ordres de Votre Majesté, qu'il était prêt non seulement à se rendre à Saint-Pétersbourg pour le Sacre, mais qu'il était heureux de l'occasion de prouver à l'Empereur son dévoûment dans une question autrement grave que le Sacre. Donc, on peut compter sur celui-là ! De l'autre, je ne sais que dire ! Mais je pense qu'il ne sera pas aussi coulant aux séances du Consistoire ! Je prends la liberté d'émettre l'avis que si l'on pouvait se passer de deux évêques, celui de Kalisz serait prêt à remplir les ordres du gouvernement. — Merci pour l'envoi des évêques, répliquait Nicolas ; nous les régalerons et nous les caresserons ; le reste, plus tard... (1)

Les deux pèlerins furent enchantés de l'accueil qu'ils trouvèrent dans la capitale. On les nomma membres honoraires du Collège, et ils assistèrent aux séances. Le bruit ne tarda pas à se répandre que l'administration de Varsovie avait reçu l'ordre de s'adresser en tout au métropolitain de Mohilev. C'était aller un peu trop vite en besogne. En réalité, la réorganisation rêvée fut remise à plus tard. Deux autres prélats, Mgr François de Paule Pawlowski, évêque de Plotsk, et Mgr Goldmann, suffragant de Kalisz, furent convoqués à leur tour, on ne sait sous quel prétexte, et séjournèrent à Pétersbourg plus de quatre mois, jusqu'en mars 1842 ; puis les deux suffragants Wojakowski et Fijalkowski, celui-ci plus tard archevêque de Varsovie, dans l'été de la même année ; et d'autres encore,

(1) *Encyklopedyja Powszechna*, s. v. *Dmochowski*, VII, 151. Nicolas à Paskiévitch, 24 avril/6 mai 1841, *Rousski Arkhiv*, 1910, I, 483 ; Stcherbatov, V, 181 ; Paskiévitch à Nicolas, pas d'indication, Stcherbatov, V, 182 ; Nicolas à Paskiévitch, 8/20 juin 1841, *Rousski Arkhiv*, *ibid.*, 484.

peut-être. Ils se montrèrent « modérément récalcitrants » ; pourtant l'empereur ne fut pas toujours content ; à l'adresse des deux derniers, il eut un mot méprisant : « Ce sont, à ce qu'il semble, des propres à rien (*drian*). » Tous entrèrent au Collège comme membres honoraires et furent traités par le souverain avec assez d'égards. L'audience de congé qu'il accorda le 8/20 février 1842 à François Pawlowski et à Goldmann nous donne un exemple de sa manière à la fois bienveillante et hautaine : parlant constamment d'un ton d'autorité, il ne laissait que rarement à ses interlocuteurs le temps de glisser un petit mot. « Je vous ai fait venir, leur dit-il, pour que vous puissiez vous convaincre par vos propres yeux que chez moi aussi il y a de bons catholiques. » Les évêques s'empressèrent de répliquer qu'en effet ils avaient été édifiés de la dévotion des catholiques de Pétersbourg ainsi que du zèle avec lequel les Dominicains y desservaient la paroisse principale. « Eh bien ! reprit l'empereur, il faut qu'il en soit de même chez vous ; il faut que vous sachiez, messieurs, que je suis d'accord avec le pape pour sévir contre tout mauvais ecclésiastique, n'importe qu'il appartienne à la hiérarchie supérieure ou au bas clergé. » L'évêque de Plotsk, Pawlowski, aurait pu faire son profit de cette admonestation : c'était, au dire de Gutkowski, un trembleur, d'une tenue d'ailleurs peu correcte et de foi douteuse. Il se hâta de brûler un grain d'encens en l'honneur du prince : « C'est de Dieu même, observa-t-il, que Votre Majesté tient le pouvoir de punir les prêtres qui lui désobéissent dans l'ordre temporel. — C'est à tort, reprit le tsar, qu'on me prête certaines vues. Je désirerais, je l'avoue, que tout le monde partageât mes croyances religieuses, tout comme vous aussi, vous désirez sans doute la même chose dans l'intérêt de votre religion. Mais je ne veux pas de prosélytisme. En Pologne, continua-t-il, vous avez deux extrêmes à éviter, la bigoterie et l'indifférentisme. Veillez à ce que le clergé soit bon ; il y a là beaucoup de mal. » Un des prélats remarqua qu'il serait à désirer qu'on prît des mesures pour que les fonctionnaires qui scandalisaient souvent le peuple par leur irré-

ligion fussent tenus au moins à en observer les pratiques. « C'est à vous, se contenta de dire l'empereur, de les ramener par l'exemple et l'enseignement. Le peuple a l'habitude de se régler sur le clergé ; malheureusement, chez moi aussi la moitié du clergé est mauvaise, cela fait que le peuple ne vaut pas davantage. Mais quant au chef de l'Église catholique, le métropolitain Pawlowski, voilà un digne et excellent prêtre que je vous envie ; je ne vous cache pas, messieurs, que dans mon estime, je le place même au-dessus de mes propres évêques (1). »

Le pompeux éloge que Nicolas faisait de l'archevêque Pawlowski n'est pas pour nous surprendre ; et sa mort, qui survint quelques mois plus tard, contraria vivement l'empereur. Il n'avait pas tiré de lui tout ce qu'il se promettait. Sous une influence que nous ignorons, mais que Siémaszko déplorait en la qualifiant de pernicieuse, le prélat, vers la fin, prenait une attitude plus digne de sa mission. Il ne sut pas être l'homme qui, comme on l'avait espéré, dirait au terrible Nicolas : *Non possumus.* Il est douloureux d'enregistrer ses nombreuses capitulations devant le tsar et devant sa conscience : dans l'affaire du mariage Leuchtenberg, dans la permission d'unir un catholique et une orthodoxe séparée de son premier mari par le seul arrêt du Synode, dans les mesures qu'il promulgua contre l'administration des sacrements. Sous sa présidence, le Collège catholique se signala plus que jamais par une docilité et une persévérance scandaleuse à sanctionner et à transmettre des ordres très funestes à l'Église. L'État n'avait-il pas assez de ses fonctionnaires et de ses gendarmes pour accomplir cette besogne, sans contraindre l'Église à se passer le carcan au cou de ses propres mains? C'est là un triste bilan de lâcheté au passif de l'archevêque. Mais il a des droits à notre pitié et plus encore à notre justice. On l'a accusé d'avoir, du vivant de Cieciszewski,

(1) *Encyklopedyja Powszechna*, s. v. *Goldman*, VIII, 147 ; s. v. *Fijalkowski (Melchior)*, VIII, 820. Nicolas à Paskiévitch, 25 août/6 septembre 1842, *Rousski Arkhiv*, 1910, I, 490. Audience du 8/20 février 1842, d'après *Résumé des différentes notions...*, Vienne, 21 mars 1842, *AE*, *Russia*, VII, 45 (les paroles de Nicolas et des évêques sont reproduites textuellement).

en qualité de président du Collège, aidé et conseillé Bloudov dans la guerre aux couvents catholiques. Cieciszewski mourut le 16/28 avril 1831 ; Simon Gédroic, suffragant de Samogitie, présidait alors le Collège, dont Pawlowski était membre, et celui-ci ne le remplaça qu'en 1832. Mgr Campodonico, qui vivait alors à Pétersbourg, fréquentait particulièrement le futur archevêque ; il le voyait dans la maison des Dominicains, « et nous déplorions ensemble, dit-il, tous les maux de la religion ». De ces maux, le prélat italien se plaignait souvent sans façon à plusieurs grands personnages : jamais aucun, pour se disculper, ne mit en cause Mgr Pawlowski. Le nonce de Vienne, Mgr Altieri, peu suspect de partialité envers l'archevêque de Mohilev, dut, après sa mort, lui rendre justice, témoigner de ses bonnes intentions et relever qu'il avait fait quelque bien. Il loua ses lettres pastorales, qu'il trouvait irréprochables ; il note son zèle pour l'ordre et la discipline : il introduisit dans le clergé de Pétersbourg l'usage des retraites ; on n'y avait jamais songé avant lui. Le diplomate autrichien, Meysenburg, converti de fraîche date au catholicisme et plein de ferveur, déclarait Pawlowski « dévoué de cœur et de conviction à sa religion ». Le savoir-faire et la fermeté, voilà ce qui lui manqua. Il ne savait que déplorer en silence les malheurs de la religion ; devant le tsar, il tremblait et balbutiait. De santé chétive, les souffrances morales le consumèrent, autant que les maux du corps. Il disait souvent à ses confidents que les exigences toujours croissantes du gouvernement, auxquelles il ne pouvait satisfaire sans trahir sa conscience, empoisonnaient sa vie et en abrégeaient le terme. Il succomba le 20 juin/2 juillet 1842, à soixante-sept ans. Avant de mourir, il voulut, dit-on, faire en faveur de l'Église les déclarations et les protestations que jusqu'alors il avait omises ; mais le monde officiel monta la garde à son chevet et ne le laissa qu'à l'agonie. Triste position que celle d'un évêque catholique en Russie et en Pologne, au temps de Nicolas ! Pour y faire face avec honneur, il fallait une âme autrement trempée que celle de Pawlowski. Il n'était pas de taille à jouer les Athanase ; mais c'est lui

faire injure que de voir en lui un autre Siémaszko : tout au plus eût-il été, pour les Latins, un nouveau Bulhak, aussi débile que celui des Grecs-unis (1).

IV

Les promesses que le pape avait faites à l'empereur Nicolas furent, comme nous l'avons vu, tenues sans délai. Dès 1841, Pawlowski, préconisé archevêque de Mohilev, recevait le pallium ; dès 1841 aussi, Gutkowski était invité à se démettre de son évêché ; et s'il tarda un an à le faire, la faute n'en fut imputable ni à Rome, ni à lui-même. Tourné vers Pétersbourg, Grégoire XVI attendait. L'empereur allait montrer ce que valaient les assurances qui s'étaient tant de fois déroulées en belles périodes dans les communications de Nesselrode, de Potemkine, de Krivtsov, de Fuhrmann, et que lui-même venait de renouveler et de garantir de sa signature. Le « bien » qu'il se disait toujours « disposé à faire au clergé et à l'Église latine » dans ses États, Rome avait hâte d'en voir poindre la réalisation et de constater par des faits cette bonne volonté que les paroles attestaient avec tant d'éclat. Rome fut déçue. Le tsar fut mauvais payeur ; il ne fit honneur ni aux déclarations de ses porte-paroles, ni aux siennes.

Les écrivains orthodoxes se plaisent à mettre sur le compte de l'émigration polonaise le mécontentement croissant du Saint-Siège contre la Russie. Ils se trompent. Sans doute, les catholiques de Pologne, ceux qui vivaient dans leur patrie comme ceux qui en étaient bannis, s'efforçaient de renseigner Rome sur les maux dont souffrait

(1) Siémaszko, mémoire à Pérowski, 19 juillet 1845, *Zapiski*, II, 306. Theiner, *Die neuesten Zustände...*, I, 511 ; Theiner-Montalembert, I, 321-322 ; Lescœur, *L'Église catholique en Pologne*, I, 188-189. Campodonico à Lambruschini, Turin, 26 juillet 1839, n° 432, AV 268 : 1841. Altieri à Lambruschini, 15 juillet 1842, 7 octobre, *AE, Russia, Boîte* 151 ; 18 novembre, *AE, Russia*, IX, 180-183, 19 janvier 1843, *ibid.*, 121-122. Meysenburg à Metternich, 20 juin/2 juillet 1842 (jour de la mort de Pawlowski), *AE, Russia* VI, 150-151.

l'Église dans leur pays, et sur ceux plus grands encore qui la menaçaient. C'était leur droit, et ils en usaient largement ; leur devoir, et ils s'en acquittaient avec zèle : quelle raison avaient-ils de ménager un pouvoir qui n'avait rien épargné pour s'attirer leur haine? Mais les Polonais n'inventaient pas les lois de persécution qu'on dénonçait à Rome ; ils n'étaient pas les seuls à les lui révéler. Privée de toute représentation diplomatique en Russie, entravée dans la libre communication, non seulement avec l'épiscopat, mais même avec le dernier des simples fidèles, Rome d'ordinaire n'apprenait que trop tard les coups frappés là-bas contre l'Église catholique ; elle était trop souvent dans la situation de l'amputé qui, à son réveil, constate avec douleur la disparition d'un membre. Ce n'était pas en vain que Nicolas tenait tant à l'interdiction de tous les rapports avec Rome en dehors de la voie officielle. Quand le roi de Prusse, en 1841, lève cette défense, il s'irrite contre cette « étrange » mesure : « Mais, déclare-t-il, cela ne me fera pas départir de ma détermination de ne jamais admettre chez nous pareille chose. » C'est la politique de la porte fermée et jalousement verrouillée. N'importe ! Rome finit par tout apprendre. Vers elle n'affluent pas seulement les « on-dit », les faits-divers dont le contrôle est plus ou moins impossible ; ce sont les textes officiels, souvent même en langue originale, qu'on lui met sous les yeux : oukases impériaux, ordonnances du Collège ecclésiastique, arrêts des consistoires, décrets des gouverneurs de provinces, en un mot presque tout l'arsenal de la persécution légale en vigueur depuis l'aube du règne. Quand Rome, poussée à bout, extraira les maîtresses pièces de cette panoplie pour les étaler au grand jour, Pétersbourg ne trouvera rien à renier, ni rien à redire (1).

Nous avons déjà mentionné ces mesures au cours de notre récit. Une seule est nouvelle : elle consacre la spoliation des biens de l'Église dans les provinces polonaises de l'empire. L'oukase du 25 décembre 1841 décrétait que

(1) Nicolas à Paskiévitch, 13/25 février 1841, *Rousski Arkhiv*, 1910, I, 481.

tous les immeubles appartenant au clergé dans les gouvernements occidentaux devaient passer à l'administration des domaines de l'État. On exceptait ceux qui se trouvaient dans la possession du clergé des paroisses ; on prévoyait pour ceux-ci des projets particuliers, à réaliser plus tard. Des états déterminaient les traitements à allouer au clergé, réparti en catégories : les diocèses, les consistoires, les couvents étaient divisés en trois classes. Pour les couvents catholiques, on distinguait les couvents effectifs ou pensionnés, et les couvents surnuméraires. Les premiers au nombre de 50 (36 de religieux et 14 de religieuses) devaient seuls être rangés en trois classes ; tout le reste serait considéré comme surnuméraire ou hors cadre. « Aux religieux et religieuses surnuméraires, au nombre de 1 041, écrivait le ministre Pérovski au Collège ecclésiastique, il sera affecté une pension de 40 roubles, en tout 41 640 roubles par an, en comprenant dans cette somme toutes les dépenses, tant pour les entretiens communs que pour l'administration intérieure de chaque couvent surnuméraire ; le tout indépendamment des secours qu'ils retireront de la portion de dépendances immédiates qu'on leur laisse. » Ces dispositions concernaient également l'Église orthodoxe dans les provinces occidentales, et dans les discussions qui les avaient préparées, on s'était appliqué à prévenir tout reproche de partialité en sa faveur. On devine cette préoccupation dans les procès-verbaux des comités ministériels du 1er et du 17 décembre 1841, et dans les « états » dressés pour les deux clergés. Elle se manifeste enfin dans la correspondance officielle du gouvernement avec la légation de Rome. Il fallait bien notifier au Saint-Siège cette réforme, à la fois si importante et si arbitraire. Tout ce qui touchait en Russie le sort de l'Église catholique excitait au plus haut point la défiance de Rome. Comment espérer qu'on y ratifierait d'emblée ce qu'on avait fait sans elle, en quelque sorte sur son propre domaine (1)?

(1) Oukases du 25 décembre 1841 (publié le 30), *Polnoié Sobr. Zak.*, II, t. XVI, 2e part. (no 15153), 139-140 ; 1er janvier 1842 (publié le 5), *ibid.*, t. XVII, 1re part. (no 15188), p. 1. Cf. *Espos. corr.*, nos LXXXII et LXXXIII, 135-136

On s'y essaya cependant. Le 11/23 février 1842, Nesselrode transmit à Potemkine un véritable plaidoyer, où les mesures décrétées le 25 décembre et le 1er janvier s'encadraient de toutes les raisons qui pouvaient les rendre acceptables. Il ne fallait pas leur attribuer « une tendance exclusive, préjudiciable aux intérêts de l'Église catholique » ; c'était une « mesure générale », s'appliquant sans distinction aucune au clergé de la religion dominante comme à celui des cultes dits « étrangers ». On invoquait des précédents célèbres, l'exemple de l'Autriche catholique, les réformes de Joseph II. Ce que le fils de Marie-Thérèse avait fait, l'héritier de Catherine II l'avait imité, d'une main infiniment moins brutale. Le souverain catholique avait incorporé les biens ecclésiastiques aux domaines de l'État, supprimé de nombreux ordres religieux et détourné au profit du fisc une grande partie des revenus des biens confisqués. Le tsar orthodoxe, au contraire, maintenait dans les provinces occidentales tous les ordres religieux qui y existaient. « Non seulement, disait le chancelier, notre gouvernement n'a pas l'intention de réserver au fisc la moindre part des revenus des biens ecclésiastiques, mais encore l'empereur, dans sa sollicitude pour le bien-être du clergé et la prospérité des fondations pieuses, s'est plu à affecter en outre à leur entretien les revenus des biens confisqués pour cause de participation à la dernière insurrection, revenus qui jusque-là avaient été versés dans les caisses de l'État. » Enfin, on le faisait sonner bien haut, l'Église latine, en comparaison avec l'Église orthodoxe, bénéficiait d'un traitement de faveur : « Tandis que la population catholique des provinces occidentales ne forme pas même le quart des habitants du rite orthodoxe, les allocations assignées au clergé latin surpassent le chiffre de celles qui sont assurées au clergé de la religion dominante. » Les six diocèses catholiques et leurs couvents émargeraient au budget pour 65 000 roubles de plus que les sept éparchies grecques. Le total des pen-

et les trois suivants. Protocole du Comité pour les biens ecclésiastiques du 17 décembre 1841 et du 5 mai 1843, *AE, Russia*, V, 1060-1065.

sions viagères attribuées à des membres du clergé latin serait le quintuple de celui des pensions assignées au clergé orthodoxe. Le capital de réserve affecté à l'Église latine dépasserait le triple de celui de l'Église orthodoxe.

Pourquoi donc le gouvernement russe se laissait-il entraîner à tant de prodigalités? Il se promettait de cette réforme trois avantages. Avantage administratif : on étendait uniformément à tous les cultes le régime que Catherine avait jadis imposé à l'Église orthodoxe. Avantage économique : aux mains de l'État les biens et les capitaux du clergé, mieux exploités et mieux surveillés, rapporteraient davantage. Avantage politique : Nesselrode le marquait en ces termes : « Des motifs particuliers, nous le dirons sans regret, recommandaient même plus impérieusement à notre gouvernement de soustraire à l'administration du clergé latin les paysans qui en dépendaient et qui pour la plupart professent le rite grec ; car c'était le seul moyen pratique de mettre un terme à des abus de pouvoir et à des vexations qui souvent prenaient leur source dans un faux zèle religieux (1). »

Le bout de l'oreille apparaît sous ces lignes. Non, l'Église catholique n'avait ni grâce, ni appui d'aucun genre à attendre : il s'agissait au contraire de l'affaiblir en l'appauvrissant, de lui enlever toute influence et toute ombre d'indépendance ; du sommet jusqu'aux derniers degrés de la hiérarchie, on ne voulait avoir que des fonctionnaires menacés de perdre leur salaire à la moindre infraction. Avant de présenter au Comité des ministres les projets d'états dressés pour l'entretien du clergé, on les avait soumis à l'examen de Siémaszko ; et ce seul fait montre bien à quoi ils rimaient. Les mémoires qu'il rédigea à cette occasion ne laissent aucun doute. Si on eût suivi en tout son avis, on aurait, sinon supprimé, tout au moins réduit dans les cathédrales les prélatures et les canonicats, « sinécures » sans raison d'être ; on n'aurait conservé

(1) Nesselrode à Potemkine, 11/23 février 1842, *AE*, *Russia*, VI, 363-366. Mémoire sur la question de l'administration des biens du clergé en Russie, *ibid.*, 327-336.

qu'un seul séminaire par diocèse ; on aurait aboli les évêques suffragants : « Pourquoi ce luxe, demandait-il, dans les diocèses qui ne comptent parfois que cent mille catholiques romains ? » En droit, on ne changea rien, mais en fait, le gouvernement, suivant le conseil de Siémaszko, s'abstint de les nommer ; presque toutes les suffragances vaquèrent, ce qui constituait, en réalité, une vraie suppression.

C'est par-dessus tout sur les couvents que l'archevêque de Lithuanie porte son attention : « Chaque monastère romain, déclare-t-il, est une véritable forteresse où s'appuie l'influence étrangère. Il est indispensable de les diminuer, tant ceux d'hommes que ceux de femmes. Pour cela, l'occasion la plus favorable, c'est celle où il s'agit à présent d'en donner l'état. » On aura soin de les laisser clairsemés et non groupés comme à Vilna, où ils se soutiennent et s'entr'aident. Aux couvents portés sur l'état, on assignera un nombre maximum de religieux, qu'il sera interdit de dépasser. Dans les couvents surnuméraires, chacun d'eux recevra une pension viagère, quarante roubles par an ! Tant qu'il survivra de ces religieux « hors cadre », on défendra aux monastères catholiques de recevoir des novices, et pour combler les vides causés par la mort, on puisera dans les couvents surnuméraires : ceux-ci se videront ainsi peu à peu, et seront condamnés à disparaître. Dans cette dernière catégorie, il faut, autant que possible, laisser les Dominicains, les prêtres de la Mission et ceux des Écoles pies ou Piaristes. Les Dominicains et les Missionnaires « ont été fondés dans l'Église romaine et établis en terre russe en vue de propager la foi romaine parmi les peuples d'autres croyances : on ne doit donc pas, ce semble, les tolérer en Russie ». Quant aux Piaristes, ils sont destinés à l'éducation de la jeunesse ; « mais dans l'organisation actuelle de l'instruction publique en Russie, ils n'ont plus de raison d'être ». Voilà les trois ordres religieux les plus à redouter pour l'influence pernicieuse qu'ils exercent dans les provinces occidentales. D'ailleurs il va de soi qu'il faudra consulter les autorités diocésaines orthodoxes ; car les circonstances locales

peuvent rendre souhaitable plus que toute autre la fermeture de certains couvents (1).

Toutes ces confidences chuchotées dans le mystère, Rome les ignorait ; mais elle avait assez de lumière pour juger à leur valeur les mesures dont on s'appliquait tant à relever les mérites. L'outrage fait aux droits sacrés de l'Église était flagrant ; il n'était pas nouveau, pas plus en pays schismatique qu'en terre catholique. On connaissait depuis longtemps ces spoliations. Sous les noms divers de sécularisation, nationalisation, incamération, se retrouvait la même réalité, le pillage des biens d'Église, l'État faisant main basse, au nom de la loi complaisante, des intérêts publics interprétés d'une façon arbitraire, sur ce qu'en des âges de foi la piété des fidèles avait destiné à l'entretien du clergé, des églises, des monastères, à la splendeur du culte, à l'instruction chrétienne de la jeunesse, au soulagement des malades, à la mémoire des morts. Les distinctions et les arguties de la chancellerie russe ne pouvaient pas faire prendre le change sur la nature du fait. En vain alléguait-on « les désordres et les abus que présentait la régie des biens ecclésiastiques et qui provenaient, assurait-on, de l'incompatibilité des soins administratifs avec le caractère sacerdotal » ; en vain recourait-on à la calomnie : « Dans ces derniers temps, on avait remarqué que le clergé catholique traitait avec quelque dureté les paysans du rite grec qui forment la majeure partie de la population de ses terres » ; en vain assurait-on « que ni les biens-fonds, ni les revenus ne seraient détournés au profit du fisc, que le but qui avait présidé aux dotations pieuses serait religieusement respecté... ; qu'un ordre d'administration plus régulier et plus conforme à la nature de ces biens y serait introduit, tandis que leurs revenus continueraient à être prélevés au profit du clergé. » Rien de tout cela ne pouvait pallier l'injustice commise. Selon des calculs très modérés, l'État devait enlever à l'Église un revenu global de 505 374 rou-

(1) Siémaszko, deux mémoires du 15 octobre 1841 et un troisième du 4 décembre, *Zapiski*, II, 178-194.

bles ; les sommes annuelles qu'il lui assignait s'élevaient à 359 971 roubles ; il s'approprierait ainsi un revenu de 145 403 roubles.

Pour légitimer ce vol, le gouvernement russe évoquait l'exemple du passé, « le système suivi par l'impératrice Catherine II, de glorieuse mémoire ». Nicolas Ier avait voulu l'étendre aux provinces polonaises et « mettre ainsi la dernière main à l'œuvre qu'elle avait accomplie dans le reste de la Russie ». Tradition de famille, soit : elle n'en était pas plus respectable. Mais puisque le petit-fils prétendait suivre fidèlement les traces de sa grand'mère, pourquoi oubliait-il les engagements qu'elle avait souscrits? Dans la monumentale collection des lois de l'empire, entreprise sous les auspices du tsar, un volume déjà paru relatait, au milieu des oukases tant vantés de son illustre aïeule, le traité du 18 septembre 1773, conclu par elle avec la Pologne. L'article 5 y disait, en termes précis : « Les catholiques romains *utriusque ritus*... par rapport à la religion... seront entièrement conservés *in statu quo*, c'est-à-dire dans le même libre exercice de leur culte et discipline, avec toutes et telles églises et biens ecclésiastiques qu'ils possédaient au moment de leur passage sous la domination de Sa Majesté Impériale au mois de septembre 1772 et Sa Majesté Impériale *et ses successeurs* ne se serviront jamais des droits du souverain au préjudice du *statu quo* de la religion catholique romaine dans les pays susdits. » Le volume des lois ne s'ouvrit jamais à cette page ; elle eût peut-être réveillé des souvenirs importuns. Peu importait au fond ; Catherine elle-même n'avait-elle pas été la première à la déchirer? On ne sortait donc pas de la tradition et on ne faisait que suivre son exemple (1).

(1) *P. Sobr. Zak.*, I, XIX, 18 septembre 1773 (nº 14042), 827-833. Cf. Martens, *Recueil de traités...*, II (1817), 133.

V

Le nouvel oukase, transmis par Mgr Altieri, fit disparaître les dernières illusions. Le pape fut contraint de s'avouer, à son grand regret, que sa loyauté n'était point payée de retour ; que les promesses impériales, vagues et pleines de réticences, n'étaient qu'un leurre ; que les assurances verbales de Fuhrmann à Rome avaient été mensongères, calculées de manière à produire l'équivoque exploitée à Pétersbourg sans scrupule. Devant les cardinaux Pacca, Giustiniani, Castracane, Polidori, Bianchi, Maï, devant Grégoire XVI lui-même qui présidait la réunion en personne, Mgr Brunelli constata derechef la faillite des espérances qu'on avait fondées sur de nouvelles négociations. Comme en 1840, la conclusion fut qu'il fallait agir, et cette fois sans délais. De l'avis de tous, l'Église de Russie et de Pologne, quelque parti qu'on prît, n'y gagnerait rien : on se heurtait à une volonté inflexible, armée de moyens formidables, à un système appliqué avec une implacable ténacité. En fallait-il d'autre preuve que la politique impériale suivie dans l'affaire de l'Église unie? Mais d'autre part le monde s'étonnait, on le savait, de la longue patience du Saint-Siège. Les desseins que la Russie préparait dans une ombre impénétrable s'accomplissaient au grand jour ; la presse européenne en parlait ; elle comptait les coups portés à l'Église. Le bruit en retentissait jusqu'à Rome et les yeux se tournaient de ce côté dans l'attente d'un acte vengeur qui ne venait pas. Parmi les catholiques, surtout en Pologne et en Russie, beaucoup souffraient et se scandalisaient. « Ces pauvres fidèles », ignorant tout le mal qu'on se donnait pour eux, faisaient parvenir comme ils pouvaient leurs plaintes au Vatican, comme s'ils étaient laissés sans défense et sans secours. Un ami de Lacordaire lui écrivait de Pétersbourg : « Si 'Europe se tait, c'en est fait de l'Église catholique dans le Nord. » Il rappelait les églises supprimées partout où

résidaient moins de quatre cents catholiques, les prisons regorgeant de prêtres, la confusion entre le culte catholique et le culte schismatique menant peu à peu à la confusion des dogmes ; puis il criait à son ami :

Écris à Rome ! préviens-les ! Je tremble qu'on ne joue le Saint-Siège. Jamais diplomatie ne fut plus rusée et plus abominable que celle-ci. Sans foi ni loi. Il y a quelques années, le gouvernement publia des manifestes qui permettaient à quelques exilés de revenir. A peine de retour, on les *knouta!* Mais les manifestes ! criaient ces pauvres victimes. Et les gouverneurs de provinces répondaient : les manifestes sont pour l'Europe et le knout pour vous. Voilà le pays. Et partout il y a encore de grandes ressources. La foi catholique y est pure dans le peuple, et si le Saint-Siège parle ferme et fort, sa voix y sera prodigieusement puissante.

De Vienne, de Paris, arrivait le même appel, la même plainte : on lâchait définitivement les Grecs-unis ; on soutenait les Latins avec mollesse : Gutkowski, qui avait si vaillamment fait son devoir, était sacrifié ; Pawlowski, de la faiblesse de qui on craignait tout, était exalté ! Les troupes toujours battues croient volontiers à la trahison des chefs : la tactique russe s'ingéniait à faire croire aux catholiques qu'on les livrait, que Pétersbourg avait à Rome des intelligences au cœur de la place, et que les deux gouvernements, celui de l'empire et celui de l'Église, marchaient la main dans la main :

Pour nous ôter l'espoir d'obtenir la protection de la part de Votre Sainteté, disait un mémoire adressé au Pape, les employés du gouvernement répandent dans le pays que, dans le collège des Cardinaux, même parmi ceux qui sont revêtus de sa confiance spéciale, il y en a qui sont payés par la Russie pour paralyser les démarches que Votre Sainteté serait portée à faire en notre faveur, pour informer le gouvernement russe de tout projet en ce sens, surtout pour mettre obstacle à ce que les catholiques du pays aient aucune communication avec Rome, enfin pour dénoncer ceux qui, verbalement ou par écrit, auraient cherché à faire parvenir à Votre Sainteté des notions sur ce qui se fait ici. A Dieu ne plaise qu'il entre dans nos esprits aucune pensée de ce genre ! Si nous dénonçons à Votre Sainteté une calomnie si infâme, ce n'est que

pour lui donner la mesure de toutes les perfidies qu'inspire au gouvernement russe le désir de diffamer les éminentes colonnes de l'Église et l'espérance d'intimider les malheureux catholiques, et de les détourner de faire parvenir jusqu'à Rome le cri de leur misère, par la crainte de confidences parties du sein même du Sacré Collège.

C'était « une calomnie véritablement détestable », notait justement le rapporteur chargé de rendre compte au pape de ce document ; il n'en était pas moins vrai qu'une légende se formait, prenait corps et circulait, la légende du pape abandonnant en Russie la cause catholique. Il fallait y couper court, il n'était que temps (1).

De l'avis unanime des cardinaux, une note officielle manquerait complètement le but. Il y avait trop longtemps qu'on en bourrait les cartons des chancelleries. Un nouvel écrit de ce genre provoquerait, tout au plus, une réponse aussi évasive que les précédentes, ou, « à mieux dire, un tissu de tromperies, de fausseté et d'insolences » ; il n'en sortirait rien pour encourager les catholiques persécutés, rien pour justifier le Saint-Siège devant l'opinion. L'idée d'un bref aux évêques de Russie et de Pologne fut de même écartée. On ne savait comment le leur faire parvenir ; on savait moins encore comment ils le recevraient. Les faits montraient jusqu'où pouvait aller la timidité de quelques-uns des destinataires. L'administrateur de Varsovie avait remis à Paskiévitch un pli scellé, venu de Vienne, sans oser le décacheter. L'archevêque Pawlowski, interpellé par le cardinal Lambruschini dans une affaire délicate où il avait agi contre les lois de l'Église, avait demandé d'être questionné par la voie officielle. Le bref expédié et reçu, quel usage en feraient des prélats si craintifs? Leurs remontrances isolées ou

(1) Rapport de la *Sessione* 223... *Tenuta Coram SSmo... la sera* 27 *febbrajo* 1842. *Russia-Polonia : Spoglio del residuo dei Beni appartenenti al clero Secolare, e Regolare, AE, Rapporti*, XVIII, 558-566. « P. P. Ch. » (Chéruel) à Lacordaire, Saint-Pétersbourg, 22 février/5 mars 1840 ; lettre transmise par Lacordaire à Lambruschini, La Quercia, 7 avril, *AE, Russia, Boîte* 151. Mémoire transmis par l'abbé Estignard, et imprimé dans l'*Ami de la religion*, nº 3808, 28 septembre 1843, CXVIII, 609-614.

même unanimes ne pouvaient aboutir à rien, et le gouvernement russe avait des recettes infaillibles pour les réduire au silence. Donc la conclusion fut : point de note, point de bref : un acte direct et public du Saint-Père ; il élèverait la voix et protesterait devant le monde catholique contre les injustices dont l'Église dans l'empire du tsar se trouvait depuis si longtemps accablée (1).

Ce parti n'était pas seulement le plus courageux et le plus noble, il était le plus habile et atteignait juste le point sensible. En face de l'Europe « révolutionnaire », la Russie autocratique devait briller comme la terre d'élection où, sous l'autorité patriarcale, tolérante et débonnaire du tsar, florissaient sans contrainte la religion, les bonnes mœurs, l'ordre parfait. Rien ne devait faire soupçonner que dans ce paradis terrestre les consciences pouvaient se trouver à l'étroit. S'il y avait des victimes, elles devaient souffrir sans se plaindre, et le bruit des coups qu'on portait était soigneusement étouffé. « Le gouvernement russe ne veut ni la publicité bruyante et confuse de la presse périodique, ni la publicité réservée et circonspecte de la diplomatie : il ne veut ni journaux ni ambassadeurs, tant il craint l'indiscrétion de la lumière ! tant il craint que l'œil ne voie ou que la bouche ne parle ! » « La publicité, écrivait le chargé d'affaires autrichien Meysenburg au Père Theiner, est la seule puissance que l'on craigne ici. » En 1843, le marquis de Custine, voyageur et publiciste français, publia ses impressions sur la Russie. Son ouvrage, *la Russie en 1839*, à côté de vifs éloges, contenait les plus amères critiques, les unes exagérées et superficielles, les autres ne portant que trop juste. Il eut un grand retentissement : « Toute l'Europe le lit », note Alexandre Tourguénev. En Russie il produisit « un effet écrasant », malgré les ordres les plus sévères pour en interdire la circulation. L'empereur voulut lui aussi en prendre connaissance. D'abord il fit mine de n'y point attacher d'importance. Il en reprit la lecture, et entra en fureur. Il y revint une troisième fois, et plusieurs jours on le vit profondément

(1) Rapport de la session du 27 février 1842, *déjà cité.*

triste, laissant voir ainsi que s'il bravait l'opinion, il la redoutait plus encore. En 1842, un autre livre, imprimé aussi à Paris, avait fait presque autant de tapage. Il était intitulé : *Persécution et souffrances de l'Église catholique en Russie, par un ancien conseiller d'État de Russie.* L'internonce Garibaldi, aux premières pages qu'il en lut et à ce qu'on lui en dit, s'empressa de le signaler comme un livre d'une « importance majeure et destiné à faire sensation en Europe ». On s'en disputa les premiers exemplaires. « Je te conseille, écrivait de Pétersbourg le prince Viazemski à son ami Alexandre Tourguénev, de ne pas trop laisser circuler ton livre. Ici on en jase beaucoup, mais personne ne reconnaît qu'il le possède ou qu'il l'a lu. En général, semble-t-il, l'auteur a raison, soit dit sans fâcher le persécuteur des Jésuites... » Qui était-il, cet auteur? On se perdait en conjectures. Bloudov accusait le comte Plater, un Polonais qui avait joué un rôle sous la révolution de 1831. En réalité, le pseudo-conseiller d'État était un ancien diplomate français, le comte d'Horrer de Forsting, qui avait passé de longues années en Russie. Lié d'amitié avec l'abbé Vuarin, curé de Genève, il avait, en 1822, pendant un séjour en Suisse, fait parvenir à Consalvi un mémoire sur les agissements de l'archevêque Siestrzencewicz et de son protecteur Golitsyne. Il fit hommage de son livre à Grégoire XVI et au cardinal Lambruschini.

Les faits et les actes sur lesquels j'établis ma révélation, écrivait-il fièrement au secrétaire d'État, sont notoires, authentiques, incontestables ; ils s'appuient d'ailleurs encore sur des aveux que j'ai eu occasion de recueillir dans le pays même, et l'impression que mon ouvrage a fait parmi les Russes de haute distinction qui séjournent à Paris a été si profonde, que l'un d'eux, surpris au delà de toute expression de la connaissance approfondie des affaires russes que l'ouvrage démontre, s'est écrié parmi ses compatriotes, que ce redoutable ouvrage n'était ni plus ni moins que le voile déchiré, *a summo usquè deorsum*, derrière lequel la Russie apparaît nue comme la statue de Nabuchodonosor !

On devine aisément l'effet produit sur l'empereur par de telles révélations, envenimées par les commentaires

qu'en donnait la presse française, qui lui était particulièrement odieuse (1).

L'acte énergique, médité et résolu par la cour de Rome, pouvait même, de ce chef, dépasser le but et valoir à l'Église une recrudescence d'hostilités de la part de la Russie. Cette considération avait, jadis, contraint Pie VI à garder le silence devant les procédés si injustes de Catherine envers les Grecs-unis. Les circonstances présentes dictaient une autre conduite ; mais la protestation principale aurait plus d'efficacité et moins de danger, si elle s'appuyait sur l'intervention d'une puissance catholique. Comme en 1832, Grégoire XVI et ses conseillers invoquèrent l'appui et la médiation de l'empereur d'Autriche et de Metternich. Le 12 mars 1842, une longue dépêche, minutée par Mgr Brunelli, mit le nonce Altieri au courant des résolutions qu'on avait prises, et l'invita à se mettre en rapport avec le chancelier. Mgr Ostini, chargé d'une négociation identique, s'était donné beaucoup de mal pour n'aboutir à rien. Mgr Altieri, qui ne lui avait pas ménagé ses critiques, ne devait pas mieux réussir. Metternich jugeait la situation en homme clairvoyant et avisé. Le 3 novembre 1841, il glissait dans une dépêche à Woyna cette observation : « L'empereur Nicolas suit, sous plusieurs rapports, une ligne de conduite que je regarde comme devant ne pas porter de bons fruits. Comme à cet égard nous ne pouvons rien modifier, il ne faut pas que nous nous en mêlions. Ce serait plutôt grossir le danger que le diminuer, et là où tout un système de conduite est erroné, les remontrances sur des questions de détail ne servent à rien. » Il avait raison. Malgré son bon vouloir

(1) *Journal des Débats*, cité dans *Ami de la religion*, 15 octobre 1842, CXV, 102, Meysenburg à Theiner, Pétersbourg, 6 décembre 1841, *AE*, *Russia*, V, 1202. Sur Custine : A. Tourguénev au prince Viazemski, 31 juillet 12 août 1843, *Ostafievski Arkhiv*, IV, 265 ; *Roussk. Starina*, LI (1886), 21-22 ; LXIX (1891), 145 ; Metternich, *Mémoires*, VI, 652, 654 ; Gaetano Bedini, auditeur de la nonciature de Vienne, à Lambruschini, 28 juillet 1843, *AE*, *Russia*, VII, 30-32. Sur le livre du comte d'Horrer : Garibaldi à Lambruschini, Paris, 8 juin 1842, *AE*, *Francia*, *Boîte* 102 ; d'Horrer à Lambruschini, 10 juin, *ibid.;* Viazemski à A. Tourguénev, Pétersbourg, 23 octobre 1842, *Ostaf. Arkhiv*, IV, 185 ; art. du *Journal des Débats*, *déjà cité*.

envers le pape et ses bonnes intentions envers la cause catholique, son intervention ne pouvait qu'être stérile, et il se déroba. Il conseilla une nouvelle lettre du pape à l'empereur Nicolas. Directement et sans intermédiaire, le Saint-Père lui récapitulerait ses griefs ; il lui dirait en toute franchise que, ses réclamations secrètes restant sans fruit, il allait les formuler bien haut, devant le monde entier, et qu'il n'y manquerait pas si, dans un délai donné, cette lettre péremptoire demeurait sans réponse. Étrange ultimatum, et inutile, pour le moins ! Altieri avec raison le jugeait sans honneur et sans profit. Metternich ajouta, sans ambages, qu'en pareil cas l'intervention d'un tiers n'était guère opportune. Venant directement du pape, ces réclamations auraient d'elles-mêmes assez de force pour ébranler le tsar et lui faire craindre de se voir accuser publiquement d'injustice. « C'est un fait certain, ajouta Metternich, l'intervention de la cour d'Autriche ne produirait sur lui aucun effet ; l'expérience a montré qu'il ne prend conseil que de lui-même, surtout en matière de religion. Là-dessus il n'admet pas qu'on lui oppose la moindre difficulté, et il se montre plus disposé à faire des concessions, si on recourt à lui directement et sans l'entremise d'un autre. » Cela n'empêchait pas d'ailleurs que l'empereur d'Autriche ne fût toujours prêt à plaider, comme on le disait, la « sainte cause » en faveur de laquelle on invoquait son appui.

Quelques jours plus tard, le chancelier fit mine d'entrer dans les idées que le nonce lui avait exposées. Un examen plus approfondi lui faisait mieux que jamais sentir la nécessité d'agir sur le cabinet de Pétersbourg et sur l'empereur Nicolas en personne, et de lui faire entendre les sentiments de l'empereur Ferdinand. L'Autriche ne manquait pas d'ambassadeurs auprès du tsar : justement il y en avait deux, le comte Woyna, chargé d'une mission particulière, et le baron de Meysenburg. Mais ni l'un ni l'autre n'avait, paraît-il, chance de remplir avec succès une commission aussi délicate. Woyna manquait d'énergie, et surtout il était Polonais, péché originel qui le rendait irrémédiablement suspect. Meysenburg passait

pour un catholique exagéré, un fanatique, « et comme tel, il était noté dans le livre noir ». Pourquoi ne pas recourir à l'ambassadeur de Russie, au comte de Médem? L'information qu'on lui demanderait de transmettre était peu agréable ; mais Médem était protestant, et ses coreligionnaires souffraient presque autant que les catholiques du fanatisme orthodoxe d'un Protasov ou d'un Pérovski : c'était une raison d'espérer qu'il ne refuserait pas de concourir à une démarche contre un système qu'il devait réprouver. L'occasion était tentante pour Metternich de se lancer dans une de ces dissertations dont il était si friand. Il ne manqua pas d'en régaler les oreilles du nonce. Avec complaisance il esquissa la leçon qu'il ferait à Médem, un vrai discours en trois points, dont voici le thème : impression douloureuse de l'empereur Ferdinand, ami et allié de la Russie, et chef d'une nation catholique entre toutes ; il ne pouvait rester insensible aux malheurs d'une Église dont il était le défenseur-né et le fils dévoué ; attitude incorrecte du tsar vis-à-vis du pape, si condescendant et si modéré dans ses requêtes ; et sans-façon « malhonnête » avec lequel il avait escamoté ses promesses dans l'affaire de Pawlowski et de Gutkowski ; conséquences « terribles » qu'entraînerait inévitablement pour la Russie et pour les pays voisins une politique tournée à violenter les consciences et à les exaspérer. Mgr Altieri écouta tout, loua tout, et le 8 avril rendit un compte exact du nouvel entretien au cardinal Lambruschini. Le 12, le chancelier mandait à Woyna : « Il y a un côté de la marche russe qui est effrayant et qui prépare de bien grands embarras à l'empereur et au pays, c'est la persécution religieuse. Les nuages ne font encore que s'accumuler ; la foudre finira par éclater. Les choses ne sont pas mûres pour notre action. Nous nous taisons dès lors, en suivant la voie qui seule se trouve à notre disposition. Ce n'est pas de l'indifférence de notre part, mais de la sagesse (1). » Encore une fois, il avait raison ; mais à un

(1) Metternich à Woyna, 3 novembre 1841, *Mémoires*, VI, 579, Lambruschini à Altieri, 12 mars 1842, *AE*, *Russia*, VI, 251-257 ; Altieri à Lambruschini,

homme aussi habile et aussi convaincu de sa supériorité, il en coûtait trop d'avouer qu'il était à court d'expédients. Rome comprit et n'insista pas.

VI

Le 22 juillet 1842, pour la seconde fois, Grégoire XVI parla en consistoire de l'Église catholique en Russie et en Pologne. Il rappela les efforts tentés depuis longtemps pour remédier à ses maux, et leur inutilité attestée par les faits. Il montra que son devoir le contraignait à parler :

Ce que Nous avons fait, sans repos ni relâche, pour protéger et défendre dans toutes les régions soumises à la domination russe les droits inviolables de l'Église catholique, le public n'en a point eu connaissance ; on ne l'a point su dans ces régions surtout, et il est arrivé... que parmi les fidèles qui les habitent en si grand nombre, les ennemis du Saint-Siège ont, par la fraude héréditaire qui les distingue, fait prévaloir le bruit, qu'oublieux de notre ministère sacré, Nous couvrions de notre silence les maux si grands dont ils sont accablés et qu'ainsi Nous avions presque abandonné la cause de la Religion catholique. Et la chose a été poussée à ce point que Nous sommes presque devenu comme la pierre d'achoppement, comme la pierre de scandale pour une partie considérable du troupeau du Seigneur, que Nous sommes divinement appelé à régir, et même pour l'Église universelle... Puisqu'il en est ainsi, Nous devons à Dieu, à la Religion, à Nous-même de repousser bien loin de nous jusqu'au soupçon d'une faute si injurieuse. Voilà la raison pour laquelle toute la suite des efforts faits par Nous en faveur de l'Église catholique dans l'Empire de Russie, a été par notre ordre mise en lumière dans un exposé particulier qui sera adressé à chacun de Vous, afin qu'il soit manifeste à tout l'Univers fidèle, que Nous n'avons en aucune façon manqué aux devoirs que nous impose le charge de l'Apostolat.

En terminant, le pape en appelait encore à la droiture de l'empereur et à l'élévation de ses sentiments, il expri-

30 mars, *AE, Russia*, *Boîte* 152 ; 8 avril, *ibid.*, *Boîte* 149. Metternich à Woyna, 12 avril, *Mémoires*, VI, 631.

mait l'espoir de le voir se rendre à ses vœux et à ceux des populations catholiques qui lui étaient soumises. Le calme et la modération de ce discours plein de dignité n'en diminuaient pas la force : on y releva une expression qui n'était pas de pur style : *avita fraus*, la fraude héréditaire des ennemis du Saint-Siège. Telle était la préface du livre diplomatique publié par les soins de la secrétairerie d'État. L'exposé qui la suivait, accompagné de quatre-vingt-dix documents, était l'œuvre de Mgr Brunelli, aidé très probablement par Mgr Corboli Bussi (1).

« Faire sans dire ! » Tel avait été le mot d'ordre fidèlement suivi par le gouvernement impérial. Un flot de lumière, jailli du Vatican, tombait à l'improviste sur les entrepreneurs de démolitions et révélait leur travail mystérieux : on les surprenait, effarés et furieux, au fond de leurs sapes. Les premiers à s'en réjouir furent les Polonais : ce coup vengeait leur foi et satisfaisait leurs antipathies nationales. Leur joie se manifesta sans contrainte dans les pays où ils vivaient exilés. Le prince Adam Czartoryski s'empressa de remercier le pape et son secrétaire d'État. Au premier, il écrivit : « L'exposé des efforts constants du Saint-Siège pour protéger la religion en Pologne contre la violence et la fraude désormais dévoilées, demeurera, Très Saint-Père, une page glorieuse de votre laborieux pontificat. » Dans sa lettre au cardinal, tout en louant son habileté et son courage, il formulait des réserves au sujet de « quelques expressions, douloureuses pour tout Polonais, contenues dans le texte de l'Exposition. » Il s'agissait là, on le devine, des événements de 1831, et des brefs adressés à cette occasion aux évêques de Pologne. Montalembert, dont on sait quelle ardente amitié l'attachait aux proscrits, et de quelle passion il brûlait pour leur cause, retrouva, pour applaudir à l'acte de 1842, les accents dont il saluait l'allocution vengeresse de 1838, provoquée par l'emprisonnement de l'archevêque

(1) Allocution *Haerentem diu*, du 22 juillet 1842. *Esposiz. corred.*, 3-4 ; l'exposé, *ibid.*, 5-19 ; *Ami de la religion*, nos 3634 et 3636, 18 et 23 août, t. CXIV, 321-327 et 353-358. L'allocution se trouve aussi dans les *Acta Gregorii XVI*, III, 224, dans Roskovany et ailleurs.

Clément-Auguste. Il célébra « cette grande voix, qui jamais ne se fait entendre en vain » ; il fit éclater le contraste de l'Europe, lâche et craintive devant la puissance d'un empire colossal, et du pape dénonçant hardiment au ciel et à la terre les actes qui menaçaient la foi de ses enfants. « Au milieu de cette prostration générale de l'Europe sous l'influence moscovite, s'écria-t-il triomphalement..., de quel saint et légitime orgueil les catholiques ne doivent-ils pas être pénétrés en voyant le Vicaire de leur Dieu, sans armées, sans trésors, sans appui quelconque ici-bas, s'avancer seul au combat contre le plus redoutable adversaire que la vérité ait rencontré de nos jours ! » La presse libérale fit écho aux journaux catholiques et loua le pape sur un ton de sympathie qui ne lui était pas habituel : « Heureusement, disait le *Journal des Débats*, il y a en Europe une oreille toujours ouverte aux murmures étouffés qui s'échappent du bâillon, et une voix toujours prête à répéter les plaintes des martyrs : c'est la voix du Souverain Pontife. Rome est le centre et le cœur de l'Église catholique ; elle ressent tous les coups que reçoit l'Église, et Rome, quoique patiente et discrète..., Rome ne se tait pas devant l'oppression (1). »

L'allocution et l'exposé furent accueillis avec faveur dans le monde diplomatique. A Paris, les circonstances n'y prêtaient guère : on y était encore sous le coup de la catastrophe de Neuilly, et la mort tragique du duc d'Orléans donnait trop de soucis au monde officiel pour lui permettre de suivre avec un vif intérêt le conflit survenu entre Rome et Pétersbourg. Le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de France à Londres et ancien ambassadeur auprès du Saint-Siège, se trouvait en congé dans la capitale. Il voulut lire l'exposition et la faire connaître à sa famille et à quelques amis, et l'internonce Garibaldi lui prêta son unique exemplaire. Langage simple et modéré, accusations irréfutables, preuves indéniables qu'on avait

(1) Adam Czartoryski à Grégoire XVI, Paris, 7 septembre 1842, *AE*, *Russia*, VI, 8-9 ; à Lambruschini, 7 septembre, *ibid.*, 7. Theiner-Montalembert, *Vicissitudes...*, avant-propos, p. xiv-xv. *Journal des Débats*, cité dans *Ami de la religion*, n° 3659, 15 octobre 1842, CXV, 102.

tout fait pour défendre les catholiques, voilà qui mettait Rome, assurait le diplomate, dans la meilleure position possible, tandis que la Russie, avec sa persécution odieuse et son insigne mauvaise foi, faisait fort piteuse mine. Guizot tint à Mgr Garibaldi à peu près le même langage et loua fort la publication que le Saint-Siège venait de faire. Les griefs articulés étaient si manifestes et si forts, qu'il ne savait vraiment pas ce que la Russie pourrait y répondre, d'autant plus qu'on avait usé des plus grands ménagements envers l'empereur, et que le ton de l'exposé était aussi modéré que possible. A Vienne, la curiosité et la sympathie furent plus vives encore. De Bohême, où il était en villégiature, le prince de Metternich envoyait son *satisfecit*, nuancé d'expressions peu flatteuses à l'adresse des Slaves. Dans une lettre destinée à passer sous les yeux du nonce, il déclarait :

Après avoir lu dans son entier l'Exposé pontifical, je me convaincs de plus en plus qu'il produira une très grande impression, tant en Russie qu'en Pologne. Les faits qu'on y relate avec les documents sont *horribles*, et manifestent ce que les persécuteurs avaient précisément à cœur de tenir caché... Après une telle révélation, je vis dans la persuasion que l'Empereur Nicolas en profitera pour se remettre en meilleure voie..., car telle est la nature bien connue des Slaves, ils s'adoucissent quand ils se sentent mortifiés, et ils baisent servilement la main qui les frappe... S'il n'en était pas ainsi, en vérité je ne sais ce qui pourrait arriver de pire non seulement pour l'Église catholique, mais même pour les confessions chrétiennes en dehors de l'orthodoxie, qui sont victimes de la même persécution (1).

A Pétersbourg, l'étonnement fut grand. On ne s'attendait à rien de pareil. « Comment Rome, se demandait-on, a-t-elle pu savoir tant de choses ! Comment, surtout, a-t-elle eu l'audace de les publier? » Des auteurs qui aiment à disserter à perte de vue sur des vétilles, économisent étrangement leur encre sur l'acte du 22 juillet 1842.

(1) Garibaldi à Lambruschini, 10 septembre 1842, *AE, Russia, Boîte* 149. Altieri à Lambruschini, 12 août, *AE, Russia*, VI, 3-4.

C'était un coup droit qui atteignit Nicolas au plus vif de sa susceptibilité. Le maître éclata en fureur, au point d'en être malade. On colportait dans les antichambres les paroles de la duchesse de Leuchtenberg se plaignant à son mari : « Qu'a donc fait votre vilain pape à papa? disait-elle, papa a eu un mouvement de bile terrible. Mais votre vilain pape tuera papa ! » Tant pis pour ceux sur qui se déchargea cette terrible bile. Les deux évêques du royaume, Fijalkowski et Wojakowski, présents à Pétersbourg, en firent l'expérience. Invités au baptême d'une grande-duchesse célébré au palais, ils arrivèrent à la fin de la cérémonie et restèrent dans une salle contiguë à celle où elle avait lieu. L'empereur remarqua leur place vide et demanda à un chanoine de Varsovie, l'abbé Lüdicke, si pareille assistance était défendue aux évêques catholiques. Le chanoine, prêtre courtisan, mal famé et espion aux gages du gouvernement, répondit que non, et que si les évêques s'étaient abstenus, c'était par pur caprice. Irrité, le tsar alla vers les prélats, qui se faisaient petits dans leur coin, et les regardant de travers : « Je sais, leur dit-il, que votre pape a publié des choses contre moi, mais c'est vous autres qui en êtes la cause, avec vos réclamations incessantes et mal fondées qui l'ont trompé... Mais je saurai bien, moi, lui faire connaître la vérité. » Et il leur tourna brusquement le dos. Des « propres à rien », signifia-t-il sur leur compte à Paskiévitch. Sur l'allocution, il écrivit au maréchal : « Le discours du pape est plein de mensonges et d'injustices ; je n'ai point l'intention d'y répondre, car je ne veux pas me brouiller ouvertement avec lui ; mais je lui ai fait dire que de semblables procédés non seulement ne facilitaient guère la marche de nos affaires, mais me placent dans l'impossibilité de suivre mon inclination naturelle en vue du bien de l'Église catholique elle-même. » Il n'en fallait pas tant pour mettre le serviteur au diapason de son maître : « Votre pape ne fait que des farces ! » déclara-t-il grossièrement à des visiteurs polonais. Par ce premier jet de colères, scènes de l'autocrate à Pétersbourg, propos de soudard à Varsovie, on accusait maladroi-

tement le coup. On se fâchait, donc on avait tort (1). Vite, on essaya de se reprendre. Aux éclats de voix menaçants, succède le silence : en Russie, le mot d'ordre fut de ne point souffler mot sur l'allocution. La censure, sévèrement stylée, expurgea les journaux, redoubla de vigilance aux frontières, saisit sans pitié les périodiques venant de l'étranger, gonflés de communications indiscrètes. Pendant que cette fermeture hermétique étouffait de gênants bavardages, on s'efforça d'en imposer au dehors, et de dénigrer la publication romaine. A en croire les agents russes, elle fourmillait d'erreurs et d'exagérations ; on avait pesé sur le pape pour qu'il l'autorisât ; ses propres ministres l'avaient trompé. Le comte Ouvarov, rentrant de Rome à Pétersbourg, se vanta à son passage par Vienne d'avoir renseigné à fond le pontife et son secrétaire d'État sur les affaires de l'Église russe dans les domaines du tsar. Il revenait enchanté, assurait-il, d'avoir constaté que les assurances de paix et de conciliation venues de Russie trouvaient au Vatican le plus parfait écho. Du reste le gouvernement impérial était disposé à faire le possible pour montrer combien il s'intéressait aux catholiques ; tout ce qu'on alléguait à l'encontre était pure calomnie, inventée et propagée par la méchanceté polonaise. Mais qui pouvaient duper de semblables propos, et surtout quand ils étaient tenus par l'astucieux auteur de la devise bien connue : *Orthodoxie, autocratie, nationalisme?* Cette habile tactique ne donnait point le change et manquait son but ; elle agaçait parfois ceux qui en étaient témoins et les faisaient s'exclamer, comme Metternich : « Oh ! quelle méchante boutique (2) ! »

(1) Altieri à Lambruschini, 23 septembre, 21 octobre 1842, *AE, Russia, Boîte* 151. Garibaldi à Lambruschini, Paris, 19 novembre, *AE, Russia*, VI, 23, et annexe : note pour Mgr l'Internonce, *ibid.*, 26-27. Nicolas à Paskiévitch, 25 août 1842, *Rousski Arkhiv*, I, 1910, 490 ; cf. Stcherbatov, *Paskévitsch*, VI, 208 (l'auteur n'a rien compris à la question). — Sur Lüdicke, cf. Nicolas à Paskiévitch, 25 août 1842, *Rousski Arkhiv*, I, 1910, 490. « Ici, je ne sais pourquoi, on croit qu'il est un *agent secret* du pape ; soit !... » *Journal historique* (de Liége), 1er septembre 1841, VIII, 253 (*Espionnage en Belgique et en Hollande*) ; 1er mars 1843, IX, 562.

(2) Altieri à Lambruschini, 21 octobre 1842 (déjà cité), 1er décembre 1843,

Bien avant tous les autres, Kritvsov à Rome s'était remué. A peine l'allocution du 22 juillet eut-elle paru, que des rumeurs étranges se mirent à circuler. Certaines cours, assurait-on, avaient été piquées au vif ; leur ressentiment était allé très loin, à tel point même que le cardinal secrétaire d'État avait donné sa démission. Une conférence avait eu lieu entre le chargé d'affaires russe et lui, et la scène avait été extrêmement orageuse. C'était là un tissu de faussetés et d'invraisemblances, mais les commérages allaient grand train. Une enquête discrète et menée à coup sûr pénétra au fond de l'intrigue ; on y saisit la main de Krivtsov et surtout son argent. Son plan avait été, paraît-il, de récolter les bruits qu'il avait semés dans un rapport triomphal ; un courrier spécial l'emporterait à Pétersbourg, et par ce bulletin de victoire, on aurait là-bas la joie d'apprendre qu'à Rome l'*Esposizione* faisait fiasco, que l'opinion publique se déclarait contre elle et contre l'allocution, d'où banqueroute pour le cardinal et cruel embarras pour le pape. Paul Krivtsov était retors ; s'il servait sans gloire, il servait avec profit, grâce à une bonne dose d'hypocrisie que les artistes russes de Rome, qu'il dirigeait, appréciaient à sa valeur : la familiarité démocratique dont il usait avec eux, il savait la compenser par sa franche servilité envers les puissants de ce monde. Quoi d'étonnant de voir cet habile homme chercher une fois de plus « son bien premièrement, et puis le mal d'autrui ? » Pour qu'il ne restât rien de ce maléfice, Lambruschini jugea bon de prévenir, en toute réserve, les principales nonciatures contre ces « vils mensonges ». L'effet en fut complètement manqué (1).

De nos jours, un gouvernement en mauvaise posture tâche de se tirer d'embarras en déchaînant une campagne de presse. Quelle est la cause assez désespérée pour ne pas trouver de défenseurs, si on y met le juste prix? Le maréchal Paskiévitch aurait voulu que son maître employât

AE, *Russia*, VII, 43-44. Dans la dépêche du 21 octobre, les paroles de Metternich sont citées en français et soulignées.

(1) Dépêche de Lambruschini, « spedita il giorno 16 agosto 1842 », *AE*, *Russia*, VI, 63, M. Gerschensohn, *Dèkabrist Krivtsov i iégo bratia*, 183-185.

cette recette. La Russie, à l'étranger, était fort malmenée, notamment en Allemagne, et les révélations venues de Rome donnaient un nouvel essor à des attaques d'autant plus irritantes qu'elles embarrassaient davantage. Pour y remédier, Paskiévitch voulait qu'au dehors de la Russie on soudoyât secrètement les journaux. « Si la chose nous réussit, écrivait-il à l'empereur, nous pourrons éviter de grands désagréments. Pourquoi, au moins, n'en pas faire l'essai? » Nicolas refusa, trouvant au-dessous de sa dignité de recourir à un moyen d'ailleurs inutile. « Nous ne dirons que la vérité, répondait-il, tandis que l'on ment sciemment sur notre compte. Le combat n'est donc pas égal. Le démenti donné par des actes démasquant publiquement le mensonge est bien autrement puissant... » Belles affirmations, qui dissimulaient mal la gêne. Le trait lancé par le Vatican d'une main assurée restait dans la plaie. On avait longtemps affecté de traiter le chef suprême de l'Église romaine comme s'il n'existait pas ; et voilà qu'une parole tombée de ses lèvres suffisait pour qu'aux yeux de l'Europe civilisée, et même d'un grand nombre de ses propres sujets, l'héritier des Césars byzantins prît rang parmi les Césars persécuteurs ! On le constatait avec une amertume où se mêlait quelque inquiétude. Sans doute Nicolas l'affirmait : « Tout céla croule devant la fermeté de nos maximes et de nos mesures, que sûrement je ne changerai pas. » Mais, à cette inflexibilité, on chercherait et on trouverait quelque tempérament. Il le fallait bien ! Sans le pape, pas d'évêques, pas de hiérarchie, pas de vie catholique. On ne pouvait se passer de lui. Des novateurs, comme Châtel en France, Ronge et Czerski en Allemagne l'essayaient. Que ne réussissaient-ils, soupirait l'empereur. « Si la secte de l'abbé Châtel pouvait attirer à elle tous les catholiques, ç'eût été un grand bonheur. Malheureusement beaucoup d'entre eux, sinon la plupart, croient au pape comme à Dieu lui-même. Tout cela est si ridicule de leur part, que nous avons du mal à les comprendre ! » « Malheureusement », la masse des catholiques s'obstinaient à siffler les charlatans qui pontifiaient sur des tréteaux de foire ; la grande Église, purifiée par leur éva-

sion, restait indivisiblement unie à son chef. Il fallait compter avec lui et tâcher de s'entendre. De fait, on n'avait pas attendu, et, sans le dire, on négociait déjà (1).

(1) Nicolas à Paskiévitch, 14/26 janvier 1843, *Rousski Arkhiv*, I, 1910, 491-492, cf. STCHERBATOV, *Paskévitsch*, VI, 214-216 ; 21 octobre/2 novembre, *Rousski Arkhiv*, I, 1910, 490, cf. STCHERBATOV, VI, 207.

CHAPITRE IX

NOUVELLES NÉGOCIATIONS (1842-1845)

I. Les deux chancelleries. Les cinq points de Lambruschini. — II. Les deux souverains. Échange de lettres. — III. A l'assaut de l'épiscopat. Les indésirables.

I

Comme nous venons de le voir, le « livre blanc » du 22 juillet avait passablement décontenancé le tsar et son entourage. Il fallait reprendre du sang-froid, et on laissa courir le temps. Nesselrode fourbit à loisir ses armes, afin de chercher dans un triomphe diplomatique une revanche à l'amère leçon qu'on venait de subir. Le cardinal Lambruschini était occupé à visiter son diocèse de la Sabine, quand on annonça, vers la fin de septembre ou le début d'octobre, l'arrivée d'un courrier de Pétersbourg. Le capitaine Grigoriev apportait, disait-on, des dépêches importantes du gouvernement russe pour le Saint-Siège ; de nouvelles négociations allaient s'ouvrir entre le pape et l'empereur. Les nouvellistes, toujours « bien informés », entraient dans les détails. Lambruschini sut vite à quoi s'en tenir. A peine rentré à Rome, il vit se présenter chez lui, le 12 octobre, Potemkine, muni d'une dépêche de Nesselrode. C'était la réponse du cabinet impérial à la communication qu'on lui avait faite de la publication pontificale, et le ministre venait en faire au cardinal la lecture confidentielle.

Cette pièce, datée du 1er-13 septembre, ne gardait point de traces du « mouvement de bile terrible » signalé un mois auparavant. De dolentes périodes y déguisaient

l'embarras et fourmillaient de reproches. Sur le coup, on avait crié au mensonge et à l'imposture : n'était-ce pas le cas de confondre les menteurs et les imposteurs? Il n'y avait à faire au pape qu'une réponse : par un exposé précis, détaillé, muni de preuves, il fallait lui démontrer la fraude et exiger la réparation de l'affront fait au gouvernement russe. Cette réponse était impossible ; on s'appliqua à l'esquiver, en se sauvant dans le vague. Nesselrode accusait la Curie de reproduire « une foule de griefs » dont on lui avait déjà par le passé « démontré l'inconsistance de la manière la plus irrécusable ». Il relevait, d'un ton scandalisé, « la facilité extrême » avec laquelle le Saint-Siège accueillait « comme certaines et positives » les « calomnies » de la presse et les « délations anonymes », et par contre rejetait « indistinctement » les rectifications et les explications rassurantes que lui fournissait la légation impériale. Délations « anonymes » ! Le chancelier savait fort bien qu'elles ne l'étaient pas. Rome ne pouvait pas cependant, pour lui complaire, lui livrer les noms de ses correspondants et les marquer aux coups de la vengeance impériale : ce rôle revenait de plein droit aux espions de la légation et aux mouchards de la police russe. D'ailleurs, au dossier tel que Rome l'avait publié, les morceaux de choix ne figuraient pas incognito ; mais on pouvait y lire en toutes lettres la signature de Nicolas et de ses ministres. Pour ne point les voir, Nesselrode fermait respectueusement les yeux et concluait : « Dans cet état de choses, nous ne saurions entreprendre de discuter un à un tous les paragraphes de l'acte d'accusation publié à Rome... »

Après avoir escamoté de la sorte la plus grosse difficulté, l'habile homme se défendait d'engager une « discussion de principes », dont le moindre inconvénient était, à son avis, de ne laisser entrevoir aucun résultat pratique. Il esquissait seulement, dans la manière de Metternich, une dissertation sur « quelques réflexions générales » suggérées par la lecture de l'Allocution et de l'Exposé. En étalant devant le monde entier les griefs dont il croyait avoir à se plaindre, le pape avait mis l'empereur de toutes les

Russies au pilori de l'opinion publique, et le chancelier gémissait de voir son auguste maître traité avec si peu de ménagement. Il y avait des négociations pendantes entre Rome et Pétersbourg ; pourquoi en avait-on si étrangement préjugé l'issue? L'empereur ne rêvait que « bienveillance mutuelle et conciliation » ; pourquoi des dispositions si engageantes étaient-elles payées d'un semblable retour? L'expérience montrait assez au Saint-Siège que des manifestations du genre de celle qui venait de paraître, « loin de servir les vrais intérêts de l'Église », les compromettaient seulement davantage. Pourquoi en user envers le cabinet impérial, disposé moins que tout autre à capituler devant un appel à l'opinion publique? A la peine de l'empereur et de tous les amis de l'ordre, justement froissés, Nesselrode opposait l'enthousiasme de ceux qu'il nommait « les révolutionnaires ». C'est par eux que Rome se faisait acclamer, par « un parti exalté », qui avait voué une haine invétérée à la Russie, parce qu'il la considérait comme « un des plus fermes soutiens des principes conservateurs qui servent de base à l'ordre social ». Ici le diplomate s'échauffait et grossissait la voix : « Ces gens de malheur espèrent que l'acte d'accusation publié par la cour de Rome sera reproduit et commenté par les mille voix de la presse périodique ; que ces déclamations pénétreront par des voies détournées en Russie et en Pologne ; habilement exploitées par ceux des membres du clergé qui, sous l'apparence d'un faux zèle religieux, font cause commune avec les révolutionnaires ; ces insinuations parviendront à troubler le repos des consciences, à faire naître une agitation dangereuse dans les esprits, et à préparer ainsi de nouveaux troubles. » En terminant, Nesselrode invoquait la justice et la modération : l'empereur les avait constamment suivies, il était décidé à ne pas en dévier. « Vous déclarerez, mandait-il à Potemkine, que le cabinet impérial sera toujours disposé à s'entendre avec le Saint-Siège sur les intérêts de l'Église catholique en Russie et en Pologne, toutes les fois qu'il lui en témoignera le désir dans les *voies usitées*, mais que forte de la pureté de ses intentions, Sa Majesté Impériale n'entend

renoncer à aucun de ses droits qu'Elle tient de la Providence. »

Lambruschini écouta cette lettre avec beaucoup d'attention et de tranquillité. A son grand plaisir, une constatation s'imposait : en dépit de ses artifices, le cabinet russe n'osait pas démentir une seule des accusations formulées par Rome. En deux mots, il jeta par terre l'argumentation de Nesselrode. Dénigrer l'empereur, on n'y avait point songé ; mais le chef de l'Église avait le droit de se disculper du reproche d'indifférence et d'inertie devant la persécution endurée par les catholiques en Russie et en Pologne. Car c'était bien la persécution : oukases et faits en main, le cardinal le démontra nettement à son interlocuteur ; on voulait la perte de l'Église catholique et traiter les Latins comme on avait traité les Unis. La conduite du gouvernement russe envers « les pauvres Ruthènes, si malmenés dans leur constance dans la vraie foi », n'avait que trop justement affligé le pape et révolté le monde entier. Si les « révolutionnaires » triomphaient des paroles venues de Rome, ils triomphaient plus encore de la politique suivie à Pétersbourg, où on s'acharnait à leur donner raison. D'ailleurs les adversaires de la Russie mettaient une sourdine à leur enthousiasme : tout, dans l'exposé et les documents annexés, n'était pas pour leur plaire ; le bref de juin 1832 s'y éta lait en bonne place et aucun commentaire n'en atténuait la portée. Pour finir, Lambruschini invita Potemkine à lui adresser une note officielle sur le contenu de la dépêche qu'il venait de lire : « Ma réponse, déclara-t-il, ne se fera pas attendre, pas même vingt-quatre heures. » Le ministre fit observer qu'un échange de notes irriterait davantage les esprits et n'arrangerait pas l'affaire. Il se borna à laisser copie de la lettre de Nesselrode, et dit qu'il voulait savoir si Rome se prêterait à un rapprochement. La dépêche elle-même, en finissant, prononçait le mot d' « entente ».

Ce premier entretien se passa dans le plus grand calme. Lambruschini en releva le ton doux et amical, et loua la modération et même la loyauté dont le ministre de Russie avait fait preuve. Le soir même, il fit son rapport au

pape. Des dix cardinaux qui prenaient part d'habitude aux travaux de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, sept étaient absents ; outre le secrétaire d'État, il n'y avait à Rome que Pacca et Polidori. A eux trois revint la mission de discuter et de rédiger la réponse à donner à Potemkine. En plein accord et avec l'approbation de Grégoire XVI, elle fut arrêtée en ces termes. Le pape était disposé à voir la bonne intelligence rétablie entre les deux cours ; il ne demandait pas mieux, mais à ces conditions, base de toute négociation ultérieure :

1° Cessation immédiate des vexations infligées « aux pauvres Ruthènes » pour cause de religion, et mise en liberté de ceux qui se trouvaient encore déportés en Sibérie ou enfermés dans les prisons ou dans les couvents russes.

2° Cessation du système d'oppression qui pesait sur le clergé et les catholiques latins, et pleine liberté pour eux de communiquer avec le Saint-Siège dans les affaires spirituelles.

3° Retrait des oukases qui entravaient la juridiction ecclésiastique et lésaient les prérogatives de la primauté pontificale, et de ceux qui concernaient les sacrements de la pénitence et du baptême, et les mariages mixtes.

4° Restitution des biens enlevés aux églises et aux corporations religieuses et incorporés aux domaines de l'État.

5° Enfin, à titre de réciprocité, faculté pour le Saint-Père d'envoyer un représentant à lui en Russie, tout comme le tsar en avait un à Rome.

Telles étaient les cinq demandes autour desquelles on ne devait pas cesser de discuter jusqu'en 1845. Si la Russie leur donnait satisfaction, la confiance renaîtrait ; sinon, il était vain de parler de bonne harmonie, et plus encore de chercher à la rétablir. Le 17 octobre, dans une seconde conférence, le secrétaire d'État les exposa au ministre, et celui-ci promit de les transmettre à Pétersbourg avec la plus grande fidélité. Pourtant il lui vint des scrupules auxquels, sans doute, les suggestions de son secrétaire Krivtsov n'étaient pas étrangères. Sous prétexte de doutes à éclaircir et de précisions à demander, il revint

trouver Lambruschini le 20 octobre, et lui soumit ses difficultés. C'était au fond une réfutation en règle des demandes romaines. Le cardinal n'eut aucune peine à l'écarter, et jugea bon de lui remettre par écrit les cinq points qu'il lui avait déjà exposés. Sauf en ce qui concernait les biens d'Église, Potemkine lui donna à entendre qu'en tout le reste Rome aurait satisfaction. C'était, disait-il, son opinion personnelle. Le brave diplomate était peu clairvoyant, et Lambruschini ne partageait pas cette belle assurance. Après avoir mis Altieri au courant de tout, il lui avouait : « Si Votre Excellence me demandait si j'espère que la Russie reviendra à de plus sages conseils, je répondrais... » l'adverbe *negativamente* était venu tout naturellement sous la plume du rédacteur ; le cardinal l'atténue en un : *dubitativamente* où reluit, en réalité, très peu d'espoir. « Mais si je ne me trompe, ajoute-t-il pour le consoler, la conduite que la Russie tient aujourd'hui avec nous équivaut à reconnaître manifestement qu'elle a tort (1). »

Chacune des deux parties cherchait à Vienne un confident et un arbitre. Lambruschini, tout en recommandant au nonce Altieri la plus grande réserve, faisait une exception en faveur de « l'incomparable prince de Metternich », dont il avait raison d'apprécier les bonnes dispositions envers l'Église et le Saint-Siège. D'autre part, la correspondance échangée entre Pétersbourg et la légation de Rome passait par Vienne « à cachet volant » et l'ambassadeur russe Médem la lisait au chancelier autrichien. Le Vatican eut par ce dernier la preuve que Potemkine avait tenu parole en toute loyauté et rendu à sa cour le compte le plus exact de ses conversations avec le secrétaire d'État. On fut surtout bien aise de mériter l'entière approbation de l'homme qui passait pour le premier diplomate

(1) *Cenno storico delle communicazioni avvenute fra la S. Sede e l'Imp. Corte di Russia fino al presente* (décembre 1845). *AE*, *Russia*, VI, 445-449. Nesselrode à Potemkine, 1-13 septembre 1842, 346-349 ; *Conferenze avute dall'Emo. Card. Segr. di Stato con il min. di Russia*, *ibid.*, 339-340 ; *Foglio* lu par Potemkine à Lambruschini le 20 octobre 1842, *ibid.*, 316-318 ; Lambruschini à Altieri, 20 octobre, *ibid.*, 341-344.

de l'Europe. Metternich trouvait la réplique romaine « opportune, raisonnable, juste », pleinement conforme à ses propres sentiments. Il ne s'en cacha pas au comte de Médem lui-même : sinon comme ministre de Russie, au moins comme homme de bon sens, il devait reconnaître qu'en toute cette affaire Rome était dans le vrai et avait agi avec la plus grande rectitude. L'ambassadeur se déclara sincèrement convaincu, et confessa même à plusieurs reprises « que la conduite de son gouvernement envers les catholiques et envers leur Chef lui paraissait inexplicable ». Profitant de ces aveux, Metternich l'engagea à écrire à sa cour dans le sens où il lui écrirait lui-même, « si le moment était venu ». « Et ce moment viendra, sans aucun doute, ajouta le prince, si votre gouvernement ne change pas de système en ce qui concerne ses sujets catholiques ; et moi-même dans ce cas je ne pourrai plus me tenir à l'écart, mais je prendrai part à cette affaire avec tout le sérieux et la décision que réclame son importance. » C'est en ces termes que Metternich rendit compte au nonce de sa conversation ; il le fit d'un ton énergique et quelque peu mystérieux, comme s'il voulait laisser entendre que le moment allait venir où le cabinet de Vienne allait secouer son inaction. La politique russe l'inquiétait sans doute pour sa propre sécurité. Il se préoccupait aussi des menées de ses voisins, et de leur propagande hors de leurs frontières, parmi les populations de rite grec et de race slave, surtout en Galicie. Des émissaires venus de Russie parcouraient ces régions et les travaillaient. Ils y colportaient nombre de livres liturgiques et de traités où l'on parlait en particulier de l'unité de l'Église grecque sous son chef spirituel et universel, le tsar. Malgré tous ses soins et sa vigilance, la police autrichienne avait du mal à enrayer cette propagande, et il était temps d'y mettre bon ordre. « Faites donc bien comprendre à votre Souverain, insista Metternich en s'adressant à Médem, que s'il continue à tracasser et à tourmenter les catholiques, une révolution dans ses États sera inévitable, et dans ce cas personne ne pourrait lui en épargner les tristes conséquences. A lui de prévenir un tel revers, tant qu'il

en a le temps, en évitant de faire ce qui l'amène nécessairement. » Parmi les conditions que Rome mettait à tout rapprochement, celle de l'agrément à Pétersbourg d'un représentant du Saint-Siège parut éminemment juste à Metternich. S'y refuser, comme faisait Nicolas, c'était démentir l'assurance tant de fois répétée qu'il voulait s'entendre avec le pape, et que tout différend s'aplanirait si on l'expliquait. « Comment en arriver là, disait le chancelier, si l'on refuse le moyen le plus efficace pour obtenir ce résultat (1)? »

De tels propos ne pouvaient manquer de faire plaisir à Mgr Altieri. En eut-on connaissance à Pétersbourg? Impossible de le savoir. En tout cas, tout se passa comme s'ils n'eussent jamais été proférés. C'est ce dont témoigne la réplique adressée le 12/24 décembre par Nesselrode à Potemkine. Aux cinq conditions formulées par la Curie, comme la base nécessaire des bons rapports à établir entre Rome et Pétersbourg, on ne répondait rien de net. Par contre, au lieu de se défendre, on attaquait. Le Saint-Siège était l'agresseur, et la Russie se posait en victime : à elle la modération et la patience, à lui l'intransigeance et l'obstination : « N'étions-nous pas en droit, disait la Russie, de nous attendre que les sentiments de bienveillance et de conciliation que l'empereur venait de manifester d'une manière si éclatante vis-à-vis de la Cour de Rome, feraient naître en elle le regret des torts qu'elle a à se reprocher envers nous, et lui inspirerait le désir d'effacer l'impression douloureuse qu'ils devaient produire sur le gouvernement Impérial, par des témoignages d'égards et de prévenances? » Mais les explications dont Potemkine avait rendu compte détrompaient cet espoir : « Elles nous prouvent malheureusement que le Saint-Siège paraît non seulement méconnaître notre modération, mais encore qu'il cherche à s'en prévaloir pour pousser ses exigences plus loin que jamais. » Au lieu de se tenir dans la question

(1) Altieri à Lambruschini, 4 novembre 1842, *AE*, *Russia*, VI, 350-354. Sur les menées russes en Galicie et en Hongrie, *Ami de la religion*, 8 novembre 1842, nº 3869, CXV, 266 (d'après l'*Union*) ; 26 novembre, nº 3677, *ibid.*, 392.

que Lambruschini avait définie en termes si précis, le chancelier russe accusait Rome de méconnaître entièrement les nécessités politiques du gouvernement russe, alors que celui-ci tenait le plus grand compte de la position où se trouvait le pape.

Si nous nous sommes décidés à ne pas relever la provocation imprudente et injuste du Saint-Siège, si nous avons cherché à prévenir à force de ménagements et de modération les conséquences de l'altercation qu'aurait pu si facilement provoquer l'appel que la Cour de Rome venait de faire à l'opinion publique pour donner du retentissement à ses accusations contre le Gouvernement Impérial, — nous l'avons fait parce que nous avions en vue les principes sur lesquels repose depuis des siècles la puissance morale et politique de la Tiare. Nous avons su faire la part de l'influence que des inductions basées sur ces principes, les clameurs d'un parti exalté, et finalement les nécessités de la position du Souverain Pontife comme Chef suprême de l'Église Catholique ont pu exercer sur les déterminations et sur la conduite de Sa Sainteté dans cette circonstance. Tous les Gouvernements subissent plus ou moins la loi impérieuse des nécessités inhérentes à leur position particulière.

En réalité, aux yeux des politiciens de Pétersbourg, la « loi impérieuse » qui dictait l'attitude de Rome se résolvait en calculs presque exclusivement politiques. Elle était dominée par les traditions ambitieuses d'un Grégoire VII ou d'un Boniface VIII, et toujours prête à tendre la main pour ravir les couronnes et usurper en tous lieux les prérogatives de la puissance séculière. Pour Nesselrode, les « principes de la Tiare » ne signifiaient pas autre chose : c'était sa façon à lui de dire qu'il n'irait pas à Canossa. Ainsi le pape jusqu'alors avait parlé en vain, qu'il s'appelât Pie VII, Léon XII ou Grégoire XVI. On méconnaissait systématiquement sa condescendance poussée jusqu'à l'extrême, jusqu'à sacrifier, en faveur des tsars, presque tout ce qui n'était pas essentiel à la discipline et à la constitution de l'Église. Nul pays n'avait, plus que la Russie, bénéficié de cette « indulgence d'élite », dont parle un historien, « pour les résipiscences, même à peine ébauchées, et pour les avances, même à peine esquissées, des

puissances hérétiques ou schismatiques ». Le pape pouvait-il faire davantage? Beaucoup de catholiques lui reprochaient d'en avoir déjà trop fait. Pour satisfaire entièrement le tsar, le pape aurait dû remettre une fois pour toutes l'Église catholique aux mains de la bureaucratie impériale, consentir à ne plus s'en occuper désormais et n'être plus, pour cette partie de son troupeau, qu'un chef qui règne et ne gouverne pas. Mais le pape, la main sur l'Évangile, répondait que le divin Fondateur de l'Église lui avait interdit le rôle de pasteur honoraire et de roi fainéant.

En face des « exigences de la Tiare », Nesselrode exposait en ces termes les « nécessités » du gouvernement russe :

La sollicitude paternelle de l'Empereur s'étend sur tous les peuples soumis à son sceptre, quel que soit le culte qu'ils professent ; mais la position de S. M. I., sa haute piété et ses convictions Lui imposent le devoir d'accorder une protection plus particulière aux droits et aux intérêts de la religion dominante du pays. Pour que des cultes divers puissent exister en paix au sein d'un même État, il est indispensable de prévenir des conflits ou des empiètements, par des mesures administratives. Le Gouvernement Impérial ne saurait pousser la tolérance religieuse au point d'exposer l'Église dominante aux atteintes dont elle est menacée par le fanatisme monacal et l'esprit de prosélytisme d'un culte étranger. Des tendances de ce genre, que le Gouvernement Impérial a suivies d'un œil vigilant, lui ont démontré la nécessité des mesures adoptées chez nous pour rendre inoffensif le zèle outré du Clergé latin et ses menées dirigées contre l'Église dominante. La Cour de Rome, qui envisage les choses sous son point de vue exclusif, a réclamé avec ténacité contre ces mesures de précaution, que notre Gouvernement de son côté se trouve dans l'impossibilité de révoquer, sans compromettre les intérêts les plus chers de la religion dominante de l'Empire. Nous devons subir les nécessités qui résultent pour nous de ce conflit d'intérêts divers et opposés. Elles méritent d'être prises en considération par la Cour de Rome (1)...

Lambruschini avait appris à se défier de la diplomatie russe. La nouvelle dépêche que Potemkine lui lut au début

(1) Nesselrode à Potemkine, 12/24 décembre 1842, *AE*, *Russia*, VI, 356-358.

de février 1843 n'était pas faite pour le rassurer. Il n'y trouva ni droiture, ni franchise, mais seulement un parti pris de ne faire aucune justice. Il dévora l'humiliation d'entendre la chancellerie russe qualifier de « culte étranger » la religion catholique en Pologne, nation entre toute dévouée à l'Église. Y avait-il cependant au monde un pays où cette religion fût davantage chez elle, et où elle eût donné et reçu davantage? Pendant de longs siècles, elle y avait régné sans conteste ; et lorsque la nation succomba, victime de ses propres fautes sans doute, mais beaucoup plus encore de la perfidie et de la violence de ses ambitieux voisins, de l'égoïsme du reste de l'Europe, elle voulut garantir, par des traités solennels, que l'Église catholique en terre polonaise serait toujours chez elle. Mais les signatures impériales et royales apposées à ces traités avaient à peine séché, que les pilleries et les persécutions commençaient ; l'Église, traitée en étrangère suspecte et en ennemie, fut chargée de chaînes, et tout effort tenté par elle pour les secouer la faisait hypocritement accuser de révolte et de complicité avec la révolution ! Une autre constatation pénible s'imposait encore : dans cette pièce, il n'était question que du « clergé latin », de l'Église « latine » ; sur les catholiques grecs-unis, on affectait le silence, et l'on marquait ainsi la volonté irrévocable de l'empereur, qui avait scellé dans la tombe l'Église ruthène. « Du reste, écrivait tristement Lambruschini au nonce de Vienne, Votre Seigneurie Illustrissime voit bien... que j'avais tout à fait raison de mettre en doute le retour de la Russie à de plus sages conseils. » « Il est vraiment douloureux, ajoutait-il, de s'entendre dire que le Saint-Siège pousse ses prétentions plus loin qu'il ne l'a jamais fait. Car, enfin, que demandait-on? Rien de plus que la fin de la persécution, rien de plus que l'on cessât la guerre, si on voulait traiter de la paix, et que l'on ne refusât pas d'admettre à Pétersbourg un représentant du Saint-Siège, tout comme le Saint-Père a toujours admis à Rome un représentant de l'empereur ! » Loin de là, le gouvernement russe ne cessait d'appliquer et d'aggraver ses lois persécutrices, et cela ne l'empêchait pas de feindre et de pré-

tendre donner à Rome « un exemple remarquable de la plus généreuse modération »! Potemkine dut entendre de la bouche de Lambruschini ces observations qui n'étaient que trop fondées. Soit manque de ressources, soit loyauté, il demeura court.

Dans sa lettre, Nesselrode ne parlait des cinq demandes de Rome que pour approuver les réponses de la légation et les prendre à son compte.

« Ces observations simples et claires, se contentait-il de dire, ont suffisamment démontré que ces demandes sont aussi inadmissibles que peu fondées. » Le secrétaire d'État, dans sa communication verbale à Potemkine, le 14 février 1843, les reprit une à une ; en quelques mots pleins de force, il montra l'inanité des raisons qu'on leur opposait, et conclut noblement : « Le Saint-Siège a montré avec surabondance à la face du monde sa constance à garantir à César *ce qui est à César*, et à condamner dans ses principes les vues des révoltés... Mais dès lors qu'il s'agit de *ce qui est à Dieu*, c'est-à-dire de la Religion catholique et de ses droits, le Saint-Siège ne se tait pas et il ne peut pas se taire (1). » Ce fut la dernière fois que Potemkine eut à se mêler de cette négociation laborieuse. La chancellerie russe ne répliqua point, et lorsque, au bout d'un an, elle rompit le silence, un autre négociateur se trouvait à Rome.

II

On semblait être arrivé à un point mort, et malgré les encouragements et les dissertations platoniques venues de Vienne, il était difficile de prévoir comment on en pourrait sortir. Une conversation directe entre le pape et l'empereur aura-t-elle plus de succès? L'occasion de l'engager s'offrit sans tarder à Grégoire XVI et il se hâta d'en profiter. En octobre 1842, le duc Maximilien de Leuchten-

(1) *Communicazione confidenziale al Min. di Russia...*, 14 février 1843, *AE, Russia*, VI, 370-373 ; Lambruschini à Altieri, 11 février 1843, *ibid.*, 359-362.

berg, accompagné de la grande-duchesse Marie, sa femme, de ses deux filles et d'une nombreuse suite, partit pour l'Italie où il devait séjourner quelques mois. A son passage à Vienne, le nonce lui demanda une audience. Le prince voulut-il se faire pardonner son mariage, conclu au mépris des lois de l'Église, et le scandale qu'il avait donné en s'engageant à élever ses enfants dans la religion orthodoxe? Toujours est-il qu'il accueillit Mgr Altieri avec la plus grande cordialité. La conversation, qui fut longue et très cordiale, porta naturellement sur le différend survenu entre l Saint-Siège et la cour de Russie. Tout en déplorant cette « très fâcheuse » mésintelligence, Max de Leuchtenberg fit de son mieux pour excuser son beau-père. L'empereur, assurait-il, ignorait les souffrances de ses sujets catholiques, on les lui cachait. Il voulait les voir vivre heureux et paisibles dans le libre exercice de leur religion, et les subalternes lui faisaient croire que ces bons désirs étaient réalisés. S'il savait la vérité, il serait le premier à s'indigner et à mettre bon ordre à la situation. En preuve de ce qu'il disait, le duc citait son propre exemple. Sa situation à la cour et dans la famille impériale ne lui permettait guère de se mettre en avant, mais toutes les fois qu'une occasion favorable lui avait permis de révéler quelque tort fait aux catholiques, le tsar avait eu à cœur de le réparer. Ainsi les catholiques de Pétersbourg n'avaient pas de cimetière à part et en voulaient un. Nicolas ignorait qu'ils en fussent privés ; quand il le sut, il en fut fort surpris et fort mécontent, et il fit accorder aussitôt la permission désirée. D'ailleurs le duc assura au nonce qu'il n'avait pas mission d'indiquer la voie à suivre pour rétablir la bonne intelligence entre le Saint-Siège et la cour de Rome, « mais l'empereur ferait beaucoup mieux, répéta-t-il plusieurs fois, de laisser de côté des gens qui ne font qu'envenimer ses relations avec le Saint-Père, et de s'entendre avec lui directement et sans intermédiaire ; de la sorte tout différend serait aisément aplani ». Cette apologie de l'empereur n'était pas inédite ; Metternich et d'autres avaient déjà tenu à peu près le même langage ; ils avaient signalé, pour ainsi dire,

des boucs émissaires qu'ils chargeaient volontiers des méfaits reprochés au souverain : tantôt c'était le Synode ou l'*Oberprokouror;* tantôt un ministre, comme Bloudov, ou un comparse assez obscur, comme Wigel, Kartachevski, et ainsi de suite. Mais était-ce encore le cas d'excuser l'empereur sur sa prétendue ignorance? Rome, et le nonce lui-même, avaient de bonnes raisons d'en douter. Néanmoins, Mgr Altieri s'empressa de rapporter au secrétaire d'État ce qu'il avait entendu, et il rendit hommage aux bonnes dispositions de son interlocuteur : « Je dois le dire, le jeune prince fait preuve d'un excellent naturel, et il semble susceptible de recevoir des avis salutaires qui le confirment dans les bons sentiments qu'il exprime en parlant de religion. » La grande-duchesse, plus altière et plus ombrageuse, ne se montra pas aussi accueillante. Altieri n'eut point l'honneur d'être reçu par elle. « Il semble, observait-il, qu'elle tient du père, et qu'elle aime à suivre les impressions de sa volonté, qui change souvent. » Les familiers de la cour de Russie parlaient à peu près de même : « Elle a beaucoup d'énergie, de toupet », disait-on ; « c'est le père en cotillon » (1).

La fille et le gendre du tsar furent reçus et traités à Rome avec les plus grands égards, et le pape, dans l'audience qu'il leur accorda, le vendredi 23 décembre se montra particulièrement gracieux, surtout envers la grande-duchesse. A Pétersbourg, on fut flatté et même touché. La comtesse de Nesselrode mandait à son fils : « Tu sais peut-être que le pape a été des plus aimables pour la grande-duchesse Marie, ainsi que tout le Sacré Collège. C'est bien, c'est chrétien et de bon goût. » L'empereur lui-même le reconnaissait : « Le Pape avec ma fille s'est comporté on ne peut mieux. » Grégoire XVI reçut encore le prince et la princesse en audience de congé, le 23 mars, et un mois plus tard, Nicolas le remercia avec une sincère cordialité de ses bons procédés : « En s'occupant avec une sollicitude si paternelle d'un de mes enfans

(1) Altieri à Lambruschini, 7 octobre 1842, *AE, Russia, Boîte* 151. Von Gagern, « Rossia i rousski dvor v 1839 », *Roussk Star.*, LXV (1890), 327.

bien aimés, lui écrivait-il, Votre Sainteté a su parler aux sentiments les plus intimes de mon cœur. J'ai déjà eu une fois l'occasion de vous exprimer toute ma gratitude, lors du séjour que mon fils, le Grand-Duc, avait fait près de Vous. Je Vous en réitère aujourd'hui les témoignages avec une effusion nouvelle (1)... »

Entre le Souverain Pontife et ses nobles hôtes, il n'y eut pas que des compliments et des politesses. La conversation de Mgr Altieri avec le duc de Leuchtenberg, l'idée suggérée par ce dernier d'une conversation directe avec son beau-père, firent impression à Rome. Grégoire XVI savait comment jadis le pape Pie VI s'était adressé à Catherine pour lui faire agréer ses réclamations. A deux reprises au moins, dans des délibérations présidées par Grégoire XVI, il s'était trouvé des cardinaux pour lui rappeler ce précédent. On conçut donc au Vatican le projet de confier au duc de Leuchtenberg une lettre du pape pour l'empereur. Faite en dehors des voies officielles, cette démarche plus intime et plus confiante avait chance d'être mieux agréée. La pensée en vint-elle spontanément au Saint-Père, ou bien lui fut-elle suggérée par quelqu'un de son entourage? On ne sait. Mais il serait vain d'y chercher un acte de politique personnelle, opposée à la politique du secrétaire d'État. Grégoire XVI ne chercha pas à négocier par-dessus la tête de Lambruschini : ils avaient tous les deux les mêmes préoccupations et les mêmes vues. Le ministre fut au courant de tout. Peut-être fut-il chargé d'esquisser le projet de lettre ; du moins il est certain qu'il eut à le relire.

Sans attendre les remerciements de Pétersbourg, imposés par l'étiquette de cour autant que par un sentiment de gratitude, Grégoire XVI exécuta son dessein. A la date du 16 mars 1843, il écrivit à l'empereur combien il se félicitait d'avoir l'occasion désirée de s'adresser à lui en toute

(1) *Ami de la religion*, 31 janvier 1843, n° 3705 ; CXVI, 197 ; Stcherbatov, *Paskévitsch*, V, 221 ; comtesse de Nesselrode à son fils Dmitri, Pbg., 12 janvier 1843, *Archives* Nesselrode, VIII, 195 ; Nicolas à Paskiévitch., 14/26 janvier 1842, *Roussk. Arkhiv*, I (1910), 492 ; Nicolas à Grégoire XVI, 8 avril, *AE*, *Russia*, VII, 151.

liberté, par une lettre entièrement autographe (*di tutto nostro pugno*). Il voulait par là lui témoigner son estime, et surtout la confiance qui le portait, en pareille circonstance, à lui ouvrir son âme et à lui parler pour ainsi dire « seul à seul ». « Votre Majesté, lui disait-il, le devinera aisément : il s'agit dans cette lettre de ce qui, nous devons l'avouer, nous tient jour et nuit dans une profonde angoisse ; c'est-à-dire de l'état où se trouve l'Église et les nombreux catholiques des deux rites soumis au sceptre puissant de Votre Majesté Impériale et Royale. » Le pape retraçait les réclamations passées, les promesses reçues, les déceptions essuyées. Il insistait notamment sur les prières qu'il avait adressées au tsar par l'entremise du grand-duc héritier, en 1839, et les promesses « si flatteuses et si consolantes » que l'empereur, dans sa réponse, avait formulées lui-même.

De telles promesses continuait Grégoire XVI, ne nous ont pas été seulement renouvelées, mais elles ont reçu une solennelle et plus ample confirmation lors des deux missions à Rome du Conseiller d'État, le chevalier Fuhrmann, maintenant décédé, et Nous avons trouvé là une raison suffisante d'étendre Notre condescendance aux extrêmes limites et de satisfaire aux demandes qu'on nous fit alors au nom de Votre Majesté. Affligés au delà de toute expression de Nous voir constamment déçus dans Nos espérances, ou plutôt dans les assurances qu'on Nous avait données, instruits par un ensemble de faits indubitables et notoires de la situation de plus en plus critique du catholicisme dans les vastes domaines de Votre Majesté, nous avons été contraints, par devoir de conscience, de Nous justifier devant l'univers, car dans l'ignorance de nos incessantes démarches, il faisait retomber sur Nous la responsabilité de ces maux, comme si la grande cause que Dieu Nous a confiée nous trouvait oublieux ou indifférents.

Du reste, dans cette justification, pas un mot ne mettait en cause les intentions du souverain.

C'est précisément à la loyauté de ces intentions, reprenait le pontife, que Nous Nous permettons encore d'en appeler avec la plus grande confiance. Tandis que le gouvernement impérial ne s'est pas senti en mesure de démentir les faits qui motivaient

nos plaintes, Nous avons, par son entremise, fait parvenir à Votre Majesté des demandes dont l'objet est d'obtenir à ses sujets catholiques des deux rites ce qui leur est dû en matière de religion. Toutefois ces demandes, jusqu'à présent, n'ont reçu aucune suite.

Il fallait probablement voir là un effet de la malveillance : en les présentant au Souverain, on leur fait dire ce qu'elles ne contenaient pas. Le pape rappelait à ce propos comment les ennemis de l'Église avaient eu, dans le passé, recours à la ruse et au mensonge pour la desservir et déchaîner contre elle des lois de combat et de mesures persécutrices. Il en profitait pour faire l'apologie des catholiques. Seraient-ils frappés d'ostracisme, alors que l'empereur se piquait de tolérance à l'égard des différents cultes et prétendait leur accorder une égale protection? « Votre Majesté, disait le pape, veut à bon droit que les catholiques lui soient obéissants, soumis, fidèles. » Il estimait, lui, avoir assez fait pour montrer aux catholiques leurs devoirs envers l'autorité civile et ses exigences légitimes. Pour être des sujets dévoués et fidèles, ils n'avaient qu'à se montrer dociles à la voix de la conscience et aux enseignements certains de leur religion. Aussi Grégoire XVI ne craignait point de se rendre ce témoignage : en défendant de toutes ses forces les droits inviolables de l'Église en Russie, il travaillait très efficacement à consolider le trône du tsar et à lui procurer un règne tranquille ; car ses sujets catholiques seraient d'autant plus disposés à rendre à César ce qui est à César, qu'ils pourraient plus librement rendre à Dieu ce qui est à Dieu. « Majesté ! concluait le pape en conjurant de nouveau le tsar à faire droit à ses demandes, Nous vous avons parlé le langage de la vérité et, si vous Nous permettez de le dire, de la plus loyale amitié (1). »

La lettre de Grégoire XVI était dans la manière du pape Pie VII s'adressant à Paul Ier ou à Alexandre Ier ;

(1) Grégoire XVI à Nicolas, 16 mars 1843, *Nella dolce soddisfazione*, *AE, Russia*, VII, 40-42 et *Russia, Boîte* 151 : deux minutes avec quelques corrections de Grégoire XVI. L'une d'elles porte le *datum*..., de la main de Lambruschini.

mais le ton en était moins éploré, plus ferme et plus direct. Certes, les compliments n'y manquaient pas, ni les appels à des sentiments chevaleresques, à une loyauté et à une bonne foi que les procédés louches et tortueux de la diplomatie impériale rendaient bien suspecte. Mais le pape ne retranchait rien de ses réclamations ; il n'atténuait point lse plaintes contenues dans l'acte du 22 juillet ; il rappelait qu'aux yeux de Rome il y avait toujours des catholiques grecs-unis en Russie ; il soulignait avec vigueur les affirmations catégoriques du ministre Fuhrmann, renouvelant et précisant des promesses que l'empereur lui-même avait écrites et signées. Tout cela n'était pas fait pour plaire à l'autocrate. Pendant assez longtemps Rome resta sans nouvelles, et le 1er/13 juillet seulement, le duc de Leuchtenberg annonça qu'il avait accompli sa mission : « Ayant été chargé par Votre Sainteté, écrivit-il à Grégoire XVI, de remettre en mains propres à l'empereur de Russie une lettre particulière qu'Elle lui adressait, je m'empresse de L'assurer qu'elle a été reçue avec plaisir. L'Empereur a voulu faire parvenir la réponse par la même voie... c'est-à-dire en dehors de la voie diplomatique, et il m'a chargé de la joindre à la présente lettre... » Sous le même pli se trouvaient, en effet, trois grands feuillets que l'empereur avait noircis de son écriture élégante, très fine et très penchée. Il se retrouvait au naturel dans ces pages, avec sa manière insinuante et hautaine, et le ton de l'homme habitué à parler sans réplique, à imposer sa volonté comme règle indiscutée du permis et de l'injuste, et pour dominer, sachant flatter, caresser et promettre. Il jouait habilement, pour s'excuser devant le pape, du spectre de la révolution ; il récriminait contre les catholiques et faisait sonner très haut le bien qu'il croyait leur avoir fait ; il se plaignait que Rome ne correspondît pas à sa bonne volonté et contrariât ses efforts.

Très Saint-Père ! écrivait-il de Péterhof, à la date du 29 juin/11 juillet, mon beau-fils, le Duc de Leuchtenberg, m'a exactement remis la lettre dont vous l'aviez chargé pour moi. J'y ai reconnu avec une très vive satisfaction la preuve que Votre Sainteté désirait imprimer à nos relations personnelles le caractère

le plus intime comme le plus franc. Dès lors, il ne me reste qu'à y répondre avec la même sincérité et la même franchise, quelque délicat que soit d'ailleurs le sujet que nous avons à traiter. Mais avant tout, je m'empresse de remercier Votre Sainteté de cette marque de confiance qu'Elle me donne, et c'est pour lui prouver combien je sais l'apprécier que je ne lui déguiserai pas la vérité.

Devant ces belles protestations de franchise et de sincérité, rappelons-nous le principe fidèlement suivi par celui qui les prodiguait dans sa politique vis-à-vis de l'Église catholique : faire sans dire.

Qui plus que moi, continuait-il, ne sent les obligations qui pèsent sur le Souverain de cet immense Empire, où la liberté de conscience est le plus précieux don qui soit accordé à tous les sujets? Mais, Très Saint-Père, est-ce attenter à la liberté des consciences, au libre exercice de tous les cultes, que d'en réprimer les abus? — et tolérer l'abus, ne serait-ce pas compromettre précisément ce qu'il importe de protéger? — Vous dites que nul ne peut être bon Catholique Romain, s'il n'est bon et fidèle sujet de son maître temporel. Hélas ! l'on ne s'est servi en dernier lieu du nom de Catholicité que pour donner à des mesures *politiques contre la rébellion* l'apparence d'*une persécution religieuse.*

L'empereur soulignait ces derniers mots d'un trait vigoureux. Ils ne font pas honneur à sa prétention d'être sincère. Dès 1827, la ruine de l'Église grecque-unie était résolue et le plan de destruction arrêté avec le concours inespéré d'un dignitaire de cette Église, qui s'était offert pour cette œuvre de trahison, et cela bien avant la révolution de 1830 et l'insurrection polonaise de 1831. Pas un mot, dans la lettre impériale, n'évoquait un si malencontreux souvenir. Donnant libre cours à sa haine contre les Polonais, il faisait sans pitié et surtout sans justice leur procès et celui de l'Église latine.

Il vous est connu, Très Saint-Père, que depuis des siècles la Pologne fut le théâtre d'intrigues et de désordres politiques qui amenèrent ce pays à sa décadence et le firent enfin disparaître du nombre des États indépendants. Le Clergé non seulement y prit une part active, mais sut même pousser l'hypocrisie au point

de couvrir du masque du fanatisme religieux le fanatisme révolutionnaire.

Étranges paroles sous la plume de l'héritier de Catherine II ! Le petit-fils oubliait que sa grand'mère, au nom de la tolérance dont elle jouait l'hypocrite comédie, avait condamné la Pologne à périr dans l'anarchie, afin de pouvoir s'enrichir de ses dépouilles.

Les événements de 1830, poursuivait-il, ont vu se répéter les mêmes scènes à peu près. Des couvents servirent d'asyles où se tramèrent des complots et d'autres firent don de leurs richesses pour soutenir la révolution. Il n'était plus possible de les laisser subsister plus longtemps, et cela d'autant moins que plusieurs n'avaient pas le nombre de religieux prescrit par les règlements, tandis que d'autres se distinguaient par un relâchement de discipline intolérable. D'ailleurs le Clergé dans ses Provinces jouissait de biens si inégalement répartis, que tandis que quelques couvents ou quelques curés vivaient dans un luxe et une richesse incompatibles avec leur état, d'autres manquaient du nécessaire. Il devenait donc indispensable de prendre des mesures, autant pour prévenir le mauvais usage que les curés et couvents ont fait de leurs biens, que pour offrir à tous, non seulement des moyens d'existence convenable, mais même une certaine aisance conforme à leur dignité. — L'éducation du Clergé était négligée de tous temps ; elle l'est encore. Le plus grand soin a donc été mis à replacer les Séminaires sur un bon pied. L'Académie éclésiastique qui était à Wilna, exposée aux dangers d'une contagion politique, a été transportée ici, où elle se trouve sous ma protection immédiate. — La répartition des cures ne répondait pas aux besoins des populations. C'est ainsi que dans quelques localités, il y avait trop peu d'églises pour le grand nombre de Catholiques Romains, tandis que dans d'autres, où ceux-ci font la moindre partie en comparaison de la population Russe, il y avait plusieurs églises Romaines et pas une seule du culte dominant. C'est pour cette raison aussi que je n'ais cessé de réclamer près du Saint-Siège une plus juste circonscription des diocèses. Mes instances ont été vaines jusqu'ici, néanmoins la mesure est urgente.

Les sentiments de Nicolas sur ce qu'il appelait « le polonisme et le *Dominus vobiscum* » nous sont connus ; et les abus qu'il reprochait, en les exagérant, à l'Église catho-

lique, étaient le fruit naturel des mesures qu'il lui imposait, et par où il bouleversait sa discipline, sous prétexte de la relever. Il aurait voulu surtout donner à cette Église des évêques exclusivement de son choix, sur qui il aurait pu compter pour réaliser des plans qu'il se gardait bien de communiquer à Rome. Rome les devinait, d'où son opposition tenace, parfois irréductible, à certaines candidatures ; l'empereur ne manque pas de s'en plaindre :

La médiocrité des individus qui se consacrent au culte de l'Église est telle, Très Saint-Père, que c'est avec le plus grand embarras que se font les choix pour les Évêchés vacants ; et le refus de confirmer les candidats que je Vous proposes, malgré tous les soins apportés avant que de les en trouver dignes me prive de la possibilité de pourvoir aux chaires vacantes. — Les mœurs trop relâchées du Clergé agissent de la manière la plus déplorable sur les populations déjà trop indifférentes pour leur culte. Il en résulte que dans le Royaume de Pologne, le Protestantisme fait des progrès sans qu'il soit possible de l'empêcher, tant que dure l'état de choses que je viens de signaler.

Intéressé par devoir et par conscience à veiller à ce que chaque culte soit revêtu du respect et de la dignité qui lui appartiennent, que puis-je faire, Très Saint-Père, quand je ne trouves aucun appui près de Vous, pour venir au-devant des plus urgents besoins du Culte Romain? — Toutes les explications que je Vous fais donner, sont dénaturées à Rome. Toutes les mesures que, dans l'intêret bien entendu de l'Église, je crois devoir proposer, y sont interprêtées comme étant faite dans le but caché de nuire au Culte Romain et l'on m'assures *y être mieux informé que je ne le suis moi-même*, Souverain du pays, et sur les individus que je proposes, et sur la réalité des besoins que je signale? — Mais par quels moyens le Saint-Siège peut-il avoir obtenu de meilleures données? Ils ne peuvent qu'être clandestins, si ces données sortent de mes États, et dans ce cas, Très Saint-Père, puis-je les admettre sans blesser mes droits de Souverain? — ou bien elles sont fournies par cette tourbe de Polonais qui errent en Europe, sans patrie, et recherchent tous les moyens de nuire à la Russie par leurs intrigues impuissantes? — Mais alors ne dois-je pas être profondément blessé de voir Votre Sainteté puiser à de telles sources ses notions, pour les mettre en balance avec les propositions formelles et les solennelles assurances d'un Souverain qui se respecte trop lui-même et respecte trop ses devoirs, pour transiger avec sa conscience.

Après avoir ainsi mis en demeure le Pontife de ne chercher la vérité que sous l'estampille officielle, Nicolas le pressait avec chaleur de se rendre à ses désirs et de lui donner désormais carte blanche pour le plus grand profit de l'Église catholique :

Veuillez juger, Très Saint-Père, si je réponds avec confiance et sincérité à Votre appel? — Nous parlons à deux devant Dieu, devant qui nous paraîtrons un jour pour rendre compte de nos actes. — Vous ne méconnaîtrez pas mon langage. — Je suis Souverain, et comme tel *Votre lieutenant* pour les affaires du Culte Romain dans les pays que Dieu m'a confiés. Veuillez donc, Très Saint-Père, me donner les moyens de remplir mon devoir.

S'il Vous plaisait de revenir sur Votre refus et de confirmer les Évêques que je vous ais proposés, si Vous consentiez à la circonscription des diocèses telle que je l'ais demandée, et si Vous daignez accorder Votre bénédiction à l'Académie que j'ai fondée ici et pour la quelle j'ais sollicité Votre portrait comme une marque de faveur spéciale de Votre part et comme un témoignage ostensible de Votre bienveillant intérêt, — j'oses Vous répondre que dans peu d'années le Culte Romain se relèvera tel qu'il doit être, entouré de respect de ceux qui le professent, et soutenu dans ses droits par le Souverain du pays, qui pourra y trouver de fidèles sujets — parce qu'ils seront de bons Catholiques. — Puisse Votre Cœur m'entendre et Votre bénédiction reposer sur l'œuvre que je désires accomplir ! En tout cas, Très Saint-Père, j'aurais la conscience de Vous avoir ouvert mon âme (1).

Hélas ! de la franchise et de la confiance, il n'y avait que les dehors dans cette longue lettre cousue de réticences, remplies d'attaques qui dispensaient de répondre à des demandes précises et embarrassantes. L'empereur recherchait l'équivoque. De nouveau le pape, sans grand espoir de réussir, essaya de la dissiper ; du moins il voulut faire voir qu'il n'en était pas dupe. Le 18 août, il annonça à Max de Leuchtenberg qu'il avait reçu, jointe à sa lettre, la réponse du tsar : « Comme il s'agit, lui disait-il, d'une correspondance toute particulière, que Nous-même nous

(1) Duc de Leuchtenberg à Grégoire XVI, 1/13 juillet 1843, *AE, Russia*, VII, 152. Nicolas à Grégoire XVI, « Peterhof, ce 29 juin/11 juillet 1843 », *ibid.*, 145-150.

soutenons en personne, nos graves et nombreuses occupations ne nous ont pas permis d'y répondre avant aujourd'hui. » Il priait le duc de lui servir encore d'intermédiaire et de faire parvenir à l'empereur les explications que nécessitait une discussion aussi délicate.

En termes calmes et forts, le Pontife fit bonne justice des sophismes impériaux. On lui disait : Les mesures que Rome incrimine sont purement politiques ; elles frappent la révolution : tant pis si le clergé catholique est révolutionnaire ! Elles portent sur des abus : tant pis si Rome les approuve, ou tout au moins les tolère ! Le chef de l'Église catholique rappelait de nouveau qu'il avait parlé net, qu'en aucun pays la révolution n'avait le droit de s'autoriser de la religion. Il rappelait que si des abus quelque part s'étaient glissés dans l'Église, ils n'avaient jamais trouvé grâce à ses yeux, toutes les fois qu'il lui avait été donné de les poursuivre.

Mais les faits qui ont principalement motivé, disait-il, toutes Nos réclamations, il ne s'agit pas d'abus à réprimer (ce qui, d'ailleurs, puisqu'il est question d'abus en matière religieuse, revient de droit à l'autorité ecclésiastique). Loin de là ; Nous Nous sommes plaint des mesures qu'on a représentées à Votre Majesté comme servant les intérêts du catholicisme, mais qui ne font, en réalité, qu'aggraver le mal ou détruire le bien ; et Nous Nous sommes plaint davantage encore de ces actes qui impliquent la mainmise sur les biens temporels de l'Église catholique, altèrent sa discipline, entravent sa liberté dans l'enseignement et dans l'éducation religieuse, et même dans l'administration des sacrements, violentent enfin la conscience des catholiques et lèsent outre mesure les droits que les assurances les plus solennelles leur ont garantis.

Le pape dans sa lettre avait parlé à deux reprises des « catholiques des deux rites ». La question de l'Église grecque-unie tenait une très large place dans l'exposé diplomatique de 1842, et il n'aurait pas été besoin de mentionner les Grecs-unis pour provoquer sur ce point de franches explications, si l'empereur avait eu dans l'âme autant de franchise qu'il en promettait. Fidèle à la con-

signe qu'il s'était donné, l'empereur se taisait. Grégoire XVI sentit avec amertume l'inexorable parti pris que trahissait ce silence. Avec plus de vigueur et d'insistance, il évoqua de nouveau le souvenir de l'odieuse iniquité consommée en 1839 et fit le procès de celui qui en portait le poids, tout en ne mettant en cause que ses instruments :

Parmi ceux qui ont pris part aux actes dont Nous venons de parler, disait le Pontife, Nous ne pouvons sans la plus vive douleur nous souvenir de ces prélats du rite ruthène uni qui, au mépris des serments réitérés qui les liaient à la Foi catholique et à l'Autorité du Siège Apostolique, ne se sont pas contentés d'apostasier et de renier l'Église Catholique, mais ont eu l'indignité de s'employer à égarer à leur suite les fidèles ruthènes de leurs provinces et même une partie des latins.

En effet, s'il s'était trouvé des Judas pour une pareille besogne, qui les avait découverts et introduits dans la hiérarchie catholique, sinon le gouvernement impérial, sous l'impulsion immédiate du tsar? Rome n'avait pas eu la moindre part à l'élévation d'un Zarski, d'un Luzynski, d'un Siémaszko ; tout s'était passé entièrement à son insu, tout comme s'il se fût agi d'évêques de l'Église synodale. Si elle était intervenue, comme elle n'aurait pas manqué de le faire, si un excès de perfidie ne lui en eût ôté le moyen, Pétersbourg aurait dénoncé « les principes de la Tiare » et l'ambition romaine montant à l'assaut de l'Église uniate et de ses privilèges. C'est à peu près avec la même bonne foi que Catherine jadis avait ruiné et asservi la Pologne au nom de la tolérance et de la liberté, en lui interdisant de se réformer.

« Après les Grecs, les Latins ! » Ainsi se résumait le programme de Nicolas. Le pape le savait à n'en pouvoir douter. Il fut donc outré de voir dans sa réponse le tsar moscovite revendiquer auprès de l'Église catholique de Russie et de Pologne le rôle d'un *basileus* de Byzance ou d'un héritier de Charlemagne. Étrange prétention, dont la perfidie dépassait l'insolence ! Pour manifester ce qu'il

en pensait, Grégoire prit texte du sort qu'on avait fait aux Ruthènes :

Après un événement de telle nature, dit-il, et après les chagrins qui ne Nous ont pas manqué, même de la part d'un ecclésiastique du rite latin, Nous Nous sentons obligé par notre conscience à veiller plus que jamais avec toute la diligence possible sur les qualités des candidats à promouvoir aux Églises vacantes. Par conséquent, pour satisfaire aux exigences inéluctables de notre ministère Apostolique, Nous sommes dans la nécessité de faire à Votre Majesté cette franche déclaration : en tout ce qui concerne l'ordre civil, nous n'avons pris et nous ne prendrons jamais d'autre soin que celui de rappeler à vos sujets catholiques l'obligation de rendre à César ce qui est à César ; mais pour ce qui regarde notre sainte Religion, nous avons reçu de Jésus-Christ dans la personne de l'Apôtre Saint Pierre la plénitude de la puissance spirituelle, et avec elle le devoir d'exercer le gouvernement suprême de l'Église Catholique. C'est lui qui au dernier jour Nous demandera le compte le plus rigoureux de tout ce que nous aurons fait dans l'usage de nos droits et de nos devoirs spirituels : et quelle excuse pourrions-Nous apporter au Tribunal de Dieu, si nous osions accorder une part de ces droits à qui n'est pas en communion avec le Saint-Siège, centre de l'unité Catholique? Mais les souverains catholiques eux-mêmes ne peuvent pas s'ingérer dans le gouvernement de l'Église ; le Saint-Siège a bien pu accorder à certains d'entre eux le droit de nommer les candidats à l'épiscopat, mais au Pontife Romain reste toujours réservé sans partage le soin de porter un jugement suprême sur les qualités des sujets nommés, et le pouvoir de les exclure, comme il les exclut en effet chaque fois qu'en conscience il ne les juge pas dignes du rang où on voulait les élever. Néanmoins, en ce qui regarde Votre Majesté, Nous Nous sommes toujours empressé de déférer sur ce point à Ses désirs, toutes les fois que cela Nous a été permis ; et si Nos désirs sacrés Nous ont parfois contraint d'exclure certains des candidats qu'Elle nous avait recommandés, Nous ne l'avons fait qu'à la suite de l'examen le plus minutieux et des informations contraires venues des sources les moins suspectes. Une enquête de ce genre Nous est parfois difficile et longue ; mais ce n'est assurément pas notre faute ; tout se ferait au contraire en très peu de temps, si les justes demandes que Nous avons présentées plusieurs fois à Votre Gouvernement Impérial et Royal, y avaient trouvé un bon accueil.

En terminant cet exposé d'une lumineuse franchise, le pape rectifiait les affirmations du tsar au sujet de la circonscription des diocèses. Les objections formulées par Rome au début de la négociation disparaissaient en 1838, car on ne parlait plus à Pétersbourg de supprimer des diocèses ou des suffragants, mais seulement d'en remanier la répartition et de transférer l'archevêché. Le Saint-Siège dès lors s'était montré favorable et avait réclamé les informations nécessaires à l'examen canonique du nouveau projet. Telle était la réponse qu'on avait envoyée, le 21 décembre 1838, à la légation russe. « Nous ne nous souvenons pas, concluait le pape, d'avoir reçu depuis une autre demande sur cette affaire (1). »

La correspondance entre Grégoire XVI et Nicolas ne se poursuivit pas plus longtemps. Elle ne devait pas se rouvrir. Le pape ne pouvait pas céder, l'empereur ne le voulait pas. Son parti pris était manifeste. Il n'improvisait pas lorsqu'il écrivait à Paskiévitch un an plus tard : « La folie du clergé catholique est aussi à l'ordre du jour ; mais là-dessus nous ne leur lâcherons pas la bride, quand bien même Rome se lèverait tout entière ; je ne la crains pas, et je poursuivrai mon chemin ; ils se détruiront eux-mêmes (2). » La douce et ferme insistance de Grégoire XVI devait cependant porter ses fruits. Ses démarches présageaient et préparaient des négociations plus pratiques, sinon plus sérieuses. Il ne suffisait pas de nier les problèmes que le vieux Pontife posait avec une patiente ténacité ; un jour viendrait où l'autocrate consentirait à les discuter et à leur chercher une solution équitable.

III

Dans sa lettre, le tsar avait parlé avec vivacité du choix et de la nomination des évêques, et là-dessus le pape, dans

(1) Grégoire XVI au duc de Leuchtenberg, 28 août 1843, *AE, Russia*, VII, 153 ; à Nicolas, 16 août, *Rendiamo, ibid.*, 141-144 et *Russia, Boîte* 151 : deux minutes avec corrections de Grégoire XVI, de Lambruschini et de Mgr Vizzardelli.
(2) Nicolas à Paskiévitch, 8-17 (*sic*) octobre 1844, *Roussk. Arkhiv*, I (1910), 499.

sa réponse, s'était expliqué et justifié à fond. Question importante entre toutes, où l'accord entre Rome et Pétersbourg était le plus indispensable, et en même temps le plus difficile ! Précisément sur ce point on se trouvait en plein conflit. Sans entente avec le Saint-Siège, sans le moindre avis, comme s'il se fût agi de pourvoir une province d'un gouverneur ou un régiment d'un colonel, Nicolas, le 28 avril/10 mai 1842, nomma d'un coup dans le royaume de Pologne trois évêques : un diocésain et deux suffragants. Les oukases parurent sans retard au *Journal officiel* de Varsovie, et c'est par cette voie que Rome en eut connaissance. Beaucoup plus tard seulement, le 15/27 octobre, Krivtsov informa le secrétaire d'État que l'empereur « destinait » le suffragant de Kalisz, Mgr Goldmann, à l'évêché de Sandomir, le chanoine Thaddée Lubienski au poste de suffragant de Kalisz, et le chanoine Antoine Kotowski à celui de Lowicz, dans l'archidiocèse de Varsovie, et qu'il demandait pour ces trois sujets « l'institution canonique ». Dans cette manière d'agir, il y avait aussi peu de justice que de courtoisie. Lambruschini répliqua sèchement, le 4 novembre, au chargé d'affaires russe, que le pape avait eu le regret d'apprendre par les journaux, il y avait plusieurs mois, l'objet de ses tardives confidences. Comment se faisait-il, se demandait le Saint-Père, qu'on réclamât l'institution canonique pour deux évêques suffragants et un évêque diocésain, tandis qu'on laissait de côté et l'archevêque de Varsovie et plusieurs autres sièges vacants depuis des années en Russie et en Pologne, au grand préjudice du bien des âmes? Du reste, le pape allait prendre les informations nécessaires, et il réglerait cette affaire quand le gouvernement impérial aurait répondu aux demandes que le Saint-Siège lui avait adressées à la suite des communications transmises par le ministre Potemkine.

Quatre mois s'écoulèrent sans qu'on entendît parler de rien. Vers la fin de février 1843, un billet reçu de la légation, sans date ni signature, fut remis au Vatican, portant la question suivante : « Si les renseignements demandés par le gouvernement pontifical sur le compte des abbés...

Goldmann..., comte Thaddée Lubienski..., Kotowski... ont été reçus, et si leur institution canonique aura lieu? » Avec aussi peu de solennité diplomatique, la secrétairerie répliqua que pour Kotowski, les informations reçues étaient déplorables. Ce fâcheux voisinage et les auspices défavorables sous lesquels la négociation avait débuté portaient malheur aux deux autres candidats. Le chanoine Lubienski s'absentait, disait-on, trop souvent de Cracovie, siège de son canonicat, et Goldmann, plus mal noté, avait béni un mariage mixte sans les conditions exigées par l'Église catholique. Au sujet de Kotowski, Rome ne donnait aucun détail. Mais elle savait de bonne source que ses mœurs étaient suspectes, sa doctrine douteuse, son caractère inquiétant. On avait affaire à un ancien franc-maçon, voire à un ex-vénérable qui avait dirigé dans le temps les travaux d'une loge. En 1831, il s'était signalé par son zèle révolutionnaire. Chose étrange, le gouvernement russe, si soupçonneux, ne lui en gardait aucune rancune. Kotowski lui avait donné des gages. Ainsi le 17/29 novembre, anniversaire de l'insurrection polonaise, Paskiévitch inaugura pompeusement à Varsovie, sur la place de Saxe, un monument érigé en l'honneur des Polonais tombés pour la cause russe. L'administrateur du diocèse de Varsovie, Chmielewski, officia avec tout son clergé, et après le *Te Deum*, Kotowski, doyen du chapitre, prononça un sermon. Il y fallait une extrême délicatesse ; il n'y mit qu'une extrême servilité. Pas une réserve en faveur de ses compatriotes vaincus ; pas une sourdine aux louanges dont il couvrit les vainqueurs, et surtout le tsar orthodoxe, le bienfaiteur de la Pologne. Tous les auditeurs furent sommés, au nom de Jésus-Christ et du Souverain Pontife, de rendre à l'oint du Seigneur la plus parfaite obéissance, sans que l'orateur laissât soupçonner qu'on pût jamais se trouver dans l'obligation d'y mettre des bornes. Philanthrope, il se piquait de tolérance et de pensée large, sinon libre. On l'avait vu assister à la bénédiction du nouvel évêque orthodoxe de Varsovie ; il avait aussi figuré au banquet qui suivit la cérémonie. En un mot, c'était un homme sûr. Paskiévitch lui réservait sans doute

le siège de Varsovie ; il aurait voulu l'installer à Janow, à la place de Mgr Gutkowski, et en attendant il n'avait rien ménagé pour lui assurer auprès du Saint-Siège le concours le plus efficace du gouvernement de Pétersbourg. L'intransigeance romaine allait-elle ruiner ces projets?

A la nouvelle du refus opposé par Rome, Pétersbourg poussa les hauts cris. Nesselrode plaida la cause des trois candidats, surtout du plus menacé, en termes pleins de vivacité et d'acrimonie. Le rusé Krivtsov prit la peine de limer et d'adoucir cette apologie un peu trop passionnée. A l'en croire, il ne ménagea pas, lui non plus, sa peine. « Parmi les reproches que le Saint-Siège a adressés au gouvernement impérial, disait le chancelier, il a toujours placé au premier rang la vacance prolongée de plusieurs sièges épiscopaux en Russie et en Pologne. » A peine avait-on voulu faire droit à ces réclamations, que Rome la première paralysait ces bonnes intentions, « en refusant sans examen les bulles d'institution aux prélats désignés ». Il avait suffi de « quelques accusations lancées au hasard » et ramassées on ne savait où, pour motiver un procédé aussi injuste et aussi blessant. « Si la Cour de Rome a malheureusement la faiblesse de prêter une oreille trop complaisante aux suggestions perfides des agents de la propagande révolutionnaire, qui abusent de sa confiance, nous aimons à supposer qu'elle comprendra du moins que les accusations qui découlent d'une source aussi impure ne sauraient avoir aucune valeur aux yeux du gouvernement impérial et que nous les rejetons avec mépris... Rome ne nous a même pas fait savoir qui nommément les a fait parvenir à sa connaissance... » Par contre, la chancellerie russe était en mesure de fournir *des données officielles* de nature à démontrer au pape que sa religion avait été surprise :

Les renseignements recueillis par le Gouvernement Impérial, qui s'est trouvé à même d'observer pendant plusieurs années de suite la conduite de Kotowski, nous permettent *d'affirmer de la manière la plus formelle* que cet ecclésiastique est aussi recommandable par ses mœurs que par sa charité et ses lumières ; il est généralement respecté dans le pays pour sa bienfaisance ; il est membre

actif de toutes les associations destinées à soulager la misère ; il surveille l'éducation religieuse des enfants recueillis dans les salles d'asyle ; comme prédicateur il a fait preuve d'un talent remarquable. Mais l'abbé Kotowski s'est attiré la haine des révolutionnaires et des ennemis du Gouvernement légitime dans une circonstance que le Saint-Siège ignore sans doute. Voici le fait : lors de la cérémonie, qui a inauguré le monument, élevé à Varsovie, en commémoration des généraux polonais tombés le jour de l'insurrection, victimes de leur dévoûment au Trône, il a prononcé publiquement une oraison éloquente dont la solennité lui fournissait le texte. C'est là ce que la propagande polonaise ne peut lui pardonner mais la Cour de Rome ne saurait certainement point lui faire un reproche ni s'associer à des renseignements de cette nature.

A l'appui de cette maigre apologie s'ajoutaient des considérations analogues à celles que Nicolas lui-même allait bientôt soumettre à Grégoire XVI, et qui sonnaient aussi creux. Le Saint-Siège était invité à « peser mûrement » les conséquences d'un refus injuste et blessant.

N'est-il pas évident que l'Empereur est pour le moins aussi directement intéressé que la Cour de Rome à ce que les principaux emplois de la hiérarchie ecclésiastique soient remplis en Russie et en Pologne par des hommes d'un caractère intègre, de mœurs irréprochables et profondément pieux? Le gouvernement local ne possède-t-il pas infiniment plus de moyens de recueillir à cet égard des renseignements authentiques et exacts, que ne pourrait en avoir la Cour de Rome à la distance où elle se trouve?

L'hypocrisie de ces objurgations était manifeste et le sophisme vraiment trop grossier. Il ne restait qu'à faire le geste de Pilate se lavant les mains :

Si, entraînée par les instigations d'un parti, qui a voué à la Russie une haine implacable et par des rapports fallacieux auxquels elle semble prêter une foi entière, elle [Rome] nous suscite des difficultés gratuites à chaque préconisation d'évêque, elle n'aura plus qu'à s'en prendre à elle-même de la vacance des sièges diocésains, du relâchement de la discipline ecclésiastique et des autres maux qui pourraient en résulter. Quant au Gouvernement Impérial, avec la conscience d'avoir fait tout ce qui dépendait de lui

pour remédier à cet état de choses, il ne lui resterait plus qu'à le déplorer et à se résigner à la nécessité d'en subir les conséquences. Sa responsabilité se trouverait à couvert, elle retomberait de tout son poids sur la Cour de Rome.

Ces réclamations véhémentes déterminèrent le Saint-Siège à considérer de nouveau l'affaire avec un soin minutieux. L'enquête fut reprise ; Mgr Altieri questionna sur ce sujet Mgr Gutkowski, à peine délivré de sa prison d'Ozierany. L'évêque de Podlachie rendit bon témoignage à Mgr Goldmann et au chanoine Lubienski, qui furent dès lors agréés ; mais il se prononça si nettement contre Kotowski, que son exclusion fut irrévocablement maintenue. Pendant des mois la discussion se poursuivit encore : Nesselrode, Krivtsov, même Bouténev, successeur de Potemkine, tentèrent de faire passer à tout prix leur candidat : le pape fut inflexible. « Si le gouvernement impérial et royal, faisait-il répondre, regrette de voir se prolonger la vacance des sièges épiscopaux, Sa Sainteté le regrette beaucoup plus encore. Mais ce n'est pas une raison pour qu'il lui soit permis d'y mettre des sujets qu'il n'en juge pas dignes. Le Saint-Père ne doute pas d'avoir suffisamment satisfait à ses devoirs sacrés, si, après avoir fait tout son possible pour subvenir aux besoins des Églises que Dieu lui a confiées, il ne peut faire davantage. » Grégoire XVI garda aussi pour lui les raisons particulières qui déterminaient son refus, en dépit des vives instances faites à Pétersbourg pour les connaître. C'était pour lui une affaire de conscience, dont il était gravement responsable devant Dieu, et il ne pouvait soumettre à l'examen et à la correction d'un autre le jugement qu'il avait porté sur les candidats à l'épiscopat. Malgré tant de réserve, Krivtsov eut vent de ce qu'on reprochait à Kotowski. C'était, signalait-il, le caractère faible de ce prélat, qui l'entraînerait à exécuter aveuglément tous les ordres du gouvernement, « alors même qu'ils seraient en contradiction manifeste avec les prescriptions de l'Église latine et avec ses lois fondamentales. Voilà pourquoi le Saint-Père a peur d'investir de pouvoirs étendus une per-

sonne, connue d'ailleurs pour ses mérites distingués, mais qui n'a pas sa confiance, et pourrait plus tard mettre la cour de Rome dans une position embarrassante. Je tiens cette information d'une source qui mérite créance, et je la crois fondée, car elle explique pourquoi Rome est indisposée contre Kotowski, et pourquoi il lui est impossible de déclarer la raison de son refus. » Il fallut se résigner ; Kotowski demeura simple chanoine. A la mort de Mgr Chmielewski, administrateur de Varsovie, en 1844, il aspira à lui succéder, et Paskiévitch soutint puissamment sa candidature. Ce fut un second échec : le chapitre lui préféra le coadjuteur de Plotsk, Mgr Antoine-Melchior Fijalkowski, évêque titulaire d'Hermopolis. « Nous avons employé tous les moyens en faveur de Kotowski, écrivit le maréchal à l'empereur, mais sans succès. Le refus du pape d'en faire un évêque en est la cause, ainsi que l'influence d'un des chanoines, Dekert, qu'il serait temps de remettre à la raison, mais le gouvernement n'a pas pour le faire l'autorité voulue. » L'empereur trouva « stupide » l'élection faite par les chanoines ; il déplora une fois de plus le « mauvais esprit » des Polonais ; mais il ne fit rien. D'ailleurs, l'année suivante, une courte maladie vint couper court à ces menées ambitieuses et fit comparaître Kotowski, sans préparation et sans sacrements, devant le tribunal de Dieu (1).

Le gouvernement russe n'avait pas la main plus heureuse dans l'empire. Deux candidats, le chanoine Jean Gyntillo, nommé évêque de Samogitie, et le prélat Paul Rawa, destiné à Minsk, furent rejetés, et tous les efforts tentés pour faire revenir le Saint-Siège sur sa décision furent vains. Le second cas est particulièrement instructif. On y voit clairement ce qui préoccupait l'empereur quand il fallait proposer un candidat catholique. Le prélat Rawa, devenu administrateur de Minsk à la mort de l'évêque Mathieu Lipski, en 1841, était un vieillard décrépit, sans intelligence ni caractère. On racontait, entre autres anecdotes du même genre, que quand le

(1) Dossier Kotowski, *AE, PV.*, nº 82. Cf. Popov, *Snochénia*..., 229-241.

secrétaire du consistoire venait lui faire son rapport, il écoutait avec une profonde attention la lecture des documents qu'on lui soumettait, puis souvent il demandait : « Est-ce à nous qu'on écrit cela, ou bien est-ce que c'est nous qui écrivons? » Siémaszko, en voyage à Minsk, fut invité par lui à venir prendre le thé et écrivit ensuite à Protasov : « Ce bon vieux, semble-t-il, sera inoffensif, si toutefois, vu son âge, il ne tombe pas en de mauvaises mains. » L'ancien évêque uniate devenu évêque orthodoxe de Minsk, Antoine Zoubko, s'entendait à merveille avec Rawa. Le prélat catholique reçut dans sa cathédrale cet apostat avec tous les honneurs qu'il aurait rendus à un évêque en communion avec Rome, l'accueillant solennellement à la porte avec tout son clergé, et le reconduisant avec le même cérémonial. Ce qui était bien plus grave, il avait conclu avec lui une convention étrange en vertu de laquelle tous les catholiques latins, dont les parents appartenaient au rite grec à partir de 1798, devaient être considérés et traités comme membres de l'Église orthodoxe. Autant fut grand le scandale parmi les catholiques, autant fut vive la satisfaction éprouvée dans les sphères officielles, et le ministre Pérowski, le 12-24 décembre, félicita chaudement au nom de l'empereur l'administrateur de Minsk d'avoir foulé aux pieds avec tant d'éclat le fanatisme et l'intolérance. Il fallait à Minsk un évêque : on l'avait sous la main. Rawa fut nommé, et le 12/24 février 1843, Potemkine réclama pour lui l'institution canonique. Les renseignements pris à Rome furent satisfaisants, et la consistoriale ordonna le procès d'information.

Mais à Vienne, Mgr Altieri ne tarda pas à savoir la vérité. Il apprit notamment la convention par laquelle Rawa avait livré au schisme, à l'insu du métropolite Pawlowski et du Collège ecclésiastique de Pétersbourg, quelques milliers de catholiques, et il se hâta d'en envoyer copie à Rome. Il était temps : déjà par les soins de Krivtsov, le procès d'information avait été remis le 13 juin à la secrétairerie d'État. Ce n'est pas cet énorme tas de paperasses qui pouvait éclairer le Saint-Siège : chaque pièce avait été soigneusement traduite en russe, examinée,

contrôlée et pas une phrase n'aurait pu provoquer la défiance du consulteur le plus méticuleux et le plus exigeant. Le 6 juillet, le cardinal Lambruschini avertit Krivtsov que toute la procédure était suspendue, sans lui en taire la raison. Il le priait en même temps de transmettre au candidat malchanceux une lettre de la consistoriale qui lui notifiait les griefs allégués à sa charge, et la décision qu'ils avaient provoquée, en l'invitant à fournir, s'il le pouvait, une justification de sa conduite. Rawa fit le mort. Il n'entendit sans doute jamais parler du document qui lui était destiné ; la chancellerie russe le retint, craignant probablement de causer au prélat des scrupules inutiles. « Rome, mandait Krivtsov, a reçu de fâcheuses informations au sujet de Rawa. » Lesquelles? demandait Nesselrode, « qu'est-ce qui a pu motiver un changement aussi soudain dans les avis du pape »? Le gouvernement impérial avait « toujours apporté le soin le plus scrupuleux » au choix des évêques, et Sa Majesté avait « la conscience de n'avoir appelé à l'épiscopat que des candidats qui étaient, selon sa conviction intime, les plus capables tout à la fois, et les plus dignes de remplir de si hautes fonctions ». A quoi bon ces redites inutiles sur un thème usé? On le comprit à Pétersbourg, et la candidature de Rawa, comme celle de Gyntillo, fut abandonnée. D'ailleurs on ne se tenait pas pour battu et l'on se flattait déjà de prendre sur le même terrain une glorieuse revanche, préparée avec beaucoup plus de soin. On verra plus loin ce qu'il en fut de ce bel espoir (1).

(1) Dossier Rawa, *AE*, *Russia*, VII ; *ibid.*, tout le procès d'information. Cf. Popov, *Snochénia...*, 241-243. Sur Rawa, Siémaszko, *Zapiski*, II, 166 ; *Rousskaïa Star.*, VIII (1873), 998, note.

CHAPITRE X

NOUVELLES NÉGOCIATIONS (1842-1845) (*suite*)

I. Encore les cinq points. — II. La nomination des évêques. — III. Dans le royaume : essai d'asservissement au collège de Pétersbourg. — IV. Dans l'empire : un grand complot éventé. — V. Négociateurs officieux. 1° Le baron allemand de Haxthausen et les Grecs-unis. — VI. 2° Le conseiller Struve et le projet de mariage autrichien. — VII. A la veille du voyage d'Italie.

I

Les lettres confidentielles que Grégoire XVI et Nicolas avaient échangées ne détendirent en rien la situation. Le tsar n'en persista pas moins pour le moment à traiter en ennemie l'Église catholique et à la rendre responsable du « mauvais esprit » dont il accusait la Pologne. A ce mauvais esprit, déclarait-il, « nous ne *devons* pas céder, et nous ne *céderons* pas ». Ce n'étaient pas de vaines paroles, mais une résolution trop fidèlement tenue ; les faits en sont la preuve. Un oukase du 23 décembre 1842 dessaisit l'évêque, en pratique, de sa juridiction, et en investit le consistoire diocésain ; les décisions de ce dernier, notifiées par un secrétaire laïque et de préférence orthodoxe, lient l'évêque, qui devient une machine à signer des paperasses. Le 11 juin 1843, un oukase abolit le droit de patronage : les fondateurs des églises paroissiales ou leurs héritiers n'ont plus le droit de présenter des candidats à la nomination des évêques. Le 17 novembre, un oukase étend aux religieuses la réglementation établie en 1829 pour les religieux en ce qui concerne l'admission des novices, rendue pratiquement très difficile, sinon impossible. Le 30 novembre, grâce à un nouveau règlement imposé aux sémi-

naires, l'évêque est évincé de la direction et du contrôle qu'il doit exercer sur ces établissements, comme le Concile de Trente l'y oblige ; la nomination des professeurs lui échappe, et, au mépris de toute équité, on y introduit des orthodoxes. Ce régime s'applique à l'Académie ecclésiastique, transférée de Vilna à Pétersbourg en 1842. Le 15 décembre, on décrète l'exécution des projets qui dépouillent de ses biens le clergé paroissial, comme on a déjà fait pour les biens des évêchés, des chapitres, des monastères : 83 paroisses, 164 succursales, 932 chapelles sont condamnées à disparaître. Le 11 avril 1844, les ordres religieux déjà si maltraités, privés de leurs provinciaux en 1842 et voués à une désorganisation complète, reçoivent un nouveau coup : un oukase abolit les études dans les couvents ; les jeunes religieux doivent ou bien rester dans les séminaires, qui ne peuvent les recevoir faute de place, ou bien retourner dans leurs familles. Cette énumération incomplète montre à l'évidence que la persécution légale ne décroissait pas. Elle sévissait particulièrement dans les provinces occidentales de l'empire, car on n'osait pas encore appliquer au royaume dans toute sa rigueur cet odieux système d'oppression. Quelle suite le gouvernement impérial se réservait-il de donner aux cinq demandes de Rome? Il est aisé de le deviner. D'abord on les avait écartées cavalièrement. Après la démarche du pape auprès de l'empereur, on se décida à les discuter.

Le ministre Potemkine, « sans caractère » et « vieilli avant l'âge », parut probablement peu à la hauteur de sa tâche, et on pensa qu'il fallait à Rome une main plus experte à renouer les fils rompus. En juillet 1843, on lui donna pour successeur l'ancien ministre de Russie à Constantinople, Bouténev, dont la mission devait durer dix ans. De tous les diplomates russes qui se sont succédé à Rome au dix-neuvième siècle, aucun, pas même Italinski, n'y a fait meilleure figure et n'y a laissé de plus sympathiques souvenirs. Il avait passé, à divers titres, près de vingt ans à Constantinople, et il y avait rendu de grands services à son gouvernement. On vantait son esprit cultivé, son cœur noble et bon, sa rare loyauté et sa probité au-

dessus de tout soupçon ; on disait couramment en parlant de lui : le bon, le modeste Bouténev. Certains lui contestaient la vigueur et la ténacité du caractère et les dons qui font les grands diplomates. Son désintéressement, sa réserve et son exceptionnelle modestie devaient donner le change. Le confident de Nicolas, Orlov, envoyé à Constantinople en 1833 comme une sorte de *missus dominicus*, mandait à Nesselrode : « Mes rapports avec Bouténeff sont comme ceux de deux frères ; je ne lui connais qu'un défaut, c'est d'être trop modeste. » « Homme charmant et moral, disait de lui Lamartine, philosophe et homme d'État. » Tel était le nouveau ministre chargé de relever à Rome le crédit de la Russie et de défendre de son mieux une cause détestable. Le premier secrétaire de la légation, Krivtsov, fut rappelé lui aussi. Il n'avait pas encore quitté Rome que son frère Nicolas mourut subitement le 31 août 1843. Un an après, le 12 août 1844, une attaque d'apoplexie l'enleva soudain lui aussi, à trente-neuf ans (1).

Deux grandes préoccupations dominaient le gouvernement russe depuis la reprise des négociations : les demandes pontificales, ramenées depuis 1842 avec une insistance gênante ; la nomination des évêques, vers laquelle il fallait faire dériver le débat. Sur le premier point, l'attitude du gouvernement se définissait clairement : ne pas rompre avec le pape ; ne lui rien céder. On devait discuter un an encore sur les cinq demandes imposées par Lambruschini comme la préface nécessaire de tout rapprochement ; mais la Curie n'arracherait pas un aveu, pas une concession à ses adversaires. Aucune persécution ne frappait les Ruthènes. « Nous n'avons jamais persécuté ni ne persécuterons jamais des individus *pour cause de religion*. Si des infractions à la loi civile de l'État sont commises, elles

(1) Sur Potemkine : *Iz zapisok damy*, 1845 *god*, *Rousski Arkhiv*, 1882, I, 219 ; Féod. Iv. Iordan, *Zapiski*, *Roussk. Star.*, LXXI, 1891, 245. Sur Bouténev : *Biogr. Slovar*, III, 518, *s. v.* : *Rousski Arkhiv*, 1883, I, 63 ; 1894, II, 367 ; S. Goriaïnov, *Bosfor i Dardanelly*, 27, note 4 ; Lamartine, *Voyage en Orient*, éd. Hachette, 1881, II, 218-219. Sur Krivtsov : Gerschensohn, *Dekabrist Krivtsov...*, 286-288.

sont punies chez nous comme partout ailleurs. » Mais si les lois civiles, répliquait-on, défendent d'obéir à la voix de la conscience et imposent l'apostasie de l'Église catholique, n'est-il pas évident que punir les infractions à ces lois, c'est poursuivre la foi et persécuter pour cause de religion? L'inscription dans un code des peines infligées au fait de professer une religion suffit-elle pour leur enlever leur caractère de persécution religieuse? S'il en était ainsi, il ne restait plus qu'à réformer l'histoire de l'Église et à blanchir tous les persécuteurs, depuis Néron jusqu'à Julien l'Apostat. Vos plaintes, insistait-on, reposent uniquement sur des accusations vagues, des « doutes énoncés d'une manière générale ». Nous leur opposons encore une fois « les assurances officielles les plus explicites ». Contre des démentis aussi formels venus de si haut, citez donc des faits, des exemples, nous les discuterons. Rome reprenait que le Saint-Siège n'apportait pas des allégations vagues, des faits isolés, mais des textes, des oukases si authentiques que jamais on n'avait cherché à les nier ; des faits nombreux, notoires, publics, exposés dans tous leurs détails. Cet indestructible faisceau de preuves mettait en lumière le système appliqué par la Russie à la religion catholique, le système de la persécution légale.

Même chassé-croisé d'arguments irréfutables et de sophismes rebattus sur la libre communication des catholiques avec Rome, sur le retrait des lois contre la libre administration des sacrements, sur la spoliation des biens d'Église, sur l'admission d'un représentant du pape en Russie. Sur un seul point, on veut se donner les dehors d'une généreuse condescendance qui n'hésite pas à consentir des sacrifices au rétablissement de la paix et de la bonne harmonie. Il s'agit des sacrements. Les oukases concernant le baptême et les mariages mixtes sont proclamés intangibles. Mais on cède sur ceux qui entravent les confessions :

Après un nouvel examen de cette question et dans Sa sollicitude pour Ses sujets catholiques, Sa Majesté, déclare Nesselrode à Bouténev, a daigné prendre une résolution que je me félicite de

pouvoir annoncer à Votre Excellence. La disposition qui mettait certaines restrictions à l'administration du Sacrement de la Pénitence n'a été dès son origine que d'une nature *temporaire* et *transitoire*. Le but en est atteint, depuis que le calme est rentré dans les esprits et les consciences si longtemps agitées, par suite de l'insurrection de Pologne ; Sa Majesté vient donc d'ordonner la *révocation* de la dite disposition.

En réalité, on n'accordait rien du tout. La révocation qu'on venait de consentir, Fuhrmann assurait en 1840 au pape en personne qu'elle était déjà un fait accompli. Fuhrmann, rectifiait Bouténev, « avait été seulement dans le cas de déclarer alors que cette ordonnance ne serait qu'une mesure temporaire, nécessitée par les circonstances, et que le gouvernement se réservait de révoquer plus tard ». Fuhrmann n'était plus là pour rendre témoignage à la vérité ; mais son auguste interlocuteur, Grégoire XVI, s'en chargea, et Lambruschini transcrivit presque mot pour mot ses paroles ; « *E fatto*. C'est un fait que Fuhrmann ne s'est pas borné à déclarer *temporaire et à révoquer plus tard* l'ordonnance interdisant aux prêtres de confesser des inconnus, mais qu'il a déclaré expressément qu'elle était déjà en réalité révoquée. » Donc ou bien Fuhrmann avait menti, c'était, après tout, possible, ou bien la concession et le prétendu « témoignage de déférence et d'égards » que le tsar s'était plu à offrir au pape équivalaient à néant.

Dans sa première dépêche à Bouténev, Nesselrode ne ménageait pas les protestations de confiance et de bonne volonté. « Le Souverain Pontife, écrivait-il, ne saurait disconvenir, dans sa justice, que toutes nos communications n'ont cessé de respirer un profond esprit de conciliation et de calme, et que nous avons déclaré être toujours disposés à nous entendre avec le Saint-Siège sur les intérêts de l'Église catholique en Russie et en Pologne. » Oui, mais à quel prix mettait-on cet accord? à l'acceptation pure et simple des faits accomplis : « Il ne peut entrer dans les intentions de Sa Majesté de se livrer à une polémique sur le passé, et si le Souverain Pontife est animé d'un même désir de rapprochement, il adoptera égale-

ment ce point de vue pour faciliter une entente avec nous. » En même temps que les phrases onctueuses prônaient la franchise, elles sous-entendaient la menace :

Si le Pape agréait nos explications comme elles ont été offertes, c'est-à-dire avec une confiance et une franchise sincères, une entente satisfesante ne tarderait pas à s'établir réciproquement. Mais s'il en était autrement, si d'injustes préventions ne venaient pas céder à une appréciation plus exacte des vues et des intentions de l'Empereur, la Cour de Rome ne saurait se faire illusion sur l'altération progressive qui, à notre grand regret, en résulterait dans nos rapports avec elle.

L'expérience que Lambruschini avait des procédés de la Russie le mettait sur ses gardes avec les diplomates russes ; avec eux moins qu'avec tout autre, il était disposé à se payer de mots. Aussi quand Bouténev lui communiqua, le 16 avril 1844, les dépêches arrivées de Pétersbourg, il devina sans peine « la douloureuse vérité » qui se cachait « sous une très artificieuse enveloppe de paroles ambiguës et sous une très fine simulation de franchise ». Dans ces pièces revenaient souvent les mots « d'Église *latine* », de *Latins*, de « chef de l'Église *latine* ». N'y avait-il pas là une affectation blessante de restreindre l'Église catholique et la primauté du pape? Ne semblait-on pas ignorer qu'il y avait encore des Grecs-unis au moins en Pologne, et des Arméniens-unis en Russie? Jadis les grands princes moscovites déclaraient la guerre quand on s'avisait de « diminuer » leurs titres, et le gouvernement impérial, en fait d'étiquette, s'était toujours montré chatouilleux, jusqu'à réclamer, par exemple, pendant le Conclave qui suivit la mort de Léon XII, pour une modification insignifiante introduite par mégarde dans la suscription d'une lettre du Sacré Collège à l'empereur Nicolas. Grégoire XVI et Lambruschini se crurent obligés de relever l'intention offensante qu'ils voyaient poindre dans les expressions en apparence inoffensives. « Les lois qui ont aboli dans l'empire jusqu'au nom d'Église grecque-unie, fit observer Lambruschini, donnent trop justement raison de le craindre, ce n'est pas tout à fait le hasard

qui aura fait employer l'appellation de chef de l'Église latine pour désigner le Souverain Pontife. » Bouténev excusa son gouvernement et assura qu'il n'avait jamais pensé à « porter la moindre atteinte au respect dû à la dignité du Souverain Pontife, comme Chef Suprême de l'Église catholique ».

Le débat se poursuivait avec si peu de variété, que le nouveau ministre reproduisait, à peu près dans les mêmes termes, les considérations que Nesselrode, deux ans auparavant, développait à l'usage de Potemkine : Rome a ses nécessités, mais le gouvernement russe a les siennes ; il tient compte des premières, que Rome tienne compte aussi des secondes et ne juge point d'un point de vue exclusif. Quittons la région des principes abstraits, où nous nous heurterions sans profit, et cherchons les moyens de réaliser pratiquement l'entente et la bonne harmonie :

Il est certain, déclarait Bouténev, qu'une pure discussion sur les principes ne saurait faciliter ce but si désirable (détruire la défiance du Gouvernement Pontifical vis-à-vis des actes du Gouvernement Impérial), car à la manifestation des principes immuables de la religion Catholique, le Gouvernement Impérial ne pourrait qu'opposer les principes tout aussi exclusifs de la religion dominante de l'État ; — et il faudrait donc chercher à se rapprocher sur un autre terrain, c'est-à-dire en tâchant de trouver les moyens pratiques pour remédier aux difficultés de la position et pour concilier les intérêts les plus urgens, d'un côté et de l'autre. C'est en se plaçant sous ce point de vue publique, que le Cabinet Pontifical pourra s'expliquer les mesures que le Gouvernement Impérial a été obligé de prendre quelquefois. *Ces mesures ont pu blesser le Saint-Siège, nous en convenons*; mais le moyen de les éviter, lorsqu'elles sont imposées par la force des circonstances et par des motifs d'administration et de sécurité publiques? Nous sommes loin assurément de vouloir que le Saint-Siège abandonne pour nous ses principes, sachant parfaitement qu'il ne pourrait le faire sans enfreindre ses premières obligations ; mais à notre tour, nous ne voulons ni ne pouvons abandonner nos principes, et ce que nous désirons, c'est d'avoir les moyens pratiques d'être en rapports aussi satisfaisants que possible avec le Saint-Siège (1).

(1) 1° Nesselrode à Bouténev, 9 mars 1844 (communiquée à Lambruschini

Comme on le voit, Bouténev n'était pas prisonnier des instructions de Pétersbourg jusqu'à s'interdire, à l'occasion, un langage loyal et sincère. Il reconnaissait que les mesures du gouvernement impérial avaient pu blesser le Saint-Siège : c'était un aveu totalement inédit, un éclair de franchise qui n'avait jamais lui dans les communications des envoyés du tsar. Ni le général Thuyll, ni Italinski, ni les autres n'avaient jamais voulu même laisser soupçonner que le soleil eût des taches, et qu'un acte de la volonté suprême pût jamais être raisonnablement critiqué par qui que ce fût. Rome releva cet indice de bonne volonté. Dans un mémoire confidentiel auquel le pape lui-même prit la peine de donner sa forme presque définitive, on répondit de nouveau, longuement, le 2 juillet 1844, aux difficultés qu'on ne cessait d'opposer aux cinq demandes ramenées avec une insistance importune ; puis on marquait nettement le fossé qui séparait les deux adversaires. Le gouvernement de l'Église, disait-on, est essentiellement fondé sur une constitution intangible, immuable, qu'elle ne s'est pas donnée, mais qu'elle tient de son divin Fondateur. L'empereur peut bien changer ses lois, mais le pape ne peut ni abandonner, ni altérer les principes fondamentaux de la religion catholique ; il ne peut pas en modifier arbitrairement les lois, car elles reposent sur la parole de Dieu, sur l'autorité des conciles, sur l'enseignement des Pères de l'Église, tandis que les lois de l'empire reposent sur une volonté purement humaine. Que l'empereur accorde une protection particulière à l'Église dominante dans l'empire, soit ; mais qu'il respecte aussi ses promesses et laisse les catholiques jouir en paix de la liberté que des traités en règle leur ont accordée. « On le reconnaît, constatait le pape, les principes de la Religion catholique sont *immuables*, et si l'Église les abandonnait,

le 16 avril), *AE, Russia*, VI, 319-326 ; 2° *Communicazione* de Lambruschini (envoyée à Bouténev le 15 mai 1844), *ibid.*, 393-395 (cf. Lambruschini à Altieri, 16 mai, *ibid.*, 399-401) ; 3° Bouténev à Lambruschini, *Explications verbales et confidentielles sur l'objet de la notice confidentielle du* 15 *mai* (pas de date), *ibid.*, 402-413 ; 4° *Risposte* de Lambruschini (envoyées à Bouténev le 2 juillet), *ibid.*, 415-421 B.

elle trahirait ses *obligations essentielles*. On avoue aussi que les mesures prises par le gouvernement impérial ont pu *offenser* le Saint-Siège. Cette déclaration, à elle seule, suffirait à justifier les réclamations et les doléances de ce dernier. » En terminant, le pape recommandait d'ajouter des compliments et des choses aimables à l'adresse de Bouténev (1). Lambruschini n'y manqua point et sut se départir des banalités ordinaires en pareil cas, lorsqu'il se félicitait de trouver chez l'envoyé russe « ce caractère de loyauté et d'équité qui rendent utiles et agréables les conférences diplomatiques ». Le vieux cardinal, à la franchise un peu rude, était visiblement soulagé de n'avoir plus affaire à l'insignifiant Potemkine ou à un hypocrite comme Krivtsov. Si de part et d'autre on n'avait presque rien gagné, du moins la cordialité renaissait ; c'était beaucoup. Dans les cercles de Pétersbourg, on eut bientôt l'impression d'une détente. « ... Bouténev, disait-on, s'arrange, à ce qu'il paraît, avec Lambruschini (2). »

Cet arrangement existait seulement en espérance. Le gouvernement impérial crut habile de le proclamer réalisé. Il se déclara hautement enchanté des explications de Rome. Leur franchise faisait atteindre le but principal que l'on avait en vue en s'adressant à elle, et les positions se trouvaient de part et d'autre nettement marquées. Le pape assurait qu'il aurait toujours les égards voulus pour la position de l'empereur vis-à-vis de l'Église dominante comme vis-à-vis des cultes étrangers ; il se déclarait prêt à faire crédit, en toute confiance, à un prince assez équitable pour « faire la part des difficultés et des devoirs qu'impose à Sa Sainteté sa qualité de Chef suprême de l'Église ». Dès lors, qu'était-il besoin de rouvrir ou de poursuivre un débat sur les demandes qu'on avait discutées

(1) La réponse du 2 juillet 1844 (note 2, 4°) a une importance particulière. Il en existe quatre minutes. L'une d'elles est en entier de la main de Grégoire XVI (7 feuillets, *Russia*, VI, 422-427, 423 répété) et donne presque le texte définitif. Voir *ibid.*, 414, billet autographe de Grégoire XVI ; « 28 Giugno 1844. Rmo Sr Cardinale. Le ritorno gli annessi fogli pel Sr Boutteneff. Vanno benissimo e li si dia sollecito corso. Rmo Sr Card. Lambruschini. »

(2) *Iz zapisok damy*, 1845 *god*, *Roussk. Arkhiv*, 1882, I, 219

sans le moindre fruit? « En s'accordant à laisser de côté, disait Nesselrode dans sa lettre du 28 octobre-10 novembre 1844, les contestations qui toucheront aux dogmes ou aux principes immuables de l'une ou de l'autre des deux Églises, et en s'attachant, de concert, à éviter des controverses ardues sur des matières reconnues insolubles, on pourrait espérer que nos négociations avec le Cabinet pontifical se trouveront bientôt placées dans une voie pratique, offrant la possibilité d'un dénoûment satisfaisant. » Après avoir ainsi prestement expédié les gênantes réclamations de Rome, on abordait le problème qu'on avait hâte de voir résoudre dans un sens favorable, celui des nominations épiscopales.

II

Déjà le cas de Mgr Pawlowski, et plus tard ceux de Rawa et de Kotowski avaient montré combien les deux gouvernements, à ce sujet, étaient loin de s'entendre. Dans sa lettre confidentielle à Grégoire XVI, l'empereur s'était exprimé là-dessus avec véhémence. Nesselrode, dans une dépêche du 8 mars 1844, Bouténev plus tard, dans ses communications, avaient traité la même question. Le chancelier y revient, et paraît résolu à l'épuiser. « La question la plus importante que nous ayons à régler avec le Saint-Siège, écrit-il à Bouténev, est sans contredit celle du choix et de la confirmation des évêques. Cette question est vitale pour l'existence du clergé catholique en Russie et en Pologne. Il est par conséquent tout autant dans l'intérêt du Saint-Siège que dans celui du gouvernement impérial de la voir résolue d'une manière stable et permanente. » Mais alors que la Russie s'appliquait à rechercher cette solution équitable et témoignait sa bonne volonté en nommant des candidats aux évêchés vacants, le Saint-Siège marquait son intransigeance par des objections sans cesse renouvelées, par des refus obstinés d'accorder l'institution canonique. Attitude d'au-

tant plus étrange qu'elle était nouvelle. Avant l'allocution du 22 juillet 1842, la cour de Rome, affirmait Nesselrode, « n'avait jamais contesté la validité des nominations effectuées par les souverains de la Russie, et s'était toujours prêtée à accorder sans difficulté l'investiture canonique aux Évêques désignés par ces Monarques. » Ce qui était plus grave, on aboutissait de la sorte à une impasse. Tous les plaidoyers les plus pressants en faveur des candidats rejetés, toutes les instances les mieux motivées n'avaient trouvé à Rome aucun écho : Rome, constatait le chancelier, s'était bornée constamment à revendiquer « sa compétence exclusive de prononcer sur l'admission des Évêques, sans nous indiquer aucune facilité, aucune garantie de nature à nous permettre de compter, de la part du Saint-Siège, sur un accueil favorable pour le choix des candidats futurs, pour lesquels nous aurions à réclamer l'institution canonique. Or, il est évident... que l'Empereur ne saurait, sans compromettre sa dignité, s'exposer à de nouveaux refus ». Comment sortir de là? Comment ménager les susceptibilités impériales et satisfaire aux exigences pontificales, contenter à la fois le droit canonique et les attributions du pouvoir temporel? Toute solution indiquée par Pétersbourg pouvait paraître suspecte et éveillerait la méfiance : à Rome par conséquent de suggérer la sienne : « ...Ce serait au Cabinet pontifical qu'il appartiendrait de préférence de nous éclairer préalablement sur le genre de concours qu'il serait disposé à nous prêter, en prenant lui-même l'initiative des propositions qu'il jugerait pouvoir nous adresser dans la vue de travailler à mettre la question épiscopale à l'abri des vicissitudes de l'avenir (1). »

Rome saisit sans peine la manœuvre tentée pour esquiver ses réclamations : d'un mot, elle marqua qu'elle n'était point dupe. Lambruschini, le 18 janvier 1845, constata l'hommage rendu à la loyauté et à l'esprit pacifique du Souverain Pontife. Il releva qu'entre l'attitude

(1) Nesselrode à Bouténev, 28 octobre/10 novembre 1844 (lue à Lambruschini le 16 décembre et transmise en copie le 17), *AE, Russia,* VIII, 464-471.

déférente du pape vis-à-vis de l'empereur et son insistance à maintenir ses réclamations, on n'avait pu trouver aucune contradiction : on pouvait donc avoir le légitime espoir qu'on n'en trouverait pas davantage à maintenir intacts les droits de la couronne, tout en faisant droit aux demandes du Saint-Siège en faveur des catholiques. « Des réclamations adressées à la justice de l'Empereur, disait-il, ne sont pas confondues avec une inopportune discussion de principes. » L'avenir ainsi nettement réservé et non sacrifié, le cardinal suivit sans objection la discussion où on voulait la mettre.

Nulle part il n'aurait pu se mouvoir avec plus d'aisance. Y avait-il en effet pour lui une question plus rebattue que celle du choix et de la nomination des évêques? Là-dessus, le dogme, le droit, l'histoire avaient, semble-t-il, depuis des siècles, dit leur dernier mot. Des juristes et des diplomates comme Grégoire XVI et Lambruschini, formés pour ainsi dire à l'école de Consalvi, à l'époque qu'on a parfois nommée l'époque des Concordats, n'avaient plus rien à apprendre sur ce chapitre, et il leur fut aisé d'administrer aux diplomates de Pétersbourg, improvisés canonistes, une magistrale leçon. Pour la trouver toute rédigée, ils n'avaient du reste qu'à ouvrir comme au hasard les dossiers romains. Lors du Congrès de Vienne, Consalvi l'avait déjà servie au prince Adam Czartoryski. On sait la confiance qu'Alexandre gardait à son ancien ministre et l'influence de ce dernier sur l'empereur en tout ce qui concernait les affaires de Pologne. Le prince reçut mission de plaider auprès de Consalvi la cause de Mgr Malczewski, candidat au siège de Cujavie, que le Saint-Siège répugnait grandement à accepter. « Élever des difficultés sur les sujets nommés par les souverains, observa le prince, c'est une démarche risquée, car ceux-ci sont fort jaloux de leurs droits. » « Je ne manquai pas, rapporte Consalvi, de lui insinuer délicatement que les souverains non catholiques n'ont pas le droit de nomination (et les souverains catholiques eux-mêmes ne l'ont pas sans une concession expresse du Saint-Siège), mais ils se bornent à présenter ou à recommander : bien que le

pape, sauf un juste motif qui s'y opposerait, défère toujours pour l'ordinaire à leur recommandation. » A trente ans de distance, Lambruschini faisait à Bouténev une déclaration identique : le Saint-Siège « n'a jamais pu reconnaître à Sa Majesté un droit proprement dit de nomination, car l'Église ne l'a jamais accordé qu'aux princes catholiques ».

Pour les souverains à qui le Saint-Siège accorde le droit de nomination, continue Consalvi, le pape est toujours libre de ne pas approuver les sujets dépourvus des qualités canoniques. C'est ce que demande la nature même des choses : quand le Saint-Siège concède à un souverain le privilège de nommer les évêques, il y met toujours cette condition, que l'institution canonique sera donnée au candidat qui possédera les qualités requises par les saints canons. Le pape vient-il à constater dans le sujet nommé un empêchement substantiel? responsable comme il l'est devant Dieu et devant l'Église de ceux qu'il commet au gouvernement spirituel des fidèles, il lui est en conscience impossible de l'investir de cette mission. Écho fidèle du secrétaire d'État de Pie VII, le secrétaire d'État de Grégoire XVI dit avec plus de vigueur : « Confirmer sans examen n'importe quel candidat présenté par la puissance séculière serait beaucoup plus que concéder un vrai droit de nomination. C'est une concession que le Saint-Siège n'a jamais pu faire, pas même aux princes qui ont reçu de lui le droit de nomination. Car examiner et juger qui est digne de la mission apostolique est un devoir sacré ; et la responsabilité rigoureuse de l'accomplissement de ce devoir retombe tout entière sur le Chef suprême de l'Église. » Il aurait pu rappeler quels efforts persévérants la Russie avait faits à Vienne, de 1811 à 1814, d'abord auprès du nonce Sévéroli, puis auprès de Consalvi lui-même, afin d'arracher à Rome la nomination des évêques. L'empereur, demandait-elle, nommerait des candidats, l'archevêque de Mohilev instruirait le procès d'information et donnerait l'institution canonique : Rome serait informée du fait accompli. Prétention monstrueuse, qui, en plaçant l'Église latine en Russie dans la situation de

l'Église grecque-unie, l'aurait du même coup condamnée à la même ruine ! Et la réponse de Rome, c'était Mauro Cappellari lui-même qui l'avait dictée.

Qu'y avait-il donc de nouveau sur ce point entre le Saint-Siège et le gouvernement de Pétersbourg? Rien, ni les principes, ni les formules qui les exprimaient, ni les actes qu'ils inspiraient. Dès 1807, le pape Pie VII dénonçait en personne à l'empereur Alexandre les turpitudes d'un candidat indigne, le chanoine Labunski. Dès 1818, Mgr Bulhak, mis à la tête de l'Église grecque-unie, ne recevait qu'une délégation provisoire des pouvoirs de métropolite. Plus récemment, si Mgr Pawlowski, après des négociations extrêmement laborieuses, parvenait enfin à l'archevêché de Mohilev, le chanoine Gyntillo demeurait définitivement exclu de l'évêché de Samogitie. Tous ces précédents étaient antérieurs à l'allocution de 1842. Le tsar ne pouvait pas se plaindre que Rome lui réservât un traitement de défaveur : les souverains catholiques n'échappaient pas aux mêmes mécomptes. En Autriche, Pie VII avait exclu deux candidats nommés par l'empereur François ; en Toscane, Léon XII en avait refusé un au grand-duc ; en France, Grégoire XVI rejetait l'abbé Guillon, nommé par Louis-Philippe à l'évêché de Beauvais ; au Brésil, il en refusait un également ; en Portugal, trois. Le tsar orthodoxe n'avait donc aucune raison de se plaindre plus haut que leurs Majestés « Apostolique », « Très Chrétienne » et « Très Fidèle ».

Que faire dès lors pour s'entendre avec Rome? Imiter l'exemple des gouvernements catholiques, répliquait Lambruschini. Pour s'épargner l'ennui de voir rejeter leurs nominations, ceux-ci se gardent bien de livrer prématurément leurs intentions à la publicité ; ils négocient d'abord confidentiellement avec Rome et s'entendent avec elle sur les candidats à nommer, soit par l'entremise des nonces, soit autrement. Le gouvernement impérial ferait bien d'entrer dans cette voie, et de rechercher aussi d'où vient qu'il lui est si difficile de trouver chez lui des sujets dignes de l'épiscopat. Ne serait-ce pas surtout à cause des lois anciennes et récentes sur les consistoires diocésains,

sur les séminaires, sur les paroisses et autres affaires d'Église? A cause d'elles, les meilleurs parmi les membres du clergé fuient une charge dont l'exercice leur paraît trop difficile à concilier avec les strictes exigences de leur conscience.

Rome établissait de la sorte une fois de plus que pour elle les traditions et les principes n'étaient pas de vaines formules, mais lui traçaient des limites infranchissables. L'extrême attention de Grégoire XVI ne se relâchait pas, témoin ce billet du 16 janvier 1845 au secrétaire d'État : « Nous vous retournons ci-jointe la *Posizione* de Russie. La réponse va très bien ; Nous avons changé quelques mots, et Nous y avons ajouté aussi une note des nominations rejetées ; vous en ferez l'usage que vous croirez. » Lambruschini préféra, semble-t-il, ne pas communiquer cette liste : elle n'accompagne pas le mémoire qui, revisé et approuvé par le pape, fut transmis à Bouténev le 18 janvier (1).

C'était, paraît-il, trop demander à la Russie qu'elle suivît, pour s'entendre avec le Saint-Siège, la marche que les autres puissances avaient adoptée ; il lui fallait un traitement à part. Cette prétention exorbitante était sans doute difficile à soutenir, car on mit six mois à en chercher la formule. « Quelle... serait, demandait Nesselrode dans une dépêche du 5/17 juillet 1845, la pratique à observer pour le choix et la confirmation d'un nouvel évêque? » L'empereur commencerait par désigner le candidat qui lui paraîtrait le plus digne ; soit. Il garderait ce choix *in petto*, et ne le publierait pas avant que le pape ne l'eût agréé ; passe encore. La légation impériale ouvrirait, de son côté, à Rome, à ce sujet, une négociation confidentielle avec le Saint-Siège. Oui ; mais ici commencent les

(1) Consalvi à Pacca, n° 256, Vienne, 4 mars 1815, AV 248 : 1815. Lambruschini, *Osservazioni sul dispaccio del C. di Nesselrode del* 28 *ottobre*/10 *novembre* 1844 (envoyées à Bouténev le 18 janvier 1845), *AE*, *Russia*, VIII, 449-452. Grégoire XVI à Lambruschini, 16 janvier 1845, *ibid.*, 485. *Nota* (1°). *Dei Vescovi proposti dalla Corte di Russia e rigettati, ma poi in ultimo ammessi dalla S. Sede.* — (2°) *...delle nomine di altri Regni rifiutate dal S. Padre in questo secolo*, *ibid.*, 453-454. Du 2°, deux rédactions, toutes deux de la main de Grégoire XVI.

difficultés. Le ministère pontifical « ajouterait-il foi à l'exposé des motifs que nous aurions soin de lui faire parvenir pour justifier notre choix? S'en rapporterait-il aux renseignemens que nous placerions sous ses yeux, sur les antécédents politiques du candidat, ainsi que sur ses qualités morales comme bon Catholique? » On s'en doutait bien, il ne fallait guère y compter. Rome se réserverait jalousement de contrôler les panégyriques officiels qu'elle avait appris à suspecter, quitte à se montrer impitoyable pour les tares des émules d'un Gyntillo, d'un Kotowski, d'un Rawa. Mais comment exercerait-elle ce contrôle et mènerait-elle ses enquêtes en dehors de la seule voie officielle imposée avec tant de rigueur à toutes ses communications avec les catholiques de l'empire et du royaume? « L'expérience du passé, disait Nesselrode, ne doit-elle pas nous faire craindre que la Cour de Rome, au lieu d'avoir confiance en nous, continuera à suspecter nos intentions et s'adressera de nouveau à des sources latérales et clandestines pour contrôler les informations officielles fournies de bonne foi par le gouvernement? Et quelles peuvent être ces sources, qui, dans l'état actuel des choses, ne sauraient aboutir à aucune des sommités de la société catholique, sans enfreindre les obligations et les devoirs qui doivent être respectés des deux côtés? » Ce serait pis encore, si le Saint-Siège, impuissant à se renseigner en Russie, prêtait l'oreille à l'esprit de parti, aux ennemis de l'empereur, à l'émigration polonaise. Comment, dans ce cas, la cour pontificale pourrait-elle garder le secret que la chancellerie impériale n'hésitait pas à promettre et à garantir? Elle devrait forcément connaître les noms des candidats sur qui elle voudrait enquêter ; bon gré mal gré, ils seraient ébruités, et « l'émigration polonaise, jointe à d'autres mécontens, s'emparerait bientôt de ce fil, quoi qu'on fasse, pour ourdir là-dessus leurs machinations et créer des embarras ».

Par conséquent, concluait Nesselrode, l'empereur, avant de se décider, « désirerait... savoir quelles seraient les garanties que le Saint-Père... pourrait nous offrir, afin de nous — rassurer, qu'à l'avenir, les motifs que la Léga-

tion de Russie serait chargée de présenter pour justifier le choix de l'Empereur, seront examinés avec une juste confiance, dans la sagesse et la loyauté des intentions de Sa Majesté Impériale et ne rencontreront plus d'objections, après que les candidats désignés auront été dûment reconnus posséder les qualités requises pour être élevés à une si haute dignité ». En d'autres termes, on signifiait que tout accord serait impossible, si le Saint-Siège ne consentait pas à prendre pour seule base de ses jugements les jugements de l'empereur et de ses mandataires. Au fond de toutes ces circonlocutions, dont les mots répétés de « confiance » et de « franchise » ne faisaient que souligner l'hypocrisie, il n'y avait pas autre chose. Dans la pensée de Rome, pour faire un évêque, il fallait un acte bilatéral, dont la part essentielle, décisive, revenait au pape, éclairé par le jugement de sa conscience libre et indépendante. Dans la pensée de Pétersbourg, le pape agirait, mais uniquement selon les vues du tsar, non d'après ses propres lumières ; son geste se réglerait automatiquement sur le geste de l'autocrate, auquel il sacrifierait par le fait même une de ses prérogatives essentielles de Chef suprême de l'Église. Enveloppée de belles paroles, la prétention était insolente jusqu'à l'outrage, et bien digne d'une diplomatie à la fois si obséquieuse et si hautaine. Rome sentit l'affront ; elle constata une fois de plus l'intransigeance de son adversaire. Insister était humiliant, inutile, dangereux ; elle garda le silence. Quand Bouténev donna lecture de la dépêche de Nesselrode au secrétaire d'État, en août 1845, le cardinal Lambruschini se contenta de répondre que le Saint-Siège n'avait jamais puisé ses informations aux sources que supposait le cabinet impérial : « Quant aux principes, déclarait-il, on ne peut pas les changer ; c'est une affaire de conscience (1). »

Il était écrit que ce *non possumus* inébranlable sauve-

(1) Nesselrode à Bouténev, 5/17 juillet 1845 (communiqué à Lambruschini en septembre), *AE*, *Russia*, VIII, 474-479. Sur l'attitude du Saint-Siège, v. (*c. finem*) la relation suivante : *Cenno storico delle communicazioni avvenute fra la S. Sede e l'I. Corte di Russia fino al presente* (*Dicembre* 1845), minutée par Corboli, *AE*, *Russia*, VI, 435-448 (copie).

rait l'Église catholique en Russie et en Pologne. Pour se rendre maître des Latins, Nicolas voulait d'abord asservir l'épiscopat. Deux moyens, dans son idée, le conduiraient sûrement à ce but : d'abord soumettre l'épiscopat du royaume, tout comme celui de l'empire, au Collège ecclésiastique de Pétersbourg ; puis munir les évêchés, presque tous maintenus vacants à dessein, d'hommes sûrs, déjà compromis, prêts à jouer dans l'Église latine le rôle où Joseph Siémaszko et ses complices s'étaient si tristement illustrés dans l'Église unie. Comme celle-ci, l'Église latine devait périr par le bras et la main de ses propres pasteurs.

III

Depuis longtemps, Nicolas, nous le savons, voulait supprimer toute autonomie religieuse en Pologne. Il y voyait à regret l'Église centralisée autour de l'archevêque de Varsovie, qui rivalisait avec le métropole de Mohilev. Le Collège de Pétersbourg, espérait-il, domestiquerait les évêques du royaume, et ceux-ci à leur tour lui formeraient un clergé à leur image, souple, obéissant, servile, qui tournerait quelque jour le dos à Rome et avec tout son peuple se prosternerait vers Moscou. Cette séduisante perspective captivait l'empereur au point qu'il se réjouissait presque de l'esprit « de plus en plus révolutionnaire » du clergé catholique que lui dénonçaient les rapports de Paskiévitch. Leur fanatisme, écrivait-il au maréchal, « aveugle ces imbéciles au point de m'aider à leur mettre une muselière ; cette muselière, que je vais leur mettre *sans faute*, c'est la réunion de la direction ecclésiastique au collège d'ici. J'ai le pouvoir de le faire, et je me ferai obéir de force. Une autre fois je t'expliquerai cela en détail : pour le moment, *pas un mot de cela à qui que ce soit* » (1).

(1) V. *supra*, 297. Nicolas à Paskiévitch, 25 novembre/7 décembre 1844, *Roussk. Arkhiv*, 1910, I, 500 ; 30 janvier/12 février 1845, *ibid.*, 502 ; cf. Stcherbatov, *Paskévitsch*, V, 237-238. Esterhazy à Metternich, Pbg., 12 juillet 1845, *AE*, *Russia*, *Boîte* 148.

Quelles furent au juste ces explications? On ne sait. Le projet avait déjà médiocrement enthousiasmé Paskiévitch ; mais l'empereur essaya quand même de le réaliser. L'administrateur de Kielce, c'est-à-dire de la partie du diocèse de Cracovie située dans le royaume, Mgr Lentowski, agréé par Rome, fut sacré à Pétersbourg le 17/29 juin 1845. Ce fut une belle occasion d'inviter de nouveau, comme jadis sous le métropolitain Pawlowski, l'évêque de Kalisz, Tomaszewski, et celui de Sandomir, Goldmann. Le suffragant de Courlande, Dmochowski, président du Collège et administrateur de l'archidiocèse de Mohilev, fut le prélat consécrateur. A la date du 24 juin/6 juillet, le tsar mandait au lieutenant général de Pologne : « Je n'ai pas encore vu les évêques. Tomazewski a reçu l'ordre de siéger au Collège ; il l'a reçu avec soumission, mais il dit que le pape le destituera de son évêché ; nous verrons. » En théorie tout au moins, les craintes de l'évêque étaient fondées. La loi canonique en effet l'astreignait à résider dans son diocèse ; en dehors de deux ou trois mois de vacances annuelles, il lui fallait, pour s'absenter, une des causes graves spécifiées par le droit, et l'approbation du Saint-Siège ; sinon, entre autres peines, il ne pouvait percevoir les revenus de son Église, échus pendant son absence ; et si celle-ci durait plus d'un an malgré les injonctions de Rome, il encourait la privation de son évêché, à prononcer par le pape. « En attendant, poursuivait l'empereur, j'ai ordonné à Pérowski de te proposer de donner désormais à la Commission ecclésiastique de Varsovie la dénomination de second département du Collège ecclésiastique romano-catholique, et de nommer celui-ci premier département, sans d'ailleurs rien changer, ni d'un côté ni de l'autre, à l'ordre et à la subordination qui y sont en vigueur. Voilà, ce me semble, une bonne idée ; et elle écartera toute difficulté. »

Deux jours après, le 26 juin/8 juillet, le nouvel évêque et les deux prélats venus de Pologne furent présentés au tsar, à Péterhof. Ils durent d'abord subir les récriminations de l'autocrate contre la « mauvaise conduite du clergé catholique en général dans ses États ». Puis ils sollicitèrent

la permission de rentrer chez eux. L'empereur, affectant de s'adresser constamment à Tomaszewski, qu'on lui avait signalé comme plus facile à gagner, lui témoigna le désir de le voir rester à Pétersbourg pour y siéger au Collège. L'évêque observa, comme il l'avait fait au ministre Pérowski, qu'il ne pouvait quitter son diocèse sans une permission expresse du pape. « Je me charge de cela, dit l'Empereur. — Mais réplique l'évêque, il faut que j'en écrive moi-même au Saint-Père... — Eh bien ! soit, reprit Nicolas, pourvu que vous vous entendiez là-dessus avec mon ministre. Et combien de temps faut-il pour recevoir une réponse du pape? — Environ deux mois. — Eh bien, dans deux mois, j'espère vous voir ici, et j'espère que vous ferez cela pour moi. » Il fit encore entendre à l'évêque de Sandomir que lui aussi serait appelé à Pétersbourg, pour siéger à son tour au Collège. L'exemple ainsi donné, on sommerait les autres prélats de Pologne de le suivre en temps voulu, et la fusion des deux clergés du royaume et de l'empire serait un fait accompli. On ne poussa pas plus loin ces débuts d'exécution. L'idée de museler de cette façon le clergé polonais passa à l'arrière-plan dans les préoccupations du tsar. Sa visite à Rome, les réclamations formulées par le Souverain Pontife en personne, les discussions qu'elles amorcèrent, l'acte de 1847 qui les couronna, renvoyèrent à vingt ans plus tard la réforme projetée.

IV

La deuxième entreprise, celle de pervertir l'épiscopat latin, afin d'anéantir d'un coup l'Église latine, devait tourner beaucoup plus mal encore. Mais il faut le reconnaître, elle fut très habilement montée par un maître consommé, Skripitsyne, chef du bureau des affaires catholiques au ministère de l'Intérieur. Ce personnage intrigant, malfaisant, venimeux, représente bien le côté odieux de la bureaucratie moscovite. Nous l'avons signalé à l'œuvre dans la mise au tombeau de l'Église grecque-unie

en Russie-Blanche et en Lithuanie, aidant Siémaszko et ses complices. Aucune démarche tortueuse ne lui répugnait ; aucun scrupule ne l'arrêtait, ni le respect dû à une Église que les lois de l'État prétendaient tolérer et dont il ignorait les institutions, bien qu'il dût en diriger les affaires ; ni le respect dû à la simple dignité humaine, persuadé que tout s'achète avec des honneurs et de l'argent (1).

En 1843, il fut donc convenu qu'on enjoindrait à Bouténev d'user d'un langage modéré vis-à-vis du Saint-Siège ; de déclarer que l'empereur voulait mettre fin à toute discorde et pourvoir enfin dans ses États aux trop nombreuse vacances des sièges épiscopaux, tant diocésains que suffragants. En même temps, on tenait prête, dans les bureaux de Pétersbourg, une liste de sept à huit candidats, soigneusement triés, circonvenus, travaillés depuis longtemps et de toute façon. Deux d'entre eux, que Siémaszko jugeait bien disposés, furent recommandés par lui en 1845 au ministre Pérowski. Quelques années plus tôt, l'archevêque Joseph, encore prélat uniate, avant de faire sacrer ses complices, Luzynski, Zoubko, Zarski, avait garanti le gouvernement contre toute déception, en exigeant d'eux l'assurance en règle, écrite et signée, qu'ils passeraient à l'orthodoxie dès qu'on les y inviterait. La recette fut essayée pour les candidats latins.

On a obtenu d'eux, informait-on, la promesse par écrit de se soumettre en tout au gouvernement, et celle plus grave de consentir pour l'avenir, s'ils deviennent évêques, à consacrer ceux que le Gouvernement nommera aux sièges épiscopaux qui deviendront vacans, sans attendre la confirmation de ces choix par le Saint-Siège. Par cette *clause*, le Gouvernement compte avoir atteint son but, la séparation virtuelle de l'Église d'avec le Saint-Siège. Il regarde la présentation des candidats qu'il va faire à Rome comme la dernière, puisqu'il ne lui faudra que celle-là pour s'assurer la liberté de nommer des Évêques et de les faire consacrer d'après

(1) Sur ce qui suit : Note de Colloredo, Pbg., 9 janvier 1844, *AE*, *Russia*, IX, 75-76 (copie) ; note de Holowinski, *ibid.*, 77-79 (copie ; aucune indication) ; Viale-Prelà, nonce de Vienne, au card. Gizzi, 11 novembre 1846, (*c. finem*), *AE*, *Russia* XI, 212-217.

sa volonté. Le Gouvernement fera donc tout ce qu'il pourra, n'épargnera ni promesses ni argent pour obtenir la confirmation de ses candidats.

Suivait la liste de ces personnages, sur qui reposaient de si beaux espoirs. C'étaient : le prélat de Vilna Zylinski, le prélat de Mohilev Laski, les abbés mitrés Rupejko, de Samogitie, Dombrowski, d'Olyca, Ostapowicz, de Kaménets, et Rawa, de Minsk. « Il est possible, ajoutait-on, qu'il se trouve des changemens dans l'un ou l'autre de ces noms. Le chef de division au ministère Skripitzin a parcouru les provinces en allant faire un voyage à Berlin et a été chargé de s'assurer si ces individus demeurent toujours dans les mêmes dispositions, et d'en chercher d'autres dans le cas où il y en aurait qui eussent changé. En tout cas on ne portera à la candidature que des ecclésiastiques dont on se croira sûr. »

Ces graves nouvelles étaient rigoureusement authentiques. Elles provenaient de l'un des candidats, le seul qui n'eût rien promis ni signé, le chanoine Ignace Holowinski, recteur de l'Académie ecclésiastique de Pétersbourg. Il était né en Volhynie, d'une famille noble, mais peu fortunée. Écrivain, poète, orateur brillant, ses talents hors ligne acquirent vite au jeune chanoine de Jitomir une grande réputation. Presque exclusivement occupé d'études théologiques et littéraires, il était demeuré tout à fait étranger à la politique et n'avait jamais donné prétexte à aucune plainte. Le gouverneur général de Kiev, Bibikov, l'appréciait et le protégeait, et grâce à ce haut personnage on le nomma recteur de l'Académie ecclésiastique de Vilna en 1842, l'année même où l'empereur en décréta le transfert dans sa capitale. Nicolas tenait Holowinski en haute estime et faisait volontiers son éloge : « J'ai été avant-hier, écrivait-il à Paskiévitch, le 20 décembre 1844/1er janvier 1845, visiter l'Académie ecclésiastique Catholique-Romaine, admirablement organisée ; le recteur est excellent (1). » Très bien vu à la cour, possédant la confiance

(1) Nicolas à Paskiévitch, 20 décembre/1er janvier 1845, *Roussk. Arkhiv*, 1910, 1, 501 ; cf. Stcherbatov, *Paskévitsch*, V, 237.

du gouvernement, il était appelé au comité des affaires ecclésiastiques lorsqu'on avait besoin de renseignements sur des points de théologie et de droit catholique. On le consultait sur tout ce qui pouvait être fait, et sur les formes nécessaires. Espérait-on peut-être avoir trouvé en lui un collaborateur dans le genre de Siémaszko? On pouvait comparer les deux intelligences, mais non pas les deux caractères. Siémaszko employa sa longue vie à servir de vils projets qu'il avait inspirés ; Holowinski devait user prématurément la sienne à les déjouer.

La bureaucratie impériale n'eut point de secret pour le recteur de l'Académie ecclésiastique. Il apprit les plans du gouvernement, les importantes résolutions prises ; il eut sous les yeux les preuves écrites de la soumission complète des candidats qui seraient prochainement proposés. Il mesura l'étendue et la gravité du danger. Garder le silence, se tenir passif lui parut à bon droit une trahison, un silence parjure et comme la préface de l'apostasie. Il résolut d'avertir Rome de la noire trame qu'on ourdissait à Pétersbourg, tandis qu'on cherchait à l'endormir avec de belles paroles. Sous le sceau du plus grand secret, il la révéla au comte de Colloredo, ambassadeur d'Autriche, et lui demanda de faire parvenir ses confidences au Saint-Siège. Quels intermédiaires le diplomate employa-t-il? Nous l'ignorons. La nonciature de Vienne fut tenue en dehors, comme presque aussi sûrement les deux chancelleries, pontificale et autrichienne. Il semble que Colloredo se soit adressé directement au cardinal Lambruschini, et plus probablement au Souverain Pontife en personne. La Russie avait partout de si fins limiers !

Le grand danger qu'il y a pour l'abbé Ho [lo] winski dans les confidences qu'il vient de faire, disait l'ambassadeur, le 9 janvier 1844, garantit la pureté de ses intentions. Il ne court pas ces dangers seulement si son nom était connu, mais aussi si le moindre symptôme trahissait au Gouvernement Russe que ses projets sont divulgués. Il n'y a que lui de catholique, il en est convaincu, qui sache ce qu'on médite ; il n'y aurait donc pas un moment à hésiter sur celui qui en aurait donné connaissance. Non seulement sa punition serait instantanée, il ne doute pas qu'il serait envoyé

dans un couvent grec éloigné, dont il ne sortirait plus, mais la cause en souffrirait parce qu'on redoublerait de sévérité envers les prêtres catholiques et de vigilance pour couper toutes leurs communications avec le dehors... Il a mis la plus grande circonspection à se mettre en communication avec moi et m'a fait promettre solennellement que la plus grande réserve serait gardée dans l'usage qu'il pourrait y avoir à faire des renseignement fournis par lui.

Une note jointe à la lettre de Colloredo résumait les renseignements fournis par Holowinski : « Cette attaque, disait-on avec raison, est la plus dangereuse qu'ait encore eu à essuyer l'Église, et les moyens de la déjouer sont fort difficiles. » Si le Saint-Siège acceptait de confirmer les candidats du gouvernement, la catastrophe était inévitable. S'il refusait, des actes de violence étaient à prévoir. On ne ferait plus d'autre proposition. On dirait et on ferait dire que ce n'est pas l'empereur, mais Rome seule qui porte, par sa malveillance obstinée, la faute de l'état où tomberait l'Église. Déjà combien sa situation était lamentable ! Il n'y avait en 1844 dans l'empire que quatre évêques. L'unique évêque diocésain survivant était celui de Loutsk, Mgr Piwnicki, qui devait mourir dans quelques mois. Les trois autres, simples suffragants ou auxiliaires, n'avaient au fond aucun véritable pouvoir, car le gouvernement pouvait à son gré et sans bruit leur enlever l'administration du diocèse, qu'ils gouvernaient comme vicaires capitulaires. Ces prélats étaient faibles et âgés ; sans les supposer capables de consentir formellement à des demandes contraires à leur devoir, on les obséderait jusqu'à leur arracher des concessions incompatibles avec les intérêts vitaux de l'Église. Bientôt, vu leur grand âge, la mort mettrait un terme à leur résistance, et alors, pas d'autre alternative pour l'Église que celle-ci : ou périr par la trahison d'évêques indignes que Rome se verrait contrainte d'accepter ; ou périr d'inanition, faute d'évêques.

Pour éviter cette ruine, le parti le plus sage était d'abord de gagner du temps. Il fallait patienter et surtout ne rien brusquer par un refus péremptoire. Ce répit serait employé à découvrir parmi les candidats un ou deux prêtres

qui pourraient se ressaisir, qui se décideraient à accomplir exactement leur devoir et à résister à toute demande contraire aux lois de l'Église. Il y avait d'abord Holowinski lui-même. Pour le gouvernement, qui se croyait sûr de lui, c'était un candidat tout désigné. « Je ne suis pas éloigné de conclure de quelques mots prononcés par lui, observait Colloredo, que lui aussi a fait des promesses, a donné des garanties de soumission, qu'il a craint de s'être trop engagé, et que sa conscience l'oblige aux ouvertures qu'il vient de me faire dans l'espoir que le mal sera empêché. » Ce soupçon, que seul un scrupule d'impartialité fait un devoir de noter, était trop poussé au noir. Peut-être le jeune recteur s'était-il montré trop facile à entendre certaines propositions ; la perspective d'une brillante carrière pouvait l'avoir trop flatté. Mais comment croire, de sa part, à des engagements dont jamais personne, ni sa vie durant, ni plus tard, n'a jamais soufflé mot, alors que, devenu archevêque de Mohilev, il ne cessa pas un instant de donner l'exemple le plus rare d'un inlassable courage à défendre son troupeau et les lois de l'Église? S'il avait prévariqué pour devenir évêque, les Pérowski, les Skripitsyne ou leurs pareils le lui auraient jeté à la face pour le déshonorer, comme ils tentèrent de le faire plus tard, par une calomnie insigne, pour Mgr Borowski, devenu évêque de Loutsk-Jitomir. « Il déclare de la manière la plus solennelle, continuait Colloredo, que si le Saint-Siège l'accepte et confirme sa nomination, il saura faire son devoir d'évêque et résister fermement. Il croit que le prélat Zylinski peut être engagé, décidé à se conduire de même, mais non un second. Si donc lui et Zylinski étaient confirmés, il serait satisfait aux besoins les plus pressants du moment, et les autres confirmations pourraient être remises. »

Holowinski indiquait, en termes remarquables, l'heureux effet que les deux nouveaux évêques exerceraient, s'ils étaient courageux, sur les résolutions du pouvoir temporel. « Ce qui fait sa force, le confirme dans ses plans, est la facilité qu'il trouve à les exécuter, l'expérience qu'il a que tout finit par plier devant lui au moins dans les limites

de l'empire. Une résistance calme, ferme, qui ne s'étendrait qu'à ce qui touche le dogme et n'empêcherait pas sur tout autre point l'obéissance d'un sujet fidèle, d'un serviteur dévoué, arrêterait le gouvernement, éclairerait la conscience de l'Empereur. » Jusqu'alors en effet, afin d'obtenir son consentement à des mesures oppressives contre les catholiques, on les lui représentait comme indispensables pour mater l'opposition des fidèles et surtout du clergé, opposition qu'on accusait de viser avant tout des buts politiques. « Le gouvernement, ajoutait la note, continuera à marcher vers son but tant qu'il le pourra, pas à pas, sans bruit ni éclat. Une résistance inébranlable qu'il ne pourrait briser que par des mesures de violence éclatantes, et qui auraient grand retentissement au dehors, l'arrêtera, le fera hésiter. Le combat doit être livré ici ; il faut donc avant tout à l'Église des pasteurs disposés à l'engager, et ayant mission et autorité pour le livrer... » En quelques lignes, c'était tout un programme. Celui qui le traçait ne le perdit pas de vue, quand le jour vint où il lui fut donné de travailler à l'accomplir ; il s'y mit avec tant d'ardeur, qu'il mourut, trop tôt, hélas ! à la peine. Pour authentiquer encore davantage ce récit, disons que Mgr Holowinski, écrivant à Pie IX le 12/24 avril 1852, lui rappelait la démarche faite jadis par lui auprès de son prédécesseur ; il en précisait l'objet et nommait celui qui lui avait servi d'intermédiaire : « Autrefois, comme je l'ai indiqué dans ma lettre adressée, par l'entremise du Comte Colloredo, au Prédécesseur de Votre Sainteté, de pieuse mémoire... (1). »

Il est des dangers qu'il suffit de dénoncer pour les conjurer. Ce fut le cas pour celui-ci. Le Saint-Siège déjà ne se sentait pas en sécurité avec Pétersbourg. Les informations du chanoine Holowinski stimulèrent sa vigilance ; il n'en fut que plus résolu à tenir bon soit sur les principes, soit sur leurs applications. Ni Nesselrode, ni Bouténev, ni l'empereur lui-même, nous l'avons vu, ne purent rien gagner.

(1) Mgr Holowinski à Pie IX, 12/24 avril 1852 (*c. medium*). *AE*, *Russia*, XII, 254-264 (autogr.) : « Olim..., ut humillime in litteris meis ad p. m. Prædecessorem Sanctitatis Vestræ per Comitem Colloredo directis indicavi... »

Ils capitulèrent pour Kotowski, pour Gyntillo, pour Rawa. Ils couraient à une défaite pire encore pour la fournée d'indésirables que Pérowski et Skripitsyne voulaient introduire dans l'épiscopat. On gagna du temps et les intentions changèrent. La visite du tsar à Rome et les négociations qui s'ensuivirent portèrent quelques fruits. Mais on avait couru un grand risque. Il valait la peine de l'exposer et d'étaler cette contrepartie d'une diplomatie sans scrupules, qui, sans se lasser, prodiguait à Rome les paroles rassurantes et flatteuses de sincère et confiante amitié; qui protestait avec éclat devant la moindre précaution, le moindre geste de réserve, affectant d'y voir un procédé de défiance, injuste et blessant, mais qui, par contre, se préparait dans l'ombre à frapper l'Église d'un coup mortel. En 1871, Alexandre Popov, haut fonctionnaire et historien de mérite, a longuement traité des nominations épiscopales et des difficultés dont elles furent l'objet, depuis 1842 jusqu'à 1850 (1). Il l'a fait sans méthode, mais non sans passion. Il est incomplet et surabondant, il rapproche et sépare, en dépit des faits et des dates; il est partial, méchant même jusqu'à la niaiserie, tant il est hanté par le spectre d'une Rome perfide, orgueilleuse et dominatrice. Mais sur les faits que nous venons d'exposer, il garde le silence le plus profond et le plus prudent. Ces faits montrent assez de quel côté se trouvait la droiture, la loyauté et la bonne foi.

V

Dans les négociations que nous venons d'exposer, l'attitude du Saint-Siège apparaît pleine de dignité. Le pape ne s'y montre pas en suppliant, prosterné devant le chef d'une puissance colossale, désireux d'acheter à n'importe quel prix son amitié et ses bonnes grâces. Rien chez lui non plus qui sente la jactance ou le défi. Sa conduite et

(1) A. N. Popov, *Snochénia...*, § VIII, 216-275.

son langage sont nets comme l'idée du double devoir qui les dirige : celui de secourir, par tous les moyens possibles, l'Église de Russie et de Pologne ; celui de ne consentir aucun sacrifice qui serait incompatible avec les lois intangibles de l'Église dont il est le chef. Sans conteste, l'empereur, en face du pape, n'a pas le beau rôle. S'il parle, il est tour à tour caressant et obséquieux, ou cassant et hautain. S'il agit, c'est souvent sans droiture, à l'encontre de ses paroles. Il joue la comédie de la bienveillance et de l'amitié, comme celle de l'assurance et de la franchise. On sent chez lui du dépit, de l'inquiétude. Il rage contre ces Latins, ces Polonais, c'est tout un à ses yeux, dont il ne peut venir à bout, alors qu'il a si facilement écrasé l'Église uniate. Il s'irrite contre le pape, dont il n'ose pas et ne peut pas se passer, et dont il voudrait faire croire qu'il est l'ami. Il craint, bien qu'il affecte d'en faire fi, l'opinion européenne, devant laquelle il fait figure de persécuteur et de bourreau, en dépit de la tolérance consacrée par les traités et inscrite dans les lois de l'empire. Il voudrait montrer par l'exemple, que les principes dont il s'est constitué le champion, mieux que toutes les constitutions et toutes les chartes, font les peuples grands et heureux ; et la façade brillante de l'autocratie ne parvient pas à dissimuler la triste réalité, un peuple mal gouverné et mal administré, et qui a déjà trop de raisons de se plaindre, sans qu'on y joigne les tracasseries et les vexations religieuses. Le maître rend la vie dure à son entourage comme à ses sujets. De 1842 à 1845, sa mauvaise humeur est à son comble et déborde. « Il est parfois effrayant à regarder, tellement sa physiononie est dure. Il prend de brusques déterminations et agit avec une précipitation inconcevable... Une morne tristesse règne partout et tout le monde est dans l'attente de quelque chose et, sans prévoir ce qui le menace, s'en effraie par avance. » « L'empereur... commence à s'apercevoir que rien ne va, que tout cloche, et il s'irrite, au lieu de faire de bonnes réflexions et de s'amender. » « C'est avec un véritable effroi qu'on songe à l'avenir, quand on voit l'empereur devenir de jour en jour plus âpre et plus autoritaire. Il n'est plus pos-

sible à personne de le faire revenir sur ses idées (1). » En dépit de ses allures de croquemitaine, le tsar voudrait bien s'arranger avec le pape et l'amener à ses fins. Après l'allocution de 1842, c'est lui qui demande à causer, qui plus tard reprend la conversation après l'avoir laissé tomber durant plusieurs mois. Aux efforts des négociateurs attitrés, il joint les bons offices des négociateurs officieux. C'est ce qui explique la présence du baron allemand Auguste de Haxthausen à Vienne, en avril ou mai 1844 (2).

Ce gentilhomme westphalien, économiste et sociologue de valeur, avait été appelé en Russie par Nicolas pour y étudier la situation respective des propriétaires et des serfs. L'empereur voulait améliorer la condition des paysans ; d'importants projets de réforme étaient à l'étude ; sous Alexandre II ils devaient aboutir à l'abolition du servage. D'avril à octobre 1843, Haxthausen voyagea à travers tout l'empire, parcourut plus de 11 000 verstes et recueillit les riches matériaux d'un ouvrage important sur la vie du peuple et la question agraire en Russie. Il était catholique et plein de zèle pour la religion. Il eut l'occasion, à Pétersbourg, d'entretenir l'empereur et les personnages les plus influents de la cour. Dans ces conversations, il fut souvent question de l'Église catholique, de sa situation anormale dans l'empire et de l'état de froideur et de tension qui en résultait entre le Saint-Siège et le gouvernement impérial. Elles l'éclairèrent, du moins il le crut, sur les véritables dispositions du tsar vis-à-vis de l'Église catholique, et sur la manière de faire rendre raison aux justes plaintes du Souverain Pontife. Il ne voulut pas garder pour lui seul des lumières si importantes ; aussi, quand il retourna en Allemagne, il passa par Vienne, où le conseiller d'État Jarcke l'intro-

(1) Comtesse de Nesselrode à son fils Dmitri, Pbg., 16 décembre 1842, 10 avril 1843, 4 avril 1844 ; *Archives* Nesselrode, VIII, 189-190, 208, 244.

(2) Sur Auguste de Haxthausen : *Encyclopédie* Brockhaus-Éfron, XIV, 884-885 ; *Allgemeine Deutsche Biographie*, XI, 119-121 (Al. Reifferscheid). Les Nesselrode regrettaient qu'on lui eût confié une mission en Russie ; v. Nesselrode à Moyendorff, 4 avril 1843 ; la comtesse à son fils Dmitri, 7 février 1844, *Archives* Nesselrode, VIII, 206-207, 234-235.

duisit auprès du nonce. Mgr Altieri le laissa développer à loisir ses longues confidences : « Il a eu beau éviter, écrivait-il le 10 mai 1844 à Lambruschini, de se dire chargé de se mettre en rapports avec moi, il m'a cependant clairement donné à entendre que tout ce qu'il disait lui avait été suggéré à Pétersbourg, dans l'intention de faire croire à Rome, par mon entremise, que l'autocrate était bien disposé en faveur des catholiques, pourvu qu'on lui accordât ce qu'il demandait. »

Dans les conseils de l'empereur, racontait Haxthausen, il y avait deux partis. Le parti extrême soutenait qu'il fallait, par une assimilation totale, exterminer le nationalisme polonais dans les provinces que Catherine II avait incorporées à l'empire. A cette œuvre s'opposaient deux obstacles : la noblesse et le catholicisme. Tant qu'on laisserait debout ce double soutien, politique et religieux, on n'en aurait jamais fini avec le polonisme. L'autre parti, plus modéré, hésitait devant cette immense entreprise de démolition, qui lui semblait au fond chimérique, surtout en ce qui concernait la religion : « Quand même, disaient-ils, nous réussirions à affaiblir le Clergé, à en réduire le nombre et la puissance, le Catholicisme n'en restera pas moins profondément enraciné dans le peuple, et nous nous ferons une Irlande de la Pologne. Mieux vaut par conséquent suivre la voie de la clémence, renoncer pour l'avenir à toute persécution contre la noblesse, traiter avec égards, relever et restaurer dans la mesure du possible la religion catholique, qui partout en Europe sert de rempart contre la Révolution. » Ces vues moins radicales tendaient pour le moment à prévaloir ; à Pétersbourg, le Conseil des ministres, du moins en majorité ; en Pologne, le lieutenant-général étaient tout à fait partisans de mesures plus modérées, et même d'un règlement pacifique des affaires ecclésiastiques. L'empereur avait suivi jusqu'alors les inspirations du parti de la lutte à outrance ; mais depuis quelque temps, surtout depuis que le ministre Ouvarov était revenu d'un voyage à Rome, il semblait s'ouvrir aux idées de paix et de conciliation. Il voulait arranger les affaires de l'Église catholique selon les exigences du droit

canonique, et par conséquent conclure un accord avec le Souverain Pontife. Le pape donnerait toutes les garanties possibles qu'à l'avenir le clergé de Pologne serait loyalement rallié à la dynastie des Romanov ; l'empereur de son côté protégerait l'Église ; il la doterait à nouveau selon ses besoins ; il respecterait les liens qui l'unissent au Saint-Siège et travaillerait même à les resserrer et à les consolider : tel était le principe fondamental de l'arrangement souhaité.

Mais il y avait aussi une condition *sine qua non*, faute de laquelle il n'y aurait rien à attendre. Il fallait que Rome renonçât à exiger, au préalable, le retour au catholicisme des Grecs-unis passés à l'orthodoxie. « Là-dessus, affirmait Haxthausen, l'empereur est tout à fait de bonne foi. Des faits historiques travestis, des déductions erronées l'ont persuadé qu'il a en cette affaire obéi aux lois de la conscience et de la justice. » Revenir sur le passé, il ne le veut pas et il ne le peut pas : « Je le répète, jamais l'empereur ne se résoudra à faire un pas en arrière, ni à passer une convention raisonnable avec le Saint-Siège au sujet de l'Église unie. Il n'en a même pas le pouvoir. C'est pour les Russes une affaire d'un intérêt national, et pour la majorité des Ruthènes eux-mêmes, c'est aussi par malheur une question irrévocablement tranchée. Ce n'est qu'avec l'Église russe tout entière qu'il se soumettrait un jour de nouveau au Saint-Siège. Si donc le Saint-Père veut déclarer que l'affaire latine de Pologne et celle de l'Église unie de Ruthénie sont identiques et inséparables, je tiens pour impossible tout accord avec la Russie. » Au lieu d'en sauver une, on les perdra toutes les deux.

Haxthausen pouvait être dupe, mais il était sincère et son interlocuteur ne paraît pas en avoir douté. Mais son langage sonnait mal aux oreilles du nonce ; aussi fut-il déclaré dans l'ensemble « digne de mépris ». Peu de prélats étaient aussi mal disposés que Mgr Altieri envers le gouvernement du tsar, dont il connaissait les menées à fond et depuis longtemps. Aux premiers mots, sa défiance fut en éveil. Il accueillit froidement les communications du

baron allemand. Quelles étaient les intentions du Saint-Siège? demandait ce dernier ; quel espoir y avait-il de voir Rome se prêter à négocier sur les bases qu'il indiquait? Le nonce consentirait-il à les faire valoir? Altieri se contenta de lui répliquer que les intentions de Rome étaient déjà parfaitement connues de l'empereur ; on les lui avait notifiées dans les termes les plus clairs et les plus explicites. « Je lui fermai la bouche, dit-il, en lui démontrant la contradiction évidente qu'il y avait entre ce prétendu désir de l'empereur de satisfaire aux vœux et aux réclamations du Saint-Père et les coups meurtriers dont on ne cesse d'accabler l'Église en son nom. » Entre beaucoup d'autres mesures, le nonce rappela les oukases qui venaient de frapper les paroisses et les séminaires : avec de tels procédés, que parlait-on de paix et de réconciliation?

Mais ce qui révolta surtout le nonce, ce fut la prétention d'imposer à Rome, comme un fait accompli, l'apostasie consommée en 1839. En écoutant Haxthausen, il se persuada que, loin d'être pour Nicolas une question résolue dont il ne fallait plus parler, c'était une cause d'inquiétude extrême, dont il brûlait de se débarrasser grâce à un accord avec Rome. Mgr Altieri se faisait complètement illusion. Aux yeux de l'empereur, c'en était bien fini de l'Église unie dans l'empire ; il ne s'inquiétait plus que du débris qui en restait dans le royaume, de l'évêché de Chelm ; c'est de ce côté que l'œuvre de destruction recevrait un jour, peut-être de sa main, son couronnement. Mais cette appréciation inexacte n'empêcha pas le nonce de trouver la réplique juste. Vouloir obliger en quelque façon le pape à sacrifier définitivement la cause des Grecs-unis, que la violence et la fraude avaient arrachés à l'unité catholique, c'était l'outrager, le croire capable de faire bon marché de leur salut éternel et de passer condamnation sur tant de moyens injustes mis en œuvre pour les pervertir. Il insista là-dessus avec énergie, et ajouta : « Si vraiment on veut démontrer que les malheureux qu'on a entraînés au schisme y ont passé librement, qu'on rappelle de l'exil et qu'on tire des prisons tant d'infortunés qui n'ont pas

voulu signer l'acte de prétendue réunion ; qu'on rouvre les églises supprimées et qu'on les rende à leurs pasteurs légitimes ; qu'on révoque ou tout au moins qu'on suspende tant de décrets portés pour la destruction du rite grec-uni ; et alors on verra à quoi se réduit la spontanéité de ces égarés. » De son côté, Haxthausen développa ses arguments et ne négligea rien pour les faire valoir. De guerre lasse, il finit par redire : « Si l'on ne veut pas faire en quelque sorte abstraction des Grecs, il est inutile d'attendre que l'empereur condescende à améliorer le sort des Latins. » Ce fut le dernier mot de ce long entretien. Éconduit par le nonce, le baron fut plus heureux auprès de Metternich. Mgr Altieri comprit qu'il avait convaincu le chancelier que c'en était fait du retour des Grecs-unis, que l'empereur ne reviendrait jamais sur ses décisions à leur endroit, et que le pape devait se régler en conséquence pour ne pas rendre pire la funeste situation des Latins. Comme le nonce, Metternich vit sans peine qu'on avait fait la leçon à son visiteur. Il le mit à même de déclarer s'il avait de fait reçu mission de lui parler et de faire parvenir ses communications à Rome. Haxthausen esquiva cette mise en demeure, mais il fit clairement comprendre qu'il désirait voir devinée la raison cachée de sa venue à Vienne.

Pendant que le nonce faisait son rapport au secrétaire d'État, Haxthausen adressa au Saint-Siège, on ne sait par quelle voie, un mémoire « Sur la position de l'Église catholique dans l'ancienne Pologne ». Il y résumait fidèlement, la dépêche d'Altieri en témoigne, les conversations de Vienne (1). Quelques papiers de plus dans les cartons, tel fut, ce semble, l'unique résultat de cette tentative détournée. Lambruschini se confirma dans son pessimisme. Ni lui ni son maître ne se faisaient illusion sur le sort de

(1) Altieri à Lambruschini, 10 mai 1844, *AE, Russia*, VII, 315-323. « Sulla posizione della Chiesa Cattolica in Polonia. Traduzione dal Tedesco», » *ibid.*, VII, 307-314. Aucune indication. L'attribution à Haxthausen est certaine. Le baron avait récité son mémoire au nonce, qui en fait une très exacte analyse dans son rapport. Le texte allemand (sans indications) : « Ueber die Lage der Katholischen Kirche im ehemaligen Polen », dans les papiers du P. Jean Gagarine, ami de Haxthausen, *Bibliothèque Slave*, Bruxelles.

l'Église uniate en Russie, mais jamais ils n'acceptèrent de fermer les yeux devant l'iniquité consommée en 1839 La question demeura ouverte pour Grégoire XVI comme pour ses successeurs.

VI

Nous n'en avons pas encore fini avec les négociations clandestines. Un nouveau personnage apparaît en scène, un autre Allemand au service de la Russie, ami de Haxthausen, le conseiller d'État Struve, « référendaire pour les affaires ecclésiastiques à Pétersbourg ». Cette fois ce fut le nonce de Munich, Mgr Viale Prelà, qui intervint. Haxthausen lui fit dire que Struve lui était connu depuis longtemps. Saxon d'origine et protestant, il avait eu une grand'mère catholique, et il était bien disposé envers l'Église romaine, contre laquelle il n'avait pas de préjugés et dont il appréciait impartialement la situation vis-à-vis de l'Église orthodoxe et du gouvernement russe. Ce personnage se trouvait déjà à Rome ; il était allé, disait-on, retrouver sa famille pour la ramener en Russie. Mais il avait manifesté à son ami son dessein de profiter de son séjour à Rome pour se mettre bien au courant des affaires catholiques en se plaçant au point de vue du Saint-Siège, afin de s'en prévaloir à l'occasion. Il désirait donc qu'on voulût bien lui indiquer à Rome quelqu'un qui serait chargé par le secrétaire d'État de lui faire connaître les demandes définitives du Saint-Siège au sujet des affaires de l'Église en Pologne et en Russie. Revenu à Pétersbourg, il mettrait ces communications à profit. La présence de Bouténev à Rome rendait délicate la position de Struve ; de peur d'éveiller la jalousie du ministre, il n'osait tenter aucune démarche directe auprès du cardinal. Si celui-ci se rendait à son désir, le personnage chargé de lui parler n'aurait qu'à nommer Haxthausen ; Struve saurait alors qu'il pouvait s'ouvrir librement et en toute franchise. Mgr Viale Prelà avertissait Lambruschini que ce fonctionnaire était très puissant au ministère des Affaires étran-

gères ; c'était, disait-il, « le bras droit » de Nesselrode. Sur la foi de Haxthausen, il le croyait animé des meilleures intentions et ardemment désireux de voir son gouvernement se prêter à des conditions équitables en vue d'un accommodement avec le Saint-Siège (1).

Était-ce là tout ce qui devait l'occuper à Rome? Une autre affaire l'y amenait, dont ni Haxthausen, ni même le nonce ne savaient sans doute le premier mot. Il venait intéresser le pape au projet de mariage de la grande-duchesse Olga Nikolaievna, la seconde des trois filles de Nicolas (2). En bon père de famille, le redoutable autocrate se préoccupait vivement de leur établissement. L'alliance de l'aînée, Marie, avec le duc de Leuchtenberg, était peu reluisante. Pour la seconde, un Habsbourg semblait mieux assorti. En 1840 et 1841, l'archiduc Albert rechercha la main d'Olga. La maison d'Autriche ne paraissait pas vouloir mettre d'obstacle à ce projet ; ce furent les Romanov qui firent les difficiles. Par contre, en 1843 et 1844, la cour de Russie désira avec instance donner la grande-duchesse à l'archiduc Étienne, et cette fois les objections vinrent de Vienne ; on voulut du moins mettre des conditions à cette alliance. L'impératrice de Russie avait été la première et peut-être la seule cause du refus donné par sa fille à l'archiduc Albert. Par crainte d'avoir ainsi compromis son avenir, elle n'en mettait, dit-on, que plus d'ardeur à soutenir le projet de l'unique parti qui paraissait lui rester. « L'opinion publique en Russie, mécontente des deux mariages des Grandes-Duchesses Marie et Alexandra, forçait pour ainsi dire l'Empereur à chercher pour sa troisième fille un établissement qui serait trouvé plus digne de sa maison et de son empire. » Or, le nouveau projet autrichien menaçait de se rompre : grave sujet d'in-

(1) Viale Prelà à Lambruschini, Munich, 31 décembre 1844, *AE, Russia*, VII, 305-306.

(2) Sur le projet de mariage d'Olga avec Étienne : Metternich, *Mémoires*, VI, 85, 105, 107. La presse du temps s'en est occupée ; v. g. *Ami de la religion*, 15 novembre 1845 (nº 4142) ; 20 novembre (nº 4144), CXXVII, 389-390, 430.

quiétudes ! Des noces allaient se célébrer à la cour en janvier 1844 (1) :

On ne saurait, écrivait Nesselrode à ce propos, commencer l'année plus gaîment. Dieu veuille qu'elle finisse de même ! Ce serait le cas, si nous pouvions trouver un mari pour la divine grande-duchesse Olga, qui tous les jours devient plus belle, mais qui aussi dans peu d'années atteindra son apogée (elle avait 22 ans). Quand je me prends à songer, je deviens perplexe. Depuis que tout espoir d'avoir l'archiduc Étienne est perdu, nous ne savons, à la lettre, à quel saint nous vouer, car le prince royal de Wurtemberg est de huit mois plus jeune que la grande-duchesse Olga, et le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin est cousin germain. Pour le reste, l'almanach de Gotha ne fournit âme qui vive ; c'est triste.

On devait rejeter plus tard la responsabilité du refus sur le « fanatisme » des deux impératrices autrichiennes. En réalité, le « fanatisme » du tsar y fut pour davantage. « Autant que j'en sais, mandait Mme de Nesselrode à son fils, je crois qu'on a l'assentiment de la famille impériale, du Palatin, mais qu'on demande à l'Empereur des concessions en vue de satisfaire le Saint-Siège. J'ignore jusqu'à quel point on se montrera condescendant ; ce que je sais, c'est que l'Empereur a été furieux de ces conditions, que ton père est fâché au point de s'en plaindre et qu'un jour il est resté plus d'une heure et demie dans le Cabinet de l'Empereur à lui faire entendre raison ; je sais que quelques jours après, il paraissait avoir réussi, et qu'on a expédié à Vienne. » A vrai dire, la partie n'était pas encore désespérée. La jeune princesse, qu'on disait passablement capricieuse et romanesque, tenait beaucoup, ce semble, à ce projet de mariage autrichien. Le tsar aimait tendrement sa fille ; il savait son désir obstiné et ne voulut rien épargner pour la satisfaire. Voilà sans doute la raison de la curieuse démarche tentée auprès du Vatican.

La grande difficulté était la différence de religion, le

(1) Nesselrode à Meyendorff, 25 décembre 1843 ; comtesse de Nesselrode à Dmitri, 4 avril 1844, *Archives* NESSELRODE, VIII, 230, 244-245.

mariage mixte et les conditions qu'il impliquait. On voulut essayer de l'aplanir. Grâce aux bons offices de Bouténev, Struve fut reçu par Grégoire XVI en compagnie du ministre, le 1er février 1845. On conserve encore la relation de l'entretien, rédigée par le Pontife lui-même : aucun prélat ne l'assistait ; de plus le ton, le style, le vocabulaire et jusqu'à certains détails d'orthographe scrupuleusement reproduits dans la copie permettent d'attribuer avec certitude ce document à Grégoire XVI. Struve expliqua d'abord au Saint-Père la cause de son voyage en Italie : sa femme soignait sa santé à Bologne, et il était venu la rejoindre. C'est à cette occasion que Nesselrode, appuyé par les instances du comte Orlov, l'avait expressément chargé d'une mission. Il devait, pendant son séjour à Rome, obtenir du pape une audience « privée et particulière » ; il lui exposerait « en confidence, à Lui-même en personne », une affaire très délicate, qui tenait beaucoup au cœur de Sa Majesté Impériale ; affaire dont le succès aurait beaucoup d'effets sur les dispositions de l'empereur et pourrait profiter à la religion catholique dans ses États.

Grégoire XVI devina-t-il la nature de ce *delicatissimo affare* qu'on voulait lui soumettre? En tout cas, une entrée en matière aussi générale et enveloppée le trouva défiant. Il craignit de se laisser surprendre. Des paroles rapidement échangées, dans une conversation sans témoins, pourraient être exploitées. Aussi sa réplique fut-elle extrêmement réservée :

Le Saint-Siège ne fait jamais, en affaires de religion, de négociations secrètes et clandestines. Il y a un organe tout trouvé pour les communications entre le gouvernement impérial et le Saint Siège, c'est le ministre de Russie résidant à Rome. En affaires de religion, il n'y a pas lieu à des conventions secrètes ; tout doit se faire en toute loyauté, par les voies ordinaires, dans les formes régulières d'usage, et par écrit. Le Saint-Siège a toujours suivi cette méthode, afin de pouvoir, en toute occurrence, prouver avec pièces à l'appui au monde catholique qu'il ne s'est jamais écarté en rien, dans ses négociations, des principes catholiques et des devoirs du ministère apostolique ; c'est ce qu'il a dû faire dans les allocutions.

Il n'y avait rien à dire à cette franche déclaration. Struve fit observer que sa mission, toute privée, n'était pas de négocier des affaires de religion entre le Saint-Siège et son gouvernement. On l'avait seulement chargé de « présenter un office au Saint-Père en faveur du mariage de la princesse Olga avec Son Altesse Impériale l'archiduc Étienne. » Aussitôt le pape l'interrompit. Ce projet regardait directement les deux familles : c'était à elles exclusivement à le débattre. « Le Saint-Siège ne s'ingère pas dans leurs relations mutuelles temporelles et politiques. » La politique, répliqua Struve, exigerait cette alliance ; mais les deux impératrices d'Autriche (l'impératrice-mère, Caroline, et l'impératrice régnante, Anne) avaient de la peine à y consentir, « s'il n'y avait pas la *bénédiction du pape* ». Telle était la grâce que son maître désirait, et qu'il avait commission expresse de solliciter. Il était autorisé, ajoutait-il, même par l'empereur à en donner l'assurance au Saint-Siège, « on examinerait avec soin les conditions qu'on mettait d'ordinaire à ces dispenses : les enfants, filles et garçons, seraient élevés dans la religion catholique ; bien plus, la princesse assisterait elle-même aux cérémonies de l'Église catholique, et se contenterait pour son usage d'une chapelle grecque particulière ». Pour le mariage Leuchtenberg, on n'avait pas fait tant de façons, car le titre d'Altesse Impériale séduisait trop le fiancé, mais les Habsbourgs n'étaient pas disposés à faire aussi bon marché de l'Église ; c'est ce qui expliquait les avances faites par Struve au nom de Nicolas. Étaient-elles bien sincères, et l'empereur les eût-il avouées? Voulait-il en réalité permettre à sa fille ce qu'il avait défendu à tous ses sujets avec tant de rigueur? Grégoire XVI témoigna sa surprise qu'une personne convaincue de la vérité de sa religion s'obligeât de bonne foi à élever ses enfants dans une religion différente. Il développa les inconvénients des mariages mixtes en général, et la conversation s'engagea dans l'histoire et les principes juridiques de cette question, si ardemment débattue quelques années plus tôt. On revint sur les discussions soutenues à Rome contre le ministre de Prusse, le trop fameux Bun-

sen, que l'autorité du canoniste protestant Carpzov avait servi à confondre.

Cette digression terminée, le confident de Nesselrode rappela sa demande et pria de nouveau le pape de daigner accorder « spontanément » la dispense désirée. Il renouvela l'assurance qu'en ce qui regardait l'empereur tous les empêchements canoniques seraient levés, et que cette condescendance contribuerait beaucoup à le rendre bienveillant envers ses sujets catholiques. Grégoire XVI refusa, opposant les exigences du droit. Accueillir semblable demande venant de la partie non catholique, serait aller contre toutes les règles canoniques. Le Saint-Siège ne traitait de ces dispenses qu'avec la partie catholique ; dans chaque affaire de ce genre, il examinait et pesait mûrement les motifs, les circonstances et les conséquences, sans perdre de vue les principes catholiques, et il décidait selon la diversité des cas. Struve reprit qu'on suggérerait à la cour d'Autriche, il ne dit ni comment ni par quel moyen, de s'adresser elle-même directement au pape pour la dispense. « A cela il fut répliqué : Le Saint-Siège ne fait rien et ne dit rien qui puisse donner lieu de croire à cette Cour qu'il la pousse lui-même à demander pareille dispense. Le pape ne dit ni qu'elle recoure, ni qu'elle s'abstienne, ni qu'en cas de recours on lui accordera la dispense. Par conséquent il ne doit ni ne veut prendre en cette affaire l'initiative en aucune façon, et il se réserve seulement de l'examiner « religieusement » dans ses motifs, ses circonstances et ses conséquences, si cette Cour la lui soumettait de son propre mouvement. » Ce fut le mot de la fin. La mission secrète de Struve était terminée. Il se déclara touché de l'accueil gracieux du Saint-Père et dit qu'il en rendrait bon témoignage à Pétersbourg, ainsi que des égards que le pape continuait d'avoir pour l'empereur. Grégoire XVI fit bon visage à ces compliments ; il observa seulement que pour les égards qu'il avait toujours eus pour Sa Majesté, les nombreuses lettres pontificales adressées au tsar en contenaient la preuve authentique. Pendant ce long entretien, Bouténev demeura silencieux et passif ; il ne fut que témoin, et parfois interprète. Le

pape s'exprimait en italien ; quand Struve faisait mine de ne l'avoir pas bien compris, le ministre lui traduisait en français les réponses (1).

Cette étrange ambassade ne pouvait pas trouver le Saint-Siège au dépourvu. Depuis longtemps on parlait du projet de mariage d'Olga, et le nonce de Vienne avait dû renseigner en temps utile le secrétaire d'État. Rome, du moins, ne laissa pas ignorer à la cour d'Autriche la démarche que venait de faire l'empereur de Russie, et lui fit même parvenir, on a lieu de le croire, le récit de l'audience accordée à Struve. En retour, Vienne exposa son point de vue dans une de ces copieuses consultations diplomatiques où Metternich aimait à mettre en scène son talent et ses lumières. L'Autriche, c'était manifeste, aurait bien voulu voir réussir le projet. « Sous le point de vue strictement politique, disait le mémoire viennois, personne ne pourra contester les nombreux avantages qu'aurait une alliance entre les deux maisons impériales, et il faut que la question de politique religieuse soit devenue de bien haute gravité pour qu'il puisse devenir nécessaire de les lui sacrifier. » La question religieuse ! Telle était en effet la grosse difficulté : « Les canons de l'Église, observait Metternich, ne s'opposent pas à un mariage mixte, quand tous les enfants qui en proviennent sont élevés dans l'Église Catholique. Mais si la religion doit avoir de la vie, les canons de l'Église ne doivent pas seuls décider les questions religieuses, surtout quand il s'agit d'une maison placée, comme l'est la Maison d'Autriche, à la tête de la catholicité, et à laquelle cette place impose le devoir de la défense des intérêts catholiques. » Ces intérêts étaient en jeu dans le projet. Que pouvait y gagner l'Église catholique? Que pouvait-elle y perdre? Le gain serait de « faire prendre à l'Empereur de Russie une ligne de conduite plus favorable à l'Église » dans son empire ; il cesserait d'attenter à ses droits et à son indépendance. La perte serait de « voir la Maison d'Autriche conclure une

(1) « Udienza accordata all' istanza del Sig. Conte di Bouteneff e alla di lui presenza al Sig. Struve il di primo Febbrajo 1845 », *AE, Russia*, VIII, f[os] 13, 14 B, et trois autres non numérotés.

alliance avec une famille qui continuerait à être hostile à l'Église catholique, ce qui ne pourrait être interprété que comme indifférence religieuse, ou faiblesse politique ». Le mariage de l'archiduc Étienne avec Olga serait donc un événement heureux, si le tsar renonçait à sa politique d'oppression religieuse ; malheureux, s'il y persistait. Y avait-il espoir de voir se réaliser cette évolution? Essayant de pénétrer ce mystère, le chancelier se demandait si la guerre faite à l'Église était « l'œuvre personnelle de l'Empereur Nicolas », ou bien si elle était « le résultat naturel » de l'histoire et des traditions politiques de la Russie. « Dans le premier cas, répondait-il, la Maison d'Autriche pourrait espérer d'agir en faveur de l'Église Catholique par l'action sur le caractère de l'Empereur Nicolas. Dans le second cas, ce ne sont plus les deux familles Impériales qui doivent être mises en opposition dans cette question de mariage, mais la politique des deux Empires dont les deux Cabinets doivent être les interprètes. » En face de la Russie héritière des traditions de Byzance, ennemie héréditaire de la catholique Pologne et tant de fois oublieuse de ses promesses, Metternich ne perdit pas courage. Il se crut sans doute de force à la rendre bienveillante envers Rome, tolérante à l'égard des catholiques et désormais fidèle à la parole qu'elle donnerait de respecter leurs droits. C'est à ce prix que le Romanov aurait pour gendre un Habsbourg. Le plan était bien hasardeux. Il y avait peu de chance que l'empereur pensât à modifier sérieusement la lettre et l'esprit des lois russes, dans le seul but de donner un mari à sa fille (1).

Cette difficulté préoccupait Grégoire XVI plus encore que le chancelier. On en a la preuve dans les observations qu'il rédigea lui-même en réponse au mémoire du 15 mars, ou peut-être même à un autre, où Vienne aurait étudié plus en détail les conditions du mariage projeté. Le pape débute par un pompeux éloge de Metternich. Il loue ses principes « vraiment catholiques, sa franchise à les pro-

(1) « La Russie considérée sous le rapport religieux », Vienne, le 15 mars 1845, *AE. Russia, Boîte* 151.

fesser, sa fermeté et sa constance à les défendre devant les manœuvres et les efforts du plus puissant ennemi et persécuteur du catholicisme ». Cette attitude faisait « beaucoup d'honneur à la piété et à la religion du prince ». Dans les questions religieuses, il ne voulait pas « distinguer entre l'enfant de l'Église et l'homme d'État » : principe « fondamental et sacro-saint, observait le Saint-Père, non seulement incompris, mais foulé aux pieds et tourné en dérision, pour le malheur des peuples, par la plupart des ministères politiques de nos jours ». Ces louanges étaient sincères ; elles étaient aussi méritées. En Autriche, où le joséphisme régnait en maître, le chancelier traitait l'Église avec une large bienveillance ; il fit de son mieux pour l'émanciper, et ce ne fut pas de sa faute s'il n'y put réussir, et dans « l'affaire russe », il se montra pour le Saint-Siège un ami complaisant et dévoué. Le pape reconnaissait aussi la situation délicate de la famille impériale dans la question du mariage. Si l'autocrate, ajoutait-il, voulait à tout prix avoir un archiduc pour sa fille, il n'y épargnerait point les plus belles promesses, et il avait déjà déclaré que « ce mariage profiterait à la religion catholique ». « Si on en était sûr, ce serait un motif canonique pour y consentir. » Mais comment s'en assurer? Il faut « des faits positifs, et non pas des promesses vagues et indéterminées », que l'empereur, une fois le fait accompli, interpréterait et limiterait à son gré.

Que dire si le tsar déclarait trouver, au cas où l'empereur Ferdinand se rendrait à son désir, un motif de négocier avec Rome un concordat? La cour d'Autriche et le Saint-Siège, répondait Grégoire XVI, n'en seraient que plus embarrassés ; et il donnait trois raisons : d'abord l'acte lui-même : « L'empereur Nicolas s'est déjà tant de fois proclamé irréductible... dans sa prétention d'asservir l'Église Catholique dans ses États comme il a fait pour son Église nationale ; sur ces principes il ne veut absolument pas transiger. De son côté le Saint-Siège ne peut pas s'écarter des principes de la religion Catholique, ni transiger là-dessus. » Dans cette opposition, où y aurait-il place pour un concordat? Puis le bon renom du Saint-

Siège était en cause. La persécution russe et les réclamations qu'elle avait provoquées étaient notoires, tout l'univers les savait et attendait l'issue d'une lutte religieuse aussi éclatante. Dans les contrées les plus reculées, partout où s'étendait le pouvoir de la Russie, en Arménie, en Chaldée, en Asie Mineure, en Perse, les catholiques étaient poursuivis, les missionnaires chassés ou tolérés à grand'peine, à condition de ne plus dépendre du Saint-Siège et de ne plus communiquer avec lui. De ces lointains pays, leurs plaintes arrivaient jusqu'à Rome pour y implorer aide et protection. « Que penseraient ces victimes, et en général les catholiques du monde entier, à la nouvelle d'un concordat négocié en secret, où ils pourraient craindre de voir leur cause sacrifiée à des intérêts politiques? » Le pape rappelait à ce propos l'alarme des catholiques d'Angleterre et d'Irlande à la fausse nouvelle d'un condordat signé, ou sur le point de l'être, avec le cabinet britannique. Il y avait enfin la position extrêmement fausse où Vienne et Rome risquaient de se trouver acculées. Si le mariage une fois consenti ne devait se célébrer qu'après la signature d'un concordat, qu'arriverait-il si les négociations échouaient et que tout espoir de s'entendre disparût? La cour d'Autriche devrait révoquer son consentement, et le dépit de l'empereur retomberait sur le Vatican, qu'il ne manquerait pas de rendre responsable de sa déconvenue. « Et voilà le Saint-Siège engagé dans le conflit le plus douloureux et le plus angoissant, obligé de compromettre encore davantage l'Autriche et de se compromettre lui-même. » Il ne restait donc qu'un seul moyen : « Que l'Empereur Nicolas cesse d'abord en fait la persécution ; qu'il révoque les principaux de ses oukases qui accablent et détruisent la Religion Catholique ; qu'il soit fidèle aux traités solennels conclus jadis et à ses promesses répétées de la maintenir dans son intégrité. Alors on pourra dire ce mariage vraiment utile à la religion, si elle en retire ces avantages (1). »

(1) Minute sans aucune indication, en entier de la main de Grégoire XVI, *AE, Russia,* VIII, 36-39.

VII

Les réflexions que ce vénérable vieillard de quatre-vingt-un ans traçait d'un esprit si lucide montrent combien il était éloigné de croire, avant l'automne de 1845, à la possibilité d'un accord avec la Russie. Jadis, du temps de Pie VII et de Léon XII, il aurait été moins pessimiste ; mais les amertumes dont ce gouvernement l'avait abreuvé depuis 1831 et la mauvaise volonté où tous ses efforts s'étaient buttés, lui avaient ôté presque tout espoir : de ces gens-là, pensait-il, il n'y a rien à attendre. Pourtant, dans quelques mois on allait traiter ; encore deux ans, et on signerait un arrangement, un « Concordat », sans doute incomplet, mais avec la promesse de négocier encore pour en combler les lacunes. Grégoire XVI allait ouvrir la voie : et la tâche entreprise sous ses auspices en dépit de ses tristes pressentiments, il serait donné à son successeur de l'achever. Mais le projet de mariage autrichien ne devait y être pour rien.

Les dispositions du tsar, à la même époque, sont moins faciles à préciser. Sous l'impulsion de l'ober-procureur Protasov, du ministre Pérovski, du comte Golovine, gouverneur général des provinces de la Baltique, les populations protestantes de ces contrées goûtaient le régime imposé aux catholiques des provinces polonaises. Afin de « russifier » le pays, on y installait à grands frais et à grand fracas l'orthodoxie, avec les popes, les constructions d'églises, les fermetures des temples, les interdictions d'en bâtir de nouveaux, et surtout les « conversions » en masse. La comtesse de Nesselrode écrivait le 16 octobre 1845 à son mari : « Quant à moi qui ai traversé ces provinces, je ne saurais te dire combien j'ai souffert de voir la Livonie sens dessus dessous, et la Courlande terrifiée. On appelle convertis des malheureux qu'on a attirés, en profitant de la disette complète où ils se trouvent, et qu'on a égarés par des promesses irréalisables. » Quant au catholicisme,

l'empereur lui était toujours radicalement hostile, mais il masquait quelque peu son jeu : les oukases ne pleuvaient plus autant sur l'Église ; on travaillait surtout à appliquer, avec une certaine « économie », ceux qui existaient. On affichait des intentions bienveillantes et un vif désir de renouer de bons rapports avec le Saint-Siège, et on accusait toujours l'intransigeance romaine. Le 22 avril/4 mai, recevant le comte Colloredo en congé, Nicolas épancha devant lui ses doléances : « Et les idées ultramontaines qu'on écoute beaucoup chez vous? lui dit-il ; c'est du nouveau et je ne crois pas que cela convienne au pays. » Il parla de deux prêtres allemands, Ronge et Czerski, l'un Saxon, sans foi et excommunié, l'autre Posnanien, sans mœurs et concubinaire, tous deux fondateurs d'une Église « catholique allemande », digne réplique de l'Église « catholique-française » de Châtel. Ils prêchaient à grand scandale le *los von Rom*. Nicolas s'exprima avec force contre cette campagne : « Dites au Prince de Metternich mon opinion sur ce mouvement soi-disant néocatholique ; c'est du radicalisme, jamais je ne le souffrirai chez moi. Heureusement le Maréchal (Paskiévitch) écrit qu'il n'y a pas la moindre disposition en Pologne. Jamais je ne souffrirai que les catholiques se séparent du Pape. » Cette belle déclaration, à vrai dire, révolte par son hypocrisie. Ah ! si les catholiques Polonais avaient fait mine de tourner le dos à Rome, ne fût-ce que pour se constituer en Église catholique-polonaise indépendante, comme le tsar leur aurait ouvert les bras ! comme il les aurait applaudis et soutenus ! Quelque obscur personnage avait rêvé dans ce sens un vague projet ; plus tard on devait y penser plus sérieusement. Mais sous Nicolas Ier comme sous Alexandre II, la Pologne ne se trouva point mûre pour cette œuvre de trahison.

Le tsar continua sur ce thème qui lui était familier : « Des réformes dans l'Église Catholique seraient fort bien, dit-il, mais ceci n'est pas de la réforme, c'est attaquer le dogme, supprimer les sacrements. Les réformes devaient venir de la part des Évêques et du Pape. Si, par exemple, le Pape consentait à l'abolition du célibat des prêtres,

comme il le peut, ce serait à mon avis un grand avantage, le moyen le plus efficace de rétablir la discipline, de combattre, d'arrêter le relâchement des mœurs du clergé qui existe particulièrement en Pologne. » On dénigre volontiers ce qu'on ne comprend pas et ce qu'on déteste. L'empereur ne comprenait pas le célibat ecclésiastique. Le clergé catholique lui était doublement odieux, comme catholique et comme polonais. De là ces attaques, qu'il devait plus tard formuler lui-même à Rome. Pour remédier au relâchement, que ne choisissait-il de meilleurs évêques? Il prétendait qu'il n'en trouvait pas. « Feu Votre Empereur, ajoutait-il en s'adressant toujours au diplomate autrichien, m'a dit que jamais il n'avait pu élever des prêtres polonais aux sièges épiscopaux. Il choisissait les Évêques pour la Galicie en Bohême et en Moravie. Je n'ai pas cette ressource. Je cherche à agir sur l'éducation, sur l'instruction du jeune clergé. J'ai établi ici une Académie ecclésiastique. L'avez-vous vue? » Colloredo répondit que non. « Je vous engage à y aller, répliqua le tsar ; l'établissement est bien tenu, fort rigoureusement, comme un couvent ; on ne laisse pas aller les jeunes gens où cela leur plaît. Celui qui est à la tête est un homme de mérite. On a dit du mal de cette Académie au Pape ; on lui a fait accroire que je voulais faire des Grecs des élèves : rien n'est plus loin de ma pensée ; au contraire, je souhaitais l'intérêt, la bienveillance du Pape ; je lui ai demandé son portrait pour l'établissement comme un témoignage de bénédiction ; voilà deux ans que je n'ai pas de réponse. »

La conversation se porta ensuite sur la politique générale : la France en fit les principaux frais. Ce qui avait le plus frappé l'empereur en Angleterre, dans son voyage de juin 1844, c'était de voir « les hommes les plus influents » être dans la plus grande inquiétude de ce qui arriverait à la mort de Louis-Philippe : « Ils en sont préoccupés comme si un second Napoléon devait surgir. » Lui, avait cherché à les rassurer, comme il voulait à présent rassurer l'Autriche. Si toutes les inquiétudes, toutes les prévisions, toutes les mesures de sûreté se dirigent du côté de la France, on sera bien assez fort pour n'avoir rien à craindre

et tenter la lutte, et « cela, dit-il, vaudrait mieux que l'état actuel indéfini qui n'est pas la paix et nous tient exposés à ce travail incessant de démolition qui nous mine tous. » L'entretien finit sur une note triste : « Je vois tout en noir, conclut Nicolas ; il n'y a que Dieu qui soit assez grand pour écarter les dangers qui menacent l'avenir. Quand je me reporte en pensées aux tems de l'Empereur François, de feu le Roi de Prusse avec qui j'ai eu le bonheur de commencer mon règne, d'être uni pendant plusieurs années, je me trouve bien vieux, bien rococo (1). » En dépit de la ferme assurance que l'autocrate se plaisait à afficher, il voyait son empire menacé lui aussi par le travail révolutionnaire qui agitait les autres pays, et le sentiment de la fragilité de son œuvre le jetait dans la mélancolie. Sans doute était-il alors disposé à s'ouvrir à des réflexions comme celle-ci, échappée à la plume de la comtesse de Nesselrode : « C'est un grand malheur que de... traiter les hommes comme des pierres que l'on peut faire tourner et retourner sans leur faire le moindre mal. » L'idée de supprimer, entre tant d'autres, une cause de malaise et d'agitation, de se rendre les catholiques moins hostiles et Rome moins réservée et défiante, avait alors quelque chance d'être accueillie. A ce moment se présenta l'occasion qui devait mettre à l'épreuve ces pacifiques velléités.

(1) Comtesse de Nesselrode à son mari, Berlin, 16 octobre 1845, *Archives* NESSELRODE, VIII; 280-283 ; cf. 274-275, 294-295. « Estratto di un disp. del P^e^. di Colloredo in data S. Pbg, 13/11 mai 1845, nº 13 diretto al P^e^. di Metternich », *AE, Russia*, IX, 95-99.

CHAPITRE XI

L'ANNÉE 1845

I. Palerme. Les conseils de Nesselrode. — II. Vienne. La grande-duchesse Hélène. — III. Rome. 1° La visite de l'empereur. La « mère » Macrine. Récits fantaisistes. — IV. 2° La première audience de Grégoire XVI. — V. 3° La conversation avec le secrétaire d'État. — VI. 4° La conversation avec le cardinal Acton. — VII. 5° La deuxième audience du pape. — VIII. Vienne. Nicolas, Metternich et la princesse Mélanie. Un deuxième acte manqué.

I

L'impératrice Alexandra Féodorovna, dont la santé était compromise, dut, sur l'ordre des médecins, quitter la Russie et chercher à l'étranger un ciel plus clément. On se décida pour la Sicile. La tsarine partie de Russie le 17/29 août arriva le 14 octobre à Milan, avec sa fille, la grande-duchesse Olga ; l'empereur les y rejoignit. Tous les trois s'embarquèrent à Gênes, et le 23, ils étaient à Palerme. L'impératrice s'installa dans la campagne de la princesse Boutéra, au Borgo d'Olivuzza, tout embaumé par le parfum des orangers. A l'occasion de ce voyage forcé en Italie, la question d'une visite à Rome, d'une entrevue avec le pape, des bons rapports à rétablir avec lui se présenta, s'imposa même à l'esprit de Nicolas. Nesselrode l'accompagnait. Bouténev vint à Palerme saluer son maître. L'empereur les chargea d'étudier l'affaire ; ils n'eurent pas de peine à en saisir l'importance (1).

(1) *Almanach de Gotha*, 1847, chronique, 633, 636, 637 ; Nesselrode au comte M. S. Vorontsov, Pbg., 9/21 août 1845, *Arkhiv*. Vorontsov, XL, 308 ; A. Th. von Grimm, *Alexandra Feodorovna*, II, c. vi, 206-247, A. N. Popov, *Snochénia...*, 1.

Le 29 octobre/10 novembre, Nesselrode présenta au tsar un rapport où il lui exposait les difficultés de l'entreprise, et les moyens d'en venir à bout. L'obstacle, c'étaient les personnes, et plus encore la nature des questions à discuter. Il y avait Grégoire XVI ; il y avait aussi son secrétaire d'État, Lambruschini. Au premier, le chancelier rendait bonne justice : « Le pape, disait-il, est animé des sentiments les plus bienveillants, et personnellement il est bien disposé envers Votre Majesté ; mais c'est un vieillard candide, bien que non dépourvu de bon sens. » La bonhomie, les manières simples et cordiales du Saint-Père lui valaient la nuance de mépris qui marque une appréciation d'ailleurs favorable ; elle n'étonne pas de la part d'un homme trop habitué à traiter avec de pompeuses nullités, gens de cour ou diplomates de salon. Sur ce vénérable Pontife, les paroles de l'empereur, marquées au coin de la franchise, agiraient profondément ; elles ne manqueraient pas de le convaincre que le monarque orthodoxe, dans son intérêt pour l'Église catholique, en souhaitait la paix et la prospérité. Mais aux côtés du pape, il y avait Lambruschini : « C'est le chef du parti dominant dans le Sacré Collège, notait Nesselrode ; son zèle fanatique l'entraîne si loin et depuis si longtemps, qu'il n'y a pas à espérer de le gagner par de seules assurances, si précises qu'elles soient. » Lambruschini était plutôt défiant et pessimiste ; c'était son caractère et l'effet des leçons d'une longue expérience. Il se tenait en garde contre le gouvernement impérial ; comment s'en étonner? Il en avait éprouvé tant de mauvais procédés, et il avait tant de preuves de son action persécutrice ! Le chancelier russe lui faisait un grief de ces dispositions défavorables, sans se douter peut-être que le cardinal avait pour cela les meilleures raisons, et que sur certains points, il savait mieux que lui-même ce que les bureaux de Pétersbourg tramaient contre l'Église.

Pour dissiper ces accusations, imposer silence à la presse hostile et se concilier les bonnes grâces du pape, le ministre conseillait à son maître de donner à ce dernier les meilleures assurances, mais en termes généraux, sur

les intentions de son gouvernement. Loin de souhaiter la destruction de l'Église catholique et de vouloir contraindre des millions de sujets à changer leur foi, on ne voulait qu'améliorer leur sort, relever la dignité de son clergé, restaurer sa hiérarchie. Mais qu'on se gardât bien de rien préciser et de sortir des expressions générales ; sinon, on courait le risque de s'engager trop avant, et d'ailleurs le pape n'avait pas encore formulé ses plaintes. Prévoyant le cas où les deux ministres auraient à poursuivre la négociation, Nesselrode proposait de la limiter au programme suivant : 1° On passerait l'éponge sur toutes les contestations mutuelles qui avaient suivi l'insurrection polonaise de 1831 ; 2° On regarderait comme un fait accompli la réunion des uniates à l'Église orthodoxe et la confiscation des biens ecclésiastiques : là-dessus il n'y aurait plus à revenir ; 3° On admettrait que l'Église latine dans l'empire devait être gouvernée d'après ses règles et ses décrets canoniques. Le chancelier tenait beaucoup au dernier point, pour deux raisons : il pensait éluder ainsi la question de la libre communication du clergé latin avec le Saint-Siège, si souvent réclamée par Rome, et régler à l'amiable le mode de nomination des évêques (1).

Nesselrode attachait à cette question une importance souveraine, en raison de sa nature même, et aussi à cause des difficultés inextricables où elle l'embarrassait depuis longtemps. Les décisions du lieutenant-général Paskiévitch dans le royaume, du ministre de l'Intérieur Pérovski dans l'empire, c'était le ministère des Affaires étrangères qui devait les porter à Rome et y batailler pour les faire aboutir, et qui souffrait le plus des conflits redoutables et continuels dont elles étaient la source. Aussi le chancelier consigna-t-il ses réflexions dans un mémoire à part. Il y adresse à son maître une leçon de théologie qui, pour venir d'un profane, ne manque pas de justesse. « L'épiscopat, disait-il, est l'effet d'une émanation directe du Christ, transmise sans interruption par les Apôtres et

(1) Nesselrode à Nicolas, 29 octobre/11 novembre 1845, Popov, *Snochénia...*, 1-4.

leurs successeurs légitimes. On ne peut y parvenir que par l'autorité suprême de l'Église. » De ce principe, il concluait très correctement que « par la nature même des choses, l'intervention du pouvoir civil devait se borner à la *proposition* des candidats ; le chef de l'Église avait seul le droit de leur donner *l'institution canonique*, c'est-à-dire de leur conférer les pouvoirs attachés par Jésus-Christ à la dignité épiscopale.

Il faut que le pouvoir civil, affirmait-il, confesse son impuissance en pareil cas, et reconnaisse franchement ce principe, hors lequel il ne peut y avoir que du trouble dans les consciences et des schismes dans l'Église... Le principe se conserve immuable dans toutes les Églises primitives, et si nous voulons agir loyalement et d'accord avec nos propres conceptions, il nous faut admettre aussi ce principe dans nos rapports avec l'Église latine. Par conséquent, pour faire un évêque, il ne suffit pas que le pouvoir civil le désigne, il y faut de toute nécessité la confirmation du pape, l'institution canonique. Il entre dans les vues de Sa Majesté l'empereur de soutenir dans son empire l'Église latine et même de la rehausser. Ce but peut-il être atteint, si cette Église demeure sans évêques, alors que seuls les évêques ont le droit de remplir les obligations... sans lesquelles aucune Église ne saurait subsister?

Si Nesselrode insistait avec tant de force, c'est qu'il voulait rompre avec une tradition déjà vieille à la cour de Russie, et inaugurée jadis par Catherine II. En fait de nominations épiscopales, l'arbitraire y était servi tour à tour par la violence et la ruse. Un système aussi fâcheux était cher aux bureaucrates membres du département des confessions étrangères, et surtout à leur chef, le ministre de l'Intérieur, Pérovski. On était là en complet désaccord avec le chancelier, et celui-ci n'en fait pas mystère. « Ce département est convaincu, déclare-t-il à Nicolas, qu'il est tout à fait indifférent à notre gouvernement de voir l'Église catholique gouvernée par des évêques, ou de laisser les évêchés vacants ; convaincu aussi que nous pouvons nous passer de l'approbation du pape et arranger comme bon nous semble les affaires de l'Église catholique dans l'Empire. » Nesselrode condamne avec énergie une con-

ception aussi fausse : « Soutenir des principes pareils, déclare-t-il, et en même temps essayer de s'entendre avec le Saint-Siège, c'est vouloir deux choses incompatibles, poursuivre deux buts contradictoires. Néanmoins je considère comme un devoir de conscience de représenter à Votre Majesté qu'il est indispensable de sortir de la position fausse où nous mettent, vis-à-vis de l'Europe catholique, nos rapports équivoques avec Rome. » Ce dernier trait portait juste. Jusqu'alors on avait prodigué sur le papier les affirmations de sincérité, de franchise, de loyauté envers l'Église catholique et son chef ; mais à ces mots ne correspondait presque aucune réalité. Aucun expédient n'avait pu suppléer à cette indigence et remédier à la situation. L'heure semblait venue d'en finir avec une politique de dissimulation et de double jeu (1).

II

Tandis que le tsar et son chancelier préparaient à Palerme le voyage de Rome, une princesse de la famille impériale s'employait à Vienne pour en assurer le succès. La grande-duchesse Hélène Pavlovna, femme du grand-duc Michel, le frère de Nicolas, était Allemande et nièce du roi de Wurtemberg. Sa grâce extraordinaire, et plus encore sa vive intelligence, son esprit large et indépendant, son caractère ferme et noble en faisaient « une femme distinguée à tous les égards », et « toute ardeur pour le bien ». L'empereur l'estimait et l'aimait beaucoup ; il appréciait l'étendue de ses connaissances : « C'est, disait-il, *le savant* de notre famille. » Il lui adressait volontiers les visiteurs de marque venus de l'étranger et admis à paraître à la cour. Vers la fin du mois d'octobre 1845, elle se trouva de passage à Vienne, et le langage qu'elle y tint donna tout lieu de croire au nonce qu'elle avait des instructions. Mgr Altieri ne s'y trouvait plus ; naguère élevé au cardi-

(1) Popov, *Snochénia...*, 4-7.

nalat, il venait d'être remplacé par le nonce de Munich, le Corse Viale Prelà, un des agents les plus éminents de la politique romaine au dix-neuvième siècle. Metternich disait de lui qu'il voudrait avoir à son service un diplomate de pareil talent. Tel est l'observateur perspicace qui renseigna Rome sur la mission de la grande-duchesse à la cour de Vienne (1).

On était persuadé là-bas que c'était le projet de mariage de la princesse Olga avec l'archiduc Étienne qui l'avait amenée. Là-dessus les commérages allaient leur train. En réalité, ce n'était à ses yeux qu'une chose sans importance, un épisode de roman. La grande affaire, pour elle, était la politique religieuse de l'empereur, qu'il s'agissait de changer. En s'obstinant dans la voie où il marchait, l'autocrate compromettait ses intérêts et ceux de son empire. Il lui fallait s'arrêter sur cette pente fatale et arriver à s'entendre avec le Saint-Siège. Dans ce but, la Russie désirait la médiation de l'Autriche, et la grande-duchesse le donna clairement à entendre à Metternich. Le chancelier déclina l'offre ; elle le flattait sans doute, mais il en saisit sans peine les difficultés. « C'eût été, disait-il, mettre le doigt entre deux roues serrées l'une contre l'autre et tournant en sens inverse : le doigt n'arrêterait rien et serait même emporté (2). »

La grande-duchesse vit aussi le nonce. Dans une audience qu'elle lui accorda, le 31 octobre, elle lui parla avec grande franchise. L'empereur irait à Rome, et elle espérait beaucoup de ce voyage pour un rapprochement entre le Saint-Père et lui. « C'est là, disait-elle, une affaire de la plus haute importance, mais il faut avant tout bien faire connaître à l'empereur en quoi consiste l'autorité ecclésiastique dans l'Église catholique, et puis faciliter l'arrangement dans la mesure du possible. » A l'entendre,

(1) Sur la grande-duchesse Hélène, v. entre autres : *Aus der Peterburger Gesellschaft*, § II, 31-50 ; A. Th. Koni, *Otcherki...*, 447-494. Sur Mgr Viale Prelà, Metternich, *Mémoires*, VII, 161 ; G. Goyau, *l'Allemagne religieuse : le Catholicisme*, III, 235, n. 1.

(2) Viale Prelà à Lambruschini, 31 octobre 1845 (n° 91), *AE*, *Russia*, VIII, 22-23 et lettre autographe n° 102, 9 novembre, commentant le n° 91, *ibid.*, 24-25.

le tsar n'avait péché que par ignorance ; mais cette ignorance était de la pire espèce, remarquait justement Metternich, car elle reposait sur un système d'erreur, qui avait rendu jusqu'alors le souverain inaccessible à la vérité. « Le Saint-Siège, répondit le nonce, est pour ainsi dire assis sur le principe catholique ; il est toujours disposé à donner la main à qui veut véritablement vivre avec lui en bonne harmonie ; mais naturellement sur les principes, il ne peut pas céder, car ils ne lui appartiennent pas comme un bien dont il puisse disposer. » « L'empereur, dit alors la princesse, est le chef de sa religion ; il lui faut donc des garanties que l'Église dominante n'aura pas à souffrir du voisinage de l'Église catholique. » La réplique du nonce fut que l'Église se bornait à demander d'exister selon sa nature et les conditions de son existence : « La Russie, observa-t-il fort justement, n'est pas le seul pays où des populations catholiques obéissent à des souverains d'une autre religion. Ces souverains n'attaquent point l'existence de l'Église catholique ; pourquoi n'en serait-il pas de même pour les catholiques sous la domination russe? Le Saint-Siège vit en bonne harmonie avec tous les souverains de l'Europe, avec ceux qui ne sont pas catholiques, comme avec ceux qui le sont. Qu'on demande à l'Angleterre, à la Hollande, à la Prusse et aux autres gouvernements d'Allemagne s'ils ne sont pas satisfaits des relations qu'ils entretiennent avec le Saint-Siège ; tous répondront que si. Par conséquent, s'il n'en est pas de même avec la Russie, tout le monde verra que ce n'est pas sur le Saint-Siège, mais sur d'autres, qu'il faut en rejeter la faute. » La grande-duchesse reconnut que c'était vrai ; mais elle se mit à parler de « l'élément politique qui se faisait sentir en Pologne ». « Eh bien ! repartit le nonce, si l'empereur a la volonté efficace de paralyser l'élément politique en Pologne, qu'il fasse que la Pologne soit véritablement catholique ; qu'il laisse l'Église exercer son influence salutaire sur les catholiques ; plus ils seront fidèles à leur religion, plus ils seront des sujets dévoués. » Il rappela les déclarations du Saint-Siège, à propos des affaires mêmes de Pologne, sur l'obéissance due aux souverains,

et leur opposa la conduite du gouvernement russe travaillant de ses propres mains à affaiblir le principe monarchique. « Votre Altesse Impériale, ajouta-t-il, sait bien quelle est l'opinion publique en Allemagne, et Elle devra le reconnaître, la façon dont le gouvernement russe traite les affaires religieuses lui a aliéné la masse de la nation allemande. » La princesse s'en déclara convaincue, ajoutant qu'une réconciliation avec le Saint-Siège intéressait tout le monde. L'empereur, disait-elle, n'avait pas de mauvaises intentions ; mais il ne se faisait aucune idée de l'autorité de l'Église catholique. Il ne devait passer à Rome que quatre ou cinq jours et il n'aurait pas le temps de s'occuper à fond de cette question ; il fallait donc que tout fût arrangé avant son arrivée et qu'il n'eût rien d'autre à faire qu'à sanctionner l'accord *avec un baiser de paix*. Devant ces conclusions pratiques, Mgr Viale Prelà se tint sur la réserve, alléguant l'ignorance où il était des intentions du monarque (1).

Avant de quitter Vienne, la grande-duchesse Hélène eut encore, le 3 novembre, une longue conférence avec Metternich, toujours sur le sujet qui lui tenait tant à cœur : la réconciliation de son beau-frère avec le Saint-Siège. Elle exprima la crainte que Rome, de son côté, ne se rendît pas un compte exact de la situation en Russie et ne la poussât trop au noir. Son interlocuteur la rassura, et lui dit que le pape était bien renseigné. Il était tout naturel que dans ces pays les enfants se fussent tournés vers leur père pour l'informer des maux dont eux-mêmes et l'Église étaient accablés. « Quand bien même on aurait exagéré dans quelque faits, ajouta-t-il, il en est un qui domine tous les autres et que tout le monde connaît, c'est l'existence de la persécution. » Il fallait bien en convenir. La princesse se demandait avec inquiétude ce qui se passerait à Rome et comment tournerait la démarche que l'empereur se proposait d'y tenter. Elle voulut savoir la pensée de Metternich sur ce sujet, et lui demanda de lui faire comme *une histoire de prévision* de ce qui arriverait. Le chance-

(1) Viale Prelà à Lambruschini, 31 octobre 1845 (n° 92), *ibid.*, 26-17.

lier se défendit de jouer au prophète ; mais ce désir le flattait trop pour qu'il n'essayât pas d'y complaire ; et, comme s'il lisait dans les décrets divins, il imagina la conversation que tiendraient le pape et le tsar, l'un protestant de ses bonnes intentions, l'autre en appelant aux actes ; le premier renouvelant les accusations de 1842, le second les repoussant comme absolument contraires à la vérité. « Dans ce cas, concluait-il, entre l'un qui affirme et l'autre qui nie, pas d'entente possible ! » L'hypothèse n'était pas chimérique, et la princesse le sentait. Le pape devrait alors, disait-elle, choisir trois ou quatre faits plus capables de faire impression sur l'empereur, et de s'en tenir là : « C'est, assurait-elle, le seul moyen de lui arracher l'engagement de remédier aux maux qu'on lui signalerait sur ces trois ou quatre points. » Par malheur, la persécution ne se limitait pas à quelques faits, et Metternich le fit très justement observer ; c'est toute une législation hostile qu'elle inspirait et qu'il fallait réformer. Aussi le problème se ramenait-il à ceci : l'empereur avait-il, oui ou non, l'intention de révoquer les lois dirigées contre l'Église? Rome entendait poser ainsi la question, et le jugement de Metternich ne put que la confirmer dans cette sage résolution (1).

La grande-duchesse reparla aussi du projet de mariage de sa nièce. L'empereur, croyait-elle, on le croyait aussi à Vienne, y tenait extrêmement ; et plus encore la tsarine et surtout sa fille. Il fallait donc tenir les deux questions étroitement unies, et la cour d'Autriche devait persister dans son attitude : pas d'accord avec Rome, pas de mariage. La princesse s'empressa même d'écrire dans ce sens à Palerme. A la tsarine, elle disait que l'affaire était entièrement dans les mains de l'empereur, espérant bien qu'elle ferait son possible pour influencer son mari. Au tsar, elle fit comprendre qu'il ne devait pas se flatter d'obtenir un Habsbourg pour sa fille, s'il n'arrivait pas à s'entendre avec le Saint-Siège. Par malheur, ces calculs reposaient sur une supposition fausse, et Nicolas ne tarda pas à dissiper les illusions. Les rapports de Bouténev, revenu à

(1) Viale Prelà à Lambruschini, 4 novembre 1845 (n° 98), *ibid.*, 30-31.

Rome, lui firent voir qu'au Vatican on s'attendait à le voir aborder l'affaire du mariage. « Il est indispensable de détruire cette persuasion, prévint aussitôt Nesselrode. L'empereur ne confond jamais les intérêts particuliers de sa famille avec les intérêts de l'empire ; jamais il ne sacrifie les obligations du souverain aux affections du père. La seule supposition qu'il peut soulever une pareille question le trouble profondément et lui cause du mécontentement. »

D'ailleurs à la date de cette déclaration si nette, au 24 novembre, un nouveau prétendant allait poindre à l'horizon des habitants de l'Olivuzza ; peut-être même s'était-il déjà déclaré. Le prince royal de Wurtemberg demanda la main d'Olga. Nesselrode disait plus tard que ce mariage était évidemment l'œuvre de la Providence, « car les hommes n'y pensaient guère, observait-il, lorsque la première proposition nous est tombée comme une bombe à Palerme ». Vienne crut que l'empereur, en faisant mine de renoncer à l'archiduc, jouait la comédie ; mais c'était sérieux, et l'on se garda bien de laisser échapper le parti que la Providence envoyait si fort à propos. En décembre, le prince de Wurtemberg se présenta à Palerme, et le 1er/13 juillet suivant le mariage fut célébré. « Nous ne nous attendions absolument à rien de pareil, mandait déjà en février Nicolas à son confident Paskiévitch, et nous voulons voir là-dedans la bénédiction de Dieu (1). »

(1) V. la dépêche de la *note précéd.* Nesselrode à Meyendorff, Rome, 17 janvier 1846, *Archives* Nesselrode, VIII, 283-284 ; Varsovie, 9 février, *ibid.*, 285-286 ; Nicolas à Paskiévitch, 7/18 février 1846, *Rousski Arkhiv*, 1910, I, 506.
Depuis que ces lignes ont été écrites, j'ai pu prendre connaissance du quatrième volume de l'ouvrage de M. Schiemann, avec le regret de n'avoir pu l'utiliser à temps pour mon propre travail. Il donne en appendice la correspondance de Nicolas Ier avec sa femme, pendant son voyage en Italie. Il en résulte que, lorsqu'il se rendait à Rome et de là à Vienne, l'empereur n'avait pas encore perdu tout espoir de voir s'arranger l'affaire du mariage avec l'archiduc Étienne. Il faut donc atténuer dans ce sens ce que je dis ci-dessus et plus loin p. 462.

III

La venue du tsar, d'abord probable, puis certaine, devait naturellement, comme toute affaire importante, préoccuper le Saint-Siège. Aussitôt, les *chiacchiere* allèrent leur train, pour la plus grande joie des informateurs de tout rang, toujours si friands de nouvelles. Lutzow faisait entendre à Vienne la note pessimiste, jusqu'à troubler la bonne princesse Mélanie, femme de Metternich. « D'après les nouvelles qui arrivent journellement de Rome, notait-elle, il paraît que l'arrivée prochaine de l'empereur Nicolas inquiète le pape. Il se demande si le Czar veut l'insulter... » Bouténev, malgré son vif désir, n'avait obtenu aucun message conciliant à porter à son maître pour l'engager à venir. Rome voulait montrer qu'elle était la partie persécutée. « Le Saint-Père a raison..., observait la princesse, toutefois je voudrais un peu de condescendance. » Son alarme eût été plus grande, si elle avait connu certains racontars qui donnaient de l'attitude du pape une véritable caricature, aussi déplaisante qu'invraisemblable. On y représentait le vieux pontife inquiet jusqu'à en être malade, errant en peine dans son palais et répétant : « Que me veut-il? Vient-il outrager ma vieillesse? » D'autres, au contraire, affirmaient que le pape désirait ardemment la visite impériale et attendait les meilleurs fruits d'une franche explication avec Nicolas. Mais le secrétaire d'État, à les en croire, pensait bien autrement ; il avait fait envoyer à Palerme un prélat de sa confiance, Mgr Santucci, sous le prétexte d'y complimenter les souverains, mais avec la mission secrète de faire entendre au tsar que le temps était mal choisi pour sa venue à Rome. Le pape et le cardinal auraient échangé à ce sujet de vives explications ; Lambruschini aurait fini par triompher, mais Grégoire XVI aurait déclaré sa volonté formelle d'en agir à sa guise, en dépit des avis du secrétaire d'État. Il y avait aussi la question de l'inter-

prête. Le Saint-Père parlait difficilement le français, et l'empereur parlait encore moins l'italien. Qui aurait l'honneur de les assister? Serait-ce le cardinal Mezzofanti, cet homme merveilleux qui parlait presque toutes les langues de la terre? Serait-ce Bernetti, délégué jadis au sacre de Nicolas? Serait-ce Lambruschini? Ses ennemis le soupçonnaient d'ambitionner jalousement ce rôle, qui semblait lui revenir de droit. Il n'en prévint pas moins Bouténev qu'il le déclinait, et qu'il prierait le Saint-Père de le confier à un autre ; et il tint parole (1).

Pendant ces préliminaires, une affaire surgit qui, sans détourner le tsar de son projet de voyage, ne laissa pas de lui être extrêmement désagréable. En septembre 1845, le bruit se répandit qu'une religieuse basilienne, venue du fond de la Lithuanie, était arrivée à Paris après une étrange série d'aventures. La « mère » Macrine Mieczyslawska racontait qu'elle était supérieure du couvent du Mont de la Trinité, à Minsk. Depuis 1837, elle et ses compagnes avaient subi une effroyable persécution, à rendre jaloux un proconsul de Dioclétien ou le chef d'une tribu d'anthropophages. Par ordre de Siémaszko, on les avait tenues prisonnières à Witebsk, à Spas, à Miadzioly, dans des couvents de nonnes orthodoxes. Elles y avaient enduré toutes sortes de privations et les pires traitements : bastonnade au moins tous les vendredis, pendant des mois, au point d'avoir la chair mise en lambeaux ; noyades répétées dans un lac glacé ; yeux arrachés, têtes fendues à coups de bûche ou à coups de hache, et le reste. L'archevêque orthodoxe, en sa qualité d'apostat, jouait dans cette tragédie le rôle du plus odieux persécuteur, frappant lui-même ses victimes, leur faisant sauter les dents à coups de poing et les blessant à coup de hache. Au bout de sept ans de pareils tourments, survient une fête extraordinaire dans le monastère qui leur sert de geôle. Popes et nonnes se livrent à une orgie générale ; tout le monde est plongé

(1) Metternich, *Mémoires*, VII, 84 ; Pelczar, *Pio Nono ed il suo pontificato*, I, 254. Oustinov à Nesselrode, lettre et note, Rome, 2/14 novembre 1845, Popov, *Snochénia...*, 8-9 ; v. *ibid.*, 10-12, extraits de dépêches de Bouténev.

pendant trois jours dans une ivresse complète. Macrine et trois de ses compagnes en profitent pour s'échapper. Après mille dangers, la supérieure arrive seule à Posen et trouve un refuge chez les Filles de la Charité. C'est là que l'aumônier, Albin Thinel, probablement sur l'ordre de l'archevêché, recueille par écrit sa première déposition. Elle ne tarda pas à se rendre à Paris, d'où un prêtre polonais, l'abbé Alexandre Jelowicki, la conduisit à Rome. Elle y parvint aux premiers jours de novembre (1).

Cette histoire paraît très suspecte. On y constate une accumulation d'invraisemblances, un manque total de preuves. Pas un seul témoin n'a jamais paru pour confirmer les récits de Macrine ; on l'a crue sur parole. « En face de Mieczyslawska, déclarait un panégyriste, tout doute s'évanouit ; la martyre est là, portant sur sa personne sainte les traces ineffaçables des traitements auxquels on l'a soumise. » Comment mettre en doute ses récits, alors que les marques des fers et d'autres cicatrices qu'elle montrait étaient là pour les attester? Par malheur, ces cicatrices ne racontaient pas qui les avait faites, ni où, ni pourquoi. Mais on n'y regarda pas de si près. Les journaux s'emparèrent de l'événement. Toute la presse, tant libérale que catholique, s'échauffa en faveur de Macrine, s'apitoya sur ses malheurs et partit en guerre contre ses bourreaux, sans ménager l'empereur lui-même. La victime citait un oukase où Nicolas, de sa propre main, aurait donné carte blanche à Siémaszko et déclaré tenir « toutes ses entreprises pour saintes, saintes, trois fois saintes ». On s'occupa de l'affaire jusque dans le Parlement anglais. Un membre de la Chambre des lords posa une question au ministre Aberdeen au sujet de cette

(1) Sur Macrine Mieczyslawska, on pourrait compiler une abondante bibliographie. Voir, p. ex., *Ami de la religion*, table du t. CXXVII (dernier de 1845), 4 références ; et du t. CXXVIII (1er de 1846), 10 références. Louis Veuillot, « Les Religieuses de Minsk », dans *Mélanges*, III (1845-1847), 203-230 ; Henry de Riancey, « Les Religieuses basiliennes de Pologne et la diplomatie russe », *Correspondant*, XIV, 419-456 ; « Récit de Makrena Mieczyslawska... », *Correspondant*, XVII, 193-233. Relatio Juliæ Macrinæ Mieczyslawska Superiorissæ Conventus Monialium Ordinis S. Basilii Montis S. Trinitatis in Minsk, *AE*, *Russia*, IX, 2 copies, 103-104 et 117-118.

affaire. Plus tard les réfutations arrivèrent. La comtesse de Nesselrode écrivait à son mari : « Bouténief a reçu à propos de l'histoire de la religieuse une réfutation que je croirais convaincante, si j'avais confiance dans Protassof, mais j'avoue que je doute fort que tout ce qu'on a rapporté soit de pure invention, et puis que d'autres histoires vraies on pourrait citer, à défaut de celle-ci ! Ce monsieur ne se blanchit nullement à mes yeux... » Si une Russe, une orthodoxe tenait ce langage, il ne faut pas s'étonner que les catholiques, gagnés dans leur ensemble à la cause de la Pologne injustement asservie et souffrant pour sa religion, se soient enthousiasmés pour la basilienne de Minsk. Le méritait-elle? Il ne le semble pas. Une enquête approfondie, faite dans le pays et aux endroits que son prétendu martyre aurait illustrés, pénétrerait probablement ce mystère (1).

Quant à Nicolas, cette histoire le rendit furieux ; il en parle avec indignation à son confident Paskiévitch : « La nouvelle canaillerie inventée par les Polonais au sujet des religieuses, lui écrit-il le 25 octobre/7 novembre, a produit à Rome l'effet qu'ils désiraient ; la femme qu'ils ont accoutrée dans ce rôle est là-bas, et on la soumet à une enquête en forme. Nous n'échapperons jamais à de semblables sorties, car aujourd'hui on ne se bat qu'*avec le mensonge.* » Un mois plus tard, le 23 novembre/5 décembre, il reprend, en parlant de Rome : « A ce qu'il semble, ils ont eux-mêmes honte de ce que l'enquête sur la religieuse a mis au jour, et on ne se fie pas du tout à cette canaille de Jelowicki, qui l'a menée et montrée partout comme une martyre. Quelles canailles ! » Bouténev avait prévenu en effet son maître qu'on procédait en grand secret à l'examen du « martyre ». Il tenait cette information de l'ambassadeur autrichien, Lützow, et celui-ci l'avait également instruit des soupçons et de la défiance que cet examen faisait naître. Nous aurons l'occasion de le voir, la réserve du Saint-Siège en cette affaire fut plus grande que le tsar et

(1) *Martyre de sœur Irena-Macrina Mieczyslawska...*, 4e édit., 50. Comtesse de Nesselrode à son mari, Rome, 9 et 16 février 1846, *Archives* Nesselrode, VIII, 288-290, 291-292.

son représentant ne le supposaient, et on n'eut qu'à se féliciter d'avoir gardé une attitude aussi sage (1).

L'empereur de Russie était attendu à Rome pour le 12 décembre. Le 13 seulement au matin, un samedi, l'illustre voyageur, gardant l'incognito sous le nom de général Romanov, fit son entrée dans la Ville éternelle (2). Il devait y rester cinq jours, pendant lesquels les beaux-arts et les souvenirs de l'antiquité, ainsi que la politique, lui laissèrent peu de loisirs. Avant sa venue, le cardinal Lambruschini, préoccupé de la réception à faire au tsar et du programme à organiser, avait pressenti Bouténev à ce sujet. Le ministre avait ses intructions ; il déclara que son maître, gardant strictement l'incognito, déclinait partout les honneurs officiels, et logerait à la légation. La consigne fut respectée. Il y eut bien une garde d'honneur au palais Giustiniani ; un camérier de cape et d'épée, un *bussolante* et un archéologue furent chargés d'accompagner l'empereur ; mais il n'y eut point de fêtes, point de réception du corps diplomatique ni de la noblesse, point d'illumination de la coupole ni du château Saint-Ange. A la Confession de Saint-Pierre, le monarque se prosterna pour prier et baiser la terre. Le dimanche 14, il monta vers midi au sommet de la coupole où, par ordre du majordome, une collation lui avait été préparée. Il accepta quelques rafraîchissements, et porta un toast au Souverain Pontife en ces termes : « A la santé du Pape ! Que Dieu conserve ce vénérable vieillard et lui concède tout ce qu'il désire ! » Sur la toiture intérieure de la lanterne, il traça avec du blanc de céruse ces mots : « Ici a été Nicolas, et il a prié

(1) Nicolas à Paskiévitch, Palerme, 27 octobre/7 novembre, 23 novembre/5 décembre 1845, *Rousski Arkhiv*, 1910, I, 504, 505. Bouténev à Nesselrode, 10/22 novembre 1845, Popov, *Snochénia...*, 12-13.

(2) Sur la visite de Nicolas I[er] à Grégoire XVI, v. E. Schmourlo, *La visita dello Zar Nicolo I al Papa Gregorio XVI* (1845), où est publié, entre autres, un extrait du *Diario* des cérémoniaires pontificaux. A. N. Popov, *Snochénia...*, 17-24 ; *Ami de la religion*, 27 décembre 1845 (n° 4160), CXXVII, 747-748 ; Féod. Iv. Jordan, « Zapiski », *Roussk. Star.*, LXXI (1891), 540-544 ; L. Veuillot, « Le Czar Nicolas à Rome », *Mélanges*, III (1845-1847), 231-250 ; Anonyme, « Entrevue du pape Grégoire XVI et de l'empereur Nicolas », *Correspondant*, XIII (1846), 1-9 ; Lisicki, *Le Marquis Wielopolski*, I, 229-230 ; Flir, *Briefe aus Rom*, 44-45 (lettre du 15 avril 1856).

pour sa mère la Russie. » Les artistes russes ne furent pas oubliés ; l'empereur visita leurs ateliers et se plut à leur faire de gracieuses commandes. La réception fut en somme pleine de tact, de prévenance et d'égards discrets. Dans la réserve observée, certains s'appliquèrent à chercher et à mettre en relief une tristesse et une sévérité voulues, l'intention de donner une leçon à l'autocrate persécuteur. C'eût été préluder d'une façon peu logique à des négociations qu'on voulait amorcer et dont on souhaitait le succès. S'il y eut d'ailleurs l'intention de donner une leçon, elle demeura bien enveloppée, car elle ne fut pas comprise : le tsar et son entourage, si chatouilleux en fait d'étiquette, se déclarèrent hautement satisfaits, et Bouténev écrivit : « Sa Majesté Impériale a été reçue avec tous les témoignages d'égards et de déférence qui étaient compatibles avec l'incognito qu'Elle a voulu garder (1). »

Mais ce n'est là que le décor et la mise en scène. Tout l'intérêt se concentre sur les entrevues du Souverain Pontife avec l'empereur et les paroles qu'ils échangèrent. On en a donné plusieurs versions, et le récit que le cardinal Wiseman a fait de la première audience est resté célèbre :

Un Anglais qui se trouvait, raconte-t-il, dans une partie du palais que le visiteur traversa au retour de son entrevue, décrivit l'apparence altérée du monarque. Nicolas, en entrant, avait déployé la contenance assurée et l'aspect royal habituels à sa personne, offrant au spectateur les nobles traits d'une statue, une taille majestueuse et un port martial. Il était libre et à son aise, prodiguant du regard et du geste des salutations gracieuses et bienveillantes. En traversant la longue suite des antichambres, il était réellement cet aigle impérial, brillant et plein de feu, « aux plumes unies et au regard perçant », dans toute la puissance d'ailes que le vol n'avait jamais fatiguées, dans toute la force d'un bec et de serres auxquels jamais proie n'avait résisté. Il retourna la tête découverte et les cheveux en désordre, l'œil hagard et le

(1) Viale à Lambruschini, 28 décembre 1845, *AE*, *Russia*, VIII, 165-166, analyse la lettre de Bouténev à Vorontsov-Dachkov, 9/21 décembre, et reproduit en français, en soulignant les mots cités. V. cette lettre, traduite en russe, dans A. N. Popov, *Snochénia...*, 18.

teint pâle, comme si, pendant une heure, il avait souffert tous les maux d'une fièvre prolongée. Il marchait d'un pas précipité, la tête baissée, sans rien voir, sans saluer personne. Il n'attendit pas que sa voiture vînt se placer au bas du perron, mais il s'élança dans la cour extérieure et se fit éloigner au plus vite de ce théâtre d'une défaite évidente. C'était l'aigle arraché de son aire fixée sur le sommet des rochers, « de son nid placé parmi les étoiles » ; ses plumes étaient froissées et son œil éteint par une puissance méprisée jusqu'alors (1).

Un autre témoin, Mgr de Curtins, aumônier de la garde suisse, confirmait en 1856 au Père Paul Pierling la substance de ce fait. Selon le cardinal de Reisach, l'empereur avait quitté, le front baigné de sueur, l'appartement du pape. Qu'on ait relevé sur son visage des signes de lassitude, c'est fort possible ; on ne voyageait pas alors de Naples à Rome en wagon-lit ; toute la nuit, il avait couru la poste, et les souverains sont sujets à la fatigue comme de simples mortels. Du trouble et de l'émotion seraient encore explicables : le tsar s'attendait peut-être à trouver un bon vieillard tel qu'on le lui avait dépeint, débonnaire et insignifiant, et il se voyait tout à coup devant le pontife en qui la douceur et la simplicité n'effaçaient pas la majesté, et qui, loin d'être intimidé par son formidable visiteur, s'apprêtait à lui parler avec une cordiale franchise. Mais Nicolas n'était pas homme à se laisser déconcerter aisément et il eut, au besoin, tout le loisir de reprendre une parfaite possession de lui-même. Ce fut calme et serein qu'à l'issue de l'audience il présenta à Grégoire XVI les principaux personnages de sa suite. Son attitude et ses gestes n'eurent rien d'un Théodose foudroyé par la sévérité de saint Ambroise, ni d'un Henri IV simulant le repentir aux portes de Canossa. De la part du pape, il n'y eut ni éclat, ni scènes violentes, ni paroles amères : elles n'étaient pas dans sa manière et ne convenaient ni au temps ni à la situation.

Qu'il en ait été ainsi, nous en avons pour garant un témoin dont l'autorité ne sera pas contestée, un autre

(1) Wiseman, *Recollections...*, 324-325 ; trad. Goemaere, 481-482.

cardinal anglais, Charles Acton. Wiseman lui-même en a esquissé la biographie et le portrait attachant. Il était né en 1803 à Naples d'une famille anglaise, très connue pour les liaisons qu'elle avait dans cette ville. Une éducation fort soignée, commencée en Angleterre et terminée à Rome, une science remarquable du droit, l'expérience de la diplomatie lui firent parcourir en peu d'années une brillante carrière, moins accessible d'ordinaire aux prélats étrangers. On lui réserva souvent les missions particulièrement délicates, réclamant le tact et la discrétion, comme la droiture et une parfaite fidélité. Il serait aisé d'en donner la preuve. Dans les questions juridiques, son avis était d'un grand poids, et ses exposés clairs et décisifs plaisaient à Grégoire XVI ; il disait qu' « il ne fallait jamais lire deux fois une chose qui venait du cardinal ». A un prélat si remarquable, entre tant de dons, il manquait la santé : élevé à la pourpre en 1842, il mourut quelques années plus tard, à l'âge de quarante-cinq ans. C'est lui que le pape choisit comme interprète dans les deux entrevues qu'il eut avec Nicolas.

Jamais, constate Wiseman, le cardinal n'a laissé transpirer un mot de ce qui fut dit en cette circonstance mémorable, si ce n'est que, quand il eut traduit la première phrase du pape, l'empereur se tournant vers lui de la manière la plus respectueuse et la plus polie, lui dit : « Il me serait agréable, si Votre Éminence voulait aussi me servir d'interprète. » Immédiatement après cette conférence..., le cardinal Acton en écrivit, à la demande du pape, un rapport minutieux ; mais il ne permit jamais à personne de le voir (1).

En réalité, il en rédigea trois : deux sont consacrés aux entrevues du tsar avec Grégoire XVI et le troisième à l'audience que Nicolas voulut accorder au cardinal. Les originaux existent encore soigneusement conservés ; leur écriture, élégante et menue, décèle la nationalité de l'auteur. Ces précieux documents, mis à notre disposition par une faveur insigne, nous serviront de guide.

(1) Wiseman, *Recollections...*, 299-302 ; trad. Goemaere, 444-449.

IV

A peine arrivé, l'empereur fit annoncer sa présence au Vatican et demander une audience (1). Le Saint-Père répondit qu'il le recevrait à onze heures et demie. A l'heure dite, il se présenta au palais, où on l'accueillit avec le cérémonial d'usage pour les souverains. Escorté des principaux dignitaires de la cour pontificale et d'un piquet d'honneur de la garde suisse, il traversa avec sa suite les antichambres, et le pape s'avança au-devant de lui jusque dans l'*anticamera nobile.* Le tsar, s'inclinant profondément à deux reprises, baisa avec respect la main du Saint-Père ; mais celui-ci lui donna une affectueuse accolade, qui lui fut rendue avec un égal empressement (2) ; puis, s'informant gracieusement de sa santé et de son voyage, il l'introduisit dans son cabinet et le fit asseoir, en compagnie du cardinal Acton et du ministre Bouténev. Les premiers mots de Grégoire XVI, pleins de cordialité, furent pour le tsarévitch qui, pendant son séjour, l'avait, disait-il, visité cinq fois et avait conquis la sympathie de toute la population. L'empereur fut touché de ce souvenir délicat. Il assura qu'il avait très bien compris toutes les paroles du Saint-Père, grâce à sa prononciation si claire et si distincte, et surtout parce qu'elles partaient de son cœur. Ils se mirent alors à parler

(1) « Relazione della Udienza data dal S. Padre a S. M. l'Imperatore delle Russia nella mattina dei 13 dicembre 1845 » (Autogr. d'Acton), *AE, Russia,* VIII, 78-87.

(2) Acton ne parle pas de cette accolade du début, ni de celle de la fin. De Ligne la mentionne dans son *Diario* : « Statim inclinatus Pontificis manum deosculatus est et immediate ori osculum dedit Pontificis, et uterque invicem hinc inde amplexati sunt. » Schmourlo, *La visita...,* 15. Lambruschini à Viale Prelà, 13 décembre 1845, *AE, Russia,* VIII, 158-159. « ...Al primo incontro del S. Padre con l'Imperatore, questi gli fece due inchini profondi e gli baciò rispettosamente la mano. A tale atto d'ossequio il S. Padre corrispose con un affettuoso abbraccio che S. M. gli rese mostrando uguale cordialità. E questi atti reciproci furono ripetuti nel congedarsi, alla presenza di tutta la nobile Corte Pontificia. »

de ce qu'ils savaient l'un et l'autre en fait de français et d'italien. Le pape, à ce propos, complimenta Bouténev sur ses progrès dans cette dernière langue, et en profita pour faire avec amabilité l'éloge du ministre devant son maître. Celui-ci s'en montra charmé : « J'ai eu à cœur, dit-il, de choisir une personne digne de ma confiance et qui parle avec loyauté et sincérité. — Je sais, observa le pape, que Votre Majesté aime un langage loyal et sincère, aussi je lui demande à lui parler ouvertement et en m'adressant à son cœur. — *C'est tout ce que je désire!* » répliqua le tsar.

Alors Grégoire XVI, d'un ton pénétré et à la fois doux et digne, déclara qu'il regardait comme un trait très particulier de la Divine Providence la venue de l'empereur en personne, afin de se rencontrer avec lui : « En ce moment, lui dit-il, toute l'Europe a les yeux tournés vers nous deux réunis dans ce lieu. » Qu'attendait-elle, sinon le soulagement des angoisses que le pape éprouvait au sujet des catholiques établis dans l'empire du tsar? Grégoire XVI rappela les lettres échangées avec lui, où il invoquait ses sentiments de justice et d'équité, les brefs aux évêques polonais et les encycliques à l'épiscopat du monde entier, où il avait prêché l'obéissance due à l'autorité souveraine et le devoir de *rendre à César ce qui est à César*. Le monarque répliqua qu'il savait combien le pape avait à cœur la maxime : rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu : « S'il y a du mal en ce genre, ajouta-t-il, *il ne vient pas de Rome*. — Dans les choses de religion, observa le Saint-Père, il faut aussi que les souverains rendent à Dieu ce qui est à Dieu. — Nous sommes parfaitement d'accord », reprit Nicolas. « Mais il convient, continua le pape, qu'après avoir enseigné aux sujets à rendre à César ce qui appartient à César, je rappelle à César ce qui appartient à Dieu. » L'empereur sembla baisser la tête, puis il saisit la main du pontife, répétant la parole évangélique et assurant que c'était bien là leur principe à tous les deux. Et comme le pape observait qu'en chose de religion, les souverains doivent respecter et protéger la religion, il répliqua aussitôt que

dans ses États il était *l'exécuteur* des lois du Saint-Père et qu'il en exigeait le respect de tous ses sujets catholiques.

Ce mot de *lois*, Grégoire XVI semblait le guetter, car à peine fut-il prononcé qu'il sortit des généralités et précisa l'objet de ses réclamations : « Mais je dois, déclara-t-il, à ma douleur et avec angoisse, dire qu'il y a des lois, dans l'empire de Votre Majesté, qui sont anticanoniques et qui entravent les catholiques dans l'exercice de leur religion. » Le tsar le pria de vouloir bien les lui signaler, afin d'y porter remède. Sans entrer dans les détails, le Saint-Père ajouta qu'il y en avait où on avait dépassé les limites d'une simple protection ; puis, prenant en main un mémoire tout prêt, il dit qu'il y avait là quelque chose qu'il priait Sa Majesté de lire : « Je le remets non pas dans vos mains, mais dans votre cœur. » Nicolas prit avec respect le mémoire et le baisa, en assurant qu'il le lirait et y répondrait. Il se montra plein du désir de donner satisfaction au Saint-Père : s'il y avait de telles lois, il pouvait en être sûr, on les modifierait. Mais presque aussitôt il reprit : « Tout ce qui sera en mon pouvoir, Votre Sainteté pourra le compter comme fait. » Et il ajouta : « Il faut savoir qu'il y a chez nous des lois tellement liées à nos institutions que je n'ai pas la possibilité de les changer, et il y en a d'autres qui sont essentiellement connexes avec la religion dominante en Russie, et dont la conscience de l'empereur ne lui permet pas de s'écarter. » Le pape lui montra alors la différence des lois de l'empire d'avec les lois de l'Église. Dans n'importe quelle législation, toutes les lois se défont par l'autorité qui les fait. Dans l'empire, l'empereur fait les lois, et l'empereur lui-même peut les changer. Dans l'Église, il n'en est pas ainsi. Il est des lois qui appartiennent à l'essence même de la constitution divine de l'Église, et celles-là sont intangibles ; il en est d'autres que les conciles ont établies et que les Saints Pères ont inculquées, et de celles-ci le pape est responsable. L'autocrate accueillit ces explications avec respect. Sa Sainteté, observa-t-il, l'avait devancé en lui parlant d'affaires aussi vite ; il comptait, à vrai dire, l'en entre-

tenir dans une seconde audience ; mais bien qu'il ne fût pas prêt à lui en parler, ce matin même, si le Saint-Père le lui permettait, il lui dirait quelque chose sur l'état de la religion catholique dans son empire. Le pape acquiesça à ce désir.

Alors commença le procès du clergé catholique, et surtout du clergé polonais. L'empereur le fit sans ménagements, sans pitié et aussi sans justice, aveuglé qu'il était par sa haine et ses préjugés. Ce sujet lui tenait tellement à cœur que pendant son court séjour à Rome, il y revint au moins jusqu'à trois fois. Tout le mal, affirmait-il, était dans le clergé, livré à l'indiscipline, à l'oisiveté et à la débauche, un ramassis de gens pour qui le sacerdoce était un métier, non une vocation. — Comment pouvait-il en être autrement, remarqua le pape, si le clergé était soustrait à l'autorité de ses supérieurs ecclésiastiques légitimes? — Entrant dans les détails, Nicolas rangeait les catholiques de ses États en trois classes : ceux de la Russie proprement dite, ceux des provinces de Lithuanie et des autres *reconquises* depuis longtemps par la Russie, et enfin ceux de la Pologne. Aux premiers, il réservait les éloges ; ils avaient toujours bien mérité du gouvernement par leur discipline et leur soumission. Depuis fort longtemps, il y avait là une très bonne organisation, réglée par le Saint-Siège lui-même, qui avait accordé des privilèges spéciaux au métropolitain de Mohilev. Sous le métropolitain Siestrzencewicz, tout allait à la perfection, et de même plus tard jusqu'en 1813 il y avait toujours eu beaucoup d'ordre et une parfaite harmonie. Par contre, en Lithuanie, avec un clergé mélangé d'indigènes et de Polonais, les choses n'avaient pas marché et ne marchaient pas encore aussi bien. Mais en Pologne, elles allaient très mal à tout point de vue, moral et religieux : « La religion elle-même y sert de masque pour cacher la rébellion. »

Quel remède fallait-il apporter au mal? Le tsar ne manqua pas de le donner à entendre. Son frère Alexandre, — il lui en coûtait, disait-il, de devoir critiquer ses actes, — avait commis une grande erreur en ne profitant pas des concessions du Saint-Siège, lorsqu'il avait institué Mohi-

lev métropole de toutes les provinces russes *présentes et à venir*. Les Polonais, au contraire, l'avaient circonvenu avant de le trahir et de ruiner leur patrie, et il avait laissé détacher des catholiques russes ceux de Lithuanie. Le tsar avait peut-être en vue le bref *Onerosa*, du 15 avril 1783. En érigeant l'archevêché de Mohilev, Pie VI investissait le nouveau métropolitain de la juridiction *ordinaire* sur tous les catholiques de l'empire et des autres États soumis à la domination de l'impératrice de Russie. Concession inouïe, si elle eût été absolue ; mais deux clauses en limitaient la portée : elle était expressément déclarée révocable, au cas de l'érection de nouveaux diocèses ou d'une nouvelle disposition du Saint-Siège. Une discussion canonique avec Nicolas n'était guère de mise ; aussi Grégoire XVI se contenta de noter que les concessions dont il parlait au nom de Mohilev n'avaient jamais été réalisées. Précisément, répliqua le tsar, c'est qu'Alexandre n'avait pas pris cette question à cœur : « Aujourd'hui encore, ajouta-t-il, elles seraient aptes à rétablir les choses de la religion, en concentrant la direction des affaires ecclésiastiques entre les mains du métropolite de Mohilev. » Il revint plusieurs fois sur ce sujet. On le voit, il pensait toujours à son projet de tout soumettre à un seul rouage administratif, au Collège ecclésiastique, auquel l'archevêque servait uniquement de façade. — Dans un territoire aussi vaste, il était bien difficile, observa le pape, d'exécuter une semblable entreprise, et le tsar répliqua qu'il appartenait au Saint-Père de juger si elle était possible.

Dans ses réponses, le pape s'attacha à souligner la cause des désordres reprochés au clergé : c'était l'action insuffisante et l'effacement de l'autorité légitime. Partout où lui-même avait pu intervenir, l'ordre avait reparu, et il tira un exemple de sa propre famille religieuse. Les Camaldules avaient un monastère à Cracovie et un autre à Varsovie. Quelque irrégularité s'y était glissée ; on envoya à Cracovie un visiteur, le procureur général de l'ordre. Il y accomplit si bien sa mission, et les moines furent tellement enchantés, qu'ils voulurent le garder pour eux. « Cracovie, dit l'empereur, ne me regarde pas. »

On aurait fait de même pour Varsovie, et avec autant de profit, reprit le pape, mais jamais visiteur envoyé par les supérieurs de l'ordre n'a pu y pénétrer. La réplique fut qu'il était très malaisé à un étranger de se rendre suffisamment compte des mœurs et des usages de ces pays. Le tsar appuya sur cette extrême difficulté, observe Acton, dans le désir manifeste d'en persuader à jamais le Saint-Père et le Saint-Siège. Grégoire XVI insista encore et montra que dans d'autres pays et jusqu'en Amérique, il avait pu réorganiser l'Église et réprimer les abus. Aux États-Unis, les catholiques étaient parfaitement libres d'exercer leur religion : en étaient-ils moins fidèles aux lois et aux institutions civiles? Le président des États-Unis lui-même avait fait leur éloge, et soumettait au jugement du pape les difficultés religieuses où quelque loi se trouvait en cause : ainsi, par exemple, pour la question du serment, pour celle de l'assistance des membres du Sénat aux prières récitées avant l'ouverture de la session.

Chose étrange ! On a fait de ce pape un véritable épouvantail dressé en face de toutes les libertés ; il n'a point accordé de quartier aux thèses libérales, ni épargné les théoriciens de l'Église séparée de l'État. Et voilà que pour confondre le tsar orthodoxe qui asservit l'Église catholique sous couleur de la protéger, il lui montre avec complaisance cette Église pleine de sève, sur une terre libre, sans appuis, mais sans entraves. C'est en raccourci toute la politique de Rome. Sur le principe, elle ne transige pas, la vérité n'est pas un phare à éclipses, et le dogme de l'État indifférent à toute religion est et restera toujours une erreur. Mais le vénérable pontife savait que l'Église a pour elle les divines promesses ; qu'elle est le blé qui lève sans qu'aucune autre semence puisse l'étouffer ; que si c'est pour elle un mal de n'être pas, dans l'état social, à la place officielle où Dieu l'a voulue, c'en est un autre, et pire, de végéter sans honneur sous des chaînes dorées. Nicolas lui vantait le trop fameux Siestrzencewicz. Son cœur dut se serrer en comparant l'œuvre magnifique qu'il connaissait si bien, d'un John Carroll, du premier évêque des États-Unis et premier archevêque de Baltimore, à la longue et

vide carrière du premier évêque de Russie et premier archevêque de Mohilev, de ce prélat courtisan, comblé de pensions, qui trônait, vêtu de pourpre et chamarré de décorations, à la place prévue par le protocole aux cérémonies officielles. C'est peut-être cette pensée qui l'amenait à faire observer au tsar qu'il était parfaitement au courant des affaires de Russie, vu que depuis 1815, comme consulteur, puis comme cardinal et préfet de la Propagande, il avait étudié ou traité toutes les affaires ecclésiastiques concernant la Russie.

Après le procès du clergé en bloc vint celui des évêques. Revenant sur les abus des prêtres, l'empereur déclara au pape que les évêques avaient pleine autorité pour les contenir dans leur devoir : tout ce qu'ils prescrivaient s'exécutait. S'ils ne remédiaient pas toujours aux désordres, c'était faute de bon exemple plutôt que manque d'autorité. Il lui en coûtait tant pour trouver des candidats à l'épiscopat ! où les prendre et qui choisir? souvent il ne le savait pas : tous étaient suspects, les uns pour leur conduite morale, les autres pour leurs opinions politiques. Il rappela le propos de l'empereur François à Münchengratz : « J'ai, disait-il, le plus grand mal à trouver des évêques pour la Galicie. » Celui qui parlait ainsi était un souverain catholique ; il pouvait en prendre ailleurs dans son empire, en Bohême, en Hongrie ; « mais moi, ajoutait Nicolas, je n'ai que des Polonais, et sur ceux-là je ne peux pas compter beaucoup. » Les deux indésirables, Kotowski et Rawa sans doute, récemment proposés par lui et rejetés par le pape, lui revinrent en mémoire et il fit son *mea culpa : J'ai fait une grande faute, Peccavi, Domine!* Mais cet enfant prodigue invoqua aussitôt les causes atténuantes : l'idée qu'il fallait vite pourvoir aux sièges vacants le tenait si fort, qu'il avait cru ces deux individus dignes de confiance. Grégoire XVI à ce sujet revint longuement sur les explications tant de fois ressassées dans les lettres et les notes pontificales. Les princes catholiques voyaient parfois leurs candidats rejetés, et ils en prenaient leur parti : témoin l'empereur d'Autriche, la reine de Portugal, le grand-duc de Toscane, Louis-Philippe... « *Celui-*

là, interrompit le tsar, *est un roi de révolution!* » Le pape lui raconta l'histoire du premier candidat nommé par le roi des Français. Il ne cita pas le nom, mais il s'agissait en réalité de l'abbé Guillon, professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne, homme de talent et conscient de ses mérites, d'ailleurs réels. On venait de le nommer évêque de Beauvais, quand survint la dernière maladie de l'abbé Grégoire : il se permit d'administrer le viatique et l'extrême-onction à l'ancien évêque conventionnel, sans exiger de lui une rétractation de ses erreurs et de sa conduite, comme le demandaient la théologie et les prescriptions formelles de l'archevêque de Paris. L'institution canonique lui fut impitoyablement refusée, et il dut se consoler plus tard avec le titre d'évêque du Maroc (1). « Il faut tant de qualités pour faire un bon évêque, conclut le pape, que les souverains ne peuvent pas toujours les connaître toutes. » Le tsar en convint ; il se préoccupait avant tout de leur moralité et de leur soumission aux lois. Là-dessus, le Saint-Père lui donna l'assurance que jamais il ne donnerait l'institution canonique à des personnes suspectes dans l'ordre politique ; mais les moyens d'information lui manquaient en Russie. Aussitôt Nicolas, oubliant ce qu'il venait de dire, répliqua qu'on pouvait s'en fier à lui et à ses précautions pour ne point proposer au Saint-Siège de sujets indignes.

Grégoire XVI se plaignait encore des séminaires : les évêques n'y étaient pas libres. L'empereur mit en avant le grand désordre où étaient tombés ces établissements : il ne voulait pas entrer dans les détails, dit-il, pour ne pas manquer aux convenances. Mais l'avenir s'annonçait meilleur : il avait rouvert dans chaque diocèse un séminaire et augmenté les subsides de ceux de Russie. Quant à ceux de Pologne, les fonds manquaient. L'objet principal de son espoir ou de ses complaisances, c'était l'Académie ecclésiastique, transférée par ses soins de Vilna à Pétersbourg. Quarante jeunes gens y recevaient une excellente

(1) La presse s'occupa en 1831 du cas de l'abbé Guillon : l'*Ami de la religion*, 10, 17, 29 septembre 1831 (nos 1839, 1842, 1847), LXIX, 278, 325-326, 406.

formation. Le tsar rappela qu'il avait prié le Souverain Pontife de bénir cet établissement et de lui envoyer son portrait, mais qu'il n'avait pas encore reçu de réponse. Alors, se faisant caressant, il prit la main du Saint-Père : « Vous me donnerez, lui demanda-t-il, une bénédiction pour ce Collège? » Le pape répliqua qu'il en avait eu entre les mains certains règlements, et que bien des points appelaient des observations. Il y eut alors une confusion. Grégoire XVI voulait parler des séminaires : Acton comprit qu'il s'agissait de l'Académie et le fit croire à Nicolas, à qui il répétait les paroles du pape. Or, en réalité, on ne connaissait à Rome que le règlement des séminaires, et non encore celui de l'Académie. L'empereur demanda donc au Saint-Père si ces règlements lui étaient arrivés par la voie officielle ; dans le cas contraire, il ne fallait pas se fier à des copies inexactes. Il répéta sa question : comment les avait-il reçus? La réponse évasive du pape fut qu'il y avait longtemps qu'ils lui étaient parvenus ; il y avait beaucoup à redire : les séculiers se mêlaient de la discipline et de l'administration ; les autorités laïques prenaient part aux examens ; l'autorité épiscopale semblait mise de côté. Nicolas fit observer qu'il y avait un recteur excellent, un chanoine possédant la confiance des évêques ; l'établissement était soumis à la surveillance du métropolite de Mohilev. Il insista derechef sur sa demande de la bénédiction et du portrait. — Impossible, répliqua le pape, d'approuver un établissement qui n'était pas pontifical, fondé à la place de celui de Vilna qui, lui, avait été érigé avec le concours de l'autorité pontificale. — Mais, poursuivit le tsar, je n'ai fait que changer le local de cet établissement ; c'est maintenant un des plus beaux édifices de Pétersbourg. — Il n'a pas l'institution canonique, répondit le pape. — L'empereur fit mine de ne pas comprendre, et demanda ce que ces mots signifiaient. — Il fallait, lui expliqua-t-on, une bulle afin de légitimer le transfert et l'érection de l'Académie. — C'est ce que je désire, dit-il. — Avant tout, remarqua le pape, il faut bien connaître le règlement et l'enseignement. « Mais à quelle condition me l'accorderez-vous? » « *Vedremo, vedremo,*

nous verrons », dit le pape, en évitant de s'engager. L'empereur sembla désirer qu'au moins on n'eût pas lieu de croire à une désapprobation du Saint-Père, car l'Académie en souffrirait. Il promit de faire envoyer le règlement authentique par la voie officielle, afin de le soumettre à l'examen du Souverain Pontife.

La conversation rebondit plusieurs fois sur les mêmes sujets. On parla de la libre communication avec Rome, de la Pologne et de l'émigration polonaise. Le tsar dénonça ses menées révolutionnaires, dont Paris était le foyer, et le prince Czartoryski un des principaux chefs : « Le mal, dit-il à ce propos, ne vient pas de Rome, mais parfois il y entre. » Le pape remarqua que le délégué des insurgés avait été éconduit de Rome, et l'empereur convint qu'il en était informé. De son côté il rappela les exploits de Ronge et de Czerski, les deux apôtres de l'Église « catholique-allemande » ; sous couleur de religion, ils faisaient de l'agitation politique, et se vanta de leur tenir rigoureusement fermée la porte de ses États. Grégoire XVI se contenta de lui répéter le mot qu'il avait dit au ministre de Prusse : « Il ne faut pas confondre la liberté de conscience avec la liberté de ne pas avoir de conscience. »

Enfin le monarque se leva, et dit qu'il reviendrait faire une seconde visite au Saint-Père. La porte s'ouvrit, et il demanda de présenter les membres de sa suite. On les fit entrer, et l'empereur les présenta un à un. Puis il prit congé, et le Souverain Pontife le reconduisit jusqu'au seuil de l'*anticamera nobile*, où Nicolas lui baisa de nouveau la main et ils s'embrassèrent.

Telle fut la première entrevue ; elle avait duré une heure dix-huit minutes. On s'était attendu sans doute au Vatican à un essai d'intimidation ; on avait peut-être évoqué le sombre souvenir de la tragédie de Fontainebleau. L'attitude du tsar fut tout autre ; l'autocrate si fier et si emporté se fit aimable, caressant, insinuant, séduisant à l'extrême, comme il savait l'être. Là était l'écueil. Le pape octogénaire triompha de la séduction, comme il l'eût fait de la menace. Plus tard il affirma simplement : « Je lui ai dit tout ce que le Saint-Esprit m'a

inspiré (1). » Il avait formulé par écrit ses doléances ; il en avait fait le commentaire, sans acrimonie, mais non sans clarté ni sans force, avec chaleur et cordialité : il avait parlé en pape.

V

A peine sorti du Vatican, l'empereur fit prévenir par Bouténev le secrétaire d'État qu'il le verrait avec grand plaisir ce soir-même, à sept heures, au palais Giustiniani (2). Exact au rendez-vous, le cardinal fut introduit par le ministre auprès du souverain. Une réputation d'animosité défiante et intransigeante l'y précédait : ni Nesselrode ni la légation ne l'avaient ménagé dans leurs rapports. L'accueil fut pourtant fort gracieux : « Je suis heureux, lui dit l'empereur au premier abord, de pouvoir connaître de mes yeux un personnage aussi distingué ; d'autant plus que, je le sais, M. le Cardinal a une prévention peu favorable à mon endroit. » Le prélat répondit que, puisque Sa Majesté lui avait fait l'honneur de lui accorder cette audience, il se voyait forcé de le prier tout d'abord de vouloir bien lui expliquer ce que signifiaient ces paroles. « Je veux dire, reprit l'empereur, que M. le Cardinal me croit l'ennemi de ses catholiques. — Je suis bien loin de croire, répliqua Lambruschini, que Votre Majesté soit l'ennemi de qui que ce soit ; mais avec le respect dû à la personne et aux intentions de l'empereur, je crois que le système des lois russes est hostile au catholicisme. Je ne parle pas des faits, je parle des lois. » Pendant ce temps, l'empereur faisait asseoir le cardinal, lui donnant la place d'honneur. Il lui dit qu'il était désireux

(1) Wiseman, *Recollections*, 324 ; trad. Goemaere, 481.

(2) Sur l'audience à Lambruschini : Lambruschini à Viale Prelà, 19 décembre 1845, *AE*, *Russia*, VIII, 160-161 et suiv. « Relazione di una conferenza fra S. M. l'Imperatore delle Russia e il Cardinal Segretario di Stato. » Une copie ajoute : « Ch' ebbe luogo la sera del 13 dicembre 1845. » La minute est de Mgr Corboli Russi, avec des corrections du cardinal. Minute : *AE*, *Russia*, *Boîte* 151. Copie : *AE*, *Russia*, VIII, cahier de 21 pages inséré après le f° 98,

de causer à ce sujet avec lui, dont il connaissait de réputation les nobles qualités d'esprit et de cœur. Lambruschini sentit le besoin de lui faire sa profession de foi. Il le pria de lui permettre de se définir lui-même : « Je n'ai, lui dit-il, aucune prétention à passer pour un homme d'État ; mais Votre Majesté peut en être sûre, elle trouvera en moi un homme de vérité, qui n'a d'autre désir que de connaître la vérité et qui sent le besoin de la dire à qui que ce soit, même à l'empereur. Et je ne connais point d'autre livre politique que l'Évangile. Ainsi, comme je dois croire, vu la haute idée que j'ai de Votre Majesté, qu'Elle aime pardessus tout la vérité, j'espère qu'Elle accueillera avec bienveillance ce qui me sera permis de lui dire. » L'empereur lui assura qu'il ne se trompait pas sur ses sentiments, et fit bon visage à un langage si net et si franc.

Aussitôt il parla de sa visite du matin au Vatican, et demanda au secrétaire d'État s'il en savait les détails. Sur sa réponse négative, le tsar dit que le pape lui avait remis un mémoire, et qu'il l'avait déjà lu : « Sur bien des points, Sa Sainteté a raison ; c'est vrai. Mais il en est d'autres sur lesquels Sa Sainteté se trompe. » Le prélat demanda lesquels. « Celui des séminaires, répondit l'empereur. C'est la faute des évêques, s'ils ne veulent pas. Moi, je ne désire rien plus que de les voir diriger librement leurs séminaires. » « Donc, reprit le cardinal, c'est l'intention de Votre Majesté que les évêques règlent, organisent librement la discipline et l'enseignement des séminaires, selon ce que leur prescrit le Concile de Trente. C'est leur devoir, un devoir sacré. » « Oui, oui, répéta l'empereur, et c'est leur faute s'ils ne le remplissent pas. » « Alors, dit Lambruschini, si c'était un des ministres de Votre Majesté qui me disait cela, *j'en prendrais note;* mais comme j'ai la fortune de l'entendre de la bouche même de Votre Majesté, il ne me reste qu'à lui offrir l'hommage de mes plus vifs remercîments. » « Oui, redit l'empereur, je désire qu'en cela les évêques soient libres ; c'est leur faute s'ils n'usent pas de la liberté qu'ils ont. » Il n'avait pas tout à fait tort. Aucune loi n'imposait encore le règlement des séminaires ; on l'avait seulement proposé aux évêques et aux adminis-

trateurs des diocèses. Quelques-uns seulement n'avaient pas voulu l'accepter, et ils ne s'en trouvaient pas plus mal : on les laissait tranquilles. Mais la plupart s'étaient empressés de l'appliquer. Leur timidité pusillanime encourageait aux pires mesures alors que, même sous Nicolas, un *non possumus* respectueux, mais ferme, en des questions purement religieuses, aurait porté ses fruits. Puisqu'il en était ainsi, conclut le cardinal, le pape pourrait leur adresser une lettre, où il leur rappellerait sur ce point les obligations du Concile de Trente.

L'empereur, au lieu de répondre, recommença avec plus d'amertume que le matin ses doléances sur les vices du clergé polonais. Sans s'émouvoir, le cardinal observa que tels sont les séminaires, tel doit être aussi le clergé. D'ailleurs l'opinion émise par le souverain répondait-elle à la vérité? Sans offenser l'empereur, il était permis d'en douter ; car il ne pouvait les connaître que par les rapports qu'on lui en faisait, et de nos jours le clergé a tant d'ennemis et si peu sincères ! Mais le tsar insista, parla même d'un chanoine qu'il avait dû faire mettre en prison, pour l'exemple : « Un certain abbé Ozarowski. — Comment ! l'abbé Ozarowski? fit Lambruschini. Et pour quelle faute? — Il avait une correspondance illicite avec Rome. Les lois l'interdisent, et il a encouru le châtiment. » L'exemple était doublement mal choisi. Le cardinal s'empressa de le lui démontrer : « Quant à la personne de l'abbé Ozarowski, déclara-t-il, je puis affirmer à Votre Majesté que je ne le connais pas du tout personnellement ; que je n'ai jamais reçu de lettre de lui, ni jamais eu avec lui d'autre relation. D'ailleurs je sais qu'il a été élevé au Séminaire romain, et qu'il a laissé dans le clergé de Rome et chez les plus éminents personnages un si bon renom de ses mœurs et de sa doctrine, que tous le rappellent comme un saint. Et je me suis parfois étonné, je l'avoue, que Votre Majesté ne l'ait jamais recommandé pour un évêché. » Ce vibrant éloge était mérité de tout point. Le comte Victor Ozarowski appartenait au diocèse de Loutsk et avait été régent du séminaire. Ce prêtre très fervent entra plus tard dans la congrégation de la Mission, où il continua

son fructueux apostolat. Sur un feuillet où Pie IX avait écrit de sa main une liste de candidats possibles pour les évêchés de Pologne, le pape notait : « Excellent serait le prêtre Ozarowski, mais le gouvernement ne le présentera jamais. » Il avait commis le crime de communiquer avec Rome, précisément au sujet des séminaires, par l'entremise de la comtesse Ledóchowska, la mère d'un jeune étudiant du Collège des Nobles, qui devint plus tard archevêque de Posen, cardinal et préfet de la Propagande. Il ne s'occupait point de politique ; son mémoire s'attachait uniquement à montrer comment le règlement qu'on voulait imposer aux séminaires contrevenait au Concile de Trente. Tel était le prétendu coupable, et tel était son crime (1).

L'empereur ne fut pas peu surpris de la haute idée que Lambruschini semblait avoir de ce pauvre chanoine : « Mais, reprit-il, il a envoyé à Rome certains rapports. — Peut-être sur des affaires concernant la religion, répliqua le cardinal ; mais alors je ne peux me dispenser de faire remarquer à Votre Majesté qu'il ne peut être défendu aux fidèles de communiquer avec le pape en matière de religion. — Ni moi non plus, reprit le tsar, je ne veux pas l'empêcher ; mais à condition de faire passer les communications par l'organe de la Légation que je maintiens à Rome à cette fin. » La discussion se prolongea sur ce point, mais en vain : Lambruschini eut beau tourner et retourner ses arguments, il lui fut impossible de faire admettre à son interlocuteur que, proclamer la liberté de communiquer avec Rome et soumettre ces communications au contrôle forcé du gouvernement, c'était vouloir deux choses contradictoires et inconciliables. « Certainement, dit le tsar, je l'ai déjà dit au pape et maintenant je vous le répète à Vous, Éminence, s'il y a des lois réellement contraires au catholicisme, dont je veux être le protecteur, je suis prêt à les révoquer ; et même qu'on les tienne déjà pour révoquées. Mais après cela je ne peux pas changer

(1) Sur l'emprisonnement du chanoine Ozarowski, v. STCHERBATOV, *Paskévitsch*, V, 236. Note autographe de Pie IX, *AE*, *Russia*, XIII, 497.

ce qui est intimement lié à tout le système du gouvernement russe. » Assurément ce n'était pas ce qu'on lui demandait. Le Saint-Siège ne voulait pas bouleverser l'ordre civil ou politique de l'empire ; il s'agissait uniquement d'accorder aux catholiques la liberté de professer leur religion, d'avoir de bons prêtres en nombre suffisant et d'obéir dans l'ordre religieux aux lois de l'Église. Le cardinal le dit au tsar avec sa franchise ordinaire, mais il se heurtait à un parti pris : jamais Nicolas n'admettrait chez lui des rapports directs avec le pape.

Sans se donner la peine de répliquer à ces bonnes raisons, il se lança dans un sujet plus facile : « Outre cela, dit-il, il faut observer que les journalistes ont débité des choses qui sont tout à fait fausses. Par exemple, aujourd'hui même je lis dans les journaux français qu'une loi émanée de moi ordonne que dans chaque église catholique il y ait un autel pour le culte dominant. On croit donc que je suis fou? Jamais je n'ai pensé chose semblable ! » Lambruschini n'avait lui-même aucune tendresse pour les journalistes. *Les journaux*, répliqua-t-il, n'étaient *pas de son goût*. Ce n'était pas chez eux que le Saint-Siège allait puiser ses informations ; il savait trop bien le peu de cas qu'il fallait en faire.

Après les journalistes, les Polonais : « Sous le couvert de la religion, dit l'empereur, ils cherchent toujours à intriguer et à dénigrer mon gouvernement pour servir leurs desseins de révolution... Je sais que tous, à Rome, vous êtes très éloignés de cet esprit ; mais les Polonais se remuent partout. Et ici, à Rome, vous avez un prêtre polonais qui a les pires intentions contre nous... un certain abbé Jelowicki... bon serviteur du prince Czartoryski. C'est lui qui a monté toute cette intrigue de l'abbesse de Minsk ! » Le cardinal répliqua qu'il ignorait s'il y avait là-dessous une intrigue, et laquelle. S'il y en avait une, le Saint-Siège n'y avait trempé en rien. Pour la religieuse de Minsk, on s'était contenté de faire ce que la charité chrétienne demandait, en lui procurant un asile où elle pût vivre tranquille : elle n'y pouvait même pas parler, car personne n'y savait sa langue. « Je sais du

reste, reprit l'empereur, qu'on a fait une enquête et qu'on a recueilli ses dépositions. » « Par le commandement de qui? » demanda le cardinal. « Je le sais », répéta le tsar. « Je l'ignore, répliqua Lambruschini, et certainement je peux affirmer à Votre Majesté qu'à ma connaissance aucune instruction, aucun ordre à ce sujet n'a été donné. »

Que s'était-il donc passé? En réalité, le père Maximilien Ryllo, jésuite et recteur du Collège de la Propagande, l'abbé Jelowicki, recteur de l'église Saint-Claude, et un élève de la Propagande, Aloys Leitner, avaient fait une enquête. Le *Correspondant* du 25 janvier 1846 la publia sous ce titre : « Récit de Makrena Mieczyslawska, abbesse des religieuses de Minsk, ou histoire d'une persécution de sept ans soufferte pour la foi par elle et ses religieuses, écrite sous sa dictée *et d'après les ordres de N. T. S.-Père le P. Grégoire XVI...* » Ces derniers mots constituaient une lourde méprise : à la première nouvelle qu'il en eut, le Saint-Siège les fit démentir. Dans une note écrite de sa main pour le secrétaire d'État, Grégoire XVI faisait cette observation : « Il peut très bien se faire que le pape, comme on lui faisait de vive voix le récit rapide et embrouillé des aventures nombreuses, longues et compliquées de cette religieuse, ait dit qu'on lui en fît par écrit une courte relation, qui resterait secrète, et pour son information particulière ; et qu'ensuite les rédacteurs se soient crus autorisés à y mettre des formes et une publicité qui n'étaient certainement pas dans l'intention du pape. » Une lettre adressée de Rome, le 12 février 1846, à *l'Ami de la Religion* dégagea nettement la responsabilité du Saint-Siège, et le *Correspondant*, en la reproduisant, remarquait justement que son langage semblait « déceler une source presque officielle ». Elle reproduisait, avec quelques changements et suppressions, une phrase libellée par Grégoire XVI lui-même : « Non seulement le pape, avait-il écrit, n'a donné aucun ordre de faire subir un interrogatoire officiel à la religieuse Basilienne sur les épreuves subies par elle et ses sœurs, mais tout s'était fait à son insu et sans en avoir aucune intelligence, ni directe ni indirecte. Il n'a pas

même vu la relation qu'on en a rédigée, et il n'en connaît ni la forme, ni le contenu. » Bien mieux, il n'avait pas attendu deux fois pour faire connaître son sentiment aux auteurs de l'enquête. Pendant qu'elle se poursuivait, le père Ryllo dit à quelqu'un qu'il avait pour cela les ordres du pape. Grégoire XVI le sut et en fut fort mécontent. Lorsque le religieux parut au Vatican, en compagnie d'autres prêtres polonais, pour présenter sa relation au Saint-Père, celui-ci le reçut à part, le blâma de son imprudence et refusa de prendre l'écrit. Le père Ryllo alla l'offrir ensuite au secrétaire d'État, l'informant que le pape n'avait pas jugé prudent de le recevoir, au moment où l'empereur allait venir à Rome. Le cardinal lui répondit aimablement qu'il le remerciait, mais si le Saint-Père, ajoutait-il, avait cru devoir se comporter de la sorte, l'attitude de Sa Sainteté devenait la règle à laquelle il devait nécessairement conformer la sienne.

Dans cette affaire, on le voit, le Saint-Siège intervint seulement pour désavouer une affirmation inexacte, qui le mettait indûment en cause. Le pape n'ordonna ni enquête, ni publication ; il ne reçut à la suite de cet examen aucun rapport ; il ne l'avait pas sur son bureau pendant son entrevue avec Nicolas ; il se garda bien de lui parler de la mère Macrine. Plus tard, on observa la même réserve. Bouténev voulut mettre en quelque sorte ses réfutations sous le patronage de Rome : elle refusa et s'en tint à une stricte neutralité. Il insista dans un mémoire confidentiel pour qu'on punît l'abbé Jelowicki : elle refusa encore. Ce prêtre ne tarda pas, il est vrai, à se rendre à Paris sur l'ordre de son supérieur, le père Kajsiewicz ; des considérations de prudence ne furent pas étrangères à ce voyage. Mais ce déplacement ne fut pas imposé, et n'offrit en rien le caractère d'une sanction (1).

(1) Sur Macrine, v. supra, 420. *Correspondant*, XIII (1846), 193-233 ; reproduit en brochure, avec même titre, sauf les mots : « Et d'après les ordres, etc. » Le démenti de Rome, *Ami de la religion*, 21 février 1846 (nº 4184), CXXVIII, 445-446, et *Correspondant*, XIII (1846), 733-734. Deux notes autogr. de Grégoire XVI : « Per il Segrio di Stato », « Memoria per il card. Segrio di Stato », *AE*, *Russia*, IX, 128, 129. Le P. Maximilien Ryllo, religieux très méritant, fut un missionnaire infatigable, en Syrie, à Malte, en Sicile, au Soudan.

Les déclarations si nettes de Lambruschini sur l'enquête réduisirent l'empereur au silence. Il se rabattit sur les évêques, gémissant de la difficulté qu'il éprouvait à en trouver. Le cardinal lui répliqua sentencieusement : Les bons séminaires font le bon clergé, et du bon clergé on tire les bons évêques ; il n'y a pas d'autre remède. Aussitôt il fallut reparler de l'Académie. Décidément l'empereur voulait à tout prix pour elle le portrait du pape et sa bénédiction. — Canoniquement elle n'est pas légitime, ripostait le cardinal. — Mais une bénédiction ne pourrait-elle tout guérir? — Il faudrait d'abord connaître le règlement de l'Académie et son organisation. Les directeurs et les professeurs sont-ils tous catholiques? — « Tous catholiques, affirma le tsar. Quant au règlement, le Saint-Père m'a dit qu'il le connaissait : je ne sais pas d'où il l'a eu. » — « Je ne saurais le dire. Mais si le Saint-Père a dit qu'il l'a eu, on n'en peut douter. » — « Eh bien ! je le lui enverrai, moi, officiellement : en attendant, je vous prie, faites en sorte que cette bénédiction s'obtienne. » Le cardinal ne se laissa point toucher, car les raisons qui empêchaient le pape de l'accorder lui défendaient à lui-même de la solliciter. Mais l'empereur prit plus tard une assez singulière revanche. En 1856, Mgr Chigi, envoyé par Pie IX en Russie pour représenter le Souverain Pontife au couronnement d'Alexandre II, visita à Pétersbourg l'Académie ecclésiastique. Dans la salle d'honneur trônait un buste en marbre de Grégoire XVI, avec une inscription en langue russe. Le prélat en fut d'autant plus surpris, qu'il savait l'histoire du refus, et il demanda comment ce portrait se trouvait là. On lui répondit qu'après la mort de Grégoire XVI, l'empereur Nicolas l'y avait fait mettre, disant que le pape avait voulu faire ce cadeau à l'Académie : la mort ne lui en avait pas laissé le temps ; et le tsar avait voulu lui-

Il mourut à Khartoum, pro-vicaire apostolique de l'Afrique centrale, en 1848. A ses derniers moments, il légua son crucifix à la mère Macrine. L'abbé Alexandre Jelowicki fut lui aussi un excellent prêtre. Il paraît certain qu'ils se sont trompés ; mais ils se trouvent en nombreuse et honorable compagnie, Montalembert, Henry de Riancey, Louis Veuillot, et tant d'autres. V. Czerminski, *O. Maksymilian Ryllo*, II, 209-212.

même très volontiers accomplir cette volonté du défunt (1).

Hanté par l'idée fixe des vices du clergé catholique, Nicolas s'était contenu devant le pape, mais avec le cardinal il fut plus hardi, et il l'entreprit sur la question du célibat. L'abolir, c'était le seul remède. Lambruschini, dont on sait la vie fervente et austère, lui répondit vertement : « Impossible. Je ne parle pas des usages tolérés dans les Églises d'Orient, mais l'Église latine s'est toujours montrée très attachée à cette loi : elle est fondée sur le conseil de Jésus-Christ, sur la pratique des Apôtres dès qu'ils eurent reçu la mission divine, sur l'exemple de tous les Pères de l'Église, sur les prescriptions des Conciles et des Pontifes les plus anciens. Il est vrai, du reste, que les ennemis du célibat ecclésiastique incriminent toujours les mœurs de ceux que cette loi oblige. Mais je suis évêque, et je peux l'affirmer à Votre Majesté, bien que je sois sévère pour la correction des mœurs, dans mon diocèse de Sabine, depuis des années d'épiscopat, je n'ai eu à punir qu'un seul prêtre, qui avait eu le malheur de commettre une faute ; il est enfermé dans un couvent pour y faire pénitence. — Mais le pape, demanda le tsar, ne pourrait-il pas abolir cette loi? — Non, répliqua le cardinal, il ne le pourrait pas. — J'entends, reprit le tsar, il faudrait pour cela un concile. — Ni un concile ne le ferait. Ce serait une horreur pour l'Église. » L'empereur n'insista pas davantage, bien que Lambruschini lui parût exagérer. Il le donna à entendre au cardinal Acton, avec qui il revint sur le même sujet, d'ailleurs sans plus de succès.

La discussion sur le célibat n'avait aucune portée pratique et ne présentait aucun danger. Mais il n'en était pas de même des prérogatives exorbitantes que le Saint-Siège aurait accordées au siège de Mohilev, et que l'empereur Alexandre aurait négligées. L'empereur en reparla, disant que Mohilev devait être l'unique métropole de toutes les Églises catholiques de Russie, et étendre sa juridiction aussi loin que s'étendait le sceptre des tsars. Le cardinal

(1) Relation de Mgr Chigi au cardinal Antonelli, 3 novembre 1856, parte 3 (notizie), *AE. Russia*, XIII, 219-233.

n'avait pas entendu parler de cette concession et, vu la pratique du Saint-Siège, il la trouvait invraisemblable. Mais l'empereur insista, en appela aux archives romaines, et affirma qu'il était opportun de lui donner maintenant son plein effet : c'était le moyen d'établir plus d'unité parmi les Églises de ses États et de fortifier la discipline.

La conversation prenait un caractère inquiétant. Le cardinal se hâta de la détourner : la liberté de communiquer avec Rome, voilà, dit-il, le meilleur moyen de restaurer la discipline. Le tsar répéta aussitôt qu'il ne voulait pas y mettre d'obstacle ; mais « *il y a une loi*, déclara-t-il de nouveau, — et elle ne peut pas être changée, — que les communications doivent passer par la légation qui réside à Rome. Ceci, du reste, n'empêche pas la liberté, car le comte de Bouténev, par exemple, est incapable d'ouvrir une lettre ». « Pour la probité du comte de Bouténev, répondit Lambruschini, j'en ai la meilleure opinion, comme aussi des ministres de Votre Majesté en général, et des intentions de l'Empereur. Toujours est-il vrai qu'il reste à la communication un seul moyen : donc elle n'est pas libre. Et il faut accorder quelque chose à l'imagination des hommes, lorsque les communications qui regardent les affaires intimes de la conscience doivent forcément, afin de parvenir au ministère de la Légation, passer par les mains des fonctionnaires subalternes. » L'empereur, prenant alors la main du cardinal, le remercia vivement d'avoir bonne opinion de lui et de ses ministres, et le pria d'accorder aussi cette estime à ses fonctionnaires d'un rang inférieur, car il mettait, dit-il, à les choisir, la plus grande vigilance. Le prélat n'en disconvint pas ; mais dans un empire aussi vaste, comment le souverain pourrait-il connaître assez tous ses employés pour en répondre, alors que c'était impossible même dans un petit État? Plus ils étaient loin du centre, moins ils se gênaient. Entre autres exemples d'arbitraire, Lambruschini cita l'expulsion violente des missionnaires de Géorgie. L'empereur nia, ergota, puis finit par dire que l'affaire n'était pas terminée et qu'il demanderait de plus amples informations. Le cardinal Acton devait le presser aussi sur

cette question avec vigueur. « Avec la voie que j'ai établie, lui déclarait l'empereur, on peut compter sur la sécurité du secret. » « Mais, Sire, répliqua Acton, le roi de Prusse avait lui aussi cru pouvoir faire de même. Il avait imposé à ses sujets catholiques de correspondre avec Rome par la voie ministérielle. Et qu'est-il arrivé? Il est arrivé que les lettres et les papiers ont été ouverts et lus, et qu'on venait à connaître les cas de conscience exposés au Saint-Siège. » Le tsar se récria avec chaleur : « Mais c'est une infamie ! » « Bien, reprit le cardinal, le roi de Prusse n'avait certainement pas, lui non plus, l'intention qu'on découvrît les secrets ; il s'est pourtant fait que les catholiques n'ont pas pu se fier à la voie de transmission imposée par le gouvernement. » Mais l'empereur affirma qu'on pouvait compter sur lui : jamais semblable abus, à l'entendre, n'arriverait chez lui.

Avec Lambruschini, il revint encore sur la nomination des évêques, et se plaignit qu'on faisait une opposition systématique à ses candidats. On écartait aussi parfois, il l'admettait, ceux des autres souverains, même catholiques ; mais envers lui, on témoignait d'une défiance particulière. Le cardinal protesta, et représenta qu'il ne fallait pas interpréter ainsi les informations que le Saint-Siège faisait prendre sur les personnes qu'il présentait. Le tsar observa qu'on pouvait demander ces renseignements aux évêques. Ce serait sans doute un moyen, se contenta de répondre Lambruschini ; mais le mieux serait d'avoir à Pétersbourg un représentant du Saint-Siège. Aussitôt le tsar se récria : c'est chose impossible en Russie, inconciliable avec le système russe ; il lui était impossible à lui-même d'y consentir. — Mais Rome admettait bien un représentant du tsar : pourquoi ne pas accorder la réciprocité? Le cardinal eut beau insister et argumenter, l'empereur se montra « absolument irréductible ». Ce fut le dernier mot d'une conférence qui durait depuis près d'une heure et demie. Le tsar et le secrétaire d'État ne se revirent point. Dans leur entretien, il y eut de la politesse, des amabilités, des compliments, mais point de cordialité. La franchise parfois un peu bourrue du cardinal froissa-

t-elle l'autocrate? On peut se le demander. Plus tard, parlant de Lambruschini, il lui reprochait de vouloir être plus catholique que le pape.

VI

Le cardinal Acton semble, au contraire, avoir conquis l'empereur par sa bonne grâce. Il n'était de sa part l'objet d'aucune prévention, et il sut lui faire entendre avec force quelques bonnes vérités. Le pape ordonna au cardinal de demander au tsar une audience (1). Elle eut lieu le soir du 7 décembre à sept heures. Quand Acton se présenta au palais Giustiniani, l'empereur s'entretenait avec le cardinal Mezzofanti : il avait voulu voir et entendre ce prodigieux linguiste. Au bout de quelques instants, Bouténev l'introduisit et Nicolas le reçut fort aimablement, en lui disant : « Vous avez eu beaucoup de gêne, l'autre jour », faisant allusion à l'audience du Saint-Père. Le cardinal s'en défendit, d'autant plus que l'empereur, assura-t-il, avait compris en grande partie et sans besoin d'interprète les paroles du pape, et que le pape, de son côté, avait saisi sans son aide beaucoup de ce qu'avait dit l'empereur. Nicolas fit asseoir son visiteur en face de lui, et se mit à parler, bientôt d'un ton passablement animé, et sans donner d'abord à Acton le temps de placer un mot. Il dit qu'il voyait l'intervention de la Providence dans le fait d'être venu à Rome, d'avoir pu causer avec le pape en personne, et de s'être ouvert avec lui. Il avait pu ainsi faire connaître ses intentions et empêcher d'interpréter en mauvaise part sa façon d'agir que certains s'appliquaient à travestir. Se disculper ou s'excuser, il le croyait au-dessous de sa dignité ; mais il aimait que l'on comprît bien quelles étaient ses intentions. Hors de Rome et à

(1) « Relazione della Udienza particolare data da S. M. l'Imperatore delle Russie al Cardinale Acton nella sera dei 16 dicembre 1845 » (Autogr. d'Acton), *AE*, *Russia*, VIII, cahier de 14 feuillets, non compris les feuillets blancs, inséré après le f° 98. Copie, *ibid.*, 99-114.

Rome même, il y avait bien des choses que l'on ne savait pas ; on ignorait les faits et les usages des pays lointains. Il était enchanté d'avoir fait la connaissance du pape : « Maintenant que le Saint-Père et moi nous nous sommes vus, nous sommes connus et nous sommes parlé, continua-t-il, j'aurais à cœur une chose, ce serait de pouvoir, à l'occasion, correspondre directement avec le Saint-Père lui-même, et non pas toujours par les voies officielles. Cela préviendrait beaucoup d'interprétations mauvaises, et me mettrait en mesure de dire au pape les choses comme elles sont. Voulez-vous vous charger, vous, de demander au pape s'il voudra m'accorder cette grâce? » Acton évita une discussion là-dessus, et se contenta de répondre qu'il transmettrait la désir de l'empereur au Saint-Père.

Puis Nicolas déclara au cardinal que c'était pour le pape qu'il travaillait, pour venir en aide à l'Église catholique dans ses États, et la tirer, disait-il, de l'état de dégradation où elle y était réduite. Pour la troisième fois, il donna, plus longuement que jamais, libre cours à ses attaques contre le clergé, faisant seulement quelques exceptions, notamment en faveur des Frères Prêcheurs : « Il me fit, dit Acton, l'éloge des Dominicains, tant au point de vue moral qu'au point de vue politique. Il s'en montra très content ; il aurait plaisir, me dit-il, qu'on fît savoir au Supérieur Général des Dominicains que, sauf très peu d'exceptions, il n'avait qu'à se louer de ces religieux. » A toutes ses accusations, le cardinal lui répliqua, non sans tristesse : « Que Votre Majesté le sache, partout où l'autorité suprême de l'Église est libre, le clergé est exemplaire et les choses vont bien. » Il était trop facile d'apporter des faits, et il n'y manqua point. « Voyez ce qui se passe en Allemagne, dit alors le tsar, en faisant allusion aux scandales de Ronge et de Czerski. Des choses semblables, je ne les permettrai jamais dans mes États. » « Votre Majesté me cite l'Allemagne, riposta Acton. Qu'Elle sache que s'il y a du désordre, c'est précisément parce que depuis cent ans il n'y a pas un coin de l'Allemagne où, même de la part de certains princes catholiques, on n'ait mis des obstacles au libre exercice de l'autorité suprême

du Chef de l'Église. » « C'est vrai, reprit l'empereur, et Rome ne doit pas se fier aux princes catholiques. On ne doit se fier ni à Vienne ni à Munich. Il y a en Allemagne, continua-t-il, d'un côté un parti antireligieux qui tend à l'athéisme, et de l'autre un parti fanatique qui fait plus de mal que de bien. » « Sire, insista le cardinal, là où est libre l'autorité du pape, vous verrez la discipline florissante et le clergé exemplaire... Voyez un peu le clergé catholique en Amérique, en Angleterre, en Écosse, en Irlande. Là, le Pape est tout à fait libre. Il n'y a aucun obstacle, en matières spirituelles, entre lui et le clergé, et celui-ci a le respect de tous, il est exemplaire et tout entier à ses devoirs. »

Ce plaidoyer sembla faire impression sur le tsar; mais il se lança presque aussitôt contre le célibat des prêtres, dont il voulait rendre responsable le concile de Trente. Acton le tira charitablement de son erreur, et le poussa si bien, qu'il dut en revenir à célébrer ses propres louanges : « Je travaille pour l'Église », dit-il ; et dans une vision d'avenir confiante, il ajouta : « Mon œuvre sera continuée par mon fils et par mon petit-fils. — J'espère, observa Acton, que Votre Majesté pourra vivre encore longtemps. — Cela dépend de la volonté de Dieu... Puis viendra le jour où on me sera reconnaissant de ce que je fais pour l'Église catholique et pour le pape. — Mais en ce qui touche l'Église, remarqua le cardinal, il faut *agir avec le Pape*, et *d'accord avec le Pape.* » L'empereur reprit : « Mais voyez donc mon Académie théologique de Pétersbourg, comme elle va bien ! C'est là-dessus que je compte pour l'avenir. Je la tiens comme un couvent. J'y ai mis la clôture, en dérogeant sur ce point aux lois de Russie. — Mais le Saint-Père, dit Acton, a entendu dire qu'il y a un professeur luthérien dans cette Académie. — Entendu dire ! répliqua l'empereur avec vivacité. Voilà comment on fait toujours. On prête l'oreille à ce qui se dit, mais il ne faut croire que ce qui vient par les voies officielles. — Mais, Majesté, répartit le cardinal, Pétersbourg est une grande capitale. On y voit aller et venir des étrangers de toutes les parties du monde. Est-il possible que l'on ne

remarque pas certaines choses? N'y en a-t-il pas d'assez notoires pour que les étrangers puissent les observer et les rapporter, une fois hors de Russie? L'Académie ecclésiastique de Pétersbourg est un établissement vaste et majestueux, connu de tous ; rien de plus facile qu'elle ait attiré l'attention, qu'on en voie et connaisse les professeurs. — Il pourrait se faire, accorda l'empereur, qu'il y ait un luthérien pour enseigner les langues, mais non pas les sciences sacrées. Est-ce qu'il est défendu, peut-être, d'apprendre les langues d'un maître luthérien? — Non, répondit Acton ; mais dans un Séminaire, un protestant en rapports avec des jeunes gens pourrait parfois faire des insinuations qui ne peuvent pas laisser l'esprit des supérieurs en repos. — Je ne le sais pas, répliqua le tsar, s'il y a un professeur luthérien de langue ou de quelque autre matière toute profane. — Et même à propos de l'enseignement théologique, poursuivit le cardinal, il faudrait que le Saint-Père fût parfaitement tranquille. Il peut y avoir des auteurs plus ou moins sains. Supposons, par exemple, qu'on suivît *Hermès?* » Nicolas répondit en riant : « Non, jamais dans mes États. Ma censure est plus sévère que celle que vous avez, vous autres. — Bien, reprit Acton, mais Votre Majesté vient de me citer l'exemple de l'Allemagne, où les affaires catholiques ne sont pas au point qu'il faudrait : qu'Elle le sache, tout le désordre qui s'y trouve et que déplore à présent Votre Majesté n'est que l'effet d'un enseignement théologique malsain, qu'on a donné sous la garantie et avec l'ingérence des différents gouvernements. » Le prélat n'avait pas tort d'accuser les thèses fébroniennes et joséphistes, si longtemps maîtresses dans les chaires catholiques d'Allemagne et d'Autriche. On avait constaté leurs fruits de mort ; et la mesure du discrédit où elles tombèrent enfin est aussi la mesure de l'éclat et de la prospérité que l'Église catholique devait retrouver aux bords du Rhin et du Danube.

A propos des évêques, l'empereur se plaignit encore de n'en trouver qu'à grand'peine. Le cardinal lui proposa une solution que personne, jusqu'alors, ne lui avait indiquée : « Si Votre Majesté, lui dit-il, ne trouve pas de sujets

indigènes dignes d'être présentés, pourquoi n'en demande-t-elle pas à l'étranger? — Peut-être serai-je obligé d'en venir-là, répondit le tsar. Mais la difficulté de la langue? de connaître nos usages? de connaître aussi les défauts et les vices de la population afin d'y porter remède? — Et comment a-t-on fait pour l'Amérique? répliqua Acton. Aux États-Unis il y a une Église très florissante. Jusqu'ici ce sont des évêques de toutes les nations de l'Europe qui l'ont formée : Français, Italiens, Anglais, Irlandais, etc. Ils ont appris la langue ; ils se sont mis au courant des circonstances et des besoins locaux ; ils ont formé un clergé exemplaire. Dans les autres parties du monde, on envoie des évêques de divers pays ; peu à peu ils apprennent la langue et les mœurs des différents peuples. »

Au fond, l'empereur eût été médiocrement flatté qu'on traitât la Russie en pays de mission : « Je ne dis pas, observa-t-il, qu'il n'y ait point de bons, même de très bons ecclésiastiques dans mon empire. Mais, ajouta-t-il, j'ai une grâce à demander au Saint-Père. » Je tremblai, raconte Acton, ne sachant ce qu'il allait dire. « Il s'agit des évêques de Pologne. J'aurais parfois besoin de les voir et de les consulter à Pétersbourg. Il est très avantageux qu'ils y viennent, car ainsi nous nous communiquons mutuellement nos idées. Mais ils ont une difficulté : ils disent que le Pape les excommunie, s'ils restent loin de leur diocèse. Pourrais-je demander au pape, vu les besoins de l'Église dans mes États, une dispense là-dessus? » Il ne parla pas de la vraie raison : s'il voulait avoir à Pétersbourg les évêques de Pologne, c'était pour les introduire au Collège ecclésiastique et subordonner à celui-ci les diocèses du royaume comme ceux de l'empire. Le cardinal déclara aussitôt ce qui était possible : aux trois mois concédés par le droit aux évêques, le pape ajouterait, tout au plus, trois autres mois, car l'évêque a le devoir de résider dans son diocèse et d'en visiter chaque paroisse en personne. Le tsar se montra satisfait et dit : « Je n'ai pas besoin de plus de six mois. »

La situation de l'Église catholique en Russie et les abus dont elle souffrait provoquèrent de nouvelles observa-

tions, de nouvelles plaintes. Il avait dû agir parfois, parce qu'il n'y avait d'autre remède que celui de son autorité. « Je serai peut-être forcé, dit-il encore, d'en venir à quelque autre démarche. Je veux espérer que le Saint-Père me rendra justice. » « Paroles mystérieuses et alarmantes ! » note le cardinal. Qu'avait-il encore en vue? Peut-être songeait-il aux Grecs-unis de Chelm, à qui était réservé tôt ou tard le sort de ceux de Russie Blanche et de Lithuanie. Acton lui signala de nouveau où était le vrai remède : laisser l'Église appliquer ses propres lois : « Mais, Sire, lui dit-il, tout est prévu et réglé dans les canons de l'Église. Que Votre Majesté se fasse montrer les canons du Concile de Trente et les autres, et Elle verra que l'Église a pourvu à tout. » Il en revint aussi à sa formule : agir avec le pape et d'accord avec le pape. Le tsar, en réponse, se montra très rassurant : « Je veux, déclara-t-il, que l'autorité du pape soit respectée et obéie dans mes États. » Mais il avait à vaincre l'insubordination des Polonais, toujours prêts à dénaturer les intentions de leur souverain et à les dénigrer : *Les Polonais ont élevé un grand vacarme contre moi!* allusion transparente à l'affaire de la mère Macrine. Par contre, ils n'obéissaient guère mieux au pape : « Mais voyez les Polonais ! Que d'abus chez eux, surtout pour les mariages et les divorces ! Quand je parle, ils disent qu'ils doivent écouter le pape. Quand le pape parle, ils ne veulent pas lui obéir. » Le cardinal rappela les anciennes protestations du Saint-Siège et les constitutions si sages de Benoît XIV : « J'aurai soin de les faire exécuter », promit le tsar. Le pape et lui, disait-il, avaient le même but, la même intention. Il retournerait au Vatican faire ses adieux au Saint-Père ; il lui porterait une réponse à son mémoire. Sans doute, il lui faudrait un examen plus détaillé ; mais tout ce qui dépendait de lui, on pouvait le compter comme déjà fait. Ce fut avec de telles assurances, accompagnées de paroles aimables, qu'il congédia le prélat : il allait visiter les musées du Vatican, illuminés aux flambeaux, et l'heure était déjà passée. Cette longue conversation lui laissa un bon souvenir du cardinal, de ses manières pleines de

charme et de son caractère élevé. Il le déclara à Vienne à la princesse Metternich : « J'ai une haute idée du Cardinal Acton. »

VII

Le 17 décembre, vers onze heures du matin, Nicolas, comme il l'avait annoncé, reparut au Vatican, afin de prendre congé du Souverain Pontife (1). Il y trouva la même réception, le même cérémonial qu'à son arrivée. Le pape l'accueillit au seuil de l'*anticamera nobile*, s'enferma avec lui dans son cabinet, en compagnie du cardinal Acton et de Bouténev, et le fit asseoir à sa gauche sous le baldaquin. Ce nouvel entretien eut, ce semble, quelque chose de moins tendu, de plus abandonné que le premier. Aux compliments de l'empereur, à ses remerciements de tout ce qu'on avait fait pour lui, à la satisfaction qu'il exprimait d'avoir vu Rome et ses précieux souvenirs, le vénérable Pontife répondit en s'excusant de n'avoir su faire plus et mieux, et en lui disant son admiration de le trouver si actif, si assidu à s'occuper d'affaires graves en dépit de la fatigue et d'inévitables distractions. « Quand on a des devoirs, repartit le prince, il faut les remplir. » Le pape lui-même ne donnait-il pas l'exemple d'une activité plus grande, tout en s'accordant beaucoup moins de repos? Les fatigues du corps n'épuisaient pas comme celles de l'esprit. Celles-ci, observa le pape, ne devaient certainement pas manquer au souverain d'un empire qui égalait presque le quart de l'hémisphère. Cette remarque flatta visiblement l'autocrate. Il reprit avec une obligeante courtoisie que le Saint-Père avait, lui aussi, de grandes fatigues et de grands soucis. « Oui », réplique le pape ; il n'y avait pas à comparer le gouvernement de ses États et celui de son vaste empire ; mais le gouvernement de l'Église universelle, répandue dans

(1) « Relazione della Seconda ed Ultima Udienza data dalla Santità di N. S. à S. M. l'Imperatore delle Russie nella mattina dei 17 dicembre 1845 » (autogr. d'Acton), *AE*, *Russia*, VIII, 115-124.

le monde entier, lui était un immense fardeau. A ces mots, proférés avec un accent plein de gravité, le tsar fit un signe respectueux d'assentiment. Puis, faisant un retour sur lui-même, il observa d'un ton où perçait de l'émotion, que lui-même non plus n'aurait certainement pas pu supporter le fardeau de l'empire, s'il n'avait eu le soutien et la confiance qu'il mettait en Dieu, qui l'avait voulu à cette place : « Quand on a assumé, comme moi, sans s'y attendre, une si grande responsabilité, il faut un grand courage et une grande confiance en Dieu. »

Après que les deux augustes interlocuteurs eurent exprimé ces nobles sentiments, le tsar parla du mémoire que Grégoire XVI lui avait remis précédemment. Il n'était pas, lui dit-il, en mesure d'y donner sur l'heure une réponse adéquate ; il se réservait de le faire, une fois rentré à Pétersbourg. En attendant, il priait le pape d'agréer une première réponse conçue seulement en termes généraux. Puis prenant la note que lui présentait Bouténev, il en ôta l'enveloppe et la donna au Saint-Père, tout en disant : « Votre Sainteté m'a appris qu'il y avait dans mon État des lois en opposition avec les lois de l'Église catholique. — Oui, dit Grégoire XVI, il y a des lois qui s'opposent à l'exercice de la Religion catholique et qui sont en contradiction avec ses canons. — J'aurai besoin, reprit Nicolas, qu'on m'indique avec plus de précision et plus en détail chacune des lois contre lesquelles réclame Votre Sainteté, et qui sont en *contravention* avec les lois de l'Église catholique. » Le pape répondit qu'on le ferait. Alors le tsar répéta la promesse qu'il avait déjà formulée, *tout ce qui lui serait possible* pour satisfaire en ce point le Saint-Siège, il l'accomplirait. Le pontife fit bon visage à ces belles paroles ; mais il laissa bien entendre qu'il les prenait dans toute leur étendue et sans les restrictions que l'empereur y avait déjà mises : *tout ce qu'il pouvait véritablement faire, coram Deo*, car qui fait les lois peut aussi les changer et les abroger.

Ainsi qu'il en avait prévenu le cardinal Acton, Nicolas se mit alors à présenter ses requêtes : « J'ai besoin, dit-il, de demander une grâce à Votre Sainteté. Maintenant

que nous nous sommes vus, connus et entendus, je voudrais que Votre Sainteté me permît de correspondre personnellement avec Elle, quand j'en aurai besoin, et de prendre cette voie plutôt que la voie ministérielle, où souvent se produisent des équivoques et surviennent des malentendus. En ce moment nous parlons ici dedans avec la plus grande intimité et comme en confession, sans que les personnes qui se trouvent dans la chambre à côté sachent ce que nous disons : de même je pourrais, en certaines choses, m'entendre personnellement et par lettres privées avec Votre Sainteté ! » Cette demande n'était pas sans danger. Qu'arriverait-il, si jamais il convenait au tsar de révéler ses propositions, tout en taisant les réponses qu'il aurait reçues? Grégoire XVI, averti, avait réfléchi et se tenait sur ses gardes. Aussi, répliqua-t-il, non sans rondeur et avec beaucoup de justesse : « *Senta Vostra Maestà :* Dans les affaires de religion qui regardent le pape comme Chef de l'Église, je suis responsable devant le monde entier. En ce genre je ne dois rien faire sans le soumettre d'abord à l'examen de mes conseillers et sans me mettre en mesure de manifester ma conduite à tous. Tout ce que fait le pape en matière de religion doit être *publici juris*. Par conséquent, en de telles matières, Votre Majesté comprend bien qu'il ne saurait y avoir de place pour une correspondance privée et personnelle. » Se tournant alors avec à-propos vers Bouténev, le pape continua : « Vous avez ici un représentant qui jouit de toute votre confiance, et que j'écoute toujours volontiers, car je sais combien il est loyal et équitable. Faites-moi donc parvenir vos désirs par son entremise : les affaires qu'il me rapportera, je les examinerai et je les ferai examiner par mes conseillers. » Et il redit encore la raison : « Parce que le pape, comme chef de la Religion, doit se conduire de telle façon que le monde entier puisse voir ce qu'il fait, car il en répond devant Dieu et devant toute l'Église. »

Bouténev, s'entendant louer en termes aussi obligeants, en fut tout confus, et pria modestement le Saint-Père d'observer que, s'il avait remarqué en lui de l'équité et de la loyauté, c'était qu'il parlait non seulement au nom,

mais aussi dans le sens et l'esprit de son auguste maître, en qui ces deux vertus brillaient d'un si vif éclat. L'empereur de son côté entendit avec plaisir les éloges décernés à son ministre et les approuva ; mais il fut quelque peu contrarié de voir que Grégoire XVI n'acceptait pas purement et simplement sa requête. Il insista, donna des explications : « Mais il y a tant de cas extraordinaires où il n'est ni bon, ni utile de faire tout savoir par les voies diplomatiques. Je pourrai prévenir Votre Sainteté et lui expliquer bien des choses en confidence, et savoir ainsi d'avance si Elle permettrait qu'on traitât de telle ou telle affaire par les voies ordinaires. » Le pape répondit au tsar de le faire renseigner d'abord par son ministre, et dit, en montrant Bouténev : « Nous nous arrangerons. » « Donc, reprit Nicolas, Votre Sainteté permet au moins que mon ministre lui fasse une communication *verbale*, avant d'en venir à une négociation officielle, et pour savoir si Votre Sainteté consent à ce qu'il se présente ensuite pour traiter en forme de telle ou telle affaire? » Le pape dit que oui, mais il expliqua que ces communications verbales n'auraient lieu qu'à titre de préliminaires : rien n'y serait réglé, et les affaires mêmes devraient être soumises à la voie ordinaire. Pour mieux mettre en lumière cette importante réserve, il répéta à deux reprises que le pape ne ferait *ni convention ni concession* qui ne fût de nature à être rendue publique : « Dans les affaires de religion, déclara-t-il sans ambages, on ne peut pas conclure de pactes secrets, comme il arrive dans les conventions et les traités politiques. Les souverains temporels peuvent parfois décider beaucoup de choses sur-le-champ et, comme on dit, tambour battant, *sul tamburro;* mais le pape doit prendre du temps et bien peser toutes choses devant Dieu avant d'agir. » L'empereur aurait voulu au moins une exception au sujet des évêques existants ou des candidats à proposer ; il aurait voulu pouvoir traiter lui-même en particulier avec le pape. « Oui, oui, répondit le Saint-Père, votre ministre me parlera au nom de Votre Majesté. » Ainsi fut déclinée cette première demande que Grégoire XVI estimait justement périlleuse.

Le tsar en vint alors à sa seconde requête, au sujet des évêques qu'il désirait appeler dans la capitale, et y retenir au delà des délais permis par la loi de la résidence. Le pape savait trop bien les inconvénients que ce séjour prolongé avait surtout pour l'épiscopat du royaume. Selon les prévisions du cardinal Acton, il répondit que pour des raisons graves et déterminées, il permettrait aux évêques de quitter leurs diocèses pendant quatre ou cinq mois, ou, tout au plus, six mois. « Mais Votre Sainteté, reprit l'empereur, me permet de garder les évêques, au besoin, jusqu'à six mois. » Le pape réfléchit un instant, puis dit qu'il leur accorderait cette permission, mais à deux conditions : ils ne dépasseraient pas les six mois, et, à leur retour, *ils gouverneraient par eux-mêmes leur Église.* Il répéta : « *Ils doivent gouverner par eux-mêmes leurs diocèses, parce que le Saint-Esprit posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei*, et que, selon le mot de saint Bernard, celui qui gouverne son Église par l'intermédiaire des autres, perd le mérite et la récompense, car c'est aux vicaires que Dieu la donne. » Cette fois, Nicolas fut content ; il pria le Saint-Père de faire connaître cette concession aux évêques, et le pontife déclara qu'on leur écrirait.

S'abandonnant alors encore une fois à sa passion, le tsar recommença ses récriminations contre les catholiques polonais. Dans les provinces de l'empire, tout allait bien. Dans le royaume, tout allait mal. Plus que jamais, le tableau fut poussé au noir : immoralité, indiscipline, esprit de rébellion contre le souverain, d'insoumission à l'Église et au pape, par exemple dans la question du mariage. Le pontife répondit qu'il urgerait sur ce point, s'il le fallait, les sages prescriptions de Benoît XIV ; et le tsar l'assura qu'il pouvait compter sur lui pour faire respecter son autorité et observer ses volontés. « Mais quel remède puis-je apporter, répliqua le pape, quand on ne me laisse pas tous les moyens de connaître la situation? » Il montra longuement le tort du gouvernement russe dans son injuste opposition à la libre communication des catholiques avec le Saint-Siège. Quel contraste avec tant d'autres pays qui ne professaient pas la religion de Rome !

Là, le pape exerçait pleinement son autorité ; là, les évêques entendaient sa voix, les catholiques se montraient d'une fidélité exemplaire à leurs devoirs religieux et d'une irréprochable loyauté envers les lois et les institutions civiles. C'est ce qui se passait, par exemple en Angleterre, sous un gouvernement qui n'avait avec le Saint-Siège aucune relation diplomatique : le pouvoir civil ne s'y mêlait en rien de la religion et lui laissait pleine liberté ; il en résultait une entente parfaite entre les catholiques et le gouvernement : « De même, conclut Grégoire XVI, j'espère qu'il y aura une bonne entente entre les Catholiques Russes et le gouvernement de Votre Majesté. » L'empereur s'excusa d'avoir dû agir parfois contraint par des circonstances : des cas imprévus survenaient, réclamant des remèdes extraordinaires. Mais le pape fit observer que les lois de l'Église avaient tout prévu : il suffisait de marcher *d'accord* et en parfaite harmonie avec l'Église et son chef suprême. « Il faut à présent, termina-t-il, que tous les catholiques dans l'Empire de Votre Majesté *sachent que l'Empereur veut leur paix et leur tranquillité.* » Et l'empereur de répliquer : *Ils n'en devraient pas douter.*

Ce fut le mot de la fin. Tout le reste se passa en compliments. L'empereur se leva, remercia le pape et lui recommanda l'impératrice et sa fille qui, elles aussi, devaient venir à Rome. Le Saint-Père, à cette occasion, reparla du tsarévitch, dont on avait gardé un si sympathique souvenir. Il espérait que le tsar avait reçu des marques du respect que le peuple de Rome portait à sa personne. Nicolas lui assura qu'il n'avait eu qu'à se louer de tous, sans en excepter la population. La suite du prince fut admise à prendre congé du pape, qui bientôt reconduisit son illustre visiteur jusqu'au seuil de l'*anticamera nobile.* Là, Nicolas lui baisa de nouveau respectueusement la main ; mais le Saint-Père, dans un élan d'effusion, l'embrassa. « Ce baiser de paix, dit le cardinal Acton, en finissant sa relation, nous l'espérons dans le Seigneur, aura attendri le cœur du monarque ; il le disposera à exaucer les vœux du Saint-Père pour le bien de la Religion Catho-

lique dans les immenses États soumis à sa domination, et pour que soient essuyées les larmes de ceux qui, pour la professer, endurent l'oppression, les injures et les vexations ! »

Pendant que le tsar, parti le 17 décembre au soir, s'éloignait vers le Nord, par Florence et Venise, on faisait sans retard à Rome le bilan de la visite impériale. Bien avant qu'elle eût lieu, Mgr Viale Prelà, renseigné de bonne source, notait de Vienne les préventions fatales dont l'empereur était animé contre les catholiques, sa volonté despotique, sa conviction irrésistible d'être dans le vrai en religion comme en politique : voilà ce que cachaient ses manières extrêmement séduisantes et les belles paroles dont il aimait parfois à se montrer prodigue. Y avait-il à espérer? « Quant à moi, avait dit le nonce, je réponds non ; à moins que le Seigneur ne le renverse à terre, comme jadis saint Paul sur la route de Damas. » Maintenant, c'est le tour du secrétaire d'État de faire écho à ce pessimisme : « Si vous me demandez quelles espérances je conçois des résultats de ces deux entrevues, écrit-il en parlant des audiences de la première journée, je réponds franchement que Dieu peut tout faire ; mais à moi, il me manque la conviction que l'empereur puisse changer essentiellement le système adopté vis-à-vis des catholiques, bien que, ni le Saint-Père ni moi, nous n'ayons manqué de lui en démontrer de diverses manières la nécessité. » Les réponses semblaient vagues et « peu concluantes » : des affirmations, des promesses générales, entremêlées de *si* et de *mais*. On avait eu affaire à un personnage très entêté dans ses idées, très ancré dans ses préjugés. Le cardinal rappelait avec regret ses charges contre le clergé. C'était l'effet « de la haine qu'on lui avait peut-être soufflée contre l'Église Catholique », mais il semblait être « toujours prêt à admettre n'importe quelle absurdité » au détriment du clergé catholique, dont on voyait bien qu'il avait « une opinion fort désavantageuse ». En somme, l'avenir devait donner raison à l'expérience désabusée et méfiante du vieux cardinal. La presse lui attribua cette parole : l'empereur a beaucoup nié ; il a peu promis ; il ne fera rien. Sans doute ce fut sa

pensée, mais il se défendit d'avoir tenu ce propos indiscret, qui ne convenait guère à sa situation et « ne cadrait pas du tout avec ses habitudes » (1).

VIII

Après tout ce qu'on venait de faire à Rome, il n'y avait plus qu'à se tourner vers Vienne et à invoquer le secours du dieu de la diplomatie, de Metternich. L'empereur s'arrêterait sans doute dans la capitale autrichienne ; il verrait la famille impériale ; il conférerait avec le chancelier. Serait-il question du mariage d'Olga? On le croyait encore possible ; cependant personne, à Rome, n'en avait soufflé mot. Restait la grande affaire des intérêts catholiques en Russie : le dernier rayon d'espoir sérieux au yeux de Lambruschini, c'était Metternich, dont il exaltait le tact, le savoir-faire, le zèle et le dévouement envers l'Église : « Dieu l'inspirera, disait-il au nonce à l'adresse du chancelier, et j'espère qu'il deviendra l'instrument du grand bien qu'il veut lui-même et qu'il a mission de faire au catholicisme dans ces malheureuses contrées. » A Rome, on n'avait presque pas touché les considérations politiques : le tsar aurait pris ombrage et aurait soupçonné, bien à tort, une manœuvre de ses sujets catholiques, déjà trop suspects. Ce chapitre était réservé au chancelier : à lui de développer à fond les conséquences désastreuses de la tyrannie dont les catholiques de Pologne et de Russie étaient accablés. Afin de lui faciliter la tâche, on l'avait tenu au courant de tout ce qui s'était passé, jusqu'aux moindres détails : relations des audiences, mémoires du Saint-Père, réponse de l'empereur, Metternich savait tout (2).

(1) Viale Prelà à Lambruschini, n° 90, 31 octobre 1845, *AE. Russia*, VIII, 20-21. Lambruschini à Viale Prelà, 19 décembre 1845, *ibid.*, 160-161. Viale à Lambruschini, n° 169, 7 février 1846, *ibid.*, 131-132. Lambruschini à Viale, 17 février, *ibid.*, 131 A-B.

(2) Lambruschini à Viale Prelà, 19 décembre 1845.

Il faut rendre justice au chancelier : il eut à cœur de répondre à la confiance de Rome, et il s'y appliqua sans biaiser, avec un zèle et un dévouement incontestables. Son amour-propre était certainement flatté ; il se promettait de mener à bien une affaire qu'il proclamait très heureusement acheminée. Déjà les batteries de sa dialectique étaint prêtes, et il en avait pour ainsi dire fait la revue devant le nonce émerveillé. C'était, disait-il, la question la plus importante peut-être du moment présent, et il ajoutait, non sans emphase : « Le premier acte de ce drame si important a eu lieu à Rome entre le pape et l'empereur ; le second aura lieu à Vienne entre l'empereur et moi (1). »

Le 30 décembre, à huit heures du soir, l'empereur était à Vienne ; il devait y rester jusqu'au 2 janvier, où il reprit dans la matinée le chemin de la Russie (2). Il logea à l'ambassade. Son attitude fut réservée, morose, glaciale : le plus strict incognito ; pas de réceptions ; pas de pompes officielles, à peine une revue où le tsar défila devant l'empereur d'Autriche, à la tête du régiment de hussards dont il était le chef et dont il portait l'uniforme. En dehors de ses visites à la cour, il reçut trois personnes : le comte de Chambord, le jeune prince de Nassau et Metternich. « L'expression de ses traits, note la princesse Mélanie, est devenue plus dure encore, et la sévérité de son regard n'est nullement tempérée par l'expression de sa bouche. » Il ne se départit pas de cette rigidité. L'affaire du mariage l'avait mis de fort méchante humeur. Aux premiers mots qu'on lui en dit, il déclara que c'était fini, et qu'il ne voulait plus y penser. Ce n'était pas une feinte, comme on s'obstinait à le croire. Là où il y avait préméditation, on affecta de ne voir que caprice, un coup de tête : il semble vraiment qu'il l'ait perdue ici, observait le nonce, et Met-

(1) Viale Prelà à Lambruschini, n° 140, 26 décembre 1845, *AE. Russia*, VIII, 163-164 ; cf. n° 146, 27 décembre, *ibid.*, 167-168 ; n° 145, 28 décembre, *ibid.*, 60-61.

(2) Sur la visite de Nicolas à Vienne : Viale Prelà à Lambruschini, n° 148, 4 janvier 1846, *AE, Russia*, VIII, 62-67 ; n° 149, même jour, *ibid.*, 68-71 ; trois annexes au n° 148, *ibid.*, 45-55.

ternich prononçait : *Il s'est conduit comme un enfant.*

Ce ne fut pas l'unique déception du chancelier. Soit crainte d'être blâmé, soit désir de ne pas se compromettre, le tsar garda pour lui ce qui s'était passé à Rome, et ne sortit de son extrême réserve qu'avec Mélanie de Metternich : elle fut la seule à entendre ses confidences. Le 31 décembre, après la revue, vers midi et demi, il se présenta chez elle. « Lorsque Clément entra, raconte la princesse, et qu'il vint à parler de la politique et du cabinet Tory, l'Empereur l'interrompit en disant : « Pas un mot de « politique ; je ne suis venu que pour causer avec votre « femme. » Il convint d'une entrevue pour le lendemain avec le chancelier qui, au bout de quelques instants, se retira (1). « Je viens vous voir, *Vous*, dit alors le tsar à la princesse, parce que vous êtes restée la même et que vous ne m'avez pas oublié. *Vous* n'avez pas changé pour moi. » En quelques mots pleins de vivacité, il exprima son amertume : « J'ai été frappé au cœur, et jamais je n'eusse cru que ceux sur lesquels je comptais puissent me frapper comme je l'ai été. Je compte sur vous seule, vous êtes restée vraie et droite. » Touchée de ces paroles si flatteuses, elle le remercia, essayant de le calmer adroitement et d'adoucir le dépit que lui causait l'échec du malencontreux projet de mariage. Il épancha alors sa bile sur la marche du monde : « Oui, Princesse, bien des choses de triste nature se sont passées depuis que nous ne nous sommes vus, et votre mari a raison de dire que le monde va mal ; on a fait de la mauvaise besogne partout... Le monde est bien malade, mais *vous* l'êtes aussi, croyez-moi. » Aussitôt la princesse lui parla de son mari, de ses innombrables soucis, de ses bonnes intentions et de son dévouement envers le tsar. Elle le pria de s'expliquer « franchement et ouvertement envers lui sur toutes les questions. » « Surtout,

(1) Sur cette conversation : *Journal de la princesse Mélanie*, METTERNICH, *Mémoires*, VII, 87. Viale Prelà à Lambruschini, « Colloquio dell' Imperatore Colla Principessa di Metternich », annexe à dép. nº 148, *AE*, *Russia*, VIII, 47-50 ; et surtout « Conversation de S. M. l'empereur de Russie avec la princesse Mélanie de Metternich, le 31 décembre 1845 » (en français), *ibid.*, 56-58. La princesse rédigea évidemment elle-même ce résumé. La copie est parfois défectueuse ; quelques fautes d'orthographe, quelques quiproquos

ajouta-t-elle, j'ose recommander à Votre Majesté la question principale, la question catholique. »

« J'espère, répliqua alors l'empereur, que vous n'ajoutez pas foi aux absurdes commérages que l'on a fait circuler sur ma tyrannie. Voyons, regardez-moi ; ai-je l'air d'un persécuteur? — Certes non, répondit la princesse, mais il ne faut pas qu'en se trouvant loin de Vous, on puisse soupçonner qu'il y a du vrai dans les faits. — Allons, dites, reprit-il, vous m'avez cru persécuteur de votre religion? — *Personnellement, non*, assura-t-elle. Votre Majesté ne peut pas agir déloyalement ! Mais Elle ne sait peut-être pas ce qui se passe chez ses sous-ordres, qui font souvent le mal que le Souverain ne connaît pas. — Ceci se passe chez vous comme chez moi, riposta le tsar ; c'est possible. — Alors, la chose essentielle, conclut la princesse, est que Votre Majesté connaisse là-dessus la stricte vérité, et que les abus cessent. Il est donc bien facile de faire jour *à la vérité!* »

Pour mieux se justifier, Nicolas fit entendre à nouveau ses plaintes : « On a cherché à me faire paraître odieux de toutes les manières ; on a attaqué mes principes, ma morale, et maintenant on fait de moi un tyran pour la religion. Demandez donc à ceux qui me voient à Saint-Pétersbourg. Colloredo vous dira si je persécute les catholiques. Il y en a un à mon service auprès de ma personne, qu'on vous dise comment je les traite... Les calomnies percent ; mais ce que je fais, personne n'en parle. J'ai bâti des églises, j'ai érigé des séminaires. Je demande au pape depuis dix ans de bénir ces institutions qui sont pour le bien de mes catholiques ; il n'en a jamais rien fait. »

« Mais Votre Majesté a été à Rome, observa la princesse. Elle a vu le Pape. Sa vue seule doit Lui prouver que les pensées mondaines ne peuvent atteindre cet octogénaire, et que ce qu'il veut il doit le vouloir. »

« J'ai trouvé le Pape ce qu'il doit être, répondit le tsar, respectable et vénérable, mais parfaitement ignorant sur nos questions religieuses. » Comme pour atténuer ce jugement parfaitement injuste, il reprit aussitôt : « Ce n'est pas lui, du reste, c'est ce qui l'entoure qui veut la confu-

sion et le manque d'entente entre nous. La comédie de cette prétendue religieuse, par exemple, l'avez-vous crue? Celui qui l'accompagne est un officier chassé qui, après, est entré dans les Ordres. On a sagement à Rome formé une enquête ; aujourd'hui ils ont honte de cette enquête, parce que la comédie est trop indigne. J'ai une haute idée du cardinal Acton. J'ai parlé à Lambruschini parce que je voulais parlé [r] au plus catholique que le pape. Ce sont ceux-là, ceux qui veulent être plus catholiques que le pape, qui font le mal aujourd'hui, et vous avez de cela ici. »

La princesse s'excusa sur son ignorance des questions de droit ecclésiastique de ne pas entrer là-dessus en discussion avec l'autocrate. Elle ne voulait pas poser en théologien. Mais elle le supplia de ne pas abandonner cette affaire avant de l'avoir complètement vidée : « Il faut, dit-elle, que Votre Majesté se trouve en paix avec *notre Église*. Il faut que ses *sujets catholiques* jouissent de tous leurs droits, de la liberté de conscience. Le malheur veut que les sujets catholiques de Votre Majesté se trouvent être des révolutionnaires ; et vous ne savez plus faire la part de ce qui appartient à la religion et de ce qui forme le côté de la révolution ; punissez la révolution, mais soutenez la religion. Les seuls bons sujets sont ceux qui sont franchement religieux. Si vous leur ôtez leur juste sujet de plaintes, vous devenez bien fort, car vous les affaiblissez en leur ôtant les seules armes *véritables* qu'ils ont. »

« Vous dites ce que me disait le pape, reprit l'empereur. Il me dit : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce « qui est à Dieu. » J'ai dit au pape : « Je vais plus loin. Je « dis : Rendez d'abord à Dieu ce qui est à Dieu, au pape « ce qui est au pape, et puis seulement à César ce qui est « à César. »

La princesse insista : « Votre Majesté doit toujours avoir devant les yeux une chose, c'est que le catholique *sans Pape* n'est plus un catholique ; donc, il faut que la suprématie du pape Catholique soit bien reconnue en Russie, il faut qu'il puisse protéger ses brebis, sans cela l'Église Catholique n'existe plus. — Mais croyez-vous, *vous* aussi, riposta Nicolas, que je veuille ôter au pape ses droits?

J'en serais bien fâché. Croyez-vous peut-être que je veuille établir un second pape? — Non, Votre Majesté, répliqua la princesse, je ne crois pas aux absurdités ; je crois toutes vos intentions bonnes, mais je voudrais pouvoir en voir tous les résultats heureux. » L'empereur reprit : « J'ai parlé au pape ; il m'a donné ses griefs, ses désirs. Je l'ai prié d'entendre la chose autant que possible [s]. Je lui ai remis mon papier. Ce que je puis faire, non seulement *je le promets*, mais je dis que *c'est fait;* car c'est tout comme, mais il y aura des difficultés. » « Comme l'Empereur continuait à me dire des choses flatteuses et amicales, raconte la princesse, j'ai répondu : « Puisque « Votre Majesté me comble de tant de bontés, j'ose la « supplier de me donner *sa parole d'honneur*, que l'affaire « catholique sera épuisée tellement (1), que personne en « Europe ne pourra plus la prendre pour l'ennemi de « notre Église. Je suis catholique *avant tout*, et je ne pour- « rais supporter la pensée de voir Votre Majesté être « l'ennemie de ce qui fait ma vie. » Il m'a donné sa main en me disant : « *Ma parole d'honneur*, mes intentions sont « celles de mettre un[e] bon [ne] fin à toute cette affaire, « pourvu qu'on me soutienne. »

Le langage de la princesse Mélanie lui fait grand honneur. C'était, dit-on, et son journal le montre, une femme d'esprit. Elle révèle dans cette occasion un grand cœur, un caractère élevé, une foi sincère et ardente. L'autocrate ne s'attendait peut-être pas à s'entendre dire d'aussi bonnes vérités, d'un ton aussi ferme que délicat, mais il ne se départit pas avec elle de sa familière cordialité. Avec le chancelier, ce fut une autre attitude. Metternich, son allié, ne lui était pas sympathique : il était toujours le semeur de zizanie et à ses yeux « l'homme ennemi », « l'adversaire », comme il le nomme, selon l'expression biblique et liturgique : « Vous savez depuis longtemps, avait-il écrit à Orlov, mon opinion sur lui (2)... » Metternich accu-

(1) Copie : *nettement* pour *tellement*, ce qui ne donne presque aucun sens. Un peu plus loin : *un bon fin*, pour *une bonne fin*.

(2) Nicolas à Orlov, 3/15 mars 1839, dans Th. Schiemann, *Geschichte... Nikolaus I*, III, 491-492 : « Vous avez parfaitement parlé au *vrag soupostate*, etc. »

sait volontiers Nicolas de *finasser;* Nicolas lui retournait le compliment avec usure. Le chancelier avait préparé en habile joueur sa partie d'échecs. Que son partenaire jouât cette pièce ou cette autre, qu'il fît telle ou telle réponse, lui, tenait toujours prête sa savante combinaison. Il avait tout prévu, tout, sauf ce qui arriva : sur la question religieuse, l'empereur ne répondit à peu près rien ; au lieu d'une discussion, ce fut une dissertation, et le grand diplomate en fit tous les frais. Il en avait naguère résumé le sujet en ces termes : « Ce dont il s'agit, c'est de savoir si l'empereur vivra ou ne vivra pas en paix avec quinze ou vingt millions de sujets, catholiques, protestants et juifs. » Nicolas le laissa tranquillement développer ses considérations ; puis il se contenta de répondre qu'il espérait que le prince n'ajoutait pas foi *à toutes ces bêtises* qu'on avait répandues sur ses persécutions contre l'Église catholique. Le chancelier, quelque peu piqué, répliqua que Sa Majesté pouvait en être persuadée, lui, dans sa longue carrière n'avait jamais ajouté foi *à des bêtises* qui en fussent réellement. « Mais au sujet de la Russie, se bornait-il à dire, là où il y a de la fumée, il faut qu'il y ait du feu. Si dans une chambre il y a de la fumée, on pourra ouvrir la fenêtre pour lui donner une issue, mais cela ne suffit pas : il faut chercher où est le feu, afin de supprimer la cause de la fumée. » Il cita encore l'exemple de l'Autriche, allégua le malaise et le *tracas* que les lois de Joseph II y avaient introduits, et ses efforts personnels pour y porter remède. Quand il fut à bout d'arguments et de métaphores, il ajouta quelques mots sur le code russe, publié quelques mois plus tôt, et sur le sort qui y était fait à l'Église catholique : c'était son intention, dit-il, de rédiger par écrit ses réflexions là-dessus, et de les communiquer à Nesselrode, si Sa Majesté le trouvait opportun. L'empereur y consentit. Ce serait un papier de plus dans les oubliettes de sa chancellerie (1).

Telle fut la place que la question religieuse occupa dans

(1) Viale Prelà, « Conferenza dell' Imperatore Nicolao col Sig. Principe di Metternich, annexe à la dépêche n° 148, *AE*, *Russia*, VIII, 51-55. Cf. Dépêche à Lambruschini, n° 145, 28 décembre 1845, *ibid.*, 60-61.

ce long tête-à-tête de trois heures. Metternich avait choisi de feindre l'ignorance. « La condition du confesseur, disait-il plaisamment au nonce, est meilleure que celle du pénitant ; il ne voulait pas se confesser à l'empereur, mais bien le confesser lui-même. » On causerait d'abord politique, puis peu à peu on amorcerait les confidences, et le tsar parlerait de ce qui s'était passé à Rome. Mais le pénitent resta muet, et Metternich fut joué. Le second acte, l'acte de Vienne, fut manqué. C'est à Rome même qu'on va le reprendre et, du moins en apparence, avec plus de succès.

CHAPITRE XII

LES CONSÉQUENCES DE LA VISITE IMPÉRIALE
1846

I. Mémoire du pape et réponse de l'empereur. — II. Nesselrode à Rome. 1° Conférence avec Mgr Corboli. — III. 2° Conférence avec le cardinal Lambruschini. L'allocution consistoriale. — IV. Pétersbourg. 1° Le rapport du chancelier. — V. 2° le Comité « catholique ». — VI. 3° Les instructions au comte Bloudov.

I

Le pape, nous l'avons vu, remit à l'empereur Nicolas, dès la première audience, un mémoire où il formulait ses doléances et ses désirs. Il se gardait bien d'y incriminer des faits particuliers : c'eût été risquer de prêter le flanc à des reproches d'inexactitude ou d'exagération, à des contestations et à des chicanes d'où il ne pouvait sortir rien de bon. Il fallait s'en tenir avant tout aux principes, montrer qu'en Russie la persécution existait, organisée et sanctionnée par tout un système de lois. César avait tort de se plaindre ; tout ce qui lui appartenait, on le lui avait rendu, et Rome avait dans ce but fait les efforts les plus consciencieux et les plus constants. César, par contre, se montrait insatiable et réclamait plus que son dû, oubliant que Dieu était à son tour son créancier, et traitant les catholiques en conséquence. Aussi Grégoire XVI dénonce-t-il « un ensemble de lois dont l'effet est d'interdire aux évêques l'exercice de leur sacré ministère pastoral, leur enlevant toute juridiction sur la discipline, le culte, la liturgie, l'enseignement, les séminaires ; leur enlevant, en un mot, le régissement (*sic*) de leurs églises, et les assujettissant aux Consistoires, au Collège ecclésiastique, au

Ministère enfin, pour les réduire à de simples exécuteurs des ordres souverains ». Puis vient l'interdiction de communiquer avec Rome, la défense de donner le baptême catholique aux enfants nés d'un mariage mixte, les mesures usurpatrices et spoliatrices contre les ordres religieux, l'apostasie frauduleuse des uniates rappelée d'un mot, l'expulsion violente des missionnaires latins de Géorgie. Si le pape est dans l'erreur, qu'on lui permette d'en sortir et de vérifier la situation sur place par un représentant accrédité par lui. S'il est dans le vrai, que l'empereur se rende enfin à la voix de l'équité et de la justice. En terminant, le pontife affirmait de nouveau sa position dans la question de la nomination des évêques, et justifiait une attitude dont sa conscience lui défendait de se départir (1).

De son côté, la réponse écrite de l'empereur fut l'écho fidèle de ses paroles. Ses intentions sont droites et pures, dit-il, et ses vues pacifiques et conciliantes. Les questions qui lui sont soumises sont très complexes : il se réserve de les « approfondir » par une étude « sérieuse » dès son retour à Pétersbourg. « Tout ce qui *peut être fait* pour la réalisation des intentions du Saint-Père, sans heurter de front les lois organiques de l'Empire ou sans léser les droits et les canons de l'Église dominante, *sera fait*. Mais... » Il y avait un *mais* par où tout ce qu'on semblait accorder d'un geste large et généreux pouvait être repris. « Mais il y a des choses et des nécessités auxquelles il ne dépend pas de la volonté de l'Empereur de se soustraire. Elles appartiennent à une sphère qu'on ne saurait transgresser ; afin d'être appréciées à leur juste valeur, elles réclament des explications sur le *but* qui a présidé à telle ou telle mesure, ou sur les circonstances particulières qui l'ont impérieusement imposée. Toutes les informations que le Pape pourra désirer lui seront immédiatement fournies. »

Ce fut probablement Nesselrode, arrivé à Rome le dimanche 14 décembre, qui servit de secrétaire à Nicolas

(1) L'examen des minutes montre la part très active de Grégoire XVI à la rédaction de ce mémoire. Il est publié dans *Esposizione documentata...*, 1866, *Documenti*, I, 1-11.

dans la rédaction de ce document. Mais si le chancelier tint la plume, l'empereur fournit les idées, et souvent même les phrases : on les retrouve enchâssées dans la note, à peine adoucies et fondues sous le vernis diplomatique. En marge du papier remis par le pape, l'autocrate avait crayonné ses remarques. Ce sont les mêmes affirmations, mais aussi les mêmes réserves plus accentuées, accompagnées de quelques dénégations tranchantes. Ainsi, à propos des consistoires diocésains : « Parfaitement inexact... » ; pour les missionnaires capucins de Géorgie, trois mots vigoureux : « C'est parfaitement faux », introduisent les explications impériales. Ce qui est pire, en faveur de pratiques déclarées abusives par le pape, l'empereur invoque la tradition, celle de quatre règnes précédents, ou seulement celle de la grande Catherine : il se prétend lié par la même nécessité que le pape : « Je ne peux pas renverser les institutions de l'Empire, tout à fait comme le pape ne peut pas détruire les lois canoniques. » Discuter ne sera guère aisé avec un prince aussi convaincu de voir juste et d'avoir raison : « Si je nie quelque chose, dit-il, je peux toujours justifier ma négation, et la justification n'est pas difficile, pourvu seulement qu'on veuille m'écouter. » L'ombre néfaste de Catherine, malencontreusement évoquée, plane au-dessus de ce début et fait augurer tristement de l'issue des discussions futures : que d'efforts patients, que de bonne volonté il faudra aux négociateurs pour rapprocher et concilier des points de vue si opposés (1) !

En quittant Rome, le tsar y laissa Nesselrode, avec la mission de se renseigner le plus exactement possible sur les réclamations du Saint-Siège. Fidèle à cette consigne, le chancelier sollicita, le 20 décembre, du cardinal Lambruschini les explications détaillées annoncées par le pape à l'empereur dans leur dernière entrevue. Le jeune prélat Corboli Bussi, consulteur de la congrégation des Affaires ecclésiastiques et extraordinaires, fut chargé de préparer

(1) Réponse de Nicolas aux *Fogli* de Grégoire XVI, *Esposiz. document...*, 1866, II, 12-14. Annotations marginales de l'empereur, Popov, *Snochéniia...*, 28, 31, 32, 44-48.

un nouveau mémoire, plus technique et plus détaillé. Grégoire XVI l'approuva le 29, et le 31 le secrétaire d'État le remit lui-même au chancelier russe. Comme l'annonçait le titre, il contenait une « exposition des principales lois Impériales » qui étaient « contraires à la discipline et à la divine constitution de l'Église Catholique » (1). On les avait rangées sous trois chefs : gouvernement anti-canonique de l'Église ; entraves au libre exercice de la religion ; spoliation des biens de l'Église et impossibilité pour elle de subsister indépendante. Dans quelques mois, les négociations qu'on allait engager en vue d'un concordat se dérouleraient sur ce canevas. Pour le moment, ce fut le gros souci de Nesselrode ; il lui fallait conférer sans fin avec des sujets qui ne lui étaient guère familiers, et son séjour dans la Ville Éternelle en fut assombri : « Mes conférences avec le cardinal Lambruschini, note-t-il, n'étaient nullement amusantes. » De son côté, le cardinal, harcelé par les affaires, ne pouvait donner de longues heures à une discussion ininterrompue. Il fut donc convenu que Mgr Vizzardelli, secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques, et Mgr Corboli Bussi tiendraient avec Nesselrode et Bouténev, au palais Giustiniani, une conférence préparatoire, dont le secrétaire d'État tirerait lui-même les conclusions dans un tête-à-tête avec le chancelier.

II

Le jour convenu, 7 janvier, au lieu de quatre, on ne se trouva que trois autour du tapis vert : le rôle de protagoniste revenait à Mgr Vizzardelli ; mais indisposé, il gardait la chambre, et Mgr Corboli s'excusa modestement auprès de Bouténev d'avoir à le remplacer, alors que son

(1) « Esposizione delle principali leggi Imperiali che sono contrarie e alla disciplina e alla Divina Costituzione della Chiesa Cattolica, *AE*, *Russia*, VIII, 347-356. Première minute de Corboli avec corrections et additions, *ibid.*, 135-147. Nesselrode à Meyendorff, Pbg., 8 mars 1846, *Archives* Nesselrode, VIII, 297.

âge et ses connaissances lui réservaient tout au plus le rôle d'interprète (1). Le ministre était encore seul. Il aborda sans retard la difficulté : on ne voyait pas encore, dit-il, assez clairement dans quelle mesure les lois de l'empire s'opposaient aux lois de l'Église, ni par conséquent si l'on parviendrait à trouver le moyen de les concilier. Les intentions de l'empereur étaient sans doute excellentes ; mais comment arriver à mettre d'accord deux Églises qui avaient, sur une foule de points et chacune dans son sens, les mêmes exigences? Mgr Corboli assura que le Saint-Père, lui aussi, n'avait que des intentions pacifiques et ne voulait rien pousser à l'extrême : il ne réclamait pour les siens que la liberté dans l'exercice de leur religion.

D'ailleurs, ajouta-t-il, expliquant franchement toute sa pensée..., j'avoue que je trouverais des impossibilités absolues pour le gouvernement de Sa Majesté, si chacune des deux Églises lui demandait de l'aider à empiéter sur l'autre. Mais l'Église catholique ne demande pas qu'on vienne à son aide pour empiéter sur l'Église dominante ; il lui suffit qu'on ne lui impose [pas] la législation et les conséquences de la législation d'une autre Église. Dès lors, il me semble qu'il y aurait un moyen fort simple de rendre pratiques les intentions de Sa Majesté également bienveillante envers tous ses sujets. Ce serait de ne point prêter l'appui des lois de l'État à la législation de l'Église dominante pour empiéter sur l'Église Catholique.

Comme il parlait, Nesselrode entra. Bientôt il reprit ce qu'avait dit Bouténev, et Mgr Corboli formula de nouveau son opinion dans les mêmes termes. « Mais, réplique le chancelier, c'est que c'est aussi une loi de l'Empire que d'appuyer les canons de l'Église dominante : tout comme dans les royaumes catholiques vis-à-vis de votre Église. » Le prélat, dans sa réponse, alla du premier coup au centre

(1) « Relazione di una Conferenza avuta dal Consultore Corboli coi Conti de Nesselrode e de Bouteneff il 7 Gennajo 1846. » Minute autogr. de Corboli, *AE*, *Russia*, IX, 1-18 ; copie *ibid.*, VIII, 170-190. Cette pièce est remarquable. Tous les mots entre guillemets dans le texte sont *en français* dans l'original. Cf. Popov, *Snochéniia...*, 62-64, trad. partielle du rapport de Nesselrode, « Résumé de la conférence avec Mgr Corboli. »

du problème : « Je suppose, observa-t-il, que cette loi de l'Empire est antérieure au temps où une société catholique toute constituée est entrée dans le sein de l'Empire lui-même. Alors cette circonstance change assez les conditions de l'Empire pour qu'il s'ensuive qu'une loi moulée sur l'État précédent ne puisse plus recevoir son application dans la même étendue. » Il y avait là une vue pénétrante de la difficulté posée par le dépeçage de la Pologne, l'incorporation des provinces occidentales et l'annexion mal déguisée du royaume. Catherine, et plus tard Alexandre, avaient enté sur l'empire une greffe qui voulait obstinément garder sa vie religieuse ; contre l'invasion de la sève orthodoxe, elle se défendait à outrance, invoquant les traités formels, les idées nouvelles de tolérance et de liberté, l'exemple d'autres peuples, de Genève calviniste s'arrangeant tant bien que mal avec ses nouvelles communes reçues de la Savoie ; de la Prusse luthérienne et des catholiques de la Silésie et des provinces rhénanes. De toute évidence, il fallait s'adapter, savoir se gêner pour ces nouveaux venus qu'on forçait de s'asseoir à la table commune. L'intérêt politique, le bon sens, la justice, l'humanité conviaient à cette tâche les tsars et les hommes d'État ; leur légendaire souplesse, héritée de Byzance, aurait dû y réussir ; mais au lieu du succès, l'histoire enregistrerait un jour la plus lamentable faillite. « Peuh ! fit Nesselrode... Enfin il y a là des difficultés. Nous sommes ici pour voir un peu s'il y a moyen de les aplanir. Vous avez la confiance de Son Éminence le Cardinal Secrétaire d'État ; pour moi, je serai un interprète fidèle à Saint-Pétersbourg de ce qu'on aura bien voulu me dire ici. Voyons ! » Et il proposa de lire ensemble les *fogli* que le cardinal lui avait remis ; il dirait ses difficultés au fur et à mesure, et Mgr Corboli fournirait ses explications.

Le premier article concernait la liberté de communication entre les catholiques et le Saint-Siège : « Il me semble pourtant, observa le chancelier après avoir lu, que le même système est suivi aussi dans les pays catholiques. » Le prélat lui expliqua d'abord la pratique, d'ailleurs abusive, suivie dans ces contrées : « Si les fidèles, dit-il, veulent

donner une publicité extérieure ou bien des conséquences dans l'ordre civil à une réponse de Rome, alors, il est vrai, dans plusieurs États catholiques, on exige le *placet* ou l'*exequatur;* enfin l'État veut prendre connaissance de ce qui se passe. Mais si les fidèles veulent garder la réponse de Rome pour leur conscience, personne ne s'en mêle. » De plus, le Saint-Siège avait le devoir de veiller aux abus qui pouvaient surgir en tel ou tel pays en matière de religion, d'en être informé et d'y porter remède ; les fidèles devaient donc être libres de recourir à lui et de recevoir les leçons et les ordres appropriés à ses nécessités : « Sans cela, concluait le prélat, même les caractères essentiels de notre Église seraient bientôt effacés. Il y aurait en Espagne une sorte de catholicisme qui ne serait pas le catholicisme de l'Amérique ; en Angleterre, un catholicisme qui ne serait pas le même qu'à la Chine. L'Église ne serait plus *une*, ni *catholique.* » Nesselrode ne se rendit pas, se mit à ergoter : le gouvernement pouvait très bien dénoncer les abus au Vatican. Les pays non catholiques avaient leurs exigences particulières qu'il fallait respecter. — Et la Hollande, opposa Corboli, où il y a un représentant du pape? Et la Prusse, où le roi abolissait, le 1er janvier 1842, les entraves à la correspondance de ses sujets catholiques avec Rome? — « Mais quel inconvénient trouvez-vous, insista le chancelier, à ce que la correspondance des catholiques avec Rome passe par l'organe du gouvernement ? » — « S'il s'agit des secrets de conscience, répliqua le prélat, la chose est bien facile à expliquer. Ce sont les confidences d'un fils versées dans le cœur d'un père. S'il s'agit d'informer le Saint-Siège de ce qui regarde l'état des Églises, l'eau qui est forcée de couler par un canal unique vient toujours moins abondante que lorsqu'elle est libre de se frayer sa route... » — « Ah ! ah ! fit Nesselrode, c'est spirituel ; mais je doute beaucoup qu'il soit possible là-dessus... Enfin, lisons. »

On passa à l'article des consistoires épiscopaux. Le pape, dans son mémoire, avait déjà dénoncé un nouveau règlement, du 23 décembre 1842, assujettissant les évêques à l'autorité des consistoires, « à tel point que *consistorium scribit, Episcopus suscribit* ». Nesselrode objecta que jadis,

en Pologne, il y avait des consistoires et jamais Rome ne l'avait trouvé mauvais. Ce fut un jeu pour Mgr Corboli de faire toucher au doigt la différence. Dans la conception catholique, le tribunal épiscopal, consistoire, officialité, de quelque nom qu'on l'appelle, forme avec l'évêque une personne unique, et tient de lui toute son autorité, sinon l'évêque ne serait plus ce qu'il doit être essentiellement selon la discipline catholique, seul et unique juge spirituel de ses diocésains. En Russie, au contraire, le nouveau règlement émancipait le consistoire et l'instituait indépendamment de l'évêque. Celui-ci en faisait partie, mais ne formait pas une seule et même personne avec lui et ne lui communiquait aucune autorité : ce tribunal tenait sa juridiction de l'État. De là, dans le diocèse, deux pouvoirs distincts, l'évêque d'une part, et de l'autre le consistoire, jugeant en dehors de l'évêque et, au besoin, contre lui. Le conflit était possible. Dans ce cas, l'affaire était évoquée au ministère impérial ou au Collège ecclésiastique de Pétersbourg. C'était un comble, une véritable monstruosité au point de vue du droit. Le Collège ecclésiastique ne tenait de l'Église aucune juridiction : ni du métropolitain, car celui-ci n'en était de droit que le membre ou président, et le Collège ne jugeait pas en son nom ; ni du Saint-Siège, car Rome avait toujours voulu ignorer officiellement une institution qu'elle n'aurait pu tolérer qu'en lui imposant une transformation essentielle. C'est de l'État que le Collège tenait tout son pouvoir, et l'État avait voulu faire du consistoire diocésain une sorte de Collège au petit pied. Par l'un, il prétendait juger en première instance les causes ecclésiastiques, comme par l'autre il les jugeait depuis longtemps en appel. La prétention était intolérable ; ce n'était pas à l'exercice de la juridiction épiscopale, dans quelques cas seulement, qu'on portait atteinte ; c'était à son principe lui-même.

Cette consultation de droit canonique, donnée par Mgr Corboli, ravit le chancelier : « Le cours que vous nous faites là me paraît très clair : jamais nous n'avions eu un aperçu si simple des difficultés sur ce point-là. » Il lui demanda avec insistance une note là-dessus : « Il suffit

d'écrire ce que vous venez de dire : il y a là beaucoup de lucidité. » Ce n'était pas de sa part un pur compliment : plus tard, à Pétersbourg, dans son rapport à l'empereur, il devait faire avec chaleur l'éloge du jeune prélat, de son savoir vaste et profond, de ses explications si claires et si complètes (1).

Après les consistoires, ce fut le tour des séminaires. Corboli exposa la législation du Concile de Trente et reçut de nouvelles félicitations pour sa « clarté ». Bouténev, qui laissait le premier rôle à Nesselrode, fit des réserves sur le choix des professeurs : quel mal y avait-il à en choisir de laïcs? — Il ne s'agissait pas tant de laïcs que de non-catholiques, observa le prélat. « Si, laissant de côté les sciences ecclésiastiques, pour les langues par exemple, on appelait des professeurs laïcs, il n'y aurait pas grand mal à cela. Mais si, même pour les langues, on employait des professeurs non catholiques, la chose serait différente, car même en enseignant des langues, on peut parler religion. » — « Je ne crois pas, répliqua à son tour le chancelier. D'ailleurs, ajouta-t-il, les professeurs sont surveillés par de bons recteurs. A Saint-Pétersbourg, par exemple à l'Académie, il y a un excellent Recteur... Je ne me souviens pas de son nom, mais on en dit beaucoup de bien. » Décidément le chanoine Holowinski était bien en cour, puisque l'empereur et son ministre célébraient à qui mieux mieux ses mérites. Corboli ne laissa pas d'insister. « Un recteur ne peut pas tout voir. Et les relations des enfants avec un maître non catholique sont toujours dangereuses pour la religion. » — « Je ne vois pas ça », répondit Nesselrode.

Il ne voyait pas non plus pourquoi on protestait contre la présence d'un représentant du gouvernement aux examens : « Mais, s'écria-t-il, c'est une nécessité, voyez-vous, créée par l'état politique où nous nous trouvons. Nous sortons d'une révolution ! Faites bien attention à cela. » — « S'il s'agissait par exemple des examens de droit civil, répliqua Mgr Corboli, je comprendrais parfaitement cette nécessité. Mais pour la théologie !... » Et il ajouta un

(1) Popov, *Snochéniia...*, 64.

argument *ad hominem* où il y avait plus d'esprit que de justesse : « La théologie n'a qu'un seul rapport avec l'ordre social ou politique ; c'est là où elle dit : *Obedite praepositis vestris.* » — « Oh ! oui, intervint Bouténev, c'est vrai, nous le savons. Mais même en enseignant la théologie, on peut insinuer le mépris d'un souverain qui professe une religion différente. » — « Ce serait, reprit le prélat, une théologie en contradiction avec elle-même. J'avoue franchement que cela me paraît assez improbable pour suffire de fondement à une disposition générale. D'un autre côté... n'y aurait-il pas à craindre qu'on prît pour un enseignement peu respectueux envers le Souverain la simple réfutation des dogmes par lesquels sa religion s'éloigne de la nôtre? » — « Oh, non, non, ne croyez pas cela, proteste le chancelier. C'est du domaine de la théologie : personne ne s'en mêle ! » Assurément, Nesselrode ne s'intéressait en rien aux disputes théologiques. Mais d'autres se montraient autrement tracassiers ; Mgr Corboli le savait sans doute et jugea bon d'insister : « Je ne doute pas des intentions de Sa Majesté ; mais l'exécution étant confiée à des hommes de la religion dominante, et parfois un peu tendres de leurs opinions religieuses, vous sentez bien que la chose est très délicate ; et la pratique, dépassant un peu les intentions de l'empereur, deviendrait bientôt vexatoire. » Elle l'était déjà devenue. Le gouvernement voyait de très mauvais œil qu'on enseignât la controverse et la théologie polémique. A peine pouvait-on dans les séminaires catholiques réfuter les dogmes spécifiques de l'Église dominante, tandis que les professeurs orthodoxes, dans leurs chaires et dans leurs livres, vouaient impunément à la haine et au mépris les multiples hérésies de ce qu'ils nommaient le « latinisme ». Il y avait danger à enseigner que le pouvoir civil est incompétent dans les causes matrimoniales ; que « hors de l'Église il n'est point de salut ». L'État voulait bâillonner partout l'enseignement catholique, comme il y avait à peu près réussi dans l'Académie ecclésiastique de Varsovie, grâce à la funeste complaisance du recteur, le triste prêtre Bonaventure Butkiewicz, de l'odieux canoniste Lüdicke et de quelques autres. « Croyez

bien, finit par dire Nesselrode, que cette institution de l'Académie n'a d'autre but que d'améliorer le clergé. » — « Je le crois, répliqua Mgr Corboli. Mais l'expérience d'autres pays apprend à douter de l'effet. Je pourrais rappeler ici les réclamations de l'épiscopat Belge lorsque l'empereur Joseph II fonda des grands séminaires privilégiés. »

Le mémoire de Lambruschini notait que les religieux n'avaient plus de provinciaux en Russie : le loi les soumettait à l'évêque, c'est-à-dire à un visiteur diocésain nommé par lui et confirmé par le ministère de l'Intérieur. Toute dépendance des supérieurs de l'ordre était ainsi abolie, et c'est de là que venaient en grande partie le désordre et l'indiscipline reprochés aux couvents. — « Vous me parliez tout à l'heure avec tant d'intérêt de l'autorité épiscopale, observa le chancelier. Il me semble que vous seriez ici en contradiction... » — « Pardon, interrompit Corboli. Dans l'Église orientale, il y a un droit qu'on appelle de *Stauropegium :* c'est le droit du Patriarche de fonder un couvent dans quelque lieu que ce soit de son patriarcat, et de s'en réserver la juridiction. » — « Oui, approuva Bouténev, ça existe encore chez nous, et on l'appelle du nom que Monseigneur vient de prononcer. » — « Eh bien, continua le prélat voilà ce que le pape a fait en soumettant les religieux à un régime qui relève immédiatement de lui. D'ailleurs, en pratique, ce régime ne regarde que l'intérieur des couvents. Pour les rapports avec les fidèles : exercice du ministère, prédication, etc., les religieux dépendent des évêques. — Mais je crois, objecta Nesselrode, qu'en vertu de transactions avec les anciens Rois de Pologne, le Saint-Siège avait donné un pouvoir spécial aux évêques sur les religieux. Je crois aussi que le légat Litta, que je me souviens avoir vu à Pétersbourg, avait donné de grands pouvoirs aux évêques. » — « Je l'ignore, répondit Mgr Corboli. Mais cela ne fait rien à la chose. Quand même, les Provinciaux ont existé longtemps après. Donc ils étaient toujours nécessaires. En effet si l'on avait accordé aux évêques des pouvoirs spéciaux, cela ne pouvait regarder que les cas dépassant le pouvoir d'un Provincial, et pour les-

quels ordinairement il faudrait avoir recours à Rome. »

Le chancelier prit alors quelques notes. Les articles suivants portaient sur les conversions au catholicisme et sur les Grecs-unis. Sans les lire, il dit : « Nous voilà au point le plus difficile ! Un peu plus ou moins de liberté pour les Évêques, un règlement ou un autre pour les Séminaires, ce sont des choses qu'on peut arranger. Mais ici on touche aux canons de l'Église ! des canons que l'Église romaine a tout aussi bien que l'Église orientale... » Mgr Corboli releva le gant. Laissons-lui raconter la jolie scène, qu'il a lui-même dialoguée avec brio.

Corboli. — Monsieur le Chancelier veut me parler de l'Inquisition ! Même sur ce terrain brûlant, j'espère que vous ne me refuserez pas de me suivre un moment. Qu'il me soit permis ici de demander, moi, une explication. Croit-on ou non dans l'Église grecque que nous autres nous puissions faire notre salut éternel dans l'Église catholique?

Nesselrode. — Monsieur de Bouteneff en saura plus long que moi.

Bouteneff. — Mais je crois que oui.

Corboli. — Eh bien ! pour moi, catholique, c'est un dogme qu'en dehors de mon Église, on ne peut pas faire son salut. Dès lors, dans mon Église, je conçois parfaitement ce qu'on a appelé intolérance : car, ce dogme posé, le simple droit naturel nous fait un devoir d'empêcher un frère de se perdre éternellement. C'est logique. Mais une Église qui ne tient pas ce dogme de son côté, de quelle manière peut-elle établir son droit d'empêcher ses adeptes de sortir de son sein? Voilà ce que je ne comprends pas.

Nesselrode. — Eh bien ! monsieur de Bouteneff, c'est à vous de défendre votre Église. Pour moi, je suis protestant : je suis hors de cause. Votre position est bien singulière, Monseigneur ! Catholique, vous avez devant vous un protestant et un grec.

Corboli. — Et j'en tire mon profit, en invoquant en M. le Chancelier un avocat.

Bouteneff. — Mais... A la vérité, je ne suis pas fort dans les canons de mon Église.

Corboli. — Mais ce n'est pas une affaire de canons ; je m'arrête au catéchisme.

Bouteneff. — Je crois à la vérité que l'Église grecque aussi n'admet point de salut hors de son sein.

Corboli. — Alors, soit : je change mon plan de défense. Lors-

qu'une contagion [il écrit : un contage] menace d'envahir le pays, on tire des cordons, on garde la frontière, on est même justement cruel contre les individus suspects. Mais lorsque la contagion a pénétré dans les pays, alors toutes ces mesures auraient plus d'inconvénients que d'avantages. Elles deviendraient par conséquent injustes : on les abandonne.

Bouteneff et Nesselrode. — Oui, c'est vrai, chez nous aussi, on fait encore ça. Eh bien?

Corboli. — Voilà toute l'histoire de l'Inquisition catholique. Partout où une opinion religieuse réprouvée par l'Église a pris assez de consistance pour former une société religieuse à part, vous ne trouverez ni dans le présent ni dans le passé qu'il y ait eu une Inquisition armée de peines temporelles.

L'excellent Bouténev n'était ni canoniste ni théologien ; il était excusable de ne pas savoir au juste si son Église admettait que hors de son sein le salut fût possible. S'il avait consulté les premières autorités doctrinales de l'Églixe orthodoxe, il aurait constaté avec surprise sur ce point important de notables divergences de vue. A l'encontre de théologiens plus raides et plus traditionnels, le métropolite de Moscou, Philarète, avait déjà écrit ces paroles remarquables, qu'on a signalées depuis longtemps : « ...La juste considération que j'ai témoignée pour la doctrine de l'Église Orientale ne va nullement jusqu'au jugement ni jusqu'à la condamnation des chrétiens occidentaux et de l'Église Occidentale... La foi et la charité m'excitent au zèle pour l'Église Orientale ; la charité, l'humilité et l'espérance m'enseignent la tolérance envers ceux qui pensent autrement. » En vertu de la même réserve, comment aurait-on osé affirmer qu'un catholique marchait hors de la voie du salut? « Pour moi, disait-il encore, c'est assez que je trouve dans le flambeau de l'Église d'Orient une lumière capable de dissiper mes ténèbres (1). » Il ne niait donc pas à d'autres le droit de laisser les leurs s'illuminer au soleil radieux de l'Église romaine. Mais les deux diplomates russes ne se doutaient

(1) Philarète (de Moscou), *Razgovory...*, 125-127 ; cf. A. Valmy (P. Malvy, S. J.), *Bulletin de théologie russe*, *Études*, CI (1904), 878.

même pas de cette controverse, et Nesselrode, à toutes les explications de Mgr Corboli, ne cessa d'opposer l'immutabilité des canons orthodoxes : « Je doute beaucoup, conclut-il, qu'il vous soit possible de rien obtenir là-dessus. »

Puis il continua : « Dans l'article qui suit, vous vous plaignez de ce qu'on considère comme venu à l'Église dominante celui qui, par exemple, en danger de mort, aurait accepté les sacrements d'un prêtre grec. Mais c'est encore un canon de l'Église : et n'est-ce pas que la chose est réglée de la même manière chez vous? » Mgr Corboli lui expliqua le point de vue catholique : tout prêtre muni du véritable sacerdoce, même appartenant à une Église séparée de Rome, peut absoudre validement un catholique en danger de mort, et le mourant peut demander l'absolution à un prêtre orthodoxe sans faire acte d'abjurer la foi catholique. Cette absolution reçue, le considérer comme devenu membre de l'Église russe, c'est lui supposer une intention qu'il n'a eue en aucune façon. Au contraire, le prêtre catholique, avant d'absoudre un chrétien séparé de l'Église, doit lui demander et en recevoir une profession claire et explicite de foi catholique. Si donc l'Église catholique considère celui qui a reçu ses sacrements comme ayant professé sa foi, elle ne lui suppose pas une intention qu'il n'aurait pas eue. — « Je sens la différence, avoua Nesselrode ; mais c'est un canon de l'Église grecque... » Le prélat en appela alors à l'Évangile, base nécessaire de la législation de toute Église chrétienne. « Dans aucune Église placée sur ce terrain, il ne peut y avoir des canons qui forcent à entrer dans son sein l'homme qui n'en aurait pas la volonté. » — « Oh, c'est clair ! fit le chancelier. J'abhorre les persécutions. » Mais y avait-il un autre nom pour qualifier comme elle le méritait l'inscription sur les registres d'une confession religieuse de celui à qui on prêtait une volonté qu'il n'avait jamais eue?

La question du retour forcé à l'orthodoxie des Latins descendants d'anciens Uniates fut dépêchée d'un mot. Cette loi n'existait plus ; elle avait été rapportée. Rome, il est vrai, n'en avait jamais rien su ; mais on promit de lui

donner satisfaction. Que ne pouvait-on liquider aussi aisément l'affaire du mariage : mariages mixtes, divorces, diverses instances pour les causes matrimoniales ! C'était à désespérer de tomber jamais d'accord. Ainsi à propos des mariages mixtes : « Nous voilà toujours, dit le chancelier, sur le même terrain : il s'agit toujours des canons de l'Église russe ! » Elle regardait comme nul tout mariage mixte déjà célébré devant le prêtre latin, tant qu'il n'avait pas été renouvelé devant le prêtre orthodoxe. D'autre part, le mariage, une fois contracté devant l'Église catholique, était tenu par celle-ci comme indissoluble. Qu'arrivait-il si quelque circonstance empêchait de le renouveler devant l'Église russe? Les tribunaux déclaraient la nullité et séparaient les conjoints : « Voilà, concluait à bon droit Mgr Corboli, une personne jetée dans la plus horrible des positions, mariée et non mariée ! » Et ce n'était là qu'un des *puzzles* qui auraient dû dérouter la patience de diplomates moins maîtres de leurs nerfs. La plus grande courtoisie régna toujours dans la discussion, sauf une fois, sur l'interdiction de dépasser, pour un chiffre donné de fidèles, un nombre déterminé d'églises. Les catholiques, fit valoir Mgr Corboli, souffraient de cette mesure plus que les orthodoxes, car ils étaient beaucoup plus clairsemés. — C'est juste, accorda Bouténev. — Cela n'a que peu d'importance, observa Nesselrode. — Cela en a beaucoup, insista le prélat ; n'avait-on pas, pour ce motif, fermé en peu de temps plus d'un millier d'églises? — L'amabilité du chancelier n'y tint plus : « Oh !... c'est impossible ! » répliqua-t-il sèchement, et il reprit sa lecture.

« Nous voilà enfin à l'article de l'administration des biens ecclésiastiques incorporée à celle du domaine de la Couronne ; car c'est l'administration seulement dont on a débarrassé l'Église : la propriété lui reste. Mais c'est la même chose partout, même en Autriche. Et je crois que le prince de Metternich lui-même possède une assez jolie propriété qui appartenait jadis à un couvent. » Mais on ne contestait pas qu'il n'y eût aux quatre coins du monde des biens d'église d'abord violemment usurpés, puis enfin cédés en vue d'un plus grand bien. Il n'y avait qu'un

exemple d'un abandon total de l'ensemble des biens d'une grande Église, en échange de pensions allouées par l'État : c'était la France en 1801. A cette date, les biens ecclésiastiques avaient été vendus et dispersés ; et l'eût-il voulu, comment le premier Consul les aurait-il pu restituer? Par contre, en Russie, on pouvait les rendre d'un trait de plume ; car, assurait-on, pas une parcelle n'en avait été distraite. Et que dire de l'écart si considérable entre les sommes allouées et les revenus confisqués? On affirmait que l'excédent allait aux établissements d'instruction et de bienfaisance. Oui, répondait avec raison Mgr Corboli ; « toujours est-il que tout cela n'est pas l'Église ».

Autre grave sujet de tristesse : les monastères. On leur refusait la vie intellectuelle, en y interdisant les études ; ou même la vie sans épithète, en y rendant quasi impossible l'entrée des novices et la profession religieuse, ou, mieux encore, en les supprimant. « Et la suppression de certains couvents..., disait Nesselrode, mais c'était bien nécessaire, voyez-vous : c'étaient des foyers de révolte. » Soit. Mais fallait-il n'en laisser que cinquante? Et pourquoi ne pas avoir réclamé dans ce cas l'action légitime, nécessaire, de l'autorité ecclésiastique compétente? « Et pour le nombre des couvents, reprenait-il : à la vérité, dans les temps où nous vivons, je crois que tout ce que vous pourriez désirer de mieux, ce serait de voir ces cinquante couvents remplis : il n'y a pas d'amateurs, croyez-moi. » C'était parler en homme qui voyait de très loin et surtout de très haut ces infimes choses d'église. Il y avait pourtant un fait. Quand on réduisit à cinquante le nombre des couvents destinés à survivre, et qu'on assigna une pension viagère aux religieux qui ne pouvaient pas y entrer, on en pensionna 1 041. « Voilà donc aujourd'hui, observa Mgr Corboli, 1 041 personnes qui voudraient vouer leur vie à Dieu par la profession religieuse et qui ne le pourraient pas, faute de place dans les couvents. » Le dernier mot fut pour les Lazaristes ou Prêtres de la Mission, « si bien méritants de l'éducation du clergé » (1),

(1) « ...Dei Missionari di S. Vincenzo de Paoli *tanto bene meriti della edu-*

disait avec grande justice le mémoire de la secrétairerie d'État. Le 10 décembre 1842, par décret du ministère de l'Intérieur signifié au Collège ecclésiastique, on leur interdisait de recevoir des novices, et on ordonnait aux évêques de leur confier des paroisses, de préférence aux autres prêtres, et cela à l'encontre des lois de l'Église. « Il paraît, expliqua Bouténev au chancelier, que le Gouvernement a toujours reconnu qu'ils étaient du meilleur clergé. Et surtout, dit-on, ils s'occupaient beaucoup de l'éducation du clergé. » Mgr Corboli jugea superflu d'insister davantage et se contenta d'approuver.

Près de quatre heures s'étaient écoulées, lorsque Nesselrode leva la séance. Il rendit plus tard justice au courtois adversaire, dont il avait plus d'une fois senti les coups ; plus équitable en cela que le fonctionnaire historien Popov : « Savant spécialiste et diplomate peu expérimenté, dit celui-ci, Mgr Corboli donna à ses explications le caractère d'une leçon sur des objets depuis longtemps connus de quiconque sait l'histoire des puissances européennes et du gouvernement pontifical ; et il essaya même d'expliquer à cette occasion aux représentants de la Russie les vues et les doctrines de l'Église orthodoxe, comme si ses auditeurs ne savaient pas parfaitement en quoi consistait l'essentiel de l'affaire » (1). Sans doute, le jeune prélat s'en était tenu aux éléments et, comme il disait, au « catéchisme » ; mais le fin du fin n'était guère de mise, et le chancelier avait raison de déclarer, en se retirant, « qu'il se croyait suffisamment *instruit* ». Ce n'était pas un pédant empêtré dans ses syllogismes qu'il avait trouvé pour maître, mais un esprit solide et brillant, un interlocuteur dont la bonne grâce souriante et modeste avait su le conquérir, l'éclairer, et parfois le convaincre. Bouténev rapporta plus tard à Corboli, en parlant de la conférence du 7 janvier : « M. de Nesselrode disait : « Voyez, nous avons été près de quatre heures « autour de cette table ; c'étaient des affaires qui ne m'ap-

cazione del clero. » Ce très bel éloge a été mérité par les Prêtres de la Mission en bien des pays, mais nulle part plus qu'en Pologne.

(1) Popov, *Snochéniia...*, 64.

« partenaient pas, je suis protestant ; et cependant tout ce « que Mgr Corboli nous a dit m'a intéressé vivement ; je « n'ai été nullement ennuyé. » Le chancelier se rencontra avec le cardinal Acton au dîner diplomatique donné le 11 janvier à la légation de Russie : « Je pars plein de renseignements, lui dit-il. Le cardinal Lambruschini m'en a donné beaucoup lui-même ; et après cela il m'a mis en rapport avec un jeune prélat qui m'a parlé avec beaucoup de clarté et de franchise, et qui connaît bien nos affaires. » Pour un diplomate soi-disant « peu expérimenté », on l'avouera, c'était un bon début.

III

L'impression que le secrétaire d'État laissa au chancelier fut certainement moins agréable. Le cardinal Lambruschini ne le cédait à personne en fait d'urbanité ; mais sa position lui faisait un devoir de prendre un ton plus net et plus décisif : aux autres de causer et de discuter ; à lui de conclure et de trancher parfois dans le vif. Le 12 janvier, en présence de Mgr Corboli, il s'acquitta de ce soin avec Nesselrode (1). Celui-ci remercia des éclaircissements qu'on lui avait donnés, et promit d'en faire le meilleur usage qu'il pourrait. Mais que faire là où l'Église catholique et l'Église orthodoxe invoquaient l'une contre l'autre les mêmes canons? Comment serait-il possible de concilier deux positions contraires? Il ne le savait vraiment pas. Le cardinal lui montra sans hésiter où était la solution : dans la liberté. Laisser les deux Églises se régir chacune selon ses propres lois, et ne pas recourir aux lois civiles, afin de contraindre les consciences des catholiques à se plier aux exigences d'une Église qui n'était pas la leur. Douze millions de catholiques dans un empire ! Il n'importait pas peu à la tranquillité de l'État de ne pas leur

(1) « Rapporto di una conferenza avuta dal Card. Seg. di Stato col Sig. Conte di Nesselrode il 12 Gennajo 1846 », *AE, Russia*, IX, 28-32.

apprendre à forfaire à leur conscience en vue d'intérêts matériels. Si on les habituait à désobéir à Dieu et à l'Église en un point, ils ne respecteraient pas mieux les autres, et feraient quelque jour bon marché de leurs devoirs de fidélité envers leur souverain. Il n'y avait rien à répliquer, et Nesselrode parut le sentir. Il se contenta de signaler comme exemple de problème difficile et compliqué, celui des mariages mixtes. On avait fini par trouver là-dessus un *modus vivendi* avec la Prusse ; l'Autriche avait adopté un parti analogue : la négociation avec la Russie pourrait peut-être s'orienter dans le même sens.

Restaient deux questions de détail à éclaircir. Le bruit s'était répandu à Rome d'une allocution que le Souverain Pontife ne tarderait pas à prononcer au prochain consistoire sur les affaires de Russie. Les diplomates impériaux en avaient ressenti quelque anxiété, et Bouténev avait questionné Lambruschini. Après avoir pris les ordres du pape, le cardinal fut en mesure de confirmer à Nesselrode qu'il y aurait en effet, selon l'usage, une allocution : le Saint-Père informerait officiellement le Sacré Collège de la visite reçue et de l'espoir qu'elle faisait naître pour le bien de l'Église : « J'espère que le temps viendra, continua le cardinal, où on pourra la publier ; mais il n'est pas encore venu. » — « Oui, reprit le chancelier, j'aime à espérer qu'il y aura une seconde allocution, et qu'elle fera oublier la première. » — « Quant à cela, répliqua le cardinal, je suis franc et loyal. On calomniait le Saint-Siège, en faisant croire qu'il était d'accord avec le Gouvernement Impérial en ce qui nuit à l'Église catholique. C'était donc un devoir de conscience pour le Saint-Père de manifester au monde la vérité. » Nesselrode se tut. Comme on dit gracieusement, « un ange passa ».

L'autre affaire concernait la permission aux évêques du royaume de rester absents de leurs diocèses jusqu'à six mois par an : le pape l'avait accordée de vive voix à l'empereur ; Bouténev sollicitait un document où la concession fût consignée par écrit. « Quant à cela, expliqua le cardinal au chancelier, Sa Sainteté m'a bien confirmé qu'il est très vrai qu'Elle a promis à l'Empereur d'élargir

quelque peu la rigueur des prescriptions canoniques, au cas où on croirait nécessaire au bien de l'Église le séjour d'un évêque à Pétersbourg au delà des trois mois qu'il lui est d'ordinaire permis de passer hors de son diocèse ; mais cette concession pourra avoir son effet lorsque l'Empereur aura au moins commencé d'exécuter la promesse faite à Sa Sainteté. Quant au document demandé, il consistera, selon les formes d'usage courant dans l'Église, dans une réponse du Saint-Père à la requête qu'on lui présentera de la part de tout évêque qui se trouve avoir besoin de cette dispense. » On était loin de compte. Ce n'était pas ce que l'empereur voulait, ni ce qu'il croyait avoir obtenu : une permission générale, au moins pour quelques années, d'appeler les évêques dans la capitale et de les garder jusqu'à six mois, quand il croirait bon de traiter avec eux. Nesselrode le dit. Mais il y avait les canons de l'Église, et surtout le Concile de Trente, si strict à ce sujet : une concession générale, non limitée à quelques cas concrets, ne pouvait, objecta Lambruschini, avoir été dans l'intention de Sa Sainteté. Mais le diplomate insista : l'empereur l'avait ainsi compris. Du reste il ne formait aucun noir dessein contre la résidence, et il ne voulait pas tenir systématiquement les évêques à Pétersbourg pendant six mois ; mais s'il fallait à chaque fois solliciter de Rome une dispense particulière, à pareille distance, ce n'était guère pratique. Pour en finir, le cardinal déclara qu'il prendrait de nouveau les instructions du Saint-Père. Mais il n'avait pas, lui, pris le change. Un billet que Grégoire XVI lui adressa ce jour-là même, finissait par ces mots : « Au sujet des six mois d'absence des évêques, vos réflexions sont très justes. On accordera sur leur demande, et l'on entend, lorsque l'Empereur déclarera [son désir], et qu'il y aura de sa part quelque chose (1). »

Par la même occasion, le pape annonçait qu'il jugeait

(1) « ...Intormo ai sei mesi d'assenza dei Vescovi, Ella riflette benissimo. Si accorderà a loro richiesta e si intende, quando l'Imperatore dichiarerà, e sarà da parte sua qualche cosa. Gregorio PP. XVI. » Billet autographe à Lambruschini, 12 Genn. 1846. *AE*, *Russia*, IX, 91.

expédient de suivre le « style consistorial » d'une allocution très courte, très générale, et surtout très réservée, sur la visite impériale (1). Il la prononça le 19 janvier. Elle n'avait pas l'allure d'un bulletin de victoire. L'empereur avait voulu contempler Rome, et dans sa haute courtoisie, exprimé le désir de saluer le Saint-Père et de s'entretenir avec lui. De son côté, le pape, fidèle au devoir de son ministère, n'avait pas manqué de formuler ses vœux et ses « très justes » demandes ; et le monarque avait promis d'en tenir compte dès son retour à Pétersbourg. « Du reste, déclarait le vénérable Pontife, tout Notre espoir est en Dieu, qui tient dans ses mains les cœurs des Rois ». C'était la parole adéquate à la situation. Après les entrevues à Rome, après certains propos tenus par l'empereur à Florence et rapportés au cardinal Fransoni, préfet de la Propagande, après les dernières explications de Nesselrode, on savait, et le pape ne l'ignorait pas, que sauf deux ou trois points, comme les consistoires, les séminaires, on ne toucherait pas aux lois incriminées par le Saint-Siège. Plus le temps coulerait, plus aussi les bons mouvements conçus à Rome s'affaibliraient ; plus on regretterait la parole d'honneur proférée dans le cabinet de Grégoire XVI, et on accentuerait les réserves dont on l'avait soigneusement munie. La manœuvre en ce sens ne tarda pas à s'esquisser. Orlov, le confident de Nicolas, racontait au ministre prussien de Pétersbourg, Rochow, que son maître était enchanté du pape ; que ce qui avait gagné le cœur du souverain, c'était que dès les premiers mots de l'entretien, le pontife avait *tiré une ligne entre le passé et l'avenir*. L'affaire, disait Orlov, est maintenant limitée à deux points : « *Celui des mariages mixtes*, et celui de la *nomination des évêques!* » Rien de plus faux, mais rien de plus significatif que cette affirmation. Lambruschini nia avec énergie qu'on eût ainsi définitivement barré le passé : « Ou semblable phrase n'a aucun sens, répliqua-t-il au nonce, ou on a voulu par là faire entendre que

(1) Allocution « Ante anni proximi finem », 19 janvier 1846, *AE, Russia*, IX, 92-95 ; *Acta Greg. XVI*, III, 464. Viale Prelà à Lambruschini, nº 169, 7 février 1846, *AE, Russia*, IX, 131-132.

le Saint-Siège aurait cessé de réclamer contre l'incorporation des Grecs-unis à l'Église dominante. » Il ne l'avait pas oublié sans doute, lorsque, au mois de décembre de cette même année, il se chargea lui-même de tirer le gouvernement russe de cette agréable illusion.

Le 14 janvier, le Souverain Pontife, dans l'audience de congé qu'il accorda à Nesselrode, marqua clairement l'attitude qu'il entendait prendre désormais. Le chancelier essaya de l'amener à parler d'affaires. Mais il eut beau prendre les devants, justifier la thèse impériale des lois aussi immuables que les canons de l'Église, faire l'apologie du gouvernement, obligé, disait-il, de tenir en bride un clergé compromis dans la révolution : le pape le laissa dire, et se contenta de louer les nobles qualités de l'empereur et d'affirmer sa confiance en ses sages intentions et ses réconfortantes promesses. On avait assez causé, et la lumière devait être faite. Il attendrait désormais, mettant sa confiance en Dieu (1).

IV

La mission de rétablir la paix entre Rome et la Russie était une mission fort délicate, et Nesselrode dut s'y sentir souvent mal à son aise. Les difficultés de la tâche, nous les savons. Pour les vaincre, il ne suffisait pas du tact et de la pénétration, il fallait surtout une volonté forte, excitée et soulevée par une grande cause, dont divers côtés méritaient de passionner un grand esprit : patriotisme, intérêt dynastique, humanité. Le petit vieillard à lunettes, ridé et ratatiné, qui était attelé à cette besogne, ne manquait certes ni d'intelligence ni de bonne volonté. Metternich, son ami de quarante ans, assurait qu' « il était d'un esprit parfaitement droit et d'un caractère à l'avenant ». Éloge intéressé, mais en somme mérité. Le chancelier de Nicolas Ier avait trop d'expérience et de perspica-

(1) Popov, *Snochéniia...*, 66-67.

cité pour ne pas discerner les inconvénients politiques d'un système d'odieuses tracasseries contre tout ce qui n'était pas orthodoxe. Il souffrait de ces misères dans son humeur douce et conciliante, dans la bienveillance qui faisait le fond de son caractère, dans son éducation raffinée et ses habitudes de vie courtoise et mondaine, où les éclats violents détonnaient comme des notes fausses, de choquantes fautes de goût. N'oublions pas que sa position personnelle était fort délicate ; il se trouvait pris, en quelque sorte, entre l'enclume et le marteau, entre son propre gouvernement, si tracassier, et Rome, si tenace dans ses réclamations. D'ailleurs, sans faire de lui un sceptique, notons que le problème religieux en lui-même le laissait assez froid. Chez lui, il avait vu vivre en paix quatre ou cinq confessions religieuses : le catholicisme, par son père ; il avait même dans sa parenté le fameux archevêque de Cologne, Clément-Auguste de Droste-Vischering ; le judaïsme, puis le luthéranisme, par sa mère ; l'orthodoxie par sa femme et ses enfants ; lui-même se disait anglican, parce qu'on n'avait pas trouvé d'autre temple où le baptiser qu'une église anglicane. Cette bizarre diversité n'avait pas troublé la vie de famille : pourquoi, devait-il se demander, n'en serait-il pas de même pour la vie de l'empire? Vivre en paix, tel était l'idéal ; et dans ce but, il fallait se faire des concessions et des sacrifices réciproques, ne pas exiger l'impossible. Cette tactique était sage en soi. Mais le chancelier avait peu de lumières sur les questions religieuses ; les « canons » des deux Églises rivales, il les connaissait surtout de réputation. De plus, timide et effacé devant l'empereur, soucieux de sa carrière et de son crédit, il n'avait guère l'esprit de lutte et d'acharnement à faire triompher ses vues. Dans ces dispositions, où mettrait-il les bornes du possible et de l'impossible, et surtout, où les maintiendrait-il? Mélanie de Metternich, après avoir causé longuement avec lui le 30 janvier, à son retour de Rome, notait dans son journal : « Il ne manque pas de bonne volonté, et il voudrait aider au triomphe du bien ; toutefois, son caractère me paraît trop faible pour que sa voix ait au Conseil l'autorité si

nécessaire (1). » Voyons-le à l'œuvre à Pétersbourg, rendre compte de sa mission et travailler à en dégager la portée unique.

Dans son premier rapport à l'empereur, il s'attache d'abord à bien mettre en lumière ce qu'il croit être le point de vue de Rome. Comment se fait-il que, dans les relations du Saint-Siège avec le gouvernement des tsars, il y ait entre autrefois et aujourd'hui tant de différence? Jadis Pierre le Grand, au prix de quelques libertés consenties aux catholiques, n'avait jamais eu de dissentiments avec les papes. Jadis encore Alexandre, d'un geste habile et caressant, savait gagner le cœur de Pie VII, même en rompant en visière avec lui ; on allait jusqu'à fermer les yeux sur le Collège ecclésiastique, officieusement toléré près d'un demi-siècle. Maintenant on réclamait avec vigueur contre cette institution, contre tout le bloc des lois russes organisant le régime des cultes dits « étrangers ». On se défiait des intentions de l'empereur et de ses ministres ; on semblait prendre plaisir à contrecarrer leurs vues et leurs projets ; on criait à la persécution devant le monde entier. Tel était le contraste évoqué par le chancelier. Il faussait, au fond, la perspective. Dans la ligne de conduite de la Russie envers les papes, il n'y avait pas la brisure qu'il semblait indiquer. Les principes posés par Catherine à la base de la législation russe et des rapports avec l'État de l'Église catholique, aucun de ses héritiers ne les avait reniés ; Paul et Alexandre les avaient formulés avec énergie, l'un à coups de crayon despotiques, l'autre en belles formules diplomatiques. La méthode seulement avait varié, comme avaient varié la tête et le bras du souverain. Au réalisme sans scrupule d'une femme de génie succèdent le caprice fantasque de son fils, puis le libéralisme de surface humanitaire et mystique du premier de ses petits-fils. La brusquerie calculée et les coups de force prémédités, mettant hardiment le pape en face du fait accompli, cèdent le pas aux égards, aux représentations

(1) Viale Prelà à Lambruschini, 131, 12 décembre 1845, *AE*, *Russia*, VIII, 31-33. Nesselrode à Meyendorff, 13 avril 1840, *Archives* Nesselrode, VIII, 20-21. Metternich, *Mémoires*, VII, 146.

amicales et respectueuses. Mais ces formes nouvelles masquent mal la dureté foncière de la politique impériale vis-à-vis de Rome. Nesselrode semble ne pas le voir.

D'autre part, si l'attitude du Souverain Pontife après 1842 n'est pas celle de Pie VII et de Léon XII, ou même de Grégoire XVI en 1832, le chancelier voit la clef de l'énigme dans la défection des Unis en 1839. Il n'ignore pas le rôle de l'empereur dans cette sombre histoire et il s'honore en ne craignant pas de l'aborder : il faut, dit-il, savoir « la regarder avec impartialité et se mettre au point de vue particulier du Saint-Siège ». Portant devant Dieu et devant le monde catholique la responsabilité du salut des âmes confiées à sa garde, le pape a vu avec une douleur profonde des milliers de fidèles ravis à son bercail. « Chef de l'Église universelle », on peut l'assimiler à un prince temporel qui viendrait de perdre une vaste et florissante province. Ces faits ont eu un grand retentissement : le monde catholique s'est ému ; la presse s'est déchaînée ; le souvenir de ce désastre passera à la postérité et marquera le pontificat actuel d'un stigmate ineffaçable ! Aux regrets cuisants du passé s'ajoutent les perspectives angoissantes de l'avenir. L'apostasie des Unis n'annonce-t-elle pas d'autres catastrophes? C'est peut-être le premier jalon d'un plan de destruction totale du catholicisme? Certaines paroles, certaines mesures, certaines complicités, certains faits justifient et provoquent la crainte, et la menace devient telle que le silence ne saurait désormais paraître les sanctionner : voilà pourquoi éclate la manifestation fameuse de 1842.

Encore ici on pourrait épiloguer. C'est dès 1839, ne l'oublions pas, que Grégoire XVI protesta contre l'apostasie savamment machinée de Siémaszko. C'est à la suite de l'odieux coup de force exécuté contre l'évêque latin de Podlachie, Mgr Gutkowski, qu'il fit préparer pour sa défense un « exposé », comme on avait fait déjà pour l'archevêque de Cologne. La négociation Fuhrmann suspendit ce projet ; si le tsar eût tenu les promesses formulées en son nom, il n'aurait jamais vu le jour. Mais un manque de parole outrageant, et toute une série de mesures, couron-

nées par la spoliation totale des biens d'Église dans l'empire, firent enfin éclater l'orage, et le pape parla, unissant dans sa protestation les Églises des deux rites que ni ses prédécesseurs, ni lui-même n'avaient d'ailleurs jamais séparées dans leur sollicitude. Qu'on se rappelle le ton décidé et convaincu du mémoire que le cardinal Mauro Cappellari adressait le 25 août 1827 à Léon XII. On y lit ces mots significatifs : « Soit que l'on considère l'état actuel de désorganisation et d'oppression des Églises des deux rites, soit que l'on considère le fond de la législation politico-ecclésiastique à laquelle elles sont assujetties, ou qu'on examine les désordres qui en ont découlé et qui en découleront toujours plus graves en matière de religion, force nous est de nous persuader que tout, là-bas, conspire pour ainsi dire à décatholiciser, *a scattolizzare*, toutes ces provinces (1). »

Quoi qu'il en soit des théories du chancelier sur le point de vue romain, le rappel audacieux des justes griefs du pape au sujet des Uniates semble annoncer des conclusions hardies dans le sens des concessions à faire à ses doléances. Loin de là, les propositions qu'il formule sont d'une timidité décevante. Il distingue deux séries de questions en litige. D'abord celles dont aucune solution ne pourra contenter les deux parties : il faut les exclure de la discussion. L'impossibilité de s'entendre sur ces points réservés paraissait si évidente au chancelier que, d'après lui, Rome en était intimement convaincue ; et si elle s'obstinait à y revenir, c'était avant tout pour affirmer son droit et interrompre en quelque sorte une prescription. Telle était la première zone à distinguer dans les réserves qui restreignaient les promesses impériales. A celles-ci d'ailleurs, Nesselrode donnait une interprétation de nature à rassurer son maître. Je ferai *tout mon possible*, avait dit l'empereur : expression bien vague, où il n'y avait « rien de positif » ; les deux parties pouvaient l'entendre chacune à sa façon, et sa portée précise

(1) « Sentimento particolare del Card. Cappellari sugli Affari Ecclci di Russia 1827 », *AE*, *Rapporti*, XII, 302-312 (autogr.).

n'apparaîtrait qu'au terme des négociations futures.

L'autre série concernait la discipline et l'administration de l'Église : seconde zone moins ingrate où on pourrait se rejoindre et se faire des concessions réciproques. De la part de la Russie, le chancelier proposait les suivantes :

1° Extension du pouvoir des évêques.

2° Fondation, d'accord avec le pape, de quelques nouveaux établissements scolaires pour la formation du clergé catholique.

3° Construction de quelques églises.

4° Réouverture de quelques monastères supprimés, si l'on constatait le bien-fondé des assertions du gouvernement pontifical que beaucoup de moines se trouvaient sans abri.

5° Augmentation, après accord avec le pape, du traitement du clergé, afin de se montrer généreux.

6° Mitigation des peines prévues par les lois russes pour les délits qui sont d'un caractère purement spirituel, et qui procèdent souvent des convictions sincères du délinquant.

Pouvait-on espérer que Rome se contenterait d'un minimum aussi mince, alors qu'elle réclamait une revision complète de la législation russe en matière religieuse? Quel accueil ferait-elle à un palliatif aussi insuffisant, bon tout au plus à atténuer des abus dont elle voulait avec tant d'insistance la suppression radicale? Nesselrode avait ses raisons d'espérer qu'on se montrerait là-bas moins intransigeant et qu'on finirait par tomber d'accord. Il avait, croyait-il, trouvé le fin mot des exigences romaines et la pensée secrète dont elles s'inspiraient. Ce premier mobile était « le désir de sauvegarder pour l'avenir le droit inaliénable du Saint-Siège de décider les questions de dogme et de discipline, de s'immiscer dans tous les problèmes de ce genre, et de contraindre le pouvoir civil à reconnaître formellement la nécessité absolue d'une coopération du pouvoir spirituel du Saint-Père dans toutes les mesures sans exception concernant l'Église romaine et son clergé ». Le chancelier concluait que le Saint-Siège se

déclarerait satisfait de quelques changements à apporter aux lois contre lesquelles il s'était élevé, pourvu qu'au préalable on ouvrît des pourparlers afin de se mettre d'accord avec lui. Le fait de négocier était capital. Par là, on affirmait la participation directe et immédiate du pouvoir spirituel aux dispositions du gouvernement, et on reconnaîtrait la nécessité absolue de cette participation. Il fallait donc à tout prix, aux yeux de Rome, une négociation, « ne fût-ce même qu'un simulacre de négociation ». Peu en importait l'issue. Ce but atteint, Rome, on pouvait l'espérer, tout en défendant naturellement le terrain pied à pied, resterait fidèle à sa tactique séculaire et finirait par reconnaître l'état de choses contre lequel elle avait d'abord protesté avec tant de force.

Programme minimum, avons-nous dit, et singulièrement décevant. Le chancelier se faisait peut-être illusion sur la manière dont Rome l'envisagerait. Par contre, il savait trop bien les étroitesses des limites que son maître n'entendait pas dépasser. L'empereur lut attentivement le rapport selon son habitude, l'annota de sa main, demandant parfois des explications et des enquêtes, surtout exprimant des refus. L'extension des pouvoirs épiscopaux ne lui répugnait pas en principe, mais il fallait préciser davantage sur quels points elle devait porter. Il ne repoussait pas non plus des modifications au code pénal, mais il voulait d'abord un examen minutieux. Pour le reste, il se montrait plus difficile. A propos de nouvelles églises à construire, il crayonnait cette remarque : « Ceci ne se défend jamais, et ceux qui affirment le contraire disent une fausseté. » Il ne tenait pas à rouvrir des couvents pour des moines qui seraient sans abri : « Je mets en doute cette allégation, notait-il ; d'ailleurs, qu'on fasse une enquête. » Il rejetait l'érection de nouveaux établissements d'éducation pour le clergé, et refusait aussi d'augmenter son traitement : « Ceci est impossible, observait-il, car le clergé catholique reçoit les même émoluments que le clergé de l'Église orthodoxe, et pour cette raison on ne peut pas toucher à l'un sans toucher à l'autre. On ne peut se montrer généreux que dans la construction ou la répa-

ration des églises et des monastères, et c'est ce qui se fait toujours (1). »

V

Jusqu'où irait-on dans la voie rétrograde où l'on s'engageait? L'empereur restreignait les propositions de Nesselrode, déjà réduites à des proportions bien modestes. N'allait-on pas les rogner encore? Fidèle à sa promesse de soumettre à un examen consciencieux les réclamations de la cour romaine, Nicolas confia ce soin à un comité ministériel qu'il institua tout exprès. Ce comité eut pour mission d'étudier les divers aspects du problème, d'arrêter les conclusions définitives et d'élaborer les instructions des négociateurs qu'on expédierait vers Rome. Nesselrode en fut le président. Cinq autres membres lui furent adjoints : le comte Léon Pérowski, ministre de l'Intérieur; Ignace Turkull, secrétaire d'État pour le royaume de Pologne; le comte Orlov, chef de la police secrète et confident de l'empereur; le comte Bloudov, ancien ministre de l'Intérieur et de la Justice; le comte Ouvarov, ministre de l'Instruction publique. La compétence de ces divers personnages en fait de droit civil, d'administration et de politique, était indéniable : c'étaient des fonctionnaires, des légistes, d'autant plus étroits et pointilleux qu'ils étaient plus attachés aux dogmes routiniers de la haute bureaucratie. La théologie et le droit de l'Église romaine auraient peine à trouver grâce à leurs yeux. Un seul, Turkull, Polonais et catholique, en avait quelque idée; quant aux autres, un anglican et quatre orthodoxes, leurs préjugés, sur ce chapitre, leur tenaient lieu de science (2).

Ce comité siégea quelques mois et expédia sa tâche en peu de séances. Dès le début, comme il fallait s'y attendre,

(1) Rapports de Nesselrode, 8 février et 28 avril 1846, Popov, *Snochéniia...*, 67-73. Remarques de Nicolas, *ibid.*, 71.

(2) Les travaux du Comité seront résumés d'après Popov, qui a eu à sa disposition les documents officiels. *Snochéniia...*, 73-90.

deux courants contraires s'y firent jour : rivalité de personnes, opposition de principes. Ni Nesselrode, ni Bloudov ne sympathisaient avec Pérowski : pour le premier, la correspondance de la comtesse de Nesselrode en fait foi ; quant au second, Bloudov, il lui décochait cette méchanceté : « C'est toujours une bête, mais quelquefois c'est une bête féroce (1). » Pérowski, avec son caractère bilieux, hautain, vindicatif, entêté jusqu'à l'obstination, ne prévenait guère en sa faveur. C'était un policier, l'oreille complaisamment ouverte aux espions et aux mouchards. Il représentait au comité « le patriotisme du kwas, disait Nesselrode, comme on a baptisé chez nous, ajoutait-il, le fanatisme ultra-russe ». Lui-même, il prétendait y faire figurer, avec Bloudov, « le sens commun ». Il admettait en principe l'intervention du Saint-Siège dans les affaires ecclésiastiques et recherchait les moyens, sinon de concilier les lois de l'État avec les canons de l'Église, au moins de trouver un *modus vivendi* acceptable et de prévenir des conflits toujours regrettables et parfois désastreux. Par contre, Pérowski, appuyé sur Ouvarov, prononçait bien, lui aussi, à propos de l'Église catholique, les mots de tolérance et de liberté ; mais sur ses lèvres, ils étaient vides de sens. Le pape, à ses yeux, devait se cantonner uniquement dans le dogme et la liturgie : cela suffisait pour justifier sa prérogative de chef de l'Église. Hors de là, toute autorité, la sienne comme n'importe quelle autre, expirait aux frontières de l'empire russe. Aussi loin que le tsar étendait son sceptre, nul autre pouvoir ne devait s'exercer que le sien. La hiérarchie locale concentrerait en ses mains le gouvernement, l'administration et la discipline de l'Église ; elle les exercerait selon les règles établies par la volonté impériale et n'aurait, de ce chef, de comptes à rendre à personne, sauf au maître suprême, à l'empereur. C'est le système qui avait, soit calcul, soit instinct des-

(1) P. A. Viazemski, *Sotchinéniia*, IX, 210. Sur Pérowski : P. Maïkov, art. au mot Pérovski (Léon Aleksiéiévitch), dans *Rousski Biogr. Slovar*, 541-550 ; V. J. Panaev, *Vospominaniia*, *Viest. Evropy*, 1867, IV (décembre), 128-129 ; Nesselrode à Meyendorff, 30 mai 1846, *Archives* Nesselrode, VIII, 320.

potique, toutes les préférences de Nicolas ; mais en admettant à Rome la nécessité d'une entente préalable avec le pape pour la nomination des évêques, il y avait fait lui-même une brêche d'une souveraine importance. Telles étaient les deux tendances qui allaient tirailler le comité en sens divers.

Elles auraient dû, ce semble, entrer en conflit dès la première question, celle de l'extension à donner au pouvoir épiscopal. Chose étrange en apparence, les vues du ministère de l'Intérieur se rencontrèrent ici avec celles de la chancellerie. Celle-ci voulait fortifier les évêques pour satisfaire au pape ; celui-là voulait les garantir pour les lui opposer, s'appuyer sur eux pour le combattre. On n'a pas oublié le savant complot ourdi en vue d'introduire dans l'épiscopat des gens à tout faire, ni la confiance illimitée accordée par les bureaucrates au chanoine Holowinski ; en lui on croyait tenir le futur métropolite, un nouveau Siestrzencewicz, plus audacieux et plus résolu que le premier. D'un commun accord, on se résolut donc à étendre l'autorité de l'évêque sur les consistoires et les séminaires. D'ailleurs l'État n'y perdrait pas grand'chose de sa mainmise : au consistoire, il nommerait le secrétaire, confirmerait les membres nommés par l'évêque ; au séminaire, il choisirait lui-même, d'accord avec l'évêque, le recteur, l'inspecteur et les professeurs.

Dans tout cela, que devenait le Collège ecclésiastique de Pétersbourg? La logique imposait qu'on s'en occupât, et Rome de son côté l'avait déclaré anticanonique au premier chef. Une solution radicale semblait impossible. Le supprimer, l'empereur ne le voulait pas, et personne n'eût osé le proposer : jamais on ne sacrifierait aux prétentions de Rome une institution que l'on faisait remonter à la grande Catherine et où l'on se complaisait à retrouver l'empreinte de son génie et de ses principes. Le maintenir immuable était fort difficile, car en accroissant le pouvoir des évêques, on faisait varier leur situation vis-à-vis du Collège, de manière à ne faire de tort ni à l'État, ni aux évêques, et à lui valoir l'approbation, ou tout au moins la tolérance du Saint-Siège. Bloudov développa

cette dernière manière de voir, d'ailleurs en grossissant au delà des justes bornes la part d'influence du pouvoir civil. Pillant les manuels de droit canonique gallicans et joséphistes, il en extrayait un arsenal d'entraves administratives et policières, qu'il nommait *jura advocatiae et inspectionis.* Il compliquait par là le problème, car il taillait ainsi à l'État un domaine fort vaste où ni le clergé, ni les évêques, ne devaient empiéter.

A la suite du rapport de Bloudov, la discussion mit aux prises les deux tendances rivales. Nesselrode, fidèle à ses vues conciliatrices, pensait résoudre le problème en faisant disparaître une confusion regrettable de pouvoirs qui avait régné jusqu'alors au sein du Collège. Il y aurait désormais deux sections. A la première reviendraient les pouvoirs judiciaires : elle serait un tribunal supérieur, une haute cour d'appel pour les causes ecclésiastiques ; le Souverain Pontife lui accorderait à cet effet une délégation spéciale, dans des conditions qu'on débattrait avec lui. A la seconde seraient uniquement réservées les affaires administratives ; confinée dans ce domaine, elle ne dépendrait que du gouvernement, et Rome n'aurait à s'en mêler en rien. Cet arrangement, croyait le chancelier, devait satisfaire tout le monde : le Saint-Siège, dont les prérogatives étaient sauves ; le gouvernement, dont on respectait les institutions : il n'y aurait, disait-il, rien de changé au Collège, si ce n'était peut-être le nom, car les deux sections réunies correspondraient exactement à l'ancien Collège ecclésiastique.

Le ministre de l'Intérieur Pérowski pensait autrement. Il s'éleva avec vigueur contre Nesselrode et se prononça résolument pour le maintien du Collège sans modification, sans dédoublement. En bon légiste doublé d'un policier, il dénonça le point où allait se rompre la tradition presque séculaire de la politique russe à l'égard de Rome. Pour obtenir au nouveau tribunal l'approbation du pape, il faudrait s'accorder avec lui pour en nommer les juges : innovation dangereuse, inouïe, laissant libre passage à l'ingérence d'un pouvoir étranger. Attendrait-on, pour s'en repentir, que le pape, par son refus de confirmer les juges

qui lui seraient suspects, arrêtât toute l'action judiciaire en Russie et tînt le gouvernement en échec? Cette perspective redoutable faisait ressortir l'apologie du Collège : il avait pour lui un demi-siècle de vie et de services rendus ; le clergé se soumettait à ses ordres sans les discuter ; grâce à lui, le gouvernement n'avait pas à recourir aux évêques et disposait d'un centre administratif dont il avait maintes fois expérimenté la souplesse : en le remaniant, on allait tout gâter.

Mais une raison impérieuse de haute politique intérieure fit triompher la thèse de Nesselrode et de Bloudov. Une cour d'appel, ou tribunal prosynodal, instituée avec l'agrément du Saint-Siège, pourrait étendre sa compétence sur tous les diocèses catholiques, tant de Pologne que de Russie. De son côté, le Collège, dégonflé de ses attributions judiciaires, pourrait absorber la commission des affaires ecclésiastiques, qui fonctionnait jusqu'alors à Varsovie pour les Églises du royaume. Cette double fusion réaliserait l'unité de gouvernement que l'empereur désirait depuis longtemps. L'argument parut d'un tel poids que le comité arrêta le conclusion suivante : « Si le pape consent à l'érection d'un tribunal prosynodal, commun à l'Empire et au Royaume de Pologne, on pourra modifier l'organisation du Collège. » Mais encore ici l'obstiné Pérowski voulut prendre ses précautions et imposa cette clause : « En attendant, on ne touchera pas à cette institution. »

Un autre point fut ardemment discuté, celui des lois pénales relatives aux conversions et au prosélytisme. Le comte Ouvarov les justifia dans une longue dissertation qui témoignait d'une rare étroitesse d'esprit. Le maintien de la paix et de la bonne harmonie parmi les sujets de l'empereur exigeait des limites à la tolérance ; chaque confession religieuse devait demeurer parquée chez elle, sans qu'il fût permis à ses voisines de faire des conquêtes à ses dépens. Exception était faite, bien entendu, en faveur de l'Église dominante ; elle pouvait, elle, recruter des prosélytes, mais malheur à quiconque la payait de retour ! La loi le frappait, non seulement au nom des canons de

l'Église, mais aussi et surtout au nom de la raison d'État. Selon la tradition dont se réclamait Ouvarov, religion s'identifiait avec nationalité : quitter l'orthodoxie, c'était cesser d'être Russe. Abandonner la religion du tsar pour un culte « étranger », et devenir étranger soi-même, pousser à pareille désertion les sujets de Sa Majesté n'était pas seulement un crime de lèse-religion, c'était un crime de lèse-patrie. Il y avait notamment en Russie une classe de fidèles dont on surveillait jalousement la foi chancelante : c'étaient les anciens Uniates. En dépit de l'acte de réunion de 1839, célébré dans le monde officiel avec tant de pompe, un très grand nombre de ces nouveaux orthodoxes étaient mal convertis, nous savons pourquoi. Beaucoup ne l'étaient pas du tout, n'avaient pas abjuré la foi catholique, ou n'y avaient renoncé qu'en apparence, pour échapper aux enquêtes, à l'amende et à la prison. Le prosélytisme catholique aurait eu là une proie trop facile. La plupart de ces ex-Uniates, paysans et serfs, avaient pour maîtres des seigneurs polonais, dont ils cultivaient les domaines. Le gouvernement suspectait et redoutait le zèle religieux de ces propriétaires. La même noblesse polonaise, lorsque l'aigle blanc de Pologne étendait jadis son vol jusque sur les provinces occidentales de l'Europe russe, avait gagné aux dogmes de l'Église romaine ces populations orthodoxes, tout en leur laissant le rite national et la liturgie slavonne. Depuis la triste impératrice Anna Ivanovna, les conversions étaient interdites et ses successeurs n'avaient cessé de renouveler et d'aggraver cette défense. Tous ces arguments historiques et sociaux se pressaient dans le mémoire d'Ouvarov et ne pouvaient manquer d'agir avec force sur le comité. Nesselrode pensait que tout au plus on pourrait permettre quelque condescendance dans l'application de ces lois : quant à les adoucir, il n'en serait pas question, et l'on convint d'écarter absolument ce chapitre des négociations prochaines.

D'autres contestations s'élevèrent au sujet de la circonscription des diocèses que l'on se proposait de refondre. Pérowski fut cette fois complètement battu. Soufflé peut-être par Siémaszko, il aurait voulu ramener à quatre les

six évêchés existants. Non seulement le comité maintint les six diocèses, mais il décida qu'on en créerait un septième. Catherine II avait jadis attiré dans le midi de l'empire de nombreux colons allemands pour y défricher les terres fertiles des bords de la Volga et du Dniester. A Saratov, à Tiraspol, à Odessa, ils avaient constitué d'importantes agglomérations, jouissant de privilèges, gardant leur langue, leurs églises paroissiales, leur clergé. Sous Alexandre Ier, les Jésuites avaient desservi ces centres catholiques très florissants ; plus tard, l'archevêque de Mohilev y avait pourvu d'une façon assez précaire. Mgr Bernetti, au cours de sa mission diplomatique de 1827, prévoyait dans ces vastes contrées l'érection d'un diocèse dont le chef-lieu serait la jeune ville d'Odessa (1). Le moment venait de réaliser cette grande idée. Au ministère des Domaines, dont dépendaient les colonies, on trouvait à redire aux prêtres polonais qu'on leur envoyait : ils ne savaient même pas, assurait-on, la langue de leurs paroissiens, et ceux-ci tombaient trop aisément dans l'ignorance et le désordre. Le remède serait de fonder là-bas un nouvel évêché, englobant la nouvelle Russie et le Caucase. On y mettrait un évêque, sujet russe de langue allemande ; le clergé, recruté dans les colonies et formé dans un séminaire à part, parlerait allemand ; les catholiques y gagneraient, et le nationalisme russe n'y perdrait rien au profit du polonisme tant redouté. Cette proposition gracieuse et toute spontanée surprendrait agréablement le Saint-Siège et rendrait un précieux témoignage à la bonne volonté du gouvernement impérial.

Tels furent, dans leurs grandes lignes, les travaux du Comité. Les protocoles votés à l'unanimité furent ratifiés par l'empereur le 28 avril/10 mai. Quelques jours plus tard, Nesselrode pouvait écrire à Bouténev : « La montagne a accouché, et, Dieu merci, cette fois ce n'est pas d'une souris... Je vous assure que les conclusions auxquelles est arrivé le Comité, ont dépassé mon attente. J'en suis redevable à la collaboration consciencieuse et loyale de

(1) V. *supra*, p. 145.

ses membres qui, presque tous animés d'un sentiment véritablement chrétien, ont reconnu qu'il était indispensable de modifier les dispositions existantes, afin de les accorder avec les lois canoniques. » Avec son ami intime, Georges Meyendorff, il s'ouvrait davantage et célébrait l'échec du « fanatisme ultra-russe ». « Heureusement, disait-il, qu'il n'a été que très faiblement représenté dans mon Comité Catholique et a eu dès lors complètement le dessous ; nos délibérations se sont bien terminées et le résultat est aussi satisfaisant qu'il pouvait l'être. » Pour y parvenir, il n'avait pas ménagé sa peine : « Cette affaire, avouait-il, m'a donné beaucoup de fil à retordre. »

VI

Le chancelier gardait une particulière reconnaissance à Bloudov de l'assistance que celui-ci lui avait prêtée au cours de ces discussions ardues et souvent passionnées. A cet allié secourable devait revenir l'honneur de mener l'entreprise au terme désiré :

Comme il s'agit maintenant, expliquait Nesselrode à son ami Meyendorff, de faire agréer nos conclusions par la Cour de Rome et de conclure avec elle un arrangement définitif, qui pourrait bien devenir un concordat, l'Empereur a choisi le comte de Bloudof pour remplir cette tâche et se rendre, à cet effet, en mission extraordinaire à Rome. Il s'en acquittera bien, car il connaît la matière à fond ; et, quoique très orthodoxe, il n'est pas intolérant et est très pénétré de la nécessité de nous placer dans de bons rapports avec le Pape, dont il reconnaît le pouvoir spirituel sur l'Église catholique... D'autre part, il jouit de l'estime et de la confiance de l'Empereur : tout ce qu'il fera et concédera sera donc bien accueilli à son retour (1).

Nesselrode rédigea lui-même les instructions qui devaient le guider. L'homme d'État qui, depuis quarante ans,

(1) Nesselrode à Meyendorff, 30 mai 1846, *Archives* Nesselrode, VIII, 320 ; 15 août, *ibid.*, 334 ; à Bouténev, 4/16 mai, Popov, *Snochéniia...*, 99.

dirigeait la diplomatie russe se plut à évoquer le souvenir de l'empereur Alexandre envoyant vers Pie VII le chevalier d'Italinsky. Les principes proclamés dans les directions impériales de 1817, affirmait-il, demeureraient invariablement les mêmes, et les mêmes expressions revenaient sous sa plume pour les formuler de nouveau en 1846 : 1° Conserver la suprématie du pape dans toute sa pureté spirituelle ; 2° déterminer comment cette suprématie peut se traduire en pratique, sans toutefois heurter les lois existantes et l'autorité du gouvernement qui protège en Russie l'Église catholique. Trente ans avaient passé, et les désirs d'Alexandre, le bien intentionné, ne s'étaient pas encore accomplis. Son successeur aurait la gloire de les réaliser, après avoir inauguré lui-même cette entreprise dans ses entrevues avec le Souverain Pontife.

Passant ensuite au détail, le chancelier répartissait en deux catégories les plaintes du Saint-Siège : les unes se fondaient sur de faux renseignements ou sur des interprétations erronées, qu'il fallait démentir ou rectifier ; les autres visaient des mesures en désaccord avec le droit canonique, et ici des concessions étaient reconnues possibles. Ainsi : 1° On étendrait le pouvoir des évêques et on réformerait les consistoires ; 2° on accorderait aux évêques une part d'influence directe sur l'enseignement et la discipline des séminaires, et à l'archevêque de Mohilev des droits analogues sur l'Académie ecclésiastique ; 3° on réglerait la nomination des curés : le droit de patronat serait aboli, et l'évêque choisirait et nommerait les prêtres avec l'assentiment du département des cultes étrangers ; 4° on permettrait aux religieux de choisir, dans chaque diocèse, un provincial qui dépendrait de l'évêque ; 5° on faciliterait la construction de nouvelles églises et on diviserait les paroisses trop étendues ; 6° on augmenterait enfin, dans la mesure du possible, le traitement du bas clergé et la pension des moines. Dans le but de prévenir les difficultés et de gagner la confiance, Nesselrode conseillait de mettre en première ligne l'érection du nouveau diocèse dans le midi de la Russie. Un évêque à Kherson,

un suffragant à Saratov : alléchante perspective, ouverte aux regards de Rome par un mouvement tout spontané de bienveillance de la part d'un souverain qu'on avait représenté sous les traits mensongers d'un persécuteur. Mieux encore, Bloudov emporterait une liste de candidats à présenter pour les sièges épiscopaux vacants ; on ferait ainsi sans retard l'application de la procédure dont l'empereur et le pape avaient convenu pour la nomination des évêques (1).

On pourrait s'étonner du zèle manifesté par Nesselrode en ces questions d'Église, si en dehors de ses goûts. C'est qu'il ne perdait pas de vue le côté en quelque sorte européen de ses démarches, et l' « effet moral » à produire sur les pays étrangers. Bloudov entrait dans ces vues mieux que personne. Il considérait sa mission comme une mission politique au premier chef. L'essentiel, à ses yeux, n'était pas précisément de régler telle ou telle question particulière, mais plutôt de rétablir entre les deux cabinets, aux regards de l'Europe attentive, des rapports fondés sur une bienveillance et une confiance réciproques. En face de l'Occident, sans cesse troublé et agité par l'esprit révolutionnaire, la Russie affirmerait sa politique conservatrice, sagement éloignée de tout excès et donnerait un éclatant démenti aux calomnies d'une presse hostile, qui s'acharnait depuis longtemps à représenter les catholiques russes en victimes de la persécution. D'ailleurs, à en croire Bloudov lui-même, cette manière de voir se retrouvait dans les cercles où l'on ne s'attendait pas à tant de largeur. A son passage à Vienne, il raconta que les conclusions du Comité pour les affaires catholiques avaient été soumises en dernier lieu au Synode, dont on voulait l'avis. Après un mûr examen, le Synode aurait déclaré que les remontrances du Saint-Siège étaient tout à fait justes, vu qu'elles se fondaient sur la nature même du pouvoir ecclésiastique, indépendant en soi du pouvoir civil. Après avoir révélé cet incident significatif, le futur

(1) Les instructions à Bloudov sont du 15 août 1846. Popov, *Snochéniia*..., 97-99.

négociateur déclarait avec force : *Il nous faut une transaction avec le Saint-Siège et nous y parviendrons* (1). Dans quelle mesure il y réussit, c'est ce qui nous reste à voir.

(1) Viale Prelà à Gizzi, n° 352, 27 octobre 1846, AV 268 : 1846.

CHAPITRE XIII

LE CONCORDAT DE 1847

I. Les négociateurs officiels et officieux. Dmitri Bloudov. — II. Les vingt premières conférences. 1° Diocèses anciens et nouveaux. Arméniens. Uniates. — III. 2° Pouvoir des évêques. Consistoires, séminaires, académies. — IV. 3° Le mariage. Mariages mixtes. Causes matrimoniales. Tribunal prosynodal. 4° Les réguliers et autres questions. — V. Interruption et conflit. Affaire Willim. Lois pénales. Serment de fidélité. — VI. Reprise des conférences et signature des protocoles.

I

Le négociateur que l'empereur Nicolas envoyait à Rome n'était pas un obscur fonctionnaire, comme jadis Fuhrmann (1). Bloudov avait géré le département des cultes étrangers ; ancien ministre de l'Intérieur, puis de la Justice, il siégeait au Conseil de l'empire et y présidait le département des lois ; il dirigeait en outre la deuxième section de la chancellerie impériale : en un mot, il touchait aux plus hautes cimes de la bureaucratie et avait un vrai renom d'administrateur et de légiste. Mais il ne vivait pas confiné dans ses dossiers ; il se piquait d'être homme du monde, fréquentait les salons, voulait passer en quelque sorte pour Européen. Au début de sa carrière, il avait tâté de la diplomatie, en Hollande, puis en Suède où il fit la connaissance de Mme de Staël. On le trouve au nombre des fondateurs de la célèbre société nommée

(1) Sur Bloudov ; cf. *supra* 161, 163. Brockhaus-Efron, *Entsiklop. Slovar*, VII, 103-104 ; *Rousski biograf. Slovar*, III, 94-98 ; Nicolas Tourguénev, *la Russie et les Russes*, I, seconde partie, surtout 341. Kovalevski, *Graf Bloudov*, 175-186 ; Viazemski, *Literaturnye... otcherki*, *Œuvres*, VII, 412 ; S. M. Soloviev, *Zapiski*, *Viestnik Evropy*, juin 1907, 458-459.

« Arzamas », qui réunissait l'élite intellectuelle de Pétersbourg, écrivains et poètes, tels que Joukovski, Viazemski, Pouchkine, souriant aux idées libérales, si fort à la mode au temps d'Alexandre. Bloudov vécut aussi dans l'intimité de Karamzine, et l'amitié du grand historien, très puissant à la cour, fut pour lui un précieux patronage. On le jugea capable des plus grandes affaires. Au lendemain de la journée fatale du 14 décembre 1825, l'empereur Nicolas le nomma secrétaire de la Commission d'enquête chargée d'examiner et de juger les révoltés. Parmi les *décembristes*, comme on les appela, Bloudov comptait des connaissances et des amis. Sa situation était délicate, d'autant plus qu'il devait rédiger le rapport. On sait la sévérité des condamnations portées par le tsar. On accusa le secrétaire d'y avoir contribué de son côté par sa légèreté et même par ses mensonges. Tel est du moins le reproche, d'ailleurs passionné, que lui adressa plus tard l'un des prévenus, Nicolas Tourguénev, réfugié à l'étranger et condamné par contumace à avoir la tête tranchée.

On sait aussi le rôle de Bloudov dans l'affaire de l'Église uniate. Nous l'avons vu assister pour ainsi dire à la vocation de Siémaszko, l'architecte et l'entrepreneur de cette entreprise de démolition sacrilège. Bloudov y a collaboré : nous ne songeons pas à lui ôter sa part. Mais il la savait ardemment désirée par son maître ; il voyait s'agiter dans les sphères officielles un parti puissant, des convaincus, il y en avait, des intrigants, c'était le grand nombre, empressés à s'élancer au signal donné d'en haut, et à faire campagne pour le triomphe de l'orthodoxie et la satisfaction de leurs vues interessées. Directeur des cultes étrangers, ministre de l'Intérieur, Bloudov devait marcher et se mettre à leur tête, sinon on lui passerait sur le corps. Orthodoxe convaincu lui-même, voire, dit-on, « un peu mystique à la façon des illuminés allemands et suédois », il marcha, d'ailleurs sans cet esprit de décision et d'implacable énergie dont brûlait Siémaszko, et que le jeune prélat regrettait de ne pas constater chez lui. Le rôle de Bloudov lui valut un renom de sectarisme farouche, non seulement à Rome, mais dans le reste de l'Europe. Quand

on sut que l'empereur l'envoyait auprès du Saint-Siège en qualité de commissaire extraordinaire pour traiter des affaires catholiques de Russie et de Pologne, la presse catholique trouva ce choix malheureux. Si les dispositions du souverain étaient aussi favorables qu'on le prétendait, pourquoi faisait-il choix, en vue d'une mission aussi difficile, d'un personnage aussi compromis? Lui-même s'en rendit compte et voulut décliner ce périlleux honneur. Son nom seul, disait-il, suffirait à mettre en danger l'issue de la négociation. Mais l'empereur passa outre au scrupule d'un homme dont il appréciait les talents et le caractère élevé. Nesselrode le recommanda chaudement à Bouténev dans la grande dépêche où il le chargeait d'annoncer sa mission. De son côté, la grande-duchesse Hélène ne laissa pas ignorer au nonce de Vienne que si les idées de Pérowski et de son parti avaient eu le dessous au sein du comité « catholique », on le devait à l'influence du chancelier et à la bonne volonté de Bloudov. Dans ces conditions, un accueil favorable de la part de Rome ne pouvait faire de doute (1).

Quand l'envoyé de l'empereur Nicolas s'y présenta, en octobre 1846, il n'y trouva pas le vénérable pontife à qui les affaires de Russie avaient coûté tant de soins et de préoccupations. Grégoire XVI était mort le 1er juin, frappé dans sa quatre-vingt-unième année, au terme d'une vieillesse vigoureuse et presque sans déclin. « Je veux mourir en moine, et non pas en souverain », dit-il à ses derniers moments. Il avait vécu en pape, modèle de vie sainte, de pureté d'intentions, de patience et de courage. « Tu dois, tout autant que moi, regretter le pape, écrivait la comtesse de Nesselrode à son mari. Il est mort trop tôt pour nous, il aurait dû attendre que nos affaires fussent terminées. » Ce fut à son successeur, Pie IX, que Bouténev annonça la décision prise par son gouvernement. Le chancelier, dans sa dépêche du 4/16 mai, définissait en ces termes la mission de Bloudov : « Jouissant de l'entière

(1) Voir *Ami de la religion*, 11 mai 1847 (nº 4374), CXXXIII, 360-361; cf. 27 avril 1846 (nº 4264), CXXX, 486; 1er septembre (nº 4266), *ibid.*, 523-525. Viale Prelà à Gizzi, nº 143, 17 octobre 1846, AV 268 : 1846.

confiance de notre Auguste Maître, il sera muni de pouvoirs assez étendus pour donner non seulement au Cabinet Pontifical toutes les explications et informations nécessaires sur l'état actuel de l'Église catholique en Russie et en Pologne, mais encore pour régler définitivement avec Lui toutes les mesures organiques propres à établir cette Église sur des bases solides et conformes aux loix canoniques qui les régissent. » Le pape se déclara « satisfait et consolé » d'une déclaration aussi agréable (1).

Bloudov ne tarda pas à en avoir lui-même l'assurance, dès la première audience qui lui fut accordée le mardi 3 novembre, au Quirinal. Pie IX l'accueillit avec cette noble simplicité et cette grâce captivante dont il avait le secret. Il s'exprima en termes sympathiques au sujet de l'empereur, reçut avec un contentement marqué la nouvelle d'un septième diocèse à ériger dans l'immense Russie, et dit son regret d'y voir prononcer tant de divorces. Ce fut pour Bloudov l'occasion d'insinuer son projet de tribunal prosynodal. Naturellement aucune de ces questions ne fut approfondie dans cette audience d'étiquette ; mais les égards et la bienveillance du pape et le désir sérieux de part et d'autre d'arriver à une entente permettaient de bien augurer de l'avenir.

L'envoyé de Nicolas Ier se laissait aller d'autant plus volontiers à cet espoir, qu'une faction politique s'appliquait à représenter le nouveau pontife comme un pape épris de libéralisme. Il allait prendre la contre-partie des mesures de Grégoire XVI et suivre une direction opposée à la sienne. On était au lendemain de l'amnistie, accordée le 17 juillet aux proscrits du règne précédent, et ce décret avait inauguré une série d'actes de clémence, de concessions et de réformes, qui soulevaient un enthousiasme universel. Le cardinal Gizzi, successeur de Lambruschini à la secrétairerie d'État, passait lui aussi pour un des chefs du parti libéral et participait à la popularité du nouveau pape, dont on disait qu'il inspirait la conduite. Bou-

(1) Comtesse de Nesselrode au chancelier, 11 juin 1846, *Archives* Nesselrode, VIII, 321-322. Nesselrode à Bouténev, 4/16 mai 1846, *AE, Russia,* IX, 154-158.

ténev notait avec satisfaction les indices de sa largeur d'esprit et de son humeur conciliante, et s'en promettait des relations agréables. Aussi y eut-il d'abord quelque déception lorsque Gizzi déclara, avec force ménagements, qu'il ne pourrait conduire en personne les négociations. Sa santé était délicate ; le poids des affaires l'accablait : il serait donc remplacé par le cardinal Lambruschini, parfaitement instruit des affaires à traiter. Avec lui rentrait en scène, pour le seconder, Mgr Corboli Bussi, très en faveur auprès du nouveau pape (1).

A côté des négociateurs officiels, il y en avait aussi d'officieux, paraît-il, deux surtout, un Polonais et un Allemand. Depuis 1844, le prince Czartoryski entretenait à Rome un agent, Louis Orpiszewski, qui se remuait activement. Sous Grégoire XVI, sa position était plutôt difficile ; le cardinal Lambruschini l'avait reçu avec une froideur marquée, mais il avait fait la connaissance de Mgr Corboli, le bras droit du secrétaire d'État. Sous le nouveau pape, la situation avait changé à son avantage. Grâce à son amitié avec un neveu de Pie IX, le comte Gabriel Mastaï, il avait accès dans la haute société romaine, et il ne contribua pas peu à y entretenir un esprit de froideur et de défiance envers la Russie. Hors de là, on ne voit pas qu'il ait exercé la moindre influence sur la marche des négociations. L'Allemand était l'Oratorien Augustin Theiner, déjà connu par ses savants travaux et plus encore par son livre sur *les Vicissitudes de l'Église catholique en Russie*, traduit en français avec une préface de Montalembert. Dès le 6 décembre 1845, Theiner s'était donné la peine de mettre le Saint-Père et le cardinal Lambruschini en garde contre les manières séduisantes de l'empereur Nicolas. Il redoutait par-dessus tout des concessions politiques : « Il est plus que probable, écrivait-il, que l'Empereur cherche artificieusement à arracher à Sa Sainteté une approbation quelconque, non seulement du démembrement de la Pologne accompli en 1733, mais aussi et plus encore de

(1) Bloudov à Nicolas, 26 octobre/7 novembre 1846, Popov, *Snochéniia...*, 108-112, 113.

l'incorporation ou suppression totale du Royaume, qu'il a exécutée en 1832 *arbitrairement*, et contre la foi solennelle du traité de Vienne de 1815. » Qu'on se gardât bien de donner dans le piège ! Une approbation dans ce sens, « même la plus légère », serait un très grand malheur, « au delà de toute expression » : *La Pologne, dès qu'elle en serait informée, serait capable de se porter à la dernière extrémité.* Il ne s'agissait pas de cela ; rien ne motivait l'affolement de cet érudit égaré dans la politique. Bouténev se préoccupait de Theiner, mais il pouvait se rassurer. L'influence du docte Oratorien sur la genèse de l'accord de 1847 se réduisit pratiquement à zéro (1).

De son côté, Bloudov amenait de Russie, outre son fils et le prince Volkonski, un jurisconsulte de valeur, Romuald Hubé, qui servait sous ses ordres dans la deuxième section de la chancellerie particulière de l'empereur. Hubé était Polonais et catholique. Son frère fut l'un des fondateurs de la congrégation de la Résurrection. Lui-même donna en certaines circonstances des preuves non équivoques de son attachement au Saint-Siège. Mais le véritable collaborateur de Bloudov fut Bouténev, qui le seconda de son mieux, tout en s'effaçant courtoisement devant lui, avec sa modestie accoutumée : « Le comte Bloudov, mandait le ministre à Nesselrode, dirige l'affaire à merveille ; et moi, je suis son chef d'état-major... Je tiens la plume et je rédige les rapports après chaque séance... » Il rendait pleine justice à l'habileté et aux connaissances juridiques de son collègue. Tous les deux correspondaient assidûment avec Pétersbourg, d'où leur parvenaient, trop souvent en retard, les encouragements du chancelier et les ordres de l'empereur (2).

Les conférences se tinrent toutes au palais de la Consulta, situé sur le Quirinal, et affecté au ministère des Affaires étrangères. Inaugurées le 19 novembre 1846, elles se continuèrent sans interruption jusqu'au 1er mars de l'année suivante. Elles furent alors suspendues : nous

(1) Popov, 106, 142. Henry Lisicki, *Le marquis Wielopolski...*, I, 232-233. Theiner à Lambruschini, 6 décembre 1845. *AE, Russia,* VIII, 72-73.
(2) Popov, 138.

aurons à dire dans quelles circonstances. Reprises le 15 juin, elles aboutirent le 3 août à leur terme définitif. Il y régna toujours une courtoisie parfaite, bien que la discussion fût trop souvent d'une stérilité énervante, et menaçât parfois de tourner à l'orage. Des questions imprévues, comme celle des immunités ecclésiastiques, ou d'autres auxquelles on s'était juré de ne toucher en rien, comme celle des Grecs-unis, risquèrent de provoquer des heurts. Bloudov se plaignit à Nesselrode de trouver chez ses adversaires une insistance obstinée sur des points qu'il traitait de vétilles sans importance ; il maugréait contre ce qu'il appelait des « scrupules de conscience ecclésiastique ». Apparemment l'ancien ministre n'avait trouvé rien de tel chez des hommes tels que Siémaszko, Luzynski, Zoubko, pour ne rien dire des autres, tous prompts à se plier en deux au moindre signe de la « Volonté Suprême ». Des diplomates toujours prêts à invoquer la constitution divine de l'Église, à se réclamer de ses droits surnaturels et à s'y retrancher en vue d'une résistance irréductible, c'était un phénomène sans précédents pour un homme dont l'horizon ne s'était jamais élevé si haut. A la vingtième conférence, c'est-à-dire au 1er mars 1847, le programme de la négociation se trouva à peu près épuisé. La suivre par étape, et pour ainsi dire pas à pas, serait fastidieux ; contentons-nous de relever les principales discussions et d'en marquer l'issue (1).

II

Fidèles à la consigne donnée par Nesselrode, les négociateurs impériaux, dès le premier jour, exposèrent la situation précaire des colonies allemandes, en grande partie

(1) Sur les négociations de Rome, Popov donne de longs fragments des dépêches de Nesselrode, Bloudov et Bouténev (chap. v-vii). Comme source principale, nous suivons les rapports des 20 premières séances, rédigés au fur et à mesure par Corboli (*AE*, *Russia*, X, 40-141). Nous donnons en appendice le texte des deux protocoles du 3 août 1847.

catholiques, établies dans la Russie méridionale, et la résolution généreuse qu'avait prise l'empereur de leur venir en aide. Il y fallait un clergé de même race et de même langue, et pour cela, un évêché et un séminaire. On ne pouvait traiter de l'érection du nouveau diocèse sans parler des modifications qu'on voulait faire subir aux anciens. Cette dernière question, à entendre Bloudov, formait même l'objet principal de sa mission ; et il insistait avec complaisance sur « l'utilité pratique » qui en reviendrait à l'Église. Il aurait même voulu qu'on la discutât avant tout le reste. On eût dit qu'elle passionnait étrangement le gouvernement russe : depuis 1815, sous une forme ou sous l'autre, on y revenait pour la cinquième fois. Rome avait, jusque-là, discerné l'intention cachée : tantôt on voulait supprimer un diocèse et préparer un centre qui deviendrait l'unique métropole de toutes les Églises catholiques de l'empire et du royaume ; tantôt c'étaient les suffragants que l'on jugeait en partie superflus. De toute façon on aboutissait au résultat désiré, à l'amoindrissement de l'Église catholique. Rome, par sa patiente ténacité, avait déjoué le complot. Mais cette fois il n'y avait, semblait-il, rien de pareil. On ne touchait ni aux suffragants : ils resteraient tels que Mgr Litta les avait établis en 1798 ; ni aux diocèses de Pologne, érigés par la bulle de 1818. On voulait seulement dans l'empire faire cadrer les limites des diocèses avec celles des gouvernements qu'ils englobaient. Ainsi il y en aurait deux, la Courlande et Kovno, pour le diocèse de Samogitie ou de Telsze ; deux, Vilna et Grodno, pour le diocèse de Vilna ; Minsk aurait le gouvernement de ce nom ; Loutsk-Jitomir aurait Kiev et la Volhynie ; Kaménets, la Podolie. Quant au nouveau diocèse de Kherson, on lui attribuerait la Bessarabie, Kherson, Ékaterinoslav, la Tauride, Saratov, Astrakan et la vice-royauté du Caucase. Tout le reste revenait à l'archidiocèse de Mohilev, dont la juridiction s'étendait sur un territoire immense, sur la Grande-Russie et la Sibérie jusqu'au Kamtchatka et aux rives de l'océan Pacifique. Bloudov ne prévoyait pas la moindre difficulté ; dès le premier jour, il apporta triomphalement

la carte géographique où était figuré le nouveau projet.

La question était cependant plus complexe qu'il ne l'imaginait. Lambruschini lui exposa la procédure longue et compliquée exigée par le droit. Le Saint-Siège devait consulter les évêques intéressés. Chaque ordinaire avait à lui fournir un ensemble de renseignements précis et détaillés, que les indications sommaires des plénipotentiaires russes ne pouvaient suppléer. Ainsi, il fallait, pour chaque futur diocèse, la liste nominative des paroisses et des autres églises ; on devait l'insérer dans la bulle de circonscription, ou tout au moins dans les décrets d'exécution. En 1798, Mgr Litta n'avait pas pris cette peine : omission bien fâcheuse, car elle privait le Saint-Siège d'un moyen très facile de constater les fermetures arbitraires d'églises, de paroisses ou de couvents et de légitimer ses réclamations. De plus, l'œuvre accomplie par l'ancien nonce était encore récente, et Rome répugnait à la remettre en question : à cinquante ans de distance, il était peu probable que les conditions eussent changé au point de rendre une transformation désirable. Si le gouvernement insistait, c'est qu'il avait peut-être la prétention de faire dépendre les limites diocésaines des divisions administratives de l'empire ; chaque fois qu'il toucherait à celles-ci, il faudrait bouleverser celles-là, et le droit canonique repoussait formellement cette dépendance. Mais les explications des plénipotentiaires russes furent pleinement rassurantes, et le 7 janvier 1847, en terminant la dixième séance, Bloudov eut le plaisir de conclure « que l'on pouvait regarder comme arrangée l'affaire de la circonscription » (1).

Le nouveau diocèse à fonder dans la Russie méridionale souleva deux problèmes : il était immense, et il comprenait non seulement des Latins, mais des Arméno-géorgiens. Les diplomates russes crurent avoir résolu le premier en annonçant qu'il y aurait, outre l'évêque en titre, résidant à Kherson, un suffragant installé à Saratov. Qu'allaient devenir les Latins perdus à l'extrémité de l'empire, dans

(1) Séances 1, 8, 10, 11. Popov, 120.

les régions montagneuses du Caucase, récemment enlevées aux Turcs? Les négociateurs pontificaux voulaient, eux, trois centres : l'un en Crimée, l'autre à Saratov aux rives de la Volga, et le troisième à Tiflis, où il y aurait un second suffragant. Déjà, en 1842, le gouvernement impérial, qui n'avait alors en vue que les Arméniens, proposait de former pour eux un diocèse à Tiflis avec un suffragant. Le Saint-Siège voulait pour eux à cette époque deux vicariats apostoliques, l'un pour la Podolie, l'autre pour le Caucase. A présent qu'il s'agissait aussi des Latins, était-ce trop d'un évêque et de deux suffragants? Bloudov multiplia les objections. Il s'agissait d'un diocèse allemand, pour des catholiques en grande majorité de race et de langue allemande. Où prendre tant d'évêques? On avait bien, disait-il, l'intention de chercher en Bavière un bon prêtre, qui consentît à s'exiler dans ces régions lointaines ; mais on aurait de la peine à en trouver même un seul ! Lambruschini le rassura. Il loua plusieurs fois la pensée de faire appel au clergé bavarois. Mais il ne faut pas, lui dit-il, douter de la Providence. Les évêques catholiques se sont multipliés et se multiplient tous les jours dans des pays bien autrement inhospitaliers et pleins de dangers, et on ne manque jamais de prêtres disposés à quitter leur patrie et toute chose au monde pour obéir à la mission apostolique. Devant les bonnes raisons du cardinal, les diplomates russes atténuèrent leur refus, parlèrent d'atermoyer, finirent enfin par prendre la proposition *ad referendum* (1). Nesselrode, informé, en écrivit au vice-roi du Caucase, le comte Michel Vorontsov, pour avoir son opinion, qu'on avait lieu d'espérer favorable et l'affaire semblait marcher à souhait, quand un incident inattendu vint tout compromettre.

De Constantinople parvinrent soudain à Pétersbourg d'inquiétantes nouvelles. Le ministre russe Oustinov y avait découvert un complot, tramé par la « propagande polonaise » avec les missionnaires lazaristes dans la capitale ottomane. Les conjurés, mandait Nesselrode à Bou-

(1) Séances 1 et 8.

ténev, « travaillent d'une part à fomenter la sédition dans les provinces chrétiennes de la Turquie, de l'autre à instiguer contre nous les montagnards du Caucase ». L'émigration polonaise avait su faire passer sa haine dans le cœur des missionnaires : « Dans le but de nous créer des embarras, ces religieux n'ont épargné ni or, ni séductions pour exciter contre nous les tribus du Caucase et souffler le feu de la guerre acharnée, qui depuis tant d'années déjà ensanglante cette contrée. » Le vaste complot étendait au loin ses ramifications jusqu'en Géorgie. Oustinov, et après lui le chancelier, en faisaient le tableau terrifiant :

Nul sacrifice pécuniaire, nul artifice, nul moyen de séduction n'arrête les Lazaristes dans la poursuite de leurs desseins : sur tous les points du littoral de la mer Noire, ils possèdent des agents actifs, entretiennent des connivences avec les préposés ottomans, avec les employés des différents consulats européens. Le missionnaire qui, la croix à la main, va porter au loin les paroles de l'Évangile ; l'aventurier qui, sur un navire interlope, traverse la mer pour pénétrer en Circassie, sont autant d'émissaires que la Congrégation emploie pour le service de la correspondance et des relations clandestines qu'elle entretient dans des vues hostiles à la Russie.

Les fils de Loyola, mis en scène par Eugène Sue, n'auraient pas mieux fait. Ces coupables menées furent dénoncées au Saint-Siège ; on l'invita à sévir, et en quels termes !

Nous aimons à espérer que le Chef de l'Église Catholique, dans sa sollicitude pastorale, ne tardera pas à adresser une admonestation sévère aux Lazaristes de Constantinople, qui ont poussé l'oubli de leur sainte vocation au point de convertir leur couvent en un foyer d'intrigues incendiaires, et qui, s'inspirant aux passions d'une émigration polonaise, se prêtent à couvrir sa politique haineuse du manteau de la religion.

Cette période tortueuse enveloppait dans ses plis hypocrites un amer dépit. Les prêtres de la Mission se signalaient entre tous dans le Levant, en Asie Mineure, et jusqu'en Perse, par leur zèle intelligent. Leurs hôpitaux, leurs écoles, leurs collèges prospéraient. Un illustre savant, Eugène Boré, collaborait à leurs œuvres, avant même de

prendre rang parmi eux. Dès 1838, il leur avait ouvert la Perse. Les missionnaires s'y heurtèrent à l'hostilité jalouse du ministre de Russie à Téhéran, Alexandre de Médem. Protestant balte de vieille souche, il ameuta contre eux les Arméniens dissidents, dont l'évêque, sujet du tsar, avait dû rentrer dans son pays d'origine ; il accusa leur supérieur de prosélytisme auprès des musulmans et le fit chasser. Ces faits, et bien d'autres, montrent combien la plainte portée contre eux à Rome était intéressée et suspecte. Si le Saint-Siège leur demanda des explications, ils eurent beau jeu pour se justifier. Mais c'en était fait du projet d'un second suffragant pour le nouveau diocèse de Kherson. Nesselrode en prévint le comte Vorontsov : « ...Nous avons malheureusement reçu des informations tellement alarmantes sur les menées des Lazaristes en Orient, que nous avons dû renoncer à l'idée d'établir un suffragant romain en permanence dans les provinces du Caucase, de crainte de fournir peut-être par la suite à la propagande religieuse et politique un point d'appui et de mire dans la personne d'un évêque latin à Tiflis. » Dans la conférence du 15 juin, Bloudov le signifia sans réticences. Il mit en avant les Lazaristes et leurs missions « occultes et ouvertes ». Lorsque le Caucase serait pacifié, on verrait : « pour à présent, non. » C'est « l'ordre positif de l'empereur de le déclarer » (1).

Il fallait aussi pourvoir aux Arméniens-géorgiens. Bloudov n'avait pour eux aucune instruction. Des vicariats apostoliques, des missionnaires, il ne fallait pas y songer. Le gouvernement russe ne tolérerait pas qu'on traîtât une de ses provinces en pays non chrétien. En réalité, vicaires apostoliques et missionnaires étaient à ses yeux les agents trop immédiats et trop dépendants du pape et surtout de la Propagande si détestée. C'est pour cela qu'on venait d'expulser les Capucins de Géorgie et qu'on cherchait querelle aux Lazaristes en pays turc et persan. Plus tard, promettait le négociateur russe, on pourrait donner

(1) Nesselrode à Bouténev, 28 mars 1847. AV 268 : 1847. *Id.* à Vorontsov, 24 avril 1847, *Arkhiv* Vorontsov, XL, 342-345. Bray et Touzé, *La Perse*, dans Piolet, *Les Missions catholiques*, I, 199-204.

aux Arméniens une juridiction spirituelle à part ; le vice-roi du Caucase s'intéresserait à l'affaire et ne manquerait pas d'en parler à Pétersbourg. En attendant un définitif problématique, Lambruschini voulut faire du provisoire. Les négociateurs pontificaux ne manquaient ni d'arguments ni de textes. « On en a toujours beaucoup en réserve à la Cour de Rome », observait Bloudov ; et il ajoutait : « Ils ont déterré une vieille constitution du concile de Latran, au temps des Croisades (1215) et renouvelée ensuite dans une bulle au pape Benoît XIV, qui, au dire du cardinal Lambruschini, pourrait résoudre pour le moment la question des Arméniens catholiques *et des autres chrétiens* dépendant du Saint-Siège. » La décision formulée dans le neuvième canon du quatrième concile de Latran n'avait rien de suranné, et elle témoignait du respect que l'Église romaine a toujours professé à l'égard des rites orientaux. Bloudov ignorait les applications qu'on avait faites de ce décret, par exemple en Hongrie, où de nombreux Grecs-unis vivaient disséminés parmi les Latins. Quoi qu'il en soit, l'idée soumise à Pétersbourg y rencontra l'agrément de l'empereur : « Nous sommes prêts, mandait Nesselrode, à accueillir la proposition du Saint-Siège, en stipulant que les Arméniens catholiques relèvent de l'évêque du diocèse latin respectif dans lequel ils sont domiciliés (1). »

On l'aura remarqué, Lambruschini et Corboli ne se préoccupaient pas seulement des Arméniens : il y avait encore *d'autres chrétiens* qui se trouvaient dans le même cas. C'étaient les Uniates. Question souverainement douloureuse pour le Saint-Siège, et qu'à Pétersbourg on aurait voulu ensevelir dans un éternel silence. Le pape, au contraire, avait formellement recommandé à ses représentants d'en parler. Nicolas proclamait le fait accompli ; sa consigne était de faire croire que Rome le reconnaissait, au moins tacitement. Non, Rome ne s'inclinait pas devant cette iniquité ; l'ancien secrétaire d'État de Gré-

(1) Séances 8, 9, 10. Popov, 124-125. Nesselrode aux plénipotentiaires, 28 mars 1847 *AE*, *Russia*, X, 321-327.

goire XVI le savait mieux que personne. Aborder directement la question, c'était de toute évidence courir à un échec assuré. La discussion sur les Arméniens fournit l'occasion désirée. Ce qu'on avait fait pour eux, dit le cardinal, on pourrait tout aussi bien le faire pour les Grecs-unis : on n'avait jamais manqué de s'occuper de ces derniers, chaque fois qu'on avait touché à la délimitation des diocèses en Russie.

Le choc fut rude pour les négociateurs impériaux et ils manifestèrent une grande surprise. Des Grecs-unis? Mais il n'y en avait plus en Russie. Comment donc le gouvernement aurait-il pu prévoir que le Saint-Siège présenterait quelque demande à ce sujet? Il n'y avait point d'instruction là-dessus, et par conséquent, point de discussion possible. Pas d'Uniates en Russie! On s'imagine avec quel scepticisme fut accueillie cette audacieuse dénégation. Où et quand avait-on jamais vu deux millions d'hommes abandonner soudain, librement et à l'unanimité, leur religion pour en embrasser une autre? Il y aurait fallu bien sûr autre chose que la simple persuasion. Mais, affirmaient les diplomates russes, le mouvement datait de loin, de Catherine. Entre l'Église catholique et l'Église orthodoxe, cette Église uniate qui se tenait au milieu, « ni chair ni poisson », était fatalement vouée à l'absorption. De l'une, elle avait le dogme, de l'autre, le rite ; elle irait à l'une ou à l'autre, suivant que l'une ou l'autre prédominerait dans l'empire. Au lieu de se demander pour combien la malice humaine entrait dans ces nécessités historiques, ils se donnaient le ridicule d'appeler à leur secours le concile de Florence. On y avait déclaré, assuraient-ils, que ce qui séparait l'Église grecque et l'Église latine n'était pas du tout essentiel pour le salut éternel. La conclusion était : rien à faire pour les Unis. Le grand nombre était allé à l'Église dominante ; beaucoup s'étaient faits Latins ; si quelques-uns hésitaient encore, il y en avait si peu qu'il ne valait pas la peine de s'en occuper : trente ou quarante peut-être, dispersés dans tout l'empire. Allait-on pour eux ériger des diocèses ou des paroisses? Si tout au plus Rome voulait permettre aux

évêques de les admettre au rite latin, ou de régulariser la position de ceux qui y étaient déjà passés, soit : on prendrait cette proposition *ad referendum.*

Il était trop aisé de déchirer ce tissu de sophismes. Si Catherine travaillait à détruire les Uniates, elle leur laissait du moins la liberté de devenir Latins. Sous Nicolas, on les traquait jusque dans ce dernier refuge : témoin les odieuses revisions des registres paroissiaux, où les popes disputaient aux curés catholiques toutes les familles qui, passé 1798, étaient encore uniates. Qu'il en restât maintenant peu ou beaucoup, n'importe : leur nombre fût-il infime, le Saint-Siège n'en était pas dispensé de tout essayer pour leur assurer leur salut. « Une seule âme, disait notamment Lambruschini, partout où elle se trouve abandonnée, a droit à toutes les sollicitudes paternelles du Chef de l'Église. » Quant à en faire des Latins, comme on s'y offrait, c'était un expédient inefficace. « Mille exemples, observa le cardinal, et en Italie même celui du rite ambrosien, montrent combien les gens demeurent attachés au rite dans lequel on les a élevés. » Puis leur nombre pourrait croître : il y avait des Uniates en Pologne, à Chelm ; des familles émigreraient de là en Russie. Qu'y deviendraient-elles? Qui s'en occuperait? Tant qu'il n'y aurait pas d'évêques de leur rite, il fallait faire pour eux ce qu'on consentait à faire pour les Arméniens. Bouténev dit alors qu'au moins cette disposition ne devrait pas être mentionnée dans la bulle de circonscription, mais qu'elle ferait l'objet d'une note secrète. Mais si elle restait cachée et ignorée des fidèles, quelle utilité en retireraient-ils? La bulle n'en parlerait pas, mais on l'annoncerait aux évêques dans un bref à part, ce qui marquerait mieux le caractère transitoire d'une semblable mesure. Bloudov, moins conciliant que son collègue, se borna à redire que tout cela lui paraissait extrêmement difficile et qu'il n'avait aucune instruction.

Dans une nouvelle séance, le 14 janvier, les deux négociateurs revinrent à la charge, demandant avec instance qu'on ne s'occupât plus de cette question. Pour les Arméniens, passe encore ; mais vouloir traiter comme eux des

gens qui n'existaient plus, c'était blesser gratuitement le gouvernement impérial, sans l'ombre d'un profit. En demandant un régime à part pour trente ou quarante individus, on donnait à entendre qu'on prétendait en faire le noyau d'une communauté, dont on escomptait la formation. Or, c'était une erreur profonde, affirmait Bloudov, en exorcisant de son mieux le fantôme d'une Église uniate ressuscitant de la tombe où il avait aidé à l'ensevelir. Si c'était là l'espoir de Rome et le secret de sa persistance à lier cette affaire à la circonscription des diocèses, elle devait se détromper. Jamais le gouvernement ne reviendrait en arrière, et plutôt que de le remettre en question, il n'hésiterait pas à renoncer au nouvel évêché et à rompre toute négociation.

Mais Lambruschini ne se laissa pas démonter. Le fait à ses yeux était hors de conteste : il y avait en Russie des Grecs-unis, ou échappés au désastre de 1839, ou immigrés de Pologne, sans compter ceux qui s'étaient faits Latins par force, afin de conserver leur foi. Tous avaient le droit de vivre librement en catholiques, en suivant leur rite. Donc il fallait y pourvoir, et dans ce but, ou bien les soumettre à l'évêque ruthène de Chelm, qui recevrait juridiction sur les diocèses grecs-unis de l'empire en qualité de vicaire ou délégué apostolique ; ou bien les confier aux évêques latins, qui les gouverneraient selon le décret du concile de Latran. Les négociateurs russes ne voulurent pas entendre parler de la première hypothèse. La seconde, par conséquent, s'imposait. « Car nous aussi, ajouta le cardinal, nous avons reçu de Sa Sainteté des instructions trop précises pour que nous puissions passer ce point sous silence. » Tout avait déjà été dit et rebattu. Bloudov et Bouténev n'apportèrent qu'un nouvel argument : le péril qu'encourraient les évêques latins si on leur confiait les Uniates. L'un d'entre eux, quelque jour, voudrait faire du zèle, ériger peut-être une paroisse, nommer un curé pour les Grecs-unis. Cela, le gouvernement ne le souffrirait jamais, et une lutte s'engagerait, dont l'issue ne pouvait faire aucun doute. Avouons-le, ce raisonnement était assez juste : il n'en faudrait même pas autant

pour compromettre l'évêque ; ce serait assez d'une absolution, d'une communion donnée aux Uniates. Les négociateurs pontificaux se bornèrent à observer qu'il n'était point question de paroisses : « Il suffira que l'Évêque assigne pour les Grecs un autel dans l'église même des Latins. » — « Mais où prendra-t-on les prêtres pour les Grecs? » demandèrent les Russes. — A Chelm, si c'était nécessaire ; en Russie, un bon nombre de prêtres uniates avaient refusé de passer à l'Église dominante. — Ils répliquèrent alors sans détour que ceux-ci n'auraient jamais la permission de célébrer en public. Que dirait le clergé orthodoxe, s'il voyait pratiquer ses cérémonies sans qu'on partageât ses doctrines? — On leur représenta vainement l'injustice d'une violation aussi manifeste des droits de la conscience : rien n'y fit. — « Tout au plus, disaient-ils, pourrait-on permettre à l'évêque de les faire célébrer en secret, dans sa chapelle privée. » Il fallait écarter tout péril de séduction pour les orthodoxes. — Mais l'Église dominante a pour elle les lois pénales ; elles la protègent et la défendent de reste. — « Mieux vaut prévenir que punir », telle fut la réponse, et l'on dut s'en tenir là (1).

Les deux points de vue inconciliables furent constatés plus tard par écrit dans la liste des points restés en suspens et réservés à des négociations ultérieures. Le Souverain Pontife se crut en conscience obligé de passer outre. Dès le 3 juillet 1848, le bref *Ubi inscrutabili*, adressé à l'archevêque de Mohilev et à chaque évêque de l'empire, leur rappela les prescriptions du concile de Latran et en ordonna l'exécution, s'ils avaient dans leur diocèse des Arméniens, des *Grecs ou Ruthènes*, et autres fidèles des rites orientaux, privés de pasteurs catholiques de leur propre rite, tant que le Saint-Siège n'en disposerait pas autrement. Il insista aussi, en les renouvelant, sur les mesures édictées par Urbain VIII, Benoît XIV, Clément XIV et Pie VII en faveur des rites orientaux, et il déclara que sa volonté formelle était de voir les évêques latins mettre tous leurs soins, *omnem operam*, à les main-

(1) Séances 9, 11. Popov, 121-124, 142-144.

tenir et à les défendre. Il est passé en lieu commun, chez les hétérodoxes, d'accuser l'Église romaine d'hostilité à l'égard des rites des Églises de l'Orient. Des catholiques ont parfois réédité, à la légère, le même reproche. On a même dit qu'à la suite de la visite impériale, Rome avait sacrifié les Uniates de Russie. Il n'en est rien, et on s'en doutait de reste ; mais il fallait montrer à l'évidence que, par ordre du pape, les négociateurs de 1847 ont tenté, pour les sauver, tout ce qu'il était humainement possible de faire (1).

III

La question de juridiction, soit territoriale, soit personnelle pour les divers rites, était épuisée. Celle de la nomination des évêques et des suffragants ne se posait plus ; l'empereur avait déjà décidé avec Grégoire XVI qu'elle aurait lieu chaque fois « d'après un concert préalable ». Il restait à définir les pouvoirs de l'évêque dans son diocèse, surtout relativement au consistoire et aux séminaires. Le gouvernement voulait à tout prix garder les consistoires ; car, disait Bloudov, c'est un axiome reçu en Russie, que toute juridiction doit s'exercer par des juges réunis en collège, et non pris isolément. Mais on posait en principe que l'évêque est seul juge et administrateur des affaires ecclésiastiques de son diocèse, sous réserve, bien entendu, de la soumission canonique due au Saint-Siège. Ces affaires se rangent en deux catégories. Les unes sont réservées à *l'examen* du consistoire : causes disciplinaires, sauf celles de moindre importance ; contentieux ; plaintes contre le clergé ; nullité des vœux monastiques ; causes matrimoniales ; pénitences canoniques ; questions de finance et de statistiques. Les autres, dites administratives, comprennent en outre ce qui regarde les cas de conscience, la doctrine et la liturgie ; elles ne sont point de la compé-

(1) Bref « Ubi inscrutabili », 3 juillet 1848, *Esposizione documentata...* 1846, XV, 40-41. Cf. XIV, *ibid.*, 39.

tence du consistoire, mais appartiennent exclusivement à l'évêque, qui peut cependant à son gré le consulter là-dessus. Dans tous les cas, les décisions du consistoire sont consultatives ; elles ne lient point l'évêque, et c'est à lui qu'appartient exclusivement la décision finale. En cas de désaccord, il n'est pas tenu d'expliquer les motifs dont il s'est inspiré. Tout cet ensemble fut mis au point et accepté sans difficulté.

Autrement épineuse devait être la question de la composition du consistoire. Ses membres devaient être ecclésiastiques. Ils seraient *désignés* par l'évêque et *confirmés* par le gouvernement, dit d'abord Bloudov : expressions inexactes, car l'une était trop faible pour caractériser l'acte de l'autorité épiscopale, et l'autre, trop forte, exagérait le rôle du gouvernement ; on ne lui reconnaissait pas le droit positif de déterminer les personnes qui devaient siéger au consistoire, mais bien un droit purement négatif d'exclure les personnes *minus gratae*, c'est-à-dire qui n'avaient pas sa confiance. Il fut donc entendu que l'évêque *nommerait*, avec *l'agrément* du gouvernement, les membres du consistoire, et il en serait généralement de même pour toutes les charges ecclésiastiques, y compris les paroisses.

On aurait pu croire que le pouvoir civil se contenterait de l'ingérence en somme assez discrète que lui réservait le droit d'agrément dans les nominations des membres. Il n'en était rien. Dès le début de la discussion, Bloudov annonça une exigence considérée par lui comme essentielle : à chaque séance du consistoire interviendrait un procureur, représentant le gouvernement et chargé de veiller à ce qu'on ne mît point en délibéré des affaires réservées à la loi civile. Le règlement élaboré en 1842 confiait ce rôle au secrétaire. On consentait maintenant à dédoubler cet emploi, et on croyait faire ainsi une grande concession. Secrétaire ou procureur, ce fonctionnaire personnifiait et réalisait le mainmise du pouvoir sur les consistoires, et en réalité sur l'évêque lui-même. Il était tout à fait dans la tradition. Quand Pierre Ier dota l'Église russe du « Saint-Synode dirigeant », il eut soin de le pourvoir,

pour l'empêcher de s'égarer, d'un procureur qui, sous prétexte de contrôle, accaparait la direction elle-même. L'autocratie se louait de ce système ; il fonctionnait à merveille. Il était trop aisé de le prévoir, l'agent du gouvernement, quel qu'en fût le titre, en viendrait fatalement à opposer son *veto*, au nom des lois et des droits civils, dans les affaires où l'État n'avait absolument rien à voir. Que deviendrait alors la liberté de l'Église? Cette perspective remplit d'amertume le cardinal Lambruschini. Il se promit de l'écarter à tout prix : « On fera tout, notait Mgr Corboli, pour exclure cette prétention. Mais on désespère d'y réussir. On tâchera alors de faire que la présence du procureur ne porte pas atteinte aux principes de l'Église. » On n'y put parvenir malgré cinq séances de discussions énervantes. Les plénipotentiaires pontificaux n'eurent que le choix entre cette double alternative : ou le gouvernement ferait dépendre la nomination du secrétaire du consentement préalable de l'évêque ; il se réserverait alors d'installer un procureur distinct auprès du consistoire ; ou le gouvernement nommerait le secrétaire sans prendre aucun avis de l'évêque ; dans ce cas, il renoncerait au procureur, et le secrétaire en cumulerait les fonctions. En toute hypothèse, le secrétaire serait toujours un laïc et, *de préférence*, un catholique. « Au reste Sa Majesté, notifiait Nesselrode, vous invite à... déclarer que, dans tous les cas, Elle est décidée à ne pas se départir de la base qui réserve au Gouvernement seul la nomination éventuelle, soit du Secrétaire du Consistoire, soit du Procureur. » Le Saint-Siège n'accepta pas cette mise en demeure et la question resta ouverte. En guise de compensation, l'évêque reçut carte blanche pour le secrétaire chargé de sa correspondance officielle et particulière (1).

Le 7 décembre, après quelques escarmouches sur les consistoires, le cardinal Lambruschini aborda la question des séminaires, en exprimant l'espoir qu'on aurait ici moins de difficultés, car l'empereur le lui avait dit clairement, il voulait que dans la direction des séminaires les

(1) Séances 2, 3, 4, 5, 7. Popov, 127-130.

évêques fussent libres, libres aussi de se conformer là-dessus aux prescriptions du concile de Trente. La discussion, en effet, se termina mieux, mais elle eut lieu sur un ton plus vif. L'évêque, déclara Bloudov, nommerait et éloignerait les recteurs et les professeurs, mais *après un concert préalable avec le gouvernement.* On avait déjà réglé que l'évêque aurait toute liberté d'éloigner les membres du consistoire : pourquoi lui disputer ce droit pour les séminaires? Mais même pour les nominations, obliger l'évêque à consulter le bon plaisir de l'autorité civile, afin de constituer le personnel de son séminaire, c'était là un fardeau qu'aucun autre gouvernement n'avait jamais imposé. Jamais l'Église n'avait concédé le droit d'agrément pour d'autre cas que celui de l'élection des évêques, sauf pour la France seule, où on l'avait encore accordé seulement pour le choix des curés dits inamovibles.

A cette réponse, Bloudov leva les bras au ciel. Il protesta qu'il ne voyait aucun terme possible de conciliation, si l'on déniait à l'État le droit de surveiller tout enseignement public, et surtout l'éducation des jeunes gens destinés plus tard à être curés. Toutes les confessions religieuses autorisées en Russie, déclarait-il, sont soumises à la surveillance, l'Église orthodoxe elle-même : l'Église catholique n'a donc pas du tout à se plaindre. — Mgr Corboli ne put alors retenir une observation : la question était seulement de savoir si c'était la volonté de l'empereur que l'Église catholique continuât de vivre en Russie, ou bien qu'elle disparût. Car, dit-il, si c'est l'intention de Sa Majesté qu'elle continue à exister, il faut tolérer les conditions mêmes de son existence, et ces conditions-là, ce sont ses lois. — Cette fois, ce fut le tour de Bouténev de se fâcher. Piqué au vif, il prétendit qu'on interprétait de travers et avec malveillance les dispositions de son maître. Comme si même chez les souverains catholiques les lois civiles n'avaient pas été bien souvent en conflit avec les lois de l'Église catholique ! L'Église avait réclamé, et en vain, et pourtant la religion n'en avait pas moins prospéré. — C'était trop exact ; il fallait bien le reconnaître, la Russie n'avait pas le monopole des lois anticanoniques.

Mais le mal eût été pire, si l'Église ne les avait jamais dénoncées, et si les princes, par égard pour l'Église, ne les avaient pas abrogées ou laissées en oubli. Telle la loi autrichienne sur les séminaires : on avait voulu à plusieurs reprises l'appliquer en Lombardie, et on y avait toujours renoncé. Quelle surveillance, ajouta Lambruschini, peut valoir celle de l'évêque pour l'éducation du jeune clergé? Sa conscience, l'intérêt de l'Église l'obligent à ne jamais tolérer un enseignement contraire à la fidélité due au souverain dans les affaires temporelles. — Mais Bloudov lui opposa aussitôt les événements tout récents dont la Galicie venait d'être le théâtre. Là, quatre-vingts prêtres avaient pris part à la révolte. Ni la conscience, ni l'intérêt de l'Église ne les avaient arrêtés. Qu'arriverait-il, si un prêtre de cet acabit parvenait à l'épiscopat? Déjà on avait vu trois évêques de ce genre en Pologne ; le gouvernement aurait pu les châtier : par respect pour la religion, par égard pour leur caractère, il ne l'avait point fait, et il s'était contenté de les mettre à la retraite avec une grosse pension. Qu'on se rappelle l'histoire de Skorkowski, et surtout celle de l'évêque de Podlachie, Gutkowski ; on ne sentira que mieux l'amère ironie de cette réplique.

La même intransigeance éclata à propos du programme des études. L'évêque devait l'établir, puis le soumettre à la revision du gouvernement. Concession bien grande, souligna Bloudov : jusqu'ici c'est le pouvoir civil qui nomme le recteur et les professeurs et qui fait les programmes : en ne se réservant que l'approbation, il cède beaucoup de son droit. « — Mais avec cela, répliqua Lambruschini, où aurons-nous donc, nous, la liberté? » — « La liberté illimitée n'existe pas en ce monde, riposta Bloudov. Telle est la condition que subit l'Église même dans les pays catholiques. Mieux vaut prévenir l'abus de la liberté que d'être réduit à devoir le punir. » C'était la formule du despotisme le plus tyrannique, et le cardinal le donna à entendre, ajoutant que dans aucun pays la surveillance de l'État sur le clergé catholique n'allait aussi loin qu'on semblait le supposer. Mais le plénipotentiaire russe vou-

lait en finir. Si ailleurs on faisait autrement, dit-il, en Russie c'était la loi, et le gouvernement impérial ne pouvait s'en écarter. On voulait bien donner plus de pouvoir à l'évêque sur les séminaires, mais pour le droit de surveillance de l'État, ses intructions ne lui permettaient pas d'y toucher.

Les plénipotentiaires pontificaux firent alors remarquer que le règlement de 1843 ôtait pratiquement à l'évêque toute autorité sur les séminaires et la transférait à un conseil de directeurs et de professeurs, c'est-à-dire à ceux-là même que l'évêque aurait dû contrôler, ce qu'il ne pouvait plus faire. Tout son rôle consistait, pour ainsi dire, à chanter le *Veni Creator* à l'inauguration des cours, et le *Te Deum* à la clôture. C'était trop peu. Lambruschini exposa la législation du Concile de Trente. L'évêque a le droit de prendre par lui-même toutes les mesures opportunes pour la discipline et l'instruction des jeunes clercs, avec le conseil de deux chanoines des plus dignes, à son choix. De même, l'administration économique est de sa compétence exclusive, avec un conseil de deux chanoines, choisis l'un par lui et l'autre par le chapitre, et de deux autres membres du clergé diocésain, choisis l'un par l'évêque et l'autre par le clergé lui-même. Le cardinal conclut en répétant : Tout ce que demande le Saint-Père se résume en une seule expression : *liberté conforme aux saintes lois du concile de Trente.* Plus les évêques seront libres, mieux l'éducation du clergé sera réglée. Son interlocuteur se récria, et citant comme exemple le séminaire de Minsk, accusa les évêques d'avoir laissé tomber ces établissements dans une décadence complète, d'où le règlement de 1843 les avait retirés. Mais que prouvait un fait isolé contre l'expérience universelle de l'Église? « L'Église, ajouta le cardinal, a, elle aussi, ses lois dont elle ne peut s'écarter. » Le négociateur russe, à bout d'arguments et de patience, fit alors appel à la raison du plus fort. Ou l'accord se ferait, ou il ne se ferait pas. S'il se faisait, l'Église recouvrait ce qu'il avait offert. S'il ne se faisait pas, tout serait laissé en état. « D'une autre côté, dit-il, si le gouvernement insiste sur certaines choses, c'est une

affaire de sincérité : le gouvernement veut savoir tout ce qui se fait dans l'Empire, et il a le moyen de le savoir de toute façon ; mais il veut agir d'une manière légale et ouverte, s'il se peut. » C'était donc à prendre ou à laisser : ce qu'on ne consentirait pas, il faudrait le subir. Le cardinal fit à cette mise en demeure la réponse qu'elle méritait : « Subir la loi du plus fort n'est pas un péché, mais c'en est un d'y consentir ; et l'Église ne doit pas oublier sa propre responsabilité devant Dieu et devant le monde. »

Montée à ce diapason, la discussion n'aboutit pas ce jour-là, et la question demeura ouverte. On devait pourtant finir par s'entendre. L'État fit triompher son droit de surveillance, mais on ne parla pas de droit « d'agrément », de « concert préalable » et on adopta une expression mitigée. L'article XXII de l'accord final réserva à l'évêque le choix des recteurs, inspecteurs, professeurs et maîtres. « Avant de les nommer, il s'assurera que sous le rapport de leur conduite civile, ces choix ne feront pas naître d'objection de la part du Gouvernement. » Par contre, Rome eut gain de cause pour le programme des études. L'article XXVIII porte simplement qu' « il sera fait pour les Séminaires par les évêques ». Bloudov voulait imposer cette addition: « *et soumis à l'approbation* du gouvernement ». Lambruschini la rejeta. En vain son interlocuteur le pria de la prendre au moins *ad referendum* : il s'y refusa, disait qu' « il n'y pourrait faire bonne figure ». Des dispositions analogues furent prises pour l'Académie ecclésiastique de Pétersbourg. Elle devait dépendre de l'archevêque de Mohilev, qui recevait sur elle des droits analogues à ceux des évêques sur les séminaires. Le Conseil de direction de l'Académie gardait un caractère purement consultatif. L'institution une fois réorganisée et les statuts refondus suivant les nouveaux principes, l'archevêque ferait son rapport à Rome. Le Saint-Siège agirait alors pour Pétersbourg comme il l'avait fait pour Varsovie en 1837, et rendrait à l'Académie le droit, dont elle jouissait jadis à Vilna, de conférer les grades académiques. « Et alors, ajouta Bouténev, le Saint-Père enverra à l'Aca-

démie son portrait, déjà demandé tant de fois. » Cela, répondit-on, on le réservait pour la fin.

Une dernière question, fort importante, se posa, surtout pour l'Académie. Son règlement (article 24) donnait, pour le choix des professeurs de langues et pour ceux d'histoire et de littérature russes, la préférence aux laïcs, et n'excluait pas les hétérodoxes, gréco-russes ou protestants. Bloudov répugnait à supprimer cette latitude. Il est parfois, disait-il, impossible de trouver parmi les catholiques des sujets capables d'occuper dignement les chaires de langue, de littérature et d'histoire nationales ; il faudra donc parfois recourir à des non-catholiques ! Mais les négociateurs pontificaux furent irréductibles, et l'article XXV du futur concordat consacra leur manière de voir : « Les Professeurs et Adjoints des sciences théologiques sont toujours choisis parmi les ecclésiastiques ; les autres Maîtres pourront être choisis parmi les laïques professant la Religion Catholique romaine... » Cette clause serait-elle respectée? Les négociateurs russes avertirent avec franchise que probablement elle ne le serait pas (1).

IV

Nulle part sans doute la législation du mariage n'a causé au Saint-Siège plus de soucis et plus d'amertume qu'en Russie. Presque tous les problèmes qu'il devait résoudre ailleurs, il les a retrouvés ici, mais doublement compliqués. Il y avait les prétentions d'une Église rivale et jalouse, toujours prête à invoquer la loi, les ministres, les gouverneurs, les juges et les gendarmes. Il y avait la politique d'un gouvernement qui mettait sans cesse en avant l'intransigeance de son Église pour masquer la sienne et poursuivre à couvert ses desseins d'unification à outrance, ou de « russification ». Espéra-t-on, en 1846, triompher de ces difficultés? Huit séances, dont cinq en entier, leur furent

(1) Séances 7, 18. Popov, 130-132.

consacrées ; et cependant on chercherait en vain, dans la liste des articles convenus, quelque trace de la question du mariage. A ce simple rapprochement, on mesure la gravité de l'échec des négociations, soit sur les mariages mixtes, soit sur les instances à organiser pour le jugement des causes matrimoniales.

Dès la séance d'ouverture du 19 novembre, on discuta les mariages mixtes. L'Église russe, exposa Bloudov, les avait rigoureusement défendus jusqu'au temps de Pierre le Grand. Alors eurent lieu et la conquête des provinces protestantes de la Baltique et la guerre de Suède ; la Synode adoucit la discipline, mais imposa la condition d'élever toujours les enfants dans la religion orthodoxe. Les deux Églises étaient sur ce point diamétralement opposées : comment venir jamais à bout de les mettre d'accord? « Et justement, ajoutait le diplomate, le cardinal Lambruschini avait lui-même déclaré à Nesselrode que c'était une question impossible à résoudre ! » Le cardinal s'empressa de nier qu'il eût jamais tenu semblable propos. C'eût été une lourde erreur, car dans d'autres pays, en Prusse et en Hongrie, par exemple, on était sorti de l'impasse.

Il y avait en effet deux moyens de tout concilier ou bien interdire absolument le mariage mixte ou bien adopter le remède appliqué déjà dans les Provinces Rhénanes et en Hongrie. La première solution aurait rallié les deux Églises, mais elle était trop radicale, et d'ailleurs le gouvernement voulait au contraire favoriser ces unions. Restait donc la seconde : Lambruschini l'exposa avec une parfaite clarté. Ce qui importait à l'État, disait-il, c'est la suppression des unions illégitimes, au préjudice de la morale publique et de l'état civil des enfants. Ce qui est indispensable à l'Église, c'est la réprobation, bien mise en évidence, du mariage mixte célébré sans les conditions qu'elle exige pour le permettre. Il n'y a donc qu'un seul parti possible : soit par l'assistance passive du prêtre catholique, soit par la déclaration de la validité du mariage célébré sans les formes imposées aux catholiques par le concile de Trente, assurer le légitimité des enfants, tout en

évitant de bénir une union illicite. Impossible autrement de mettre en repos la conscience du prêtre catholique, pris dans ce conflit de la loi impériale avec la loi de l'Église. Comment les plénipotentiaires russes se seraient-ils dérobés à cette pressante clarté? Bloudov balbutia, hésita, chercha des à-côtés. Plus tard, on verrait ; mais la Russie n'était pas encore mûre. Puis l'instruction accordée à la Prusse et à la Hongrie imposait au prêtre avant de prêter l'assistance passive à un mariage mixte, de faire tout ce qui était en son pouvoir afin de l'empêcher. Il fallait au moins supprimer cette clause. — L'Église, observa le cardinal, ne peut pas dissimuler ses dogmes ; ils sont immuables, et elle donnerait à croire qu'ils ne le sont pas. — Mais l'intransigeance des prêtres, leur refus des sacrements à quiconque contractait un mariage mixte en dehors des conditions voulues, ne pourrait-on pas y remédier? — C'est la conséquence inévitable d'un péché grave, d'un scandale public. La faute n'est pas irrémissible : au confesseur d'apprécier les dispositions de ses pénitents. — Mais pourquoi susciter tant de difficultés? La loi polonaise de jadis était la même que la loi russe ; le clergé y est habitué ; personne ne refuse de bénir un mariage mixte ! — L'Église ne reconnaît pas ces lois, répondit Lambruschini : un curé qui aurait béni de tels mariages, elle n'en fera jamais sciemment un évêque. « — Il faut espérer, dit Bloudov, que la postérité aura plus d'esprit que nous et trouvera un moyen d'arranger cela. » — « Le moyen, répliqua Lambruschini, c'est la liberté de conscience. »

Au nom de cette liberté, Rome protestait depuis longtemps contre l'interdiction faite à l'Église catholique de juger les causes relatives aux mariages dont l'un des conjoints était orthodoxe : un oukase de 1832 les réservait aux seuls tribunaux de l'Église russe. Un autre oukase de la même année frappait de nullité tous ces mariages, tant qu'ils n'auraient pas été bénis par le prêtre orthodoxe. Les nouvelles réclamations furent sans effet. Au premier oukase, Bloudov ne voyait aucun remède ; quant au second, il avouait qu'il était mal fait. On le corrigera, dit-il, « dans le sens que le mariage contracté validement devant

l'Église romaine soit reconnu valide pour l'autre Église, mais avec une peine si l'on néglige de le faire bénir par le prêtre de l'Église dominante ». Jamais on n'exécuta cette correction. Comment l'empereur Nicolas aurait-il souffert qu'on osât toucher à une loi qu'il avait libellée de sa propre main? C'est de la volonté de l'autocrate que les canons de l'Église orthodoxe, si constamment rappelés à Lambruschini et à Corboli par Nesselrode, tiraient ici surtout leur inflexibilité.

Il restait à régulariser la juridiction dans les causes matrimoniales et, en général, ecclésiastiques. Jusqu'alors, dans l'empire, l'Ordinaire diocésain jugeait en première instance. La deuxième, par une interprétation abusive de la constitution de Benoît XIV *Dei miseratione*, était un autre ordinaire, au choix des parties. La troisième revenait au Collège ecclésiastique de Pétersbourg. Elle était anticanonique et nulle au premier chef, nous avons déjà dit pourquoi, et les négociateurs pontificaux le rappelèrent avec force. De plus, dans les tribunaux diocésains, il n'y avait plus de défenseur du lien matrimonial. Dans le royaume, on le conservait, du moins en théorie. D'ailleurs on y suivait une marche moins anormale et déjà à peu près mise au point, de concert avec le Saint-Siège. On voulait réaliser le même progrès dans l'empire, et y organiser enfin cette troisième instance où gisait toute la difficulté. Afin d'y pourvoir, le comité de 1846 avait conclu, sur le rapport de Bloudov lui-même, au projet du tribunal prosynodal. Pour faire plaisir à Rome, on n'hésitait pas, nous l'avons vu, à remanier profondément le Collège ecclésiastique. Mais elle devait payer cher cette concession. On lui demanderait d'accorder au nouveau tribunal le pouvoir de juger les causes du royaume comme celles de l'empire ; et la Commission apostolique instituée à Varsovie par Grégoire XVI, en 1838, ne garderait que la deuxième instance.

Tout d'abord, le négociateur impérial ne souffla mot de cette exigence : rien le 3 décembre, où on effleura le sujet à propos du Collège ; rien le 28 janvier, où on le traita longuement. Le 31, le cardinal Polidori, préfet de

la congrégation du Concile, et trois canonistes, les prélats Vizzardelli, Corboli et Ferrari, sous la présidence de Lambruschini, discutèrent les bases de l'organisation projetée et les concessions possibles. Ils décidèrent notamment que, si les plénipotentiaires russes le demandaient, on pourrait appliquer le système convenu, non seulement à la province de Mohilev, mais aussi à celle de Varsovie. De subordonner celle-ci à celle-là, il n'en fut point question. La Russie le désirait-elle? On ne paraît pas s'en être douté, sinon on aurait spécifié qu'il ne fallait pas y consentir ; tout au moins aurait-on pris une résolution sur un point aussi grave. Le 1er février, Bloudov, serré de près par Lambruschini, démasqua progressivement ses batteries. Pour la troisième instance, dit le cardinal, le Saint-Siège déléguera deux évêques. Bloudov demanda de les faire tous siéger à tour de rôle. — Tous y passeront, répondit le cardinal ; on les changera tous les trois ans. — Trois ans, c'était beaucoup, observa Bloudov ; ils devraient rester trop longtemps absents de leurs diocèses. — Le cardinal vit sans peine où on voulait en venir, et fit remarquer aussitôt que l'objection partait d'un faux supposé : les deux prélats délégués par Rome n'avaient pas à quitter leurs diocèses pour remplir leur mandat. — Mais, dit alors Bloudov, continuant d'abattre son jeu, le gouvernement désire avoir un tribunal stable de troisième instance auprès du métropolitain. — Impossible, répliqua le cardinal, car on a déjà donné la deuxième instance à l'archevêque : s'il recevait la troisième, il jugerait toujours deux fois les mêmes causes. Après d'autres insistances inutiles, Bloudov alla enfin au bout de sa pensée : on voulait avoir « un tribunal unique de troisième instance pour l'Empire et le Royaume, siégeant à Pétersbourg, composé d'évêques des deux Provinces, choisis et délégués par le Saint-Siège. Là les deux Archevêques seraient présents, ou représentés par un des Évêques de leur Province qui composeraient le tribunal avec eux. Et l'un présiderait au tribunal lorsqu'il arriverait de juger les causes de la Province de l'autre ». Lambruschini refusa de se prononcer et se réserva d'examiner plus à loisir cette proposition inattendue. Mais il était bien

résolu à ne pas laisser les deux provinces ecclésiastiques se compénétrer et se subordonner l'une à l'autre. Cette grande idée d'absorption n'était pas nouvelle, et Rome l'avait percée à jour depuis les visées conquérantes de Siestrzencewicz. Sous cette nouvelle forme elle fut rejetée. Jadis on avait craint l'ambition d'un prélat qui tranchait volontiers du pape ; à présent on redoutait plus encore le Collège ecclésiastique : le tribunal projeté l'aurait masqué, tout en le légitimant et en le consolidant. Que ne pouvait-on attendre de cette institution, entre les mains d'un gouvernement dont une expérience douloureuse avait manifesté les tendances? A coup sûr la servitude complète de l'Église et peut-être une nouvelle apostasie. La nouvelle proposition russe ne pouvait donc pas aboutir. En vain Bloudov, qui tenait beaucoup à son idée, multiplia-t-il ses combinaisons et ses efforts ; il eut le grand regret d'enregistrer un échec (1).

La même préoccupation apparut à propos des réguliers. Une grande bataille se livra au sujet des supérieurs provinciaux, abolis en Russie. Les négociateurs pontificaux demandaient de les rétablir et de leur confier uniquement la discipline et la vie intérieure des couvents. Bloudov finit par céder, mais réclama pour chaque ordre un provincial par diocèse, car, disait-il, l'entente d'un seul avec plusieurs évêques serait impossible. Il tourna et retourna longtemps ce prétexte futile, sans vouloir en démordre, puis soudain il fit volte-face : au lieu de donner à chaque ordre religieux un provincial pour la seule Russie, pourquoi ne pas étendre son autorité à la fois sur l'empire et sur le royaume? On admettrait beaucoup plus volontiers cette solution. Quant aux difficultés de la part des évêques, il n'en parla plus. Mais l'entente ne put se faire, et on renvoya le problème à une négociation ultérieure. Les plénipotentiaires russes déclarèrent en outre que le gouvernement ne songeait pas à fermer les couvents, ni les surnuméraires, ni les effectifs ou pensionnés. S'il fallait

(1) Séances 1, 6, 14, 15, 16, 17, 18, 19. Popov, 150-160. Il prétend, *à tort et sans preuves*, qu'il s'agissait bien dès le premier jour dans la pensée de Lambruschini et de Corboli d'un tribunal *unique* pour l'empire *et* le royaume.

en supprimer, pour des motifs canoniques, on promit de s'entendre au préalable avec le Saint-Siège. On stipula enfin que la bulle de nouvelle circonscription des diocèses contiendrait le dénombrement exact de tous les couvents existants. Précaution fort sage ; l'avenir fit bien voir qu'elle n'était pas superflue (1).

Quant aux autres questions, comme liberté de communiquer avec Rome, immunité ecclésiastique, restitution des biens du clergé, elles furent soulevées ou agitées sans le moindre fruit. Si on en parla plus tard dans les protocoles définitifs, ce ne fut que pour constater l'écart presque irrémédiable des positions respectives. D'un bord à l'autre, au-dessus de l'abîme, on avait espéré jeter un large pont, solide et commode ; au bout de vingt conférences et de trois mois et demi de discussions, on vit qu'il faudrait se contenter tout au plus d'une passerelle fragile et branlante. Au lieu de six diocèses dans l'empire, on en aurait sept ; mais quels évêques allait-on y mettre? Quelle chance avaient-ils d'exercer en paix leur ministère? Leur pouvoir s'élargirait sur les consistoires et les séminaires, en théorie : que serait la pratique, dans un pays où il y avait si loin de la loi écrite à son application? Là s'interposait l'arbitraire à tous les degrés, celui de l'autocrate et celui de ses mandataires : ministres, directeurs, gouverneurs généraux, curateurs des cercles scolaires, policiers et gendarmes, sans parler du Synode et de son *ober-prokouror*, des prélats orthodoxes et de leur clergé, où bon nombre brûlaient de ce fanatisme tant reproché à l'Église latine. Là aussi, les « désirs » étaient presque toujours des « ordres » ; *proposer* voulait dire *imposer*, et parfois, quand on exilait un évêque, on publiait que Monseigneur partait en voyage pour sa santé. Il y avait toujours le fameux Collège ecclésiastique, dont on avait parlé fort peu, machine redoutable dont le pouvoir civil tenait solidement et pouvait manœuvrer à sa fantaisie les commandes ; il y avait encore le département des Cultes étrangers : de celui-ci, pas un mot au cours de ces longs débats, et c'est là que s'embusquaient

(1) Séances 11, 20. Popov, 140-149.

les gens à tout conseiller et à tout faire comme Skripitsyne, sous l'égide d'un ministre de l'Intérieur qui s'appelait alors Pérovski. Dans ces conditions que réservait l'avenir à cette liberté de conscience, que Lambruschini invoquait comme la solution de toutes les difficultés, et dont il avait à peine assuré aux catholiques de Russie un minimum bien précaire? en un pays et sous un règne où le mot de liberté, comme la chose, étaient si jalousement biffés de partout? Le vieux cardinal était pessimiste sur son œuvre. Il avait quelques raisons de l'être. Rappelons-nous le mot qu'on lui prêtait en parlant de l'empereur : Il a tout nié, promis peu, et ne fera rien. Sur les deux premiers points, peu s'en fallait qu'il n'eût raison. Se trompait-il sur le troisième? A l'avenir de le dire.

V

Le 1er mars 1847, les plénipotentiaires russes et pontificaux tinrent leur vingtième séance. Ils ne devaient pas les reprendre avant le 15 juin. La négociation traversa alors une crise où elle faillit sombrer. Nous avons déjà relevé parfois les inexactitudes de l'historien Popov, et plus souvent ses interprétations erronées. Se fiant trop exclusivement aux sources où il avait accès, il met tous les torts du côté de Rome et de ses mandataires, qu'il accuse de mauvaise volonté. Selon lui, toutes les influences hostiles à la Russie faisaient rage pour faire échouer un accord si contraire à leurs vues. Les Theiner, les Orpiszewski, tous les agents de l'émigration polonaise, les dames mêmes, s'en mêlaient. Grâce à tant d'efforts, la froideur et la défiance reprenaient visiblement le dessus. On s'en apercevait à plus de résistance et plus de raideur dans les discussions de la part de Lambruschini et de Corboli : comme si on ne devait pas s'y attendre à mesure qu'on serrait les difficultés de plus près. Mais la preuve décisive pour Bloudov et Bouténev, et aussi pour Popov, c'était le changement d'attitude des négociateurs pontificaux

sur la question du tribunal prosynodal. D'abord l'affaire marchait à souhait. On avait pris toutes les précautions pour ne pas éveiller l'irritante question du Collège ecclésiastique et de sa légitimité. « Le succès, écrivait Bloudov, nous paraissait assuré, à tel point qu'au sortir de la quatorzième séance, nous nous demandions, Bouténev et moi, s'il ne fallait pas en aviser sur-le-champ le ministère impérial. » Ni le droit canon, ni la politique ne fournissaient d'objections ; le cardinal et son second étaient satisfaits. Et voilà que, au bout de quatre ou cinq jours, se produit une volte-face complète : « C'est là une énigme insoluble, et nous en sommes réduits aux suppositions. » Et la clef de l'énigme, c'est l'intrigue. Les deux habiles diplomates ne cherchent pas ailleurs le fin mot. Mais l'intrigue n'y est pour rien. Le revirement survenu au sujet du tribunal prosynodal, nous l'avons expliqué. Les conférences continuèrent paisiblement jusqu'au 1er mars. Ce jour-là, note Mgr Corboli, « les plénipotentiaires russes dirent que, toutes les questions se trouvant désormais *épuisées* (*esaurite*), il leur fallait attendre les réponses de Pétersbourg sur les points qu'ils avaient pris *ad referendum*. Pour reprendre les conférences, on attendrait l'arrivée du courrier et ils se hâteraient d'en donner avis » (1).

A la fin d'avril seulement, Lambruschini se dispose à partir pour son diocèse de Sabine. Il a l'habitude de s'y rendre deux fois par an, au printemps et à l'automne ; il ne s'en est jamais abstenu, même au temps où l'accablaient ses multiples occupations de secrétaire d'État. Or, juste le jour ou la veille de son départ, alors qu'il a pris des engagements, fait ses préparatifs, qu'il est attendu dans sa cathédrale de Magliano et ailleurs, voilà que lui parvient un billet de Bouténev. Les réponses de Pétersbourg sont arrivées ; à quand la reprise des conférences? Il répond, fort courtoisement, en exprimant le regret de ne pouvoir remettre son voyage. Si Bloudov et le ministre le jugent utile, il les renvoie à Mgr Corboli, qui informera

(1) Bloudov à Nesselrode, 8/20 mars. Popov, 172. Rapport de la vingtième conférence (par Corboli).

Sa Sainteté. On attendait depuis près de deux mois : en quoi quinze ou vingt jours de plus pouvaient-ils tout compromettre? Les Russes, prévenait Metternich, sont « finassiers ». Bouténev flaire sous ce départ quelque mystère : le cardinal s'absente pour gagner du temps. Popov, l'historien, prononce avec décision : Les délibérations furent subitement rompues par le départ du cardinal, sans avis d'aucune sorte donné à nos plénipotentiaires, et pour un temps indéfini. Là-dessus il crie à la « violation de toutes les convenances diplomatiques ». En vérité, voilà des gens bien chatouilleux (1).

Non pas que le vénérable cardinal ne couvât, au fond, du pessimisme et de la mauvaise humeur. Depuis le début des conférences, ce devait être, c'était son état chronique. Un incident nous le révèle. En date du 22 janvier 1847, Mgr Molajoni, vicaire apostolique de Valachie, mandait de Bucarest à la Propagande qu'un missionnaire latin, d'origine polonaise, nommé Célestin Willim, curé de Tulcea, avait été attiré traîtreusement par la police russe d'Ismaïl, saisi en territoire russe, jeté en prison, et au bout de quelques mois, sur un ordre de Pétersbourg, fusillé à Akkermann. Ce prêtre, ancien religieux de Saint-Jean de Dieu, avait fait ses études à Rome ; il y avait même été naturalisé. Comment aurait-on pu douter de ces tristes renseignements? Le consul général autrichien de Galatz, Huber, en avait adressé un rapport officiel au vicaire apostolique. A Rome, on fut indigné et Lambruschini tout le premier. Mgr Corboli l'avait mis au courant :

J'ai lu, lui répondit-il, le 23 février, la lugubre relation que je vous renvoie. Elle a produit sur moi un effet tel que les mots me manquent pour l'exprimer. Il faut agir avec viguеur, afin que des faits aussi brutaux ne se renouvellent plus. On pourra en parler dans la prochaine conférence et à cette fin, vous êtes prié de faire faire une copie de la relation, en supprimant les réflexions et les mots qui pourraient blesser. Il suffira d'exposer le fait avec ses

(1) Popov, 160. Il suppose, *à tort*, un premier voyage de Lambruschini, au début de mars, suspendant ainsi les conférences. Lambruschini à Bouténev, avril 1847 (*copia*). *AE*, *Russia*, X, 421. Réponse au billet de Bouténev du 27.

causes et les circonstances qui l'accompagnent, pour montrer la laideur et aussi la cruauté de qui en est l'auteur.

Le cardinal, on le voit, ne se dérobait pas à une tâche désagréable et aurait volontiers demandé des explications. Mais cette responsabilité incombait à un autre, d'autant plus que la situation se compliquait encore. En ce même mois de février, la presse française, le *Journal des Débats* en tête, publia les articles d'une nouvelle loi pénale que l'empereur Nicolas venait, disait-on, de publier dans le but de proscrire tout prosélytisme en faveur d'une religion autre que la religion gréco-russe. On colporta aussi le texte d'un serment récemment imposé au clergé du royaume de Pologne ; il devait jurer non seulement fidélité à la personne du tsar, mais aussi obéissance à ses lois, et cela en termes si énergiques et si étendus qu'on semblait y comprendre même les lois incompatibles avec les principes de l'Église catholique. Le 13 mars, une note ministérielle, signée par le secrétaire d'État, Gizzi, mais rédigée par Mgr Corboli, vint signaler à Bouténev ces nouveaux griefs. On avait peine à croire, disait-elle, qu'ils s'étaient produits au temps même où l'empereur avait ouvert à Rome une négociation en règle sur la situation de l'Église dans ses États. Néanmoins tout le monde parlait de ces nouvelles, personne ne se levait pour les contredire ; elles acquéraient ainsi trop de crédit pour qu'on n'en tînt aucun compte. Le cardinal sollicitait donc des explications de nature à permettre aux négociations entamées de suivre leur cours, sans détriment pour la conscience et la dignité du chef de l'Église (1).

Comme Grégoire XVI, en 1845, avait été bien inspiré de ne pas vouloir s'engager dans des réclamations sur des faits particuliers ! L'affaire Willim en est une preuve. Tout n'était pas faux dans cette histoire ; mais son héros n'avait

(1) Il y a tout un dossier sur l'affaire Willim. Lambruschini à Corboli, 25 février, *AE*, *Russia*, XV, 111. *Ami de la religion*, 23 février 1847 (n° 4341), CXXXII, 451-452 ; 27 février (n° 4343), *ibid.*, 491. Gizzi à Bouténev, 13 mars, *AE*, *Russia*, X, 333-335 et « Narrazione di un fatto accaduto nella città d'Ismaïle nell' anno decorso 1846, *AE*, *Russia*, *Boîte* 153.

subi aucune fusillade : il attendait encore en prison la fin de son aventure. Bientôt on devait annoncer de Vienne qu'il y avait à Tulcea, au bord du Danube et à la frontière russe, de nombreux émigrés polonais, soupçonnés de machiner on ne sait trop quelles entreprises. Le missionnaire se serait-il compromis avec eux? Qui aurait pu le dire? Quoi qu'il en soit, Willim fut vite jugé, banni de l'empire et conduit à la frontière autrichienne. « De là, disait Nesselrode, il n'aura qu'à traverser les États autrichiens pour se rendre à Rome. C'est la meilleure réponse que nous puissions faire aux dénonciations calomnieuses parvenues au Cabinet Pontifical sur ce fait, et que nous avons regretté d'avoir vues trop facilement accueillies de sa part. »

En ce qui concernait la répression du prosélytisme et le serment, les réclamations de Rome portaient juste. On pouvait, il est vrai, chicaner encore, et Bouténev n'y manqua point dans ses réflexions du 19 mars et du 24 avril : les journaux n'avaient pas donné des traductions très fidèles ; l'empereur n'avait édicté, en 1847, aucune loi contre le prosélytisme ; ce qu'on incriminait, c'était les articles du code pénal publié en 1845, où on avait en réalité adouci la rigueur des anciennes dispositions. Passe pour cette mise au point. Le Saint-Siège était fondé à s'étonner, à s'indigner même. Dès le premier jour, le 19 novembre, Lambruschini évoqua les châtiments inscrits dans la législation russe contre les conversions au catholicisme. Bloudov assura qu'elles frappaient *uniquement* quiconque abandonnait l'Église dominante pour l'Église catholique ; et ce n'étaient, disait-il, que des peines *canoniques*, devenues d'une application extrêmement mitigée et bénigne dans la pratique. Qu'on relise les articles 195, 197, 198, 200 à 205 du code de 1845 ; on goûtera la saveur de ces atténuations. Pour avoir coopéré à des conversions, non par la violence ou la contrainte, mais seulement par les conversations, les sermons ou les livres, on encourait l'amende, la prison, la bastonnade, la Sibérie. Quant aux peines « canoniques », c'était, avant tout, la prison dans quelque couvent, et cette circonstance ne l'adoucissait en rien. Telles étaient les lois qu'un prêtre

catholique devait jurer d'observer comme les autres lois, car le serment de fidélité à l'empereur semblait bien en impliquer la promesse. Comment pouvait-on en conscience s'y résoudre et paraître faire ainsi bon marché du précepte évangélique : *Euntes docete omnes gentes* (1)?

Le différend, on le voit, ne manquait pas de gravité. Le rédacteur de la note pontificale du 13 mars avait cru s'exprimer avec toute la délicatesse possible ; Bouténev la trouva vive et rude et elle lui resta sur le cœur. A la suite d'une nouvelle communication, d'un ton plus calme, sur le même objet, le ministre russe se rendit en personne chez Gizzi pour s'expliquer et se plaindre. Il le trouva souffrant, alité, et fort ennuyé de cette complication survenue au cours d'une affaire à laquelle il était resté, en somme, étranger. Le secrétaire d'État sembla vouloir en laisser la responsabilité à Lambruschini et à son jeune et brillant auxiliaire, et la faire même remonter jusqu'au Saint-Père. La correspondance diplomatique continua ; mais les notes échangées, très courtoises de forme, risquaient plutôt d'envenimer le conflit. Elles furent mises sous les yeux de l'empereur, qui en ressentit, on le devine, un vif mécontentement.

Déjà le rapport venu de Rome, où ses envoyés résumaient leurs dernières conférences et les résultats de leurs efforts, l'avaient mis de fort méchante humeur. En marge de la relation que lui en fit Nesselrode, il écrivit ces mots :

Autorisez nos plénipotentiaires à déclarer qu'après avoir, à mon grand regret, épuisé tous les moyens de conciliation ; voyant que, malgré nos bonnes dispositions, nous en sommes de nouveau réduits à devenir l'objet de soupçons inconcevables et d'accusations malhonnêtes puisées aux sources les plus basses, je tiens pour

(1) Voici les pièces de la correspondance Gizzi-Bouténev : réponse de Bouténev, 7/19 mars, *AE*, *Russia*, X, 360-369 ; réplique de Gizzi, 18 avril, *ibid.*, 443-446 ; deuxième réponse de Bouténev, 12/24 avril, *ibid.*, 309-320. Le code pénal de 1845 dans *Polnoé Sobr. Zak.*, II, t. XX, deuxième partie, nº 19283, p. 630-633, la section qui nous intéresse. Si l'on veut être édifié sur la prison « canonique » subie dans les couvents, cf. A. S. Prugawin, *Die Inquisition der russisch. orthodoxen Kirche : Die Klostergefängnisse*, Berlin, 1905.

incompatible avec ma dignité de continuer les négociations. J'autorise donc à les rompre, et à déclarer que la responsabilité de ce fait et de toutes les conséquences pèsera *uniquement* sur le gouvernement papal. Ajoutez seulement : si, après cette déclaration, on s'efforce de renouer les pourparlers, nos plénipotentiaires n'auront qu'à écouter, en déclarant dès le début que tout raisonnement sera inutile, si le gouvernement papal n'admet pas immédiatement tout ce qu'il avait admis avant la discussion sur le tribunal prosynodal, car ce reniement de sa propre opinion, je le tiens pour une offense que je ne puis tolérer.

Les notes qui venaient de faire le va-et-vient entre la secrétairerie d'État et le palais Giustiniani provoquèrent sans doute une sortie tout aussi violente. Au chancelier incombait la mission délicate de traduire les volontés de son maître en style diplomatique et de les nuancer dans le sens de la modération. Il s'y appliqua de son mieux dans sa dépêche du 11 avril à Bouténev. La sommation de l'autocrate était représentée comme un répit accordé au pape afin d'aviser et de se renseigner. Bloudov était là-bas ; pour lui, les questions juridiques n'avaient point de secrets. On n'avait qu'à se renseigner auprès de lui et à se mettre en garde contre des racontars qui déformaient la vérité : témoin le cas du prêtre Willim, réellement compromis et soumis à une enquête, mais non pas fusillé (1).

La prose émolliente du chancelier n'empêcha pas les plénipotentiaires russes de trouver leur position embarrassante, *awkward*, disait Bloudov. L'empereur inclinait vers la rupture. Nesselrode semblait vouloir la conjurer et parlait même de signer, sans aucun recours au gouvernement, les articles sur lesquels on s'était déjà accordé. Mais du côté romain on semblait se défier. Lambruschini, pendant le long délai d'avant son départ pour la Sabine, manifestement battait froid. Toujours très courtois, il avait fui toute relation et même toute rencontre. Bloudov sentait sa responsabilité, et son amour-propre était en jeu. Manquer le but, au moment où il croyait y toucher, était une

(1) Popov, 162-163. Annotation de Nicolas, *ibid.*, 176. Nesselrode à Bouténev, 11 avril, *ibid.*, 176-178.

déception, un échec personnel qui compromettait son prestige et son crédit à Pétersbourg. Ne fallait-il pas s'y dérober, battre en retraite et rentrer en Russie? Sa santé le demandait ; le sirocco, l'électricité atmosphérique et plus encore celle des séances où ses partenaires l'avaient si longuement tenu sur la sellette, lui avaient, disait-il, tellement démonté les nerfs et remué la bile, que de long temps il ne pourrait plus rien faire. D'ailleurs le temps, ce grand médecin, remédierait à la situation et, lui parti, Bouténev, dont on savait le talent et l'expérience, reprendrait au moment opportun la négociation et saurait la conduire à bonne fin. Le diplomate se sentait déprimé. Où étaient les beaux espoirs et la confiance d'antan, lorsqu'il disait d'un ton assuré : « Il nous faut une transaction avec Rome, et nous y parviendrons (1) »?

Si cette vague de découragement menaçait de submerger les diplomates russes, elle ne ménageait pas non plus leur adversaire, Lambruschini. Parti pour son diocèse sans avoir pris connaissance des réponses de Pétersbourg, il ne tarda pas à en recevoir, par la poste, en pleine tournée pastorale, une copie que lui envoya Mgr Corboli. Ce fut chez lui une nouvelle crise de pessimisme ; elle se donna libre cours dans sa réponse du 9 mai :

La lecture attentive et réfléchie de ce document, écrivit-il, me convainc toujours plus qu'il n'y a rien à espérer de l'autocrate russe pour le soulagement de notre sainte Religion, et que le moindre mal sera celui de ne rien faire. L'article du choix du Secrétaire des Consistoires Épiscopaux met en plein jour les véritables intentions de ce Cabinet ; c'est-à-dire d'avoir en main la direction des affaires catholiques, et que tout doit se faire conformément à la condamnable législation russe. On veut mettre l'Église en servitude légale. Le fait existe malheureusement déjà, et depuis longtemps, mais à présent on prétend que le Saint-Père le reconnaisse et lui donne son plein consentement. La prétention est véritablement révoltante. Il y aurait d'autres objections à faire sur l'ensemble de la dépêche, mais ici je n'ai pas le temps de les confier au papier ; nous en conférerons entre nous, à mon retour.

(1) Bloudov à Nesselrode, 18/30 avril. Popov, 172-175.

En attendant, le saint homme était heureux de laisser pour un temps les tristesses de la diplomatie et de parcourir les villages de son diocèse, alors éprouvé, semble-t-il, par quelque calamité : « Mes larmes se confondent avec celles de mes pauvres gens, et celles-ci, accompagnées de sentiments de reconnaissance et d'amour, font la plus grande consolation de mon âme. Je remercie avec toute l'effusion de mon cœur le Seigneur d'être venu (1). »

VI

Des conseils plus modérés devaient finir par triompher, bien que non sans peine. Le cardinal rentré à Rome le 20 mai prévint aussitôt de sa présence, par une simple carte de visite, les plénipotentiaires russes. Ceux-ci auraient voulu reprendre aussitôt les discussions, et ils pressaient vivement à ce sujet le secrétaire d'État Gizzi et Mgr Corboli. Après des réponses évasives, on leur déclara que le pape allait sous peu confier à une réunion de cardinaux le soin d'étudier et de trancher la question. Les diplomates impériaux, utilisant ces délais forcés, agirent de leur mieux sur le cardinal Gizzi, cherchèrent tour à tour à l'intimider et à le réconforter. La dépêche du 11 avril lui fut communiquée ; il se la fit lire et relire, et se pénétra du danger que faisaient courir la mauvaise humeur de l'empereur et ses conséquences probables. D'autre part, Bloudov lui présenta une liste de six candidats pour les sièges épiscopaux. Quelques noms, comme celui du chanoine Holowinski, étaient parfaitement acceptables. Ce bon procédé entretint l'espoir d'une entente et facilita singulièrement l'heureux dénouement de cette situation si tendue.

Pie IX se réserva de présider en personne la commission cardinalice qui se réunit le 3 juin. Outre le secrétaire d'État en fonction, Gizzi, et les deux anciens, Bernetti et

(1) Lambruschini à Corboli, Torri, 9 mai 1847. *AE*, *Russia*, X, 411.

Lambruschini, il y avait l'ex-secrétaire de la Propagande Maï et Fransoni qui en était le préfet ; puis des canonistes et des diplomates : Patrizi, Castracane, Macchi, Ostini. Devant eux, Mgr Ferrari, assisté de Mgr Corboli, fit l'histoire des négociations, en dressa le bilan et précisa les détails des dernières difficultés. Une solution radicale tendit tout d'abord à prévaloir. Au moment où tous les catholiques, non seulement de Russie, mais du monde entier, tournaient vers Rome leurs regards et leurs espérances, pouvait-on rouvrir les pourparlers, si on n'était pas au préalable résolu à s'entendre sur les points essentiels, et si on ne subvenait pas, en quelque manière, à l'assistance spirituelle des Grecs-unis? Cela semblait inadmissible, car on voyait le jeu de l'empereur : ne rien changer de substantiel à son système de persécution, et arracher au Saint-Siège un acte solennel, de façon à persuader au monde qu'il s'était mis en règle avec lui. Il fallait donc une note où l'on signifierait nettement : pas de reprise, tant que le gouvernement russe ne se résoudra pas à transiger sur les points fondamentaux auxquels on avait dit sans ambages que l'empereur ne pouvait toucher en aucune façon. C'était la rupture, et peut-être un surcroît de persécution, un désastre pour les Églises de Pologne et de Russie. Après tout, mieux valait s'en remettre à la Providence et éviter une condescendance qui scandaliserait l'univers.

On reconnaît ici la manière de voir de Lambruschini. Elle sembla un moment rallier tous les suffrages. Mais une autre préoccupation prévalut : celle de l'extrême détresse où se trouvait l'épiscopat de l'empire. Il n'y restait plus qu'un seul évêque, un suffragant, Mgr Casimir Dmochowski, résidant à Pétersbourg. Tous les autres étaient morts. En dehors de cet unique survivant, d'un âge fort avancé, il ne restait en Russie que des administrateurs diocésains, sans caractère épiscopal. L'empereur faisait à présent des avances pour remédier à cette situation lamentable ; plusieurs candidats, au moins trois, paraissaient excellents ; allait-on laisser passer une occasion providentielle? Que feraient les catholiques de ces contrées, lassés de se voir sans évêques, si le Saint-Siège ne leur en

donnait pas et que l'empereur voulût leur en imposer de son choix? Peut-être céderaient-ils ; et ce serait le schisme. Le Souverain Pontife marqua clairement qu'il ne pouvait se résigner à laisser la crise empirer à ce point. D'ailleurs il avait ses idées ; par exemple, au sujet des Grecs-unis, il déclara son intention de faire élever à Rome un certain nombre de jeunes clercs ruthènes. Leur formation achevée, on les renverrait dans leur pays, où ils défendraient et répandraient la foi parmi leurs compatriotes. On convint donc de courir au plus pressé : donner des évêques à des diocèses pour ainsi dire à l'abandon. Dans ce but, ne pas rompre les négociations, ni même les suspendre ; en amorcer plutôt implicitement la reprise, dans une note où l'on ferait bon accueil à la proposition des candidats à promouvoir ; mais en même temps formuler les importantes réserves du Saint-Siège sur les réponses de Pétersbourg, sur les dernières contestations, et notamment sur la formule du serment de fidélité. La note pontificale du 8 juin satisfit à ces conclusions. Gizzi y passa en revue toutes les questions déjà discutées soit verbalement, soit par correspondance, évoquant les promesses de Nicolas Ier à Grégoire XVI et les pactes solennels conclus jadis avec la Pologne avant de la dépecer (1).

Le document du 8 juin, modéré et irréprochable dans la forme, avait l'air d'apporter tout un programme de discussions. Allait-on, sur de nouveaux frais, recommencer le travail de plusieurs mois et se condamner à des lenteurs interminables? Les plénipotentiaires russes ne voulurent pas de cette méthode. Ils pensèrent judicieusement qu'il fallait faire la part du feu : d'abord les articles acceptés de part et d'autre ; puis les points réservés ou rejetés : ceux-ci pourraient, tôt ou tard, servir de base à de nouvelles négociations. Ils consignèrent ces deux listes au secrétaire d'État, prirent jour avec les plénipotentiaires pontificaux,

(1) Popov, 183-185. Sess. du 3 juin 1847. « Russia, Stato attuale delle trattative colla Corte di Russia », *AE*, *Rapporti*, XX, 11-16. La session du 7 juin, *coram Pontifice* elle aussi et avec les mêmes membres, ne s'occupa que du texte de la note envoyée le 8 juin, *AE*, *Russia*, X, 301-302. Voir cette note, *ibid.*, 328-332.

et le 15 juin se retrouvèrent avec eux pour se mesurer autour du tapis vert. Ce fut la bataille décisive. « On s'échauffa quelque peu », avoue Mgr Corboli. En réalité, de toutes les séances, au dire de Bouténev, ce fut de loin la plus orageuse ; et Corboli s'y distingua par son obstination et son âpreté. Le prélat, c'est dommage ! n'en a laissé que des notes informes, mots et bouts de phrase inachevés, destinés à reconstituer la scène dans un rapport qui ne fut jamais rédigé. On y sent encore le frémissement de la lutte. On dut parcourir la note du 8 juin. Bloudov ne recula pas d'une semelle : « Je me retranche dans la lettre des instructions », déclarait-il. « Des Grecs-unis? » disait-on encore ; « il n'y en a plus » ; c'est un « fait accompli ». Les « lois pénales »? « Un point dogmatique de solution impossible. » Et « vos lois romaines », à vous? Bouténev précisait les « promesses de l'empereur » et rappelait qu'on avait alors parlé des « lois fondamentales » de l'empire. « Sur ces expressions on a accepté la mission de M. Bloudov. Il fallait ne pas l'accepter. » Tous les deux se hérissèrent surtout sur la question du serment, à tel point qu'on faillit rompre : « Conséquences », s'écriait Bloudov, « il n'y aura plus d'évêques », la religion sera « finie ». Et encore : « Cela rappelle Grégoire VII ! » Le cardinal Lambruschini sentit sa responsabilité ; il voulut au moins gagner du temps et accepta *ad referendum* la proposition suivante : on ajouterait à la formule du Pontifical romain, comme correctif à la formule du gouvernement, déclarée intangible, la clause suivante : « Je suis pareillement certain de ne contracter, par le serment de fidélité envers l'Empereur mon Auguste Souverain, aucune obligation qui soit opposée aux lois de Dieu et de l'Église catholique. » Ajoutons, pour finir, que le pape ne jugea ni opportun ni nécessaire d'altérer la formule rituelle. On en vint à se contenter d'une déclaration authentique formulée par les diplomates russes sur l'intention de leur gouvernement. Elle « n'était certainement pas, dirent-ils, et ne pouvait être d'imposer aux sujets de l'Empire, catholiques ou autres, aucun devoir contraire à la morale ou à leur Religion ».

Le témoignage de Bloudov lui-même sur cette séance mémorable est à recueillir. Il posa le dilemme : ou accepter tout de suite les articles déjà convenus, ou remettre les conférences à un avenir indéterminé ; donc, ou l'accord, même incomplet, ou la rupture. Les négociateurs romains la voulaient peut-être et cherchaient un prétexte à la provoquer ; mais quelles en seraient les suites? « J'ai voulu leur en faire saisir toute l'importance, mandait-il à Nesselrode..., sans adoucir l'expression des sentiments qu'éveillaient en moi leur aveuglement et leur obstination. J'ai parlé avec chaleur, trop de chaleur peut-être ; mais pouvais-je parler autrement, en voyant jusqu'à quel point ils méconnaissaient la droiture des intentions de l'empereur, et quel jugement absurde ils portent sur la nature et le degré de ses promesses au pape Grégoire XVI? » Pour avoir gain de cause, il donne un commentaire vibrant de la dépêche irritée et menaçante du 11 avril ; il en appelle à la nécessité de noyer d'insignifiantes chicanes de détail dans un élan mutuel de bon vouloir et de confiance, qui provoquera de lui-même les adoucissements pratiques et les solutions amicales. Jamais, assurait-il à ses adversaires, — l'insinuation courait dans une partie de la presse, — jamais il ne sera question de détruire le catholicisme en Russie, et cela non seulement parce que l'empereur est généreux, magnanime et tolérant, mais surtout parce qu'il sait que c'est une chose *impossible*, et un gouvernement digne de ce nom ne tente pas l'impossible. « S'il y avait moyen d'y arriver, ce serait précisément quand nous en serons réduits à la position à laquelle vous nous acculez ; car, si chez nous il n'y a plus d'évêques catholiques, il n'y aura finalement plus de prêtres ; et alors que fera-t-on de la population qui appartient à l'Église latine? Il lui faudra ou bien changer de foi, ou bien tomber dans une grossière irréligion, ou tout au moins dans la secte de Ronge et de ses pareils. » Ces arguments faisaient bien quelque impression, au moins sur le cardinal Lambruschini, mais il se retranchait toujours dans la même réponse : « Ce n'est pas notre faute » ; et cela achevait d'exaspérer le pauvre Bloudov, et lui faisait perdre presque tout espoir. Souffrant, excédé,

il se prenait à souhaiter son rappel, et adressait des instances pathétiques à la Providence, disant lui aussi qu'il fallait s'en remettre à Elle : « Savoir, penser qu'au-dessus de nous il y a un Être non seulement plus puissant, mais plus sage que nous tous, qui connaît mieux que nous nos intérêts et nos besoins, est une pensée fort consolante, en particulier dans les minutes d'affaissement moral qui proviennent des insuccès et des préoccupations (1). »

Bloudov s'était montré énergique, presque à l'excès, à ses propres yeux. L'empereur trouva qu'il ne l'avait pas été assez. Au rapport de la séance du 15 juin, il inscrivit cette remarque : « J'aurais désiré de la part de mes plénipotentiaires un langage encore plus décisif ; ils s'engagent de nouveau dans des raisonnements, ce que je ne voulais pas, car ils ont déjà tout dit, et ils n'avaient d'autre réponse à recevoir de Rome que *oui* ou *non*. » Nesselrode se chargea, comme toujours, d'enchâsser ce vigoureux coup de crayon dans une formule diplomatique habilement nuancée, qui en émoussât quelque peu la pointe : « Nous ne nourrissons aucun espoir particulier, mandait-il à Rome le 19 juillet, sur le succès final des négociations et nous sommes prêts à tout. De notre côté, tout a été dit, ce semble... Quant au Saint-Siège, il ne peut que nous déclarer s'il accepte ou s'il rejette nos propositions. De cette manière les pourparlers sont réduits à leur plus simple expression : il s'agit d'un *oui* ou d'un *non*. Je crois de mon devoir de lui communiquer que tel est aussi l'avis de l'Empereur, qui attend déjà la conclusion définitive de vos pourparlers avec les plénipotentiaires pontificaux. Nous attendons avec impatience vos prochaines informations ; elles nous permettront de porter un jugement définitif sur les résultats qu'il nous a été possible d'atteindre (2). »

Quand la dépêche ministérielle arriva, tout était fini.

(1) Popov, 187, 193. Feuillet de l'écriture de Corboli sur la séance du 15 juin, *AE, Russia, Boîte* 151. Du rapport, seul le début a été rédigé, *AE, Russia*, X, 141.

(2) Remarque de Nicolas, Popov, 193. Dépêche de Nesselrode, 19 juillet, *ibid.*, 193-194.

En quelques séances, on avait aplani et expédié les questions de détail. Les trente et un articles présentés par Bloudov et destinés à servir de texte pour la convention à conclure ne soulevèrent plus aucune opposition et furent adoptés sans changement. On ne soumit à un nouvel examen que le protocole des articles ajournés ou rejetés. A peine y eut-il un léger tiraillement au sujet du préambule à mettre en tête du premier protocole. Une phrase gênait les Russes : « On est convenu des deux parts, y était-il dit, qu'en se réservant de formuler dans un acte séparé les points qui formeront l'objet d'explications et négociations ultérieures..., on fixerait dans le présent Protocole le souvenir des résultats auxquels on est arrivé, *et qui de ces négociations ultérieures attendent leur complément.* » Ces derniers mots offusquaient les impériaux. Ils n'admettaient pas entre les deux séries d'articles une dépendance aussi étroite. Rome au contraire voulait marquer avec force que les premiers, sans les seconds, constituaient un accord incomplet, où manquaient les pièces les plus importantes, et qu'il faudrait, au plus tôt et à la première occasion, combler cette lacune béante. Mgr Corboli finit par faire agréer sa rédaction. C'est à lui qu'incombait le soin d'y mettre la main dernière : le cardinal Lambruschini, depuis le 10 juillet, se trouvait à Civita Vecchia. Les deux pièces, enfin approuvées, furent arrêtées dans leur forme définitive le 3 août 1847. Les originaux portent cette date, mais ils ne furent signés que plus tard. Corboli les expédia à Civita Vecchia pour être revêtus du sceau et de la signature du cardinal ; puis il les remit aux plénipotentiaires russes. L'échange des actes, constaté par un procès-verbal, eut lieu le 8 août (1).

La longue et dure mission de Bloudov était terminée. Trois jours plus tard, accompagné de Bouténev, il se rendit auprès du Souverain Pontife en audience de congé. L'accueil gracieux de Pie IX le réconforta. Le Saint-Père lui remit une lettre cachetée, destinée à l'empereur, où il

(1) Détails notés par Corboli sur les pourparlers de juillet et d'août, *AE, Russia*, X, 152.

le remerciait de l'envoi d'un plénipotentiaire extraordinaire en vue d'une négociation aussi importante. Revenant sur les affaires traitées dans les conférences, il exprima le désir d'attirer l'attention de Sa Majesté sur trois points qui, à son avis, n'étaient pas encore réglés : la situation des Uniates restés, bien qu'en petit nombre peut-être, en communication avec Rome ; la liberté de correspondre avec le Saint-Siège ; les biens confisqués au clergé. Bloudov, on le pense bien, avait là-dessus des réponses toutes prêtes et sans rien d'inédit. L'ancien complice de Siémaszko affirma péremptoirement que jamais en Russie aucun Uniate n'avait été forcé de renier sa foi. En preuve, il rappela qu'il existait en Pologne le diocèse de Chelm, avec un évêque, un suffragant et de 200 à 250 000 Grecs-unis. A propos de l'échange de lettres avec Rome, il allégua à l'appui de ses raisons un fait bizarre. En 1844, un curé catholique, se prévalant d'une bulle qu'il prétendait avoir reçue du pape, prêcha en Pologne le communisme et le massacre des propriétaires. L'artifice était grossier, ajoutait Bloudov, mais dans l'hypothèse d'une libre correspondance avec Rome, beaucoup d'étourdis auraient pu s'y laisser prendre. Le pape, toujours aimable et bienveillant, crut devoir cependant faire entendre à ses interlocuteurs qu'à ses yeux le but de la négociation n'était pas pleinement atteint : interrompue du fait du gouvernement russe, elle restait pour ainsi dire encore ouverte.

Bloudov, au lendemain de l'audience, reportant son regard en arrière, s'avouait satisfait de sa mission. Dans une lettre particulière à Nesselrode, il développait les motifs de son contentement. L'œuvre est terminée « tellement quellement », écrivait-il ; le drame est joué, « en plus de cinq actes », et le dénouement en est, en somme, plutôt bon que mauvais, peut-être même le meilleur possible, vu les circonstances. Il faisait l'éloge discret de son œuvre, et soulignait l'utilité et l'importance de la convention du 3 août. « C'est le premier exemple d'un accord en forme et par écrit entre notre Cour et le Saint-Siège ; il a déjà fait parler l'Europe entière, et tranché d'une manière satisfaisante beaucoup de questions où il n'y aura plus à

revenir. » En tout cas, cet accord valait « cent fois mieux » qu'une rupture complète : elle eût réjoui les ennemis de la Russie et provoqué sans doute une nouvelle manifestation dans le genre de l'allocution de 1842. Entre ces deux partis il n'y avait pas à hésiter. Le but principal de la mission était donc atteint : on avait produit en Occident une impression favorable, combattu victorieusement les préjugés en lutte contre la politique russe, mis en pleine lumière la droiture de l'empereur, sa pureté d'intentions et ses procédés chevaleresques ; aux préventions de la veille allait succéder désormais une confiance bien méritée. Personnellement, Bloudov se flattait d'être à présent bien vu et même aimé à Rome, après y avoir été redouté et détesté.

Il formulait cependant quelques critiques. Il y aurait encore à subir des formalités choquantes. La Congrégation cardinalice des Affaires ecclésiastiques extraordinaires l'impatientait par son extraordinaire lenteur : rare et touchant souci de ne pas perdre son temps, chez un bureaucrate russe ! Il regrettait aussi de voir trop ménager « les journaux du comte de Montalembert et d'autres, réputés catholiques, mais fanatiques, et, au fond, polonisants et révolutionnaires ». Il se plaignait enfin de constater chez le pape et ses conseillers « un manque complet d'expérience, une absence parfaite de tact pratique dans les affaires ». Leur obstination invincible ne s'expliquait pas autrement à ses yeux, et surtout il ne se demandait pas dans quelle mesure on aurait pu, dans l'espèce, lui retourner le même reproche (1).

Quelles étaient donc les formalités contre lesquelles maugréait Bloudov, et dont il se déchargea sur son collègue Bouténev? Aussitôt la convention signée, Mgr Corboli, interpellé par le plénipotentiaire russe, avait déclaré que le Saint-Père, à coup sûr, la ratifierait, mais qu'on en différerait l'exécution jusqu'à nouvel ordre. Là-dessus, Bloudov protesta, revendiqua pour la Russie le droit de tergiverser

(1) Popov, 195-196. Pie IX à Nicolas, 10 août 1847, *Esposiz. docum...* 1866, V, 24 ; réplique de Nicolas, 15 novembre, *ibid.*, VII, 26. Bloudov à Nesselrode, 31 juillet/12 août, Popov, 196-198.

elle aussi. Tout finit par s'arranger à l'amiable, le 24 août. Le pape se déclara prêt à mettre la convention en vigueur, si on voulait bien la ratifier à Pétersbourg ; il exprima l'espoir que cette démarche trouverait un bon accueil et faciliterait l'accord sur les points restés en suspens.

Cet espoir parut se réaliser, en partie du moins. De retour à Pétersbourg, Bloudov rendit compte en détail de sa mission. Nesselrode se félicitait du bon renom acquis dans les cours à sa diplomatie. L'empereur montrait plus de réserve et quelque hésitation. Pourtant les plénipotentiaires reçurent des rescrits flatteurs ; celui de Bloudov fut particulièrement élogieux ; les décorations et les cadeaux d'usage en pareil cas furent distribués. Le 9/20 décembre, Bouténev informa la secrétairerie d'État que la ratification était accordée, avec une réserve à l'article XXV. Il s'agissait des professeurs des séminaires et de l'Académie, qui devaient être tous de la religion catholique. On admettait le principe, mais on demandait quelque latitude dans son application, en se fondant sur le prétexte déjà bien connu : l'impossibilité de trouver parmi les candidats catholiques des professeurs capables d'enseigner certaines matières, en particulier la langue, l'histoire et la littérature russes. Disons tout de suite qu'un refus catégorique fut opposé à cette prétention, et que cela n'empêcha pas le gouvernement de sanctionner cet abus (1).

(1) Corboli à Bouténev, 24 août, *Espoz. docum*... 1866, VI, 25. Note Bouténev, 9/21 décembre, *ibid.*, VIII, 27-29 ; cf. n IX. Réponse romaine, *ibid.*, X, 32-33.

APPENDICE

I. — Lettre du général Michaud a Léon XII
(A. E. Stati della Chiesa, Boîte 58. *Orig. autog.*).

Santità

Coll' occasione del ritorno in Roma di S. Eminenza il Cardinal Bernetti mi feci un dovere di umilmente ringraziare Vostra Santità per l'Apostolica Benedizione che si degnò mandarmi coll'Onorevole pregiatissimo di lei Foglio Rimessomi dal di Lei Ambasciatore in Mosca, e mosso dal zelo christiano che nutro sempre nel cuore supplicai Vostra Santità di onorarmi di un Paterno Consiglio per la tranquillità della mia Coscienza : trovandomi ora in congedo, e dubitando che non siasi smarita la lettera di Vostra Santità mi faccio un dovere di rinnovarle con tutta l'umiltà la mia preghiera e La supplico di onorarmi de'suoi Santi Consigli — io mi propongo col mio ritorno in Russia di chiedere il mio congedo per ripatriarmi definitivamente. Vostra Santità si ricorderà di alcuni tratenimenti de quali mi honorò benignamente pendente il mio soggiorno in roma l'anno del Giubileo che furono materia d'interessantissimi oggetti, Vostra Santità ne conosce l'importanza, ed io sono determinato a tenerne celato nel fundo del Cuore il Segretto quando Vostra Santità lo credda necessario, che se poi ella trovasse a proposito che io lo facessi conoscere a S. M. l'imperatore ora regnante, Vostra Santità mi farrebbe una grazia particolare onorandomi d'un Paterno suo consiglio, ed io le prometto tutta mia parola d'onore di dirigermi secondo che Le piacera ordinarmi. — Io potrò come ajutante di Campo di S. M. l'imperatore Nicola svelerle il secretto rippetendole parola per parola tutto quello che confessai ai Piedi sacri di Vostra Santità, aggiungendo che abbandonando per sempre la Russia non ho voluto escire dal suo impero portando meco un Secretto di tale importanza, e qual' ora Vostra Santità lo aprovi potrei *secondo che vedro che sarà Gradita la mia Confessione* far conoscere a Sua Maestà che Vostra Santità non solamente conosce il Secretto, ma che mi ha accordato la permissione di renderne consapevole Sua Maestà — Supplico umilmente Vostra Santità di degnarsi onorarmi di qualche riscontro, e se

ella mi concede questa grazia la prego di far racomandare la Sua lettera al Sig[r] Marchesi di Crosa Ministro di S. M. il Re di Sardegna in roma, il quale me la farà pervenire in mani proprie per mezzo d'un mio Amico il Cte Maistre primo Secretaro degli affari Esteri in torino.

Prego umilmente Vostra Santità di darmi la sua apostolica benedizione.

ho l'onor d'essere
Santo Padre
di Vostra Santità

il suo umilissimo ed
ubbidientissimo Servo

il Cte Michaud, G. ajutante.

Torino, li 8. Luglio 1827.

II. — Concordat de 1847 (1).

[Articles convenus entre les plénipotentiaires de S. M. l'Empereur et celui de S. S. le Pape à Rome le $\frac{22 \text{ juillet}}{3 \text{ août}}$ 1847.] (2)

Les soussignés Plénipotentiaires du Saint-Siège et de Sa Majesté L'Empereur de toutes les Russies, Roi de Pologne, après avoir échangé leurs Plein-pouvoirs respectifs, ont discuté et examiné dans plusieurs réunions les divers points de la négociation commise à leurs soins. Ayant obtenu un résultat sur plusieurs de ces points, tandis qu'il en reste d'autres sur lesquels on attend ancore un arrangement, et sur lesquels les Plénipotentiaires de Sa Majesté L'Empereur s'engagent à appeller de nouveau toute l'attention de leur Gouvernement, on est convenu des deux parts, qu'en se reservant de formuler dans un acte séparé les points qui formeront l'objet d'explications et négociations ultérieures entre le Ministère du St Siège et l'Envoyé de Sa Majesté Impériale à Rome, on fixerait dans le présent protocole le souvenir des resultats auxquels on est arrivé, et qui de ces négociations ultérieures attendent leur complèment. Par conséquent, dans les séances du 19. 22. et 25 juin, et 1r juillet on les a formulés dans les Articles suivans (3) :

Art : I. — Le nombre des Diocèses Catholiques-romains dans l'Empire de Russie, est fixé à sept, un Archevêché et six Evechés savoir :

1º L'Archidiocèse de Mohilew embrassant toutes les parties de l'Empire qui n'entrent pas dans les six Diocèses ci-dessous nommés ; le Grand Duché de Finlande y est également compris.

2º Le Diocèse de Vilna comprenant les Gouvernemens de Vilna et Grodno tels qu'ils sont actuellement délimités.

3º Le Diocèse de Telsch ou Samogitie, comprenant le Gouvernement de Courlande et celui de Kovno, tels qu'ils sont délimités actuellement.

(1) Les textes qui suivent sont publiés d'après les originaux. Les deux protocoles des articles *convenus* et *non convenus* ont été plusieurs fois imprimés, notamment dans la *Raccolta di Concordati* de Mgr Angelo Mercati (voyez ce nom dans la *Bibliographie*) et dans les *Akty i Gramoty* (v. *ibid.*, au mot *Akty*).

(2) L'original (*Archives* de la Secrétairerie d'état, 39) ne porte aucun titre. Celui que nous donnons entre crochets se trouve dans les *Akty*.

(3) Les *Akty*, édition officielle russe, omettent ce préambule : omission tendancieuse, due à la volonté du gouvernement impérial, de marquer que la négociation était close et n'attendait aucun complément.

4º Le Diocèse de Minsk comprenant le Gouvernement de Minsk, dans ses limites actuelles.

5º Le Diocèse de Loutzk et Jitomir, composé des Gouvernemens de Kiew et de Wolhynie, dans leurs limites actuelles.

6º Le Diocèse de Kaménieck comprenant le Gouvernement de Podolie dans ses limites actuelles et

7º Le nouveau Diocèse de Kherson, composé de la Province de Bessarabie, des Gouvernemens de Kherson, d'Ekatérinoslaf, de Saratoff, de Tauride et d'Astrakhan, et des contrées situées dans le Gouvernement général du Caucase.

Art : II. — La Bulle de circonscription fixera l'étendue et les limites des Diocèses, telles qu'elles sont indiquées dans l'article précédent. Les décrêts d'éxécution contiendront le dénombrement et la dénomination des Paroisses de chaque Diocèse ; ils seront soumis à la sanction du Saint-Siége.

Art : III. — Le nombre des suffrageneats institués par la Bulle du Pape Pie VI. de l'année 1798. dans les six anciens Diocèses, est maintenu.

Art : IV. — A Saratoff, il y aura un suffraganéat du nouvel Evêché de Kherson.

Art : V. — L'Evêque de Kherson jouira d'un traitement de quatre mille quatre cent quatre vingt Roubles argent ; son suffragant recevra un traitement égal à celui des autres Évêques suffragants de l'Empire, savoir deux mille Roubles argent.

Art : VI. — Le Chapitre Cathédral de Kherson sera composé de neuf membres, savoir : a.) Deux Prélats ou Dignitaires, le Prévôt et l'Archidiacre ; b.) quatre Chanoines dont trois exerceront les fonctions de Théologien, de Pénitencier, et de Curé etc.) trois Mansionnaires ou Bénéficiers.

Art : VII. — Il y aura dans le nouvel Evêché de Kherson un Séminaire Diocésain ; quinze à vingt-cinq élèves y seront entretenus aux frais du Gouvernement, comme les Boursiers des autres Séminaires.

Art : VIII. — En attendant la nomination d'un Evêque Catholique du rit Arménien, on pourvoira aux besoins spirituels des Arméniens Catholiques, residant principalement dans les Diocèses de Kherson et de Kaménieck, en leur appliquant les dispositions du §. 9. du Concile de Latran de 1215.

Art : IX. — Les Évêques de Kaménieck et de Kherson auront à déterminer le nombre de Clercs Arméniens Catholiques, qui doit être entretenu aux frais du Gouvernement, dans leurs Séminaires respectifs. Il y aura dans chacun de ces Séminaires un Prêtre Arménien-Catholique, pour instruire les Élèves de ce rit dans les cérémonies de leur culte.

Art : X. — Toutes les fois que les besoins spirituels des Catholiques-romains et arméniens du nouvel Evêché de Kherson pourront l'exiger, l'Evêque en outre des moyens employés jusqu'ici pour subvenir à ces besoins, enverra des Prêtres en tournée expresse pour cet objet ; le

Gouvernement impérial lui accordera les sommes nécessaires pour leur voyage et leur entretien.

Art : XI. — Le nombre des Diocèses dans le Royaume de Pologne reste tel qu'il a été fixé par la Bulle du pape Pie VII. en date du 30 juin 1818. Rien n'est changé au nombre et à la dénomination des suffraganéats, existans dans ces Diocèses.

Art : XII. — La désignation des Evêques pour les Diocèses et les suffraganeats de l'Empire de Russie et du Royaume de Pologne, aura lieu, chaque fois, d'après un concert préalable entre L'Empereur et le S[t] Siège. L'institution canonique leur sera accordée par Sa Sainteté dans les formes ordinaires.

Art : XIII. — L'Évêque est seul juge et administrateur des affaires ecclésiastiques de son Diocèse, sauf sa dépendance Canonique du S[t] Siège.

Art : XIV. — Au nombre des affaires, qui doivent être préalablement soumises aux délibérations du Consistoire Diocesain sont :

1° *Concernant les Ecclésiastiques du Diocèse.*

a.) Les affaires disciplinaires en général ; (: toutefois, celles moins importantes, qui n'entrainent que des peines légères, moindres que la destitution ou une détention plus ou moins prolongée, sont décidées par l'Evêque, sans l'avis préalable du Consistoire, sauf à lui, s'il le juge à propos, de consulter le Consistoire sur ces sortes d'affaires, ainsi que sur toutes les autre :).

b.) Les affaires contentieuses entre ecclésiastiques, touchant les propriétés, tant mobilières qu'immobilières des Eglises.

c.) Les plaintes et reclamations contre des membres du Clergé portées, soit par des ecclésiastiques soit par des laïques, pour injures ou dommages, ou pour l'inéxécution d'engagemens non contestés en droit ni en fait, lorsque le reclamant préfère cette voie pour obtenir satisfaction.

d.) Les causes de nullité des vœux monastiques ; elles seront examinées et jugées d'après les règles établies par la Bulle de Bénoît XIV. *Si datam.*

2° *Concernant les laïques*

e.) Les causes matrimoniales, les vérifications de la légitimité des mariages, les actes de naissances, les actes baptistaires, de décès, etc.

3° *Mixtes.*

f.) Les cas où il est nécessaire d'imposer une pénitence canonique pour crime, contravention ou délit quelconque, jugés par les Tribunaux séculiers.

4° *Économiques*

g.) Détermination ou budjet préalable des sommes affectées à l'entretien du Clergé, contrôle des dépenses, comptes-rendus de ces

sommes, affaires concernant la réparation ou la construction de nouvelles Eglises, Chapelles, etc.

En outre, le Consistoire est chargé de dresser les listes des ecclésiastiques et des paroissiens du Diocèse, de l'envoi des circulaires et d'autres publications, qui ne concernent pas les affaires administratives du Diocèse.

Art : XV. — Les affaires précitées sont décidées par l'Evêque après avoir été examinées dans le Consistoire, dont le caractère néanmoins demeure purement consultatif.

L'Evêque n'est pas tenu de motiver ses décisions, même dans les cas, ou son opinion serait différente de celle de son Consistoire.

Art : XVI. — Toutes les autres affaires du Diocèse, qualifiées d'*administratives* et dans lesquelles rentrent les cas de conscience, de for intérieur, et même ainsi qu'il est dit plus haut, ceux de discipline qui n'emporteraient que des pénitences légères ou des exhortations pastorales, ressortent immédiatement de l'autorité et de la décision spontanée et exclusive de l'Evêque.

Art : XVII. — Tous les membres du Consistoire sont Ecclésiastiques. Leur nomination et leur démission dépendent de l'Evêque. Les nominations se font avec l'agrément du Gouvernement. Dans le cas où l'Evêque, dans sa conscience, jugerait nécessaire d'éloigner un des membres du Consistoire, il lui désignera de suite un successeur, également avec l'agrément du Gouvernement.

Art : XVIII. — Le personel de la Chancellerie du Consistoire sera confirmé par l'Evêque sur la presentation du Secrétaire du Consistoire.

Art : XIX. — Le Secrétaire de l'Evêque chargé de sa correspondance officielle et particulière est nommé directement et immédiatement par l'Evêque ; il pourra être, à son gré, pris parmi les ecclésiastiques.

Art : XX. — Les fonctions des membres du Consistoire cessent à la mort ou à la demission de l'Evêque, ainsi qu'à l'expiration de l'administration du Siége vacant. Si l'Evêque vient à mourir ou à donner sa démission, son successeur ou celui qui le remplace temporairement : soit qu'il eût un Coadjuteur, *cum futura successione*, soit que le Chapitre procède à l'élection d'un Vicaire Capitulaire, dans les termes fixés par les canons de l'Église : recomposera immédiatement le Consistoire, toujours, comme il est dit plus haut, avec l'agrément du Gouvernement.

Art : XXI. — L'Evêque a la direction suprême de l'enseignement, de la doctrine et de la discipline dans tous les Séminaires de son Diocèse, d'après les règles établies par le Concile de Trente Chap. xviii, session 23.

Art : XXII. — Les choix des Recteurs, Inspecteurs, Professeurs ou Maîtres pour les Séminaires Diocésains, sont reservés à l'Evêque. Avant de les nommer, il s'assurera que sous le rapport de leur conduite civile, ces choix ne feront pas naître d'objections de la part du Gouverne-

ment. Dans le cas où l'Evêque jugerait nécessaire d'éloigner soit le Recteur ou l'Inspecteur, soit un des Professeurs ou Maîtres, il lui désigne de suite et de la même manière, un successeur. Il est libre de suspendre temporairement un ou plusieurs Cours d'Etudes dans son Séminaire. Dans le cas, ou il croirait indispensable de suspendre tous les Cours à la fois et de renvoyer les Elèves à leurs Parens, il aura à en informer sans délai le Gouvernement.

Art : XXIII. — L'Archevèque Métropolitain de Mohilew exerce sur l'Académie Ecclésiastique de Saint Pétersbourg la même autorité, que chaque Evêque exerce sur son Séminaire Diocésain. Il en est le seul Chef et le directeur Suprême ; le Conseil ou la direction de l'Académie n'a qu'un caractère purement consultatif.

Art : XXIV. — Le choix du Recteur, de l'Inspecteur, et des Professeurs de l'Académie sera fait par l'Archevèque, sur le Rapport du Conseil Académique. Les dispositions, énoncées dans l'art : XXII. s'appliquent également à ces choix.

Art : XXV. — Les Professeurs et Adjoints des sciences Théologiques sont toujours choisis parmi les Ecclésiastiques. Les autres Maîtres pourront être choisis parmi les laïques professant la Religion Catholique-romaine et de *preference* parmi ceux, qui auront achevé leurs cours d'études dans un des Etablissements supérieurs d'instruction de l'Empire, et qui auront des grades Académiques.

Art : XXVI. — Les Confesseurs des Elèves des Séminaires et de l'Académie, ne prendront aucune part à la direction disciplinaire de l'Etablissement : ils seront choisis et nommés par l'Evêque ou l'Archevèque.

Art : XXVII. — Après la nouvelle Circonscription des Diocèses, l'Archevèque fixera une fois pour toutes avec l'avis des *Ordinaires*, le nombre des Elèves que chaque Diocèse pourra envoyer à l'Académie.

Art : XXVIII. — Le programme des Etudes sera fait, pour les Séminaires, par les Evêques. Pour l'Académie, l'Archevèque le fera, après en avoir conféré avec les membres de son Conseil Académique.

Art : XXIX. — Lorsque le règlement de l'Académie Ecclésiastique de S[t] Pétersbourg aura subi les modifications conformes aux principes dont on est convenu dans les articles précédents, l'Archevèque de Mohilew adressera, concernant l'Académie susmentionnée, un Rapport au Saint Siége, pareil à celui que fit l'Archevèque de Varsovie Khoromansky, à l'occasion de la réorganisation de l'Académie Ecclésiastique de cette ville.

Art : XXX. — Partout où les Jus Patronatus n'existe pas ou se trouve temporairement suspendu, les Curés sont nommés par l'Evêque, avec l'agrément du Gouvernement, à la suite d'un examen préalable et d'un Concours entre les Candidats, d'après les règles prescrites par le Concile de Trente.

Art : XXXI. — La réparation des Eglises Catholiques-romaines se

fait librement aux frais des Communes ou des particuliers, qui voudront s'en charger. Dans le cas, où leurs ressources ne seraient pas suffisantes, ils pourront s'adresser au Gouvernement Impérial pour en obtenir les secours nécessaires. On avisera à construire des Eglises nouvelles et à augmenter le nombre des Paroisses, toutes les fois que pourront l'exiger soit l'accroissement de la population, soit la trop grande étendue des Paroisses existantes et la difficulté des communications.

Fait à Rome, le $\frac{\text{22 juillet}}{\text{3 août}}$ 1847.

A. Card. LAMBRUSCHINI.

D. Comte DE BLOUDOFF.
A. BOUTÉNEFF.

Déclaration des Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale.
(*AE*, *Russia*, X, 153-154)

Les Plénipotentiaires de Sa Majesté L'Empereur de Russie, Roi de Pologne, en se prêtant à formuler d'un commun accord la rédaction du paragraphe de l'article XXII du protocole de ce jour, relatif au mode de nomination des Recteurs, Inspecteurs, Professeurs et Maîtres pour les séminaires et pour l'Académie Ecclésiastique, au lieu de la rédaction proposée de leur part et qui énonçait purement et simplement, que cette nomination aurait lieu avec l'agrément du Gouvernement Impérial, croient devoir déclarer, que pour s'en tenir à la lettre de leurs instructions, ils se trouvent dans le cas de prendre *ad referendum* l'adoption définitive du paragraphe précité de l'article XXII.

Fait à Rome le $\frac{\text{22 juillet}}{\text{3 août}}$ 1847.

(L. S.) D. Comte de Bloudoff.
(L. S.) A. Bouténeff.

Déclaration du Plénipotentiaire Pontifical.
(*AE*, *Russia*, X, f° non coté et f° 155.)

Les Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale ayant demandé s'il était nécessaire que le Clergé Diocésain se réunisse en Assemblée ou en Synode pour nommer les Députés qui doivent assister l'Evêque dans l'administration du Séminaire, d'après le chapitre XVIII du Concile de Trente, le Plénipotentiaire Pontifical déclare que la tenue des Synodes étant devenue rare dans la pratique, on n'a pas besoin de cela pour que l'Evêque choisisse les Députés ci-dessus nommés.

(L. S.) A. Card. LAMBRUSCHINI.

[*Points non convenus.*]
(*AE*, *Russia*, X, 251-261.)

Comme dans le cours de la négociation, qui a eu lieu à Rome entre les soussignés Plénipotentiaires du Saint-Siège et de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, Roi de Pologne, il est resté plusieurs points qui n'ont pu être définitivement réglés, et sur lesquels les Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale s'engagent à appeler encore l'attention de leur Gouvernement ; on est convenu d'un commun accord, ainsi qu'il est dit dans le Protocolle de ce même jour, de les formuler dans les articles suivans.

Art. I. — Le Cardinal Plénipotentiaire de Sa Sainteté a insisté sur la nécessité de donner aux sujets Catholiques de Sa Majesté une véritable liberté de communication avec le St. Siège, pour les affaires de conscience et pour les aûtres affaires spirituelles.

Les Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale ont répondu, que le mode actuellement éxistant pour ces communications, c'est à-dire, par l'entremise du Gouvernement et de la Légation Impériale, avait toujours été maintenu. Les conjonctures actuelles ne permettraient guères au Gouvernement Imperial de se départir de ces mesures de précaution, dans l'intérèt mème des sujèts Catholiques, aussi longtems que l'effervescence et les mauvaises passions, suscitées par l'insurrection de la Pologne en 1830, et par des tentatives révolutionnaires plus récentes, ne seront pas assez appaisées, pour qu'on puisse se relâcher plus ou moins, sur le môde de correspondance actuelle.

Art. II. — Le Plénipotentiaire Pontifical a réclamé contre la présence dans les Consistoires Épiscopaux, d'un Secrètaire laïque nommé par le Gouvernement, et réunissant la qualité de Procureur Impérial.

Les Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale ont répondu, que le Gouvernement Impérial serait prêt à faire dépendre la nomination du Secrètaire du Consistoire du consentement préalable de l'Evêque, en se reservant, en ce cas, d'établir un Procureur auprès du Consistoire ; ou bien, que le Gouvernement Impérial se reserverait la nomination du Secrètaire sans la participation de l'Évêque, et renoncerait à l'institution d'un Procureur spécial.

Le Plénipotentiaire Pontifical a déclaré qu'aucun de ces deux môdes ne saurait être admis par le Saint Siège.

Art. III. — Le Plénipotentiaire de Sa Sainteté a démontré l'impossi-

bilité pour les parties Catholiques de reconnaître la juridiction des Tribunaux de l'Eglise dominante, et la nécessité, par conséquent, de leur donner la liberté de soumettre au Tribunal Catholique les causes relatives à leur mariage avec des personnes de l'Eglise dominante.

Les Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale ont répondu, que si le St. Siège trouve pour ces sortes de cas, très rares dans la pratique, quelques moyens d'accomodement acceptables; ils sont disposés à les prendre en considération, et même à aviser de leur côté à quelque combinaison (1) compatible avec les formes de jurisdiction établies dans l'Empire.

Art. IV. — Pour épargner au Clergé Catholique les conséquences de la contradiction, qui se trouve entre les Loix de l'Église et les Loix de l'Empire, relativement aux mariages mixtes, le Plénipotentiaire de Sa Sainteté à proposé d'appliquer à l'Empire le remède adopté déja pour la Hongrie et autres pays, qui assure la validité de ces mariages, tout en sauvant les principes immuables de l'Eglise.

Les Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale ont répondu, qu'ils pourraient prendre cette proposition *ad referendum.*

Art. V. — Les Plénipotentiaires de Sa Majesté ont pris *ad referendum*, la réclamation contre la loi de 1832, qui ne reconnait pour valide le mariage mixte, qu'après la bénédiction du prêtre de l'Eglise dominante.

Art. VI. — Pour régulariser la jurisdiction dans les causes matrimoniales et Ecclésiastiques, les Plénipotentiaires de Sa Majesté l'Empereur ont déclaré, qu'après avoir organisé les deux premières instances d'après la Constitution de Bénoit XIV « *Dei miseratione* » le Gouvernement Impérial serait disposé à convenir avec le St. Siège de l'établissement d'une Cour Pro-Synodale à St. Pétersbourg, comme Tribunal de 3e instance, pour le jugement des causes matrimoniales de l'Empire ; mais en lui accordant la faculté de juger également celles du Royaume de Pologne, qui ne sauraient être jugées qu'en seconde instance par la Commission Apostolique temporaire, instituée à Varsovie par le Décrêt du Pape Grégoire XVI, en 1838 (2).

De son côté, le Plénipotentiaire de Sa Sainteté a proposé le plan suivant :

1º que les deux premiers degrés de jurisdiction seraient rétablis d'après la Constitution de Bénoit XIV, « *Dei miseratione* » ;

2º que pour la deuxième instance des causes appartenant à l'Archevêque en première, on donnerait une délégation Apostolique *ad quinquennium* à des juges *in partibus;*

3º que ces mêmes juges, exerçant la juridiction en deuxième instance pour les causes de l'Archiodiocèse, l'exerceraient en troisième pour les causes des Diocèses Suffragants, jugées par l'Archeveque en deuxième ;

4º que les deux Archevêques de Mohilew et de Varsovie, à l'instar

(1) *Racc.* : « combination ».
(2) *Racc.* : « en 1832 ». L'original porte bien la date exacte, 1838.

de ceux de la Bavière, pourraient reçevoir une délégation *ad quinquennium*, pour juger réciproquement, en troisième instance, les causes de leurs Diocèses : en sorte que les causes jugées par l'un en première, seraient jugées par l'autre en troisième ;

5° après la troisième instance il y aurait toujours appel à Rome ;

6° la Constitution « *Dei miseratione* », serait pleinement observée, pour tout ce qui regarde la procédure dans les causes matrimoniales, la présence et le droit du défenseur du mariage.

Les Plénipotentiaires de Sa Majesté ont pris toutes ces propositions *ad referendum*.

Art. VII. — Le Plénipotentiaire Pontifical a renouvellé les réclamations sur les lois, qui ont déterminé l'âge pour la profession religieuse, qui ont aboli les études dans les couvens ; qui ont classifié les couvens en couvens *portés sur l'état*, et *surnuméraires*, et qui ont aboli les Provinciaux.

Les Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale ont répondu, que le Gouvernement Impérial n'est pas dans l'intention de supprimer même ceux des Couvents, qui sont surnuméraires. Que si par la suite, le trop petit nombre de Religieux, ou quelqu'aûtre cause canonique, venait à nécessiter une telle suppression, elle serait l'objet d'une entente préalable avec le St. Siège. Ils ont consenti à ce que la Bulle de nouvelle Circonscription des Diocèses, contienne un dénombrement éxact de tous les couvents éxistans.

Quant aux Provinciaux, les Plénipotentiaires de Sa Majesté ont objecté la possibilité de quelque conflît entre eux et les Evêques. Pour obvier à ceçi, le Plénipotentiaire Pontifical a proposé de donner aux Evêques des facultés étendues : par délégation Apostolique : sur toute la discipline extérieure des Réguliers, réservant aux Provinciaux la discipline intérieure. Il a proposé aussi de donner aux Evêques la présidence des Chapîtres où se ferait l'élection des Provinciaux. Il a ajouté que les Provinciaux devraient correspondre avec leur Général respectif, résidant à Rome, de la même manière que les Evêques correspondent avec le Pape.

Le Gouvernement Impérial n'ayant pas crû, pouvoir se prêter aux combinaisons proposées sur cette question, les Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale ont déclaré qu'elle pourrait faire l'objet d'une entente ultérieure.

Art. VIII. — Le Plénipotentiaire Pontifical a demandé, que le nouvel Evêque de Kherson ait un suffragant à Tiflis, en oûtre de celui qui résidera à Saratow.

Les Plénipotentiaires de Sa Majesté ont déclaré, qu'ils n'étaient point aûtorisés à admettre cette proposition pour le moment.

Art. IX. — Le Plénipotentiaire de Sa Sainteté a insisté sur la restitution à faire au Clergé de ses biens.

Les Plénipotentiaires de Sa Majesté ont déclaré, qu'ils n'avaient aucune Instruction spéciale sur cet objet ; que du reste le Gouverne-

ment Impérial n'avait réuni à l'administration des Domaines de l'Empire, que la régie de ceux des biens du Clergé Catholique, où se trouvait une population attachée à la glèbe, mesure générale, et également appliquée à tous les aûtres Clergés, y compris celui de l'Eglise dominante ; que les revenus de ces biens sont affectés à l'entretien du Clergé Catholique, et que, vû leur insuffisance, le Gouvernement y ajoute des subventions annuelles, qui devront même être augmentées pour le futur Evêché de Kherson ; que ce clergé conserve d'ailleurs toutes ses aûtres propriétés foncières, dont le revenu annuel s'élève à près (1) de 300 000 frcs, et que les fonds, qui avaient appartenu aux couvents supprimés ont servi à former, pour le Clergé et les Eglises Catholiques, le capital dit de secours, montant environ à six millions de francs.

Art. X. — Pour assurer aux Grecs-unis qui restent dans l'Empire le libre exercice de leur Religion, le Plénipotentiaire Pontifical a proposé, que jusqu'à ce qu'ils n'auront pas d'Evêques de leur rît, les Evêques Latins puissent les gouverner de la même manière, dont on est convenu pour les Arméniens. Il a aussi insisté sur la nécessité de donner la liberté de redevenir Grec-uni, à ceux qui dans les circonstances des dernières années auraient embrassé non librement, ou le latinisme ou la Religion dominante.

Les Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale ont répondu, qu'ils ne pouvaient que répéter la déclaration faite déja plus d'une fois, que lors de la réunion des Grecs-unis à l'Eglise dominante, tant en 1839 qu'antérieurement : en 1794, 1795 et 1796 : personne n'a été forcé dans sa croyance ; que ces populations ayant appartenu à l'Eglise d'Orient jusqu'à la fin du xvie siècle, et en partie même jusque dans le xviiie, cette circonstance suffit pour expliquer naturellement leur retour en masse à la communion de leurs ancètres.

Les Plénipotentiaires de Sa Majesté ont ajouté, qu'il éxiste dans les Etats de l'Empereur, c'est-à-dire dans le Royaume de Pologne, un Evêché Grec-uni, celui de Chelm, avec un Suffraganéat (2) : que si par la suite, on venait à s'assurer, qu'il y a dans l'empire quelques individus attachés à ce rît, et qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour subvenir à leurs besoins spirituels, le Gouvernement ne manquerait pas d'y aviser d'accord avec le St. Siège.

Art. XI. — Le Plénipotentiaire de Sa Sainteté a réclamé contre la permanence des loix, qu'on appelle *contre le prosélytisme*, insérées nouvellement encore dans le Côde Impérial de 1845.

Les Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale ont répondu, que les Loix Pénales contre le prosélytisme, ne sauraient être abrogées sans porter atteinte aux droits de l'Eglise dominante, droits que l'Empereur a expressément mis en reserve, dès l'origine de la négociation actuelle ; que par la même raison, le Gouvernement Impérial ne peut point

(1) *Racc.* : « après », en un mot.
(2) *Racc.* : « suffragant ».

connaitre ces Loix comme tombées en désuétude, mais qu'il les a mitigées par le nouveau Côde Pénal, et s'est reservé en oûtre d'user de son droit de Souverain, pour apporter dans leur application, et en général dans la pratique, une indulgence poussée jusqu'aux dernières limites de la tolérance, sans toutefois manifester une complette indifference en matière de Religion. Comme preuve de cette indulgence, les Plénipotentiaires ont affirmé, que l'on ne pourrait peut-être pas citer un seul éxemple d'un Ecclésiastique Catholique, Protestant ou aûtre, en Russie, qui ait été condamné ou même mis en jugement, pour le fait de contravention aux Loix contre le prosélytisme, et la chôse serait d'ailleurs presqu'impossible par elle-même, tout nouveau converti ne pouvant faire aûtrement, que de soutenir que sa conversion n'a été déterminée que par sa propre conviction et non par l'influence d'autrui.

Art. XII. — Principalement à caûse de ces mèmes Loix, le Plénipotentiaire Pontifical a observé, que le serment d'obéissance à l'Empereur, et à ses Loix, *sans restriction*, blesse la conscience des Catholiques, en tant qu'ils ne pourraient pas le remplir consciencieusement : puisque toute séduction ou violence à part, il est impossible aux Catholiques de renoncer au précepte de l'Évangile « *Euntes, docete omnes gentes* ».

Les Plénipotentiaires de Sa Majesté ont répondu, que ce serment de fidélité a toujours été prété en Russie par les personnes de toutes les Religions, et de toutes les conditions sans exciter ni réclamation, ni scrupule, et que l'intention de leur Gouvernement n'était certainement pas, et ne pouvait être d'imposer aux sujets de l'Empire, Catholiques ou aûtres, aucun devoir contraire à la morale, ou à leur Religion.

Fait à Rome, le $\frac{\text{22 juillet}}{\text{3 août}}$ 1847.

(L. S.) A. Card. Lambruschini. D. Comte de Bloudoff.
A. Bouténeff.
(L. S.)
(L. S.)

[*Procès-verbal d'échange des Actes.*]
(*AE*, *Russia*, X, 152.)

Les deux Actes arrêtés en double entre les Plénipotentiaires du Saint Siège et de Sa Majesté L'Empereur de toutes les Russies, Roi de Pologne, savoir le Protocôle des points convenus et formulés en commun, et l'Acte séparé relatif à d'autres points, non encore définitivement règlés, dans ce moment, après avoir été faits à Rome, le 3. Aout courant, ont été transmis à Son Eminence Monseigneur le Cardinal Lambruschini à Civita-Vecchia, pour être revétus de son sceau et de sa signature; ils ont été ensuite remis par Monseigneur Corboli-Bussi, Secrétaire de la Congrégation des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires et collaborateur de Son Eminence dans la négociation aux Plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale qui les ont également signés et munis de leurs sceaux. L'échange desdits Actes entr'eux et Monseigneur Corboli a eû lieu le 8 Août courant. C'est pour constituer cet échange que la présente déclaration a été faite et respectivement signée en date de ce jour, $\frac{\text{27 juillet}}{\text{8 août}}$ 1847.

D. Comte de Bloudoff. J. Corboli Bussi.
A. Bouténeff.

TABLE ONOMASTIQUE

N.-B. — Les chiffres unis par un tiret indiquent soit les pages consacrées directement à un personnage, soit celles où il en est successivement question.

Paris. — Typographie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière. — 27378.

A LA MÊME LIBRAIRIE

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 27378.


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 11 11 15 08 019 4